



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Budget général
Mission interministérielle

Recherche
et enseignement supérieur



2023

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2023 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2023, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2023 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2023. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2022 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2023, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2022 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Recherche et enseignement supérieur	9
Bilan de la programmation pluriannuelle	10
Récapitulation des crédits et des emplois	21
PROGRAMME 150 : Formations supérieures et recherche universitaire	29
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	30
Objectifs et indicateurs de performance	33
1 – Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie	33
2 – Améliorer la réussite des étudiants	38
3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international	45
4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche	48
5 – Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements	50
6 – Améliorer l'efficacité des opérateurs	56
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	62
Justification au premier euro	69
<i>Éléments transversaux au programme</i>	69
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	78
<i>Justification par action</i>	92
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	92
02 – Formation initiale et continue de niveau master	94
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	96
04 – Établissements d'enseignement privés	97
05 – Bibliothèques et documentation	99
13 – Diffusion des savoirs et musées	102
14 – Immobilier	105
15 – Pilotage et support du programme	112
17 – Recherche	115
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	118
Opérateurs	125
<i>Universités et assimilés</i>	125
<i>Ecoles et formations d'ingénieurs</i>	137
<i>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche</i>	146
<i>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche</i>	156
<i>EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France</i>	162
<i>Communautés d'universités et d'établissements</i>	167
PROGRAMME 231 : Vie étudiante	175
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	176
Objectifs et indicateurs de performance	179
1 – Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales	179
2 – Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts	185
3 – Développer le suivi de la santé des étudiants	189
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	191
Justification au premier euro	198
<i>Éléments transversaux au programme</i>	198
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	201
<i>Justification par action</i>	205
01 – Aides directes	205

02 – Aides indirectes	209
03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	212
04 – Pilotage et animation du programme	214
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	216
Opérateurs	219
Réseau des œuvres universitaires et scolaires	219
PROGRAMME 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	231
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	232
Objectifs et indicateurs de performance	235
1 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international	235
2 – Promouvoir le transfert et l'innovation	239
3 – Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche	242
4 – Développer le rayonnement international de la recherche française	246
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	248
Justification au premier euro	255
Éléments transversaux au programme	255
Dépenses pluriannuelles	258
Justification par action	262
01 – Pilotage et animation	262
02 – Agence nationale de la recherche	269
11 – Recherches interdisciplinaires et transversales	270
12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	271
13 – Grandes infrastructures de recherche	272
14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	276
15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	277
16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	278
17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	280
18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	282
19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	283
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	285
Opérateurs	293
Académie des technologies	293
ANR - Agence nationale de la recherche	298
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	304
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	308
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	317
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	321
Génopole	329
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	334
IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie	340
INED - Institut national d'études démographiques	344
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement	351
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	358
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	363
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor	369
IRD - Institut de recherche pour le développement	373
PROGRAMME 193 : Recherche spatiale	379
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	380
Objectifs et indicateurs de performance	382
1 – Intensifier le rayonnement international et parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française	382
2 – Garantir à la France la maîtrise des technologies spatiales et un accès à l'espace autonome, compétitif et fiable	385
3 – Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société	388

Présentation des crédits	391
Justification au premier euro	395
<i>Éléments transversaux au programme</i>	395
<i>Justification par action</i>	398
01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science	398
02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	399
03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	400
04 – Maîtrise de l'accès à l'espace	401
05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	402
06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	403
07 – Développement des satellites de météorologie	404
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	405
Opérateurs	406
<i>CNES - Centre national d'études spatiales</i>	406
PROGRAMME 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	413
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	414
Objectifs et indicateurs de performance	418
1 – Développer l'excellence des instituts de recherche au niveau européen et international	418
2 – Développer les recherches partenariales entre acteurs publics et entre acteurs publics et privés et valoriser les résultats de la recherche	421
3 – Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle	424
4 – Soutenir par la recherche, le développement des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et de l'efficacité énergétique	425
5 – Produire les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques	426
6 – Soutenir l'effort de R&D de la filière aéronautique civile et orienter prioritairement cet effort vers la transition écologique de l'aviation	427
Présentation des crédits	429
Justification au premier euro	437
<i>Éléments transversaux au programme</i>	437
<i>Justification par action</i>	442
11 – Recherche dans le domaine des risques	442
12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	448
13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	451
14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	453
15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA	455
16 – Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire	457
17 – Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie	462
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	471
Opérateurs	475
<i>IFPEN - IFP Energies Nouvelles</i>	475
<i>IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire</i>	479
PROGRAMME 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	487
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	488
Objectifs et indicateurs de performance	491
1 – Optimiser la valorisation de la recherche et développer l'efficacité des formations des écoles du programme	491
2 – Favoriser l'innovation par les entreprises	494
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	496
Justification au premier euro	501
<i>Éléments transversaux au programme</i>	501
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	502

<i>Justification par action</i>	504
01 – Organismes de formation supérieure et de recherche	504
02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique	506
03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique	508
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	510
Opérateurs	513
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique	513
Groupe Mines Télécom	518
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais	525
PROGRAMME 191 : Recherche duale (civile et militaire)	531
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	532
Objectifs et indicateurs de performance	533
1 – Améliorer la qualité et l'orientation des programmes de recherche civile répondant à des besoins de la défense	533
Présentation des crédits	534
Justification au premier euro	537
<i>Éléments transversaux au programme</i>	537
<i>Justification par action</i>	540
01 – Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E	540
02 – Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	542
03 – Recherche duale dans le domaine aérospatial	544
04 – Autres recherches et développements technologiques duaux	546
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	548
PROGRAMME 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	549
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	550
Objectifs et indicateurs de performance	552
1 – Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international	552
2 – Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service	553
3 – Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques	554
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	555
Justification au premier euro	560
<i>Éléments transversaux au programme</i>	560
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	566
<i>Justification par action</i>	569
01 – Enseignement supérieur	569
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	572
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	575
Opérateurs	577
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	577
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	580

MISSION
Recherche
et enseignement supérieur

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES) réunit autour du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), chef de file de la mission, quatre autres ministères : le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et le ministère des Armées (MA).

Forte de cette dimension interministérielle, la MIREs présente un des plus importants budgets de l'État avec une exécution de 31 milliards d'euros de crédits budgétaires en 2023 (hors taxes affectées), répartis sur huit programmes (les programmes 150, 231, 172, 190, 192, 193, 142 et 191). Elle intègre la quasi-totalité des dépenses budgétaires de recherche civile de l'État et l'essentiel des dépenses d'enseignement supérieur, dans la mesure où relèvent de cette mission les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle du MESR mais aussi les écoles dépendant des ministères chargés de l'économie et de l'agriculture.

La mission « Recherche et Enseignement supérieur » a été affectée par le contexte particulier de l'année 2023, marquée par une inflation élevée et de fortes tensions internationales, mais l'action du Gouvernement a permis de soutenir les bénéficiaires de ses programmes tout au long de l'année, à travers des actions à la fois structurelles, en particulier celles issues de la loi de programmation de la recherche (LPR), et conjoncturelles, pour parer à l'urgence.

L'année 2023 été marquée par la montée en puissance **de la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2020 à 2030, dite LPR**, destinée à engager un réinvestissement massif dans la recherche sur l'ensemble de la décennie, afin de préparer l'avenir du secteur dans un contexte de concurrence internationale accrue. Près de 369 millions d'euros de crédits supplémentaires par rapport à 2022 ont été mobilisés sur la MIREs au titre de la troisième annuité LPR. Cela correspond à un accroissement des crédits de plus de 1,2 Md€ par rapport à 2020, dans le respect de la trajectoire prévue par la loi. L'exécution 2023 a par ailleurs été marquée par la consommation de 175 M€ de crédits pour la compensation des surcoûts énergétiques auprès des opérateurs (100 M€ pour le P150, 55 M€ pour le P172 et 20 M€ pour le P231) ; 100 M€ avaient par ailleurs été versés aux établissements d'enseignement supérieur relevant du P150 en toute fin de gestion 2022 à cette fin. La revalorisation du point d'indice de 3,5 % de l'été 2022 a eu son plein effet en 2023 et a conduit à une dépense supplémentaire de 364 M€ pour le P150, 121 M€ pour le P172 et 15 M€ pour le P231, permettant de compenser les établissements. Hors budgets MIREs, la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur continuent à bénéficier des **dispositifs de France Relance et de France 2030**.

En conséquence, les crédits consommés par la mission « Recherche et Enseignement supérieur » progressent fortement, de plus de 500 M€ à périmètre comparable, pour atteindre **31 Md€ en 2023**. Il convient de rappeler que les dépenses consolidées de l'État en matière de recherche et d'enseignement supérieur dépassent largement ce montant dès lors que l'on réintègre les éléments hors budget MIREs, en particulier les dépenses fiscales comme le crédit d'impôt en faveur de la recherche les programmes d'investissement comme les PIA, France 2030 et France relance, ainsi que la contribution de vie étudiante et de campus.

2023, nouvelle année de montée en puissance de la loi de programmation de la recherche (LPR)

La loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur poursuit trois ambitions principales : mieux financer et évaluer la recherche publique, améliorer l'attractivité des métiers de la recherche et replacer la science dans une relation ouverte avec toute la société. En particulier, elle fixe la cible ambitieuse d'une dépense intérieure de recherche publique atteignant 1 % du produit intérieur brut (PIB) au cours de la décennie suivante, fournissant l'effet de levier nécessaire pour porter l'effort national de recherche global des administrations et des entreprises à 3 % du PIB. En 2023, la troisième « marche » de la LPR a été exécutée à hauteur de +369 M€ sur les programmes 150 et 172 (et +32 M€ sur le programme 193), comme prévu en loi de finances initiale.

Cet effort inédit de réinvestissement dans la recherche, couplé à une simplification des démarches de financement pour les porteurs de projet, se traduit notamment par l'affirmation du rôle majeur de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en matière de financement des projets dans le paysage institutionnel de la recherche. Conséquence de l'augmentation historique de son budget d'intervention, porté de 780 M€ en 2020 à 909 M€ en 2023, le taux de succès aux appels à projets, a dépassé 24 % en 2023, à comparer aux 17 % de 2020. Le renforcement de la recherche partenariale entre les acteurs de la recherche publique et le secteur privé est également à noter. L'entrée en vigueur de la LPR s'accompagne enfin de revalorisations indemnitaires pour les personnels de recherche, en particulier en début de carrière avec l'indemnité différentielle garantissant que les jeunes chercheurs soient au minimum payés à hauteur de 2 SMIC. Après le doublement en 2021 de la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), l'entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) en 2022, l'année 2023 a été marquée par un renforcement indemnitaire des enseignants du secondaire affectés dans l'enseignement supérieur. Près de 290 M€ supplémentaires par rapport à 2020 ont ainsi été dotés en LFI 2023 au titre de la refonte indemnitaire prévue par la LPR.

Un large soutien du Gouvernement au pouvoir d'achat des étudiants

Afin de lutter contre la précarité étudiante, une priorité du MESR, plusieurs mesures ont été prises ou prolongées à la rentrée universitaire 2023 : le ticket de restaurant universitaire à 1 euro pour les étudiants boursiers ou précaires a été pérennisé ; les droits d'inscription dans les universités et les loyers dans les résidences universitaires ont été à nouveau gelés à la rentrée universitaire 2023.

Une première étape de la réforme des bourses sur critères sociaux a été mise en œuvre à la rentrée 2023. D'une part, les barèmes de revenus pour l'éligibilité des bourses ont été revalorisés de 6 %, augmentation historique pour tenir compte de la hausse des revenus et éviter la sortie du système de nombreux étudiants pourtant dans le besoin. D'autre part, les montants ont été revus à la hausse de 370 € par an, avec une prime de 300 € annuelle pour les étudiants ultramarins, afin de compenser la hausse des prix et l'éloignement.

Une année de consolidation des réformes engagées en faveur de la réussite étudiante, en mettant l'accent sur la qualité et sur la responsabilisation des établissements

Dans le domaine de la formation, les financements supplémentaires ont d'abord porté sur les études de santé (plus de 9 M€ supplémentaires), avec la montée en puissance d'opérations lancées depuis plusieurs années : réforme du 2^e cycle (recrutements supplémentaires pour mettre en place des enseignements et évaluations plus pratiques, avec le déploiement d'examens cliniques objectifs et structurés), Ségur de la santé, création de six nouvelles facultés d'odontologie, renforcement de la formation en santé en région Centre-Val-de-Loire et développement d'une nouvelle antenne de médecine à l'université des Antilles.

Au titre de l'adaptation des formations aux métiers d'avenir, en complément des actions engagées dans le cadre de France 2030, une attention particulière a été apportée à la poursuite du déploiement des BUT. Des financements ont été alloués au titre de la troisième année de formation et de l'ouverture de nouveaux départements

La logique de performance a pris un nouvel essor avec le déploiement d'une première vague de 17 contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) auprès de 36 établissements. Les COMP visent un meilleur pilotage des politiques publiques qu'ils mettent en œuvre. En ce sens, ils resserrent les liens entre les objectifs contractuels, les moyens alloués et la performance. Ils donnent une visibilité pluriannuelle sur une partie des moyens en contrepartie d'une responsabilisation accrue sur l'atteinte d'objectifs mesurables. Plus de 110 M€ ont été alloués pour trois ans aux établissements de la première vague de COMP, dont la moitié a été versée dès 2023. Les objectifs correspondants portent sur la recherche et l'innovation (28 %), le renforcement du pilotage (19 %), l'adaptation de l'offre de formation (15 %), la transition écologique et le développement soutenable (14 %), le bien-être étudiant (14 %) et la stratégie de l'établissement (10 %).

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (P150)

Indicateur 1.1 : Pourcentage d'insertion professionnelle des jeunes diplômés (P150)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
% niveau Licence (tous domaines de formation)	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
% niveau Master (tous domaines de formation)	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
(...) dont insérés au niveau cadre ou profession intermédiaire	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
(...) dont occupant un emploi durable	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
% de niveau Master, domaine de formation lettres et sciences humaines	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
% de niveau Master, domaine de formation sciences et techniques	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
% de niveau Master, domaine de formation droit, économie et gestion	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
% niveau Doctorat (tous domaines de formation)	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
(...) dont insérés au niveau cadre ou profession intermédiaire	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
(...) dont occupant un emploi durable	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
% de niveau Doctorat, domaine de formation lettres et sciences humaines	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
% de niveau Doctorat, domaine de formation sciences et techniques	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
% de niveau Doctorat, domaine de formation droit, économie et gestion	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Sources de données

- Source diplômés licence: centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ)
- Source diplômés de master : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2015 de l'université (universités de France métropolitaine et des DOM) – MESRI – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES).
- Source docteurs : l'enquête IPDOC 2017 du SIES/MESRI interroge tous les docteurs diplômés d'une école doctorale française en 2014 (établissements d'enseignement supérieur de France métropolitaine + DOM + TOM).

Mode de calcul

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Le **taux d'emploi durable** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la Fonction publique ou en qualité de travailleur indépendant.

Pour les titulaires de Doctorat, le **taux d'emploi permanent** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la fonction publique (sont exclus les emplois en qualité de travailleur indépendant).

Pour les diplômés de master, l'enquête a été réalisée à partir de décembre 2016 auprès de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2014 un diplôme de master, de licence professionnelle ou de DUT. La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au 1er décembre de l'année n, soit 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La valeur n de l'indicateur porte donc sur les diplômés de l'année universitaire n-3/n-2.

Pour les titulaires du doctorat, l'enquête IPDOC est réalisée de décembre 2017 à avril 2018 auprès des 14 400 docteurs diplômés d'une école doctorale en 2014. La collecte est effectuée auprès de tous les établissements du supérieur co-accrédités pour une ou plusieurs écoles doctorales. Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au 1er décembre de l'année n, soit trois ans après l'obtention de leur doctorat. Le réalisé 2017 sera disponible en juin 2019.

Indicateur 1.2 : Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale (P150)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale	%	57	50,7	55	Non connu	donnée non renseignée	58

Commentaires techniques

Lecture avec pour exemple l'année 2021 : si les comportements (atteinte du bac, poursuite d'études, réussite) se stabilisaient, 57 % de la classe d'âge des 17-33 ans serait in fine diplômée de l'enseignement supérieur en 2021.

Une hausse de l'indicateur signifie une hausse du niveau d'études d'une génération.

L'objectif de 50 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur a été fixé au niveau national et européen et nécessite d'améliorer la réussite dans le cursus licence. La réalisation de cet objectif est notamment le résultat de la mise en œuvre de différents leviers : politique d'orientation active, renforcement des dispositifs d'aide à la réussite, élaboration d'une offre de formation prenant en compte la diversité des publics accueillis et la hausse des inscriptions dans les différents cursus. Cet objectif de 50 % a été dépassé en 2016.

OBJECTIF 2 : Accroître la production scientifique des opérateurs de recherche et leur dynamisme autour des priorités nationales de recherche

Indicateur 2.1 : Production scientifique des opérateurs de la mission

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs de la mission dans la production scientifique mondiale	%	2,3	2,2 (valeur semi-définitive)	2,3	2,1 (estimation)	absence amélioration	2,3
Part des publications de référence internationale des opérateurs de la mission dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	11,2	10,9 (valeur semi-définitive)	11,6	10,6 (estimation)	absence amélioration	11,6

Commentaires techniques

Cet indicateur agrégé porte sur la production scientifique de la France entière et non sur la production des seuls opérateurs de la mission, le périmètre France étant très proche de celui de la mission (les opérateurs de recherche de la MIREs constituent en effet la quasi-totalité du périmètre France pour les publications scientifiques).

Mode de calcul : la part de publications scientifiques de la France est le ratio entre le nombre de publications originaires de France et le nombre de publications originaires de l'UE (part européenne) ou du monde (part mondiale). Ce calcul est exprimé en compte fractionnaire : il tient compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Par exemple, une publication qui a trois adresses différentes, 2 en France et 1 en Allemagne, contribuera à la production française à hauteur de 2/3 et à la production allemande à hauteur de 1/3. L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications scientifiques : la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications constatés pour les années n, n-1 et n-2.

Les réalisations 2021 et 2022 sont calculées sur la base de la dernière actualisation de la base de données du Hcéres-OST de juin 2023 permettant d'assurer la complétude à 95 % des données de publication de l'année 2022. La valeur indiquée en 2022 est donc quasi-définitive.

La réalisation 2023 est une estimation sur la base des résultats et tendances sur les 6 dernières années (ajustement linéaire). La prévision moyenne est affichée dans le tableau.

Ces données ne relèvent donc pas d'une mesure comme celles de la colonne précédente.

Sources des données : Base OST, Web of Science, calculs OST-Hcéres (Observatoire des sciences et techniques - Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Les supports de publication (revues et proceedings) du « Emerging Sources Citation Index » du WoS (ESCI) sont désormais pris en compte dans le corpus mondial. Ce nouvel index a été intégré car il comporte plus de supports en langues nationales, dans les domaines SHS ou encore nouvellement créés – tout en respectant les critères éditoriaux du WoS comme la mise en œuvre d'une évaluation par les pairs. Le nombre de publications de la France augmente moins que le total mondial (+10 %), avec comme conséquence une baisse marginale de la part mondiale de la France (de 0,1 %). Rappelons que la prévision du PAP comme les cibles ont été établies à partir des séries de données se basant

sur un corpus mondial un peu moins large et sur une part de la France un peu plus élevée. Cet élargissement du périmètre de publications considéré peut expliquer, au moins en partie, l'écart entre d'une part la prévision 2023 et la cible, et d'autre part l'estimation 2023 (calculée en janvier 2024 sur le corpus plus large). Cet effet négatif d'une base plus large sur la part mondiale de publications se traduit par un effet plutôt positif sur les indicateurs relatifs à l'impact ou à la présence de la France dans les publications les plus citées (voir MRA2.2 et indicateur P172).

Indicateur 2.2 : Performance de la production scientifique française mesurée par la part dans le décile des publications les plus citées au monde (Top 10%) des corpus thématiques définis par les clusters du pilier 2 du programme-cadre européen Horizon Europe

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Santé	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	donnée non renseignée	Non déterminé
Culture, créativité et société inclusive	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	donnée non renseignée	Non déterminé
Numérique, industrie et espace	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	donnée non renseignée	Non déterminé
Climat, énergie et mobilité	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	donnée non renseignée	Non déterminé
Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	donnée non renseignée	Non déterminé

Commentaires techniques

Part mondiale	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation (valeurs quasi-définitives)	2023 Prévision (PAP 2023)	2023 Réalisation (valeurs estimées)	2024 Cible (PAP 2024)
Santé	%	3,5	3,4	3,3	3,1	3,0	2,9	2,8	2,1	2,6	2,6
Culture, créativité et société inclusive	%	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5
Numérique, industrie et espace*	%	3,3	3,0	2,6	2,3	2,1	1,9	1,7	1,2	1,4	1,8
Climat, énergie et mobilité	%	3,0	2,7	2,5	2,2	2,0	1,8	1,6	1,6	1,3	1,4
Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement	%	3,8	3,6	3,3	3,0	2,8	2,5	2,2	2,2	2,0	2,5

Part européenne (UE 27)	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation (valeurs quasi-définitives)	2023 Prévision (PAP 2023)	2023 Réalisation (valeurs estimées)	2024 Cible (PAP 2024)
Santé	%	13,2	13,1	12,7	12,2	11,9	11,4	11,0	10,9	10,7	11,4
Culture, créativité et société inclusive	%	6,1	6,1	6,0	6,0	6,1	6,3	6,2	7,2	6,2	5,6
Numérique, industrie et espace*	%	13,0	12,0	11,0	9,8	9,7	9,3	8,9	7,5	7,8	9,1
Climat, énergie et mobilité	%	10,7	10,3	10,0	9,9	9,5	9,4	9,3	10,3	8,9	9
Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement	%	12,1	11,8	11,4	10,9	10,4	10,1	9,6	10,6	9,2	10,2

Part dans l'espace France - Allemagne - Royaume-Uni	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation (valeurs quasi-définitives)	2023 Prévision (PAP 2023)	2023 Réalisation (valeurs estimées)	2024 Cible (PAP 2024)
Santé	%	20,9	21,0	20,7	20,5	20,9	20,8	20,9	19,3	20,8	19,7
Culture, créativité et société inclusive	%	9,8	9,6	9,6	9,8	10,1	10,4	9,9	9,1	10,2	9,1
Numérique, industrie et espace*	%	24,9	23,4	21,3	19,4	19,4	19,0	18,4	19,5	16,5	18,6
Climat, énergie et mobilité	%	21,0	20,5	19,7	19,1	18,3	18,3	18,4	18,5	17,4	17,0
Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement	%	23,7	23,4	22,6	21,7	21,2	21,1	20,7	22,0	19,9	21,2

* Le cluster « Numérique, industrie et espace » est ici mesuré sans la recherche spatiale, ce domaine étant spécifiquement analysé dans le cadre du programme 193.

Cet indicateur se mesure par la part dans le décile des publications les plus citées au monde pour chacun des corpus thématiques définis par 5 des 6 clusters du pilier 2 du programme cadre européen Horizon Europe.

Afin d'identifier la production scientifique correspondant aux thématiques de société ou clusters, un corpus d'articles dans des revues mettant en œuvre l'évaluation par les pairs et dans des actes de conférences est délimité pour chaque cluster dans la base de l'OST-HCERES, qui est une version enrichie du Web of Science. La base contient des revues scientifiques à diffusion internationale. Les revues du « Émerging Sources Citation Index » du WoS (ESCI) sont désormais prises en compte, ce qui peut introduire de petites variations dans les résultats précédents (cf. commentaires techniques sous l'indicateur MRA 2.1). Chaque corpus permet de caractériser la position internationale de la France sur la thématique correspondante. Il s'agit d'observer la contribution des laboratoires français aux recherches susceptibles d'irriguer en connaissances nouvelles les acteurs de chaque thématique.

Les corpus ont été délimités par modélisation thématique d'un ensemble d'articles obtenu par analyse textuelle ou par agrégation de catégories du Web of Science (pour les clusters Santé et Culture, créativité et société inclusive). De ce fait, un même article peut être sélectionné dans le corpus de plusieurs clusters. Les corpus retenus pour décrire les clusters étant partiellement recouvrants, les indicateurs ne peuvent être directement additionnés ou divisés. De plus, des biais de couverture de la base peuvent exister entre disciplines. Aussi, même si les indicateurs sont normalisés pour la dimension disciplinaire, leur comparaison une année donnée doit être considérée avec prudence ; c'est l'évolution temporelle des indicateurs qui constitue le signal le plus important pour apprécier l'évolution de la position de la France dans les recherches les plus visibles au niveau international.

Mode de calcul

Division du « nombre de publications scientifiques de la France parmi les 10 % les plus citées dans le monde » pour chaque cluster par le « nombre de publications scientifiques de l'UE 27 » (part européenne) ou « du monde » (part mondiale) ou de l'ensemble « France-Allemagne-Royaume-Uni » parmi les 10 % les plus citées pour chaque cluster.

Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre d'adresses institutionnelles différentes des signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations annuelles, l'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications : la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications constatés en n, n-1 et n-2.

La réalisation 2022 est calculée sur la base de la dernière actualisation de la base de données du Hcéres-OST de juin 2023 permettant d'assurer la complétude à 95 % des données de publication de l'année 2022. La valeur indiquée est quasi-définitive.

La réalisation 2023 est estimée sur la base des résultats depuis 2016 et de la tendance observée sur la période (hypothèse d'une tendance linéaire). Ces données ne relèvent donc pas d'une mesure comme celles de la colonne précédente.

Sources des données : Base OST, Web of Science, calculs OST-HCERES. Les revues du « Émerging Sources Citation Index » du WoS (ESCI) sont désormais prises en compte. Certaines de ces revues peuvent concerner les thématiques des clusters ici pris en compte. Toute la série a été recalculée depuis 2016 et si besoin corrigée. Les écarts varient selon les clusters, les indicateurs pouvant être plus favorables (France, Allemagne, Royaume-Uni en santé et culture) ou moins favorables.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le positionnement international de la science française se mesure, en particulier, par la capacité des chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur et de recherche français à publier dans les revues scientifiques internationales mettant en œuvre une évaluation par les pairs les plus renommées. La recherche française s'exerce dans une large diversité de champs disciplinaires et thématiques.

La Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (promulguée le 24 décembre 2020), dite LPR, et son rapport annexé se sont attachés à répondre au constat d'une tendance à l'érosion continue de la visibilité de la recherche française dans le paysage mondial.

À partir de ce constat, la LPR affiche un choix politique majeur, celui d'investir dans la recherche publique de façon très importante au cours des prochaines années et de replacer la science au cœur du pacte social et du développement économique de notre pays, avec l'ambition d'élever la dépense intérieure de recherche publique à 1 % du PIB et ainsi de constituer l'effet de levier pour porter l'effort national de recherche à 3 % du PIB.

La LPR porte des mesures fortes, tant en matière de valorisation des carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs et de transfert des résultats de la recherche que de simplification et de moyens renforcés pour faire face à une situation de concurrence internationale exacerbée et avoir un impact fort et durable sur l'ensemble de nos écosystèmes nationaux de recherche et d'innovation, et ce en synergie avec la programmation du neuvième programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne « Horizon Europe » pour la période 2021-2027.

L'articulation entre les stratégies française et européenne en matière de recherche est non seulement un objectif, pour accroître la participation française aux programmes européens de recherche et d'innovation, mais aussi et surtout une nécessité pour accroître la capacité effective de recherche sur les grands défis auxquels notre société est confrontée et qui relèvent d'enjeux globaux. Aussi les priorités nationales de recherche, telles qu'elles sont portées et financées par la LPR, s'intègrent-elles dans le cadre des six clusters du pilier 2 (« Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne ») du programme-cadre « Horizon Europe » :

- Santé ;
- Culture, créativité et société inclusive ;
- Sécurité civile pour la société ;
- Numérique, industrie et espace ;
- Climat, énergie et mobilité ;
- Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement.

Depuis le début du 21^e siècle, la part mondiale des publications des pays historiquement intensifs en recherche, dont la France, tend à se réduire, malgré la croissance du volume de leurs publications jusqu'aux années récentes. Cette érosion est liée en premier lieu au développement des politiques de recherche dans les pays émergents, en

particulier la Chine, en deuxième lieu à la progression des pays en voie de rattrapage (Espagne, Portugal, Pologne, etc.) et en dernier lieu aux évolutions constatées dans des pays ayant réalisé d'importantes réformes structurelles des actions publiques tous domaines d'intervention confondus. Ces politiques volontaristes ont pu s'appuyer sur des recommandations des objectifs de Lisbonne en Europe au début des années 2000, de même que sur l'expérience de pays membres de l'OCDE pour lesquels les politiques actives d'investissement durable dans l'effort de recherche et d'innovation ont permis des sorties de crise plus rapides, toutes choses étant égales par ailleurs. Ces phénomènes de rattrapage au niveau international se sont accélérés sur la fin de période, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Ainsi la Chine est-elle devenue le premier producteur mondial de publications scientifiques devant les États-Unis depuis le milieu des années 2010.

Les années 2020-2022 ont été influencées par la crise du COVID, à la fois sur le volume de publications, qui a d'abord baissé, puis fortement augmenté en 2021, et sur l'importance prise par les publications dans le domaine biomédical. En 2020-2021, en tenant compte de l'élargissement de la base de publications mobilisée qui s'avère relativement plus favorable aux pays émergents, la part de la France dans les publications mondiales est de 2,3-2,4 % (le compte fractionnaire tenant compte du nombre d'auteurs par publication). Cette part est très proche de celles du Canada, de la Russie ou du Brésil. En 2021, dernière année complète de la base, la France est le 12^e pays publiant le plus.

Pour la production scientifique dans son ensemble, les indicateurs MRA 2.1 et MRA 2.2 montrent que l'effort de la communauté scientifique française a eu pour effet de contenir la tendance observée depuis le début des années 2000 d'une baisse notable de la part mondiale et européenne des publications scientifiques françaises. La défense de la place de la production scientifique française s'explique par l'impulsion, donnée au niveau national, à un soutien des travaux des équipes de recherche françaises (grands projets, plans nationaux, programmes prioritaires de recherche, etc.) ainsi qu'à l'échelle européenne par la participation aux projets soutenus par l'Union européenne (programmes cadres Horizon 2020 et Horizon Europe), tandis que l'émergence de la puissance scientifique de pays jusque-là peu présents sur ces scènes se confirme sous l'effet de l'accélération de leurs efforts. Cependant, la démographie scientifique et la progression limitée des effectifs de chercheurs et enseignants-chercheurs observée depuis 2014 ne permet pas de soutenir le rythme des États les mieux classés.

La part mondiale de la France dans le décile des publications les plus citées est la plus élevée dans le cluster Santé (2,8 % en 2022). C'est aussi dans le cluster santé que la part européenne de la France est la plus élevée (11 % en 2022). Le second cluster dans lequel les parts mondiale et européenne de la France dans le décile des publications les plus citées sont relativement élevées est Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement (respectivement 2,2 % et 9,6 %).

La part de la France au sein de l'ensemble France-Allemagne-Royaume-Uni montre des évolutions en partie plus favorables, notamment en fin de période, pour trois des clusters considérés. En revanche, l'évolution reste défavorable pour deux clusters : « Numérique, industrie et espace », « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement ».

Dans ce contexte de vive concurrence scientifique internationale et d'importance croissante de certains pays, il convient de souligner l'impact positif que la politique de sites a eu sur la reconnaissance et l'attractivité de la recherche française, avec en 2023 la présence de 27 établissements français dans le classement de l'Academic Ranking of World Universities (ARWU) - plus connu sous le nom de Classement de Shanghai. En 2023, la France est quatrième dans le Top 50 derrière les États-Unis, le Royaume-Unis et la Chine, avec Paris-Saclay à la 15^e place, PSL à la 41^e place et Sorbonne Université à la 46^e place. Paris-Saclay est numéro 2 mondial en mathématiques et Sorbonne Université est 4^e.

OBJECTIF 3 : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche**Indicateur 3.1 : Présence des opérateurs de la mission dans les projets financés par le PCRI de l'Union européenne**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de participation des opérateurs de la mission dans les projets financés par le PCRI de l'Union européenne	%	5,4	5,2 (valeur provisoire)	4,7	4,8 (données partielles)	cible atteinte	5,0
Taux de coordination des opérateurs de la mission dans les projets financés par le PCRI de l'Union européenne	%	9,3	8,4 (valeur provisoire)	6,3	6,0 (données partielles)	absence amélioration	8,2

Commentaires techniquesMode de calcul

Sont pris en compte dans ce calcul les opérateurs du secteur de l'enseignement supérieur et du secteur de la recherche tels qu'identifiés dans la base eCORDA, qu'ils soient bénéficiaires ou tierces parties.

Taux de participation : participations des bénéficiaires et tierces parties du secteur de l'enseignement supérieur et du secteur de la recherche dans les projets sélectionnés et financés par le PCRI (anciennement PCRD). Le taux de participation est calculé en divisant le nombre de bénéficiaires et tierces parties de ces deux secteurs qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'entités bénéficiaires ou tierces parties de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée.

Taux de coordination : nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRI (anciennement PCRD) coordonnés par un bénéficiaire français relevant de ces deux secteurs. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par un bénéficiaire relevant de ces deux secteurs par le nombre total de projets retenus. Les projets monopartenaires sont exclus. Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée.

Source des données : Base eCORDA des projets (Grants) et des réponses aux appels à propositions (Proposals) de la Commission européenne, calculs OST-HCERES. Le calcul produit pour 2021 agrégeait les projets (resp. les participants) relevant de H2020 et de Horizon Europe. Les calculs relatifs à l'année 2023 sont encore très provisoires. Seulement environ un tiers des projets de l'année sont recensés dans l'extraction de décembre 2023, d'où la mention « données partielles dans les tableaux ». Il se pourrait, même si cela devrait être dans une moindre mesure, que l'année 2022 soit encore sujette à modifications lors d'une actualisation ultérieure de la base de données.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'Espace européen de la recherche (EER) vise à coordonner les politiques communautaires et nationales de recherche au soutien d'une meilleure circulation des chercheurs, des connaissances et des technologies.

L'Espace européen de la recherche est mis en œuvre à travers une vingtaine d'actions décrites dans un agenda politique permettant de coordonner les actions des États membres. Les actions de l'agenda politique sont en cours de renouvellement et feront l'objet d'une négociation par le Conseil en fin d'année 2024.

En mai 2023, l'adoption de Conclusions du Conseil dédiées aux publications universitaires de qualité, transparentes, ouvertes, fiables et équitables a permis d'approfondir la politique européenne en matière de science ouverte.

En parallèle, la base juridique de l'Entreprise commune dédiée aux semi-conducteurs et du partenariat PRIMA a été adoptée.

Le programme « Horizon Europe » a été lancé en 2021, avec un retard dans le lancement des appels à projets. Par conséquent, les données associées à la première année du nouveau programme ne sont pas intégrées dans les indicateurs 2021 qui portent essentiellement sur le dernier appel à projet d'Horizon 2020. Il convient donc de noter que pour l'année 2021, les résultats ne portent que sur un nombre limité de thématiques et un budget limité. Le périmètre pour l'année 2021 n'est donc pas comparable aux années antérieures. Il est à noter que les résultats de l'année 2022 et 2023 ne sont pas définitifs tant que les conventions de subventions ne sont pas signées. Ils peuvent notamment varier en fonction de l'issue des négociations avec suite au rejet de certains projets britanniques non éligibles.

Le retour français, insuffisant au regard de la place de la France dans la dépense intérieure européenne de R&D, n'est pas dû à l'insuffisance de qualité des projets déposés, mais a un nombre de dépôts proportionnellement plus faible que les meilleurs européens. En effet, le taux de succès (financement obtenu / financement demandé) des équipes françaises (24,1 %) est très supérieur à la moyenne (19,5 %). Cela peut en partie s'expliquer par le statut du Royaume-Uni. L'accord d'association du Royaume Uni à Horizon Europe n'est entré en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2024. Constatant un taux de retour insuffisant au titre des principales politiques publiques communes de l'Union européenne, le cabinet de la Première Ministre a décidé la création, au 1^{er} janvier 2023, d'une cellule pérenne de mobilisation des fonds européens, au sein du SGAE. Elle a notamment comme objectif de parfaire les diagnostics et analyses expliquant les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Un plan d'action a été demandé à l'ensemble des ministères auxquels un fonds en gestion directe ou indirecte a été rattaché.

Le MESR, ministère pilote pour le programme cadre Horizon Europe, a été précurseur. Un plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE) a été mis en place en 2018, reprenant les recommandations du rapport des inspections qui avaient été saisies en 2016. Le PAPFE est organisé autour des trois axes – inciter, accompagner, influencer – regroupant 13 mesures. La mise en œuvre de l'ensemble des mesures requiert du temps afin de pouvoir en mesurer les effets.

L'augmentation de la coordination de projets collaboratifs constitue une des priorités du plan d'action national. Plusieurs actions identifiées dans le PAPFE sont en cours de mise en place ou de mise en œuvre pour inciter les acteurs à se positionner comme coordinateur :

- un appel à projet dédié à l'ANR, qui finance les coûts de montage en coordination de projets collaboratifs européens (MRSEI), un dispositif de soutien pour les entités privées opéré par Bpifrance (Diag'PTI) qui finance une partie des coûts de consultance associés au montage de dossiers en coordination de projets collaboratifs européens ;
- un trophée des Étoiles de l'Europe qui récompense des chercheurs et leurs équipes ayant achevé avec succès la coordination d'un projet collaboratif européen.

L'augmentation de la participation aux appels à projets reste un enjeu majeur. Plusieurs actions sont menées tant au niveau de l'incitation que de l'accompagnement :

- une incitation au renforcement de la participation au PCRI dans le cadre du dialogue contractuel (les contrats d'objectifs, de moyens et de performance) ;
- Les projets ASDESR (appel France 2030). Ils visent à accompagner la diversification des ressources des établissements (en particulier en professionnalisant et renforçant les fonctions supports responsables des affaires européennes) ;
- La mise en place de comités de liaison Europe à l'échelle régionale afin de mobiliser tous les acteurs du territoire (Conseil régional, Rectorat, DRARI, université, opérateurs, pôles de compétitivité, Bpi...) et de définir une feuille de route commune.

OBJECTIF 4 : Améliorer la part de la R&D des entreprises françaises dans l'effort national de recherche

Indicateur 4.1 : Effort de la recherche de la France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part de la dépense intérieure de R&D (DIRD) dans le produit intérieur brut (PIB)	%	2,22	2,18 (estimation)	2,3	Non connu	donnée non renseignée	2,4
Part des dépenses intérieures en R&D des entreprises (DIRDE) dans la dépense intérieure de R&D (DIRD)	%	65,7 (estimation)	65,8 (estimation)	66,1	Non connu	donnée non renseignée	66,2

Commentaires techniques

La dépense intérieure de R&D (DIRD) correspond à la somme des moyens financiers nationaux et étrangers pour des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) exécutés sur le territoire national (métropole et outre-mer) quelle que soit l'origine des fonds. On note DIRDE les dépenses de R&D des entreprises et DIRDA les dépenses de R&D des administrations, c'est-à-dire des secteurs de l'État, des établissements de l'enseignement supérieur et des institutions sans but lucratif. L'évolution du PIB des années 2022 et 2023 a été établie par l'Insee.

Mode de calcul :

Sous-indicateur « Part de la dépense intérieure de R&D (DIRD) dans le produit intérieur brut (PIB) » : rapport DIRD/PIB.

Sous-indicateur « Part des dépenses intérieures de R&D des entreprises (DIRDE) dans la dépense intérieure de R&D (DIRD) » : rapport DIRDE/DIRD.

Source des données :

Sous-indicateur « Part de la dépense intérieure de R&D (DIRD) dans le produit intérieur brut (PIB) » : enquêtes R&D auprès des administrations et des entreprises, MESR, SIES - Insee (pour les PIB 2021, 2022 et 2023).

Sous-indicateur « Part des dépenses intérieures de R&D des entreprises (DIRDE) dans la dépense intérieure de R&D (DIRD) » : enquêtes R&D auprès des administrations et des entreprises, MESR, SIES.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2021, la dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) de la France s'établit à 55,5 milliards d'euros (Md€), soit une hausse de 2,8 Md€ par rapport à 2020. Ce montant correspond aux dépenses engagées pour des travaux de R&D exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a augmenté de 3,7 % en 2021. La DIRD des entreprises progresse de 3,8 % en volume et celle des administrations de 3,6 %. L'effort de recherche, qui rapporte la DIRD au produit intérieur brut (PIB), s'élève à 2,22 % en 2021, après 2,28 % en 2020, dans un contexte où le PIB a fortement augmenté en 2021 (+6,4 %) après la forte baisse enregistrée lors de la crise sanitaire de 2020.

En 2022, la DIRD devrait progresser de 0,5 % en volume et atteindrait 57,4 Md€ en valeur. La DIRD des entreprises devrait augmenter plus fortement que celle des administrations : d'une part, la DIRD des entreprises progresserait de 0,6 % en volume pour s'établir à 37,8 Md€ et, d'autre part, la DIRD des administrations serait en hausse de 0,3 % en volume et s'établirait à 19,6 Md€. L'augmentation de la DIRD serait néanmoins moins élevée que celle du PIB (+2,5 % en volume). Aussi, l'effort de recherche diminuerait de 2021 à 2022, passant de 2,22 % à 2,18 % du PIB.

Les sous-indicateurs liés à la DIRD et la DIRDE sont calculés par le service statistique du MESR (SIES) sur la base d'enquêtes. Pour les données 2023, les enquêtes « R&D auprès des entreprises » et « R&D auprès des administrations » seront lancées en mai 2024.

En 2023, le PIB progresse de 0,9 %. Aucune donnée n'est disponible pour la DIRD. L'hypothèse retenue est qu'elle suivra sa tendance de moyen terme, ce qui devrait se traduire par un effort de recherche stable par rapport à 2022, de l'ordre de 2,2 % à 2,3 % du PIB.

La part des dépenses intérieures de R&D des entreprises (DIRDE) dans la dépense intérieure de R&D (DIRD, soit le ratio DIRDE/DIRD) s'est établie à 65,7 % en 2021 (données définitives) et s'établirait à 65,8 % en 2022. Pour 2023, en estimant la DIRDE sur la base de son évolution tendancielle, le ratio DIRDE/DIRD se situerait aux alentours de 65,8 %, soit une stabilité par rapport à 2022.

Là encore, la loi de programmation de la recherche et le plan France 2030 devraient contribuer à changer la donne dans les années à venir et leur impact sera pris en compte pour les prévisions qui seront affichées dans le cadre du prochain projet annuel de performance (PAP).

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
150 – Formations supérieures et recherche universitaire			
Prévision	15 355 293 309	15 103 602 131	5 175
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	15 205 807 643	14 907 800 643	5 179
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	149 485 666	195 801 488	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-4
Exécution	14 972 487 017	15 018 548 114	5 137
231 – Vie étudiante			
Prévision	3 099 622 664	3 101 825 910	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	3 136 414 445	3 130 191 945	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-36 791 781	-28 366 035	
Exécution	3 088 167 542	3 082 255 660	
172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			
Prévision	7 903 245 226	7 690 310 304	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	8 070 807 751	7 833 527 751	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-167 562 525	-143 217 447	
Exécution	7 882 078 107	7 668 502 871	
193 – Recherche spatiale			
Prévision	1 835 196 679	1 835 196 679	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 865 683 825	1 865 683 825	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-30 487 146	-30 487 146	
Exécution	1 835 196 679	1 835 196 679	
190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			
Prévision	1 659 863 466	2 113 888 305	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 675 829 878	1 800 829 878	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-15 966 412	313 058 427	
Exécution	1 658 455 783	2 078 661 610	
192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle			
Prévision	684 230 373	889 778 964	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	681 599 180	693 736 238	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	2 631 193	196 042 726	
Exécution	578 232 934	830 310 767	

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
191 – Recherche duale (civile et militaire)			
Prévision	150 019 167	150 019 167	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	150 019 167	150 019 167	
Exécution	150 019 167	150 019 167	
142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles			
Prévision	505 143 240	414 949 575	2 832
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	426 488 676	424 396 462	2 832
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	78 654 564	-9 446 887	
Exécution	408 815 290	407 182 525	2 813
Total Prévision	31 192 614 124	31 299 571 035	8 007
Total Exécution	30 573 452 518	31 070 677 393	7 950

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
150 – Formations supérieures et recherche universitaire	14 165 219 812 14 267 464 168	15 215 807 643 14 972 487 017	14 237 274 812 14 325 566 868	14 931 521 584 15 018 548 114
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	3 708 901 865 3 794 490 728	3 882 890 351 3 966 528 035	3 708 901 865 3 794 497 721	3 882 890 351 3 966 527 831
02 – Formation initiale et continue de niveau master	2 539 191 175 2 576 251 496	2 675 678 001 2 691 959 914	2 539 191 175 2 576 547 245	2 675 678 001 2 692 061 135
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	401 885 950 445 941 420	453 500 575 483 297 745	401 885 950 445 941 420	453 500 575 483 297 745
04 – Établissements d'enseignement privés	93 895 852 92 440 578	94 895 852 92 676 822	93 895 852 92 443 722	94 895 852 92 676 822
05 – Bibliothèques et documentation	461 214 848 476 881 220	474 584 123 489 613 298	461 214 848 476 881 220	474 584 123 489 613 298
13 – Diffusion des savoirs et musées	128 890 881 137 146 063	131 135 404 140 853 541	128 890 881 137 146 063	131 135 404 140 853 541
14 – Immobilier	1 149 934 623 1 106 581 403	1 553 198 902 1 198 481 222	1 221 989 623 1 167 201 852	1 268 912 843 1 241 875 161
15 – Pilotage et support du programme	1 626 646 346 1 701 639 203	1 726 657 299 1 835 446 140	1 626 646 346 1 698 815 568	1 726 657 299 1 838 012 281
17 – Recherche	4 054 658 272 3 936 092 057	4 223 267 136 4 073 630 299	4 054 658 272 3 936 092 057	4 223 267 136 4 073 630 299
231 – Vie étudiante	3 089 988 669 2 964 980 902	3 137 814 445 3 088 167 542	3 081 158 669 2 955 165 726	3 131 091 945 3 082 255 660
01 – Aides directes	2 535 386 115 2 393 618 166	2 541 980 728 2 427 760 605	2 535 386 115 2 392 245 290	2 541 980 728 2 426 698 599
02 – Aides indirectes	381 427 251 387 039 302	408 151 152 467 701 718	372 597 251 379 739 328	401 428 652 462 130 648
03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	72 286 862 81 079 642	80 557 176 82 463 434	72 286 862 79 937 314	80 557 176 83 189 950
04 – Pilotage et animation du programme	100 888 441 103 243 793	107 125 389 110 241 785	100 888 441 103 243 793	107 125 389 110 236 464
172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	7 740 247 222 7 616 428 098	8 070 807 751 7 882 078 107	7 503 175 364 7 384 470 337	7 833 527 751 7 668 502 871
01 – Pilotage et animation	327 372 222 295 819 547	296 747 751 241 036 249	328 155 364 292 848 785	284 387 751 240 800 785
02 – Agence nationale de la recherche	1 062 206 000 1 020 306 000	1 225 720 000 1 161 287 000	884 351 000 849 565 000	960 800 000 909 617 000
11 – Recherches interdisciplinaires et transversales	77 026 760 76 093 052	80 730 070 80 868 791	77 026 760 76 093 052	80 730 070 80 868 791
12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	159 738 890 157 705 148	167 660 750 167 104 234	159 738 890 157 705 148	167 660 750 167 104 234
13 – Grandes infrastructures de recherche	354 805 000 346 866 639	257 705 000 260 643 148	294 805 000 288 620 639	297 705 000 299 039 148
14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	1 057 818 020 1 089 891 063	1 109 208 185 1 103 766 195	1 057 818 020 1 089 891 063	1 109 208 185 1 103 766 195
15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 260 309 940 1 245 761 697	1 319 519 148 1 309 192 931	1 260 309 940 1 245 761 697	1 319 519 148 1 309 192 931

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	1 026 605 500 1 014 636 487	1 076 862 870 1 076 462 840	1 026 605 500 1 014 636 487	1 076 862 870 1 076 462 840
17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	840 351 070 813 711 258	878 541 158 830 401 349	840 351 070 813 711 258	878 541 158 830 401 349
18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 153 999 260 1 140 015 352	1 217 199 104 1 213 165 746	1 153 999 260 1 140 015 352	1 217 199 104 1 213 165 746
19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	420 014 560 415 621 856	440 913 715 438 149 623	420 014 560 415 621 856	440 913 715 438 083 852
193 – Recherche spatiale	1 642 286 109 1 632 154 224	1 865 683 825 1 835 196 679	1 642 286 109 1 632 154 224	1 865 683 825 1 835 196 679
01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science	214 931 714 213 334 872	242 756 952 237 225 701	214 931 714 213 334 872	242 756 952 237 225 701
02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	301 444 968 297 466 395	360 459 376 349 990 876	301 444 968 297 466 395	360 459 376 349 990 876
03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	136 817 888 136 141 260	150 623 787 147 632 594	136 817 888 136 141 260	150 623 787 147 632 594
04 – Maîtrise de l'accès à l'espace	603 924 576 602 917 670	665 097 271 664 261 532	603 924 576 602 917 670	665 097 271 664 261 532
05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	241 840 938 239 188 556	282 984 957 275 427 406	241 840 938 239 188 556	282 984 957 275 427 406
06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	81 826 025 80 755 471	97 737 040 96 910 082	81 826 025 80 755 471	97 737 040 96 910 082
07 – Développement des satellites de météorologie	61 500 000 62 350 000	66 024 442 63 748 487	61 500 000 62 350 000	66 024 442 63 748 487
190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 614 122 374 1 782 895 935	1 675 829 878 1 658 455 783	1 729 120 775 2 043 554 066	1 800 829 878 2 078 661 610
11 – Recherche dans le domaine des risques	177 125 704 173 670 349	185 790 704 181 392 703	177 125 704 173 670 349	185 790 704 181 392 703
12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	101 924 585 100 133 257	101 367 089 104 587 022	101 924 585 100 133 257	101 367 089 104 587 022
13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	1 551 198 288 533	1 551 198 1 807 861	1 551 198 1 527 175	1 551 198 1 807 861
14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	0 185 978 737	0 -1 298 058	114 998 401 445 398 227	125 000 000 418 907 769
15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA	740 000 000 740 000 000	780 000 000 780 000 000	740 000 000 740 000 000	780 000 000 780 000 000
16 – Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire	419 185 791 410 626 019	419 785 791 406 903 222	419 185 791 410 626 019	419 785 791 406 903 222
17 – Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie	174 335 096 172 199 039	187 335 096 185 063 033	174 335 096 172 199 039	187 335 096 185 063 033
192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	787 390 785 731 537 299	681 599 180 578 232 934	860 295 928 718 821 232	693 736 238 830 310 767
01 – Organismes de formation supérieure et de recherche	331 560 974 325 827 307	339 240 472 332 921 916	327 560 974 321 987 307	335 240 472 329 161 916
02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique	287 629 288 286 449 702	341 990 127 349 671 171	287 629 288 286 449 702	341 990 127 349 671 171
03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique	168 200 523 119 260 290	368 581 -104 360 153	245 105 666 110 384 223	16 505 639 151 477 680
191 – Recherche duale (civile et militaire)	0 0	150 019 167 150 019 167	0 0	150 019 167 150 019 167
01 – Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E	0 0	13 500 000 13 500 000	0 0	13 500 000 13 500 000
02 – Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	0 0	5 400 000 5 400 000	0 0	5 400 000 5 400 000
03 – Recherche duale dans le domaine aérospatial	0 0	127 701 136 127 701 136	0 0	127 701 136 127 701 136
04 – Autres recherches et développements technologiques duaux	0 0	3 418 031 3 418 031	0 0	3 418 031 3 418 031

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	382 498 634 373 966 789	426 488 676 408 815 290	377 978 973 369 487 126	424 396 462 407 182 525
01 – Enseignement supérieur	342 971 832 338 192 316	387 071 664 370 332 707	338 452 171 333 712 653	384 979 450 368 699 942
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	39 526 802 35 774 473	39 417 012 38 482 583	39 526 802 35 774 473	39 417 012 38 482 583

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
150 – Formations supérieures et recherche universitaire	14 165 219 812 14 267 464 168	15 215 807 643 14 972 487 017	14 237 274 812 14 325 566 868	14 931 521 584 15 018 548 114
Titre 2. Dépenses de personnel	416 934 735 410 980 597	422 468 964 418 735 660	416 934 735 410 980 597	422 468 964 418 735 660
Autres dépenses :	13 748 285 077 13 856 483 571	14 793 338 679 14 553 751 357	13 820 340 077 13 914 586 271	14 509 052 620 14 599 812 454
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	13 406 996 509 13 553 363 826	14 063 693 809 14 170 071 707	13 406 996 509 13 549 933 621	14 063 693 809 14 171 916 093
Titre 5. Dépenses d'investissement	39 048 782 37 608 708	61 414 782 115 319 955	66 354 082 40 916 223	73 420 823 114 730 197
Titre 6. Dépenses d'intervention	148 454 042 160 750 241	151 254 042 178 168 592	148 454 042 160 457 268	151 254 042 174 994 209
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	153 785 744 104 760 795	516 976 046 90 191 102	198 535 444 163 279 159	220 683 946 138 171 955
231 – Vie étudiante	3 089 988 669 2 964 980 902	3 137 814 445 3 088 167 542	3 081 158 669 2 955 165 726	3 131 091 945 3 082 255 660
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	458 721 518 479 758 289	502 701 836 571 077 132	458 721 518 479 743 298	502 701 836 570 945 356
Titre 5. Dépenses d'investissement	17 100 000 1 722 371	113 920 167 84 835 443	16 270 000 2 248 589	107 197 667 85 472 944
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 518 446 984 2 381 157 291	2 520 792 442 2 409 976 277	2 518 446 984 2 378 663 839	2 520 792 442 2 409 762 715
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	95 720 167 102 342 951	400 000 22 278 691	87 720 167 94 509 999	400 000 16 074 646
172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	7 740 247 222 7 616 428 098	8 070 807 751 7 882 078 107	7 503 175 364 7 384 470 337	7 833 527 751 7 668 502 871
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	5 843 207 359 5 756 167 410	6 060 708 305 5 992 834 254	5 842 341 524 5 758 191 449	6 059 741 893 5 994 070 826
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	0 21 789 877	0 1 139 542	0 22 655 441
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 760 920 947 1 723 439 368	1 957 580 529 1 854 636 318	1 583 584 924 1 548 790 825	1 692 577 510 1 600 330 051
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	136 118 916 136 821 319	52 518 917 12 817 658	77 248 916 76 348 520	81 208 348 51 446 554
193 – Recherche spatiale	1 642 286 109 1 632 154 224	1 865 683 825 1 835 196 679	1 642 286 109 1 632 154 224	1 865 683 825 1 835 196 679
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	471 550 000 460 568 115	641 550 000 679 614 809	471 550 000 460 568 115	641 550 000 679 614 809
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 170 736 109 1 171 586 109	1 224 133 825 1 155 581 870	1 170 736 109 1 171 586 109	1 224 133 825 1 155 581 870
190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 614 122 374 1 782 895 935	1 675 829 878 1 658 455 783	1 729 120 775 2 043 554 066	1 800 829 878 2 078 661 610
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 597 898 971 1 582 979 995	1 659 606 475 1 640 278 898	1 597 898 971 1 582 683 954	1 659 606 475 1 640 381 337
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 182 213 073	0 -928 169	101 025 600 428 504 862	109 000 000 408 344 138

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	16 223 403 17 702 867	16 223 403 19 105 055	30 196 204 32 365 249	32 223 403 29 936 135
192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	787 390 785 731 537 299	681 599 180 578 232 934	860 295 928 718 821 232	693 736 238 830 310 767
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	337 333 954 331 697 397	344 603 000 338 363 238	337 333 954 331 809 852	344 603 000 338 363 238
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	0 2 161 131	0 0	0 2 161 131
Titre 6. Dépenses d'intervention	443 579 923 393 802 928	330 519 272 233 948 565	520 485 066 384 814 406	346 656 330 489 786 397
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	6 476 908 6 036 974	6 476 908 3 760 000	2 476 908 2 196 974	2 476 908 0
191 – Recherche duale (civile et militaire)	0 0	150 019 167 150 019 167	0 0	150 019 167 150 019 167
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 0	60 628 372 60 628 372	0 0	60 628 372 60 628 372
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	89 390 795 0	0 0	89 390 795 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 89 390 795	0 0	0 89 390 795
142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	382 498 634 373 966 789	426 488 676 408 815 290	377 978 973 369 487 126	424 396 462 407 182 525
Titre 2. Dépenses de personnel	238 091 238 230 089 092	251 492 994 242 958 192	238 091 238 230 089 092	251 492 994 242 958 192
Autres dépenses :	144 407 396 143 877 696	174 995 682 165 857 098	139 887 735 139 398 034	172 903 468 164 224 333
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	73 884 805 76 037 298	77 957 830 78 159 822	73 884 805 76 077 298	77 957 830 78 160 722
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	20 464 041 12 393 270	0 0	18 371 827 12 393 270
Titre 6. Dépenses d'intervention	49 138 286 45 385 473	76 573 811 69 255 114	49 138 286 45 385 473	76 573 811 69 255 114
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	21 384 305 22 454 925	0 6 048 892	16 864 644 17 935 262	0 4 415 227
Total	29 421 753 605 29 369 427 414	31 224 050 565 30 573 452 518	29 431 290 630 29 429 219 578	30 830 806 850 31 070 677 393
Titre 2. Dépenses de personnel	655 025 973 641 069 689	673 961 958 661 693 852	655 025 973 641 069 689	673 961 958 661 693 852
Autres dépenses :	28 766 727 632 28 728 357 725	30 550 088 607 29 911 758 666	28 776 264 657 28 788 149 889	30 156 844 892 30 408 983 541
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	22 189 593 116 22 240 572 331	23 411 449 627 23 531 028 232	22 188 727 281 22 239 007 588	23 410 483 215 23 534 080 753
Titre 5. Dépenses d'investissement	56 148 782 39 331 079	285 189 785 236 499 676	82 624 082 44 304 354	288 381 112 237 412 983
Titre 6. Dépenses d'intervention	6 091 276 291 6 058 334 484	6 260 853 921 5 900 638 566	6 091 871 011 6 118 202 783	6 120 987 960 6 308 054 494
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	429 709 443 390 119 831	592 595 274 243 592 193	413 042 283 386 635 165	336 992 605 329 435 312

PROGRAMME 150
**Formations supérieures
et recherche universitaire**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne-Sophie BARTHEZ

Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. À ce titre, elle assure la tutelle et participe au financement de plus de 220 établissements, dont une soixantaine d'acteurs privés.

La LFI 2023 s'élevait à 14 907,8 M€ en crédits de paiement, en hausse de 695 M€ par rapport à la LFI 2022. En exécution, la consommation des crédits de paiement s'établit à 15 018,5 M€, dont 418,7 M€ pour les crédits de titre 2 (298 M€ hors CAS Pensions) et 14 599,8 M€ pour les crédits hors titre 2. La réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel partiel en fin de gestion (19,2 M€ en AE et 14 M€).

Le plafond des emplois rémunérés sur le titre 2 a été consommé à hauteur de 5 137 ETPT, en conformité avec l'autorisation de la loi de finances (5 179 ETPT) retraitée des mouvements de périmètre (5 165 ETPT), et celui des établissements à hauteur de 158 528 ETPT (+998 ETPT par rapport à 2022), pour un plafond de 167 657 ETPT.

Les prévisions du projet annuel de performance ont été ajustées pour tenir compte notamment des surcoûts énergétiques et de l'impact du Rendez-vous salarial de juin 2023, qui a été partiellement compensé aux établissements. Le déploiement des mesures de la loi de programmation de la recherche s'est par ailleurs poursuivi.

1. Des moyens nouveaux pour la recherche, cohérents avec la loi de finances initiale

425 M€ ont été alloués aux établissements au titre de la loi de programmation pour la recherche (LPR), permettant de poursuivre les actions prévues par la trajectoire pluriannuelle définie en 2021.

Près de 245 M€ ont ainsi été affectés au renforcement de l'attractivité des carrières scientifiques, à travers des recrutements pour les chaires de professeurs juniors (270 postes pourvus), les revalorisations statutaires des enseignants-chercheurs sur la base du décret du 8 mars 2022 ainsi qu'une troisième tranche de revalorisations indemnitaires et de restructurations. Le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) a été étendu aux enseignants exerçant une profession libérale ; la rémunération des personnels enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) a été revalorisée.

Presque 55 M€ ont financé les dispositions relatives aux contrats doctoraux, dont 10,3 M€ supplémentaires au titre de l'augmentation du nombre de contrats (+268 contrats en 2023, soit +778 contrats depuis 2020) et de la revalorisation de leur rémunération (rémunération mensuelle réglementaire à 2 100 € pour tous les doctorants à compter du 1^{er} janvier 2023).

Plus de 125 M€ ont été directement consacrés au budget de recherche des établissements d'enseignement supérieur, renforçant en particulier les dotations aux laboratoires et le financement des projets de recherche.

2. Un financement de la réussite étudiante davantage ciblé sur l'adaptation qualitative de l'offre de formation

En matière d'orientation, des investissements importants ont été fournis pour améliorer le fonctionnement de Parcoursup et développer puis déployer Mon master, pour l'accès au deuxième cycle.

Dans le domaine de la formation, les financements supplémentaires ont d'abord porté sur les études de santé (plus de 9 M€ supplémentaires), avec la montée en puissance d'opérations lancées depuis plusieurs années : réforme du 2^e cycle (recrutements supplémentaires pour mettre en place des enseignements et évaluations plus pratiques, avec le déploiement d'examen cliniques objectifs et structurés), Ségur de la santé, création de six nouvelles facultés

d'odontologie, renforcement de la formation en santé en région Centre-Val-de-Loire et développement d'une nouvelle antenne de médecine à l'université des Antilles. Au titre de l'adaptation des formations aux métiers d'avenir, en complément des actions engagées dans le cadre de France 2030, une attention particulière a été apportée à la poursuite du déploiement des BUT. Des financements ont été alloués au titre de la troisième année de formation et de l'ouverture de nouveaux départements.

La prise en compte de la diversité des profils d'étudiants s'est également intensifiée. 2 nouveaux cycles pluridisciplinaires de l'enseignement supérieur ont été créés à la rentrée universitaire 2023 ; ils concernent dorénavant 16 établissements. L'accompagnement de l'offre française de formation supérieure à l'étranger constitue toujours une autre priorité forte, l'Afrique restant au cœur la stratégie française. De nombreuses initiatives ont été accompagnées : le Campus franco-sénégalais notamment, qui poursuit désormais son développement sur des bases solides, mais aussi l'université française d'Égypte. Le soutien aux mobilités croisées d'étudiants français vers l'Afrique et d'étudiants africains vers la France constitue la concrétisation de nos priorités en matière de projection internationale.

Enfin, parallèlement aux mesures financées par le programme 231 « Vie étudiante », le programme 150 a aussi contribué à l'amélioration du bien-être étudiant. L'accompagnement médical des étudiants s'est renforcé grâce à des recrutements supplémentaires dans les services de santé des étudiants (SSE) dont les personnels ont été revalorisés. La prévention des violences sexistes et sexuelles a été affermie.

3. Un accompagnement des établissements au titre du Rendez-vous salarial et des surcoûts énergétiques

Comme en 2022, les établissements d'enseignement supérieur ont été confrontés au renchérissement des coûts de l'énergie. Pour les aider à faire face à cette charge nouvelle, 200 M€ avaient été ouverts en fin de gestion 2022, dont 100 M€ versés dès le mois de décembre. Les 100 M€ restants ont été reportés puis alloués en décembre 2023.

Par ailleurs, les mesures de point d'indice du Rendez-vous salarial de juin 2023 ont été compensée à environ 75 % pour tous les établissements.

4. Vers une plus grande responsabilisation des établissements

La logique de performance a pris un nouvel essor avec le déploiement d'une première vague de 17 contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) auprès de 36 établissements. Les COMP visent un meilleur pilotage des politiques publiques qu'ils mettent en œuvre. En ce sens, ils resserrent les liens entre les objectifs contractuels, les moyens alloués et la performance. Ils donnent une visibilité pluriannuelle sur une partie des moyens en contrepartie d'une responsabilisation accrue sur l'atteinte d'objectifs mesurables. Plus de 110 M€ ont été alloués pour trois ans aux établissements de la première vague de COMP, dont la moitié a été versée dès 2023. Les objectifs correspondants portent sur la recherche et l'innovation (28 %), le renforcement du pilotage (19 %), l'adaptation de l'offre de formation (15 %), la transition écologique et le développement soutenable (14 %), le bien-être étudiant (14 %) et la stratégie de l'établissement (10 %).

L'évolution du paysage institutionnel participe aussi à la responsabilisation des établissements. Le 1^{er} janvier 2023, l'Observatoire de la Côte d'Azur a accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE). Les rapprochements d'établissements, sur le fondement notamment de l'ordonnance du 12 décembre 2018, portent le nombre d'établissements publics expérimentaux à 14, dont 13 sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et 1 sous tutelle du ministre chargé des armées. Deux établissements expérimentaux ont été pérennisés en grand établissement en 2022 et 2023.

En matière immobilière, les travaux préparatoires à la dévolution du patrimoine se sont poursuivis avec huit nouveaux établissements, accompagnés par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Les investissements dans les opérations de la nouvelle génération de contrats de plan État-régions 2021-2027 se sont accélérés, après un démarrage ralenti par la crise sanitaire et la signature tardive des contrats. Fin 2023, 11 contrats sur 13 étaient signés.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

INDICATEUR 1.3 : Formation continue

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite des étudiants

INDICATEUR 2.1 : Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac

INDICATEUR 2.2 : Mesures de la réussite étudiante

INDICATEUR 2.3 : Assiduité

INDICATEUR 2.4 : Admission dans l'enseignement supérieur

OBJECTIF 3 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

INDICATEUR 3.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

OBJECTIF 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

INDICATEUR 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs

INDICATEUR 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

OBJECTIF 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

INDICATEUR 5.1 : Part des étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits en Licence, en Master et en Doctorat sur l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

INDICATEUR 5.2 : Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs

INDICATEUR 5.3 : Coopération internationale

INDICATEUR 5.4 : Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

OBJECTIF 6 : Améliorer l'efficacité des opérateurs

INDICATEUR 6.1 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

INDICATEUR 6.2 : Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

INDICATEUR 6.3 : Qualité de la gestion immobilière

INDICATEUR 6.4 : Efficacité environnementale

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

INDICATEUR mission

1.1 – Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale	%	57	50,7	55	Non connu	donnée non renseignée	58

Commentaires techniques

Source des données :

- Données administratives des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE-Système automatisé de gestion et d'information) et via le système d'information OCEAN (Organisation des Concours et Examens Académiques et Nationaux) qui est alimenté par le système d'information SCOLARITE et les centres de concours et examens ; données contrôlées par les services statistiques académiques et la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES).
- Enquêtes statistiques annuelles auprès des autres établissements d'enseignement supérieur : données des écoles dispensant des formations paramédicales et sociales contrôlées par la DREES du ministère des Affaires sociales ; données des écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel contrôlées par la SD-SIES et le ministère de la culture ; données des écoles d'ingénieurs et les autres formations d'enseignement supérieur contrôlées par la SD-SIES.
- Données sur la population par âge et sexe : estimations de population, INSEE. Ces données sont produites par synthèse des résultats du recensement, des statistiques d'état civil sur les naissances et les décès, et de statistiques administratives sur les flux migratoires.

Mode de calcul :

Champ : France métropolitaine + DOM. Les diplômes retenus sont les premiers diplômes de l'université (DUT, DEUST, licence), les BTS et les autres diplômes : diplômes des formations paramédicales et sociales, des écoles supérieures d'enseignement artistique et culturel, écoles d'ingénieurs, diplômes des établissements couverts par l'enquête 26 sur les écoles d'enseignement supérieur non rattachées aux universités (commerce, administratives, de journalisme, juridiques, vétérinaires...).

L'indicateur 1.1 « Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale » est un indicateur « synthétique » dont la valeur est la probabilité totale (exprimée en %) qu'aurait une personne successivement âgée de 17 à 33 ans d'accéder à un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette probabilité totale est obtenue en sommant les 17 probabilités d'accès au diplôme à chaque âge entre 17 à 33 ans. Chaque probabilité par âge est estimée à partir des données les plus récentes disponibles en rapportant le nombre de diplômés observés à la population totale de cet âge. La répartition par âge des DEUST, DUT, BTS et licence, ainsi que pour des diplômés d'école d'ingénieur est connue et la tranche d'âge de 17 à 33 ans est retenue. La répartition par âge pour les autres diplômes n'est pas connue et des répartitions théoriques sont appliquées.

La valeur intégrant les diplômés de la session n n'est **disponible qu'en décembre n+1** et n'apparaît donc qu'au **RAP n+1**.

Les données pour calculer la réalisation 2023 seront disponibles en décembre 2024.

Limites et biais connus :

L'indicateur n'est pas un taux d'accès d'une population réelle, qui ne peut être constaté qu'annuellement et ne pourrait être obtenu que par un recensement de la population.

Lecture : si les comportements (atteinte du bac, poursuite d'études, réussite) se stabilisaient, 50,7 % de la classe d'âge des 17-33 ans serait in fine diplômée de l'enseignement supérieur en 2022.

Une hausse de l'indicateur signifie une hausse du niveau d'études d'une génération.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans la société de la connaissance marquée par un contexte de concurrence internationale de plus en plus forte, **l'élévation du niveau de qualification de la population** constitue un enjeu majeur et la clé de la croissance économique et de la consolidation de l'emploi. C'est ce qui a conduit le législateur à fixer en 2005, puis à le réaffirmer dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'objectif de porter à 50 % d'une classe d'âge le taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (**indicateur 1.1**).

Cette politique s'inscrit dans le cadre communautaire stratégique et de coopération « Éducation et formation 2020 ». Quatre objectifs communs au niveau de l'Union européenne ont été établis pour relever les défis des systèmes d'éducation et de formation à partir de 2020 :

- faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité ;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ;
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Dans ce contexte, les objectifs de référence suivants de l'Union européenne ont été fixés en matière d'éducation :

- au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient être diplômées de l'enseignement supérieur ;
- au moins 15 % des adultes devraient participer à des activités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- au moins 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur et 6 % des 18-34 ans disposant d'une qualification professionnelle initiale devraient avoir effectué une partie de leurs études ou de leur formation à l'étranger.

Depuis plusieurs années, l'accroissement du nombre de bacheliers est pour l'essentiel celui des bacheliers professionnels, qui sont les moins bien préparés à une entrée dans l'enseignement supérieur. Un travail spécifique d'accompagnement à l'orientation des élèves de terminale, et plus particulièrement ceux de la voie professionnelle, a donc été entrepris afin de favoriser une meilleure connaissance des filières de poursuites d'études, des attendus de toutes les formations et des conditions de réussite.

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) a donné aux recteurs les moyens de favoriser l'admission des lycéens dans les filières où ils ont le plus de chances de réussir : en BTS pour les bacheliers professionnels et en IUT pour les bacheliers technologiques. L'augmentation continue et régulière du taux de diplômés du supérieur s'interrompt toutefois en 2022 en passant de 57 % l'année précédente à 50,7 %. Cette baisse peut s'expliquer par la forte augmentation du nombre d'étudiants en apprentissage (parfois dès leur première année de BTS en 2020, à la suite à l'adoption de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel) qui ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Le taux de 2022 qui retrouve à peu près celui de 2016, peut aussi être lié aux effets de la crise sanitaire, qui a perturbé les études en 2020 et 2021, avec des jeunes pouvant avoir été ralentis dans leur cursus et qui ne sont pas encore diplômés.

INDICATEUR

1.2 – Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
(...) titulaire de BTS	%	71,5	71,1	72	Non connu	donnée non renseignée	72
(...) titulaire de Licence professionnelle	%	95	95	93	Non connu	donnée non renseignée	95
(...) titulaire de Master	%	93	93	92	Non connu	donnée non renseignée	93
(...) titulaire du doctorat	%	92,1	Non déterminé	93	Non connu	donnée non renseignée	92,4

Commentaires techniques

Source des données :

- **Source diplômés de BTS** : dispositif Inserjeunes de mesure de l'insertion des sortants de voie professionnelle en lycée et d'apprentissage (DEPP/Dares) – MENESR – Département de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).
- **Source diplômés de licence professionnelle et master** : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (universités de France métropolitaine et des DOM) – MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES).
- **Source docteurs** : l'enquête IPDOC 2021 du SIES/MESR interroge tous les docteurs diplômés d'une école doctorale française en 2018 sur leur insertion professionnelle trois ans après l'obtention de leur doctorat (établissements d'enseignement supérieur de France).

Mode de calcul :

Pour les diplômés de BTS, les données du dispositif Inserjeunes mesurent uniquement l'emploi salarié privé. La situation d'emploi est observée en juillet n pour les élèves ayant obtenu leur diplôme lors de l'année scolaire n-3/n-2.

Les données concernent l'ensemble des diplômés de BTS, sous statut scolaire ou par apprentissage.

La livraison annuelle de ce sous-indicateur est prévue, au PAP n+2 (données à 24 mois disponibles en juin n+1 pour l'année n).

Pour les diplômés de licence professionnelle et master, les données exhaustives sont recueillies auprès des diplômés de licence professionnelle, de master (disciplinaire, hors enseignement), de nationalité française, âgés de moins de 30 ans, n'ayant ni interrompu leurs études pendant plus de 2 ans, ni poursuivi d'études.

L'enquête a été réalisée à partir de décembre 2022 auprès de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2020 un diplôme de master, de licence professionnelle. La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements.

Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au 1^{er} décembre de l'année n, soit 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

La valeur n de l'indicateur porte donc sur les diplômés de l'année universitaire n-3/n-2.

La livraison annuelle de ces deux sous-indicateurs est prévue pour les résultats de l'année n, au RAP n+1 (enquête à 30 mois). Les données pour 2023 seront disponibles à partir de décembre 2024.

Pour les titulaires du doctorat, l'enquête IPDOC est réalisée de décembre 2021 à juin 2022 auprès des 14 065 docteurs diplômés d'une école doctorale en 2018. La collecte est effectuée auprès de tous les établissements du supérieur co-accrédités pour une ou plusieurs écoles doctorales. Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au 1^{er} décembre de l'année n, soit trois ans après l'obtention de leur doctorat.

La livraison de ce sous-indicateur est biennale, 1 année sur 2 (enquête à 3 ans). La prochaine enquête sur la situation en 2023 sera lancée au premier semestre 2024 et les résultats seront connus fin 2024/début 2025 pour le RAP n+1.

Limites et biais connus :

Les indicateurs relatifs aux diplômés de BTS (Inserjeunes) et de doctorat (IPDOC) ne sont pas comparables avec ceux issus des enquêtes de licence professionnelle et de master. En effet, les dates d'interrogation varient selon l'enquête retenue (respectivement 24 mois, 3 ans et 30 mois après le diplôme). Le processus d'insertion des jeunes diplômés se poursuit tout au long des premières années sur le marché du travail. De plus, les champs d'enquête ne sont pas similaires (limite d'âge, etc.).

L'indicateur est dépendant de la conjoncture du marché du travail, notamment du taux de chômage.

L'indicateur ne reflète pas les choix de poursuite d'études, qui eux-mêmes peuvent être liés à la conjoncture du marché du travail.

L'indicateur du taux d'insertion apporte une mesure à un instant t de la situation vis-à-vis du marché du travail. Il n'apporte d'éléments ni sur le processus d'insertion (temps de recherche d'emploi) ni sur le type d'emploi occupé (type de contrat, statut, niveau de l'emploi).

Commentaires :

Lecture : En 2022, 95 % des titulaires d'une licence professionnelle obtenue en formation initiale, de nationalité française et qui n'ont pas poursuivi d'études, sont en emploi 30 mois après leur sortie.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Le **taux d'emploi durable** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la fonction publique ou en qualité de travailleur indépendant.

Pour les titulaires de doctorat, le **taux d'emploi permanent** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la fonction publique (sont exclus les emplois en qualité de travailleur indépendant).

Tous ces sous-indicateurs sont sensibles à la conjoncture économique. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont certes moins exposés que les autres aux aléas de la conjoncture, mais l'état du marché du travail reste cependant un facteur déterminant de l'insertion professionnelle.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Si le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge indique l'élévation globale des qualifications de la population qui entre en activité professionnelle, **l'indicateur 1.2** caractérise la pertinence de ces formations dans le contexte économique global. Ainsi, dans un contexte de l'emploi tendu pour ceux qui ne poursuivent pas leurs études, **l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur** reste très favorable.

Les diplômés des licences professionnelles, dont les cursus sont organisés avec une forte interaction avec les branches professionnelles, s'insèrent toujours aussi bien (95 % en 2022, au même niveau qu'en 2021).

Le résultat peut s'expliquer par la connaissance mutuelle des formateurs et des acteurs économiques autour de ces filières de formation et par la pertinence des compétences acquises au cours de ces formations, le plus souvent complémentaires d'un premier diplôme de niveau 5 (BTS ou DUT). La poursuite d'études jusqu'en licence professionnelle dessine aussi une appropriation par les différents acteurs des rythmes introduits par le processus de Bologne.

Ces évolutions constituent d'ailleurs des références obligées pour la politique de formation et de diplomation dans l'enseignement supérieur. Ainsi, le premier cycle a profondément évolué en 2019, en particulier avec la publication de l'arrêté relatif à la licence professionnelle le 6 décembre 2019, pour répondre au besoin de professionnalisation du premier cycle de l'enseignement supérieur et intégrer les DUT dans le schéma du processus de Bologne.

Depuis la rentrée 2021, le parcours en IUT est construit en 180 ECTS et conduit à la délivrance d'une licence professionnelle à coloration technologique (qui prend le nom d'usage de « bachelor universitaire de technologie » - BUT). Les parcours de BUT doivent accueillir 50 % de bacheliers technologiques (appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT) et sont construits pour favoriser une insertion professionnelle directe (objectif de 50 %), même si la poursuite d'études est une option qui reste à la main des étudiants.

Les premières diplomations seront effectives à la session 2024. Au-delà du BUT, le nouveau cadre sur les licences professionnelles permet aux établissements de proposer des parcours en trois ans recrutant post-bac qui peuvent être plus facilement accessibles et adaptés aux bacheliers professionnels ainsi que des parcours en deux ans post-L1 afin de faciliter la réussite des étudiants avec cette offre professionnalisante.

L'insertion professionnelle **des titulaires d'un master** se maintient au niveau du taux 2021, année marquée par l'enregistrement du taux le plus élevé, et peut notamment s'expliquer par la forte baisse du taux de chômage des jeunes enregistrée fin 2021.

Ce taux d'insertion révèle que ce diplôme demeure une valeur de référence pour les employeurs. L'insertion professionnelle est meilleure pour les diplômés par la voie de l'alternance que pour ceux en formation initiale sous statut étudiant. Les emplois occupés par les diplômés 2020 de master (hors enseignement) à 30 mois sont le plus souvent, stables, à temps plein et de niveau cadres ou professions intermédiaires.

La Loi de Programmation de la Recherche (LPR), promulguée le 24 décembre 2020, a notamment porté une attention particulière à la valorisation **du doctorat**.

Un certain nombre de mesures ont été prises afin de permettre une meilleure valorisation du doctorat : reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, création du contrat doctoral de droit privé, création du contrat post-doctoral, augmentation de 20 % de contrats doctoraux financés par le MESR, revalorisation de 30 % de la rémunération des nouveaux contrats doctoraux entre 2021 et 2023 (2 300 € en septembre 2023), augmentation de 50 % d'ici 2027 du nombre de conventions CIFRE.

Depuis l'automne 2018, le doctorat est par ailleurs inscrit au registre national de certifications professionnelles (RNCP). En novembre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre délégué chargé de l'Industrie ont confié une mission à une enseignante-chercheuse et un acteur du milieu économique ayant pour objectifs :

- de renforcer les dispositifs existants et de proposer de nouvelles mesures, d'ici le printemps 2024, afin d'accroître la part de docteurs parmi les chercheurs en entreprise et la part d'ingénieurs s'engageant dans une thèse de doctorat ;
- de renforcer l'accompagnement des docteurs dans la construction de leurs parcours professionnel ;
- de rehausser la perception du grade de docteur dans le secteur privé.

Les effets de ces mesures ne sont pas encore visibles. En effet, **l'indicateur d'insertion professionnelle des docteurs** issu de la dernière enquête réalisée, mesure l'insertion des diplômés 2018 qui avaient débuté leur thèse au

plus tard en 2015 ou avant 2015 pour leur majorité. On peut seulement constater une relative stabilité de ce taux d'insertion sur le profil des doctorants ayant débuté leurs thèses avant 2018.

INDICATEUR

1.3 – Formation continue

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre total d'heures dispensées aux stagiaires	Nb	52 265 774	Non déterminé	47 000 000	Non déterminé	donnée non renseignée	53 000 000
Nombre de diplômés en formation continue	Nb	63 786 (p)	Non déterminé	67 000	Non déterminé	donnée non renseignée	66 000

Commentaires techniques

Source des données :

MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES).

- Données administratives recueillies via l'enquête 6 « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements d'enseignement supérieur » pour les sous-indicateurs 1 et 2.

Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** décrit toute l'activité de formation continue, qu'il s'agisse de formations diplômantes ou de formations qualifiantes.

Il quantifie transversalement cette activité selon l'unité de mesure usitée en formation continue : « les heures dispensées aux stagiaires ». Il est obtenu à partir du calcul : produit de la durée d'enseignement par le nombre de stagiaires pour toute l'offre de formation, diplômes nationaux, diplômes propres d'établissement et stages.

Champ : toute l'offre de formations en universités, CNAM et écoles d'ingénieurs en France métropolitaine et dans les DOM et COM.

Le **second sous-indicateur** porte de manière plus restreinte sur les formations diplômantes et dénombre les diplômés de formation continue ayant obtenu un diplôme national ; les diplômes propres d'établissement (DU, certificat...) ne sont pas pris en compte.

Champ : France Métropolitaine + DOM + COM, universités, CNAM et écoles d'ingénieurs – (hors diplômes propres d'université).

Toutes les données relatives aux diplômés de formation continue proviennent des services de formation continue des établissements via l'enquête relative au « Bilan des actions de formation continue par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Les données de diplomation incluant des centres CNAM restent pour l'année civile 2021 provisoires (p).

Les valeurs des deux sous-indicateurs pour l'année n sont disponibles au **RAP de l'année n+1**.

Comme en 2022, le SIES n'a pas réalisé d'enquête en 2023 car un chantier de refonte de la collecte des données relatives aux activités de FC est en cours d'instruction.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Plusieurs actions visent à renforcer le lien entre le monde académique et le monde socio-économique pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants diplômés. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel renforce cette orientation. Citons en particulier la démarche en termes de compétences qui contribue à donner de l'information sur les aptitudes des diplômés à occuper un poste.

La formation continue (**indicateur 1.3**) contribue elle aussi significativement à la poursuite de l'objectif 1.

Le **sous-indicateur 1.3.1**, qui mesure le volume d'heures dispensées aux stagiaires de la formation continue, a connu une forte baisse en 2020, de l'ordre de 30 %, en raison de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur pendant les périodes de confinement. Le nombre de diplômés en formation continue (**sous-indicateur 1.3.2**) est resté à peu près stable, puisque les examens ont pu se dérouler quasi-normalement, les établissements ayant souvent basculé leurs modalités d'évaluation en distanciel. L'année 2021 s'inscrit dans cette tendance avec un ralentissement du flux de stagiaires de la formation continue formés dans les établissements, avant un retour progressif à la normale attendu en 2022.

À cette occasion, on devrait également mesurer les effets bénéfiques des incitations pour se former, dont bénéficient désormais les salariés dans le cadre issu de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel réformant la formation professionnelle et ses financements.

Dans le cadre de la feuille de route ministérielle sur la formation tout au long de la vie, les évolutions pédagogiques (touchant tant la formation initiale que continue) à l'image de la construction intégrale en blocs de compétences des diplômés de LP-BUT doivent contribuer au développement de la formation continue. La réécriture progressive de l'ensemble des formations en blocs de compétences, qui est engagée, participe également, au fil des renouvellements des vagues d'accréditation, à cette évolution, en permettant en parallèle la conservation des certifications acquises.

Enfin, la VAE, pour validation partielle ou totale des diplômes, est profondément modifiée à partir de 2024 avec la publication en décembre 2023 des textes d'application de la loi du 22 décembre 2022 portant mesures d'urgence relative au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi. L'objectif est de donner la possibilité à chacun et chacune de garantir la simplification et la sécurisation de son parcours pour assurer son évolution professionnelle et ainsi apporter une réponse aux tensions de recrutement sur le marché du travail.

OBJECTIF

2 – Améliorer la réussite des étudiants

INDICATEUR

2.1 – Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des sortants du supérieur sans diplôme post-bac	%	Non déterminé	Non déterminé	20	Non déterminé	donnée non renseignée	20

Commentaires techniques

Source des données :

MEN – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – DEPP

Mode de calcul :

Rapport entre, au numérateur, le nombre de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur et ne pas avoir obtenu de diplôme supérieur au baccalauréat (diplôme national ou d'établissement), et au dénominateur, le nombre total de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur.

Les données sont tirées de l'enquête « Emploi en continu » de l'INSEE auprès des ménages. Cette enquête est trimestrielle mais l'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension, il est nécessaire de regrouper trois années d'observation afin d'obtenir suffisamment d'individus. De plus, les « sortants de formation initiale » sont les jeunes qui déclarent avoir interrompu pour la première fois leurs études l'année précédant celle de l'enquête. En conséquence, les sortants de l'année n sont détectés dans l'enquête de l'année n+1.

L'enquête Emploi de l'INSEE ne permet plus, après 2018, de fournir les informations nécessaires au renseignement de cet indicateur. En effet, le questionnaire a subi des modifications en 2021 rendant l'une des variables indisponibles. Cet indicateur ne peut donc plus être suivi jusque sa restructuration.

Limites et biais connus :

L'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension, les faibles variations d'une année à l'autre sont peu significatives.

Une autre limite importante tient à la faiblesse des échantillons qui restreint la représentativité d'évolutions de faible ampleur.

Historique des valeurs de l'indicateur :

	unité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part des sortants sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%	19	18	17	19	20	20	20	22	23	23	23p	24p	24p

(p = provisoire)

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réforme fixée par le cadre national des formations (CNF, arrêté modifié le 7 août 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master), prévue par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, place les étudiants des cursus de licence générale et professionnelle au cœur des dispositifs de formation au moyen de quatre leviers : une meilleure information préalable à l'entrée en formation et une orientation s'appuyant sur des étapes clés de formation depuis le baccalauréat jusqu'au diplôme de premier cycle, la réorganisation des parcours de formation favorisant une progressivité des apprentissages, la rénovation de la pédagogie, ainsi que la préparation à l'insertion professionnelle, dans le cadre, notamment, du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Le fil conducteur de la réforme est celui de la spécialisation progressive du parcours de l'étudiant en licence, permettant à ce dernier d'élaborer son projet personnel et professionnel au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus, spécialisation progressive qui se concrétise par la mise en œuvre de socles de compétences pluridisciplinaires communs à plusieurs mentions de licences et/ou licences professionnelles.

Le cycle licence intègre désormais pleinement les licences professionnelles (LP) dans l'offre de formation, faisant du parcours y conduisant une voie tout aussi naturelle que celles qui conduisent à une troisième année de licence générale (L3), selon le projet personnel et professionnel de l'étudiant. Les voies de spécialisation vers la L3 ou de professionnalisation vers la LP, dont l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle a redéfini le cadre, s'anticiperont maintenant d'égale manière, au moyen de parcours adaptés au sein des deuxièmes années de licence.

Cette organisation participe aussi à la fluidité des parcours entre les différentes filières de formation (licence, licence professionnelle, LP-BUT, formations en santé, etc.). Elle est complétée par le renforcement des dispositifs permettant aux bacheliers professionnels de privilégier les voies de réussite dans l'enseignement supérieur : expérimentation sur l'accès prioritaire en STS pour les bacheliers ayant un avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine, confirmation des dispositifs de quota dans les formations de STS pour les bacheliers professionnels, et d'IUT pour les élèves issus de la voie technologique.

INDICATEUR**2.2 – Mesures de la réussite étudiante**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'obtention du BTS en 2 ou 3 ans	%	68,1	68,8	65	Non connu	donnée non renseignée	65
Taux d'obtention du DUT en 2 ans ou 3 ans	%	78,3	79,2	80	Non connu	donnée non renseignée	Sans objet
Taux de réussite en L1	%	48,2	44,1	53	Non connu	donnée non renseignée	50
Taux d'obtention de la Licence en 3 et 4 ans	%	44,5	45,8	43	Non connu	donnée non renseignée	44
Taux d'obtention du Master en 2 ans ou 3 ans	%	72,3	73,8	70	Non connu	donnée non renseignée	73
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	%	34,3	33,7	44	Non connu	donnée non renseignée	Sans objet
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	%	72	73,2	75	Non connu	donnée non renseignée	75

Commentaires techniques

Source des données :

Pour l'obtention du **BTS en deux ou trois ans**, données recueillies via les systèmes d'information Scolarité, CYCLADES et OCEAN du MENJ– Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Concernant l'obtention au **DUT en deux ans ou trois ans**, données administratives recueillies via le système d'information sur le suivi de l'Étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Concernant le **taux de réussite en L1** et le **taux d'obtention de la licence en trois ans ou quatre ans**, données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'Étudiant (SISE) – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Pour l'**obtention en master en deux ans ou trois ans**, données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) - MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Pour la **part des doctorats obtenus**, remontée de données à partir des écoles doctorales accréditées. Validation des données par les établissements inscrivant des doctorants. MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Mode de calcul :

Le **taux d'obtention du BTS** en deux ou trois ans rapporte le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en 1^{ère} année de STS à la rentrée universitaire N-3 (cohorte N-3) ayant obtenu un diplôme de BTS à la session N-1 ou à la session N au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en 1^{ère} année de STS à la rentrée universitaire N-3 (cohorte N-3).

Champ : France métropolitaine et DROM, étudiants inscrits pour la première fois en 1^{ère} année de STS ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire, dans un établissement public ou privé sous contrat et diplômés en BTS. Les STS agricoles ou maritimes ne sont pas incluses dans le champ. En outre, seuls les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire sont pris en compte. Les étudiants ayant effectué une première année sous statut scolaire puis une deuxième en tant qu'apprenti sont ainsi exclus du champ pour ne pas perturber l'interprétation des résultats.

Les résultats de la cohorte d'étudiants de l'année N-3 inscrits pour la première fois en 1^{ère} année de STS cette même année et qui a obtenu son BTS aux sessions N-1 ou N sont disponibles en juin de l'année N+1.

La dernière session d'examen disponible pour le RAP 2023 (février 2024) est celle de l'année 2022. Ce qui permet d'établir l'indicateur pour la cohorte 2019.

Lecture pour le réalisé 2022 : 68,8 % des étudiants inscrits pour la première fois en 1^{ère} année de STS, sous statut scolaire, en 2019-2020, ont obtenu leur BTS au bout des deux ans (session 2021) ou trois ans (session 2022) de formation (éventuellement dans une spécialité ou un établissement différent de ceux de la première année).

Le **taux d'obtention du DUT en deux ans ou trois ans** rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session N -1 ou à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire N-3.

Les quelques étudiants ayant réussi le diplôme à la session n-2 à l'issue de la première année sont également inclus dans la réussite en 2 ans ou 3 ans. Champ : France métropolitaine et DOM, inscrits en IUT et diplômés de DUT des universités.

Les résultats de la cohorte N-3 ayant réussi leur DUT à la session de l'année N-1 ou N sont disponibles en janvier de l'année N+2.

La dernière session d'examen disponible pour le RAP 2024 (février 2024) est celle de l'année 2022. Ce qui permet d'établir l'indicateur pour la cohorte 2019.

Lecture pour le réalisé 2022 : 79,2 % des étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT en 2019-2020 ont obtenu leur DUT au bout de deux (session 2021) ou trois ans (session 2022) de formation (éventuellement dans une spécialité ou un établissement différent de ceux de la première année).

Le **taux de réussite en L1** rapporte le nombre de néo-bacheliers inscrits en première année de licence ayant obtenu au moins 60 ECTS à l'issue de leur année de formation (hors ceux inscrits en licence allongée loi ORE) au nombre de néo-bacheliers inscrits en première année de licence (hors ceux inscrits en licence allongée loi ORE).

Sont retenus les bacheliers entrant en première année de licence l'année d'obtention de leur baccalauréat, hors ceux inscrits simultanément en CPGE, STS ou IUT.

Les résultats aux diplômes de la session N (cohorte de néo-bacheliers N-1) sont disponibles en août de l'année N+1.

La dernière session disponible pour le RAP 2024 est celle de l'année 2022 (cohorte de néo-bacheliers 2021).

Lecture pour le réalisé 2022 : 44,1 % des néo-bacheliers 2021 inscrits en première année de licence en 2021/2022 (hors licence allongée loi ORE) ont validé 60 ECTS à l'issue de leur première année de formation en licence.

Le **taux d'obtention de la licence en trois ou quatre ans** rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de licence à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence à la rentrée universitaire N-4. Les étudiants ayant réussi le diplôme à la session N-1 à l'issue de la troisième année sont également inclus dans la réussite en 3 ou 4 ans.

Sont retenus les étudiants entrant pour la première fois en première année de licence à la rentrée universitaire N-4 (les étudiants ayant pris une inscription parallèle en CPGE ou en DUT sont exclus). La licence couvre la licence LMD et la licence professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences.

Les résultats définitifs aux diplômes de la session n sont disponibles au cours du troisième trimestre de l'année n+1.
La dernière session disponible pour le RAP 2024 est celle de l'année 2022.

Lecture pour le réalisé 2022 : 45,8 % des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2018-2019 ont obtenu leur diplôme trois ou quatre ans plus tard, aux sessions 2021 ou 2022.

Le taux d'obtention du master en deux ans ou trois ans rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de master à la session N-1 ou à la session N au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de master à la rentrée universitaire N-3.

Sont retenus les étudiants entrant pour la première fois en première année de master à la rentrée universitaire l'année N-3. Le master couvre le master LMD (y compris le master enseignement à partir de l'année 2010-2011), le master ingénieur, le DEA et le DESS (et en M1 la maîtrise et la maîtrise IUP).

Les résultats de la session de l'année N sont disponibles en janvier de l'année N+2.
La dernière session disponible pour le RAP 2024 est celle l'année 2022 (cohorte 2019).

Lecture pour le réalisé 2022 : 73,8 % des étudiants inscrits pour la première fois en première année de Master en 2019-2020 ont obtenu leur diplôme en 2022 à l'issue des deux ou trois années de formation de master.

Le champ, pour le **taux de réussite en L1**, le **taux d'obtention de la licence en trois ans ou quatre ans** et le **taux d'obtention du master en deux ans ou trois ans** est constitué des universités françaises (y compris les CUFR et le grand établissement de Lorraine, la Nouvelle Calédonie et la Polynésie française).

Concernant **l'obtention du doctorat**, les données sont issues d'une enquête auprès des écoles doctorales. Celles-ci répartissent les docteurs ayant soutenu l'année N dans quatre modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois). A partir de l'enquête 2014, cette répartition est obtenue par durée de réalisation de la thèse et domaine scientifique et on dispose également de la durée moyenne des thèses par école doctorale. Les pourcentages indiqués reprennent en cumul chacun des paliers. Les valeurs de réalisation sont disponibles en juin de l'année N+1 pour les docteurs de l'année civile N.

Lecture : en 2022, 34 % des nouveaux docteurs ont soutenu leur thèse en moins de 40 mois, soit à peu près la durée prévue par les textes (36 mois).

Limites et biais connus :

Le sous-indicateur relatif au BTS ne couvre pas les candidats libres, en apprentissage, en formation continue ou en enseignement à distance.

Pour le **taux de réussite en L1** le SIES réalise des redressements statistiques sur le nombre d'ECTS acquis pour chaque étudiant remonté par les établissements (valeurs manquantes ou incohérentes). Pour la cohorte 2021, les résultats présentés couvrent 100 % de l'ensemble des néo-bacheliers. Concernant **le sous-indicateur relatif au taux d'obtention de la licence en trois ans ou quatre ans**, la cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ou quatre ans.

Concernant **le sous-indicateur relatif au taux de réussite en doctorat**, la mesure propose une vision partielle de la réussite en doctorat puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en doctorat. Le sous-indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en doctorat puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenu pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et peuvent relever par exemple d'une insertion professionnelle anticipée.

Commentaire :

Le **taux de réussite en L1**, qui avait progressé de près de 10 points, dans le contexte de la crise sanitaire et l'aménagement des modalités de passation des épreuves, entre les cohortes de néo-bacheliers 2018 et 2019, diminue de 7 points entre les cohortes 2019 et 2020 et de 4 points entre les cohortes 2020 et 2021.

Ce taux est différent du taux de passage L1/L2 puisque certains étudiants qui ont acquis 60 ECTS optent pour une autre alternative que le passage en L2 (sortie de l'université, réorientation, passage en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie pour les LAS, etc.) et, inversement, peuvent être inscrits en L2 des étudiants n'ayant pas acquis l'ensemble de leur 60 ECTS.

On observe des évolutions similaires sur le taux de passage L1/L2 des néo-bacheliers : une diminution de près de 6 points entre les cohortes 2019 et 2020 et d'une diminution de 4 points entre les cohortes 2020 et 2021.

Le **taux d'obtention de la licence en trois ou quatre ans** observé pour les étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2018-2019 (45,8 %) est en hausse par rapport à la cohorte précédente.

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si 53,14 % des bacheliers généraux obtiennent leur licence en 3 ou 4 ans, c'est le cas de 19 % des bacheliers technologiques et de 10,1 % seulement des bacheliers professionnels.

Les **taux d'obtention de la licence en trois ou quatre ans** dépendent de la discipline d'inscription en L1 : 43,6 % des étudiants inscrits en sciences-santé sont diplômés de licence en 3 ou 4 ans. À l'opposé, 48,6 % des étudiants inscrits en STAPS sont diplômés d'une licence quatre ans après leur inscription en L1.

L'amélioration significative des résultats en master résulte, en grande partie, des effets de la réforme de 2016 qui a instauré la sélection en 1^{re} année et la garantie de poursuite en M2 en cas de validation du M1. La plus grande sélectivité à l'entrée s'est traduite par une baisse du taux de poursuite en master des diplômés de licence générale (57 % pour la cohorte 2022 contre 67 % pour la cohorte 2017 et 72 % pour la cohorte 2016).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réussite en BTS (**sous-indicateur 2.2.1**), calculée depuis 2022 selon de nouvelles modalités, montre une nouvelle progression entre 2021 et 2022 avec respectivement 68,1 % et 68,8 % même si elle est moins marquée qu'entre 2020 et 2021 (+4,2). Si le passage en contrôle continu imposé par la crise sanitaire de 2020, et la mise en place d'une session de rattrapage très favorable pour les candidats en 2021, ont eu un effet significativement positif sur la réussite, la tendance de fond est marquée par une progression continue, alors que la part des bacheliers non généraux a crû et que, dans le même temps, la réussite des bacheliers professionnels a nettement progressé. Les efforts engagés, notamment par le dispositif d'orientation anticipée, pour mieux préparer en première ou en terminale les futurs bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur, et les accueillir de façon adaptée dans les STS, doivent être poursuivis pour favoriser une plus grande réussite de ces bacheliers dans ces parcours.

Les taux d'obtention du DUT (**sous-indicateur 2.2.2**), bien qu'en progression sur le long terme, présentent une évolution différenciée et des disparités importantes entre les différentes filières de baccalauréat. Ces disparités sont accentuées dès l'entrée en formation, où la mise en place de quotas de bacheliers technologiques a eu pour effet de faciliter leur recrutement et donc de légèrement dégrader le taux de réussite global de ces bacheliers. Néanmoins, cette légère dégradation des taux de réussite des bacheliers technologiques en DUT est à mettre en perspective avec les taux de réussite observés pour ces mêmes bacheliers en licence, qui se situent autour de 17 %. La mise en place du bachelor universitaire de technologie depuis la rentrée 2021, avec une pédagogie adaptée à la voie technologique et des capacités d'accueil portées à 50 % pour les lycéens issus de cette même voie, doit permettre d'augmenter significativement dans les prochaines années les taux de réussite des bacheliers technologiques sur l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Concernant la réussite en licence (**sous-indicateur 2.2.3 et 2.2.4**), la part des licences obtenues en trois ou quatre ans après une première inscription en L1 dans le total des licenciés s'est stabilisée en 2020 à 42,3 % et a augmenté de plus de 2 points en 2021 (44,5 %). Elle s'élève à 45,8 % en 2022, confirmant une tendance haussière depuis 2012.

Comme signalé précédemment les conditions de passage des examens pendant la crise sanitaire pour les sessions 2020 et 2021 ont eu un impact sur les taux de réussite ; une plus grande prise en compte du contrôle continu ou l'organisation des épreuves en distanciel ont souvent été un peu plus favorable aux candidats, entraînant une augmentation du taux de réussite en L1. En 2022, on retrouve ainsi le taux de réussite de 2019.

Le renforcement de la politique d'orientation active, ainsi que la mise en place de moyens spécifiques en faveur des dispositifs d'encadrement pédagogique, de suivi plus personnalisé des étudiants (contrat de réussite pédagogique, directeurs des études) et des préparations aux réorientations dans des filières mieux adaptées devraient consolider encore cette tendance.

La nouvelle organisation de la licence fondée sur le principe d'une spécialisation progressive, mais aussi sur la personnalisation des parcours et la réforme des études de santé qui favorise la réussite des étudiants dans leur parcours de formation en mettant fin à un système de sélection basé sur le numerus clausus qui conduisait à plus de 60 % des candidats sans reconnaissance d'acquis, malgré deux ans passés à l'université contribue à renforcer la réussite en donnant le temps à l'étudiant de préciser son projet professionnel et en facilitant les réorientations sans redoublement.

Enfin, les conventions liant les lycées accueillant des sections de l'enseignement supérieur et les universités, introduites par l'article L. 612-3 du code de l'éducation, contribuent à la constitution de passerelles entre les différents parcours de formation disponibles dans une même académie.

Par ailleurs, la réussite au niveau master (**sous-indicateur 2.2.5**) a connu une nouvelle augmentation (73,8 % en 2022 et un écart de +1,5 points par rapport à la cohorte précédente). La réforme du cycle master, qui garantit notamment à tout étudiant engagé dans le cursus d'accéder en master 2 sans repasser par un processus sélectif explique cette progression. Cette réforme, introduite à la rentrée 2017, confirme le master comme diplôme de deuxième cycle de l'enseignement supérieur, en cohérence avec l'architecture européenne des diplômes.

S'agissant, enfin, de la réussite en doctorat (**sous-indicateur 2.2.6**) l'objectif de réduction de la durée moyenne de soutenance d'une thèse, lié notamment à l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe, doit prendre en compte la diversité de situations matérielles et/ou scientifiques dans lesquelles les doctorants préparent leur thèse : travail salarié ou non, charge d'enseignement ou non, spécificité de la recherche inhérente à la discipline.

La progression des taux de soutenance de thèses pour la part des doctorats obtenus en moins de 52 mois, qui s'établit repart à la hausse en 2022 (73,2 %) après un net repli en 2021 par rapport à 2020 (respectivement à 72 % et 75,2 %) est très probablement dû aux conséquences de la crise sanitaire de 2020 entraînant l'arrêt ou le report des travaux de recherche en laboratoire ou les terrains d'enquête.

INDICATEUR

2.3 – Assiduité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Etudiants inscrits en L1 ne s'étant jamais présentés au cours de l'année universitaire à un examen	%	7,9	7,8	7	Non connu	donnée non renseignée	7,5

Commentaires techniques

Source des données :

MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques - SIES. Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)

Mode de calcul :

Le sous-indicateur rapporte le nombre de néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année de licence générale en France, n'étant pas co-inscrits en CPGE ou dans une faculté privée, n'ayant jamais eu plus de 0 à un examen au cours de l'année universitaire N-1/N et non-inscrits en L2 en N/N+1, au nombre de néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année de licence générale en France, n'étant pas co-inscrits en CPGE ou dans une faculté privée, au cours de l'année universitaire N-1/N.

Cet indicateur donne une mesure du décrochage précoce des étudiants inscrits en licence.

La valeur est disponible en septembre de l'année N+1 pour l'année universitaire N-1/N.

L'année 2022 vise les inscrits à la rentrée 2021 (année universitaire 2021-2022). Cet indicateur est disponible en septembre 2023.

Lecture : 7,8 % des néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année de licence générale à la rentrée 2021 ne se sont présentés à aucun examen au cours de l'année 2021-2022

Limites et biais connus :

Tout examen est susceptible d'être pris en compte, et pas seulement ceux de validation de diplôme, l'université définissant elle-même le contour des notes retenues pour renseigner cet indicateur dans la remontée SISE. Ce contour, qui peut être très large, est susceptible d'être différent selon les universités.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Afin de lutter contre le décrochage des étudiants néo-bacheliers inscrits en L1, la politique ministérielle a mis l'accent sur le renforcement des dispositifs d'orientation, en lien avec le ministère chargé de l'éducation, ainsi que sur l'évolution de l'offre de formation. Dans la mesure où les chances de réussite dans les différentes filières de l'enseignement supérieur sont variables en fonction du parcours antérieur de l'étudiant, les lycéens doivent pouvoir prendre conseil et anticiper leurs choix en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes.

La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a réformé l'accès à l'enseignement supérieur et mis en place plusieurs mesures en faveur de la réussite des étudiants. Ainsi, sont assurés :

- un meilleur accompagnement à l'orientation du lycéen, d'une part, à travers la nomination d'un deuxième professeur principal en classe de terminale, et, d'autre part, par la mise en place à tous les niveaux du lycée d'un volume de 54h d'accompagnement dédié à l'aide à l'orientation ;

- une meilleure information sur les attendus des formations dans Parcoursup, qui éclairent les lycées sur les connaissances et compétences nécessaires à la réussite en 1^{er} cycle ;
- la mise en place de parcours d'accompagnement personnalisés (oui-si) adaptés au profil des étudiants.

Les données de l'indicateur sont relativement stables puisque 7,8 % des néo-bacheliers inscrits en 1^{re} année de licence générale à la rentrée 2021 ne se sont présentés à aucun examen au cours de l'année 2021-2022 (contre 7,9 % à la rentrée 2020).

Malgré le déploiement des dispositifs d'aide à l'orientation des lycéens, le droit à l'erreur doit aussi être pris en compte. Le ministère encourage ainsi les initiatives locales d'accompagnement à la réorientation des étudiants en cours de L1 de manière anticipée et tout au long de l'année.

INDICATEUR

2.4 – Admission dans l'enseignement supérieur

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des néo-bacheliers ayant obtenu au moins une proposition à la fermeture de Parcoursup	%	94,2	94,8	94,2	95	cible atteinte	94,5

Commentaires techniques

Source des données : MESR - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques - SIES. Données administratives recueillies sur la plateforme de gestion Parcoursup.

Mode de calcul :

Champ : Ensemble des néo-bacheliers inscrits dans Parcoursup, ayant formulé au moins un vœu en phase principale en France (y.c. DOM, COM, TOM et CNED, et hors établissements AEFE à l'étranger).

Numérateur : nombre de néo-bacheliers ayant confirmé au moins un vœu en phase principale en France et ayant obtenu au moins une proposition, toutes phases confondues (principale, complémentaire, apprentissage, CAES), à la fin de la procédure Parcoursup (septembre).

Dénominateur : ensemble des néo-bacheliers inscrits dans Parcoursup, ayant confirmé au moins un vœu en phase principale en France (y.c. DOM, COM, TOM et CNED, et hors établissements AEFE à l'étranger).

Limites et biais connus :

Les évolutions annuelles de cet indicateur doivent être interprétées en prenant en compte celles de l'offre de formation sur Parcoursup.

Parmi les candidats inscrits sur Parcoursup, un certain nombre de lycéens ne sont pas admis au baccalauréat.

Commentaires :

Depuis la mise en place de Parcoursup en 2018, le champ des formations progresse chaque année. Pour la session 2024, Parcoursup recense de l'ordre de 23 000 formations dont 9 000 en apprentissage

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le déploiement de Parcoursup a marqué le passage d'une logique de gestion des flux à une démarche d'accompagnement des futurs étudiants dans le choix de la poursuite d'études la plus adaptée à leur profil et à leur projet. En effet, l'application ne constitue pas seulement un outil d'affectation dans les formations post-baccalauréat, mais vise à permettre à chacun d'intégrer la formation dans laquelle il a le plus de chances de réussite, au regard des attendus affichés par les responsables de ces formations et du regard porté par l'équipe pédagogique de la classe de terminale sur le parcours antérieur de l'élève et sur son projet de poursuite d'études.

La mise en place de dispositifs d'accompagnement à l'université et la diversification des parcours prévue par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence complètent ce dispositif, qui articule orientation et formation.

En outre, pour répondre aux attentes des candidats et de leurs familles, pour les aider à mieux connaître les formations et à faire leurs choix de manière éclairée, le moteur de recherche et les fiches de formation de Parcoursup ont été renouvelés.

L'objectif est de permettre aux candidats de trouver facilement les informations essentielles à consulter.

Le site Parcoursup 2024 propose ainsi, pour chaque formation, une fiche détaillée qui indique :

- les dates des journées portes ouvertes ;
- les critères d'analyse des candidatures ;
- les possibilités de poursuite d'études après cette formation ;
- les débouchés professionnels,
- le statut de la formation (public ou privé) ;
- les taux d'insertion ;
- les frais éventuels de formation.

La part des néo-bacheliers ayant obtenu au moins une proposition à la fermeture de Parcoursup est en progression. Elle s'élève à 95 % en 2023 (contre 94,2 % en 2021 et 94,8 % en 2022). Cette évolution semble être le reflet des améliorations apportées au dispositif depuis sa mise en place.

OBJECTIF

3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

INDICATEUR

3.1 – Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,5	8,3p	8,2	8p	absence amélioration	7,9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	1,8	1,7p	1,5	1,6p	cible atteinte	1,5
Impact des opérateurs du programme	indice	0,98	0,97p	0,86	0,96p	cible atteinte	0,81
Spécialisation de la France dans la thématique des sciences de la durabilité	indice	0,59	0,57p	0,68	0,59p	amélioration	0,68

Commentaires techniques

Source des données : Données Base OST, Web of Science, calculs OST-Hcéres

Mode de calcul :

Les deux premiers sous-indicateurs relatifs à la « part de publications des opérateurs du programme » se calculent en divisant le nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme par le nombre de publications de référence internationale de l'UE (part européenne) ou du monde (part mondiale).

Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre d'institutions signataires de chaque publication.

Les types de documents pris en compte sont les articles et les articles de synthèse (reviews) issus des revues scientifiques et des actes de colloques.

L'indicateur est calculé à partir des moyennes de trois ans du nombre de publications.

Les indicateurs bibliométriques ont été calculés sur la base OST actualisée en 2023, la dernière année de publication prise en compte étant 2022 (complète à 95 %). Les revues du Émerging Sources Citation Index (ESCI) sont prises en compte.

L'indicateur est qualifié de « semi-définitif » pour 2022 et seule une estimation (prolongation du meilleur polynôme ajusté sur la courbe) peut être fournie pour 2023.

Lecture : pour 2022, les publications des opérateurs du programme devraient représenter 8,3 % des productions de l'UE27 et 1,7 % du monde.

L'impact des opérateurs du programme (troisième sous-indicateur) est exprimé par **l'impact normalisé par domaine (IND)** à deux ans des publications des opérateurs du programme.

Les types de documents pris en compte sont les articles et les articles de synthèse (reviews) issus des revues scientifiques et des actes de colloques. Cet indice pour une année N est défini par le nombre moyen de citations des publications des opérateurs du programme parues l'année N, normalisé par la moyenne des citations des publications mondiales de ce domaine.

La valeur de l'indicateur pour une discipline (ou toutes disciplines) est obtenue comme une moyenne pondérée des valeurs pour chacun des domaines de recherche qui composent la discipline ou toutes disciplines.

Lorsque l'indice est supérieur (respectivement inférieur) à 1, les publications des opérateurs du programme ont un impact supérieur (respectivement inférieur) à l'impact moyen des publications mondiales.

L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications et de citations : la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications et de citations constatés en N, N-1 et N-2.

Les indicateurs bibliométriques fournis pour le RAP 2023 se basent sur l'actualisation de la base OST de 2023, la dernière année de publication prise en compte étant 2022 (complète à 95 %).

On rappelle que, comme pour les autres années, l'indice calculé pour cette année 2022 est la moyenne des indices des années individuelles 2020, 2021, 2022.

Pour l'année 2023, seule une estimation peut être fournie (sous hypothèse d'évolution linéaire de la série).

Le dernier sous-indicateur portant sur la « spécialisation dans les sciences de la durabilité » est défini comme le rapport entre la part des publications des opérateurs du programme portant sur les sciences de la durabilité et la part des publications mondiales dans ce domaine. Par construction, la valeur neutre est de 1. Si l'indicateur est supérieur à 1, les opérateurs sont relativement spécialisés dans la thématique. Le calcul est fait pour chaque année. Le corpus thématique de publications est construit à partir de 2 mots-clés couvrant les sciences de la durabilité : sustainability et sustainability science. La méthode de délimitation de corpus mise en œuvre par l'OST comporte plusieurs étapes. Une première étape sélectionne les publications dans la base à l'aide de mots-clés utilisés au niveau du titre, du résumé de la publication ou parmi les mots-clés des auteurs. Une deuxième étape identifie les thèmes du corpus par l'utilisation d'un modèle probabiliste des fréquences des mots (topic model ou modèle de thèmes révélés). Ensuite les éventuels thèmes hors du domaine sont repérés et les documents centrés sur ces thèmes sont retirés de la sélection initiale.

Limites et biais connus :

- Concernant **les sous-indicateurs de publications**, le WoS est une base de données constituée à partir d'une large sélection de revues scientifiques (environ 21 000 dans le monde). Les revues sont sélectionnées à partir de critères éditoriaux (évaluation par des pairs, régularité, qualité des métadonnées...) et d'influence académique (indicateurs de citations reçues...).

Le WoS ne reflète donc pas la totalité de la production des opérateurs de recherche, notamment pour les publications de diffusion locale ou francophone.

Certains opérateurs du programme peuvent avoir des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles comportant des adresses d'affiliation en France sont pris en compte.

- Concernant **le troisième sous-indicateur**, deux ans est un délai souvent utilisé pour mesurer l'impact scientifique d'une publication, mais qui est court. Ce délai permet d'avoir un indicateur pour une année relativement récente, mais ne permet pas de rendre compte de l'impact complet des publications, notamment dans certaines disciplines.

Des fenêtres de citation plus longues ou des indicateurs calculés sans fenêtre permettent de prendre en compte toute l'information de citation disponible et il apparaît qu'à l'échelle des pays ou de larges sous-ensembles de publications, les écarts sont minimes.

- Concernant **le quatrième sous-indicateur**, le corpus de publications sur les sciences de la durabilité est de nature pluridisciplinaire. C'est pourquoi, la pertinence des mots-clés permettant de définir le corpus devra être contrôlée au cours du temps.

Commentaires :

Les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et de Nice). Les établissements publics expérimentaux (EPE) sont pris en compte. Le calcul consolide les publications des établissements. Il n'y a donc pas de doublons, même quand une publication comporte des adresses d'affiliation de deux ou plusieurs établissements du programme (du fait des co-publications ou des co-tutelles).

- Concernant **les sous-indicateurs de publications**, les variations des indicateurs sont généralement lentes dans les pays dont le système scientifique est fortement développé.

- Les citations des publications de ces opérateurs sont considérées comme une mesure de l'impact scientifique de ces publications et l'indice d'impact est reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. La mesure d'une part de la production doit être complétée par un indicateur de qualité de cette production.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur de performance relatif à la production scientifique des opérateurs du programme (**deux premiers sous-indicateurs**) doit être analysé en distinguant les évolutions à l'échelle de l'Europe (au sens de l'Union Européenne) et celles relatives à l'ensemble du monde.

Les données montrent une poursuite de l'érosion, même si elle est très légère, de la position de la France dans l'espace européen. À partir de 2018 et dans une Union Européenne (UE) comprenant 28 États membres, la part des publications dans l'espace européen était passée en-dessous de 8 %.

Dans l'UE à 27 États (après la sortie du Royaume Uni début 2020), la valeur de l'estimation 2021 remonte à 8,5 %.

La trajectoire de l'indicateur demeure décroissante puisque la prévision de réalisation 2022 s'élève à 8,3 % et celle de 2023 à 8 %.

Au niveau mondial, l'érosion observée se poursuit également (réalisation 2017 à 2,3 %, réalisation 2021 à 1,8 % et estimations de réalisation 2022 à 1,7 % et à 1,6 % pour l'année 2023).

Le caractère compétitif du contexte et les efforts faits par d'autres États constituent un facteur déterminant de ces évolutions. Certains pays auparavant moins présents ne cessent de voir leur part de publications augmenter en nombre et en qualité, notamment du fait de leur participation accrue aux programmes internationaux et aux programmes européens.

S'agissant de l'impact des opérateurs du programme (**troisième sous-indicateur**), l'analyse à deux ans est biaisée par le fait que la dynamique des publications est relativement lente dans certains domaines.

Pour le secteur des humanités et des sciences humaines et sociales, l'indice de citation n'est pas significatif de la production scientifique réelle et de son impact (notamment dans l'espace scientifique francophone).

Le fléchissement global observé depuis 2016 semble se stabiliser à partir de 2020 (autour de 0,9), tout en restant en-dessous de l'impact moyen des publications mondiales.

Les éléments suivants permettent également de comprendre l'évolution de ces indicateurs :

- si l'on s'en tient au programme 150, le financement de la recherche est assuré par la participation au financement des unités de recherche des organismes de recherche (type unité mixte de recherche) ainsi que par le financement des unités de recherche sous tutelle exclusivement universitaire. Cette deuxième catégorie d'unités représente la moitié environ de l'ensemble et il s'agit d'un format d'unité majoritaire dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS) et très important dans le secteur du droit. Dans ce contexte, les champs disciplinaires financés par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) sont principalement les SHS (pour une part de 75 % environ du potentiel de recherche national) : il s'agit de domaines dont la production scientifique est très partiellement repérée par le WoS ;
- l'impact des publications scientifiques ne doit pas se limiter à l'analyse d'un indice à deux ans, mais s'inscrire dans la durée pour prendre en compte certains champs de recherche dont les innovations et la progression des connaissances présentent des répercussions à plus long terme ;
- enfin, l'internationalisation de la recherche est croissante, notamment dans l'espace européen, et une même publication est souvent le fait de plusieurs équipes. Ceci amène à s'interroger à l'avenir sur l'interprétation des indicateurs lorsque les publications impliquent plusieurs pays à la fois, même si l'impact de cette internationalisation reste marginal.

Le **quatrième et dernier sous-indicateur**, « sciences de la durabilité », a été ajouté en 2023 : il s'agit d'un indicateur thématique et pluridisciplinaire, qui vise à évaluer la contribution des opérateurs du programme aux recherches relatives aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité. Il permet de suivre l'évolution du rapport entre la part des publications des opérateurs du programme portant sur les sciences de la durabilité (tous domaines disciplinaires) et la part des publications mondiales dans ce domaine.

La comparaison entre la réalisation provisoire de l'année 2022, première année pour laquelle l'indicateur a été calculée, et l'estimation pour l'année 2023, ne fait pas apparaître de différence significative puisque la réalisation 2023 est estimée à 0,59.

L'indice de spécialisation dans la thématique des sciences de la durabilité des opérateurs du programme 150 est évidemment plus faible que celui observé à l'échelle de l'ensemble de la production française en 2022 (0,68).

À l'échelle internationale l'Allemagne, la Chine et la Grande Bretagne ont un indice de spécialisation plus élevé (respectivement 0,88 ; 0,89 et 1,01). Il est à noter que les États-Unis ont un indice inférieur à celui de la France (0,48).

Les effets des actions menées par le MESR et de la mobilisation des établissements sur les enjeux de la transition écologique, et donc de la science de la durabilité, devraient se faire sentir d'ici 2 à 3 ans.

Ce délai correspond en effet au temps nécessaire à la production de premiers articles ou ouvrages après le démarrage d'un projet de recherche.

Les PEPR exploratoires SOLUBIOD (dédié à l'identification et la mise en place des Solutions Fondées sur la Nature), ONE WATER (eau bien commun) ou le PPR Outre-mer sont des exemples de programmes de recherches financés par le SGPI et dédiés majoritairement à la durabilité de nos habitats et sociétés.

L'ANR, dans son appel à projet générique, propose depuis trois ans un axe « Science de la durabilité ».

Enfin les établissements de l'ESR ont ouvert des formations dédiées à la science de la durabilité avec par exemple la mention de licence « sciences de la transition écologique et sociétale » ou la mention de master « science de la durabilité ».

OBJECTIF

4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

INDICATEUR

4.1 – Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Montant des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	k€	34 000	35 500 (p)	43 000	34 500p	absence amélioration	46 000

Commentaires techniques

Source des données :

Enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche auprès des centres hospitaliers universitaires et centres de lutte contre le cancer (CHU-CLCC), des établissements d'enseignements supérieur et de recherche sous et hors tutelle directe du MESR (données disponibles par établissements) – MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD– SIES.

Mode de calcul :

Il s'agit du rapport entre :

- les ressources apportées par les redevances de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) ;
- l'ensemble des ressources « recherche ».

Les centres de lutte contre le cancer (CLCC) ne sont pas inclus dans les calculs.

Cet indicateur retrace le montant de recette nette générée par les redevances sur titre de propriété intellectuelle.

Il est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.

Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en août n+2 et en analyse au RAP n+2.

Les données définitives pour l'année 2022 devraient disponibles en septembre 2024.

Limites et biais connus :

Pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources recherche.

La variation du ratio peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant des recettes nettes générées par les redevances sur titre de propriété intellectuelle et, plus précisément, la part de ces ressources dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (**indicateur 4.1**) semble continuer sa croissance. Une progression est observée entre 2021 et 2022. Cette tendance devra être confirmée par les données définitives pour l'année 2022

INDICATEUR

4.2 – Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	k€	340 700	368 000 (p)	373 000	400 000p	cible atteinte	403 000

Commentaires techniques

Source des données :

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche auprès des centres hospitaliers universitaires, des centres de lutte contre le cancer et des établissements d'enseignements supérieur et de recherche sous et hors tutelle directe du MESR (données disponibles par établissements) – MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD– SIES.

Mode de calcul :

Cet indicateur se calcule en faisant le rapport entre :

- les ressources issues des contrats de recherche avec des entreprises ;
- l'ensemble des ressources « recherche » des opérateurs du programme (y compris salaires et allocations).

Les centres de lutte contre le cancer (CLCC) ne sont pas inclus dans les calculs.

Cet indicateur retrace le montant de recette nette générée par les contrats de recherche.

Le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette des contrats de recherche concernés par la ressource recherche totale. L'indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.

Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en août n+2 et en analyse au RAP n+2.

Les données définitives pour l'année 2022 devraient disponibles en septembre 2024.

Limites et biais connus :

La variation du ratio peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Le poids des salaires dans les ressources (subventions) ne permet pas de prendre en compte les évolutions des autres composantes « ressource ».

L'évolution des structures mises en place par les universités pour gérer la valorisation (par exemple : ADER, SAIC, ...) peut rendre difficile l'interprétation des évolutions.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les ressources contractuelles des équipes liées par des conventions conclues avec des entreprises (**indicateur 4.2**), connaissent également une trajectoire en augmentation si l'on considère l'évolution des données depuis 2021.

Les actions liées aux investissements d'avenir (IA) de façon générale, la mise en place des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), mais encore des Instituts Carnot en 2016, ont contribué au développement et à la consolidation de la culture de valorisation de la recherche au travers des relations avec les entreprises. Les effets de France 2030, notamment avec la mise en œuvre des Pôles universitaires d'innovation seront à prendre en considération dans les années à venir.

OBJECTIF

5 – Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

INDICATEUR

5.1 – Part des étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits en Licence, en Master et en Doctorat sur l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Inscrits en Licence	%	8,2	9,1	9	9,9	cible atteinte	9,5
Inscrits en master	%	15,2	15,4	15,5	15,7	cible atteinte	15,8
Inscrits en doctorat	%	39	38	38,5	36,9	absence amélioration	38,4

Commentaires techniques

Source des données :

Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) – MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

Mode de calcul :

Est rapporté le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans des diplômes de cursus licence pour le premier sous-indicateur, ou de cursus master pour le second sous-indicateur, ou dans des diplômes de cursus doctorat, pour le troisième sous-indicateur, à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations. Une augmentation de chacun de ces sous-indicateurs montre un accroissement de l'attractivité du système universitaire français pour les étudiants étrangers.

Pour approcher la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour étudier, on se limite aux seuls étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.

L'indicateur est disponible en août de l'année n+1 pour l'année académique n/n+1.

La réalisation 2023 vise les inscrits à la rentrée 2022 (année académique 2022-2023). Elle est disponible en août 2023.

Lecture : en 2023 (année académique 2022-23), 15,7 % des inscrits en master sont des étudiants de nationalité étrangère en mobilité internationale en France.

Limites et biais connus :

L'enquête SISE est menée au 15 janvier ce qui induit une sous-estimation de la mobilité d'échange sur l'année académique.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur 5.1 permet de rendre compte de la part des étudiants étrangers inscrits en licence, master et doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations.

Avec l'adoption et la mise en œuvre, en 2019, de la stratégie d'attractivité des étudiants internationaux « Bienvenue en France », des mesures ont été prises pour améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche française et faciliter les démarches administratives pour l'accueil en France des étudiants internationaux.

Un label « Bienvenue en France » a ainsi été mis en place. 145 établissements ayant candidaté ont ainsi reçu d'un comité d'experts le label Bienvenue en France attestant, par une, deux ou trois étoiles de la qualité de l'accueil réservé aux étudiants étrangers.

Après une année 2021 marquant une réduction contenue des mobilités, principalement depuis l'Asie, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID, les réalisations 2022 avaient marqué une reprise par rapport à 2021 (+0,9 point pour la licence, +0,2 point en master) avec une légère baisse néanmoins pour les doctorats (-1 point) pour une proportion d'internationaux qui reste cependant élevée (près de 40 %) par rapport à l'ensemble des doctorants.

Pour l'année 2023, l'augmentation des effectifs internationaux en licence et en master se confirme (+0,8 point pour la licence et +0,3 point pour le master) ce qui semble attester d'une hausse d'attractivité réelle et non pas d'un simple effet de rattrapage, comme cela avait pu être supposé en 2022. La baisse de la part des doctorants internationaux dans les effectifs doctoraux se confirme en revanche (-1,1 points entre 2022 et 2023 après une baisse de 1 point entre 2021 et 2022).

INDICATEUR

5.2 – Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés	%	16,8	19	16	16,3	cible atteinte	18

Commentaires techniques

Source des données :

MEN / MESR – SG / Direction générale des ressources humaines, Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche ; sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes, département des études d'effectifs, d'analyse des ressources humaines (DGRH A1-1)

Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le nombre d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère recrutés dans l'année à l'ensemble des enseignants-chercheurs recrutés sur la même période.

Il est donc centré sur les flux de recrutement et non les stocks : il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année.

Sont inclus dans le périmètre des enseignants-chercheurs :

- maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1 et 29 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 ;
- professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1, 46-2 et 46-4 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. A partir de 2023, pour le recrutement des professeurs des universités, ajout de l'article 46-3 et de l'agrégation.

Pour l'année n, les données sont disponibles pour le RAP n (février – mars n+1).

Lecture : En 2023, 16,3 % des enseignants-chercheurs recrutés par concours étaient de nationalité étrangère.

Limites et biais connus :

Le périmètre de la population des professeurs d'université inclut la population des anciens maîtres de conférences.

Si l'on exclut cette population, la part des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère recrutés représente 19,2 % de l'ensemble des enseignants-chercheurs néo-recrutés en 2023.

Par ailleurs, l'indicateur, tel qu'il est construit, ne renseigne pas sur les parcours antérieurs au recrutement : les informations disponibles ne permettent pas d'identifier, par exemple, la nationalité du doctorat. Cet indicateur donnerait cependant une vision plus fine des phénomènes de mobilité internationale des chercheurs.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est également appréhendée à travers la proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs (**indicateur 5.2**). Le taux de réalisation de 2022 semble avoir bénéficié d'un effet de rattrapage et est très sensiblement supérieur à celui de 2021 (+2,2 points), poursuivant une tendance constatée entre 2020 et 2021 et témoignant des efforts d'attractivité vis-à-vis des candidats internationaux.

Le taux de réalisation de 2023 est également légèrement supérieur à la cible (+0,3 points), tout en revenant à un taux proche de celui de 2021.

INDICATEUR

5.3 – Coopération internationale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nb	1223	1099 (p)	1300	637 p	absence amélioration	1200
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme	%	12,2	12,2 (p)	12,4	12,1 p	absence amélioration	12,3

Commentaires techniques

Source des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESR – SD-SIES : remontée de données à partir des écoles doctorales accréditées (295 pour l'année universitaire 2022/2023). Validation des données par les établissements inscrivant des doctorants.
- Pour le **second sous-indicateur**, données Base OST, Web of Science, calculs OST- HCERES

Mode de calcul :

Le « **nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse** » est le recensement des premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, effectué par l'école doctorale (ED) accueillant le doctorant.

Lors de l'enquête auprès des écoles doctorales, les établissements renseignent :

- le nombre de cotutelles validées et signées au moment de l'enquête pour l'année universitaire n-1/n (données provisoires) ;
- le nombre de cotutelles validées et signées après l'enquête relative à l'année précédente c'est-à-dire pour l'année universitaire n-2/n-1 (les données définitives).

Les données définitives de l'année universitaire n-2/n-1 et les données provisoires de l'année n-1/n sont disponibles en juillet de l'année n et pour analyse au RAP n pour les inscrits de la rentrée universitaire n/n+1.

Lecture : Pour l'année universitaire 2021/2022, on a recensé 1 099 premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle internationale.

La « **part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme** » est le nombre de publications des opérateurs avec uniquement des pays de l'UE27, rapporté au nombre total de publications des opérateurs.

Une co-publication européenne est une co-publication entre les opérateurs du programme et les institutions de pays de l'UE27, excluant les co-publications comportant aussi des pays extra-européens (UE27).

L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications (la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications constatés en n, n-1 et n-2).

Les indicateurs bibliométriques fournis pour le RAP 2023 se basent sur l'actualisation de la base OST de 2023. La dernière année de publication prise en compte étant 2022 (complète à 95 %).

Les types de documents pris en compte sont les articles et les articles de synthèse (reviews) issus des revues scientifiques et des actes de colloques. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du PAP ou du RAP de l'année n est celle de n-3.

Limites et biais :

Pour le **premier sous-indicateur**, l'enquête est conduite au niveau des écoles doctorales (ED) par les directeurs d'ED. Il n'y a pas de contrôle des données au moyen de l'identifiant national « *INE* » des doctorants.

Pour le **second sous-indicateur**, le WoS est une base bibliométrique mondiale constituée à partir d'une large sélection de revues scientifiques et d'actes de conférences (env. 21 000).

Les revues sont sélectionnées à partir de critères éditoriaux (évaluation par des pairs, régularité, qualité des métadonnées...) et d'influence académique (indicateurs de citations reçues...). Le WoS ne reflète donc pas la totalité de la production des opérateurs de recherche, notamment pour les publications de diffusion locale.

Certains opérateurs du programme peuvent avoir des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles comportant des adresses d'affiliation en France sont pris en compte. Toutes les adresses d'affiliations des laboratoires sous la tutelle d'un même opérateur sont prises en compte.

Compte tenu de l'actualisation de la base au printemps 2023, l'indicateur est qualifié de « semi-définitif » pour 2022 et seule une estimation (prolongation linéaire actualisée de la courbe) peut être fournie pour 2023.

Commentaire :

Au cours de l'année universitaire 2021/2022, 1 099 inscriptions en 1^{ère} année de doctorat ont fait l'objet d'une cotutelle internationale, soit 7 % des inscriptions en première année (données définitives).

44,1 % de ces cotutelles sont conclues avec un pays européen, 22 % avec un pays africain, 21,1 % avec un pays américain, 11,2 % avec un pays asiatique et 1,6 % avec un pays d'Océanie (données 2021/2022 recueillies en 2022/2023).

Les co-publications internationales sont considérées comme des indicateurs fiables des collaborations scientifiques internationales. Les co-publications sont mesurées ici en compte entier : le fait de co-signer suppose l'existence d'une relation entre institutions co-signataires indépendamment du nombre total de co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'année universitaire 2022-2023, les données disponibles concernant le nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse (**sous-indicateur 5.3.1**) sont partielles et provisoires (637 à ce stade) mais une baisse semble perceptible et l'objectif de 1 300 doctorants accueillis en cotutelle de thèse n'est pas atteint. Cette tendance est comparable à la baisse d'attractivité constatée pour les formations doctorales en France en général dont l'origine est multifactorielle (trop faible valorisation des doctorats par les recruteurs, nécessité économique de trouver un travail après le master...).

On peut de même constater le maintien de la part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme (**sous-indicateur 5.3.2**), qui est cohérente avec les financements européens obtenus par les équipes de recherche françaises entre le 7^e PCRD et le programme Horizon 2020.

INDICATEUR

5.4 – Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	1,9	2p	2,2	1,8 p	absence amélioration	2
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union Européenne	%	3	3p	2	1,8 p	absence amélioration	2,9

Commentaires techniques

Source des données :

Pour le programme Horizon Europe, Base eCORDA des projets (Grants) et des réponses aux appels à propositions (Proposals) de la Commission européenne, extraite en décembre 2023 et transmise à l'OST par le MESR (DAEI).

L'OST identifie les institutions françaises à partir des noms de participants présents dans la base.

Les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Mode de calcul :

Taux de participation : on observe ici les participations de bénéficiaires ou tierces parties opérateurs du programme, dans les projets sélectionnés et financés par le programme cadre de recherche et d'innovation (PCRI).

Le taux de participation est calculé en divisant le nombre de bénéficiaires ou tierces parties opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'entités bénéficiaires ou tierces parties participant à tous les projets sélectionnés.

Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée, y compris les actions Marie Curie, les bourses du Conseil européen de la recherche et l'instrument PME/accélérateur EIC.

Les opérateurs du programme ne pouvant, par nature, répondre à cet instrument, mono bénéficiaire, il faut en tenir compte pour lire l'indicateur (et dans tous les cas, surtout apprécier les évolutions dans le temps).

Taux de coordination : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRI coordonnés par l'un des bénéficiaires opérateurs du programme.

Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par l'un des bénéficiaires opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus.

Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée. Le taux de coordination est calculé sur les projets « multi-bénéficiaires », qui sont les projets à plusieurs participants qu'ils soient bénéficiaires ou tierce partie.

Jusqu'au PAP 2018 cet indicateur était calculé à partir de données cumulatives. **A partir du PAP 2019, il est calculé en données annualisées.** Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée.

Dans le cas des coordinations, ne sont pris en compte que les projets multi-bénéficiaires des opérateurs du programme.

Les indicateurs prennent en compte en 2021 les données du programme H2020 (dernier appel à projets clôt le 9 juin 2021) et les données Horizon Europe.

A partir de 2022, il s'agit uniquement du programme Horizon Europe.

Les chiffres sont issus d'une extraction des données en date de décembre 2023. Les données concernant les années 2022 et 2023 sont cependant provisoires.

Limites et biais :

Certains établissements du programme 150 peuvent être impliqués dans un projet sans avoir été repérés car ils n'apparaissent pas dans la table des participants de la base. Par exemple, les UMR pour lesquelles le CNRS est parfois le seul signataire.

Commentaire :

Pour interpréter les résultats, il convient de souligner la spécificité française : alors que dans les autres pays de l'Union européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les universités, en France, de nombreuses unités de recherche sont en co-tutelle avec des organismes de recherche et entre universités.

Bien que la base utilisée permette une meilleure prise en compte de cette spécificité en tenant compte des bénéficiaires et des tierces parties, il n'est pas possible d'assigner de façon certaine les projets aux laboratoires impliqués. Dans cette mesure, les variations des indicateurs peuvent être partiellement dues à ces difficultés de repérage.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'espace européen de la recherche (EER) regroupe des politiques communautaires et nationales de recherche. Pour la période 2021-2027, le programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe » constitue le principal instrument financier de ces politiques (**indicateur 5.4**). Il a démarré en 2021 avec un retard dans le lancement des appels à projets. Les résultats pour l'année 2021 ne portent donc que sur un nombre limité de thématiques et de budget.

Les équipes nationales ont obtenu en moyenne 1,19 milliard € en année cumulée 2021-2022. Avec 10,7 % de part captée, la France se situe en deuxième position des pays bénéficiaires au programme Horizon Europe derrière l'Allemagne (14,8 %) et devant l'Espagne (9,8 %). Il est à noter que l'Espagne qui était quatrième bénéficiaire sous Horizon 2020, poursuit une progression constante observée depuis quinze ans et prend la troisième place jusqu'alors occupée par la France.

Le taux de retour pour la France, insuffisant au regard de la place de la France dans la dépense intérieure européenne de R&D, n'est pas dû au manque de qualité des projets déposés, mais à un nombre de dépôts proportionnellement plus faible que les meilleurs européens. Avec 13 303 projets éligibles, la France se place en 5^e position, derrière l'Allemagne (18 098), l'Espagne (16 555), l'Italie (16 303) et le Royaume Uni (13 533).

Avec un taux de succès de 24,1 % (rapport entre le nombre de propositions retenues et le nombre de propositions déposées) la France se situe en 4^e position, derrière la Belgique (25,3 %), les Pays-Bas (25 %) et l'Australie (21,1 %) et bien au-dessus de la moyenne européenne qui est de 19,5 %.

En pourcentage de coordination, la France est également en 3^e position avec 9,8 %, derrière l'Allemagne (12,8 %), l'Espagne (11,8 %). Il convient de préciser que le taux de coordination ne distingue pas les projets collaboratifs des projets individuels.

Il est à noter que les résultats de l'année 2022 et 2023 ne sont pas définitifs tant que les conventions de subventions ne sont pas signées. Ils peuvent notamment varier en raison du rejet de certains projets britanniques non éligibles, l'adoption de l'accord d'association du Royaume Uni à Horizon Europe n'entrant en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2024.

Constatant un de taux de retour insuffisant au titre des principales politiques publiques communes de l'Union européenne, le cabinet de la Première Ministre a décidé la création, au sein du secrétariat général des Affaires européennes (SGAE), d'une cellule de mobilisation des fonds européens. Elle aura notamment comme objectif de parfaire les diagnostics et analyses expliquant les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Un plan d'action a été demandé à l'ensemble des ministères concernés.

Le MESR a été précurseur. Un plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE). Le PAPFE est organisé autour des trois axes – inciter, accompagner, influencer – regroupant 13 mesures. Cette organisation a permis de mener à bien ses travaux et après trois ans de mise en œuvre du PAPFE, toutes les mesures ont rendu des livrables.

Par ailleurs, l'augmentation de la coordination de projets collaboratifs constitue une des priorités du plan d'action national. Plusieurs actions identifiées dans le PAPFE sont en mise en place où en cours de mise en œuvre pour inciter les acteurs à se positionner comme coordinateur :

- un appel à projet dédié à l'ANR, qui finance les coûts de montage en coordination de projets collaboratifs européens ;
- un trophée des Étoiles de l'Europe qui récompense des chercheurs et leurs équipes ayant achevé avec succès la coordination d'un projet collaboratif européen ;
- une incitation au renforcement de la participation au PCRI et au positionnement des entités en tant que coordinateur et de dépôts de projets ERC dans le cadre du dialogue contractuel (les contrats d'objectifs, de moyens et de performance) ;
- un appel à projet dans le cadre de France 2030 pour accompagner la diversification des ressources des établissements (en particulier en professionnalisant et renforçant les fonctions supports responsables des affaires européennes) et incitant à la mutualisation des ressources ;
- la mise en place de comités de liaison Europe à l'échelle régionale afin de mobiliser tous les acteurs du territoire (Conseil régional, Rectorat, DRARI, université, opérateurs, pôles de compétitivité, BPI...) et de définir une feuille de route commune.

OBJECTIF

6 – Améliorer l'efficacité des opérateurs

INDICATEUR

6.1 – Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	27	27,9	25,5	30,4	absence amélioration	23,6
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	41,3	40,7	43	42,9	cible atteinte	43,7

Commentaires techniques

Source des données :

Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés – MESR / DGESIP – DGRI / SD-SIES.

Mode de calcul :

Est rapporté le nombre de couples domaine-mention licence par établissement (en licence ou en master hors enseignement) présentant un nombre d'inscrits en année terminale inférieur à 50 pour la licence (ou à 30 pour le master) au nombre total de couples domaine-mention licence (ou master hors enseignement). Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en troisième année de licence ou en deuxième année de master hors enseignement (au titre de leurs inscriptions principales). Les intitulés des diplômes pris en compte sont ceux connus en mai de l'année considérée.

Lecture : en 2022-23, 30,4 % des couples domaine-mention de licence comptaient moins de 50 étudiants.

Lecture : en 2022-23, 6,7 % des étudiants en 3^e année de licence étaient inscrits dans un couple domaine et mention comptant moins de 50 étudiants.

Limites et biais :

L'indicateur est très sensible aux effets de seuil, ce qui, en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante, entraîne mécaniquement une évolution défavorable de la valeur de l'indicateur.

La mention est complémentaire au domaine puisqu'elle précise celui-ci dans l'intitulé des diplômes qui figurent sur les arrêtés d'habilitation. Les intitulés de diplômes n'ayant pas tous une mention, le domaine a été agrégé à la mention. L'observation porte donc sur l'agrégat domaine/mention. Il est à noter qu'à l'intérieur d'une mention l'enseignement des parcours est très souvent mutualisé ce qui permet une réduction des coûts.

A partir de 2020, de nouveaux établissements publics expérimentaux se substituent à des universités et ComUE, et intègrent pour certains des établissements-composantes et leurs étudiants inscrits non pris en compte les années précédentes.

Commentaire :

Le resserrement de l'offre de formation des établissements au niveau licence doit contribuer à une meilleure lisibilité et se traduira par une mutualisation des mentions de licence à petits effectifs. Les accréditations prononcées dans le cadre des vagues contractuelles visent cet objectif, mais il peut être contrarié par des inflexions démographiques défavorables à son atteinte.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Après une forte baisse en 2020, la part des mentions à faible effectif en licence, comme en master, a tendance à remonter depuis 2021.

Concernant les licences (**sous indicateur 6.1.1**), la part des mentions enregistrant moins de 50 étudiants s'établit à 27,9 % en 2022 et à 30,4 % en 2023.

En effet, après un cadrage fort de la nomenclature des mentions de licences en 2014, laquelle comprenait dans un premier temps 45 mentions de licences reconnues au niveau national, la part des licences à faible effectifs a progressivement diminué jusqu'à être inférieure à 30 % entre 2019 et 2022.

En 2023, ce niveau franchit à nouveau la barre des 30 %. Les dialogues contractuels conduits avec les établissements font apparaître des besoins de plus en plus prégnants de créations de mentions spécifiques répondant aux besoins locaux des acteurs socio-économiques et donc à la stratégie de formation des établissements en lien avec son environnement. Ces mentions spécifiques, au nombre de 49 en 2021 sont 55 en 2023, et dépassent le total des

mentions nationales, mais répondent aux besoins de qualifications du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur ; contrairement aux formations utilisant la nomenclature nationale qui se déclinent en parcours pour s'adapter à la personnalisation des cursus des étudiants, celles-ci visent l'acquisition de compétences plus ciblées notamment identifiée dans leur fiche RNCP.

Toutefois, depuis 2006, la part des mentions à faible effectif en licence se maintient autour des 30 % (et au-dessus des 35 % entre 2010 et 2015) même si la période 2019-2022 était en dessous.

Sur le niveau master, la part des mentions enregistrant moins de 30 étudiants (**sous indicateur 6.1.2**) s'établit à 40,7 % en 2022 (41,3 % en 2021) et à 42,9 % en 2023.

Cette part des mentions de masters à faible effectif est en hausse depuis 2014 (sauf en 2020), 2014 étant l'année de la refonte de la nomenclature des mentions de masters, qui s'est concrétisée par la disparition des spécialités de master au profit des parcours types de formation. Il faut souligner que ces mentions comprennent le plus souvent un seul parcours (il peut arriver qu'une mention en comprenne plus, jusqu'à 20 dans les masters enseignement par exemple). En outre, bon nombre de parcours ou de mentions comprennent des mutualisations d'unités d'enseignement communes, limitant de fait l'augmentation des volumes d'enseignement à la charge des établissements.

Enfin, les établissements ont fortement développé sur le niveau master, leur offre de formation en alternance, répondant ainsi à une demande croissante de cette modalité de formation de la part des étudiants et des employeurs. Le nombre de contrats d'apprentissage a plus que doublé entre 2018 et 2022 avec 44 800 étudiants inscrits en master apprentissage dans l'enseignement supérieur en 2022-23 (19 394 en 2018). Sur l'ensemble de l'enseignement supérieur, le nombre d'apprentis a très fortement augmenté sur la période passant de 179 800 en 2018 à 576 300 en 2022. L'accompagnement et le suivi pédagogique des étudiants apprentis nécessitent un taux d'encadrement plus important en alternance et impose une limitation du nombre d'étudiants dans les formations (autour de 25 en général), faisant par voie de conséquence entrer ces formations dans le groupe des formations considérées comme des formations à faible effectif.

INDICATEUR

6.2 – Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	18,6	29,8	38,6	34,2 p	amélioration	34,4
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/usager	85,9	82,9	87,7	Non connu	donnée non renseignée	82,9

Commentaires techniques

Source des données :

MESR / DGESIP-DGRI A1-3 – Département Diffusion des connaissances et documentation

Mode de calcul :

Enquête annuelle par voie électronique (application internet) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N.

Champ couvert : Services communs de documentation et services inter-établissements de coopération documentaire des universités, Grands établissements, et Écoles du programme 150.

En 2023, le périmètre de l'enquête se maintient mais prend en compte des évolutions du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche consécutives aux fusions d'établissements ou à la création d'établissements expérimentaux.

Sous-indicateur 1 : la fréquentation physique des bibliothèques est calculée comme le nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires et relevant du programme 150.

Sous-indicateur 2 : la consultation des ressources numériques est calculée comme le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise) + le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée + documentation

pédagogique numérique + thèses, mémoires HDR, mémoires numériques + articles scientifiques) rapporté au nombre total d'usagers (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs titulaires des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

Pour les années 2023 et suivantes, le nombre d'étudiants aux dénominateurs est une estimation basée sur les prévisions d'effectifs réalisées par le SIES, ramenée aux établissements couverts par l'enquête sur les bibliothèques universitaires. Le nombre d'enseignants-chercheurs est basé sur une hypothèse de stabilité.

Les valeurs des indicateurs sont mises à jour quand les informations sur le nombre d'étudiants et d'enseignants chercheurs sont actualisées.

Les effectifs étudiants 2023 sont mis à jour pour le RAP 2023 pour tenir compte de la situation réelle à la rentrée 2022. Les effectifs 2024 et suivants restent des prévisions.

Les effectifs d'enseignant chercheurs seront mis à jour au PAP 2025 en même temps que l'indicateur 6.2.2.

L'enquête ESGBU sur l'activité de l'année N est conduite au premier semestre de l'année N+1.

Le premier sous-indicateur est connu fin février pour le RAP N, le second sous-indicateur est connu en juillet N+1 pour le PAP N+2.

Le chiffre des entrées 2023 (sous-indicateur 1) est provisoire : les entrées 2022 de quelques bibliothèques ont été reportées faute de réponse à l'enquête rapide du mois de janvier 2024. Les effectifs étudiants sont issus des statistiques définitives mais doivent encore être confirmés pour quelques établissements, notamment pour les étudiants inscrits dans les IFSI (instituts de formation aux soins infirmiers).

Commentaire : Voir partie analyse

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant la fréquentation physique des bibliothèques (**sous-indicateur 6.2.1**), le nombre d'entrées par étudiant s'établit à 34,2 en 2023. Cette valeur est très légèrement inférieure à la cible, actualisée lors du PAP 2024 à 34,4.

Après la fin de la crise sanitaire et des restrictions d'ouverture, la fréquentation avait progressé nettement en 2022 par rapport à 2021 (+61 %) tout en demeurant sensiblement inférieure à celle de 2019, et même à celle de 2018.

Le nombre des entrées progresse à nouveau en 2023 et atteint 62,5 millions, mais reste encore inférieur de 13,5 % à celui de 2019. Cette reprise progressive de la fréquentation des bibliothèques continue d'être marquée par la crise sanitaire qui semble avoir modifié durablement les habitudes de sociabilité étudiante et leurs modes de travail avec notamment une hybridation largement entrée dans les mœurs.

L'hypothèse peut également être émise d'une modification des usages et des modes d'apprentissage des étudiants, qui ont connu une scolarité en partie dispensée à distance puis en mode hybride depuis l'année scolaire ou universitaire 2019-2020, suivant leur niveau d'études. Leur fréquentation et leur sociabilité sur les campus peuvent être plus lentes à s'installer, alors qu'il s'agit d'étudiants constituant habituellement les principaux utilisateurs sur place des bibliothèques universitaires.

La valeur de l'indicateur de la consultation des ressources numériques (**sous-indicateur 6.2.2**) s'établit à 82,9 consultations de ressources électroniques par usager en 2022. Plus de 160 millions de consultations ont été recensées en 2021.

L'évaluation chiffrée des usages des collections numériques repose pour beaucoup sur des remontées statistiques annuelles fournies par les éditeurs et dont les chiffres ne sont disponibles qu'au printemps de chaque année.

Les chiffres 2020 avaient connu une progression inférieure à celle qui aurait pu être attendue compte tenu du report des usages sur place vers des services distants, notamment pour l'accès à la documentation.

Plusieurs facteurs viennent toutefois probablement limiter cette croissance. La modification de la norme internationale recommandée pour la mesure des usages numériques a connu une évolution majeure en 2019 et le nombre des rapports désormais fournis selon Counter 5 introduit une rupture méthodologique dans la série des données de consultation.

Tous les éditeurs n'ayant pas encore mis en place cette nouvelle norme ni la méthodologie correspondante, la baisse déjà sensible en 2021 s'est poursuivie comme prévu en 2022 et se poursuivra probablement en 2023. Les nouvelles modalités de comptage induisent une baisse faciale du nombre de consultation chez presque tous les éditeurs ou fournisseurs de contenus : des téléchargements comptés en double selon la norme précédente augmentaient artificiellement le nombre de consultation et sont désormais dédoublonnés. Le chiffre des consultations risque de baisser ou de stagner en dépit des usages bien établis.

INDICATEUR

6.3 – Qualité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'occupation des locaux	%	62,93	65,41p	69	67,25 p	amélioration	69
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	67,3	67,6	67	70,3	absence amélioration	66

Commentaires techniques

Source des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESR / DGESIP-Service de la stratégie de la contractualisation, du financement et de l'immobilier - Département innovations et expertises immobilières
- Pour le **second sous-indicateur**, MESR / DGESIP -DGRI /SD-SIES.

Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** « taux d'occupation des locaux » est établi en deux étapes :

-1^{re} étape : calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours ;

-2^{de} étape : détermination du taux global d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Rappel du périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

La valeur de l'année n n'est disponible qu'au RAP n+1.

Le **second sous-indicateur** est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de 1 000 étudiants inscrits. Le seuil de 1 000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MESR. Ne sont retenues que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESR, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE. Les effectifs étudiants pris en compte ne concernent que ceux des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESR.

Lecture : en 2023 (année universitaire 2022-2023), 70,3 % des sites secondaires comptaient moins de 1 000 étudiants.

Limites et biais :

Certains étudiants des **sites secondaires** sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives. L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1 000 étudiants) et d'une manière défavorable en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante.

À partir de 2020, le calcul de l'indicateur s'appuie sur l'actualisation de la nomenclature des unités urbaines établie par l'INSEE. En 2020, de nouveaux établissements publics expérimentaux se substituent à des universités et ComUE, et intègrent pour certains des établissements-composantes et leur implantations non prises en compte les années précédentes, expliquant la valeur de l'indicateur en hausse.

En 2022-2023, les effectifs d'étudiants inscrits en France ont baissé pour la première fois depuis 2007-2008.

Commentaires :

- Concernant le **premier sous-indicateur**, les établissements présentent de nombreuses disparités qui résultent de leurs spécificités géographiques (implantations multiples), pédagogiques (utilisation de salles spécialisées pour les disciplines scientifiques) ou organisationnelles (stages conduisant à une présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire) et qui influent sur le taux d'occupation de leurs locaux. Certains établissements ont des taux d'occupation supérieurs à 100 %, notamment à Paris ou à Lyon.

- Concernant le **second sous-indicateur**, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de cette offre et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire.

Par ailleurs, la contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou visant à conforter (vie étudiante) ces petits sites, peut faire obstacle à un resserrement significatif de la carte des formations.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant le **sous indicateur 6.3.1**, l'outil de collecte RT ESR, déployé depuis 2016, permet de déterminer le taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées en vue d'une meilleure optimisation de leur utilisation et d'un taux d'occupation plus abouti.

La DGESIP rappelle régulièrement aux opérateurs la nécessité de fiabiliser l'ensemble des données, et particulièrement celle relative au taux d'occupation de locaux. Elle le fait notamment lors du « club utilisateurs » du logiciel qu'elle organise, lors des séminaires et aussi à l'occasion des échanges réguliers avec les opérateurs pour les accompagner dans cette démarche de fiabilisation des données.

Le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur a augmenté jusqu'en 2022. La baisse de 1,5 % du nombre d'étudiants constatée à la rentrée 2022, n'a pas eu d'incidence sur le taux d'occupation des locaux des établissements d'enseignement supérieur. On constate même une augmentation du taux d'occupation global par rapport à la dernière réalisation. La formation des étudiants nécessite des locaux supplémentaires, ce qui se répercute sur le calcul de l'indicateur qui repose notamment sur le nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées.

Le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 (**sous-indicateur 6.3.2**) s'établit à 70,3 % en 2023 contre 67,6 % en 2022.

Si chaque établissement détermine librement son offre territoriale de formation dans le cadre d'accréditations accordées par l'État, qui ne comportent pas la mention du site d'enseignement, les établissements sont incités par le ministère, notamment dans le cadre du dialogue contractuel, à la rationalisation de leurs implantations.

À cet égard, les cahiers des charges des CPER 2015-2020 ont mis en avant les enjeux de mutualisation des équipements collectifs et de soutenabilité budgétaire de la stratégie patrimoniale, invitant les structures de coordination territoriale à porter des schémas directeurs immobiliers au niveau des sites. Dans le même sens, la mise en place du contrat de site à l'échelle académique, voire inter-académique avec l'association à terme des collectivités territoriales, doit conduire à mieux réguler cette situation grâce à la définition d'une stratégie de site partagée entre l'ensemble des acteurs.

INDICATEUR

6.4 – Efficience environnementale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Consommation énergétique	kWh/m ²	517	1201 p	Sans objet	2223 p	donnée non renseignée	510

Commentaires techniques

Source des données :

- MESR / DGESIP-Service de la stratégie de la contractualisation, du financement et de l'immobilier - Département innovations et expertises immobilières

Source des données :

L'**indicateur** exprime le nombre de kWh/m²/an. Il est renseigné par les opérateurs qui saisissent les données dans le Référentiel Technique ESR (RT-ESR) déployé en juin 2016.

L'année de référence est une consommation sur 12 mois glissants choisie par l'assujetti, qui ne peut être antérieure à 2010.

Périmètre : les bâtiments de l'ESR sont des bâtiments relevant du **secteur tertiaire**. L'indicateur porte sur les consommations en énergie finale des établissements d'enseignement supérieur, une donnée liée au coût de l'énergie portant le risque de ne rendre pas lisible cet indicateur.

La valeur de l'année N n'est disponible qu'au RAP N+2

Limites et biais :

L'exclusion des consommations énergétiques de la recherche et notamment des procédés de recherche énergivore, se révèle être d'une grande complexité.

Identifier ces surfaces et en extraire les consommations énergétiques au sein d'un bâtiment multi-usages paraît compliqué pour les établissements. Les variations climatiques, les contraintes d'ordre architectural et le volume d'activité sont des éléments à prendre en compte dans l'interprétation de la donnée.

Les données ne sont renseignées dans le RT-ESR que depuis 2018 par les opérateurs du RT ESR.

Par ailleurs, l'obligation de renseignement des consommations énergétiques sur la plateforme OPÉRAT développée par l'Ademe pour suivre les trajectoires énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² a permis de commencer un travail de fiabilisation des données énergétiques très important, toujours en cours.

Les données de certains outils de suivi des fluides peuvent être communiquées de manière rétroactive dans l'outil de la DIE, ce qui est un facteur de non stabilité dans l'interprétation de la donnée.

Un décalage entre le moment de recensement de la donnée et la remontée des factures énergétiques explique qu'à ce stade les données 2022 et 2023 sont provisoires.

Commentaires :

Le décret tertiaire oblige tous les propriétaires et occupants de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à réduire la consommation énergétique de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050. Près de 95 % du parc immobilier des EPES est concerné par cette exigence réglementaire.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant le **sous-indicateur 6.4**, comme indiqué plus haut dans les commentaires sur l'indicateur, les données sont nécessairement fluctuantes et en cours de consolidation, mais il est attendu une vision plus proche de la réalité des consommations réelles des établissements, qui tend à montrer une consommation beaucoup plus importante que celle qui avait été recensée à l'occasion du PAP 2022.

Les actions mises en œuvre dans le cadre des plans de maîtrise des dépenses énergétiques devraient toutefois réduire les consommations.

Les établissements ont renseigné les données énergétiques pour seulement 63 % du parc immobilier.

Si ce pourcentage est stable, la fiabilité de cette donnée est en hausse grâce à l'augmentation du nombre d'établissements qui se sont dotés d'outils de suivi des fluides, qu'il s'agisse de l'outil développé par la direction de l'immobilier de l'État (OSFI) ou d'un outil équivalent. Ces outils reprennent les données directement sur les factures et les déversent dans les logiciels.

À noter qu'il peut arriver des erreurs de report de la donnée et parfois des difficultés de compatibilité avec certains fournisseurs. Un autre sujet est celui du nombre de compteurs et de l'absence générale de sous-comptage par bâtiments.

L'année 2021 montre une consommation assez faible qui est cohérente avec la faible occupation des locaux des établissements en raison de la crise sanitaire liée à la COVID.

Le travail de fiabilisation accompagné d'un plus grand usage des outils de suivi des fluides permet de constater une hausse importante des consommations.

Il sera difficile d'aligner ces consommations avec celles d'un parc tertiaire classique puisqu'elles dépendent :

- de la situation géographique du bâtiment ;
- du climat de l'année écoulée ;
- de l'année de construction du bâtiment ;
- du type d'énergie utilisé ;
- de la superficie du bâti ;
- des usages des bâtiments (le travail sur l'usage peut faire baisser la consommation d'un bâtiment de plus de 15 %, mais il n'aura aucun impact sur des bâtiments hébergeant des infrastructures de recherche, y compris intensives) ;
- du taux d'occupation ;
- des moyens humains mis à disposition par l'établissement (au sein des directions de patrimoine et/ou avec le recrutement d'économistes de flux) ;
- des financements accordés.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 653 858 58 564 772	3 835 236 493 3 907 896 702		66 561		3 882 890 351 3 966 528 035	3 882 890 351
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 418 575 75 478 664	2 643 550 852 2 608 351 872		1 708 574 8 129 379		2 675 678 001 2 691 959 914	2 675 678 001
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 769 174 12 926 026	437 868 308 463 320 890		5 863 093 7 050 829		453 500 575 483 297 745	453 500 575
04 – Établissements d'enseignement privés			0	94 895 852 92 676 822		94 895 852 92 676 822	94 895 852
05 – Bibliothèques et documentation	29 209 628 36 937 595	443 224 893 450 689 991		2 149 602 1 985 712		474 584 123 489 613 298	474 584 123
13 – Diffusion des savoirs et musées	23 842 783 30 395 984	106 492 999 110 034 657	262 200	499 622 160 700	300 000	131 135 404 140 853 541	131 135 404
14 – Immobilier	47 397 539 21 155 244	927 710 535 958 461 667	51 414 782 115 057 755	13 615 453	516 676 046 90 191 102	1 543 198 902 1 198 481 222	1 553 198 902
15 – Pilotage et support du programme	127 076 541 139 625 185	1 553 964 587 1 642 162 043		45 616 171 53 658 912		1 726 657 299 1 835 446 140	1 726 657 299
17 – Recherche	107 100 866 43 652 190	4 115 645 142 4 029 153 885		521 128 824 224		4 223 267 136 4 073 630 299	4 223 267 136
Total des AE prévues en LFI	422 468 964	14 063 693 809	51 414 782	151 254 042	516 976 046	15 205 807 643	15 215 807 643
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+44 275 530 (hors titre 2)			+44 275 530	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-292 521		+105 502 657 (hors titre 2)			+105 210 136	
Total des AE ouvertes	422 176 443		14 933 116 866 (hors titre 2)			15 355 293 309	
Total des AE consommées	418 735 660	14 170 071 707	115 319 955	178 168 592	90 191 102	14 972 487 017	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 653 858 58 564 772	3 835 236 493 3 907 896 499		66 561		3 882 890 351 3 966 527 831	3 882 890 351
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 418 575 75 478 664	2 643 550 852 2 608 453 092		1 708 574 8 129 379		2 675 678 001 2 692 061 135	2 675 678 001
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 769 174 12 926 026	437 868 308 463 320 890		5 863 093 7 050 829		453 500 575 483 297 745	453 500 575
04 – Établissements d'enseignement privés				94 895 852 92 676 822		94 895 852 92 676 822	94 895 852
05 – Bibliothèques et documentation	29 209 628 36 937 595	443 224 893 450 689 991		2 149 602 1 985 712		474 584 123 489 613 298	474 584 123
13 – Diffusion des savoirs et musées	23 842 783 30 395 984	106 492 999 110 034 657	262 200	499 622 160 700	300 000	131 135 404 140 853 541	131 135 404

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
14 – Immobilier	47 397 539 21 155 244	927 710 535 957 653 896	49 699 882 114 467 997		220 383 946 138 171 955	1 245 191 902 1 241 875 161	1 268 912 843
15 – Pilotage et support du programme	127 076 541 139 625 185	1 553 964 587 1 644 713 183		45 616 171 53 673 912		1 726 657 299 1 838 012 281	1 726 657 299
17 – Recherche	107 100 866 43 652 190	4 115 645 142 4 029 153 885		521 128 824 224		4 223 267 136 4 073 630 299	4 223 267 136
Total des CP prévus en LFI	422 468 964	14 063 693 809	49 699 882	151 254 042	220 683 946	14 907 800 643	14 931 521 584
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+48 104 398 (hors titre 2)			+48 104 398	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-292 521		+147 989 611 (hors titre 2)			+147 697 090	
Total des CP ouverts	422 176 443		14 681 425 688 (hors titre 2)			15 103 602 131	
Total des CP consommés	418 735 660	14 171 916 093	114 730 197	174 994 209	138 171 955	15 018 548 114	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 029 608 54 504 171	3 661 872 257 3 738 880 436			1 106 121	3 708 901 865	3 708 901 865 3 794 490 728
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 020 100 70 635 371	2 507 462 501 2 503 882 648		1 708 574 1 733 477		2 539 191 175	2 539 191 175 2 576 251 496
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 641 200 12 901 729	386 381 657 426 121 876		5 863 093 6 917 815		401 885 950	401 885 950 445 941 420
04 – Établissements d'enseignement privés			95	93 895 852 92 440 483		93 895 852	93 895 852 92 440 578
05 – Bibliothèques et documentation	28 826 989 35 787 001	430 238 257 439 033 392		2 149 602 2 060 827		461 214 848	461 214 848 476 881 220
13 – Diffusion des savoirs et musées	23 530 449 28 892 432	104 560 810 107 711 118		499 622 280 313	300 000 262 200	128 890 881	128 890 881 137 146 063
14 – Immobilier	46 776 643 21 391 409	910 623 454 937 683 476	34 048 782 37 608 614	6 051 809	153 485 744 103 846 095	1 144 934 623	1 149 934 623 1 106 581 403
15 – Pilotage et support du programme	125 411 873 137 152 323	1 457 418 302 1 514 214 463		43 816 171 49 619 917	652 500	1 626 646 346	1 626 646 346 1 701 639 203
17 – Recherche	105 697 873 49 716 160	3 948 439 271 3 885 836 418		521 128 539 479		4 054 658 272	4 054 658 272 3 936 092 057
Total des AE prévues en LFI	416 934 735	13 406 996 509	34 048 782	148 454 042	153 785 744	14 160 219 812	14 165 219 812
Total des AE consommées	410 980 597	13 553 363 826	37 608 708	160 750 241	104 760 795		14 267 464 168

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 029 608 54 504 171	3 661 872 257 3 738 887 429		1 106 121		3 708 901 865	3 708 901 865 3 794 497 721
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 020 100 70 635 371	2 507 462 501 2 504 178 396		1 708 574 1 733 477		2 539 191 175	2 539 191 175 2 576 547 245
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 641 200 12 901 729	386 381 657 426 121 876		5 863 093 6 917 815		401 885 950	401 885 950 445 941 420
04 – Établissements d'enseignement privés			3 239	93 895 852 92 440 483		93 895 852	93 895 852 92 443 722
05 – Bibliothèques et documentation	28 826 989 35 787 001	430 238 257 439 033 392		2 149 602 2 060 827		461 214 848	461 214 848 476 881 220
13 – Diffusion des savoirs et musées	23 530 449 28 892 432	104 560 810 107 711 118		499 622 280 313	300 000 262 200	128 890 881	128 890 881 137 146 063
14 – Immobilier	46 776 643 21 391 409	910 623 454 936 744 164	41 917 082 40 912 983	5 788 836	198 235 444 162 364 459	1 197 552 623	1 221 989 623 1 167 201 852
15 – Pilotage et support du programme	125 411 873 137 152 323	1 457 418 302 1 511 420 828		43 816 171 49 589 917	652 500	1 626 646 346	1 626 646 346 1 698 815 568
17 – Recherche	105 697 873 49 716 160	3 948 439 271 3 885 836 418		521 128 539 479		4 054 658 272	4 054 658 272 3 936 092 057
Total des CP prévus en LFI	416 934 735	13 406 996 509	41 917 082	148 454 042	198 535 444	14 212 837 812	14 237 274 812
Total des CP consommés	410 980 597	13 549 933 621	40 916 223	160 457 268	163 279 159		14 325 566 868

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	410 980 597	422 468 964	418 735 660	410 980 597	422 468 964	418 735 660
Rémunérations d'activité	241 950 555	243 963 606	247 475 730	241 950 555	243 963 606	247 475 730
Cotisations et contributions sociales	165 224 369	173 802 098	166 084 260	165 224 369	173 802 098	166 084 260
Prestations sociales et allocations diverses	3 805 672	4 703 260	5 175 670	3 805 672	4 703 260	5 175 670
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	13 553 363 826	14 063 693 809	14 170 071 707	13 549 933 621	14 063 693 809	14 171 916 093
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 718 596	8 503 237	16 009 115	12 288 391	8 503 237	20 097 383
Subventions pour charges de service public	13 537 645 230	14 055 190 572	14 154 062 592	13 537 645 230	14 055 190 572	14 151 818 710
Titre 5 – Dépenses d'investissement	37 608 708	51 414 782	115 319 955	40 916 223	49 699 882	114 730 197
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	37 608 708	51 414 782	73 604 787	40 916 223	49 699 882	73 015 028
Subventions pour charges d'investissement	0	0	41 715 169	0	0	41 715 169
Titre 6 – Dépenses d'intervention	160 750 241	151 254 042	178 168 592	160 457 268	151 254 042	174 994 209
Transferts aux ménages	1 220 481	0	1 254 824	1 220 481	0	1 254 824
Transferts aux entreprises	4 974 563	0	3 408 063	5 180 590	0	3 708 063
Transferts aux collectivités territoriales	854 626	0	11 695 238	2 885 626	0	7 905 854
Transferts aux autres collectivités	153 700 572	151 254 042	161 810 467	151 170 572	151 254 042	162 125 467

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	104 760 795	516 976 046	90 191 102	163 279 159	220 683 946	138 171 955
Dotations en fonds propres	104 760 795	516 976 046	90 191 102	163 279 159	220 683 946	138 171 955
Total hors FdC et AdP		15 205 807 643			14 907 800 643	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-292 521			-292 521	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+149 778 187			+196 094 009	
Total*	14 267 464 168	15 355 293 309	14 972 487 017	14 325 566 868	15 103 602 131	15 018 548 114

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	18 432 632	10 000 000	44 275 530	24 280 778	23 720 941	48 104 398
Total	18 432 632	10 000 000	44 275 530	24 280 778	23 720 941	48 104 398

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		2 210 000		672 975				
03/2023		5 982 898		7 655 873				
04/2023		28 100 000		2 342 500				
05/2023				28 423 980				
06/2023		1 012 057						
07/2023		6 825 000		300 000				
08/2023				2 000 000				
10/2023		143 949		1 489 899				
11/2023		378 661		1 576 020				
12/2023				4 020 186				
Total		44 652 565		48 481 433				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2023	1 300 000		1 300 000					
Total	1 300 000		1 300 000					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		49 775 312						
Total		49 775 312						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		2 399 957		48 789 790				
Total		2 399 957		48 789 790				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/03/2023		134 946 567		155 215 801				
Total		134 946 567		155 215 801				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/12/2023						377 035		377 035
Total						377 035		377 035

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		5 571 530		5 221 530	1 199 998			1 199 998
20/11/2023					392 523	1 867 242	392 523	1 867 242
Total		5 571 530		5 221 530	1 592 521	1 867 242	1 592 521	1 867 242

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		5 276 917		5 276 917				
Total		5 276 917		5 276 917				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						90 600 384		64 647 185
Total						90 600 384		64 647 185

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 300 000	242 622 848	1 300 000	262 985 471	1 592 521	92 844 661	1 592 521	66 891 462

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
110201	Réduction d'impôt au titre des dons Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 5369249 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200</i>	1 725	1 745	1 777
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des oeuvres ou organismes d'intérêt général Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfiques non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 105414 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis</i>	1 313	nc	1 507
440201	Réduction d'impôt au titre de certains dons Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2021 : 31340 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 978</i>	132	133	147
520121	Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, à la réduction d'impôt sur la fortune immobilière Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 757 C</i>	90	80	90
Coût total des dépenses fiscales		3 260	1 958	3 521

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 653 858 58 564 772	3 835 236 493 3 907 963 263	3 882 890 351 3 966 528 035	47 653 858 58 564 772	3 835 236 493 3 907 963 060	3 882 890 351 3 966 527 831
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 418 575 75 478 664	2 645 259 426 2 616 481 251	2 675 678 001 2 691 959 914	30 418 575 75 478 664	2 645 259 426 2 616 582 471	2 675 678 001 2 692 061 135
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 769 174 12 926 026	443 731 401 470 371 719	453 500 575 483 297 745	9 769 174 12 926 026	443 731 401 470 371 719	453 500 575 483 297 745
04 – Établissements d'enseignement privés		94 895 852 92 676 822	94 895 852 92 676 822		94 895 852 92 676 822	94 895 852 92 676 822
05 – Bibliothèques et documentation	29 209 628 36 937 595	445 374 495 452 675 703	474 584 123 489 613 298	29 209 628 36 937 595	445 374 495 452 675 703	474 584 123 489 613 298
13 – Diffusion des savoirs et musées	23 842 783 30 395 984	107 292 621 110 457 557	131 135 404 140 853 541	23 842 783 30 395 984	107 292 621 110 457 557	131 135 404 140 853 541
14 – Immobilier	47 397 539 21 155 244	1 495 801 363 1 177 325 978	1 553 198 902 1 198 481 222	47 397 539 21 155 244	1 197 794 363 1 220 719 917	1 268 912 843 1 241 875 161
15 – Pilotage et support du programme	127 076 541 139 625 185	1 599 580 758 1 695 820 955	1 726 657 299 1 835 446 140	127 076 541 139 625 185	1 599 580 758 1 698 387 096	1 726 657 299 1 838 012 281
17 – Recherche	107 100 866 43 652 190	4 116 166 270 4 029 978 109	4 223 267 136 4 073 630 299	107 100 866 43 652 190	4 116 166 270 4 029 978 109	4 223 267 136 4 073 630 299
Total des crédits prévus en LFI *	422 468 964	14 783 338 679	15 205 807 643	422 468 964	14 485 331 679	14 907 800 643
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-292 521	+149 778 187	+149 485 666	-292 521	+196 094 009	+195 801 488
Total des crédits ouverts	422 176 443	14 933 116 866	15 355 293 309	422 176 443	14 681 425 688	15 103 602 131
Total des crédits consommés	418 735 660	14 553 751 357	14 972 487 017	418 735 660	14 599 812 454	15 018 548 114
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 440 783	+379 365 509	+382 806 292	+3 440 783	+81 613 234	+85 054 017

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 640 000 €.

Réalisée en fin de gestion 2023, la fongibilité asymétrique de 0,64 M€ correspond au basculement d'une partie du schéma d'emplois de l'établissement public Campus Condorcet sur le périmètre hors titre 2, dans le cadre du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) de cet établissement au 1^{er} janvier 2024.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	422 468 964	14 783 338 679	15 205 807 643	422 468 964	14 485 331 679	14 907 800 643
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	422 468 964	14 783 338 679	15 205 807 643	422 468 964	14 485 331 679	14 907 800 643

Le montant inscrit en loi de finances initiale (LFI) pour le programme 150 est de 15 205,81 M€ en AE et 14 907,80 M€ en CP, conforme au PLF.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Reports de crédits

Trois arrêtés de reports de crédits ont été publiés pour un montant total de 187,12 M€ en AE et 204,01 M€ en CP :

- l'arrêté du 1^{er} février 2023 a permis le report d'AE affectées non engagées (AEANE) à hauteur de 49,78 M€ sur les BOP locaux du programme 150 pour la réalisation d'opérations immobilières ;
- l'arrêté du 1^{er} février 2023 a ouvert 2,40 M€ en AE et 48,79 M€ en CP de crédits de fonds de concours rattachés trop tardivement sur l'exercice 2023 pour être consommés cette même année ;
- l'arrêté du 1^{er} mars 2023 a ouvert 134,95 M€ en AE et 155,22 M€ en CP de reports généraux correspondant principalement à la compensation des dépenses énergétiques et à des rétablissements de crédits tardifs n'ayant pu être consommés ainsi qu'à des crédits immobiliers correspondant à des opérations dont la mise en œuvre a été décalée.

Décrets de transfert et de virement

Le solde des transferts et virements effectués en cours de gestion sur le programme 150 est de +7,39 M€ en AE et +7,04 M€ en CP dont -1,59 M€ en AE et CP sur le titre 2.

Transferts entrants (+8,17 M€ en AE et CP dont 0,17 M€ de crédits de titre 2)

Les décrets n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 ont ouvert les crédits suivants au profit du programme 150 :

- 4 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » destinés au financement des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) par le ministère chargé de l'éducation nationale, dans le cadre de la réforme du recrutement des enseignants ;
- 4 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » destinés au financement des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) par le ministère chargé de l'éducation nationale, dans le cadre de la réforme du recrutement des enseignants ;
- 0,17 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 et de 1 ETPT depuis le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » destinés au financement d'un emploi de catégorie A+ durant 3 ans dans le cadre du dispositif InserSup.

Virements entrants (5,28 M€ en AE et CP)

Le décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits a ouvert les crédits suivants au bénéfice du programme 150 :

- 5,2 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 231 « Vie étudiante » destinés au financement de la certification en langue anglaise ;
- 0,08 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 231 « Vie étudiante » destinés au financement d'un transfert de personnel du CNOUS vers l'université de Strasbourg à compter du 1^{er} mars 2023.

Transferts sortants (-6,06 M€ en AE et -6,41 M€ en CP, dont -1,77 M€ en AE et CP de crédits de titre 2)

Le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 et n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 a ouvert les crédits suivants depuis le programme 150 :

- 1,87 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 vers le programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » destiné au financement de la compensation de revalorisation du point d'indice pour l'Université Gustave Eiffel au titre de ses personnels ex-Institut français sciences et technologies des transports, aménagement et réseaux (IFSTTAR) ;
- 1,38 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 vers le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » destinés au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) ;
- 1,04 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 vers le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » destinés au financement de la rénovation du palais Farnèse à Rome au profit de l'École française de Rome ;
- 0,35 M€ en CP de crédits hors titre 2 vers le programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » destinés au financement du volet immobilier de l'académie de santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon ;
- 0,01 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destinés au financement du projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
- 0,85 M€ de crédits de titre 2 en AE et CP vers le programme 224 « Soutien aux politiques culturelles du ministère de la culture », destinés au financement de l'indemnité différentielle de 2 SMIC pour les écoles nationales supérieures d'architecture dans le cadre des mesures reconventionnelles 2023 de la LPR ;
- 0,15 M€ de crédits de titre 2 en AE et CP et de 1,7 ETPT vers le programme 224 « Soutien aux politiques culturelles du ministère de la culture », pour le financement de 5 ETPT (valorisés en tiers d'année) au bénéfice des écoles d'architecture ;
- 0,20 M€ de crédits de titre 2 en AE et CP et de 3,5 ETPT vers le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale », au titre du transfert d'emplois d'assistants DRARI ;
- 0,10 M€ de crédits de titre 2 en AE et CP vers le hors titre 2 du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », destinés au financement des mesures reconventionnelles de la LPR ;
- 0,46 M€ de crédits de titre 2 en AE et CP vers le titre 2 du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », pour le financement des mesures reconventionnelles 2023 de la LPR (revalorisation de la PRES – Institut Mines Télécom).

Arrêté de répartition du 6 décembre 2023

En décembre 2023, un arrêté de répartition de crédits issus du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » a abondé le titre 2 du programme 150 de 1,30 M€ pour le financement des mesures salariales annoncées en juin 2023.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**Rattachements de fonds de concours**

Le montant des crédits rattachés sur les fonds de concours du programme 150 est de 44,66 M€ en AE et 48,48 M€ en CP. Ces crédits se répartissent comme suit :

- fonds 1-2-00085 (« Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires ») : 38,15 M€ en AE et 41,35 M€ en CP ;
- fonds 1-1-00272 (« Participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables) ») : 1 M€ en CP ;

- fonds 1-2-00532 (« Investissement d'avenir : ville de demain ») : 0,38 M€ en AE.
- fonds 1-2-00609 (« Contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l'immobilier de l'enseignement supérieur ») : 6,13 M€ en AE et CP.

Annulation de fonds de concours

Le décret n° 2023-1158 du 9 décembre 2023 a porté annulation de crédits hors titre 2 d'un montant de 0,38 M€ en AE et CP destiné au remboursement à Santé publique France (SPF) d'un reliquat de crédits, rendus sans objet par la fin de la crise sanitaire, initialement destinés à des dépenses d'autotests et de tests antigéniques pour les étudiants et les personnels des établissements d'enseignement supérieur.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 112 345	91 503 467	93 615 812	2 112 345	65 550 268	67 662 613
Surgels	0	18 300 693	18 300 693	0	13 110 054	13 110 054
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 112 345	109 804 160	111 916 505	2 112 345	78 660 322	80 772 667

La mise en réserve initiale

Titre 2

Un taux de mise en réserve de 0,5 % a été appliqué aux crédits ouverts en LFI, soit 2,11 M€ en AE et CP.

Hors titre 2

Les crédits hors titre 2 du programme ont fait l'objet d'un calcul de mise en réserve dérogatoire :

- un forfait de 30 M€ est appliqué à la masse salariale et au fonctionnement des opérateurs ;
- un taux de 8 % est appliqué à la majorité des autres dépenses ;

Sur le HT2, la réserve de précaution s'élevait à 91,5 M€ en AE et 65,55 M€ en CP. Un surgel de 18,3 M€ en AE et 13,1 M€ en CP en mai 2023, a porté le montant de la réserve de précaution à 109,80 M€ en AE et 78,67 M€ en CP.

Utilisation de la mise en réserve en gestion

Titre 2

La réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel intégral dans le cadre du schéma de fin de gestion.

Ce dégel a notamment permis de compléter le financement des mesures salariales annoncées en juin 2023.

Hors titre 2

La loi du 30 novembre 2023 de fin de gestion (PLFG) pour 2023 a annulé les crédits de la réserve de précaution à hauteur de 90,6 M€ en AE et 64,65 M€ en CP, accordant un dégel partiel pour un montant de 19,2 M€ en AE et 14,01 M€ en CP.

La fongibilité asymétrique

Une fongibilité asymétrique de 0,6 M€ en AE et CP a été réalisée au titre des 10 emplois budgétés à titre conservatoire en LFI sur le titre 2 pour des recrutements de personnels titulaires par l'établissement public du

Campus Condorcet (EPCC), finalement rendu possible avec un financement sur subventions pour charges de service public de l'établissement (crédits hors titre 2).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	0,00	1 280,02	1 516,00	-0,67	1 258,32	-257,01
1321 – Autres enseignants et assimilés	0,00	950,26	912,00	0,00	1 010,30	+98,30
1322 – A - Personnels d'encadrement	-4,25	1 159,62	947,00	-1,00	1 134,81	+188,81
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	-1,08	872,73	898,00	-2,50	859,01	-36,49
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	0,00	949,29	906,00	0,00	874,19	-31,81
Total	-5,33	5 211,92	5 179,00	-4,17	5 136,63	-38,20

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	0,00	-0,67	+0,01	-20,37	-1,08	-19,29
1321 – Autres enseignants et assimilés	0,00	0,00	0,00	+60,04	-46,39	+106,43
1322 – A - Personnels d'encadrement	0,00	-1,00	+0,02	-27,08	-10,71	-16,37
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	0,00	-2,50	-0,04	-9,76	-15,51	+5,75
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	0,00	0,00	0,00	-75,10	-10,70	-64,40
Total	0,00	-4,17	-0,01	-72,27	-84,39	+12,12

Le transfert en gestion à -4,2 ETPT correspond aux transferts de crédits suivants :

- +1 ETPT pour le financement d'un emploi durant 3 ans dans le cadre du dispositif InserSup ;
- -1,7 ETPT pour le financement de 5 ETPT valorisés en tiers d'année au bénéfice des écoles d'architecture ;
- -3,5 ETPT au titre du transfert d'emplois d'assistants DRARI.

Les données d'exécution issues des restitutions Chorus montrent un écart sensible de périmètre entre les prévisions LFI et les résultats d'exécution, dû à l'impact des transferts intervenus en année N, consolidés en PLF de l'année N+1. La méthode auparavant utilisée était forfaitaire et se basait notamment sur une répartition des emplois sur les catégories d'emplois cibles concernées par le transfert.

La présentation au regard des données Chorus est la méthode retenue pour l'exécution 2023 et les exercices à venir. Les mesures de transferts de -157 ETPT se répartissent comme suit :

- -28 ETPT à la consolidation de la dissolution de la chancellerie de Toulouse intervenue le 1^{er} janvier 2022 ;
- -19 ETPT à la consolidation de la dissolution de la COMUE Léonard de Vinci intervenue le 1^{er} janvier 2022 ;
- -106 ETPT pour le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) de l'Observatoire de la Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2023 ;
- le transfert d'emplois d'assistants de DRARI à hauteur de -4 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	52,00	25,00	3,84	53,00	0,00	8,38	+1,00	+15,00
1321 – Autres enseignants et assimilés	181,00	13,00	8,88	247,00	0,00	4,81	+66,00	+10,00
1322 – A - Personnels d'encadrement	169,00	24,00	6,70	174,00	0,00	8,01	+5,00	+2,00
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	99,00	14,00	6,97	79,00	0,00	4,57	-20,00	-2,00
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	101,00	23,00	4,16	18,00	0,00	6,33	-83,00	0,00
Total	602,00	99,00		571,00	0,00		-31,00	+25,00

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	558,00	538,40	-4,17	0,00	-0,01	-7,57	-8,84	+1,27
Opérateurs	4 508,00	4 461,43	0,00	0,00	0,00	-62,78	-73,31	+10,53
Autres	113,00	136,80	0,00	0,00	0,00	-1,92	-2,24	+0,32
Total	5 179,00	5 136,63	-4,17	0,00	-0,01	-72,27	-84,39	+12,12

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	0,00	543,50
Opérateurs	+25,00	4 451,00
Autres	0,00	136,00
Total	+25,00	5 130,50

La consommation du plafond d'emplois s'élève à 5 137 ETPT en 2023, 42 ETPT sous le plafond LFI.

Compte tenu des transferts en gestion, la réalisation du plafond d'emplois 2023 retraité s'élève à **5 141 ETPT**.

La consommation d'emplois 2023 s'établit dès lors à -38 ETPT en comparaison avec le plafond retraité.

La rubrique « Autres » regroupe des entités rattachées à l'administration centrale du MESR n'ayant pas la qualité d'opérateurs de l'État, comme le Bureau des longitudes, l'Académie de médecine et l'Institut de France.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	447,00	549,46
02 – Formation initiale et continue de niveau master	1 044,00	845,83
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	107,00	143,72
05 – Bibliothèques et documentation	266,00	518,37
13 – Diffusion des savoirs et musées	200,00	477,00
14 – Immobilier	450,00	389,11
15 – Pilotage et support du programme	1 168,00	1 627,10
17 – Recherche	1 497,00	586,04
Total	5 179,00	5 136,63
Transferts en gestion		-4,17

Les données d'exécution issues des restitutions Chorus mettent en exergue un écart sensible de périmètre entre les prévisions LFI et les résultats d'exécution, dû à l'impact des transferts intervenus en année N, consolidés en PLF de l'année N+1. La méthode auparavant utilisée était forfaitaire et se basait notamment sur une répartition des emplois sur les actions budgétaires dominantes de l'établissement concerné par le transfert.

La présentation au regard des données Chorus est la méthode retenue pour l'exécution 2023 et les exercices à venir.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
7,42	0,13	0,00

Le recensement correspond au nombre d'apprentis au titre du recrutement pour l'année scolaire 2022/2023.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	241 950 555	243 963 606	247 475 730
Cotisations et contributions sociales	165 224 369	173 802 098	166 084 260
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	121 786 628	123 566 973	120 770 538
– Civils (y.c. ATI)	120 857 531	122 770 136	119 973 701
– Militaires	117 749		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	811 348	796 837	796 837
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE		796 837	
Autres cotisations	43 437 741	49 438 288	45 313 722
Prestations sociales et allocations diverses	3 805 672	4 703 260	5 175 670
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	410 980 597	422 468 964	418 735 660
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	289 193 968	298 901 991	297 965 122
FdC et AdP prévus en titre 2			

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	283,08
Exécution 2022 hors CAS Pensions	289,19
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-5,10
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,01
– GIPA	-0,17
– Indemnisation des jours de CET	-0,84
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	0,64
EAP schéma d'emplois 2022	0,62
Schéma d'emplois 2023	0,02
Mesures catégorielles	3,42
Mesures générales	7,72
Rebasage de la GIPA	0,37
Variation du point de la fonction publique	6,06
Mesures bas salaires	1,30
GVT solde	1,94
GVT positif	3,42
GVT négatif	-1,48
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,73
Indemnisation des jours de CET	0,73
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,43
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,12
Autres variations	0,32
Total	297,97

L'exécution 2023 est de 298,0 M€ hors CAS pensions, en hausse de +8,8 M€ par rapport à 2022, pour une LFI 2023 établie à 298,9 M€ hors CAS pensions.

Cette hausse est principalement due aux mesures salariales annoncées en juin 2023, la mise en œuvre des mesures catégorielles/LPR, en particulier le versement des indemnités découlant de la création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) fin 2021, ainsi qu'au glissement vieillesse-technicité (GVT).

En fin d'exercice, la levée de la réserve de précaution était nécessaire afin de financer les mesures salariales annoncées en juin 2023.

Comme en 2022, les notifications en crédits et en emplois ont été transmises aux opérateurs en début d'année pour qu'ils disposent d'une bonne visibilité concernant leurs ressources.

L'exécution 2023 est marquée par :

- Le passage aux RCE de l'Observatoire de la Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette modification de périmètre a entraîné le basculement sur le HT2 de -106 ETPT et de -7,7 M€ de crédits (dont -5,1 M€ hors CAS) dans la LFI 2023 ;
- Une incidence du schéma d'emplois de 0,6 M€ hors CAS, comprenant -4 ETP en 2023 (nets des mouvements frictionnels de fin d'année, -27 ETP), contre +15 ETP en LFI 2023, et l'EAP du schéma de 2022 (+17 ETP). A noter que le schéma d'emplois prévu en LFI 2023 ne couvrirait que le champ des emplois de recherche (LPR), concentrés sur les catégories 1320 et 1321. Ce schéma d'emplois a été intégralement réalisé ;

- Le financement des mesures salariales annoncées en 2022 en extension en année pleine 2023 et en juin 2023 pour un montant total de 7,9 M€ hors CAS, dont notamment la revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 (1,8 M€ hors CAS), la prime pouvoir d'achat (1,1 M€) et la mesure « bas de grille » des catégories B et C (0,1 M€ hors CAS)

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	56 188	69 969	76 356	47 903	59 540	60 128
1321 – Autres enseignants et assimilés	48 075	56 876	65 566	39 480	47 734	39 984
1322 – A - Personnels d'encadrement	58 027	55 467	63 112	49 721	52 929	52 111
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	37 551	40 817	47 141	30 796	34 786	33 464
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	33 638	34 771	35 093	26 702	29 031	27 939

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						537 430	537 430
LPR - Mesures ITRF		1322-1323-1324	ITRF	01-2023	12	517 486	517 486
LPR - Repyramidage enseignants chercheurs		1320	Enseignants chercheurs	01-2023	12	19 944	19 944
Mesures indemnitaires						2 881 896	2 881 896
LPR - Revalorisation indemnitaires EC, contrats doctorants, jeunes chercheurs		1321-1322	Contrats doctorants	01-2023	12	1 966 212	1 966 212
Revalorisation IFSE (dont LPR)		1321-1322-1323-1324	ITRF et autres	01-2023	12	915 684	915 684
Total						3 419 326	3 419 326

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractuelisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	925 440 000		93 590 000		89 050 000	834 660 000	717 970 000
Total	925 440 000		93 590 000		89 050 000	834 660 000	717 970 000

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractuelisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	1 058 000 000		52 715 000		61 100 000	245 330 000	94 260 000
Total	1 058 000 000		52 715 000		61 100 000	245 330 000	94 260 000

GÉNÉRATION 2015 - 2020

Le MESR a défini les priorités suivantes pour le CPER 2015-2020 :

- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels :
 - répondre aux besoins de logements étudiants ;
 - engager un plan de réhabilitation et d'aménagement des campus ;
 - promouvoir la performance et la sobriété énergétiques (réhabilitations exemplaires) ;
 - connecter les campus : investir dans le numérique.
- soutenir une politique de sites dynamique, cohérente et économiquement soutenable :
 - déployer une politique de site ;
 - soutenir un financement national équilibré de l'ESR en matière immobilière ;
 - soutenir des projets économiquement soutenables sur le long terme.

L'enveloppe contractualisée par le MESR au titre du volet enseignement supérieur des contrats de plan État-Régions 2015-2020 et les contrats spécifiques pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie était de 1 024,39 M€, après la procédure de revoyure initiée par le Premier ministre en 2016 et la clôture anticipée fin 2018 de cette génération de CPER des territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion). Cette enveloppe se répartit en raison de la nature des projets à hauteur de 925,44 M€ sur le programme 150 pour des opérations immobilières universitaires et de 98,95 M€ sur le programme 231 pour celles concernant le logement étudiant.

Le taux d'exécution du volet enseignement supérieur de cette génération de CPER, à son échéance au 31 décembre 2020, a atteint 91 % en autorisations d'engagement (931,84 M€ d'AE mises à disposition entre 2015 et 2020 par le MESR au titre des opérations immobilières inscrites dans les CPER 2015-2020 sur les programmes 150 et 231).

Pour le programme 150, le montant total des AE mises à disposition entre 2015 et 2020 pour cette génération de CPER est de 834,66 M€. Les CP mis en place entre 2015 et 2023 pour couvrir ces AE représentent un montant total de 717,97 M€ (dont **89,05 M€ consommés en 2023**), soit un taux de couverture en CP des AE ouvertes de 86 %.

Ces montants sont hors fonds de concours.

GÉNÉRATION 2021 - 2027

Pour la nouvelle génération de CPER de la période 2021-2027, le MESR s'engage à soutenir une politique d'investissement volontariste pour l'enseignement supérieur, autour de trois grandes priorités pour le volet immobilier :

- les campus durables, en soutenant la réhabilitation du parc immobilier comprenant notamment la rénovation énergétique, ainsi que le développement d'une offre de logement social étudiant de qualité ;
- la santé, en accordant une attention particulière aux projets de remise à niveau des locaux destinés aux formations de santé qu'il s'agisse des formations médicales et paramédicales ;
- la transition numérique, en adaptant les locaux aux nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage, le développement des infrastructures numériques, notamment les datacenters et l'émergence d'espaces dédiés à l'enseignement à distance et au développement local.

Les enveloppes régionales allouées dans les mandats de négociation des préfets de région pour l'enseignement supérieur (programmes 150 et 231) représentent un montant total de 1 176,5 M€, ce qui correspond à une reconduction de l'enveloppe du CPER 2015-2020 étendue à une 7^e année.

L'enveloppe enseignement supérieur des CPER 2021-2027 de 1 176,5 M€, au regard des éléments connus à ce jour (contrats signés, protocoles) se répartit entre les deux programmes comme suit : 1 058 M€ sur le programme 150 et 118,5 M€ sur le programme 231, au lieu des 1 061,7 M€ sur le programme 150 et 114,8 M€ sur le programme 231 qui correspondaient à une estimation avant la signature des CPER. Cette répartition est susceptible d'évoluer après la signature des 2 derniers contrats et d'éventuels avenants qui pourraient ajuster la liste des opérations.

Le taux d'exécution du volet enseignement supérieur de cette génération de CPER au 31 décembre 2023 s'élève à 24,8 % en autorisations d'engagement (292,34 M€ d'AE mises à disposition entre 2021 et 2023 par le MESR au titre des opérations immobilières inscrites dans les CPER 2021-2027 sur les programmes 150 et 231). Ce taux s'explique par la signature tardive des CPER 2021-2027. Les signatures des contrats de plan État-régions 2021-2027 sont en effet intervenues au cours de l'année 2022 pour 9 régions (AURA, Bretagne, Bourgogne Franche-Comté, Centre Val-de-Loire, Grand Est, Île-de-France, Occitanie, Pays de Loire et PACA), et en 2023 pour 2 régions (Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine). Deux contrats sont encore à signer (Normandie et Corse).

Pour le programme 150, le montant total des AE mises à disposition entre 2021 et 2023 pour cette génération de CPER est de 245,33 M€ (dont **129,24 M€ d'AE en 2023**). Les CP mis en place entre 2021 et 2023 pour couvrir ces AE représentent un montant total de 94,26 M€ (dont **61,10 M€ consommés en 2023**), soit un taux de couverture en CP des AE ouvertes de 38,4 %.

Ces montants sont hors fonds de concours.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	25 096 975	4 917 000	5 000 000	10 542 195	1 592 037	24 386 052	9 056 387
Guadeloupe	6 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	5 885	6 250 000	4 494 083
La Réunion	6 130 975	1 583 333	1 250 000	1 226 195	1 300 600	6 129 195	3 474 132
Martinique	6 250 000	1 250 000	1 250 000	2 800 000	40 000	5 560 857	562 244
Mayotte	6 466 000	833 667	1 250 000	5 266 000	245 552	6 446 000	525 928
Total	25 096 975	4 917 000	5 000 000	10 542 195	1 592 037	24 386 052	9 056 387

Les contrats de convergence et de transformation (CCT) des collectivités d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) pour la période 2019-2022 se sont substitués aux CPER 2015-2020, qui ont été clôturés de façon anticipée fin 2018. Le volet enseignement supérieur des CCT représente un montant total de 26,88 M€ (25,1 M€ sur le programme 150 et 1,79 M€ sur le programme 231) en raison de sa prolongation d'une année en 2023 (hors CCT de la Guyane dont la gestion des crédits est transférée sur le programme 162 – Programme d'interventions territoriales de l'État - PITE).

À l'issue de cette génération de CCT, fin 2023, le taux d'exécution des CCT hors Guyane en AE est de 97 % (26,08 M€ d'AE mises à disposition depuis 2019 dont 24,29 M€ sur le programme 150 et 1,79 M€ sur le P231).

En 2023, les crédits mis à disposition sur le programme 150 sont de 10,54 M€ en AE et de 1,59 M€ en CP. Ainsi, la couverture en CP des AE mises à disposition est de 37,3 % (depuis 2019, 9,06 M€ de CP consommés sur un total de 24,38 M€ engagés).

À cette enveloppe, s'ajoutent les crédits mis à disposition en 2023 pour le contrat avec la Polynésie Française qui s'élèvent à 0,45 M€ en CP et pour celui de Nouvelle-Calédonie, à hauteur de 0,8 M€ en AE.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-DIDEROT (PARIS VII)

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	165 079 592 47 247 319	165 079 592 47 247 319	0 0	0 4 547 000	0 4 500 000	0 4 520 000	0 4 600 000	0 4 700 000	0 99 465 273
Fonctionnement	22 238 738 22 238 738	22 238 738 22 238 738	2 462 000 2 462 000	2 577 000 2 577 000	2 300 000 2 300 000	2 066 000 2 066 000	2 212 000 2 212 000	2 227 000 2 227 000	41 873 000 41 873 000
Financement	45 558 000 45 558 000	45 558 000 45 558 000	4 702 000 4 702 000	4 485 000 4 485 000	4 900 000 4 900 000	4 754 000 4 754 000	5 088 000 5 088 000	5 123 000 5 123 000	80 627 000 80 627 000

Le contrat de partenariat signé le 24 juillet 2009 d'une durée de 30 ans, par l'université Denis Diderot (fusionnée depuis le 1^{er} janvier 2020 avec l'université Paris V-Descartes et l'IPG au sein de l'université Paris Cité) est un « PPP

historique ». Il a été confié au groupement UNICITÉ, composé lors de la signature du contrat de filiales de VINCI Construction France (GTM Bâtiment et SICRA), de GDF-Suez (Cofely), de Barclays Private Equity et de FIDEPPP (Caisses d'Épargne).

Le projet a permis d'achever l'implantation de l'université dans la ZAC Paris Rive Gauche avec la construction de quatre nouveaux bâtiments universitaires d'une surface globale de 44 550 m² pour un montant d'investissement de 157,87 M€ auquel s'est ajouté le financement de la dépollution des sols pour 0,8 M€ et du 1^{er} équipement pour 6,41 M€.

Les redevances sont financées par crédits budgétaires depuis la livraison du premier bâtiment, intervenue en novembre 2011, du second bâtiment en mai 2012 et des deux derniers en septembre 2012.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 4,52 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 6,82 M€ en AE et CP dont 2,07 M€ au titre du fonctionnement et 4,75 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS GRAND LILLE "RECHERCHE - CITE SCIENTIFIQUE"

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	39 541 000 4 198 000	39 541 000 4 198 000	0 0	0 1 464 000	0 1 336 000	0 1 456 000	0 1 317 000	0 1 310 000	0 29 796 000
Fonctionnement	3 135 000 3 135 000	3 135 000 3 135 000	408 000 408 000	407 000 407 000	421 000 421 000	452 000 452 000	452 000 452 000	459 000 459 000	16 867 000 16 867 000
Financement	2 173 000 2 173 000	2 173 000 2 173 000	1 073 000 1 073 000	895 000 895 000	863 000 863 000	862 000 862 000	863 000 863 000	874 000 874 000	11 653 000 11 653 000

Le contrat de partenariat « recherche-cité scientifique » fait partie de l'Opération Campus Grand Lille financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par la ComUE Université Lille Nord de France en octobre 2016 pour une durée de travaux de 31 mois et d'exploitation de 25 ans. Depuis la dissolution de la ComUE Université Lille Nord de France fin 2019, le marché est porté par l'université de Lille.

Le projet immobilier, implanté sur la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq, comprend trois opérations :

- la construction d'une animalerie (1 140 m²) ;
- la réhabilitation et extension du bâtiment D (7 280 m²) pour le pôle STIC SOFT et les laboratoires LML et LGCgE ;
- la construction de l'institut Chevreul (2 700 m²) au profit des activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la chimie et des matériaux.

Le coût global de l'investissement augmenté du dédit a été couvert en 2016 par une AE d'un montant de 39,54 M€. Les frais de procédure ont été engagés et payés en 2016 en dépenses de fonctionnement pour un montant de 1,26 M€. Des crédits complémentaires d'ingénierie ont été versés en 2019 à hauteur de 0,36 M€.

La mise à disposition des locaux a été échelonnée entre 2018 et 2019. Le versement des premières redevances est intervenu à partir de 2018.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,46 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,31 M€ en AE et CP dont 0,45 M€ au titre du fonctionnement et 0,86 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS PROMETTEUR PARIS-EST

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	55 420 000 3 876 000	55 420 000 3 876 000	0 0	0 1 909 000	0 1 972 000	0 1 956 000	0 1 973 000	0 1 975 000	0 43 731 000
Fonctionnement	1 601 000 1 601 000	1 601 000 1 601 000	490 000 490 000	678 000 678 000	550 000 550 000	541 000 541 000	556 000 556 000	557 000 557 000	10 993 000 10 993 000
Financement	1 782 000 1 782 000	1 782 000 1 782 000	667 000 667 000	692 000 692 000	698 000 698 000	674 000 674 000	693 000 693 000	693 000 693 000	10 487 000 10 487 000

L'opération campus prometteur Paris-Est s'est traduite par la signature d'un contrat de partenariat par l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée (UPEMV) le 25 juillet 2016 avec la société Univallée (groupement Demathieu et Bard immobilier / FIDEPPP2 / Demathieu et Bard groupe / IDEX énergie) pour une durée de 28 ans (36 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Le projet permet la rénovation thermique (mise à niveau des installations techniques, isolation des façades) du bâtiment Copernic de 25 000 m² sur le site de la cité Descartes et à moindre mesure à des aménagements fonctionnels.

Une AE de 55,42 M€ a été ouverte en 2016 sur le programme 150 pour financer le coût de l'investissement de 43,3 M€ HT et du dédit.

Les travaux ont été réalisés en trois phases avec une mise à disposition des locaux à partir de 2019, année où ont été versées les premières redevances.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,96 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,21 M€ en AE et CP dont 0,54 M€ au titre du fonctionnement et 0,67 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MNHN)

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	30 000 000 30 000 000	30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Fonctionnement	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Financement	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

Le contrat de partenariat portant sur la rénovation du parc zoologique de Paris implanté dans le bois de Vincennes est un « PPP historique ». Il a été signé par le MNHN le 24 février 2010 avec la société CHRYSALYS SAS composée, lors de la signature du contrat, des filiales du groupe Bouygues (Bouygues Bâtiment Île-de-France, SODEARIF, Exprim, le Fideppp, la Caisse des dépôts, Icade) pour une phase d'exploitation de 25 ans.

La vétusté des installations du zoo, créé en 1931, a conduit à sa fermeture en 2008 et à imposer une profonde rénovation avec la constitution d'un ensemble de cinq biozones. Le contrat, d'un montant de 136 M€ HT, est principalement financé par les ressources issues de l'exploitation du parc. L'État a participé au financement de l'investissement pour un montant forfaitaire de 30 M€, soldé en 2013.

Après une période de travaux démarrée en septembre 2011, le parc zoologique est à nouveau en exploitation depuis 2014.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS LORRAIN - UFR "MIM"

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	36 840 945 5 908 110	36 840 945 5 908 110	0 0	0 1 363 000	0 1 600 000	0 1 381 000	0 1 575 000	0 1 550 000	0 25 063 835
Fonctionnement	3 128 992 3 128 992	3 128 992 3 128 992	567 000 567 000	570 000 570 000	510 000 510 000	589 000 589 000	565 000 565 000	567 000 567 000	12 018 000 12 018 000
Financement	2 559 000 2 559 000	2 559 000 2 559 000	546 000 546 000	546 000 546 000	560 000 560 000	532 000 532 000	510 000 510 000	513 000 513 000	4 392 000 4 392 000

Le contrat de partenariat « UFR « Mathématiques-Informatique-Mécanique MIM » fait partie de l'Opération Campus Lorrain financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par l'université de Lorraine le 27 février 2015 avec le groupement EIFFAGE pour une durée de 27 ans et 3 mois (27 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Le projet a permis le transfert de l'UFR MIM (Mathématiques - Informatique - Mécanique) et des 5 laboratoires qui lui sont associés du campus du Saulcy vers le Technopôle de Metz dans deux bâtiments neufs, l'un de 9 973 m² pour MIM et l'autre de 3 561 m² pour les laboratoires (LEM3).

L'AE ouverte par l'État en 2015 de 36,84 M€ correspond à la participation du MESR de 31,41 M€ au financement du coût global de l'investissement (d'un montant de 32,55 M€ HT), ainsi qu'au coût du dédit (5,43 M€). Les frais de procédure de 0,69 M€ ont été engagés et payés en 2014.

La mise en service des locaux est effective depuis l'été 2017, date des premiers versements de redevances.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,38 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,12 M€ en AE et CP dont 0,59 M€ au titre du fonctionnement et 0,53 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	28 907 070 10 237 004	28 907 070 10 237 004	0 0	0 1 086 000	0 1 097 000	0 1 177 000	0 1 100 000	0 952 000	0 14 355 066
Fonctionnement	12 462 000 12 462 000	12 462 000 12 462 000	1 422 000 1 422 000	1 485 000 1 485 000	1 671 000 1 671 000	1 558 000 1 558 000	1 696 000 1 696 000	2 061 000 2 061 000	29 491 000 29 491 000
Financement	5 388 800 5 388 800	5 388 800 5 388 800	454 000 454 000	487 000 487 000	420 000 420 000	447 000 447 000	486 000 486 000	591 000 591 000	2 259 000 2 259 000

Le contrat de partenariat de l'Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ) est un « PPP historique ». D'une durée de 25 ans à compter de la mise à disposition de l'ouvrage, il a été signé le 20 novembre 2009 avec la société ORIGO, constituée par les filiales du groupe Bouygues (Bouygues Bâtiment Île-de-France, SODEARIF, Exprimm, SEIEF et Dexia Crédit local).

Le projet a consisté en la construction, sur un terrain cédé gratuitement par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'un bâtiment de 14 000 m² pour accueillir les locaux d'enseignement et de recherche de l'UFR de santé.

Compte tenu des financements des collectivités territoriales de 13 M€ (6 M€ de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et 7 M€ du département des Yvelines) et des crédits État inscrits au CPER 2007-2014 pour 10 M€, l'AE mise en place par le MESR lors de la signature du contrat a été limitée à 28,91 M€.

La livraison du bâtiment est intervenue fin juin 2012 impliquant le paiement des redevances à partir de cette date.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,18 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 2,01 M€ en AE et CP dont 1,56 M€ au titre du fonctionnement et 0,45 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	812 699 256 156 290 133	812 669 256 186 290 133	0 0	0 22 648 000	0 22 755 000	0 22 638 000	0 23 182 000	0 23 629 000	0 564 312 123
Fonctionnement	96 086 558 96 086 558	96 086 558 96 086 558	12 628 000 12 628 000	11 693 000 11 693 000	12 803 000 12 803 000	14 087 000 14 087 000	12 966 000 12 966 000	13 026 000 13 026 000	263 410 000 263 410 000
Financement	137 501 262 137 501 262	137 501 292 137 501 292	18 964 000 18 964 000	18 223 000 18 223 000	18 179 000 18 179 000	17 428 000 17 428 000	17 464 000 17 464 000	17 536 000 17 536 000	215 231 000 215 231 000

Les treize marchés de partenariat conclus dans le domaine de compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur et financés sur le programme 150 ont été signés entre 2009 et 2016 :

- trois PPP historiques en 2009 : restructuration du site Clignancourt - Sorbonne Université (ex Paris IV), ZAC Rive Gauche - Université de Paris (ex Paris VII Diderot) et l'UFR santé – université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- un PPP historique en 2010 : rénovation du parc zoologique de Paris – MNHN ;
- un PPP historique en 2012 : rénovation du campus du Mirail - université Jean-Jaurès - Toulouse 2 ;
- quatre PPP Campus en 2013 : Campus innovant de Dijon (université de Bourgogne), Campus prometteur de Clermont-Ferrand (Laboratoire Magma Volcan), campus numérique (université européenne de Bretagne) et Campus Grand Lille (formation et innovation) ;
- un PPP Campus en 2015 : Campus Lorrain (construction de l'UFR « Mathématiques – informatique – Mécanique » MIM à Metz) ;
- trois PPP Campus en 2016 : Campus Lorrain – (opération biologie-santé sur le campus Brabois à Nancy), Campus prometteur Paris-Est (réhabilitation énergétique du bâtiment Copernic de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée) et Campus Grand Lille (recherche-cité scientifique).

Toutes les opérations immobilières faisant l'objet de ces contrats de partenariat ont été livrées. Le MESR participe au financement des redevances tant pour la part investissement que pour les frais financiers ou de fonctionnement (GER et frais de gestion essentiellement). Les montants indiqués correspondent aux crédits versés aux porteurs de projet par le MESR jusqu'en 2023.

En 2023, le coût de financement des 13 PPP signés dans le domaine de compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur, pris en charge sur des crédits du programme 150, représente un montant de 31,51 M€ en AE et 54,15 M€ en CP dont :

- 22,64 M€ en CP pour couvrir des loyers « investissement » (dotations en titre 7) ;
- 31,51 M€ en AE et CP au titre des frais financiers et fonctionnement (dotations en titre 3 et en titre 6 pour le campus breton).

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS PROMETTEUR CLERMONT-FERRAND(LMV)

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	16 350 000 1 960 530	16 350 000 1 960 530	0 0	0 357 000	0 424 000	0 424 000	0 491 000	0 504 000	0 12 613 470
Fonctionnement	2 202 740 2 202 740	2 202 740 2 202 740	286 000 286 000	271 000 271 000	293 000 293 000	341 000 341 000	284 000 284 000	281 000 281 000	4 839 000 4 839 000
Financement	2 559 000 2 559 000	2 559 000 2 559 000	412 000 412 000	399 000 399 000	333 000 333 000	333 000 333 000	278 000 278 000	274 000 274 000	2 501 000 2 501 000

Le contrat de partenariat « Laboratoire Magmas et Volcans - LMV » fait partie de l'Opération Campus Prometteur de Clermont-Ferrand. Il a été signé le 13 septembre 2013 avec le groupement GCC pour une durée d'exploitation de 25 ans.

Le projet a consisté en la construction d'un nouveau bâtiment sur le campus des Cézeaux de 4 200 m² de surface utile pour reloger le laboratoire Magmas et volcans et de libérer le bâtiment « Kessler », optimisant ainsi le patrimoine au niveau du site.

Le montant global de l'investissement de 16,35 M€ HT a été financé à hauteur de 13 M€ par le MESR et de 3 M€ par les collectivités territoriales. L'AE mise en place au moment de la signature du contrat de 16,35 M€ correspond à la participation de l'État à l'investissement et au dédit. Les frais de procédure de 0,5 M€ ont été engagés en 2012 et payés en 2013.

Le paiement des redevances a débuté en 2016, les locaux ayant été mis à disposition au 1^{er} trimestre 2016.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 0,42 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 0,67 M€ en AE et CP dont 0,34 M€ au titre du fonctionnement et 0,33 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE (UEB C@MPUS)

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	41 060 000 5 444 772	41 060 000 5 444 772	0 0	0 1 050 000	0 1 046 000	0 1 046 000	0 1 077 000	0 1 118 000	0 31 324 228
Fonctionnement	5 627 460 5 627 460	5 627 460 5 627 460	600 000 600 000	568 000 568 000	615 000 615 000	622 000 622 000	611 000 611 000	593 000 593 000	9 102 000 9 102 000
Financement	6 518 000 6 518 000	6 518 000 6 518 000	919 000 919 000	931 000 931 000	925 000 925 000	925 000 925 000	909 000 909 000	882 000 882 000	7 049 000 7 049 000

Le contrat de partenariat du campus numérique de l'université européenne de Bretagne a été signé le 25 novembre 2013 avec la société Breizh Connect avec un volet numérique d'une durée d'exploitation de 10 ans et d'un volet immobilier d'une durée d'exploitation de 25 ans. Il est porté depuis le 1^{er} janvier 2020 par le GIP numérique de Bretagne en raison de la dissolution de la COMUE.

Le projet UEB C@mpus a permis la mise en commun, entre tous les établissements publics d'enseignement supérieur bretons, de ressources destinées à l'enseignement et à la recherche au moyen d'un ensemble d'équipements numériques installés pour partie sur des sites existants et pour partie dans quatre nouveaux bâtiments construits dans le cadre du contrat de partenariat.

L'État a financé sur le programme 150 uniquement le volet immobilier du contrat pour un montant d'investissement de 36,06 M€. L'AE de 41,06 M€ ouverte en 2013 correspond à ce montant augmenté du dédit de 5 M€. Le MESR a

couvert par ailleurs les frais de procédure et d'ingénierie pour un montant total de 2,14 M€ en dépenses de fonctionnement.

Le premier versement de redevances est intervenu en 2015 à la mise à disposition des locaux.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,05 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,55 M€ en AE et CP dont 0,62 M€ au titre du fonctionnement et 0,93 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS GRAND LILLE "FORMATION-INNOVATION"

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	51 863 000 7 796 607	51 863 603 7 796 607	0 0	0 1 635 000	0 1 440 000	0 1 716 000	0 1 464 000	0 1 490 000	0 37 761 393
Fonctionnement	4 839 132 4 839 132	4 839 132 4 839 132	1 373 000 1 373 000	912 000 912 000	1 291 000 1 291 000	927 000 927 000	1 418 000 1 418 000	1 006 000 1 006 000	30 154 000 30 154 000
Financement	5 459 000 5 459 000	5 459 000 5 459 000	730 000 730 000	870 000 870 000	573 000 573 000	805 000 805 000	584 000 584 000	874 000 874 000	4 446 000 4 446 000

Le contrat de partenariat « formation-innovation » fait partie de l'Opération Campus Grand Lille qui est financée sur crédits du programme 150. Il a été signé le 23 décembre 2013 avec le groupement Eiffage SA. Depuis la dissolution de la COMUE Université Lille Nord de France fin 2019, le marché est porté par l'université de Lille.

Le projet se déploie sur deux sites :

- le site hospitalo-universitaire de Lille à Loos avec deux constructions : le Pôle Formation Santé (extension des locaux de formation de la Faculté de Médecine et création d'une bibliothèque centrale) et Eurasport (création de locaux pour une structure de recherche, développement, formation autour de l'activité physique adaptée) ;
- l'îlot Gare à Roubaix avec le Campus de la Distribution (regroupement de l'Institut du Marketing et du Management de la Distribution et des Langues Étrangères Appliquées - IMMD-LEA dans de nouveaux locaux avec l'abandon de bâtiments vétustes).

Le montant global de l'investissement s'est élevé à 53,2 M€ HT dont 12 M€ ont été financés par les collectivités territoriales. L'AE mise en place par le MESR en 2013 de 51,86 M€ correspond à la contribution de l'État au financement de l'investissement et au dédit. Des frais de procédure, financés par le MESR, ont été engagés et payés en 2013 à hauteur de 1,3 M€.

La mise à disposition des locaux, effectuée de façon échelonnée à partir de mi 2016, a impliqué le versement de redevances à partir de 2016.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,72 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,73 M€ en AE et CP dont 0,93 M€ au titre du fonctionnement et 0,80 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS LORRAIN - BIOLOGIE-SANTE BRABOIS

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	53 000 000 5 391 000	53 000 000 5 391 000	0 0	0 1 727 000	0 1 740 000	0 1 894 000	0 1 815 000	0 1 895 000	0 40 278 000
Fonctionnement	3 693 000 3 693 000	3 693 000 3 693 000	620 000 620 000	617 000 617 000	622 000 622 000	650 000 650 000	625 000 625 000	606 000 606 000	14 322 000 14 322 000
Financement	3 891 000 3 891 000	3 891 000 3 891 000	1 006 000 1 006 000	1 008 000 1 008 000	925 000 925 000	863 000 863 000	830 000 830 000	804 000 804 000	10 308 000 10 308 000

Le contrat de partenariat « biologie-santé Brabois » fait partie de l'Opération Campus Lorrain financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par l'université de Lorraine le 28 janvier 2016 avec le groupement EIFFAGE pour une durée de 27 ans et 4 mois (28 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Ce projet a consisté à créer sur le campus Brabois, au sein de l'agglomération nancéenne, un pôle d'enseignement et de recherche dans le domaine de la santé en regroupant les UFR de pharmacie et odontologie dans un nouveau bâtiment de 8 800 m² à proximité de l'UFR de médecine, déjà présent sur le site. Le projet comprenait aussi la construction d'une animalerie principale de 1 800 m².

Le coût global de l'investissement s'élève à 43,67 M€ HT dont 43,15 M€ HT financé par l'État. Ce montant augmenté du dédit de 9,9 M€ a été couvert par une AE de 53 M€ sur le programme 150 en 2016.

La mise à disposition des locaux, intervenue en mai 2018, a impliqué le versement des redevances à partir de 2018. En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,89 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,51 M€ en AE et CP dont 0,65 M€ au titre du fonctionnement et 0,86 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	61 313 154 19 471 248	61 313 154 19 471 248	0 0	0 1 345 000	0 1 250 000	0 1 246 000	0 1 250 000	0 1 250 000	0 36 750 906
Fonctionnement	25 476 613 25 476 613	25 476 613 25 476 613	2 560 000 2 560 000	2 499 000 2 499 000	2 645 000 2 645 000	2 734 000 2 734 000	2 829 000 2 829 000	2 880 000 2 880 000	51 620 000 51 620 000
Financement	17 192 000 17 192 000	17 192 000 17 192 000	1 850 000 1 850 000	1 747 000 1 747 000	1 750 000 1 750 000	1 746 000 1 746 000	1 591 000 1 591 000	1 620 000 1 620 000	28 080 000 28 080 000

Le contrat de partenariat de Sorbonne université est un « PPP historique ». Il a été signé le 29 juillet 2009 avec la société SOPHI (Bouygues Bâtiment Île-de-France, Exprimm – filiales de Bouygues Construction –, le fonds SEIEF et Dexia Crédit local) pour une durée de 28 ans (dont 25 ans d'exploitation).

Le projet de reconstruction du site Sorbonne-Clignancourt situé rue Francis de Croisset dans le 18^e arrondissement de Paris a permis de porter les conditions d'enseignement de ce site au meilleur standard de qualité. Il a consisté en la démolition des bâtiments existants et la construction en deux phases d'un nouveau bâtiment de 21 000 m² qui abrite 8 amphithéâtres (dont un de 500 places), une bibliothèque de 4 500 m², un ensemble sportif de 1 500 m², un important pôle de musicologie et une cafétéria.

Le coût d'investissement (hors crédits CPER de 12 M€) s'est élevé à 61,31 M€ dont 3,2 M€ pour la dépollution des sols et 4,4 M€ de premier équipement.

Les redevances sont financées par le biais de crédits budgétaires depuis la livraison de la 1^{re} tranche de travaux intervenue en juillet 2011 et de la 2^e tranche au printemps 2013.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,25 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 4,48 M€ en AE et CP dont 2,73 M€ au titre du fonctionnement et 1,75 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE-MIRAIL (TOULOUSE II)

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	208 766 000 40 163 789	208 766 000 40 163 789	0 0	0 5 509 000	0 5 700 000	0 5 252 000	0 5 890 000	0 6 155 000	0 145 796 211
Fonctionnement	10 439 979 10 439 979	10 439 979 10 439 979	1 645 000 1 645 000	843 000 843 000	1 615 000 1 615 000	3 410 000 3 410 000	1 890 000 1 890 000	1 575 000 1 575 000	36 575 000 36 575 000
Financement	39 104 000 39 104 000	39 104 000 39 104 000	5 798 000 5 798 000	5 452 000 5 452 000	5 460 000 5 460 000	4 806 000 4 806 000	4 500 000 4 500 000	4 550 000 4 550 000	46 040 000 46 040 000

Le contrat de partenariat concernant la rénovation du campus du Mirail, d'une durée de 30 ans, a été signé le 21 décembre 2012 par l'université Jean-Jaurès Toulouse 2 avec la société Miralis constituée avec Vinci Construction. Cette opération d'une surface SHON de 61 000 m² constitue la 3^e phase de recomposition du campus du Mirail à Toulouse. Elle comprend la rénovation/reconstruction des bâtiments abritant les UFR « histoire, arts et archéologie », « sciences, espaces, sociétés », « lettres, philosophie, musique », la Gouvernance et des espaces mutualisés, la reconstruction du pavillon de la recherche, la construction du pôle archéo-sciences ainsi que la réalisation d'aménagements extérieurs.

L'AE de 202 M€, mise en place au moment de la signature du contrat, correspond pour 185 M€ au coût de l'investissement et pour 17 M€ à celui du dédit. Les dépenses d'investissement comprennent également le financement du 1^{er} équipement à hauteur de 6,77 M€ couverte en CP sur 3 années (3,1 M€ en 2014, 2,7 M€ en 2015 et le solde en 2016). Au total, le montant de l'investissement est donc d'un total de 208,77 M€.

Par ailleurs, le MESR a également versé à l'université, en dépenses de fonctionnement, des crédits d'ingénierie et de procédure (indemnités dues aux candidats non retenus) pour un montant de 4,97 M€ dont 0,3 M€ en 2020 en vue de la renégociation du financement du contrat de partenariat, qui a abouti en 2023.

L'opération a été réalisée en plusieurs phases de travaux avec des mises en service qui se sont échelonnées de mars 2015 à fin 2016. Le paiement de redevances a débuté en 2015 avec la mise à disposition de la 1^{re} phase de travaux. En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 5,25 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 8,22 M€ en AE et CP dont 3,41 M€ au titre du fonctionnement et 4,81 M€ pour les frais financiers.

Dans le cadre de la renégociation du financement du contrat, une économie annuelle de 0,47 M€ sur les frais est réalisée. Cette somme, incluse dans la part fonctionnement, est versée à l'université afin de renforcer sa stratégie de rénovation de son parc immobilier hors périmètre du PPP.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS INNOVANT UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	24 558 495 4 595 754	24 558 495 4 595 754	0 0	0 656 000	0 650 000	0 570 000	0 630 000	0 730 000	0 17 376 741
Fonctionnement	1 241 904 1 241 904	1 241 904 1 241 904	195 000 195 000	266 000 266 000	265 000 265 000	197 000 197 000	245 000 245 000	214 000 214 000	5 556 000 5 556 000
Financement	5 317 462 5 317 462	5 317 462 5 317 462	807 000 807 000	711 000 711 000	772 000 772 000	681 000 681 000	846 000 846 000	738 000 738 000	7 389 000 7 389 000

Le contrat de partenariat du campus innovant porté par l'université de Bourgogne, d'une durée d'exploitation de 25 ans, a été signé le 18 juillet 2013 avec la société PRISMA 21, filiale de la société Bouygues.

Cette opération a permis la rénovation énergétique du bâtiment Mirande, la construction de trois bâtiments : l'institut Marey - maison de la métallurgie, un espace multiplex destiné à la vie étudiante et une maison internationale des chercheurs-MIC qui est exploitée en résidence hôtelière.

L'AE mise en place par l'État lors de la signature du contrat de 24 M€ correspond à la participation du MESR au coût de l'investissement (22 M€ sur un total de 24,8 M€) et au dédit (2 M€). En outre, l'université a bénéficié de crédits d'ingénierie dont 0,16 M€ au titre de l'assistance à la personne publique et de 0,4 M€ pour les frais de procédure (indemnités dues aux candidats non retenus).

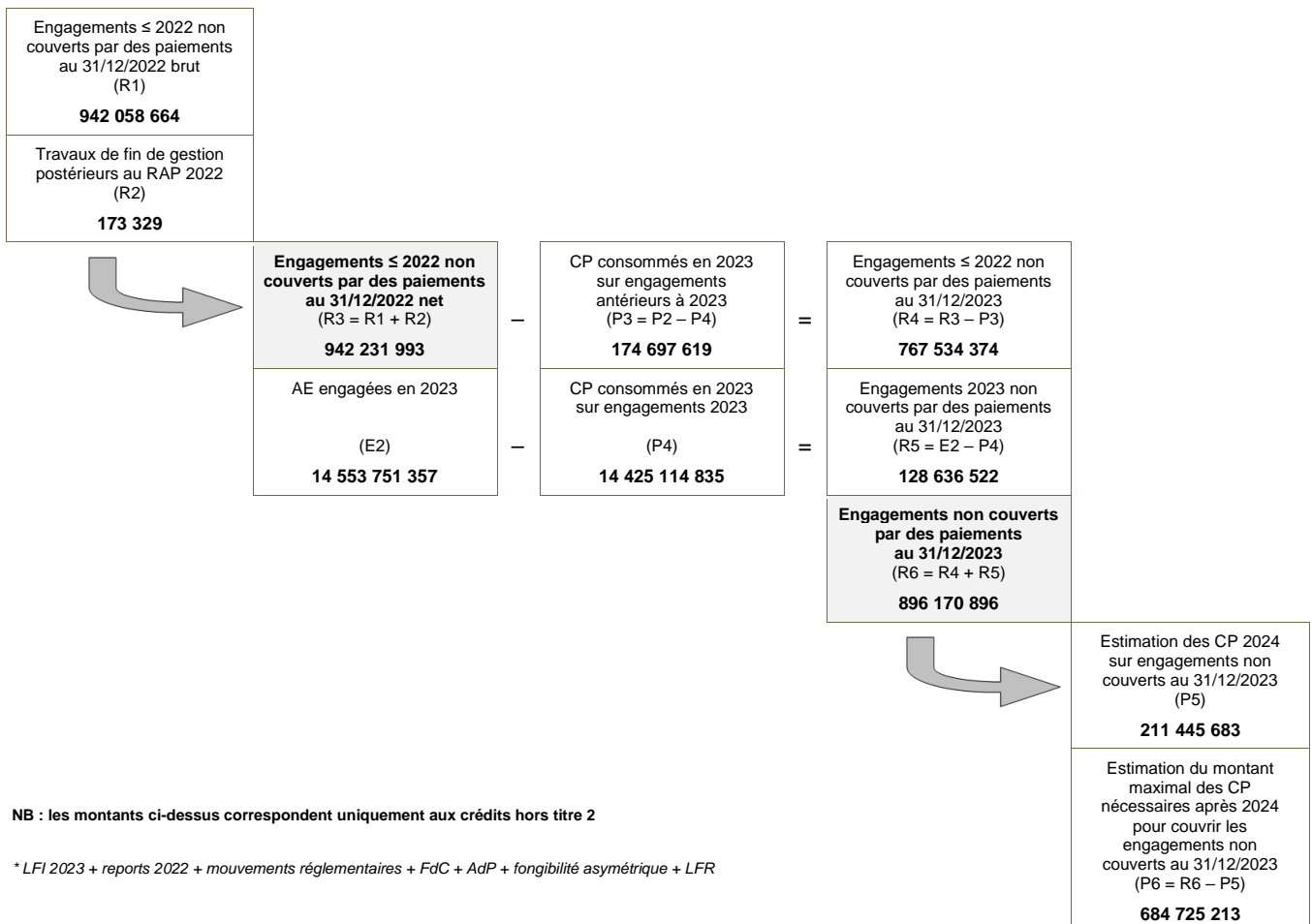
La mise à disposition de locaux, intervenue entre mai et juin 2015, a impliqué le paiement de redevances à partir du 2^e trimestre 2015.

En 2023, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 0,57 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 0,88 M€ en AE et CP dont 0,20 M€ au titre du fonctionnement et 0,68 M€ pour les frais financiers.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 14 933 756 866	CP ouverts en 2023 * (P1) 14 682 065 688
AE engagées en 2023 (E2) 14 553 751 357	CP consommés en 2023 (P2) 14 599 812 454
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 51 392 520	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 174 697 619
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 328 612 990	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 14 425 114 835

RESTES À PAYER



NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31/12/2022 est fixé à 896,17 M€. Ces restes à payer proviennent essentiellement de l'exécution de l'action 14 « immobilier » pour un montant de 890,38 M€ d'engagements non couverts par des crédits de paiement qui se décompose comme suit :

- 285,46 M€ au titre des CPER (contrats de plan État-régions 2015-2020 et 2021-2027 comprenant les fonds de concours) ;
- 582,20 M€ au titre des marchés de partenariat (PPP) y compris ceux de l'opération Campus financés sur crédits budgétaires ;
- 2,86 M€ au titre des opérations « campus prometteurs et innovants » réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique (MOP) ;
- 3,29 M€ au titre de l'opération de construction du campus hospitalo-universitaire Nord Grand Paris (CHUNGP) ;
- 16,57 M€ au titre d'opérations hors CPER dont l'exécution du contrat d'Avenir Pays de la Loire et la dépollution du site d'Arcueil.

Justification par action

ACTION

01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 653 858 58 564 772	3 835 236 493 3 907 963 263	3 882 890 351 3 966 528 035	47 653 858 58 564 772	3 835 236 493 3 907 963 060	3 882 890 351 3 966 527 831

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	47 653 858	58 564 772	47 653 858	58 564 772
Rémunérations d'activité	27 438 996	32 826 067	27 438 996	32 826 067
Cotisations et contributions sociales	19 716 150	24 782 415	19 716 150	24 782 415
Prestations sociales et allocations diverses	498 712	956 290	498 712	956 290
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 835 236 493	3 907 896 702	3 835 236 493	3 907 896 499
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		28 709		28 506
Subventions pour charges de service public	3 835 236 493	3 907 867 993	3 835 236 493	3 907 867 993
Titre 6 : Dépenses d'intervention		66 561		66 561
Transferts aux collectivités territoriales		12 100		12 100
Transferts aux autres collectivités		54 461		54 461
Total	3 882 890 351	3 966 528 035	3 882 890 351	3 966 527 831

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement courant

0,03 M€ en AE et CP ont été engagés et payés par les rectorats pour l'organisation des examens et concours de niveau licence de l'enseignement supérieur relevant de leur compétence.

Subventions pour charges de service public

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 01 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » s'élèvent à **3 907,9 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**, soit +164,2 M€ par rapport à l'exécution 2022.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la poursuite :

- de la montée en puissance de la loi de programmation de la recherche (**190,7 M€**) soit 150,6 M€ de mesures RH (refonte indemnitaire des enseignants chercheurs et des personnels ITRF, revalorisation des jeunes chercheurs, repyramidage des professeurs d'université et maîtres de conférence) et 37,5 M€ pour le budget des universités (trajectoire d'emplois dont CPJ). Cela inclut également 2,6 M€ au titre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) ;

- de la mise en œuvre des dispositions relatives à l'orientation et à la réussite des étudiants « ORE » soit **150,8 M€** au titre des capacités d'accueil dans les filières en tension, de la mise en place des dispositifs pour accompagner les étudiants vers la réussite en licence (notamment les dispositifs « oui si » et de l'investissement pédagogique des enseignants chercheurs).
- la mise en place d'un nouveau site de la faculté de médecine à Orléans-Tours et aux Antilles ainsi que la création de 6 nouvelles facultés d'odontologie (**4,26 M€**).

Par ailleurs, ils financent des actions nouvelles concernant :

- la revalorisation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2022 (**105,3 M€** des 364,2 M€ alloués à ce titre) ;
- l'impact du Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (**24 M€** des 69,9 M€ alloués à ce titre) ;
- le déploiement et l'ouverture de nouveaux Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) (**10,1 M€**) ;
- le soutien pour la création de centres de don du corps (**1,9 M€**).

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 1 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (3 737,1 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau licence, et notamment pour l'essentiel des dispositions rappelées ci-dessous, à l'exception de celles mentionnées dans les crédits de fonctionnement.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 3 570 M€ (95,5 %) aux universités et assimilés ;
- 127,8 M€ (3,4 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 36,4 M€ (1 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 1,6 M€ aux communautés d'universités et d'établissements ;
- 1,2 M€ aux opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- 0,1 M€ aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- **crédits de fonctionnement (170,8 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (166 M€)** mobilisés principalement pour le financement du fonctionnement des universités, dont 65,7 M€ ont été consacrés à la compensation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers. Ces crédits de fonctionnement récurrents ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :
 - 163,6 M€ (98,5 %) aux universités et assimilés ;
 - 1,6 M€ (1 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche.
 - 0,8 M€ (0,5 %) aux écoles et formations d'ingénieurs.
- **crédits d'accompagnement (4,8 M€)** versés pour le soutien à l'organisation des concours (2,7 M€), pour des soutiens exceptionnels du MESR (1,2 M€), le financement du fonds d'amorçage dans le cadre de la création de nouveaux BUT (0,6 M€) et le plan tourisme (0,3 M€).

À l'instar de l'année 2022, les moyens du plan de relance se sont ajoutés aux moyens budgétaires du programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux collectivités territoriales (0,01 M€)

0,01 M€ ont été exécutés au titre du financement des campus connectés.

Transferts aux autres collectivités (0,05 M€)

0,05 M€ ont été versés à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

ACTION**02 – Formation initiale et continue de niveau master**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 418 575 75 478 664	2 645 259 426 2 616 481 251	2 675 678 001 2 691 959 914	30 418 575 75 478 664	2 645 259 426 2 616 582 471	2 675 678 001 2 692 061 135

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	30 418 575	75 478 664	30 418 575	75 478 664
Rémunérations d'activité	17 257 630	43 864 538	17 257 630	43 864 538
Cotisations et contributions sociales	12 626 565	31 270 722	12 626 565	31 270 722
Prestations sociales et allocations diverses	534 380	343 403	534 380	343 403
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 643 550 852	2 608 351 872	2 643 550 852	2 608 453 092
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		295 767		396 987
Subventions pour charges de service public	2 643 550 852	2 608 056 105	2 643 550 852	2 608 056 105
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 708 574	8 129 379	1 708 574	8 129 379
Transferts aux collectivités territoriales		24 375		24 375
Transferts aux autres collectivités	1 708 574	8 105 004	1 708 574	8 105 004
Total	2 675 678 001	2 691 959 914	2 675 678 001	2 692 061 135

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement courant**

0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP se décomposent de la manière suivante :

- 0,4 M€ en AE et 0,3 CP par les rectorats pour l'organisation des examens et concours de niveau master de l'enseignement supérieur relevant de leurs compétences.
- -0,06 M€ en AE et 0,05 M€ en CP par le service interacadémique des examens et concours (SIEC) dans le cadre de l'organisation des examens et concours de l'enseignement supérieur de niveau master, correspondant à des rétablissements de crédits.

Subventions pour charges de service public

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 02 « Formation initiale et continue de niveau master » s'élèvent à **2 608,1 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**, soit +115,8 M€ par rapport à l'exécution 2022.

Les crédits se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (2 467,9 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau master des établissements.

Ils comprennent notamment des moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de :

- la revalorisation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2022 (**71 M€**) ;
- l'impact du Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (**15,3 M€**) ;
- la montée en puissance de la loi de programmation de la recherche (**42,3 M€**) (mesure RH : repyramidage, refonte indemnitaire, revalorisation des jeunes chercheurs, progression de carrière) ;
- la transformation pédagogique du second cycle des études de santé à travers notamment l'acquisition de matériels de simulation, la mise en place d'examens cliniques objectifs et structurés (**12 M€**) ;
- le soutien aux instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) en lien avec la réforme de la formation des enseignants des premiers et seconds degrés (**16 M€**).

Ces crédits ont été ventilés par grande catégorie d'opérateurs :

- 2 014,8 M€ (81,7 %) aux universités et assimilés ;
- 259,7 M€ (10,5 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 192,9 M€ (7,8 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 0,3 M€ aux opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- 0,1 M€ aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,1 M€ aux communautés d'universités et d'établissements.

- **crédits de fonctionnement (140,2 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (137,6 M€)** mobilisés pour financer le fonctionnement des établissements dont 49,4 M€ consacrés à la compensation de l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers et des fonctionnaires stagiaires inscrits en institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).

Ces crédits récurrents ont été ventilés par grande catégorie d'opérateurs :

- 90,9 M€ (66 %) ont été attribués aux universités et assimilés ;
- 24,6 M€ (17,9 %) ont été octroyés aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 22,1 M€ (16,1 %) financent notamment le fonctionnement « des autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont 6,7 M€ pour les écoles normales supérieures (ENS), 7,2 M€ pour les instituts d'études politiques (IEP) et la fondation nationale des sciences politiques (FNSP), 3,9 M€ pour le conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et 1,8 M€ pour l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO). Les 2,5 M€ restants participent au financement du fonctionnement des opérateurs suivants : Collège de France, école des hautes études en sciences sociales (EHESS), muséum national d'histoire naturelle (MNHN), école nationale des arts et techniques du théâtre (ENSATT), école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), école pratique des hautes études (EPHE), institut d'administration des entreprises de Paris (IAE) et Paris-Dauphine.
- **crédits d'accompagnement (2,6 M€)** versés principalement pour la dotation exceptionnelle liée à l'augmentation des coûts de l'énergie (0,9 M€), la certification en langue (0,6 M€), le plan tourisme (0,5 M€) et pour des soutiens exceptionnels du MESR (0,6 M€).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux collectivités territoriales

0,02 M€ de crédits en AE et CP ont été consommés par le SIEC dans le cadre de l'organisation des concours et examens.

Transferts aux autres collectivités

6,3 M€ ont été alloués à Toulouse School of Economics (TSE) et **1,8 M€** à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

ACTION**03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 769 174 12 926 026	443 731 401 470 371 719	453 500 575 483 297 745	9 769 174 12 926 026	443 731 401 470 371 719	453 500 575 483 297 745

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 769 174	12 926 026	9 769 174	12 926 026
Rémunérations d'activité	5 596 127	7 516 005	5 596 127	7 516 005
Cotisations et contributions sociales	4 070 614	5 286 820	4 070 614	5 286 820
Prestations sociales et allocations diverses	102 433	123 201	102 433	123 201
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	437 868 308	463 320 890	437 868 308	463 320 890
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		46 620		46 620
Subventions pour charges de service public	437 868 308	463 274 270	437 868 308	463 274 270
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 863 093	7 050 829	5 863 093	7 050 829
Transferts aux ménages		952 960		952 960
Transferts aux autres collectivités	5 863 093	6 097 869	5 863 093	6 097 869
Total	453 500 575	483 297 745	453 500 575	483 297 745

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement courant**

0,05 M€ en AE et CP, consommés par les rectorats, relèvent d'une erreur d'imputation et auraient dû être exécutés sur l'action 15.

Subventions pour charge de service public

Les crédits versés au titre des subventions pour charge de service public de l'action 03 s'élèvent à **463,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Le réalisé est plus important que la prévision de la LFI 2023.

Ils comprennent notamment :

- les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la loi de programmation de la recherche (28,8 M€) dont 23,9 M€ pour la revalorisation des contrats doctoraux pour l'ensemble des cohortes ;
- le financement de l'impact de la hausse de la valeur du point intervenue le 1^{er} juillet 2022 (12,9 M€) et des mesures du Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (2,1 M€).

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charge de service public pour l'action 03 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (430,7 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau doctorat des établissements.

Ces crédits sont ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 366,7 M€ (85,1 %) pour les universités et assimilés ;
- 52,5 M€ (12,2 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 7,1 M€ (1,6 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 3,1 M€ (0,7 %) pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- 1,3 M€ (0,4 %) pour les communautés d'universités et d'établissements (ComUE).

- **crédits de fonctionnement récurrent (32,6 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :

- 28,5 M€ (87,4 %) ont été attribués à ce titre aux universités et assimilés ;
- 2,4 M€ (7,4 %) pour le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
- 0,9 M€ (2,7 %) ont été alloués pour le fonctionnement des autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche dont 0,5 M€ pour les Écoles normales supérieures, 0,2 M€ pour le Muséum national d'histoire naturelle, 0,1 M€ pour les instituts d'études politiques et 0,1 M€ pour l'école pratique des hautes études (EPHE) ;
- 0,8 M€ (2,5 %) pour le financement des communautés d'universités et d'établissements (ComUE).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

0,95 M€ ont été versés à l'Institut universitaire européen de Florence (IUEF) au titre de la convention cadre relative aux doctorants de l'IUEF financés par l'État français.

Transferts aux autres collectivités

5,9 M€ ont été versés au titre de la participation financière 2023 de la France au fonctionnement de l'Institut universitaire européen de Florence (IUEF) et **0,2 M€** à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

ACTION

04 – Établissements d'enseignement privés

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Établissements d'enseignement privés		94 895 852	94 895 852		94 895 852	94 895 852
		92 676 822	92 676 822		92 676 822	92 676 822

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement		0		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		0		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	94 895 852	92 676 822	94 895 852	92 676 822
Transferts aux ménages		30 000		30 000
Transferts aux autres collectivités	94 895 852	92 646 822	94 895 852	92 646 822
Total	94 895 852	92 676 822	94 895 852	92 676 822

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux autres collectivités territoriales

Les transferts aux autres collectivités correspondent aux subventions versées à :

- 64 associations non lucratives de gestion des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) qui ont reçu cette qualification en application de l'article L.732-1 du code de l'éducation en soutien à leur contribution aux missions de service public de l'enseignement définies par l'article L 123-3 du code de l'éducation et notamment à leur politique sociale ;
- 4 associations qui assurent la formation des enseignants et la mise en place des masters destinés aux métiers de l'enseignement.

Les 64 EESPIG correspondent à :

- 15 écoles de commerce et de management ;
- 5 Instituts catholiques ;
- 6 autres établissements « libres » ;
- 33 écoles d'ingénieur ;
- 5 établissements « autres ».

Il n'y a pas nécessairement identité entre l'association de gestion, bénéficiaire de la subvention, et l'EESPIG. En effet, dans certains cas, un groupe d'écoles est reconnu comme un seul EESPIG mais le groupe comprend autant d'associations de gestion que d'écoles. Dans d'autres cas, une association de gestion peut subventionner plusieurs écoles reconnues EESPIG. Enfin, des EESPIG peuvent fusionner.

Par ailleurs, le ministère chargé de l'enseignement supérieur donne la qualification d'EESPIG à 4 établissements privés intervenant dans le domaine du ministère de l'agriculture, mais c'est ce dernier qui les subventionne sur le programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricole » et ces 4 EESPIG intervenant dans le domaine de l'enseignement agricole ne sont pas comptabilisés.

La qualification d'EESPIG étant attribuée pour une durée limitée, ces établissements font l'objet d'une évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et d'une expertise du Comité consultatif de l'enseignement supérieur privé (CCESP) en vue du renouvellement de la qualification d'EESPIG en application de l'article L. 732-3 du code de l'éducation.

Les EESPIG délivrent des diplômes autorisés par le MESR (titre d'ingénieur diplômé, diplômes conférant grade universitaire ou visés par l'État) et signent avec celui-ci des contrats pluriannuels sur la période correspondant à la durée de la qualification d'EESPIG.

En 2023, des contrats pluriannuels ont été conclus avec 25 EESPIG :

- 6 EESPIG de la vague A (contrat 2022-2026) : 1 à Montpellier, 1 à Toulouse et 4 à Lyon ;
- 19 EESPIG de la vague B (contrat 2022-2027) : 3 en Normandie, 4 en Bretagne, 8 en Pays-de-la-Loire et 4 en Nouvelle Aquitaine.

Après avis favorable du CCESP, ces EESPIG ont vu leur qualification renouvelée pour la durée des nouveaux contrats à l'exception d'un établissement (Institut Catholique de Rennes) pour lequel le label n'a été renouvelé que pour 2 ans avec une clause de revoyure.

Par rapport à 2022, le nombre d'EESPIG bénéficiaires des crédits du programme 150 en 2023 est resté constant (64).

Les crédits exécutés en 2023 sur l'action 04 s'élèvent à **92,68 M€ en AE et en CP**. 92,65 M€ ont été exécutés pour les établissements d'enseignement privé ; les 0,03 M€ restants relèvent d'une erreur d'imputation et auraient dû être exécutés sur l'action 15.

Les crédits exécutés en 2023 (**92,68 M€**) ont été répartis de la façon suivante :

- **76,92 M€** versés aux 64 associations non lucratives de gestion des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général ;
- **15,73 M€** au bénéfice de 4 associations (FORMIRIS, ADAAE, ISLRF et Campus FSJU, ex NEHER) qui assurent la formation des enseignants et la mise en place des masters destinés aux métiers de l'enseignement. En application de l'article L. 914-1 du code de l'éducation, la formation des enseignants de l'enseignement privé est ainsi financée par l'État aux mêmes niveaux et dans les mêmes limites que celle des enseignants de l'enseignement public, dans le cadre de conventions passées avec les organismes de formation. Ces conventions ont été signées en 2014, le montant de la subvention étant fixé chaque année par voie d'avenant assorti d'une annexe financière. Dans ce cadre, sont pris en compte, au titre de la formation initiale, les effectifs étudiants inscrits dans les masters destinés aux métiers de l'enseignement. La subvention accordée à l'association FORMIRIS tient compte également de la rémunération des tuteurs et des stagiaires bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire.

En fin de gestion 2022, une enveloppe supplémentaire de 1 M€ a été répartie sur 11 EESPIG ayant connu une forte croissance d'effectifs étudiants entre 2020 et 2021. Ce montant a été consolidé en 2023.

En 2023, les dotations calculées en 2022 ont donc été reconduites. FORMIRIS a néanmoins bénéficié de 0,6 M€ supplémentaires par rapport à 2022, au titre de la réforme des INSPE.

ACTION

05 – Bibliothèques et documentation

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Bibliothèques et documentation	29 209 628 36 937 595	445 374 495 452 675 703	474 584 123 489 613 298	29 209 628 36 937 595	445 374 495 452 675 703	474 584 123 489 613 298

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	29 209 628	36 937 595	29 209 628	36 937 595
Rémunérations d'activité	16 731 157	21 037 047	16 731 157	21 037 047
Cotisations et contributions sociales	12 169 315	15 446 357	12 169 315	15 446 357
Prestations sociales et allocations diverses	309 156	454 192	309 156	454 192
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	443 224 893	450 689 991	443 224 893	450 689 991
Subventions pour charges de service public	443 224 893	450 689 991	443 224 893	450 689 991
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 149 602	1 985 712	2 149 602	1 985 712
Transferts aux autres collectivités	2 149 602	1 985 712	2 149 602	1 985 712
Total	474 584 123	489 613 298	474 584 123	489 613 298

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 05 « Bibliothèques et documentation » s'élèvent à **450,7 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**.

Ils comprennent notamment le financement de l'impact de la hausse de la valeur du point intervenue le 1^{er} juillet 2022 (10 M€) et des mesures du Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 (1,7 M€).

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 5 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (332,9 M€)** mobilisés pour le financement de la masse salariale destinée aux personnels des établissements.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 292,5 M€ (87,9 %) pour les universités et assimilés ;
- 19,8 M€ (5,9 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 17,5 M€ (5,3 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 3,1 M€ (0,9 %) pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- **crédits de fonctionnement (117,8 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (106 M€)** répartis comme suit :
 - **72,1 M€ (68 %)** ont été versés aux universités et assimilés ;
 - **23,5 M€ (22,2 %)** financent le fonctionnement des « opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur » dont : **18,8 M€** pour l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) qui permettent d'assurer son fonctionnement global (2,1 M€) et le financement du groupement de commandes dans le cadre du marché Elsevier 2019-2023 (16,7 M€) ; **2,1 M€** pour la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) ; **1,7 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP Bulac et **0,9 M€** pour le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) ;
 - **8,9 M€ (8,4 %)** financent le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont : **2,6 M€** pour l'institut national d'histoire de l'art (INHA), **1,95 M€** pour l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), **1,4 M€** pour l'école

nationale des Chartes, **0,95 M€** sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), **0,7 M€** pour le Museum national d'histoire naturelle (MNHN), **0,5 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL, **0,5 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP) incluant 0,4 M€ la fondation nationale des sciences politiques (FNSP). Les **0,3 M€** restants sont alloués à l'EPHE, la maison des sciences de l'Homme (MSH), l'école des hautes études en sciences Sociales (EHESS), au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), au Collège de France, l'école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) ;

- **1,5 M€ (1,4 %)** au titre de la participation au fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs.

- **crédits d'accompagnement (11,8 M€) :**

La politique nationale menée en faveur de la documentation et de l'information scientifique et technique repose sur une double orientation : le soutien aux politiques d'établissement et le soutien à des projets nationaux qui impliquent l'ensemble de la communauté universitaire et permettent de faire face aux mutations intervenant dans ce domaine. Les crédits d'accompagnement sont détaillés comme suit :

- **5,1 M€ au titre du soutien au réseau documentaire :** un certain nombre d'établissements ont bénéficié d'une aide directe du ministère pour les soutenir sur des opérations ponctuelles autour de la valorisation des collections scientifiques des collections de recherche. Les aides de ce type (ponctuelles ou pluriannuelles) ont vocation à être prises en charge par le **GIS CollEx-Persée et par Persée comme opérateur pour les publications scientifiques**, qui est désormais mis en place et a vocation à devenir l'opérateur pour soutenir les politiques de développement et de valorisation des collections d'excellence, intéressant l'ensemble de la communauté de la recherche, pour mieux répondre aux enjeux en favorisant la mutualisation. C'est dans ce cadre que seront portés les soutiens au signalement des collections, les soutiens au développement des collections d'excellence (les anciens CADIST, centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique), le soutien au développement de services aux chercheurs, ainsi que les plans de conservation partagés des collections de périodiques et leur valorisation ;
- **1,9 M€ au titre du plan « bibliothèques ouvertes + » et Dimanche à Paris :** dans le cadre du plan national de vie étudiante, le plan « bibliothèques ouvertes + » a été lancé en 2016 afin d'augmenter les plages d'ouverture des bibliothèques universitaires et d'améliorer la qualité des services à destination des étudiants. Un effort particulier a été recherché pour développer l'ouverture en semaine de 19 à 22 heures, le samedi et le dimanche après-midi, ainsi que l'accès pendant les périodes de révision pour les examens, en incitant la recherche de synergies entre établissements ;
- **1,6 M€ au titre du soutien aux bibliothèques interuniversitaires (BIU) :** depuis le transfert des compétences et des moyens aux universités, les moyens pérennes des BIU, qui fédèrent d'importantes collections au profit de publics nombreux, n'ont pas évolué. Les universités partenaires, dans un contexte contraint, ont surtout privilégié les établissements relevant de leur stricte compétence. Le ministère a souhaité faire un effort particulier pour mettre à niveau ces établissements afin d'améliorer les capacités et la qualité d'accueil en Île-de-France, région où les tensions sont particulièrement fortes en la matière. Sont inclus à ce titre les frais de fonctionnement liés à l'extension des nouvelles salles de la bibliothèque Sainte-Barbe ;
- **1,5 M€ au titre du soutien à la formation initiale et continue des personnels :** l'objectif d'accompagner l'émergence de nouvelles compétences en matière d'information scientifique et technique (IST), notamment autour du numérique, nécessite d'organiser les structures régionales et nationales de formation des professionnels de l'information et de la documentation. Ainsi, cette action finance notamment les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (12 CRFCB) à hauteur de 0,8 M€, ainsi que les efforts pour favoriser leur fonctionnement en réseau, les unités régionales de formation à l'IST (7 URFIST) pour 0,4 M€, y compris les moyens liés au fonctionnement du groupement d'intérêt scientifique GIS Urfist qui fédère leur activité. L'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) est l'opérateur de soutien à la formation initiale et continue des personnels. Toutes ces structures, qui fonctionnent en réseaux parallèles, sont engagées dans une

démarche de coopération renforcée, y compris avec les organismes de recherche, tant sur les programmes de formation que sur les actions de veille scientifique. En complément aux réseaux de formation à distance, CANAL U est une plateforme de ressources audiovisuelles de recherche et pédagogique financée à hauteur de 0,3 M€ ;

- **0,7 M€ au titre du développement des collections numériques** : dans ce cadre, l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) bénéficie de ces crédits pour porter différents groupements de commande qui contribuent à la montée en charge de la constitution de collections numériques ;
- **0,8 M€ au titre de la réécriture du système d'information statistique sur l'activité des bibliothèques universitaires, comprenant le développement, l'exploitation, l'hébergement et l'assistance au maître d'ouvrage** ;
- **0,2 M€ au titre d'autres mesures de soutien notamment pour le surcoût énergétique.**

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux autres collectivités

1,99 M€ ont été exécutés de la manière suivante :

- **0,94 M€** pour le financement du droit de prêt instauré par la loi du 18 juin 2003 et auquel les bibliothèques de l'enseignement supérieur sont soumises ;
- **0,54 M€** pour le fonctionnement de l'Institut de France ;
- **0,42 M€** pour le fonctionnement du centre international d'enregistrement des publications en série (CIEPS) ;
- **0,07 M€** pour le financement du projet Callisto pour les ressources pédagogiques appuyé sur la fondation Unit (université numérique ingénierie et technologie) ;
- **0,02 M€** pour le financement du 147^e congrès des sociétés historiques et scientifiques.

ACTION

13 – Diffusion des savoirs et musées

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Diffusion des savoirs et musées	23 842 783	107 292 621	131 135 404	23 842 783	107 292 621	131 135 404
	30 395 984	110 457 557	140 853 541	30 395 984	110 457 557	140 853 541

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	23 842 783	30 395 984	23 842 783	30 395 984
Rémunérations d'activité	13 665 610	17 756 264	13 665 610	17 756 264
Cotisations et contributions sociales	9 924 464	11 931 422	9 924 464	11 931 422
Prestations sociales et allocations diverses	252 709	708 298	252 709	708 298

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	106 492 999	110 034 657	106 492 999	110 034 657
Subventions pour charges de service public	106 492 999	110 034 657	106 492 999	110 034 657
Titre 5 : Dépenses d'investissement		262 200		262 200
Subventions pour charges d'investissement		262 200		262 200
Titre 6 : Dépenses d'intervention	499 622	160 700	499 622	160 700
Transferts aux entreprises		43 193		43 193
Transferts aux collectivités territoriales		97 507		97 507
Transferts aux autres collectivités	499 622	20 000	499 622	20 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	300 000		300 000	
Dotations en fonds propres	300 000		300 000	
Total	131 135 404	140 853 541	131 135 404	140 853 541

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **110 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre du financement de la hausse de la valeur du point intervenue le 1^{er} juillet 2022 (**1,5 M€**) et des mesures du Rendez-vous salarial du 12 juillet 2023 (**0,2 M€**).

Ils se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (51,9 M€)** mobilisés pour le financement de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la diffusion des savoirs et musées des établissements.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- **27,3 M€ (52,5 %)** pour les universités et assimilés ;
- **15,9 M€ (30,6 %)** pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **6,7 M€ (13 %)** pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- **2 M€ (3,9 %)** pour les écoles et formations d'ingénieurs.

- **crédits de fonctionnement (58,1 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (52,2 M€) :**
 - **25,4 M€ (48,7 %)** pour le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ;
 - **15,3 M€ (29,3 %)** pour l'établissement public du musée du Quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) ;
 - **4,5 M€ (8,6 %)** pour le Conservatoire National des Métiers d'Art (CNAM) ;
 - **3 M€ (5,7 %)** pour l'ENS de Lyon ;
 - **2,4 M€ (4,6 %)** pour Campus Condorcet ;
 - **1,6 M€ (3,1 %)** pour les universités et écoles d'ingénieurs, l'Observatoire de Paris et de l'Institut de Physique du Globe de Paris.
- **crédits d'accompagnement (5,9 M€) :**
 - **1,7 M€** au titre du dispositif en faveur de la gratuité des enseignants et des 18-25 ans ;
 - **1,6 M€** pour la compensation financière allouée au musée de l'Homme ;
 - **1,4 M€** au titre du Fonds national pour la science ouverte ;

- **1,1 M€** pour des projets liés aux opérations de muséologie et de culture scientifique et technique (dont 0,6 pour l'office de coopération et d'information muséales (OCIM)) ;
- **0,1 M€** versé à l'Observatoire de Paris pour le dispositif « Sciences à l'École ».

Les crédits de masse salariale, de fonctionnement récurrent et d'accompagnement énoncés ci-dessus permettent notamment de contribuer au financement des musées scientifiques nationaux relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) :

- **Le muséum national d'histoire naturelle (MNHN) : 28,5 M€**

- des crédits de fonctionnement (28,2 M€) dont 25,4 M€ de crédits de fonctionnement récurrent et 2,8 M€ de crédits d'accompagnement dont 1,2 M€ pour le dispositif en faveur de la gratuité des enseignants et des 18-25 ans et 1,6 M€ de compensation financière au bénéfice du musée de l'Homme ;
- des crédits de masse salariale (0,3 M€) pour le financement des moyens humains du MNHN.

- **L'établissement public du musée du quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) : 22,4 M€**

La subvention allouée au musée du quai Branly par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) s'élève à **22,4 M€ dont 15,6 M€** de dotation de fonctionnement (incluant 0,3 M€ de compensation pour la gratuité d'accès aux collections permanentes pour les enseignants) et **6,8 M€** de crédits de masse salariale.

- **Le musée des arts et métiers (CNAM) : 5,2 M€**

La subvention allouée au CNAM pour le financement du musée des arts et métiers comprend **4,5 M€** de dotation de fonctionnement récurrent, **0,2 M€** au titre de la compensation de la gratuité d'accès aux collections pour les 18-25 ans et les enseignants et **0,5 M€** de crédits de masse salariale.

- **L'office de coopération et d'information muséales (OCIM) : 0,6 M €**

Service général de l'université de Bourgogne, l'OCIM est un centre de ressources à vocation nationale, spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques. **0,6 M€** ont été alloués à l'université de Bourgogne pour le financement du fonctionnement de l'OCIM (0,4 M€ de crédits de fonctionnement récurrent et 0,2 M€ de crédits d'accompagnement).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Subventions pour charges d'investissement

Une dotation en fonds propres de **0,26 M€** a été versée à l'établissement public du musée du quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) au titre des acquisitions 2023.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transfert aux entreprises

Une dotation de **0,04 M€** a été versée au profit du centre historique minier de Lewarde au titre de l'informatisation des collections publiques, scientifiques et patrimoniales.

Transferts aux collectivités territoriales

Une dotation de **0,1 M€** a été versée aux muséums d'histoire naturelle en région afin de contribuer à l'informatisation des collections naturalistes.

Transferts aux autres collectivités

Une dotation de **0,02 M€** a été versée aux autres collectivités, au profit de l'association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**Dotations en fonds propres**

En raison de la création de la catégorie 53, les crédits initialement prévus en T7 ont été exécutés en T53.

ACTION**14 – Immobilier**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Immobilier	47 397 539 21 155 244	1 505 801 363 1 177 325 978	1 553 198 902 1 198 481 222	47 397 539 21 155 244	1 221 515 304 1 220 719 917	1 268 912 843 1 241 875 161

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	47 397 539	21 155 244	47 397 539	21 155 244
Rémunérations d'activité	27 253 134	12 160 071	27 253 134	12 160 071
Cotisations et contributions sociales	19 640 310	8 634 554	19 640 310	8 634 554
Prestations sociales et allocations diverses	504 095	360 620	504 095	360 620
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	927 710 535	958 461 667	927 710 535	957 653 896
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 587 660		5 023 771
Subventions pour charges de service public	927 710 535	954 874 007	927 710 535	952 630 125
Titre 5 : Dépenses d'investissement	61 414 782	115 057 755	73 420 823	114 467 997
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	61 414 782	73 604 787	73 420 823	73 015 028
Subventions pour charges d'investissement		41 452 969		41 452 969
Titre 6 : Dépenses d'intervention		13 615 453		10 426 069
Transferts aux entreprises		200 000		500 000
Transferts aux collectivités territoriales		10 742 644		6 953 260
Transferts aux autres collectivités		2 672 809		2 972 809
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	516 676 046	90 191 102	220 383 946	138 171 955
Dotations en fonds propres	516 676 046	90 191 102	220 383 946	138 171 955
Total	1 553 198 902	1 198 481 222	1 268 912 843	1 241 875 161

M€	Fonctionnement		Investissement		Dépenses d'intervention		Opérations financières		TOTAL exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Constructions et 1 ^{er} équipement CPER	3,36	2,28	87,01	89,49	11,74	7,90	75,49	91,42	177,59	191,09
Opérations hors CPER hors PPP	3,92	4,17	26,21	21,42	-	0,65	14,70	21,40	44,84	47,64
CHUSOGPN	0,03	0,06	1,84	3,56			-	-	1,86	3,61
Campus / Partenariat public-privé (PPP)	29,98	29,98	-	-	1,55	1,55	-	25,35	31,53	56,88
CONSTRUCTIONS / RESTRUCTURATIONS / 1^{er} EQUIPEMENT	37,29	36,48	115,06	114,47	13,29	10,10	90,19	138,17	255,83	299,22
MASSE SALARIALE RCE	432,20	432,20	-	-					432,20	432,20
Maintenance et logistique	415,33	415,33	-	-	0,33	0,33			415,65	415,65
Charges locatives	14,55	14,55	-	-					14,55	14,55
MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	429,87	429,87	-	-	0,33	0,33	-	-	430,20	430,20
Mise en sécurité Jussieu et EPAURIF	7,99	7,99	-	-					7,99	7,99
Mise en sécurité hors Jussieu	29,16	29,16	-	-					29,16	29,16
Dévolution du patrimoine	21,94	21,94	-	-					21,94	21,94
SÉCURITÉ	59,09	59,09	-	-	-	-	-	-	59,09	59,09
<u>ACTION IMMOBILIER</u>	958,46	957,65	115,06	114,47	13,62	10,43	90,19	138,17	1 177,3	1 220,72

PRÉSENTATION DE LA DÉPENSE IMMOBILIÈRE DU PROGRAMME

L'action 14 « immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur et la masse salariale des personnels occupant des fonctions immobilières. Par opérations immobilières, on entend constructions nouvelles, restructurations, réhabilitations, acquisitions, ou encore actions relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments.

Les crédits de l'action « immobilier » sont répartis de la manière suivante :

- **sur le titre 3 - catégorie 32** : subventions pour charges de service public (masse salariale, dépenses de maintenance et logistique immobilière, crédits de mise en sécurité et sûreté, fonctionnement de l'EPAURIF, dotations récurrentes de dévolution, subventions correspondant aux redevances des contrats de partenariat sur la part des frais financiers, de fonctionnement et GER) ;
- **sur le titre 5** :
 - **catégorie 51** : dépenses d'investissement de l'État portant sur les opérations immobilières (constructions, extensions et/ou réhabilitations) réalisées sous maîtrise d'ouvrage État ;
 - **catégorie 53** : subventions pour investissement portant sur les opérations immobilières (constructions, extensions et/ou réhabilitations) réalisées sous maîtrise d'ouvrage confiée à des opérateurs, établissements publics d'enseignement supérieur et engagées en 2023 ;
- **sur le titre 7 - catégorie 72** : participations financières - dotations en fonds propres, correspondant au financement d'opérations immobilières (constructions, extensions et/ou réhabilitations) dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée par l'État à un établissement public d'enseignement supérieur avant 2023 ou à une collectivité territoriale ainsi qu'aux dotations de 1^{er} équipement et aux subventions correspondant à la part « investissement » des contrats de partenariat dont le pouvoir adjudicateur est un opérateur.

Au cours de l'exécution de la dépense, des crédits peuvent également être imputés sur le titre 3 - catégorie 31 - dépenses de fonctionnement et sur le titre 6 - crédits d'intervention - catégories 62, 63 et 64.

I - CONSTRUCTIONS ET RESTRUCTURATIONS (255,82 M€ en AE et 299,20 M€ en CP)

CPER - CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGIONS 2015-2020 et CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGIONS 2021-2027 - CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION DES DROM : **177,59 M€ en AE et 191,09 M€ en CP en 2023**

L'exécution des contrats de plan État-Régions est détaillée dans la partie consacrée aux éléments transversaux - « grands projets transversaux et crédits contractualisés ».

Pour l'exercice 2023, le montant d'AE engagées (sur AE affectées non engagées, AE nouvelles et fonds de concours) au titre des CPER et contrats de convergence et de transformation des DROM s'élève à 177,59 M€. Le total des CP consommés au titre de ces contrats, y compris les fonds de concours rattachés en 2023 ou reportés, est de 191,09 M€.

Les crédits CPER, exécutés au niveau local sur des BOP de régions académiques et UO locales de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, ont été consommés par nature de dépenses comme suit :

- **sur le titre 3 - fonctionnement général : 0,72 M€ en AE et 1,88 M€ en CP** - Ces dépenses correspondent à des études (études de faisabilité, programmation...) ou des frais connexes d'opérations CPER (dépenses de publications des appels d'offres, frais de gardiennage de chantier, travaux d'impression des dossiers de consultation des entreprises, taxe de balayage avant réception, intérêts moratoires, règlement de contentieux, frais fonciers) et ont concerné un grand nombre de régions académiques ;
- **sur le titre 5 : 87,01 M€ en AE et 89,49 M€ en CP**
 - **en dépenses d'investissement : 64,86 M€ en AE et 67,34 M€ en CP** - Ces dépenses correspondent au financement des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État, assurée par les services des rectorats. Une partie des AE consommées l'a été sur AE affectées non engagées pour des projets inscrits au CPER 2015-2020 (réhabilitation énergétique de l'université de la Rochelle, 2^e tranche de l'opération Hoche de l'université de Nîmes, relogement de l'INSHEA, mise en sécurité de la Sorbonne à Paris) ou au CPER 2021-2027 (réhabilitation du bâtiment N Arsenal pour l'université de Franche-Comté). Des AE nouvelles ont également été consommées pour des opérations du CPER 2021-2027 (relogement de l'INSHEA/PNEI, Campus Maret à Dijon, acquisition de l'ESIEE sur fonds de concours). Les CP consommés ont concerné essentiellement les projets cités plus haut ainsi la 2^e tranche de la construction de l'Institut du Littoral à la Rochelle ;
 - **en subventions pour charges d'investissement : 22,15 M€ en AE et en CP** - Ces dépenses correspondent au financement d'études ou travaux d'opérations engagées en 2023 du CPER 2021-2027 et dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à un opérateur, établissement public d'enseignement supérieur, principalement dans les régions académiques suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne (dont l'opération pilote Beaulieu – université de Rennes), Centre-Val de Loire (dont la reconstruction de l'EPU – université de Tours), Normandie (dont la réhabilitation du bâtiment Magellan – INSA Rouen), Occitanie (Campus connecté – site Vauban-université de Nîmes) et Pays de la Loire ;
- **sur le titre 6 - 11,74 M€ en AE et 7,90 M€ en CP** - Ces dépenses correspondent majoritairement au financement d'opérations :
 - sous maîtrise d'ouvrage assurée par des collectivités dans les régions académiques Centre-Val de Loire (Campus la Madeleine à Orléans), Île-de-France (IUT de Mantes) et Occitanie (locaux de vie étudiante sur le site Du Guesclin à Béziers – UM3) ;
 - sous maîtrise d'ouvrage confiée à un établissement : opérations inscrites dans les contrats de convergence et de transformation de territoires ultramarins pour l'université des Antilles en Guadeloupe et Martinique, université de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française ;
- **sur le titre 7 - 75,49 M€ en AE et 91,42 M€ en CP** - Ces dépenses concernent des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée aux établissements ou collectivités territoriales.

Les AE consommées correspondent à l'engagement d'opérations inscrites dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) de La Réunion ou prévues au CPER 2021-2027 dont les opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à un établissement suivantes : restructuration de l'IUT Brabois à Nancy – Université de Lorraine, la réhabilitation du Pôle Sciences au centre-ville d'Amiens – Université Picardie Jules Verne ou la déconstruction-reconstruction du restaurant universitaire n° 1 à Talence – Crous de Bordeaux.

Les CP ont été consommés au titre du CCT de La Réunion, sur des opérations du CPER 2021-2027 dont la poursuite de l'opération Maupertuis de l'université Évry-Val d'Essonne et sur celles du CPER 2015-2020 dont la réhabilitation du bâtiment A de l'université Paris 8.

2,64 M€ en AE et 0,40 M€ en CP ont été imputés par erreur sur le titre 3 en subventions pour charges de service public pour une opération du CCT 2019-2022 prolongé en 2023 en Martinique.

Les CP consommés ont permis de financer à hauteur de 59 % des opérations du CPER 2015-2020 non achevées, de 40 % des opérations engagées au titre du CPER 2021-2027 et pour 1 % des projets inscrits dans les CCT des DROM.

OPÉRATIONS HORS CPER (hors CHUSOGPN) : 44,84 M€ en AE et 47,64 M€ en CP en 2023

Les crédits alloués pour les constructions hors CPER (hors PPP, campus budgétaires et CHUSOGPN) ont été consommés à hauteur de 44,84 M€ en AE et 47,64 M€ en CP comme suit :

- **sur le titre 3 : 3,92 M€ en AE et 4.17 M€ en CP**
 - **en dépenses de fonctionnement : 2,82 M€ en AE et 3,07 M€ en CP**
 - aux charges de fonctionnement de l'opération de décontamination du site d'Arcueil dans le département du Val-de-Marne, qui a accueilli à partir des années 1930 jusqu'à la fin des années 1970 l'institut du radium de l'université de Paris, un laboratoire de recherche sur la radioactivité (2,29 M€ en AE et 2,59 M€ en CP) ;
 - au financement d'études préalables du Projet Campus Maret à Dijon (0,26 M€ en AE et 0,18 M€ en CP) ;
 - à des frais de notaire ou fonciers dont ceux de l'acquisition de l'ESIEE à Marne-la-Vallée (montant total de 0,27 M€ en AE et 0,30 M€ en CP) ;
 - *en subventions pour charges de service public : 1,10 M€ en AE et en CP* ; ces dépenses correspondent essentiellement à une dotation versée au MNHN pour les études préalables du Centre National des Matières extraterrestres (1 M€ en AE et CP) et à l'université de Polynésie française pour des études de faisabilité pour du logement étudiant (0,10 M€ en AE et CP) ;
- **sur le titre 5 : 26,21 M€ en AE et 21,42 M€ en CP**
 - **en dépenses d'investissement : 6,91 M€ en AE et 2,12 M€ en CP** correspondant à des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État dont le relogement de l'INSHEA à Saint-Germain-en Laye (2,85 M€ en AE), la rénovation de la bibliothèque Sainte-Barbe à Paris (1,54 M€ d'AE et 0,04 M€ de CP), le protocole transactionnel relatif à l'opération Nation-Picpus de l'université Paris 3 (1,19 M€ en AE et CP), les études concernant le site de Montrouge (0,30 M€ en AE et 0,24 M€ en CP) et celles du campus Condorcet à Aubervilliers (0,15 M€ en AE et 0,10 M€ en CP), le campus Maret à Dijon (0,05 M€ en AE et 0,10 M€ en CP), un complément à une opération du CPER 2015-2020 (réhabilitation ENSAM Angers) en pays de la Loire (0,20 M€ en CP) ainsi que l'extension du CUFR Mayotte, opération inscrite au contrat de convergence et de transformation de Mayotte mais imputée hors CPER (0,83 M€ en AE et 0,25 M€ en CP) ;
 - **en subventions pour charges d'investissement : 19,30 M€ en AE et en CP** correspondant à la mise en œuvre du plan de rénovation du Muséum national d'histoire naturelle pour lequel l'établissement a bénéficié en 2023 d'un soutien de l'État (13,80 M€ en AE et CP), à la première phase de l'expérimentation bretonne (rénovation thermique des universités bretonnes avec des cofinancements des collectivités locales et des universités (5 M€ en AE et CP) et au resserrement de l'INSHEA à Suresnes (0,50 M€ en AE et CP) ;

- **sur le titre 6 : 0,65 M€ en CP** correspondant à une contribution hors CPER du MESR au financement de l'extension de la bibliothèque universitaire de l'université de Polynésie française (0,15 M€ en CP) ainsi qu'au projet de logements étudiants pour l'antenne Nord de l'université de Nouvelle-Calédonie (0,50 M€ en CP) ;
- **sur le titre 7 : 14,70 M€ en AE et 21,40 M€ en CP pour des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à des établissements dont :**
 - La participation au financement de l'acquisition par l'université Panthéon-Assas d'un ensemble immobilier au 87 rue Notre-Dame des Champs à Paris à proximité du centre d'Assas (10 M€ en AE et CP) ;
 - Des compléments de financement pour des opérations inscrites dans les CPER réalisées sous maîtrise d'ouvrage collectivités ou établissement dont le resserrement de l'INSHEA à Suresnes (0,38 M€ en AE), les opérations MathSTIC et Illustration de l'université Sorbonne Paris Nord (total de 1 M€ en AE), la construction de locaux pour le CNAM sur le site du Landy à Saint-Denis (3 M€ en CP), la reconstruction de l'IUT d'Orléans (0,57 M€ en CP), le parachèvement de l'opération Nation-Picpus de l'université Paris 3 (0,5 M€ en AE) ;
 - Le financement du contrat d'Avenir Pays de la Loire (2,82 M€ en AE et 7,83 M€ en CP).

OPÉRATIONS HORS CPER – CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SAINT-OUEN GRAND PARIS NORD (CHUSOGPN) : 1,86 M€ en AE et 3,61 M€ en CP en 2023

Le projet de campus hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord (CHUSOGPN) vise à regrouper sur un même site des activités de soins, d'enseignement et de recherche, en lien avec la création d'un nouvel hôpital à Saint-Ouen-sur-Seine. Il comprend :

- un volet hospitalier du ressort de l'AP-HP ;

- un volet universitaire et vie étudiante qui comprend :

- le bâtiment universitaire (financement hors CPER sur le programme 150) et le bâtiment recherche (financé par la Région au titre du CPER 2021-2027) sont réalisés par l'université Paris Cité (avec l'appui de l'EPAURIF) ;
- le bâtiment vie étudiante dont la MOA est assurée par le CROUS de Paris, avec l'appui de l'EPAURIF et un financement au titre du CPER 2021-2027 ;
- une passerelle qui reliera l'hôpital et le bâtiment enseignement-recherche et sera réalisé en co-maîtrise d'ouvrage AP-HP et UPC avec un financement CPER 2021-2027.

La maîtrise du foncier est réalisée directement par le MESR au bénéfice de l'université et du CROUS.

L'université Paris Cité a opté pour un marché public global de performance (MPGP) pour le bâtiment universitaire avec, en tranche optionnelle, le bâtiment recherche dont le dialogue compétitif a été engagé.

La signature du MPGP, initialement envisagée en 2023, a été décalée à 2024. En conséquence, la consommation ne s'élève qu'à 1,87 M€ en AE et 3,61 M€ en CP dont :

- 0,04 M€ en AE et 0,06 M€ en CP de crédits de fonctionnement pour les études de faisabilité et des frais liés au foncier ;
- 1,83 M€ en AE et 3,55 M€ en CP de crédits d'investissement au titre de la maîtrise foncière.

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP) ET CAMPUS FINANCÉES SUR CRÉDITS BUDGÉTAIRES (PPP et MOP) : 31,53 M€ en AE et 56,88 M€ en CP en 2023

Le descriptif détaillé des partenariats public-privé est présenté dans la partie relative aux éléments transversaux du programme.

Les crédits pour les opérations immobilières ont été consommés à hauteur de 31,53 M€ en AE et 56,88 M€ en CP de la façon suivante :

- contribution au financement des redevances des contrats de partenariat :
 - 22,64 M€ en CP pour la part « investissement » (dotations en fonds propres) ;

- 31,52 M€ en AE et CP pour la part « fonctionnement » (frais financiers, GER, frais de gestion...) dont 29,96 M€ en subventions pour charges de service public et 1,55 M€ en dépenses d'interventions pour le GIP numérique Bretagne ;
- financement des études et travaux des opérations réalisées en MOP :
 - 2,71 M€ en CP versés en dotations en fonds propres pour le campus prometteur de Nice.

0,01 M€ en AE et en CP ont par ailleurs été consommés en dépenses de fonctionnement pour des études pilotées par le MESR.

II - CRÉDITS DE MASSE SALARIALE (accession des universités aux RCE) (432,2 M€ en AE et CP)

Ces crédits d'un montant de 432,2 M€ en AE et CP versés en subventions de charge de service public, sont mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale des personnels en charge de l'immobilier des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies.

Ils comprennent notamment :

- les nouvelles mesures RH (15,1 M€) au titre de la revalorisation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2022 (13 M€) et du Rendez-vous salarial de juin 2023 (2,1 M€) ;
- les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la montée en puissance de la loi de programmation de la recherche (LPR) (2,1 M€) au titre des mesures RH (revalorisations indemnitaires, classement des enseignants chercheurs).

La dépense par catégorie d'opérateurs est ventilée comme suit :

- 84,1 % pour les universités ;
- 8,4 % pour des écoles et formations d'ingénieurs ;
- 7,5 % pour des établissements « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ».

III – MAINTENANCE ET LOGISTIQUE IMMOBILIÈRE (430,2 M€ en AE et en CP)

La consommation d'un montant de **430,2 M€ en AE et CP** recouvre les moyens alloués à la maintenance et la logistique immobilière. Elle est répartie comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent : 415,32 M€ en AE et en CP**

Ces crédits ont été versés en subvention pour charges de service public à l'ensemble des opérateurs du programme pour le financement récurrent de la maintenance et de la logistique immobilière à hauteur de :

- 84,1 % pour les universités ;
- 8,4 % pour des écoles et formations d'ingénieurs ;
- 7,5 % pour les « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ».

- **crédits d'accompagnement : 14,55 M€ en AE et en CP**

Ces crédits, versés en subventions pour charges de service public, correspondent notamment à la participation que le MESR a versée afin d'accompagner des établissements publics d'enseignement supérieur qui ont recours à des locations de locaux pour pallier des surfaces insuffisantes ou pour reloger provisoirement des activités lors de travaux de réhabilitation lourde (14,55 M€). Parmi les établissements soutenus à ce titre, on peut citer, les universités Paris 1 et Paris 2, l'UPEC, l'UT Paris-Dauphine, l'ENS Louis Lumière et l'EPHE.

- **crédits spécifiques : 0,33 M€ en AE et en CP** imputés en dépenses d'intervention versés à l'Institut de France, établissement n'étant pas un opérateur de l'État relevant du programme 150 au titre de la maintenance immobilière.

IV – TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ (59,09 M€ en AE et en CP en 2023)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (EPAURIF) : **7,99 M€ en AE et en CP**

L'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF), constitué par décret n° 2010-965 du 26 août 2010 à partir de l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) et l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU), assure la continuité des missions qu'exerçait l'EPCJ pour le campus de Jussieu. Hors Jussieu, l'EPAURIF est chargé de mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière universitaire en Île-de-France et d'assurer des missions de maîtrise d'ouvrage pour des établissements d'enseignement supérieur situés dans cette région. Il intervient en tant que maître d'ouvrage mandataire ou en tant que conducteur d'opérations. Il réalise tous types de missions : études générales, études de programmation, études de conception, travaux, garantie de parfait achèvement et prestations de transfert.

En 2023, l'établissement a continué d'accompagner des opérations immobilières franciliennes dont la construction du volet enseignement supérieur du CHU Saint-Ouen Grand Paris Nord, la réhabilitation du site principal de l'université Paris-Dauphine ou le transfert de l'INSHEA à Saint-Germain-en-Laye.

Les crédits versés à l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) s'élèvent à **7,99 M€ en AE et CP** sur le titre 3 au titre des dépenses de fonctionnement de l'établissement public (y compris la masse salariale).

MISE EN SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : **29,16 M€ en AE et en CP**

Depuis 2019, l'enveloppe destinée à la mise en sécurité permet d'accompagner les établissements dans le financement de travaux de mise en sécurité réglementaire et de sécurisation des locaux. L'enveloppe allouée en 2023, d'un montant total de **29,16 M€**, a permis d'accompagner 102 établissements dans le financement de leurs besoins prioritaires de mise en sécurité et de sûreté, recensés dans le cadre d'une enquête réalisée mi 2022 par le MESR pour la période 2023-2024.

Elle se répartit comme suit :

- **16,17 M€ en AE et en CP**, versés en subventions pour charges de service public, pour la réalisation de travaux :
 - de mise aux normes incendie (remplacement de systèmes de sécurité incendie, désenfumage, installation de portes coupe-feu...) afin de lever des avis défavorables des commissions de sécurité, pour notamment les universités de Strasbourg, Aix-Marseille, Lille, Lyon 3, Rouen, CY, Sorbonne, Paris Cité, le CNAM ou l'INSA de Lyon ;
 - de désamiantage dont l'université de Versailles-Saint-Quentin ou l'INP Toulouse ;
 - de mise en conformité de sorbonnes et systèmes d'extraction dans les laboratoires comme pour les universités de Rennes ou de Caen ;
 - de création de locaux de stockage de produits dangereux dont l'université Sorbonne Paris Nord.
- **12,99 M€ en AE et en CP**, versés en subventions pour charges de service public, pour la sécurisation des campus comme le déploiement de systèmes de vidéo protection, la mise en place de contrôle d'accès notamment dans les zones ZRR et la création de PC sécurité, l'installation d'alarmes anti-intrusion, la pose de clôtures ainsi que le renforcement des mesures de sécurité dans le cadre de Vigipirate.

V - DÉVOLUTION DU PATRIMOINE : 21,94 M€ en AE et en CP en 2023

Trois universités (Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1) ont signé au cours de l'année 2011 une convention de dévolution avec l'État leur transférant la propriété du patrimoine immobilier et qui prévoient le versement d'une dotation récurrente de dévolution. Le montant annuel total de ces dotations récurrentes est de 21,94 M€ pour les trois universités, qui se décompose comme suit :

- 6,135 M€ pour l'université Clermont-Auvergne (fusion des ex universités Clermont 1 et 2) ;

- 10,8 M€ pour l'université de Poitiers ;
- 5 M€ pour l'université Toulouse 1.

Ces dotations ont été versées en 2023 en subventions pour charges de service public pour le montant total de 21,94 M€.

ACTION

15 – Pilotage et support du programme

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
15 – Pilotage et support du programme	127 076 541 139 625 185	1 599 580 758 1 695 820 955	1 726 657 299 1 835 446 140	127 076 541 139 625 185	1 599 580 758 1 698 387 096	1 726 657 299 1 838 012 281

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	127 076 541	139 625 185	127 076 541	139 625 185
Rémunérations d'activité	73 124 559	88 147 033	73 124 559	88 147 033
Cotisations et contributions sociales	52 653 904	49 566 850	52 653 904	49 566 850
Prestations sociales et allocations diverses	1 298 078	1 911 302	1 298 078	1 911 302
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 553 964 587	1 642 162 043	1 553 964 587	1 644 713 183
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 271 257	12 050 359	8 271 257	14 601 499
Subventions pour charges de service public	1 545 693 330	1 630 111 684	1 545 693 330	1 630 111 684
Titre 6 : Dépenses d'intervention	45 616 171	53 658 912	45 616 171	53 673 912
Transferts aux ménages		271 864		271 864
Transferts aux entreprises		3 164 870		3 164 870
Transferts aux collectivités territoriales		212		212
Transferts aux autres collectivités	45 616 171	50 221 966	45 616 171	50 236 966
Total	1 726 657 299	1 835 446 140	1 726 657 299	1 838 012 281

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels se sont élevés à 14,6 M€ en AE et en CP. Elles se répartissent notamment de la manière suivante :

- 4 M€ en AE et 4,1 M€ en CP pour la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) ;
- 3,8 M€ en AE et 4,3 M€ CP pour le service à compétence nationale **Parcoursup** ;

- 3,5 M€ en AE et 3 M€ en CP pour l'**administration centrale**, notamment au titre des compensations versées pour les mises à disposition des personnels des établissements d'enseignement supérieur au bénéfice de l'administration centrale ;
- 2,2 M€ en AE et 2,1 M€ en CP pour le **Conseil national des universités (CNU)** ;
- 0,3 M€ en AE et en CP pour les **rectorats**, à destination notamment de l'action sociale et de l'organisation des examens et concours ;
- 0,4 M€ en AE et en CP pour l'**Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF)** ;
- 0,2 M€ en AE et CP pour l'**Institut universitaire de France (IUF)** ;
- 0,1 M€ en AE et CP pour le **Service interacadémique des examens et concours (SIEC)** ;
- 0,1 M€ en AE et en CP pour la **délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)**.

Les dépenses de fonctionnement sont minorées de 2,5 M€ en AE, qui correspondent à des retraits d'engagement du HCERES devenus sans objet du fait de sa transformation en autorité publique indépendante en 2022.

Subventions pour charges de service public

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 15 « Pilotage et support du programme » s'élèvent à **1 630,1 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre :

- du soutien exceptionnel du ministère suite à l'augmentation des coûts de l'énergie (**99 M€**) ;
- du renforcement de l'autonomie et des établissements dans le cadre de la mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) (**59 M€**) ;
- du financement de la hausse de la valeur du point intervenue le 1^{er} juillet 2022 (**37,9 M€**) et des mesures du Rendez-vous salarial du 12 juillet 2023 (**7,3 M€**) ;
- du renforcement de l'accompagnement médical dans le cadre de la réforme des services de santé étudiante (**8,2 M€**) ;
- les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la montée en puissance de la loi de programmation de la recherche (LPR) (**2,9 M€**) au titre des mesures RH.

Ils se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (1 348,4 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge des fonctions support et du pilotage des établissements ;

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 1 169 M€ (86,7 %) pour les universités et assimilés ;
- 85,4 M€ (6,3 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 73,2 M€ (5,4 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 17,3 M€ (1,3 %) pour les communautés d'universités et d'établissements ;
- 3 M€ (0,2 %) pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,5 M€ (0,1 %) pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file).

- **crédits de fonctionnement (281,7 M€)** détaillés comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (165,5 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :
 - **108,2 M€ (65,4 %)** ont été attribués aux universités et assimilés ;
 - **23,2 M€ (14 %)** financent le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont **5,8 M€** sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), **5,1 M€** pour le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), **1,7 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL, **1,4 M€** pour l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS), **1,3 M€** pour

le muséum national d'histoire naturelle (MNHN), **1,1 M€** pour l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), **1 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP), **1 M€** pour le collège de France, **0,9 M€** pour l'école pratique des hautes études (EPHE), **0,9 M€** pour l'école nationale des Chartes, **0,8 M€** pour la fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH), **0,8 M€** pour les observatoires de Paris et de la Côte d'Azur et **0,8 M€** pour l'institut physique du globe de Paris (IPG). Les **0,6 M€** restants contribuent au financement des établissements suivants : l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, l'école nationale des arts et techniques du théâtre (ENSATT), l'institut national d'histoire de l'art (INHA), l'institut d'enseignement supérieur et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB);

- **20,9 M€ (12,6 %)** participent au fonctionnement des « opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche » dont **9,6 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP AMUE, **5,5 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP RENATER, **4,7 M€** pour le CINES, **0,4 M€** pour le groupement d'intérêt public France université numérique chargé du pilotage de la plateforme de cours en ligne FUN-MOCC, **0,4 M€** pour le GIP ERASMUS, **0,2 M€** attribués à la chancellerie de Paris et **0,1 M€** pour l'agence de développement universitaire Drôme-Ardèche (GIP ADUDA) ;
 - **11,2 M€ (6,8 %)** financent le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
 - **1,5 M€ (0,9 %)** contribuent principalement au fonctionnement de Campus France ;
 - **0,5 M€ (0,3 %)** participent au fonctionnement des communautés d'universités et d'établissements dont **0,2 M€** à la ComUE Paris Lumières, **0,2 M€** à la ComUE de Toulouse et **0,1 M€** à la ComUE de Lyon.
- **crédits d'accompagnement (116,2 M€)** destinés à la poursuite des objectifs suivants :
 - **renforcer les capacités de gouvernance, de pilotage et de gestion de l'activité universitaire : 108,1 M**
 - **5,2 M€** pour l'organisation du conseil national des universités ;
 - **3,9 M€** de financement des surcoûts liés à la crise sanitaire (accompagnement psychologique des étudiants) ;
 - **99 M€** de soutiens financiers exceptionnels versés par le MESR pour les surcoûts énergétiques.
 - **accompagner les établissements dans leur autonomie et dans l'organisation des concours : 5,3 M€**
 - **2,1 M€** à l'ONISEP et à l'université de Bordeaux dans le cadre du fonctionnement de la plateforme Parcoursup et Trouver mon master ;
 - **1 M€** de financement de la compensation apprentissage 2023 ;
 - **1 M€** au GIP AMUE dans le cadre du projet PEGASE ;
 - **0,6 M€** de soutien aux politiques publiques pour le plan tourisme (0,4 M€) et pour des actions menées pour la parité et la lutte contre les discriminations (0,2 M€) ;
 - **0,6 M€** pour l'organisation des concours destinés aux personnels ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation (ITARF) au sein des opérateurs du programme, ainsi que l'organisation des concours d'agrégation (droit privé, droit public, histoire du droit, sciences économiques et sciences de gestion).
 - **développer les technologies de l'information et du numérique : 1,6 M€**
 - **0,9 M€** au titre de la conduite des enquêtes d'insertion professionnelle ;
 - **0,3 M€** pour la promotion des outils du numérique ;
 - **0,4 M€** pour le financement du groupe logiciel.
 - **développer la dimension internationale de l'enseignement supérieur : 1,2 M€**
 - une dotation de **1,2 M€** a permis de financer des actions spécifiques concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

0,3 M€ ont été versés à Campus France et à la fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH) au titre des actions concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique.

Transferts aux entreprises

3,2 M€ concernent principalement la participation financière de l'État au budget du Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI).

Transferts aux collectivités territoriales

212 € ont été versées au Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur et auprès d'un établissement public local d'enseignement (EPL).

Transferts aux autres collectivités

50,2 M€ de transferts aux autres collectivités ont permis de financer les actions suivantes : **20,3 M€** pour le Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), **6,1 M€** pour les relations internationales de l'enseignement supérieur dont 3,8 M€ pour l'université franco-allemande, 2,3 M€ pour le programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE), **2,7 M€** pour l'Institut de France, **2,7 M€** pour l'ACOSS au titre de la compensation des exonérations de cotisations prévues dans le cadre du dispositif JEU (entrepreneuriat étudiant), **2 M€** à l'OMS, **2 M€** pour les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, **1,8 M€** pour la conférence des présidents d'universités (CPU), **1,4 M€** pour le GIP Institut français d'islamologie, **1,3 M€** versé aux sociétés de droits d'auteur sur l'utilisation des œuvres (SACEM, AVA, PROCIREP, CFC), **1 M€** à la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, **0,9 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP CNFM, **0,9 M€** pour le GIP PIX, **0,8 M€** à l'université numérique, **0,8 M€** pour le GIP Bretagne, **0,5 M€** à la FNEGE, **0,5 M€** pour l'EHESP, **0,4 M€** pour l'académie nationale de médecine, **0,3 M€** à l'agence universitaire de la francophonie, **0,3 M€** au GIP « mission libération », **0,3 M€** à l'université numérique francophone des sciences de la santé et du sport, **0,2 M€** pour l'OCDE, **0,1 M€** pour l'association Bernard Grégory et **2,9 M€** ont été versés sur la base de différentes conventions (AFNOR, Bureau des longitudes, CIERA, CFA, AG CNAM de Bretagne, réseau MenS, ADIUT, fondation partenariale Polytech...).

ACTION**17 – Recherche**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
17 – Recherche	107 100 866 43 652 190	4 116 166 270 4 029 978 109	4 223 267 136 4 073 630 299	107 100 866 43 652 190	4 116 166 270 4 029 978 109	4 223 267 136 4 073 630 299

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	107 100 866	43 652 190	107 100 866	43 652 190
Rémunérations d'activité	62 896 393	24 168 705	62 896 393	24 168 705
Cotisations et contributions sociales	43 000 776	19 165 121	43 000 776	19 165 121
Prestations sociales et allocations diverses	1 203 697	318 365	1 203 697	318 365
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 115 645 142	4 029 153 885	4 115 645 142	4 029 153 885
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	231 980		231 980	
Subventions pour charges de service public	4 115 413 162	4 029 153 885	4 115 413 162	4 029 153 885

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	521 128	824 224	521 128	824 224
Transferts aux collectivités territoriales		818 400		818 400
Transferts aux autres collectivités	521 128	5 824	521 128	5 824
Total	4 223 267 136	4 073 630 299	4 223 267 136	4 073 630 299

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 17 « Recherche » s'élèvent à **4 029,2 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Un montant légèrement plus faible que celui prévu dans la loi de finance initiale (LFI).

Ils comprennent en particulier :

- les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la montée en puissance de la loi de programmation de la recherche (LPR) (**110,7 M€**) dont 20,8 M€ pour les mesures RH (revalorisations indemnitaires, classement des enseignants chercheurs), 26 M€ pour les créations et la revalorisation des contrats doctoraux et 63,9 M€ pour les mesures en faveur de la recherche (moyens aux laboratoires, dotation au démarrage et allocations dans le cadre des contrats d'objectifs, de moyens et de performance - COMP – au titre des projets de recherche et innovation) ;
- les nouvelles mesures RH (**129,8 M€**) au titre de la revalorisation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2022 (**112,6 M€**) et du Rendez-vous salarial de juin 2023 (**17,2 M€**).

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 17 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (3 860,4 M€)** mobilisés pour le financement de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la recherche universitaire.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- **3 326,3 M€ (86,2 %)** pour les universités et assimilés ;
- **310,6 M€ (8 %)** pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **218,2 M€ (5,7 %)** pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- **4,2 M€ (0,1 %)** pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- **0,9 M€** pour les communautés d'universités et d'établissements (ComUE) ;
- **0,2 M€** pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- **crédits de fonctionnement (168,8 M€)** répartis comme suit :

- **crédits de fonctionnement récurrent (141,3 M€)** mobilisés pour participer au financement des établissements :
 - **89,4 M€ (63,3 %)** financent le fonctionnement des universités et assimilés ;
 - **33,1 M€ (23,4 %)** participent au financement du fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont **7,6 M€** pour les écoles normales supérieures (ENS), **3,8 M€** pour les observatoires de Paris et de la Côte d'Azur, **3,6 M€** pour le collège de France, **3,6 M€** pour les cinq écoles françaises à l'étranger, **3,5 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP), **2,3 M€** pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), **2 M€** pour la fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH), **1,7 M€** pour l'institut physique du globe de Paris (IPGP), **1,3 M€** pour l'institut national d'histoire de l'art (INHA), **1,1 M€** pour l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS), **0,8 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL, **0,7 M€** pour l'Institut national des

langues et civilisations orientales (INALCO) et **0,6 M€** pour l'école pratique des hautes études (EPHE). Le **0,5 M€** restants sont ventilés entre les opérateurs suivants : l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI), l'École nationale des Chartes (ENC), le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) et l'Institut d'administration des entreprises de Paris (IAE Paris) ;

- **18,8 M€ (13,3 %)** ont été attribués aux écoles et formations d'ingénieurs.

- **crédits d'accompagnement (27,5 M€) :**
 - **10,2 M€** au titre de la LPR 2023, principalement pour la dotation au démarrage ;
 - **8,9 M€** au titre des crédits scientifiques ;
 - **8 M€** au laboratoire antidopage français (LADF) pour des dépenses de matériel ;
 - **0,2 M€** au titre du Plan tourisme ;
 - **0,1 M€** à l'École nationale supérieure des arts et métiers (Ensam) pour la coordination du réseau du Groupement d'intérêt scientifique « Systems, Manufacturing, Academics, Resources, Technologies » (GIS S.mart) ;
 - **0,1 M€** à l'Académie des sciences d'Outre-mer (Asom) Paris dans le cadre du soutien du Ministère.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux collectivités territoriales

0,8 M€ ont été versés au titre de la participation financière du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI).

Transferts aux autres collectivités

0,006 M€ ont été versés à L'EHESP au titre de mesures LPR.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	2 071 265	2 071 265	2 006 933	2 006 933	1 910 989	1 910 989
Subventions pour charges de service public	1 770 455	1 770 455	1 815 491	1 815 491	1 786 425	1 786 425
Transferts	300 810	300 810	191 442	191 442	124 564	124 564
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)	22 473 616	22 473 616	23 803 013	23 803 013	22 689 264	22 689 264
Subventions pour charges de service public	22 211 416	22 211 416	23 503 013	23 503 013	22 427 064	22 427 064
Dotations en fonds propres	262 200	262 200	300 000	300 000		
Subventions d'investissement					262 200	262 200
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)					400	400
Subventions pour charges de service public					400	400
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)					400	400
Subventions pour charges de service public					400	400
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	139 812	139 812			45 553	45 553
Subventions pour charges de service public	139 812	139 812			45 553	45 553
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	7 177	7 177	2 116	2 116		
Subventions pour charges de service public	7 177	7 177	2 116	2 116		
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	9 008	9 008			6 756	6 756
Subventions pour charges de service public	9 008	9 008			6 756	6 756
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	215 238	215 238	175 705	175 705	207 439	207 439
Subventions pour charges de service public	215 238	215 238	175 705	175 705	207 439	207 439
X - Ecole polytechnique (P144)	5 291 493	5 291 493	5 122 593	5 122 593	5 647 359	5 647 359
Subventions pour charges de service public	5 291 493	5 291 493	5 122 593	5 122 593	5 647 359	5 647 359
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	230 963	230 963	230 964	230 964	555 696	555 696
Subventions pour charges de service public	230 963	230 963	230 964	230 964	555 696	555 696
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)					400	400
Subventions pour charges de service public					400	400
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)					400	400
Subventions pour charges de service public					400	400
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	81 733	81 733	56 737	56 737	276 599	276 599
Subventions pour charges de service public	81 733	81 733	56 737	56 737	276 599	276 599
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)					350 000	350 000
Subventions pour charges de service public					350 000	350 000
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	51 631	51 631			100 000	100 000
Subventions pour charges de service public	51 631	51 631			100 000	100 000
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)	700 000	700 000	700 000	700 000	2 057 752	2 057 752
Subventions pour charges de service public	700 000	700 000	700 000	700 000	2 057 752	2 057 752

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	11 767 507 494	11 819 676 012	12 597 447 584	12 297 976 883	12 346 275 849	12 369 251 578
Subventions pour charges de service public	11 696 495 883	11 696 495 883	12 138 167 683	12 138 167 683	12 247 907 986	12 245 664 104
Dotations en fonds propres	69 337 111	121 299 602	456 917 801	157 447 100	77 690 208	102 590 769
Transferts	1 674 500	1 880 527	2 362 100	2 362 100	254 648	573 698
Subventions d'investissement					20 423 007	20 423 007
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	839 515 275	835 915 275	912 626 294	912 364 546	874 037 870	867 685 990
Subventions pour charges de service public	834 945 275	834 945 275	907 251 078	907 251 078	862 871 370	862 871 370
Dotations en fonds propres	4 570 000	970 000	5 375 216	5 113 468	8 818 510	2 466 630
Subventions d'investissement					2 347 990	2 347 990
IERDJ - Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (P310)	30 000	30 000			30 000	30 000
Transferts	30 000	30 000			30 000	30 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	894 346 994	900 616 994	883 757 366	883 715 584	939 711 889	936 386 889
Subventions pour charges de service public	876 809 894	876 809 894	882 899 343	882 899 343	915 861 349	915 861 349
Dotations en fonds propres	14 100 000	20 370 000	858 023	816 241	3 425 000	100 000
Transferts	3 437 100	3 437 100			2 483 300	2 483 300
Subventions d'investissement					17 942 240	17 942 240
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	61 928 272	61 928 272	83 206 495	85 951 482	60 637 671	60 037 671
Subventions pour charges de service public	61 928 272	61 928 272	55 969 598	55 969 598	59 987 632	59 987 632
Dotations en fonds propres			27 236 897	29 981 884	600 000	
Transferts					39	39
Subventions d'investissement					50 000	50 000
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (P150)	7 441 571	7 441 571	7 500 000	7 500 000	8 037 027	8 037 027
Subventions pour charges de service public	7 441 571	7 441 571	7 500 000	7 500 000	8 037 027	8 037 027
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	8 628 480	5 040 013	4 853 392	4 620 033	6 625 175	5 782 162
Subventions pour charges de service public	92 013	92 013	61 187	61 187	61 455	61 455
Dotations en fonds propres	8 536 467	4 948 000	4 792 205	4 558 846	5 873 988	5 030 975
Subventions d'investissement					689 732	689 732
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	29 228 182	27 838 182	29 984 525	29 939 208	22 520 023	22 750 023
Subventions pour charges de service public	26 228 182	26 228 182	29 053 867	29 053 867	22 520 023	22 520 023
Dotations en fonds propres	3 000 000	1 610 000	930 658	885 341		230 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)		15 700				
Transferts		15 700				
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	1 395 294	1 395 294	1 352 698	1 352 698	1 631 935	1 631 935
Subventions pour charges de service public	1 395 294	1 395 294	1 352 698	1 352 698	1 631 935	1 631 935
INED - Institut national d'études démographiques (P172)					46 568	46 568
Subventions pour charges de service public					46 568	46 568
Groupe Mines Télécom (P192)	479 197	479 197	301 371	301 371	468 957	468 957
Subventions pour charges de service public	479 197	479 197	301 371	301 371	468 957	468 957
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)						36 150
Transferts						36 150
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	1 093 895	1 093 895	1 027 128	1 027 128	1 164 885	1 164 885
Subventions pour charges de service public	1 093 895	1 093 895	1 027 128	1 027 128	1 164 885	1 164 885
Universcience (P361)	31 000	31 000			41 162	41 162
Subventions pour charges de service public	31 000	31 000			41 162	41 162

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	13 642 897 590	13 692 773 341	14 554 154 914	14 256 846 994	14 295 078 018	14 307 200 003
Total des subventions pour charges de service public	13 537 649 402	13 537 649 402	14 055 190 572	14 055 190 572	14 154 062 592	14 151 818 710
Total des dotations en fonds propres	99 805 778	149 459 802	496 410 800	199 102 880	96 407 706	110 418 374
Total des transferts	5 442 410	5 664 137	2 553 542	2 553 542	2 892 551	3 247 751
Total des subventions d'investissement					41 715 169	41 715 169

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiements
<i>Universités et assimilés (P150)</i>	12 245 314 124	12 266 906 124
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	12 245 268 714	12 245 268 714
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	-	-
Transferts (Titre 6)	45 410	45 410
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	21 592 000
<i>Écoles et formations d'ingénieurs (P150)</i>	862 871 370	862 871 370
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	862 871 370	862 871 370
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	-	-
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
<i>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</i>	932 207 249	932 207 249
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	915 923 949	915 923 949
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	13 800 000	13 800 000
Transferts (Titre 6)	2 483 300	2 483 300
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
<i>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</i>	59 987 632	59 987 632
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	59 987 632	59 987 632
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	-	-
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
<i>EPAURIF (P150)</i>	8 037 027	8 037 027
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	8 037 027	8 037 027
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	-	-
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
<i>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</i>	22 520 023	22 520 023
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	22 520 023	22 520 023
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	-	-
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
<i>Opérateurs de l'État (autre programme chef de file)</i>	37 201 369	37 201 369
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	36 814 605	36 814 605
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	262 200	262 200
Transferts (Titre 6)	124 564	124 564
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
TOTAL	14 168 138 794	14 189 730 794
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	14 151 423 320	14 151 423 320

Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	14 062 200	14 062 200
Transferts (Titre 6)	2 653 274	2 653 274
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	21 592 000

Les données figurant dans le premier tableau ci-dessus, « Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs de l'État » proviennent du système d'information financier de l'État, Chorus, après regroupement automatisé des données individuelles de chaque établissement par catégorie d'opérateur en utilisant le numéro SIREN.

Les éléments d'exécution figurant dans le second tableau ci-dessus proviennent des bases de données de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) fournissant les données individuelles par établissement regroupées par catégories d'opérateurs.

Les écarts constatés entre ces deux tableaux résultent notamment de cette automatisation qui peut conduire à ne pas prendre en compte les différents changements de périmètre opérés sur chaque catégorie d'opérateurs du programme 150 (fusion d'établissements expérimentaux, avec le cas échéant des établissements composants conservant leur personnalité morale...).

1- Présentation des données d'exécution 2023 des crédits alloués aux opérateurs de l'État par le programme 150 :

En 2023, l'ensemble des opérateurs de l'État bénéficiant de financements de la part du programme 150 (incluant les opérateurs sous tutelle du P150, ainsi que les opérateurs rattachés à un programme tiers mais recevant des subventions de la part du P150) ont reçu un montant total de crédits de 14 168 M€ en AE et 14 190 M€ en CP :

- 14 151 M€ en AE et en CP au titre des subventions pour charges de service public (SCSP) ;
- 14,1 M€ en AE et en CP au titre des subventions pour charges d'investissement (Titre 5) ;
- 2,7 M€ en AE et en CP de transfert de crédits (Titre 6) ;
- 21,6 M€ en CP au titre des dotations en fonds propres (Titre 7).

- **Pour les opérateurs rattachés au programme 150 :**

Le montant total du financement par ce programme est de 14 131 M€ en AE et 14 153 M€ en CP répartis comme suit :

- 14 115 M€ en AE et CP pour subventions pour charges de services public (SCSP) ;
- 13,8 M€ pour les subventions pour charges d'investissement (Titre 5) ;
- 2,5 M€ en AE et en CP de crédits de transfert (Titre 6) ;
- 21,6 M€ en CP de dotations en fonds propres (Titre 7).
- **Pour les opérateurs rattachés à titre principal à d'autres programmes du budget général que le P150 mais qui bénéficient de subventions de la part du P150**, le montant total des financements par ce programme est de 37,2 M€ en AE et en CP répartis comme suit :
 - 36,8 M€ en AE et en CP de subventions pour charges de services publics (SCSP) ;
 - 0,3 M€ en AE et en CP pour les subventions pour charges d'investissement (Titre 5) ;
 - 0,1 M€ en AE et en CP pour les transferts (Titre 6).

Les opérateurs rattachés à titre principal à d'autres programmes du budget général que le P150 mais qui bénéficient de subventions pour charges de services publics de la part du P150 sont notamment (liste non exhaustive) :

- l'établissement Public du Musée du Quai Branly rattaché au programme 175 " Patrimoines " pour 22,4 M€ ;
- l'École Polytechnique sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour 5,6 M€ ;
- l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) sur le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » pour 2,1 M€ ;
- Campus France sur le programme 185 " Diplomatie culturelle et influence " pour 1,8 M€ ;
- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sur le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » pour 1,6 M€ ;
- les écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire sur le programme 142 « Enseignement supérieur et recherches agricoles » pour 1,2 M€ ;

- l'institut polytechnique de Paris (IPP) sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour 0,6 M€ ;
- Le Centre National d'Enseignement à Distance sur le programme 214 « Établissements de soutien à la politique éducative » 0,4 M€ ;
- le Groupe Mines Télécom sur le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » pour 0,5 M€ ;
- l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour 0,2 M€ ;
- le Palais de la Porte Dorée sur le programme 175 « Patrimoines » pour 0,1 M€.

2 - Éléments d'informations sur les données présentées dans les tableaux suivants :

Les données des comptes financiers 2023 des opérateurs du programme 150 qui figurent dans les tableaux suivants du volet « opérateurs » du RAP 2023 ont été recueillies dans le cadre de la contribution déclarative menée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du 15 janvier 2024 au 4 mars 2024. Compte tenu de la date limite légale fixée aux établissements pour le vote de leur compte financier, la quasi-totalité des opérateurs n'avait pas encore présenté à leur conseil d'administration le compte financier 2023 au moment de la clôture de la contribution (158 opérateurs ont répondu sur les 160 interrogés). Les données sont donc provisoires et susceptibles d'être modifiées d'ici leur approbation par le conseil d'administration.

Par ailleurs, des écarts peuvent apparaître entre le montant total des dotations de l'État présenté dans les tableaux de financement de l'État et le montant des dotations inscrit au compte de résultat des établissements. Ces écarts peuvent résulter des procédures et des méthodes qui sont retenues par les établissements pour l'enregistrement de certaines opérations dans leur comptabilité (rattachement définitif aux exercices comptables de certains produits et charges). Ils s'expliquent également par une origine différenciée des sources d'information avec, d'une part, les montants de SCSP, de dotations en fonds propres et de transferts des tableaux de financement de l'État qui proviennent de données automatiquement intégrées dans l'outil TANGO à partir d'extractions de Chorus, d'autre part, le montant des subventions de l'État inscrit au compte de résultat des établissements qui est fourni dans le cadre de la contribution déclarative annuelle PAP / RAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Universités et assimilés	295	136 496	26 070	218	506	0
	290	145 376	26 090	110	527	0
	306	138 490	27 059	216	593	0
Ecoles et formations d'ingénieurs	734	9 483	2 953	18	42	0
	741	9 959	2 887	3	43	0
	735	9 220	3 176	11	52	0
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	2 875	10 540	2 460	17	77	0
	2 824	11 054	3 148	16	77	0
	2 780	10 256	3 542	1	85	0
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	583	354	148	0	3	0
	603	221	262	0	3	0
	601	201	231	0	2	0
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France	0	66	19	0	0	1
	0	69	2	0	0	1
	0	68	14	0	1	1
Communautés d'universités et d'établissements	72	591	467	0	11	0
	87	978	467	0	11	0
	73	293	1 101	0	15	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023					
Total		157 530	32 117	253	639	1
		167 657	32 856	129	661	1
		158 528	35 123	228	748	1

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

Il convient de préciser en préambule que l'année 2023 est marquée par un changement de sources de données d'exécution relative aux emplois rémunérés par les opérateurs du programme. Pour les établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE), la source de données reste identique aux années précédentes : les données sont établies à partir des données DGFIIP issues des remontées de paye à façon (OREMS). En revanche, pour les établissements n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies (non RCE), les données sont issues exclusivement des remontées d'une enquête compte tenu des erreurs d'imputation entre les plafonds constatés dans l'infocentre IndiaLolf. Ce changement de méthode a permis de corriger ces erreurs d'imputation, ce qui se traduit par une bascule d'emplois auparavant à tort imputés sur le plafond État vers le hors plafond.

Pour l'année 2023, 193 651 ETPT ont été rémunérés par les opérateurs :

-158 528 ETPT sont décomptés sous plafond ;

-35 123 ETPT sont décomptés hors plafond, dont 228 contrats aidés et 748 contrats d'apprentissage.

Emplois relevant du plafond d'emplois des opérateurs :

La réalisation totale des emplois sous plafond État atteint **158 528 ETPT** en 2023, correspondant à une sous-consommation de **9 129 ETPT** contre 9 974 en 2022. Cette sous-consommation concerne majoritairement la catégorie d'opérateur « Universités et assimilés » (6 886 ETPT).

Plusieurs facteurs cumulatifs peuvent expliquer la sous-consommation du plafond d'emplois par les universités. A titre principal et de façon structurelle, un taux de vacance frictionnel des emplois est constaté. Si le taux de vacance est faible à l'échelle de chaque établissement pris isolément, le cumul de ces vacances frictionnelles pour l'ensemble des opérateurs du programme 150 est significatif compte tenu du nombre d'établissements.

Emplois « hors plafond État » des opérateurs : financés sur ressources propres, formation continue et Recherche

Les consommations d'emplois « hors plafond État » enregistrent en 2023 une hausse de 9 % par rapport à la réalisation 2022 (+3 006 ETPT). Outre le changement de méthodologie de remontées des données conduisant à une bascule des emplois sous plafond vers les emplois hors plafond, la hausse des consommations d'emplois hors plafond s'explique par le financement d'emplois non permanents notamment dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA) et par l'augmentation du nombre d'apprentis.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	167 657	158 528

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	388	477

Le schéma d'emplois constaté (477 ETP au 31/12/2023) est principalement lié aux créations d'emplois dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR). Il convient de mettre en perspective ce chiffre avec le schéma d'emplois prévu en LFI (388 ETP). Il est ainsi constaté une sur-exécution du schéma d'emplois de 89 ETP qui résulte notamment de la mise en place des divers dispositifs en matière de santé (création de sites d'odontologie, création d'une UFR de médecine aux Antilles et à Orléans-Tours, réforme des services de santé des étudiants).

Les consommations d'emplois sous plafond des opérateurs de l'État ont augmenté en 2023 de 998 ETPT et ont concerné principalement la catégorie d'opérateurs des universités et assimilés (+1 994 ETPT).

Le solde des transferts T2/T3 (106 ETPT) correspond à l'opération relative à l'accession aux RCE de l'Observatoire de la Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2023.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
Universités et assimilés	95 465 343	95 910 660	129 059 405
Ecoles et formations d'ingénieurs	4 678 546	3 785 874	9 617 801
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	2 391 464	2 390 457	3 311 159
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	0	0	654 371
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France	0	0	0
Communautés d'universités et d'établissements	13 980	13 979	10 065
Total	102 549 333	102 100 970	142 652 801

Opérateurs

OPÉRATEUR

Universités et assimilés

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2023, la catégorie « Universités et assimilés » regroupe 71 établissements : 52 universités, 13 établissements expérimentaux, 4 grands établissements (Université de Lorraine, École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, Université Paris sciences et lettres PSL, Campus UGA Valence Drôme Ardèche), 1 centre universitaire de formation et de recherche (CUFR de Mayotte) et 1 institut extérieur (Institut Champollion).

Précisions sur les données d'exécution 2023

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2023, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2023, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2023 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra ainsi qu'au tableau « Financement de l'État ». 69 établissements ont répondu à l'enquête.

Subventions et ETPT notifiés en 2023 pour les établissements RCE de la catégorie « Universités et assimilés »

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2023 au titre du programme 150	ETPT notifiés en 2023 au titre du programme 150
RCE (F) 2020	COTE D'AZUR	222 051 420	2 568
RCE (F) 2012	AIX-MARSEILLE	561 856 250	6 741
RCE 2011	CAEN	210 682 539	2 487
RCE 2009	LA ROCHELLE	67 139 977	761
RCE 2010	DIJON	216 266 379	2 570
RCE 2010	BESANÇON	183 940 374	2 300
RCE 2010	BRETAGNE OCCIDENTALE	167 445 844	1 947
RCE 2011	NIMES	23 681 208	256
RCE 2011	TOULOUSE II	175 833 433	2 053
RCE 2010	TOULOUSE III	328 895 134	3 918
RCE 2009	TOULOUSE	86 724 790	1 013
RCE 2011	BORDEAUX III	87 621 822	996
RCE (F) 2014	BORDEAUX	370 125 084	4 500
RCE 2012	MONTPELLIER III	100 907 272	1 250
RCE (F) 2015	MONTPELLIER	336 590 546	4 135
RCE 2010	RENNES II	104 403 443	1 224
RCE 2010	RENNES	231 040 566	2 806
RCE 2010	TOURS	182 947 627	2 138

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2023 au titre du programme 150	ETPT notifiés en 2023 au titre du programme 150
RCE (F) 2020	GRENOBLE ALPES	398 310 636	4 750
RCE 2009	SAINT-ETIENNE	119 044 801	1 397
RCE 2010	NANTES	279 982 557	3 349
RCE 2011	ORLEANS	152 705 310	1 810
RCE 2010	ANGERS	142 990 044	1 588
RCE 2011	REIMS	186 953 956	2 279
RCE (F) 2016	LORRAINE	526 667 306	6 229
RCE 2010	BRETAGNE SUD	70 543 122	843
RCE 2010	LITTORAL	78 699 685	942
RCE 2020	UPHF	87 967 185	1 086
RCE (F) 2018	LILLE	533 819 438	6 285
RCE 2011	ARTOIS	92 131 927	1 119
RCE (F) 2017	CLERMONT AUVERGNE	266 393 397	3 040
RCE 2010	PAU	103 911 391	1 152
RCE 2012	PERPIGNAN	66 857 954	768
RCE 2009	STRASBOURG	381 068 481	4 608
RCE 2009	MULHOUSE	81 302 601	947
RCE 2009	LYON I	332 759 453	4 099
RCE 2012	LYON II	129 708 155	1 569
RCE 2010	LYON III	100 772 379	1 216
RCE 2011	LE MANS	81 737 632	950
RCE 2011	SAVOIE MONT-BLANC	102 436 770	1 126
RCE 2011	PARIS I	200 112 586	2 363
RCE 2011	PARIS III	103 596 191	1 177
RCE (F) 2018	SORBONNE UNIVERSITÉ	543 324 607	6 824
RCE (F) 2020	PARIS CITÉ	534 869 918	6 579
RCE 2020	PSL	9 642 272	121
RCE 2010	PANTHÉON-ASSAS	76 500 523	941
RCE 2011	ROUEN	202 173 882	2 357
RCE 2011	LE HAVRE	68 417 860	764
RCE (F) 2020	GUSTAVE EIFFEL	94 246 570	1 875
RCE 2010	VERSAILLES-SAINT-QUENTIN	124 143 992	1 410
RCE 2011	AMIENS	181 717 112	2 094
RCE 2012	TOULON	77 816 195	852
RCE 2010	AVIGNON	57 334 105	650
RCE 2010	POITIERS	224 854 761	2 618
RCE (F) 2017	LIMOGES	139 506 569	1 643
RCE 2011	EVRY-VAL D'ESSONNE	79 666 904	959
RCE (F) 2020	PARIS-SACLAY	333 464 857	4 069
RCE 2012	PARIS X	189 630 477	2 170
RCE 2010	PARIS XIII	167 499 755	2 005
RCE 2012	PARIS VIII	133 771 269	1 548
RCE 2010	PARIS XII	224 891 165	2 595
RCE (F) 2020	CY CERGY PARIS	142 902 220	1 659
RCE 2009	CORTE	45 307 327	629
RCE 2013	ANTILLES	96 827 622	983
RCE 2015	GUYANE	27 086 812	246

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2023 au titre du programme 150	ETPT notifiés en 2023 au titre du programme 150
RCE 2013	LA RÉUNION	117 099 582	1 023
RCE 2011	NOUVELLE CALÉDONIE	32 023 336	243
RCE 2013	POLYNÉSIE FRANÇAISE	30 743 459	228
Total général		12 234 089 816	145 440

Précisions méthodologiques relatives au tableau des établissements RCE :

Pour les colonnes dédiées aux moyens notifiés en 2023 (subventions 2023) :

1- Subventions pour charges de service public 2023 :

Il s'agit des crédits notifiés et versés directement aux établissements RCE à partir du programme 150 en catégorie 32 (subventions pour charges de service public). A la différence des montants renseignés dans les tableaux « Financement de l'État », ces montants notifiés ne comprennent pas les éventuels crédits liés à des opérations programmées dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER) relevant du programme 150 ainsi que ceux relevant de crédits extra-budgétaires (programmes d'investissements d'avenir et plan campus, gérés par l'Agence nationale de la recherche) ou d'autres programmes de l'État.

2- Plafonds d'emplois État 2023 :

Il s'agit du total des plafonds d'emplois notifiés aux établissements RCE à la date du 31/12/2023. Cette notification du plafond d'emplois État est globale, l'établissement ayant la capacité d'en disposer en respectant le quantum notifié, sous réserve de sa soutenabilité financière (pour mémoire, celle-ci s'apprécie au regard du plafond de masse salariale notifié par l'État et augmenté des ressources propres) à l'exception de quelques emplois dont la gestion demeure nationale (tels que les emplois fonctionnels et les personnels hospitalo-universitaires).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde					8	8
Transferts					8	8
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	692	2 141				1 653
Transferts	692	2 141				1 653
P354 – Administration territoriale de l'État		5				
Subventions pour charges de service public		5				
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires					2	2
Transferts					2	2
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	482	430			383	401
Subventions pour charges de service public	454	402			363	381
Transferts	28	28			20	20
P362 – Écologie	2 649	250 715				187 482
Subventions pour charges de service public	767	810				
Dotations en fonds propres	1 889	248 260				185 290
Transferts	-7	1 645				2 192
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	223	182			370	296
Subventions pour charges de service public	0	10				
Dotations en fonds propres						11
Transferts	223	161			370	296

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	3	6			133	73
Transferts	3	6			133	73
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	34	13			20	18
Transferts	34	13			20	18
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	115	733			888	1 161
Transferts	115	733			888	1 161
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	10	10				
Transferts	10	10				
P164 – Cour des comptes et autres juridictions financières					2	2
Transferts					2	2
P175 – Patrimoines	1 216	1 198			1 406	1 391
Transferts	1 216	1 198			1 406	1 391
P131 – Création	200	200			808	388
Transferts	200	200			808	388
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 721	3 721			3 868	3 874
Transferts	3 721	3 721			3 868	3 874
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	324	334			475	358
Transferts	324	334			475	358
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	4 746	4 093			4 243	2 688
Transferts	4 746	4 093			4 243	2 688
P212 – Soutien de la politique de la défense	412	468			259	233
Subventions pour charges de service public	1	1				
Transferts	412	467			259	233
P134 – Développement des entreprises et régulations		15				
Transferts		15				
P129 – Coordination du travail gouvernemental	801	684			475	620
Subventions pour charges de service public	250	250				
Transferts	551	434			475	620
P203 – Infrastructures et services de transports	14	123			1 273	1 365
Transferts	14	123			1 273	1 365
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	9	9			536	391
Subventions pour charges de service public	9	9				14
Transferts					536	377
P113 – Paysages, eau et biodiversité	1 519	2 158	1 762	1 179	3 026	2 391
Subventions pour charges de service public	762	762	762	762	762	762
Transferts	758	1 396	1 000	417	2 264	1 629
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	56	49			51	50
Transferts	56	49			51	50
P181 – Prévention des risques	333	353			964	664
Transferts	333	353			964	664
P174 – Énergie, climat et après-mines	0	70				52
Transferts	0	70				52

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	180	135				
Transferts	180	135				
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	94	94			43	43
Subventions pour charges de service public	30	30				
Transferts	64	64			43	43
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	539	611			669	681
Subventions pour charges de service public	47	119			23	39
Transferts	493	493			646	642
P230 – Vie de l'élève	6	10				
Transferts	6	10				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	1 107	1 109			1 130	1 130
Subventions pour charges de service public	950	950			952	952
Transferts	157	159			178	178
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	60	21			419	385
Subventions pour charges de service public	3					
Transferts	57	21			419	385
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	390	390			353	353
Transferts	390	390			353	353
P101 – Accès au droit et à la justice		3				3
Transferts		3				3
P180 – Presse et médias	169	76				
Transferts	169	76				
P334 – Livre et industries culturelles	375	375			401	401
Transferts	375	375			401	401
P138 – Emploi outre-mer	7	7			40	30
Transferts	7	7			40	30
P123 – Conditions de vie outre-mer	493	959			960	822
Transferts	493	959			960	822
P305 – Stratégies économiques						6
Transferts						6
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	11 767 507	11 819 676	12 597 448	12 297 977	12 346 276	12 369 252
Subventions pour charges de service public	11 696 496	11 696 496	12 138 168	12 138 168	12 247 908	12 245 664
Dotations en fonds propres	69 337	121 300	456 918	157 447	77 690	102 591
Transferts	1 675	1 881	2 362	2 362	255	574
Subventions d'investissement					20 423	20 423
P231 – Vie étudiante	66 891	66 887	73 328	73 328	67 087	67 087
Subventions pour charges de service public	44 177	44 171	49 687	49 687	45 348	45 348
Transferts	22 715	22 717	23 641	23 641	21 739	21 739
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	38 287	36 375			30 397	31 293
Subventions pour charges de service public	13 015	13 015			14 124	14 124
Dotations en fonds propres	22 159	20 105			3 342	4 175
Transferts	3 113	3 256			2 448	2 510
Subventions d'investissement					10 483	10 483

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	84 460	85 028	85 144	85 144	85 398	86 424
Subventions pour charges de service public	84 550	84 559	85 144	85 144	85 398	85 398
Transferts	-90	469				1 026
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	38	452				457
Transferts	38	452				457
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements		300				
Transferts		300				
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)						15
Transferts						15
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	2 358	2 378			157	115
Subventions pour charges de service public	2 358	2 378			157	115
P176 – Police nationale	-7				31	
Dotations en fonds propres	-7				31	
P152 – Gendarmerie nationale	353					
Transferts	353					
P207 – Sécurité et éducation routières	610	422			936	752
Transferts	610	422			936	752
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	201	221			1 015	584
Subventions pour charges de service public					379	98
Transferts	201	221			636	486
P157 – Handicap et dépendance	194	194			47	47
Subventions pour charges de service public					47	47
Transferts	194	194				
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	55	93			110	110
Subventions pour charges de service public	32	70			72	72
Transferts	23	23			38	38
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	228	453			423	413
Subventions pour charges de service public	228	453			423	413
P219 – Sport	25	25			47	47
Transferts	25	25			47	47
P363 – Compétitivité	7 096	6 746				200
Subventions pour charges de service public	6 223	6 223				
Transferts	873	523				200
P163 – Jeunesse et vie associative	303	303			250	250
Transferts	303	303			250	250
P102 – Accès et retour à l'emploi	325	194			25	78
Transferts	325	194			25	78
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	90	83			22	26
Transferts	90	83			22	26
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	662	1 866			480	1 981
Subventions pour charges de service public	422	1 585			194	1 652
Transferts	240	281			287	329

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	87	184			230	124
Subventions pour charges de service public	87	184			230	124
P177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	48	48				
Transferts	48	48				
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	195	144			4	72
Subventions pour charges de service public		11				
Transferts	195	133			4	72
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	296	913			1 251	942
Subventions pour charges de service public	66					20
Transferts	230	913			1 251	922
P147 – Politique de la ville	1 502	1 502			1 410	1 410
Transferts	1 502	1 502			1 410	1 410
P364 – Cohésion	35 939	35 939			14 656	14 656
Subventions pour charges de service public	35 935	35 935			14 656	14 656
Transferts	4	4				
P162 – Interventions territoriales de l'État	4 395	193			322	1 123
Subventions pour charges de service public	111	66				
Transferts	4 285	127			322	1 123
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	877	1 065			140	457
Transferts	877	1 065			140	457
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	-19					
Transferts	-19					
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	9 256	7 395			897	2 299
Dotations en fonds propres	9 256	7 395			147	1 549
Subventions d'investissement					750	750
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (fermé en 2022)	233	233				
Subventions pour charges de service public	233	233				
P380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					269	163
Transferts					269	163
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					21 483	12 239
Dotations en fonds propres					17 811	8 567
Subventions d'investissement					3 672	3 672
P349 – Transformation publique	530	1 858				1 042
Subventions pour charges de service public	500	500				
Transferts	30	1 358				1 042
P148 – Fonction publique	6 461	3 404			5 111	2 702
Subventions pour charges de service public					25	25
Transferts	6 461	3 404			5 086	2 677
P424 – Financement des investissements stratégiques						78
Transferts						78
Total	12 050 458	12 346 071	12 757 681	12 457 628	12 601 678	12 805 853

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus regroupant de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs en utilisant les numéros SIREN. Cette automatisation peut conduire à ne pas prendre en compte les différents changements de périmètre opérés sur la catégorie d'opérateurs (fusion d'établissements expérimentaux...).

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2023 s'élèvent pour la catégorie « Universités et assimilés » à 12 245 M€ en AE et 12 267 M€ en CP se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de services public	12 245 268 714	12 245 268 714
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	0	0
Transferts	45 410	45 410
Dotations en fonds propres	0	21 592 000
Universités et assimilés (P150)	12 245 314 124	12 266 906 124

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)					
Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	12 536 964	12 276 760	Subventions de l'État	12 278 210	12 793 177
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>3 186 513</i>	<i>3 316 655</i>	– subventions pour charges de service public	12 278 210	12 793 177
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 450 766	4 251 374	Fiscalité affectée	95 911	129 059
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 703 125	957 991
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 060 106	1 212 909	Revenus d'activité et autres produits	2 594 823	2 689 834
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 060 075</i>	<i>1 180 079</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>270 987</i>	<i>209 584</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>31</i>	<i>32 831</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>37</i>	<i>47 461</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>480 803</i>	<i>635 059</i>
Total des charges	16 987 730	16 528 134	Total des produits	16 672 068	16 570 061
Résultat : bénéfice		41 927	Résultat : perte	315 662	
Total : équilibre du CR	16 987 730	16 570 061	Total : équilibre du CR	16 987 730	16 570 061

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	7 384		Capacité d'autofinancement		362 732
Investissements	1 994 054	2 462 079	Financement de l'actif par l'État	532 937	595 723
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	528 401	279 365
			Autres ressources	191 290	106 348
Remboursement des dettes financières	46 886	53 307	Augmentation des dettes financières	38 733	904 507
Total des emplois	2 048 324	2 515 386	Total des ressources	1 291 361	2 248 676
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	756 963	266 710

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Il convient de rappeler que ces données sont obtenues sur la base d'enquêtes qui sont distinctes pour le budget initial 2023 (enquête PAP 2024, à l'été 2023) et le compte financier provisoire (enquête RAP 2023, en janvier - février 2024).

Au cours de l'année 2023, la catégorie Universités et assimilés présente un résultat positif de 42 M€, et une capacité d'autofinancement de 363 M€. L'exécution 2023 fait apparaître une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial 2023 qui présentait une perte de 316 M€. Le montant du solde positif est supérieur à la prévision, notamment en raison d'une diminution des charges (-460 M€).

Les produits de fonctionnement s'établissent à 16 570 M€ (-0,61 % par rapport au budget initial 2023). Les principaux écarts constatés au regard des prévisions portent sur une augmentation de la SCSP (+515 M€) et à la diminution des autres subventions (-745 M€).

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 16 528 M€. Le taux d'exécution est de 97,3 % au regard des budgets initiaux 2023, principalement porté par les dépenses de personnel 12 277 M€ (représentant 74,3 % des charges).

Ainsi, le total des ressources permettant de financer les investissements, incluant la capacité d'autofinancement, s'élève à 2 249 M€, en augmentation de 957 M€ par rapport au budget initial, avec une augmentation des dettes financières (+866 M€).

Le total des emplois (dépenses d'investissement) s'établit à 2 515 M€ dont 2 462 M€ au titre des investissements, représentant +468 M€ par rapport au budget initial, et 53 M€ de remboursement de dettes financières, pour 47 M€ initialement prévus au budget initial. Au regard du budget initial 2023, les emplois sont en hausse de +467 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
4 109 506	2 527 337	4 234 939

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	12 660 976	12 660 976	12 591 644	12 591 644
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	3 521 023	3 286 888	2 979 305	2 725 869
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	1 841 288	2 041 447	1 256 508	1 501 473
Dont enveloppe recherche	43 715	43 715	11 819	11 903
- Personnel enveloppe recherche	21 814	21 814	5 878	5 878
- Fonctionnement enveloppe recherche	16 665	16 665	5 307	5 411
- Investissement enveloppe recherche	5 236	5 236	633	614
Total des dépenses AE (A) CP (B)	18 023 287	17 989 311	16 827 456	16 818 986
dont contributions employeur au CAS pensions	3 180 019	3 180 019	3 315 129	3 315 129

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	15 331 422	15 602 598
Subvention pour charges de service public	11 982 117	12 377 091
Autres financements de l'État	263 788	263 412
Fiscalité affectée	97 587	110 499
Autres financements publics	1 239 920	1 000 821
Recettes propres	1 748 010	1 850 774
Recettes fléchées	1 530 908	1 335 584
Financements de l'État fléchés	461 598	385 597
Autres financements publics fléchés	1 008 101	894 522
Recettes propres fléchées	61 210	55 465
Total des recettes (C)	16 862 331	16 938 182
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	119 197
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 126 981	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	3 116 592	220 726	214 033	0	0	75 236	76 939	3 412 554	3 407 564
	3 522 699	175 419	170 899	0	0	67 142	70 226	3 765 260	3 763 824
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	1 432 952	210 392	196 217	0	0	48 579	49 938	1 691 923	1 679 107
	1 487 633	175 856	170 307	0	0	43 247	47 947	1 706 736	1 705 887
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	178 777	27 700	26 786	0	0	2 096	1 932	208 574	207 495
	208 375	24 846	22 581	0	0	3 014	2 397	236 236	233 353
D105 - Bibliothèque et documentation	243 852	114 275	110 713	0	0	6 455	6 316	364 582	360 881
	279 608	116 065	117 398	0	0	5 824	7 686	401 497	404 693

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	791 192 934 479		217 679 189 074	201 238 184 463	0 0	0 0	80 682 79 034	80 482 84 268	1 089 552 1 202 588	1 072 912 1 203 210
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	429 543 514 291		56 089 57 347	56 816 55 387	0 0	0 0	16 214 29 083	17 485 23 634	501 846 600 721	503 843 593 312
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	550 365 640 907		96 988 88 805	91 549 88 363	0 0	0 0	58 599 76 837	64 373 75 441	705 952 806 549	706 287 804 711
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	19 662 12 895		1 168 1 173	1 142 1 133	0 0	0 0	1 233 1 290	1 157 1 072	22 063 15 358	21 960 15 100
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	186 686 210 677		49 948 48 873	42 742 45 545	0 0	0 0	20 134 21 954	17 391 18 868	256 767 281 504	246 819 275 090
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	875 502 1 066 150		98 283 101 975	96 485 99 195	0 0	0 0	10 109 9 843	10 929 10 410	983 894 1 177 968	982 916 1 175 755
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	386 361 213 518		240 803 94 068	254 178 100 388	0 0	0 0	108 179 27 075	106 401 24 302	735 342 334 661	746 940 338 208
D113 - Diffusion des savoirs et musées	24 162 19 814		13 655 11 619	13 317 11 137	0 0	0 0	3 406 635	4 198 741	41 223 32 067	41 677 31 692
D114 - Immobilier	265 059 290 867		1 078 508 1 075 032	932 112 884 663	0 0	0 0	1 190 946 760 522	1 395 190 994 511	2 534 512 2 126 422	2 592 360 2 170 041
D115 - Pilotage et support	3 996 856 3 072 188		992 073 721 377	951 497 680 723	0 0	0 0	203 331 123 153	193 221 131 092	5 192 260 3 916 719	5 141 574 3 884 003
D201 - Aides directes aux étudiants	42 102 14 069		36 457 29 958	34 009 29 560	0 0	0 0	2 369 1 127	1 961 1 041	80 929 45 154	78 073 44 670
D202 - Aides indirectes	26 152 11 730		20 067 16 861	19 425 16 620	0 0	0 0	2 815 1 236	3 673 2 036	49 034 29 826	49 249 30 386
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	95 163 91 744		46 213 50 956	44 628 47 507	0 0	0 0	10 905 5 490	9 862 5 801	152 280 148 191	149 653 145 052
Total	12 660 976 12 591 644		3 521 023 2 979 305	3 286 888 2 725 869	0 0	0 0	1 841 288 1 256 508	2 041 447 1 501 473	18 023 287 16 827 456	17 989 311 16 818 986

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 126 981	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	26 955	24 884
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	269 606	377 436
Autres décaissements non budgétaires	94 223	522 612
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 517 765	924 932
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	6 044
Abondement de la trésorerie fléchée	38 124	177 145
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 517 765	930 976

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	119 197
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	47 499	5 662
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	273 568	386 859
Autres encaissements non budgétaires	107 198	419 259
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	428 264	930 976
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 089 500	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	305 618	89 442
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	822 006	81 658
Total des financements	1 517 765	930 976

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire des universités et assimilés est excédentaire de 119 M€. Les recettes s'élèvent à 16 938 M€, composées de 15 603 M€ de recettes globalisées (soit 92,1 % des recettes totales) et de 1 336 M€ de recettes fléchées (7,9 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions ou contrats de recherche). La SCSP représente la recette majoritaire avec 12 377 M€ (soit 73,1 % des recettes). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 1 906 M€ soit 11,3 % du total des recettes.

Les dépenses, incluant les enveloppes de recherche, s'élèvent à 16 819 M€ en crédit de paiement. Elles sont composées de 12 591 M€ de frais de personnel (74,9 % des dépenses), 2 726 M€ en fonctionnement (16,2 %), et 1 501 M€ en investissement (8,9 %).

Le tableau d'équilibre financier permet d'explicitier la variation de trésorerie des universités, qui présente un abondement de 6 M€. En budget initial, il était présenté un prélèvement sur la trésorerie de 1,1 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	162 566	171 466	165 549
– sous plafond	136 496	145 376	138 490
– hors plafond	26 070	26 090	27 059
<i>dont contrats aidés</i>	218	110	216
<i>dont apprentis</i>	506	527	593
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	295	290	306
– rémunérés par l'État par ce programme	295	290	306
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'augmentation des consommations d'emplois sous plafond État dans les universités (+1 994 ETPT) découle de la prise en compte des emplois de l'IFFSTAR sur le plafond État de l'université Gustave Eiffel (+781 ETPT), d'une part, et de la mise en œuvre des créations d'emplois au titre de la loi de programmation de la recherche (création de contrats doctoraux et de chaires de professeur junior), d'autre part.

La hausse des consommations d'emplois hors plafond (+989 ETPT) s'explique notamment par les emplois dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA) et par la hausse du nombre d'apprentis.

OPÉRATEUR

Ecoles et formations d'ingénieurs

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2023, la catégorie « Écoles et formations d'ingénieurs » a regroupé 33 établissements, dont 27 ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE).

Précisions sur les données d'exécution 2023

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2023, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2023, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2023 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence. Tous les opérateurs de cette catégorie ont répondu à l'enquête.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra ainsi qu'au tableau « Financement de l'État ».

Subventions et ETPT notifiés en 2023 pour les établissements RCE de la catégorie « Écoles et formations d'ingénieurs »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2023 au titre du programme 150	ETPT notifiés en 2023 au titre du programme 150
RCE 2009	UT TROYES	27 905 255	310
RCE 2014	EC MARSEILLE	16 290 060	163
RCE 2012	ENSI CAEN	13 303 589	133
RCE (F) 2014	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	16 288 730	185
RCE 2022	ENSMM	13 387 307	133
RCE 2012	INSA TOULOUSE	43 807 471	501
RCE 2010	INP TOULOUSE	63 846 460	776
RCE 2011	ENSC MONTPELLIER	9 783 222	120
RCE 2015	ENSC RENNES	7 665 211	79
RCE 2015	INSA RENNES	33 113 031	402
RCE 2010	INP GRENOBLE	84 123 884	1 065
RCE 2011	EC NANTES	24 701 380	276
RCE 2020	INSA HAUTS-DE-FRANCE	9 534 188	100
RCE (F) 2020	CENTRALE LILLE INSTITUT	28 293 924	288
RCE 2010	UT COMPIEGNE	50 890 441	636
RCE (F) 2016	INP CLERMONT AUVERGNE	14 601 304	146
RCE 2011	ENI TARBES	15 144 655	153
RCE 2013	INSA STRASBOURG	20 271 525	202
RCE (F) 2021	EC LYON	39 505 131	451
RCE 2021	INSA LYON	101 885 527	1 170
RCE 2015	ENSAM	78 484 138	985
RCE 2011	ENSC PARIS	10 595 984	125
RCE 2011	INSA ROUEN	26 628 479	325
RCE 2013	ENSMA	12 548 072	148
RCE 2010	UT BELFORT-MONTBELIARD	30 617 614	357
RCE 2015	ENSIIE	6 104 470	55
RCE 2015	CENTRALE SUPELEC	44 775 463	749
Total général		844 096 515	10 033

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		187				210
Transferts		187				210
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		25				45
Subventions pour charges de service public		25				45
P362 – Écologie		43 688				26 218
Dotations en fonds propres		43 688				26 218
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt					157	145
Transferts					157	145

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture					67	27
Transferts					67	27
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		1				
Transferts		1				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	11	11			11	11
Transferts	11	11			11	11
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					5	5
Transferts					5	5
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	1 439	1 085			2 188	1 842
Transferts	1 439	1 085			2 188	1 842
P129 – Coordination du travail gouvernemental	100	100			141	47
Subventions pour charges de service public	100	100				
Transferts					141	47
P203 – Infrastructures et services de transports	-1				179	179
Transferts	-1				179	179
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture					100	30
Transferts					100	30
P113 – Paysages, eau et biodiversité	68	68			58	58
Transferts	68	68			58	58
P181 – Prévention des risques	14	14			21	21
Transferts	14	14			21	21
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	49	49			77	77
Transferts	49	49			77	77
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale		7				
Transferts		7				
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières					120	120
Transferts					120	120
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	839 515	835 935	912 626	912 365	874 038	867 686
Subventions pour charges de service public	834 945	834 945	907 251	907 251	862 871	862 871
Dotations en fonds propres	4 570	970	5 375	5 113	8 819	2 467
Transferts		20				
Subventions d'investissement					2 348	2 348
P231 – Vie étudiante	4 145	4 145	4 766	4 766	4 455	4 455
Subventions pour charges de service public	1 921	1 921	2 710	2 710	2 228	2 228
Transferts	2 224	2 224	2 056	2 056	2 227	2 227
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	4 535	4 320			1 052	1 200
Dotations en fonds propres	4 329	4 018			118	171
Transferts	206	302			156	250
Subventions d'investissement					779	779
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		276				628
Transferts		276				628

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	9 035	9 468	9 469	9 469	9 273	9 339
Subventions pour charges de service public	9 085	9 085	9 469	9 469	9 273	9 273
Transferts	-50	383				66
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements		389				
Transferts		389				
P207 – Sécurité et éducation routières	6	6			5	5
Transferts	6	6			5	5
P161 – Sécurité civile	150					
Subventions pour charges de service public	150					
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	15	15			10	10
Transferts	15	15			10	10
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	5	5			5	5
Transferts	5	5			5	5
P363 – Compétitivité	465	415				
Subventions pour charges de service public	375	375				
Transferts	90	40				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	130	1 306			50	312
Transferts	130	1 306			50	312
P147 – Politique de la ville	385	393			390	390
Transferts	385	393			390	390
P364 – Cohésion	1 226	1 091			200	200
Subventions pour charges de service public	957	957			200	200
Transferts	269	135				
P162 – Interventions territoriales de l'État		0				
Transferts		0				
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	2 387	1 847				540
Dotations en fonds propres	2 387	1 847				540
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					2 953	1 444
Dotations en fonds propres					2 094	584
Subventions d'investissement					860	860
P148 – Fonction publique	3	3			13	13
Transferts	3	3			13	13
P424 – Financement des investissements stratégiques						5
Transferts						5
Total	863 680	904 846	926 862	926 600	895 569	915 269

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus regroupant de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2023 s'élèvent pour la catégorie « Écoles et formations d'ingénieurs » à 863 M€ en AE et en CP se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	862 871 370	862 871 370
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	0	0
Transferts (Titre 6)	0	0
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	0	0
Écoles et formations d'ingénieurs (P150)	862 871 370	862 871 370

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	951 872	935 530	Subventions de l'État	863 517	909 588
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	212 469	209 742	<i>– subventions pour charges de service public</i>	863 517	909 588
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	516 988	496 681	Fiscalité affectée	3 786	9 618
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	153 169	123 733
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	142 070	157 983	Revenus d'activité et autres produits	405 104	397 839
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	142 070	156 222	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	35 981	38 680
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1 762	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		174
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	63 285	73 498
Total des charges	1 468 859	1 432 211	Total des produits	1 425 575	1 440 777
Résultat : bénéfice		8 566	Résultat : perte	43 284	
Total : équilibre du CR	1 468 859	1 440 777	Total : équilibre du CR	1 468 859	1 440 777

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	480		Capacité d'autofinancement		54 196
Investissements	214 200	186 145	Financement de l'actif par l'État	31 462	65 102
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	82 185	62 050
			Autres ressources	10 913	-4 863
Remboursement des dettes financières	4 774	5 510	Augmentation des dettes financières	1 196	1 119
Total des emplois	219 454	191 655	Total des ressources	125 756	177 605
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	93 698	14 051

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2023, la catégorie des Écoles et formations d'ingénieurs affiche un résultat positif de 8,6 M€, ainsi qu'une capacité d'autofinancement de 54,2 M€.

L'exécution 2023 présente une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial (+8,6 M€). Cette hausse est due à la diminution des charges par rapport à la prévision du budget initial 2023 (personnel -16,3 M€, fonctionnement -23,3 M€) et une hausse des produits (+15 M€).

Les produits de fonctionnement s'établissent à 1 441 M€ (soit +15,2 M€ par rapport au budget initial). Cette augmentation s'explique notamment par les subventions pour charges de service public (+46 M€).

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 1 432 M€. Le taux d'exécution est de 97,5 % par rapport au budget initial, principalement porté par les dépenses de personnel (935,5 M€), en baisse au regard du budget initial (-16,3 M€).

Le total des ressources permettant de financer les investissements, incluant la capacité d'autofinancement s'élève à 177,6 M€, en augmentation de 51,8 M€ au regard du budget initial. Cette augmentation s'explique notamment par une capacité d'autofinancement de 54,2 M€ (le budget initial prévoyait une insuffisance d'autofinancement de 0,5 M€), mais également par une augmentation de l'actif par l'État (+33,6 M€).

Les dépenses d'investissement (total des emplois) s'établissent à 191,7 M€, soit -27,8 M€ par rapport au budget initial 2023.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
435 752	321 825	493 372

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	957 593	957 593	943 871	943 871
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	376 505	374 020	334 285	324 091
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	168 977	217 621	222 458	165 429
Dont enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 503 075	1 549 234	1 500 614	1 433 392
dont contributions employeur au CAS pensions	212 633	212 633	209 859	209 859

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	1 244 593	1 243 432
Subvention pour charges de service public	849 832	875 068
Autres financements de l'État	9 530	6 426
Fiscalité affectée	3 770	4 205
Autres financements publics	101 435	92 981
Recettes propres	280 026	264 752
Recettes fléchées	183 947	169 962
Financements de l'État fléchés	26 804	29 041
Autres financements publics fléchés	132 773	118 063
Recettes propres fléchées	24 369	22 857
Total des recettes (C)	1 428 540	1 413 394
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	120 694	19 997

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
101 Formation initiale et continue de niveau Licence	29 979 3 484	4 216 663	4 242 689	0 0	0 0	962 72	962 85	35 158 4 218	35 183 4 257
102 Formation initiale et continue de niveau Master	357 556 387 551	65 921 55 648	65 322 57 931	0 0	0 0	15 821 14 017	16 958 14 653	439 297 457 215	439 836 460 135
103 Formation initiale et continue de niveau Doctorat	12 671 13 146	1 896 1 398	1 942 1 483	0 0	0 0	591 518	687 622	15 158 15 061	15 299 15 251
105 Bibliothèque et documentation	9 928 9 403	6 167 4 377	6 390 4 713	0 0	0 0	118 51	176 103	16 213 13 831	16 494 14 219

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
106 Recherche universitaire en science de la vie, biotechnologie et santé	40 980 51 299	5 668 9 555	6 145 8 650	0 0	0 0	2 639 8 558	2 482 8 306	49 287 69 412	49 606 68 255
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	83 307 81 924	15 886 7 875	16 211 8 088	0 0	0 0	9 108 5 131	9 755 4 474	108 301 94 930	109 273 94 486
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	155 011 160 059	48 765 38 351	49 862 37 660	0 0	0 0	32 990 24 307	46 872 36 378	236 767 222 717	251 746 234 097
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	408 445	160 1 724	160 1 850	0 0	0 0	71 989	71 626	639 3 159	639 2 921
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	226 269	195 98	210 108	0 0	0 0	107 76	112 99	528 443	548 476
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 047 3 249	401 254	422 270	0 0	0 0	34 35	34 48	4 481 3 539	4 502 3 567
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	40 453 24 162	11 846 6 034	7 973 5 982	0 0	0 0	4 392 2 718	4 930 2 461	56 691 32 913	53 355 32 605
113 Diffusion des savoirs et musées	694 749	1 007 431	977 438	0 0	0 0	78 101	78 35	1 779 1 281	1 749 1 222
114 Immobilier	36 892 32 571	97 364 93 543	98 480 86 246	0 0	0 0	82 702 153 735	114 359 83 362	216 957 279 848	249 731 202 179
115 Pilotage et support	174 507 166 612	95 465 92 976	93 523 87 832	0 0	0 0	19 238 11 612	20 002 13 689	289 211 271 200	288 032 268 133
201 Aides directes aux étudiants	227 92	5 470 6 423	5 464 6 593	0 0	0 0	0 324	0 302	5 697 6 839	5 690 6 986
202 Aides indirectes	6 379 6 251	13 581 12 740	14 152 13 305	0 0	0 0	105 123	125 103	20 065 19 114	20 655 19 659
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	4 332 2 607	2 496 2 196	2 544 2 253	0 0	0 0	20 92	18 84	6 847 4 895	6 893 4 945
Total	957 593 943 871	376 505 334 285	374 020 324 091	0 0	0 0	168 977 222 458	217 621 165 429	1 503 075 1 500 614	1 549 234 1 433 392

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	120 694	19 997
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	4 949	5 452
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	33 056	54 781
Autres décaissements non budgétaires	26 779	17 737
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	185 478	97 967
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	13 586	16 890
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	185 478	97 967

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	545	1 074
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	26 467	58 519
Autres encaissements non budgétaires	28 010	24 759
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	55 022	84 352
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	130 456	13 615
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	31 417	12 395
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	112 625	18 111
Total des financements	185 478	97 967

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire pour les Écoles et formations d'ingénieurs est déficitaire de -20 M€.

Les recettes en 2023 s'élèvent à 1 413 M€, composées de 1 243 M€ de recettes globalisées (88 % des recettes totales) et de 170 M€ de recettes fléchées (12 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). La subvention pour charges de service public représente la recette majoritaire avec 875 M€ (61,9 % des recettes), les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 287,6 M€ soit 20,3 %.

Les dépenses s'élèvent à 1 433 M€ en crédit de paiement (1 500 M€ en autorisation d'engagement) composées de 944 M€ de frais de personnel (65,8 % des dépenses), 324 M€ en fonctionnement (22,6 %), et 165,4 M€ en investissement (11,5 %).

Le tableau d'équilibre financier, qui permet d'expliquer la variation de trésorerie des écoles et formations d'ingénieurs présente un prélèvement de trésorerie de 13,6 M€, en forte baisse, par rapport au budget initial 2023 (établi à 130,5 M€, soit -116,8 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	12 436	12 846	12 396
– sous plafond	9 483	9 959	9 220
– hors plafond	2 953	2 887	3 176
<i>dont contrats aidés</i>	18	3	11
<i>dont apprentis</i>	42	43	52
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	734	741	735
– rémunérés par l'État par ce programme	734	741	735
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La baisse des consommations sous plafond État (-263 ETPT) dans la catégorie des « Écoles et formations d'ingénieurs » résulte principalement de la correction d'erreurs d'imputation entre les plafonds constatés dans l'infocentre IndiaLolf entraînant une augmentation des consommations hors plafond (+223 ETPT).

OPÉRATEUR

Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2023, la catégorie « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » a regroupé 37 établissements, dont 12 bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE). Les établissements de cette catégorie présentent un fonctionnement et des missions divers mais tous partagent la particularité de participer à l'enseignement supérieur et à la recherche publique.

Précisions sur les données d'exécution 2023

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2023, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2023, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2023 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra ainsi qu'au tableau « Financement de l'État ». Tous les opérateurs de cette catégorie ont répondu à l'enquête.

Subventions et ETPT notifiés en 2023 pour les établissements RCE de la catégorie « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2023 au titre du programme 150	ETPT notifiés en 2023 au titre du programme 150
RCE 2023	OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR	10 724 344	124
RCE 2014	ENS RENNES	22 358 462	372
RCE 2010	ENS LYON	128 837 138	1 981
RCE 2011	PARIS-DAUPHINE	62 905 412	743
RCE 2010	ENS	96 195 071	1 388
RCE 2013	CNAM	118 973 766	1 389
RCE 2021	ENC	10 217 484	138
RCE 2012	COLLEGE DE FRANCE	35 685 463	366
RCE 2013	EPHE	36 193 067	376
RCE 2019	OBSERVATOIRE DE PARIS	33 416 020	346
RCE 2012	EHESS	51 772 997	657
RCE 2011	ENS PARIS-SACLAY	91 600 690	1 452
Total général		698 879 914	9 332

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	15	15			7	7
Transferts	15	15			7	7
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	518	584			18	85
Transferts	518	584			18	85
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	281	226			105	181
Subventions pour charges de service public	251	181			90	166
Transferts	30	45			15	15
P362 – Écologie		3 606				1 722
Dotations en fonds propres		3 606				1 648
Transferts						73
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		212				57
Transferts		212				57
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	-45	19				
Transferts	-45	19				
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0					
Transferts	0					
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		4			200	299
Transferts		4			200	299

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	4 150	4 150	4 182	4 182	4 312	4 287
Subventions pour charges de service public	3 852	3 852	4 065	4 065	3 920	3 920
Dotations en fonds propres	226	226			252	252
Transferts	72	72			140	115
Subventions d'investissement			118	118		
P131 – Création	40	40				
Transferts	40	40				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	728	728	284	284	728	728
Subventions pour charges de service public	324	324	284	284	315	315
Transferts	404	404			413	413
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	657	657			267	300
Subventions pour charges de service public	58	58			89	89
Transferts	599	599			178	211
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	518	141			260	106
Transferts	518	141			260	106
P212 – Soutien de la politique de la défense		140				
Transferts		140				
P129 – Coordination du travail gouvernemental	116	177			599	298
Transferts	116	177			599	298
P203 – Infrastructures et services de transports	122	52				
Transferts	122	52				
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture					736	234
Transferts					736	234
P113 – Paysages, eau et biodiversité	4 199	4 330	2 370	2 432	4 337	4 334
Subventions pour charges de service public	2 235	2 235	2 370	2 370	2 780	2 780
Dotations en fonds propres	500	500				
Transferts	1 464	1 595		62	1 557	1 554
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	40	40				
Transferts	40	40				
P181 – Prévention des risques	872	773			1 728	984
Transferts	872	773			1 728	984
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	30	30			46	35
Transferts	30	30			46	35
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	343	343			440	440
Subventions pour charges de service public	343	343			440	440
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	224	224			245	245
Subventions pour charges de service public	175	175			175	175
Transferts	49	49			70	70
P230 – Vie de l'élève	13	13				
Subventions pour charges de service public	13	13				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	202	202			37	37
Subventions pour charges de service public	201	201			37	37
Transferts	1	1				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P143 – Enseignement technique agricole	38	30				
Transferts	38	30				
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	2 466	2 466				
Subventions pour charges de service public	2 466	2 466				
Transferts	0					
P107 – Administration pénitentiaire	-3	2			5	5
Transferts	-3	2			5	5
P180 – Presse et médias		58				29
Transferts		58				29
P334 – Livre et industries culturelles	47	47			40	40
Transferts	47	47			40	40
P123 – Conditions de vie outre-mer	234	274			169	170
Transferts	234	274			169	170
P305 – Stratégies économiques					310	141
Transferts					310	141
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	894 347	900 617	883 757	883 716	939 712	936 387
Subventions pour charges de service public	876 810	876 810	882 899	882 899	915 861	915 861
Dotations en fonds propres	14 100	20 370	858	816	3 425	100
Transferts	3 437	3 437			2 483	2 483
Subventions d'investissement					17 942	17 942
P231 – Vie étudiante	1 612	1 612	730	730	2 308	2 308
Subventions pour charges de service public	710	710	730	730	1 253	1 253
Transferts	902	902			1 055	1 055
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	4 754	4 802			2 624	2 524
Subventions pour charges de service public	952	952			961	961
Dotations en fonds propres		50			97	
Transferts	3 802	3 800			692	688
Subventions d'investissement					874	874
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-2	43				
Transferts	-2	43				
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	-3					
Transferts	-3					
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins		60			164	60
Subventions pour charges de service public					164	
Transferts		60				60
P161 – Sécurité civile					80	80
Transferts					80	80
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	112	112			59	59
Transferts	112	112			59	59
P157 – Handicap et dépendance					147	147
Subventions pour charges de service public					147	147
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	30	30			40	40
Subventions pour charges de service public					40	40
Transferts	30	30				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	100	40			165	60
Subventions pour charges de service public	100	40			165	60
P363 – Compétitivité	1 430	1 430				
Subventions pour charges de service public	1 220	1 220				
Transferts	210	210				
P163 – Jeunesse et vie associative					39	39
Transferts					39	39
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	29	15			21	29
Subventions pour charges de service public	29	13			21	29
Transferts		2				
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	84	42			144	64
Subventions pour charges de service public	84	42			144	64
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat					45	15
Dotations en fonds propres					8	8
Transferts					38	8
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	40					40
Transferts	40					40
P147 – Politique de la ville	345	345			302	302
Transferts	345	345			302	302
P364 – Cohésion	625	625			1 143	1 143
Subventions pour charges de service public	625	625			1 143	1 143
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	374	374				
Dotations en fonds propres	374	374				
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					939	739
Dotations en fonds propres					844	644
Subventions d'investissement					95	95
P349 – Transformation publique	118	118				
Transferts	118	118				
P148 – Fonction publique	1 697	982			1 991	964
Subventions pour charges de service public	29	29				
Transferts	1 668	953			1 991	964
Total	921 494	930 828	891 323	891 343	964 512	959 761

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus regroupant de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2023 s'élèvent pour la catégorie « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » à 932 M€ en AE et en CP se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	915 923 949	915 923 949
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	13 800 000	13 800 000
Transferts (Titre 6)	2 483 300	2 483 300
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	0	0
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	932 207 249	932 207 249

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	907 612	920 944	Subventions de l'État	898 805	945 973
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>175 182</i>	<i>176 452</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>898 805</i>	<i>945 973</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	600 907	542 135	Fiscalité affectée	2 390	3 311
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	144 788	103 274
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	111 104	109 367	Revenus d'activité et autres produits	413 353	411 322
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>111 104</i>	<i>109 269</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>26 566</i>	<i>18 489</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>98</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>6 182</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>40 152</i>	<i>43 040</i>
Total des charges	1 508 520	1 463 079	Total des produits	1 459 336	1 463 880
Résultat : bénéfice		801	Résultat : perte	49 184	
Total : équilibre du CR	1 508 520	1 463 880	Total : équilibre du CR	1 508 520	1 463 880

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	4 798		Capacité d'autofinancement		42 458
Investissements	184 396	162 342	Financement de l'actif par l'État	43 720	96 461
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	64 266	13 780
			Autres ressources	2 132	15 190
Remboursement des dettes financières	18 137	12 116	Augmentation des dettes financières	234	272
Total des emplois	207 330	174 458	Total des ressources	110 351	168 160
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	96 979	6 297

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2023, les « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » (AOESR) affichent un résultat de 0,8 M€, une capacité d'autofinancement de 42,5 M€ et une diminution du fonds de roulement de -6,3 M€.

Les produits de fonctionnement s'établissent à 1 464 M€, en très légère augmentation par rapport au budget initial (1 459 M€). Cette légère augmentation (+4,5 M€) s'explique par des effets contraires avec, d'un coté une augmentation des dépenses de personnel (+13,3 M€), compensée par une augmentation de la subvention pour charges de service public (+47,2 M€).

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 1 463 M€. Le taux d'exécution par rapport au budget initial est de 97 %, principalement en raison des dépenses autres que les charges de personnel qui se sont avérées moins élevées que prévu (-58,8 M€).

Le total des ressources permettant de financer les investissements, incluant la capacité d'autofinancement s'élève à 168,2 M€, soit 57,8 M€ de plus par rapport au budget initial. Cette augmentation s'explique notamment par le financement de l'actif par l'État (+52,7 M€) et la capacité d'autofinancement (42 M€ en compte financier).

Le total des dépenses d'investissement (total des emplois) s'établit à 174,5 M€, soit -32,9 M€ par rapport au budget initial, et un taux d'exécution de 84,1 %.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
754 345	585 680	681 768

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	930 534	930 534	938 807	938 807
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	499 023	468 768	470 227	417 846
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	108 766	163 966	77 053	109 505
Dont enveloppe recherche	1 994	1 994	0	0
- Personnel enveloppe recherche	990	990	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	917	917	0	0
- Investissement enveloppe recherche	87	87	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 538 322	1 563 267	1 486 087	1 466 157
dont contributions employeur au CAS pensions	175 182	175 182	176 447	176 447

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	1 269 471	1 313 327
Subvention pour charges de service public	894 993	930 229
Autres financements de l'État	18 279	20 788
Fiscalité affectée	2 207	2 670
Autres financements publics	50 913	50 063
Recettes propres	303 080	309 575
Recettes fléchées	163 109	147 272
Financements de l'État fléchés	19 789	13 367
Autres financements publics fléchés	107 118	101 319
Recettes propres fléchées	36 202	32 586
Total des recettes (C)	1 432 581	1 460 599
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	130 686	5 558

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	86 409	11 305	11 292	0	0	621	621	98 335	98 322
	84 687	12 656	12 227	0	0	1 172	1 185	98 515	98 098
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	264 241	26 710	25 681	0	0	1 882	1 697	292 833	291 620
	270 950	25 637	25 160	0	0	1 446	1 808	298 033	297 917
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	33 453	41 611	42 204	0	0	217	217	75 281	75 875
	35 543	47 128	35 464	0	0	107	111	82 778	71 118
D105 - Bibliothèque et documentation	32 828	15 381	14 614	0	0	1 908	1 908	50 117	49 350
	34 223	13 487	13 616	0	0	1 278	1 233	48 988	49 071

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	24 572 23 557		8 420 7 534	8 451 7 357	0 0	0	1 611 1 436	2 521 3 236	34 602 32 526	35 543 34 150
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	13 101 14 133		2 247 3 212	2 287 2 901	0 0	0	852 372	847 361	16 200 17 717	16 235 17 395
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	30 947 27 475		9 427 7 227	9 496 6 508	0 0	0	6 678 4 320	9 536 4 470	47 052 39 021	49 979 38 453
D109 - Recherche universitaires en physique nucléaire et des hautes énergies	0 0		0 0	0	0 0	0	0 0	0	0 0	0 0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	35 383 34 995		10 676 9 299	10 903 8 749	0 0	0	4 619 4 067	4 588 5 170	50 678 48 361	50 874 48 914
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	115 280 119 908		27 777 25 189	26 418 25 083	0 0	0	1 643 1 270	1 696 1 231	144 700 146 368	143 395 146 222
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	14 422 13 316		7 898 3 834	7 056 2 999	0 0	0	4 389 1 936	3 889 1 601	26 709 19 085	25 367 17 916
D113 - Diffusion des savoirs et musées	17 705 18 048		9 920 10 747	10 006 10 842	0 0	0	698 463	658 475	28 323 29 259	28 368 29 365
D114 - Immobilier	26 447 24 622		132 588 113 856	130 056 109 718	0 0	0	44 881 25 650	80 464 42 435	203 916 164 128	236 967 176 775
D115 - Pilotage et support	229 135 225 298		172 609 167 184	148 142 134 839	0 0	0	38 109 33 327	54 687 45 949	439 853 425 809	431 963 406 086
D201 - Aides directes aux étudiants	2 766 9 950		18 676 19 355	18 416 19 114	0 0	0	398 107	397 107	21 840 29 412	21 579 29 171
D202 - Aides indirectes	1 291 159		1 438 1 051	1 445 1 115	0 0	0	0 12	0 7	2 729 1 222	2 736 1 281
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 553 1 945		2 341 2 829	2 302 2 154	0 0	0	261 91	239 128	5 155 4 865	5 094 4 226
Total	930 534 938 807		499 023 470 227	468 768 417 846	0 0	0	108 766 77 053	163 966 109 505	1 538 322 1 486 087	1 563 267 1 466 157

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	130 686	5 558
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	10 691	10 812
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	57 640	56 091
Autres décaissements non budgétaires	11 760	14 038
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	210 777	86 499
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	2 940	16 442
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	210 777	86 499

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	241	311
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	58 603	55 034
Autres encaissements non budgétaires	6 078	21 271
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	64 921	76 615
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	145 856	9 884
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	35 812	14 175
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	112 984	12 150
Total des financements	210 777	86 499

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (AOESR) est déficitaire de -5,6 M€.

Les recettes en 2023 s'élèvent à 1 461 M€, composées de 1 313 M€ de recettes globalisées (90 % des recettes totales) et de 147,3 M€ de recettes fléchées (10 % des recettes). La SCSP représente la recette majoritaire avec 930,2 M€ (63,7 % des recettes), les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 342 M€ soit 23,4 % de l'ensemble des recettes.

Les dépenses s'élèvent à 1 466 M€ en crédit de paiement, composées de 939 M€ de frais de personnel (64 % des dépenses), 418 M€ en fonctionnement (28,5 %), et 110 M€ en investissement (7,5 %).

Le tableau de l'équilibre financier présente un prélèvement de trésorerie de 9,9 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	13 000	14 202	13 798
– sous plafond	10 540	11 054	10 256
– hors plafond	2 460	3 148	3 542
<i>dont contrats aidés</i>	17	16	1
<i>dont apprentis</i>	77	77	85

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2 875	2 824	2 780
– rémunérés par l'État par ce programme	2 842	2 787	2 746
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	34	37	34
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La baisse des consommations d'emplois sous plafond État (-284 ETPT) dans la catégorie des « autres opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » découle notamment de la correction des erreurs d'imputation entre les plafonds constatées dans l'infocentre IndiaLolf. Ce retraitement des données masque l'augmentation nette des emplois sous plafond qui résulte de l'accession aux responsabilités et compétences élargies de l'Observatoire de la Côte d'Azur (106 ETPT) au 1^{er} janvier 2023 et de la mise en œuvre des créations d'emplois au titre de la loi de programmation de la recherche (création de contrats doctoraux).

OPÉRATEUR

Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2023, la catégorie des « Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » comptait 12 opérateurs. Tous les opérateurs de cette catégorie ont répondu à l'enquête.

Précisions sur les données d'exécution 2023

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2023, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2023, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2023 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	36	45			36	36
Transferts	36	45			36	36
P362 – Écologie		800				
Dotations en fonds propres		800				
P175 – Patrimoines					8	
Transferts					8	
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	16	16			8	8
Transferts	16	16			8	8

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	50	50			50	50
Transferts	50	50			50	50
P212 – Soutien de la politique de la défense		150				
Transferts		150				
P134 – Développement des entreprises et régulations						37
Transferts						37
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	79	79			0	0
Transferts	79	79			0	0
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 892	2 892			4 902	4 905
Subventions pour charges de service public	2 892	2 892			4 902	4 902
Transferts						3
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	61 928	61 928	83 206	85 951	60 638	60 038
Subventions pour charges de service public	61 928	61 928	55 970	55 970	59 988	59 988
Dotations en fonds propres			27 237	29 982	600	
Transferts					0	0
Subventions d'investissement					50	50
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	20 147	20 147	10 305	10 305	23 576	23 576
Subventions pour charges de service public	20 147	20 147	10 305	10 305	23 576	23 576
P176 – Police nationale	19	19				
Subventions pour charges de service public	19	19				
P363 – Compétitivité	8 588	8 488				100
Subventions pour charges de service public	8 108	8 108				
Transferts	480	380				100
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	624	701			635	402
Subventions pour charges de service public	624	686			629	374
Transferts		15			6	29
P349 – Transformation publique					80	80
Transferts					80	80
P352 – Innovation et transformation numériques	-19	66				
Transferts	-19	66				
P148 – Fonction publique					12	12
Subventions pour charges de service public					12	12
Total	94 360	95 382	93 511	96 256	89 946	89 244

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus regroupant de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2023 s'élèvent pour la catégorie « Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » à 60 M€ en AE et en CP se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	59 987 632	59 987 632
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53).	0	0
Transferts (Titre 6)	0	0
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	0	0
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	59 987 632	59 987 632

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	39 908	37 462	Subventions de l'État	80 973	90 061
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 647</i>	<i>1 598</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>80 973</i>	<i>90 061</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	531 117	469 658	Fiscalité affectée		654
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	28 670	336 367
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	14 919	15 264	Revenus d'activité et autres produits	467 869	97 410
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>14 589</i>	<i>15 264</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>11</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>330</i>		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>8 323</i>	<i>4 907</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>6 803</i>	<i>6 909</i>
Total des charges	571 025	507 120	Total des produits	577 512	524 493
Résultat : bénéfice	6 488	17 372	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	577 512	524 493	Total : équilibre du CR	577 512	524 493

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	6 281	20 810
Investissements	37 935	31 968	Financement de l'actif par l'État	9	945
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	500	233
			Autres ressources	8 300	6 107
Remboursement des dettes financières	3 714	3 732	Augmentation des dettes financières		71
Total des emplois	41 649	35 701	Total des ressources	15 090	28 166
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	26 559	7 535

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2023, la catégorie des opérateurs de soutien de l'enseignement supérieur et de recherche (OSES) affiche un résultat positif de 17,4 M€ et une capacité d'autofinancement de 20,8 M€.

Les produits de fonctionnement s'établissent à 524,5 M€. Le taux d'exécution de ces recettes en 2023 est de 90,8 % par rapport au budget initial. La baisse des revenus d'activité et autres produits de 468 M€ à 97,4 M€ est compensée par l'augmentation des autres subventions qui passent de 28,8 M€ à 336,4 M€.

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 507,1 M€. Le taux d'exécution s'élève à 88,8 % par rapport au budget initial. Cette exécution s'explique notamment par la diminution des dépenses de fonctionnement autre que les charges de personnel (-61,5 M€).

Le total des ressources permettant de financer les investissements s'élève à 28,2 M€, soit une augmentation de 13,1 M€ par rapport au budget initial.

Les dépenses d'investissement (total des emplois) s'établissent à 35,7 M€, dont 32 M€ au titre de l'investissement, soit 85,7 % du budget initial 2023.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
374 512	291 342	469 489

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	41 550	41 550	39 610	39 610
Fonctionnement	483 457	514 089	467 244	468 079
Intervention	0	0	0	0
Investissement	33 891	36 919	26 186	29 341
Total des dépenses AE (A) CP (B)	558 899	592 558	533 039	537 029
dont contributions employeur au CAS pensions	1 647	1 647	1 598	1 598

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	138 392	150 735
Subvention pour charges de service public	48 759	52 932
Autres financements de l'État	2 531	2 259
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	13 698	14 712
Recettes propres	73 404	80 832
Recettes fléchées	380 736	423 859
Financements de l'État fléchés	310 707	36 514
Autres financements publics fléchés	36 186	354 457
Recettes propres fléchées	33 843	32 888
Total des recettes (C)	519 128	574 595
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	37 566
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	73 430	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	3 0	214 214	216 211	0 0	0 0	1 0	1 0	218 214	220 211	
D105 - Bibliothèque et documentation	4 191 3 075	58 741 50 066	67 761 58 252	0 0	0 0	1 290 662	1 681 590	64 223 53 804	73 633 61 917	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	101 495	94 4 704	94 4 591	0 0	0 0	3 52	3 40	198 5 251	198 5 127	
D114 - Immobilier	497 581	14 561 17 647	34 588 37 828	0 0	0 0	4 172 2 364	5 662 4 347	19 230 20 592	40 747 42 756	
D115 - Pilotage et support	36 749 35 457	409 678 393 977	411 241 366 515	0 0	0 0	28 425 23 107	29 572 24 364	474 852 452 540	477 563 426 335	
D201 - Aides directes aux étudiants	0 0	0 484	0 484	0 0	0 0	0 0	0 0	0 484	0 484	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	8 1	169 152	189 199	0 0	0 0	0 0	0 0	178 153	198 200	
Total	41 550 39 610	483 457 467 244	514 089 468 079	0 0	0 0	33 891 26 186	36 919 29 341	558 899 533 039	592 558 537 029	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	73 430	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 714	3 751
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	10 919	13 553
Autres décaissements non budgétaires	-159	5 543
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	87 905	22 846
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	40 952
Abondement de la trésorerie fléchée	845	47 445
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	87 905	63 798

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	37 566
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	358
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	11 220	13 837
Autres encaissements non budgétaires	3 727	12 037
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	14 947	63 798
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	72 958	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	59 257	5 224
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	14 546	1 270
Total des financements	87 905	63 798

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (OSES) est excédentaire de 37,6 M€.

Les recettes en 2023 s'élèvent à 574,6 M€, composées de 150,7 M€ de recettes globalisées (26,2 % des recettes totales) et de 423,9 M€ de recettes fléchées (73,8 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 113,7 M€ soit 19,8 % des recettes. La subvention pour charges de service public est de 53 M€ (9,2 % des recettes).

Les dépenses s'élèvent à 537 M€ en crédit de paiement, composées de 39,6 M€ de frais de personnel (7,4 % des dépenses), 468 M€ en fonctionnement (87,2 %), et 29,3 M€ en investissement (5,5 %).

Le tableau de l'équilibre financier présente un abondement de la trésorerie de 41 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	502	483	432
– sous plafond	354	221	201
– hors plafond	148	262	231
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3	3	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	583	603	601
– rémunérés par l'État par ce programme	583	603	601
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La baisse des consommations d'emplois sous plafond État (-153 ETPT) et la hausse des consommations d'emplois hors plafond (+83 ETPT) dans la catégorie des opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche résulte notamment de la correction des erreurs d'imputation entre les plafonds constatées dans l'infocentre IndiaLolf.

OPÉRATEUR

EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), créé en 2010 par transformation de l'Établissement Public du Campus de Jussieu, contribue à mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière des activités d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et des équipements de vie étudiante dans la région Île-de-France.

L'EPAURIF a amplifié son action pour l'ESR, avec un niveau de décaissements de 148 M€ au titre des projets menés, qui a plus que doublé en deux ans (66 M€ 2020 et 2021), traduisant le passage à l'opérationnel de nombreux projets alors en étude. Notamment, plusieurs opérations ont été menées à terme en 2023 : le Bâtiment d'enseignements mutualisés, réalisé au profit de l'École polytechnique et de 5 autres écoles installées sur le plateau de Saclay, la réhabilitation du bâtiment Jean Perrin à Paris pour l'Institut Henri Poincaré, abritant notamment un musée consacré aux mathématiques, ainsi que l'achèvement des derniers amphithéâtres du campus Nation pour l'université Sorbonne Nouvelle, ou le réaménagement des départements de Physique et de Chimie de l'École normale supérieure, tous situés à Paris.

Comme prévu par son COP 2021-2025, l'établissement poursuit trois axes principaux de progrès dans le cadre de son activité : l'amélioration de la maîtrise des opérations immobilières, le renforcement de son expertise au service des projets immobiliers de l'Enseignement supérieur, et l'optimisation de la performance interne.

L'établissement a par exemple continué à développer et capitaliser son expertise en réalisant des retours d'expérience sur divers sujets, tels que le réemploi sur les chantiers, la récupération de la TVA et l'organisation des commissions de sécurité. Il a mis en place une feuille de route développement durable, afin d'améliorer encore cette dimension dans les projets immobiliers qu'il conduit, en cohérence avec la stratégie environnementale des établissements de l'enseignement supérieur qu'il accompagne. L'EPAURIF s'est doté en fin d'année d'un progiciel de Gestion Opérationnelle des Projets (GOP), destiné à davantage maîtriser les informations clés des opérations. Il a systématisé la mise en œuvre d'une démarche partagée d'analyse des risques sur les projets.

Depuis plusieurs années, l'EPAURIF conduit également une démarche d'optimisation de sa performance interne. Ainsi, en 2023, de nouvelles procédures ont été définies pour les transferts d'opérations de la phase d'études de programmation à la phase opérationnelle. En matière d'achats, la démarche de regroupement des besoins et de mutualisation des contrats s'est poursuivie, avec la notification de cinq nouveaux accords-cadres transversaux couvrant des domaines variés comme les travaux tous corps d'État et les études d'économistes, d'accessibilité ou encore de sols. L'EPAURIF structure et sécurise ainsi ses approvisionnements sur des thématiques clés. Une nouvelle méthode visant à capitaliser l'expérience acquise et identifier les risques, dysfonctionnements et bonnes pratiques contractuelles a en outre été élaborée. L'EPAURIF a enfin déployé une politique d'achat durable ambitieuse, intégrant des clauses sociales et des prescriptions environnementales dans ses marchés de maîtrise d'œuvre.

En 2023, l'EPAURIF a par ailleurs revu son Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) pour la période 2023-2027. Les locaux qu'il occupait rue Réaumur à Paris ne répondaient plus à ses besoins. Au terme d'un diagnostic financier et fonctionnel, l'établissement a recherché de nouveaux locaux proposant une meilleure performance énergétique et des possibilités d'optimisation et d'évolution des espaces de travail. Son emménagement dans le XII^e arrondissement de Paris lui permet en 2024 de répondre à ces différents enjeux et de faire face à une éventuelle perspective de hausse d'activités, tout en maîtrisant ses dépenses immobilières (-9 % sur les charges immobilières récurrentes).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	7 442	8 316	7 500	7 500	8 037	8 037
Subventions pour charges de service public	7 442	7 442	7 500	7 500	8 037	8 037
Dotations en fonds propres		874				
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					97	97
Subventions pour charges de service public					97	97
Total	7 442	8 316	7 500	7 500	8 134	8 134

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Un complément de subvention pour charges de service public du programme 150 a été versé en fin d'exercice (0,4 M€).

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 482 460	6 279 540	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	7 436 7 436	8 134 8 134
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 204	3 300	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	121	500
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	105 105	316 316	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	942	570
Total des charges	9 686	9 579	Total des produits	8 499	9 204
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 187	375
Total : équilibre du CR	9 686	9 579	Total : équilibre du CR	9 686	9 579

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 082	59	Capacité d'autofinancement		
Investissements	210	69	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		-154
Total des emplois	1 292	128	Total des ressources		-154
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 292	281

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le montant des autorisations d'engagement de l'exercice 2023 sont d'un montant exceptionnel, du fait de l'engagement du nouveau bail de l'EPAURIF (immeuble Bercy international Paris 12^e) pour sa durée totale de neuf ans.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
57 874	107 807	94 449

La trésorerie des opérations immobilières gérées pour compte de tiers constitue la majorité de la trésorerie de l'EPAURIF.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 123	7 123	6 914	6 914
Fonctionnement	2 360	2 438	10 584	2 402
Intervention	0	0	0	0
Investissement	132	210	356	56
Total des dépenses AE (A) CP (B)	9 615	9 771	17 854	9 372
dont contributions employeur au CAS pensions	460	460	540	540

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	8 687	9 141
Subvention pour charges de service public	7 436	8 134
Autres financements de l'État	0	379
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 251	628
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	8 687	9 141
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 084	231

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
114 - Immobilier	0 0	1 400 9 626	1 415 1 437	0 0	0 0	0 0	0 0	1 400 9 626	1 415 1 437
Autres moyens généraux	0 0	372 524	409 428	0 0	0 0	132 356	210 56	504 880	619 484
Etudes générales et conseil	0 0	255 132	240 194	0 0	0 0	0 0	0 0	255 132	240 194
Ressources humaines	7 123 6 914	333 302	374 343	0 0	0 0	0 0	0 0	7 456 7 216	7 497 7 256
Total	7 123 6 914	2 360 10 584	2 438 2 402	0 0	0 0	132 356	210 56	9 615 17 854	9 771 9 372

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 084	231
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	13
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	133 952	147 182
Autres décaissements non budgétaires	0	2 197
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	135 036	149 622
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	24 672	36 575
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	24 672	36 575
Total des besoins	159 708	186 197

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	159 708	183 961
Autres encaissements non budgétaires	0	2 236
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	159 708	186 197
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	159 708	186 197

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Comme en 2022, le montant des décaissements pour les opérations immobilières dépasse 100 M€ et s'élève à 147 M€, du fait d'importants chantiers en phase travaux.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	85	71	82
– sous plafond	66	69	68
– hors plafond	19	2	14
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1	1
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1	1	1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

Communautés d'universités et d'établissements

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2023, il existe 8 ComUE : Normandie Université, Université de Bourgogne Franche-Comté, Université de Lyon, Université Paris-Est, Université Paris-Lumière, HESAM, Université Angers-Le Mans, la ComUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées est devenue Université de Toulouse. Tous les opérateurs de cette catégorie ont répondu à l'enquête.

Précisions sur les données d'exécution 2023

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2023, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2023, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2023 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclut toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau « Financement de l'État ».

Subventions notifiées en 2023 pour les établissements RCE de la catégorie « Communautés d'universités et établissements »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2023 au titre du programme 150	ETPT notifiés en 2023 au titre du programme 150
RCE 2017	ComUE Lyon	7 418 585	95
RCE 2019	ComUE Toulouse	9 542 103	120
Total général		16 960 688	215

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence					12	12
Transferts					12	12
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	11	11				
Transferts	11	11				
P362 – Écologie		1 636				
Dotations en fonds propres		1 636				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	79	79			70	70
Transferts	79	79			70	70
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					50	50
Transferts					50	50
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	60					15
Transferts	60					15
P129 – Coordination du travail gouvernemental	150	150			8	8
Subventions pour charges de service public	150	150				
Transferts					8	8
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières					60	60
Transferts					60	60
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	10	10			15	15
Transferts	10	10			15	15
P334 – Livre et industries culturelles	45	45			57	57
Transferts	45	45			57	57
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	29 228	27 838	29 985	29 939	22 520	22 750
Subventions pour charges de service public	26 228	26 228	29 054	29 054	22 520	22 520
Dotations en fonds propres	3 000	1 610	931	885		230
P231 – Vie étudiante	105	105	286	286	100	100
Subventions pour charges de service public	100	100	286	286	100	100
Transferts	5	5				
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	2 300	2 300			1 254	1 254
Subventions pour charges de service public	2 213	2 213			1 167	1 167
Transferts	87	87			87	87
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		3				83
Transferts		3				83
P363 – Compétitivité	156	156				
Subventions pour charges de service public	156	156				
P163 – Jeunesse et vie associative					15	15
Transferts					15	15
P102 – Accès et retour à l'emploi					4	4
Transferts					4	4

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	150	49			132	45
Transferts	150	49			132	45
P349 – Transformation publique					480	480
Subventions pour charges de service public					480	480
Total	32 294	32 381	30 271	30 225	24 776	25 017

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus regroupant de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs en utilisant les numéros SIREN. Cette automatisation peut conduire à ne pas prendre en compte les différents changements de périmètre opérés sur la catégorie.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2023 s'élèvent pour la catégorie « Communautés d'universités et d'établissements » à 23 M€ en AE et en CP se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	22 520 023	22 520 023
Subventions pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53)	0	0
Transferts (Titre 6)	0	0
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	0	0
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	22 520 023	22 520 023

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	66 662 1 169	60 284 2 820	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	36 366 36 366	33 745 33 745
Fonctionnement autre que les charges de personnel	145 925	125 791	Fiscalité affectée	14	10
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	92 203	79 502
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	8 580 8 580	12 033 12 033	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	78 626 3 249 5 078	64 050 2 258 7 271
Total des charges	212 587	186 075	Total des produits	207 208	177 306
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	5 379	8 769
Total : équilibre du CR	212 587	186 075	Total : équilibre du CR	212 587	186 075

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	5 126	6 267	Capacité d'autofinancement		
Investissements	40 849	47 079	Financement de l'actif par l'État	3 690	26 631
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	33 699	44 929
			Autres ressources		66 098
Remboursement des dettes financières	9 998	9 221	Augmentation des dettes financières	473	496
Total des emplois	55 973	62 567	Total des ressources	37 862	138 155
Augmentation du fonds de roulement		75 588	Diminution du fonds de roulement	18 111	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2023, la catégorie ComUE affiche un résultat négatif de -8,77 M€ (à l'instar de 2022 pour laquelle le résultat était négatif de -5,39 M€). La catégorie présente une insuffisance d'autofinancement de -6,27 M€ mais un apport au fonds de roulement de 75,6 M€.

Les produits de fonctionnement s'établissent à 177,3 M€, soit un taux d'exécution de 85,6 %.

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 186 M€, soit un taux d'exécution de 87,5 %, principalement porté par les dépenses de fonctionnement autre que les charges de personnel.

Le total des ressources permettant de financer les investissements s'élève à 138,16 M€.

Le total des emplois, comprenant les dépenses d'investissement s'établit à 62,6 M€ dont 47,1 M€ au titre des investissements (75,3 %).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
134 157	105 866	169 855

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	64 782	64 782	60 440	60 440
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	123 545	139 033	109 276	98 231
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	34 034	45 180	80 526	33 445
Dont enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	222 361	248 994	250 241	192 116
dont contributions employeur au CAS pensions	1 169	1 169	2 820	2 820

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	148 118	140 722
Subvention pour charges de service public	25 506	23 908
Autres financements de l'État	2 843	10 928
Fiscalité affectée	14	10
Autres financements publics	74 155	70 648
Recettes propres	45 601	35 229
Recettes fléchées	72 449	98 232
Financements de l'État fléchés	12 851	18 467
Autres financements publics fléchés	45 583	36 570
Recettes propres fléchées	14 015	43 195
Total des recettes (C)	220 568	238 954
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	46 838
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	28 427	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	65 68	701 925	701 884	0 0	0 0	1 2	1 2	767 994	767 953
D102 Formation initiale et continue de niveau Master	678 630	3 038 406	3 560 987	0 0	0 0	62 74	62 193	3 778 1 111	4 300 1 810
D103 Formation initiale et continue de niveau Doctorat	12 422 15 466	5 002 1 911	4 943 2 050	0 0	0 0	52 50	52 56	17 476 17 427	17 416 17 571
D105 Bibliothèque et documentation	184 153	2 050 1 806	2 321 1 995	0 0	0 0	8 4	8 4	2 242 1 964	2 513 2 153
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	2 018 1 236	1 389 901	1 769 1 206	0 0	0 0	211 109	609 381	3 619 2 246	4 396 2 823
D107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 340 986	608 635	655 594	0 0	0 0	37 42	52 49	1 985 1 663	2 048 1 630
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 468 5 095	4 040 2 532	4 117 2 264	0 0	0 0	529 1 095	2 266 2 717	12 037 8 722	13 851 10 076
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 73	158 120	188 135	0 0	0 0	70 29	70 0	329 222	359 208
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	801 451	2 618 2 739	2 653 2 514	0 0	0 0	44 51	73 73	3 463 3 241	3 528 3 039
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	10 427 7 910	8 499 8 309	10 503 8 886	0 0	0 0	482 863	556 482	19 408 17 081	21 486 17 277
D113 - Diffusion des savoirs et musées	1 095 718	1 285 1 194	1 301 1 237	0 0	0 0	17 5	17 3	2 397 1 917	2 413 1 958
D114 - Immobilier	2 812 2 328	55 314 55 905	62 588 46 636	0 0	0 0	25 419 75 330	33 934 25 098	83 544 133 564	99 334 74 062
D115 - Pilotage et support	24 994 22 172	35 769 29 572	41 405 26 928	0 0	0 0	4 847 2 818	5 225 4 357	65 610 54 562	71 623 53 457
D201 - Aides directes aux étudiants	15 20	1 626 1 381	812 1 010	0 0	0 0	50 17	50 0	1 692 1 418	877 1 030
D202 - Aides indirectes	0 264	608 642	604 617	0 0	0 0	576 37	576 29	1 183 943	1 180 910
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	361 2 869	841 297	912 290	0 0	0 0	1 630 0	1 630 0	2 832 3 166	2 902 3 159
Total	64 782 60 440	123 545 109 276	139 033 98 231	0 0	0 0	34 034 80 526	45 180 33 445	222 361 250 241	248 994 192 116

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	28 427	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	9 998	12 268
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	26 308	42 446
Autres décaissements non budgétaires	3 887	976
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	68 621	55 690
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	98	38 768
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	68 621	55 690

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	46 838
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	473	1 380
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	19 178	50 236
Autres encaissements non budgétaires	14 924	-47 448
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	34 576	51 006
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	34 045	4 684
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	32 772	11 710
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 371	31 742
Total des financements	68 621	55 690

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire de cette catégorie est de 46,8 M€. Les recettes s'élèvent à 239 M€ composées de 140,7 M€ de recettes globalisées (soit 58,9 % des recettes totales) et de 98,2 M€ de recettes fléchées (41,1 % des recettes). Au sein des recettes globalisées, les autres financements publics représentent 70,6 M€ (soit 29,6 % de l'ensemble des recettes) La SCSP représente 24 M€ (soit 10 % des recettes).

Les dépenses s'élèvent à 250,2 M€ en AE et 192,1 M€ en CP. Les frais de personnels représentent 60,4 M€ (soit 31,5 % des dépenses), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 98,2 M€ (51,1 %), les dépenses d'investissement s'élèvent à 33,4 M€ (17,4 %). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) sont de 78,4 M€ (32,8 % des recettes).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 058	1 445	1 394
– sous plafond	591	978	293
– hors plafond	467	467	1 101
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	11	11	15
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	72	87	73
– rémunérés par l'État par ce programme	72	87	73
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La baisse des consommations d'emplois sous plafond État (-298 ETPT) et la hausse des consommations d'emplois hors plafond (+634 ETPT) dans la catégorie des « communautés d'universités et d'établissement » découle notamment de la correction des erreurs d'imputation entre les plafonds constatées dans l'infocentre IndiaLolf.

PROGRAMME 231
Vie étudiante

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne-Sophie BARTHEZ

Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Responsable du programme n° 231 : Vie étudiante

1 / Lutter contre la précarité étudiante

Conformément aux annonces de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la rentrée 2023 a vu la mise en œuvre de la première étape de la réforme des bourses sur critères sociaux, reposant sur les mesures suivantes :

- Revalorisation de 6 % des plafonds de ressources ;
- Revalorisation des montants versés de 37 € par mois à tous les échelons ;
- Augmentation des montants versés de 30 € par mois supplémentaires pour les boursiers étudiant en Outre-Mer ;
- Attribution de 4 points de charge pour les étudiants en situation de handicap et pour les étudiants aidants.

L'impact de ces mesures pour le premier trimestre de l'année universitaire 2023-2024 a été financé en gestion.

Par ailleurs, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a également annoncé la pérennisation du repas à 1 € pour les étudiants boursiers et précaires. De même, les montants des loyers dans les résidences universitaires ont été à nouveau gelés à la rentrée 2023-2024 dans un contexte d'inflation persistante, une mesure dont l'impact a été également compensé au réseau des œuvres universitaires et sociales.

2 / Améliorer la qualité de vie étudiante

En 2023, la réforme des SSE crée une offre socle commune et une offre territorialisée, les rend compétents pour tous les étudiants de leur territoire et élargit leurs compétences réglementaires à la santé mentale, sexuelle, addictions, équilibre alimentaire.

En complément, la plateforme Santé Psy Étudiant permet de bénéficier de huit consultations par an chez un psychologue, sans avance de frais.

De plus, la plate-forme « Coordination nationale d'accompagnement des étudiants en santé » (CNAES), soutient et accompagne les étudiants en formation « santé » présentant des difficultés sociales, financières ou liées au déroulement des études. Elle permet de signaler des situations de violences sexistes et sexuelles, de harcèlement et de réorienter ces étudiants vers les acteurs compétents. Elle propose des formations à destination de toute la communauté universitaire.

En 2023, ses missions sont intégrées dans un ensemble plus large appelé Coordination nationale d'accompagnement des étudiants (CNAE). Ce changement s'accompagne d'une réflexion plus large pour faire évoluer le site « Mes Services étudiant » en plateforme d'accès aux droits.

En matière de logement, le Gouvernement a présenté en décembre 2023 une feuille de route visant à construire 35 000 nouveaux logements abordables d'ici la fin du quinquennat. De plus, le Gouvernement a également annoncé le 21 juin 2023, lors des Rencontres jeunesse de Matignon, l'objectif d'engager la rénovation des 12 000 logements vétustes du réseau des œuvres universitaires et sociales.

En outre, le MESR a engagé un chantier axé sur l'accès aux droits et au logement, en lien avec les ministères chargés du logement et de la transformation et de la fonction publiques. En effet, il existe une multiplicité d'offres, d'aides et de dispositifs pour l'accès aux logements. L'identification des barrières est en cours tout comme l'intégration au sein d'une seule plateforme numérique de toutes les informations relatives aux aides et dispositifs d'accès au logement dont les étudiants peuvent bénéficier. L'objectif est également d'intégrer à cette future plateforme, l'offre de logements étudiants vacants.

Enfin, une approche territorialisée de la vie étudiante est engagée entre les acteurs territoriaux. Les recteurs ont rencontré des établissements, des étudiants, des collectivités pour identifier les besoins et problématiques spécifiques à leurs territoires et les synergies possibles. Le MESR souhaite que chaque établissement s'engage dans l'élaboration de schémas directeurs de vie étudiante (SDVE) et qu'ils rendent lisibles les dispositifs qui contribuent à améliorer le bien-être étudiant, l'accès aux droits et l'accès aux services. Le SDVE s'inscrit dans un cadre institutionnel, politique et stratégique avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la vie étudiante au sein du territoire. Le MESR a mis en place un dispositif d'accompagnement, et un guide méthodologique.

3 / Utiliser la CVEC comme levier de dynamisation de la vie étudiante

La CVEC est utilisée, par les établissements d'enseignement supérieurs affectataires et par les CROUS, dans cinq grands domaines : social, santé, accueil, culture et sport.

La CVEC constitue un levier précieux pour enrichir la vie étudiante, encourager la participation des étudiants à la gouvernance de leur établissement et la coordination entre les établissements, les rectorats et les collectivités locales en matière de vie étudiante.

De nombreux établissements et Crous ont donc pu financer d'importants travaux, parfois pluriannuels, comme la création ou la rénovation de gymnases, d'espaces d'accueil et culturels, ou encore des crèches pour les étudiants parents.

4 / Renforcer la mobilisation en faveur de l'accueil et la réussite des étudiants en situation de handicap (ESH) et des étudiants à besoins particuliers

Conformément aux engagements pris lors des comités interministériels du handicap et de la conférence nationale du handicap, le MESR s'est engagé à mettre en œuvre un enseignement supérieur accessible.

Cette ambition se concrétise par une meilleure prise en compte des étudiants en situation de handicap au sein de l'enseignement supérieur.

La loi ORE a permis, dans le cadre de la réforme « Parcoursup », de faciliter l'accès des lycéens en situation de handicap aux formations de l'enseignement supérieur :

- Identification d'un contact « référent handicap » ;
- Mise à disposition d'une fiche de liaison sur la plateforme, détaillant la politique handicap de l'établissement ;
- Actualisation des informations sur le site interministériel « Mon Parcours handicap ».

Par ailleurs, une cartographie des logements accessibles en résidence Crous est mise en ligne sur le site « Mes Services Étudiant ».

En termes de prise en charge partenariale des ESH, Les mesures annoncées par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023, ainsi que celles du Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 20 septembre 2023 prévoient :

- Un appel à projets pour permettre à des établissements de devenir des universités démonstratrices exemplaires en matière d'accessibilité des enseignements ;
- Des subventions aux établissements renforcées pour favoriser l'accessibilité des formations ;
- La mise en accessibilité des établissements recevant du public ;
- L'accès aux bourses facilité et renforcé pour les étudiants en situation de handicap, ainsi que les étudiants aidants, Une formation à l'accessibilité pédagogique des nouveaux enseignants chercheurs ;

- Une valorisation des initiatives des établissements d'enseignement supérieur concourant à l'amélioration de l'insertion professionnelle des ESH.

Les établissements proposent également un accompagnement à d'autres étudiants à besoin particulier. A titre d'illustration, un guide d'accompagnement de l'étudiant artiste a été mis à disposition des établissements pour les aider à accompagner ce public. Il présente les aménagements d'études possibles pour concilier leurs activités avec les exigences académiques.

5 / Conforter le réseau des œuvres universitaires dans ses missions et ses moyens pour accompagner étudiants et établissements dans le développement de la vie étudiante

Le réseau intervient sur le champ des aides, du logement et de la restauration, de l'action culturelle et du soutien à l'engagement étudiant. Le réseau est impliqué dans la gestion du produit de la CVEC depuis sa création. En 2023, le réseau conforte son rôle dans la mise en œuvre de la politique de vie étudiante, notamment en faveur des étudiants en situation de précarité financière. Compte tenu de son expertise en matière de gestion des aides aux étudiants, le réseau s'est vu confier l'instruction des demandes et le paiement des bourses d'autres ministères et entités.

En matière de restauration, en 2023, près de 22 millions de repas à 1 € ont été servis aux étudiants boursiers et précaires, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2022. L'impact de cette mesure pour le réseau des œuvres universitaires et sociales a, comme les années précédentes, été intégralement compensé par l'État au CNOUS. Par ailleurs, environ 18 millions de repas ont été servis aux autres étudiants, au tarif de 3,30 €, inchangé depuis 2019.

En matière d'hébergement, le réseau gère environ 175 000 places, dont une offre très sociale. Le Gouvernement a annoncé le 21 juin 2023, lors des Rencontres jeunesse de Matignon, l'objectif d'engager la rénovation des 12 000 logements vétustes du réseau des œuvres universitaires et sociales.

Afin de préserver la situation financière du réseau des œuvres universitaires et sociales, l'impact des mesures du « Rendez-vous salarial 2023 » a été intégralement compensé en gestion. De même, le CNOUS a bénéficié d'un soutien en fin de gestion de 30 M€ pour faire face notamment aux surcoûts énergétiques, qui s'ajoute à l'enveloppe de 20 M€ ouverte fin 2022 et qui avait été reportée sur 2023 à cette même fin.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

INDICATEUR 1.1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale

INDICATEUR 1.2 : Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

INDICATEUR 1.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers

INDICATEUR 1.4 : Pourcentage d'étudiants boursiers en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

INDICATEUR 2.1 : Couverture des besoins en logements pour les étudiants boursiers

INDICATEUR 2.2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres

INDICATEUR 2.3 : Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres

OBJECTIF 3 : Développer le suivi de la santé des étudiants

INDICATEUR 3.1 : Nombre moyen de consultation en SUMPPS par étudiant inscrit à l'université

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

INDICATEUR

1.1 – Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	80,5	76,9	85	Non connu	donnée non renseignée	85,5
Employés, Ouvriers	%	55,1	48,6	53	Non connu	donnée non renseignée	53,5
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	67,4	62,2	68	Non connu	donnée non renseignée	69

Commentaires techniques

Source des données : sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques. DGEIP/DGRI-SDSIES. Les données sont issues d'AGLAE et de SISE. France Métro+DOM.

Mode de calcul : le taux de réussite est calculé en fonction du nombre d'inscrits en année terminale de cursus. Il ne concerne que les étudiants inscrits dans les universités.

Cet indicateur permet d'apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre avec l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Les pourcentages obtenus sont établis à partir du ratio admis/inscrits.

Ratio : $(a / b) * 100$. a : nombre de diplômés d'une licence boursiers sur critères sociaux rapporté au nombre d'inscrits boursiers sur critères sociaux en année terminale de cursus Licence

b : nombre de diplômés d'une licence non boursiers rapporté au nombre d'inscrits non boursiers en année terminale de cursus licence Cet indicateur étant disponible en décembre 2024, la réalisation 2022 est affichée dans le RAP 2023.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1-1 : Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale :

Les données affichées sont provisoires. Cet indicateur est établi à partir de l'enquête emploi de l'INSEE qui recalcule chaque mois de juin de nouvelles pondérations afin de les caler sur les résultats définitifs du recensement de la population alors disponible. Compte tenu du mode de recensement, l'enquête emploi 2017 n'a été définitive qu'en juin 2021 par exemple. Les révisions ont cependant toujours été négligeables pour le calcul de cet indicateur.

Ces chiffres fournissent un instantané des différences sociologiques d'accès à l'enseignement supérieur et non une information sur une année universitaire déterminée (certains jeunes ont pu commencer l'enseignement supérieur 2 ou 3 ans plus tôt, et arrêter ensuite). L'entrée dans l'enseignement supérieur est mesurée à 20 et 21 ans, âges permettant un dénombrement assez complet des études entreprises dans la continuité du lycée.

La crise sanitaire peut avoir eu une influence sur les indicateurs, la prise d'étude différée, la reprise d'étude ou la prolongation de cursus pouvant devenir une option privilégiée lorsque le marché de l'emploi devient difficilement accessible.

INDICATEUR

1.2 – Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Equivalent "L" Ouvriers, employés	%	31,0	30,9	>=31,5	30,6	absence amélioration	32
Equivalent "M" Ouvriers, employés	%	20,4	20,4	>=22	20,2	absence amélioration	22,5
Equivalent "D" Ouvriers, employés	%	14	14,2	>=16,5	14,1	absence amélioration	>=16,5

Commentaires techniques

Source des données : données tirées d'une enquête trimestrielle auprès des ménages, l'enquête Emploi de l'INSEE.

Les valeurs définitives ne sont définitives pour une année n qu'à partir de la rentrée n+4 puisqu'elles résultent de données pondérées qui sont provisoires pendant quatre ans.

Mode de calcul :

Pourcentage de jeunes suivant ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans à la date de l'enquête dont le parent 1 relève de telle ou telle catégorie socioprofessionnelle (nomenclature INSEE). Si la PCS du parent 1 n'est pas codée, c'est la PCS du parent 2 qui est prise en compte, si celui-ci est en emploi.

Échantillon : de l'ordre de 7 200 jeunes (tous milieux sociaux confondus) en 2021, dont 3000 enfants d'ouvriers et d'employés et 3 300 d'employeurs, cadres et professions intermédiaires. De l'ordre de 7 700 jeunes en 2022, dont 3 300 enfants d'ouvriers et d'employés et 3 500 d'employeurs, cadres et professions intermédiaires.

Champ : ensemble des personnes de France métropolitaine âgées de 20 ou 21 ans.

Note : L'enquête emploi a connu en 2021 une refonte majeure. En se conformant au règlement européen sur les statistiques sociales entré en vigueur début 2021, le questionnaire a été rénové. Le protocole d'enquête s'est modernisé et la méthode de pondération a été revue. L'exploitation de cette enquête rénovée entraîne ainsi une modification des indicateurs de l'année 2021.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1-2 : Évolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants :

On peut noter que l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année à l'autre. En 2022-2023, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes, au regard de la répartition entre cadres supérieurs et ouvriers dans la société, toutes formations confondues (hors STS en apprentissage). En 2022-2023, 36 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 17 % sont des enfants d'employés, 11 % sont des enfants d'ouvriers, 10 % sont des enfants d'agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise et 14 % sont des enfants de parents exerçant des professions intermédiaires.

Les enfants des cadres représentent plus de la moitié des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), dans les formations d'ingénieurs hors université, les écoles normales supérieures (ENS) et près de la moitié des étudiants des écoles de commerce. Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières, sauf en sections de techniciens supérieurs scolaires (STS) (22 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (19 %). La part des enfants d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles est plus élevée parmi les étudiants des écoles de commerce (18 %). Enfin, dans les écoles paramédicales et sociales, les enfants d'employés sont les plus nombreux (31 %).

A l'université, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 34 % des effectifs. Ils sont surreprésentés dans les disciplines de santé (48 %) et moins présents en « Art, lettres, langues, sciences humaines et sociales (SHS) » et « Économie, AES », au profit des enfants d'employés et d'ouvriers. Les études longues à l'université sont plus le fait d'enfants de cadres : leur part passe de 30 % en cursus licence à 40 % en cursus doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 11 % des effectifs en cursus licence et 5 % en cursus doctorat.

La politique engagée par le MESR avec le lancement du Plan Étudiants dès la rentrée 2017 et la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018 a renforcé les processus d'accompagnement à l'orientation des élèves au lycée et des étudiants lors des premières années de l'enseignement supérieur.

Les différentes mesures déployées depuis 2018 contribuent à soutenir davantage les élèves dans leur réflexion sur leur projet professionnel et personnel en inscrivant celle-ci dans un temps plus long au lycée grâce notamment à la désignation de deux professeurs principaux pour assurer un accompagnement individuel de chacun, à l'instauration de semaines de l'orientation au lycée et à l'examen approfondi du projet d'orientation des élèves par le conseil de classe. Par ailleurs, pour soutenir leur ambition et les accompagner vers un choix éclairé de poursuite d'études et vers la réussite, Parcoursup permet de leur fournir les informations relatives aux caractéristiques des formations, aux attendus pour réussir dans la filière choisie, aux critères d'examen des vœux et aux différentes données statistiques sur la réussite et l'insertion professionnelle des diplômés.

La dynamique de la loi ORE a favorisé l'extension du périmètre des formations présentes sur Parcoursup de manière à offrir un choix toujours plus large de formations aux élèves et un accès simplifié : plus de 86000 formations supplémentaires ont été ajoutées à la plateforme entre 2018 et 2023. En 2023, 23 000 formations étaient proposées.

Au-delà du périmètre traditionnel, depuis 2018, tous les ministères ont inscrit progressivement leurs formations post bac sur Parcoursup (Agriculture, Solidarités et Santé, Jeunesse et Sports, Culture, Transition écologique, Armées...) L'intégration de ces nouvelles formations permet de proposer un catalogue des formations reconnues par l'État, complet et diversifié, que de simplifier les démarches des usagers, grâce à une procédure entièrement dématérialisée et un calendrier unique. Sont notamment accessibles les formations du champ social, paramédical, les formations aux métiers du sport et de la culture, des écoles d'art, des écoles de commerce et d'ingénieurs, mais aussi tous les instituts d'études politiques (IEP), les formations de l'université Paris Dauphine et les écoles nationales vétérinaires. Au-delà, la mobilisation interministérielle pour le développement de l'apprentissage conduit à proposer plus de formations en apprentissage sur Parcoursup. Ainsi, en 2023, ce sont plus de 96 00 formations en apprentissage qui étaient disponibles.

Enfin, la loi ORE a permis d'instaurer des mesures en faveur de l'accès des bacheliers boursiers à l'enseignement supérieur : quotas d'appel minimal de boursiers dans les formations sélectives et non sélectives ; aide à la mobilité ciblée sur les lycéens boursiers. Grâce à ces mesures, l'accès des lycéens boursiers à l'enseignement supérieur a progressé. Pour mémoire, entre 2018 et 2020, la part des bacheliers boursiers admis dans l'enseignement supérieur a augmenté en passant de 20 % à 25 %.

Pour améliorer les perspectives de poursuite d'études des bacheliers technologiques et professionnels, la loi ORE et la plateforme Parcoursup ont donné une nouvelle ambition : des pourcentages minimaux d'accès des bacheliers professionnels et des bacheliers technologiques respectivement en STS et en IUT sont fixés par les recteurs et intégrés dans l'outil de manière à renforcer l'accès de ces bacheliers aux filières courtes dans lesquelles ils réussissent le mieux ; l'expérimentation « Bac Pro-STS » (accès prioritaire en STS des bacheliers professionnels ayant un avis favorable du conseil de classe) participe également de cette politique volontariste pour susciter l'ambition des élèves, par une meilleure préparation de leur projet d'orientation, quelle que soit leur origine socio-professionnelle, et leur proposer des parcours de réussite.

Parallèlement, avec la création des Bachelors Universitaires Technologiques (BUT) qui ont remplacé les DUT au sein des IUT, le ministère a souhaité impulser une politique volontariste pour augmenter le nombre de bacheliers technologiques admis dans cette filière dont la rénovation pédagogique a été pensée pour permettre à des profils variés de mieux réussir et en particulier les bacheliers technologiques. Sauf dérogation justifiée par une absence réelle de vivier, un taux minimal de 50 % de bacheliers technologiques apprécié à l'échelle de l'IUT a été fixé en 2023 dans plus de 800 formations par les autorités académiques au terme d'une concertation avec les présidents d'université et directeurs d'IUT. Cette réforme a porté ses fruits dès l'année 2021, année de son entrée en vigueur. Ces résultats sont confirmés chaque année.

En 2023, 78 089 bacheliers technologiques ont confirmé au moins un vœu en BUT, soit 57,1 % d'entre eux. 40 110 bacheliers technologiques (51,4 % d'entre eux) ont reçu au moins une proposition en IUT, soit une augmentation de

+16 points par rapport à 2020. 19 724 bacheliers technologiques ont accepté une proposition d'admission en IUT, soit 49 % d'entre eux. L'ensemble de ces dispositions couplées à la mise en place du contrat de réussite pédagogique à l'université proposé aux étudiants et du développement de la personnalisation des parcours en fonction du profil des bacheliers ont concouru à faire évoluer la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants.

Afin de développer la mobilité étudiante, entravée par des obstacles financiers mais également par les règles d'accès à l'enseignement supérieur, la loi ORE a introduit la fixation de taux de mobilité inter-académique pour permettre aux candidats de postuler dans toutes les formations du territoire. Ces taux sont fixés par le recteur sous la forme d'un pourcentage maximal de bacheliers hors académie retenus, candidatant à une formation de l'académie lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil.

INDICATEUR

1.3 – Ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Ratio des taux de réussite en L3	%	111	108	>=115	Non connu	donnée non renseignée	116

Commentaires techniques

Source des données : sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques. DGEIP/DGRI-SDSIES. Les données sont issues d'AGLAE et de SISE. France Métro+DOM.

Mode de calcul : le taux de réussite est calculé en fonction du nombre d'inscrits en année terminale de cursus. Il ne concerne que les étudiants inscrits dans les universités.

Cet indicateur permet d'apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre avec l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Les pourcentages obtenus sont établis à partir du ratio admis/inscrits.

Ratio : $(a / b) * 100$.

a : nombre de diplômés d'une licence boursiers sur critères sociaux rapporté au nombre d'inscrits boursiers sur critères sociaux en année terminale de cursus Licence

b : nombre de diplômés d'une licence non boursiers rapporté au nombre d'inscrits non boursiers en année terminale de cursus licence

Cet indicateur étant disponible en décembre 2023, la réalisation 2021 est affichée dans le RAP 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1-3 : Ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux non boursiers :

Une valeur supérieure à 100 de cet indicateur signifie que la réussite des étudiants boursiers sur critères sociaux en 3^e année de licence est supérieure à celle des non-boursiers.

Le calcul du taux de réussite doit néanmoins être pris avec précaution. En effet, il n'est pas établi à partir des présents aux examens mais à partir du nombre d'inscrits. En outre, il ne prend pas en compte la durée des études nécessaire pour obtenir le diplôme. Le ratio pour 2023 n'est pas encore disponible.

En 2022, le taux de réussite en L3 des boursiers reste supérieur à celui des non-boursiers (respectivement 75,1 % et 69,4 %). Ces taux de réussite ont baissé par rapport à ceux de l'année 2021 (82,3 % pour les boursiers et 74,3 % pour les non-boursiers). Les taux de 2022 sont également inférieurs à ceux de 2019 (81,8 % pour les boursiers et 72,8 % pour les non-boursiers). Le taux de réussite en un an de la L3 a baissé, entre 2019 et 2022, de 6,8 points pour les étudiants défavorisés, 5,7 pour les étudiants assez défavorisés, 4,2 pour les étudiants favorisés et 3,8 points pour les étudiants très favorisés.

Le ratio des taux de réussite en 3^e année de licence des étudiants boursiers et non boursiers avait augmenté entre 2019 et 2020, en passant de 112 à 114. En 2021 ce ratio avait diminué (111), et le phénomène s'accroît en 2022

(108). Cela s'explique par la plus forte baisse du taux de réussite des étudiants boursiers (-8,8 %) que celle du taux de réussite des étudiants non boursiers (-6,6 %) par rapport à l'année précédente.

INDICATEUR

1.4 – Pourcentage d'étudiants boursiers en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage d'étudiants boursiers en CPGE	%	27,3	26,8	30	26,5	absence amélioration	30

Commentaires techniques

Source des données : sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques. DGESIP/DGRI.

Mode de calcul : le calcul s'effectue sur la France métropolitaine et les départements d'Outre-mer. Il découle par appariement sur l'INE entre les deux systèmes Aglaé (gestion des bourses) et Scolarité. L'année n correspond à l'année universitaire n-1/ n. Les taux de boursiers sont calculés en divisant le nombre de boursiers en CPGE par le nombre d'étudiants inscrits dans des CPGE ouvrant droit aux bourses.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1-4 : Part des étudiants boursiers en Classes préparatoires aux Grandes Écoles

En 2022-2023, la proportion de boursiers en CPGE s'élève à 26,5 %. Cette part est en légère diminution de 0,3 point par rapport à l'année universitaire précédente et d'1,9 point par rapport à l'année universitaire 2019-2020. Jusqu'alors, le taux de boursiers en CPGE avait fortement augmenté depuis 2005 et était resté stable entre les années universitaires 2018-2019 et 2019-2020. Par ailleurs, le taux de boursiers en CPGE est plus faible dans les CPGE privées (15,9 %) que dans les CPGE publiques (28,3 %) ; cet écart s'accroît.

La part de boursiers au sein des formations ouvrant droit aux bourses a, quant à elle, diminué de 1,4 point pour atteindre 36,3 %, niveau le plus bas depuis 2012. Cette baisse poursuit celle déjà constatée l'année précédente. La baisse des effectifs de boursiers est en partie liée à l'augmentation de l'apprentissage, notamment dans les formations courtes. Or ce statut de formation n'ouvre pas droit aux bourses.

Si toutes les formations présentent une part plus faible de boursiers par rapport à 2021-2022, l'évolution sur dix ans est plus hétérogène. Depuis 2012-2013, les deux filières qui ont connu la plus forte diminution de la part de boursiers sont celles d'ingénieurs, qu'elles soient universitaires (-5,6 points) ou non (-4,2 points). Viennent ensuite les écoles de commerce (-3,1 points) et les CPGE (-1,1 point). Si l'augmentation de l'apprentissage peut expliquer une partie de cette baisse en écoles de commerce et d'ingénieurs, filières où les apprentis viennent de milieux plus modestes que les scolaires, ce n'est pas le cas pour les CPGE, où l'apprentissage n'est pas possible. La part de boursiers est relativement stable pour les universités et elle a augmenté de 4,4 points en dix ans pour les STS, avec une très forte progression entre les rentrées 2013 et 2015. C'est cependant en STS production que cette part diminue le plus par rapport à 2021-2022 (-2,1 points) ainsi qu'en CPGE économique (-2,3 points).

Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent, à la rentrée 2021 plus de la moitié des étudiants en classes préparatoires (53,1 %), tandis que les enfants d'ouvriers y représentent 6,8 % et les enfants dont les parents relèvent des professions intermédiaires 12,6 %.

Un ensemble de mesures conduisant à l'amélioration de cet indicateur a été mis en place. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur a demandé aux recteurs d'académie de mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques pour que les lycéens d'origine modeste, dès lors qu'ils en ont les capacités, soient encouragés à émettre des vœux pour une poursuite d'étude ambitieuse. Plus largement, la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) a introduit

l'obligation de l'intégration par les recteurs d'académie de pourcentages minimaux de bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, dans toutes les formations. Ces pourcentages tiennent compte de la part des candidats boursiers parmi les candidats ayant confirmé un vœu pour la formation considérée.

Le dispositif des « Cordées de la réussite » constitue également un levier pour la politique d'égalité des chances. Il vise à lever les obstacles psychologiques et culturels qui conduisent trop souvent les élèves issus de familles modestes à s'autocensurer alors qu'ils ont les capacités requises pour s'engager vers la diversité des formations de l'enseignement supérieur. Le dispositif repose sur des partenariats entre d'une part, un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur, y compris des lycées à classes préparatoires ou à section de technicien supérieur et, d'autre part, des lycées ou collèges. Il met l'accent sur les actions de tutorat, d'aide à l'orientation et à la réussite, d'accompagnement culturel et d'actions au sein de ces formations.

Les publics bénéficiaires prioritaires sont scolarisés dans les quartiers relevant de la politique de la ville et dans des zones rurales isolées. Les lycéens de la voie professionnelle et ceux de la voie technologique sont également prioritaires.

Une nouvelle impulsion avait été donnée en 2020 : le président de la République avait fixé l'objectif de 200 000 bénéficiaires. Le MESR, en lien étroit avec le MENJ, a mobilisé les académies pour faire évoluer le dispositif et augmenter son impact.

En 2023, plus de 900 Cordées ont constitué un partenariat entre plus de 3 500 établissements scolaires (soit près de 30 % de l'ensemble des établissements publics et privés) et près de 800 têtes de cordée. Plus de 40 % des collèges publics et plus de 50 % des lycées publics sont encordés et 75 % des collèges en éducation prioritaire bénéficient d'une Cordée. Ces partenariats permettent d'élargir les horizons des élèves bénéficiaires et de leur présenter dans sa diversité l'offre de formation dans l'enseignement supérieur : filières courtes/longues, filières sélectives/non sélectives, statut étudiant/apprenti, universités, écoles, etc. En 2023, 180 000 collégiens ou lycéens ont bénéficié du dispositif. Parmi ces élèves, près de 38 000 étaient scolarisés en zone rurale et/ou isolée et plus de 15 000 étaient des lycéens professionnels.

Pour faciliter l'entrée dans l'enseignement supérieur des lycéens qui ont bénéficié du dispositif durant leur année de 1^{re} ou de terminale, les établissements d'enseignement supérieur présents sur Parcoursup peuvent désormais prendre en compte cette caractéristique lors de l'examen et du classement des dossiers des candidats. En 2023, un tiers d'entre eux ont fait ce choix. Cette procédure renforce l'attractivité des Cordées de la réussite et contribue à réduire les inégalités.

En 2023, près de 32 500 candidats lycéens avaient participé à une Cordée de la réussite en classe de 1^{re} et/ou de terminale, soit une progression de 48,3 % par rapport à la session 2022. Parmi ceux-ci, 34 % sont boursiers. Les candidats dont le parcours dans les Cordées de la réussite a été mentionné, avec leur accord, dans leur dossier Parcoursup disposaient d'un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale. Les candidats dont le parcours dans les Cordées de la réussite a été mentionné, avec leur accord, dans leur dossier disposent d'un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale : 93,2 %, soit +2,8 points d'écart. Dans le détail, ce gain est particulièrement important pour les lycéens issus de la voie professionnelle avec un écart positif de 5 points par rapport aux autres lycéens de cette voie n'ayant pas participé à une Cordée ou n'ayant pas signalé cette caractéristique dans leur dossier. Ce gain est également notable pour les lycéens de la voie technologique avec 4 points. Il est de +1,5 point pour les lycéens de la voie générale. Par ailleurs, l'accès aux écoles d'ingénieurs et de commerce s'est fortement diversifié depuis plusieurs années : environ la moitié des étudiants de ces écoles n'a pas été recrutée à l'issue d'une CPGE, car de nombreuses passerelles ont été développées pour accueillir les étudiants d'IUT, de licence ou directement après le baccalauréat. Par conséquent l'attractivité des CPGE tend à légèrement diminuer pour l'ensemble des candidats.

En moyenne, la liste de vœux confirmés sur Parcoursup 2022, pour les bacheliers et tous bacs confondus, se compose à 6 % de vœux en CPGE, soit une baisse par rapport à 2020 (7 %). La hiérarchie des filières de formation dans les listes de vœux n'a pas été modifiée par l'élargissement des formations ouvertes sur Parcoursup.

La licence et les BTS sont les deux formations les plus demandées : près de sept candidats sur dix confirment au moins un vœu en licence (hors LAS) et près de la moitié en BTS. Il s'en suit les BUT qui sont demandés par un tiers des candidats confirmant un vœu, les LAS (19 %) et les CPGE (16 %). Cette part augmente de 1,1 point en licence mais elle diminue de 1,4 point en BTS et de 1,0 point en PASS. Comme les années précédentes, six candidats sur dix choisissent une ou deux filières de formations différentes dans leurs listes de vœux (respectivement 30 % et 28 %). Dans l'ensemble, la licence reste le choix complémentaire majoritaire des élèves de terminale, excepté pour ceux qui candidatent à un BTS, qui ne la demandent qu'à 48 %.

Par ailleurs, la politique conduite par le ministère vise à renforcer la poursuite d'études des bacheliers boursiers vers l'ensemble des formations sélectives et non sélectives publiques. Cette politique s'est traduite par une répartition des élèves boursiers sur l'ensemble des formations, et pas uniquement sur les formations de CPGE. En 2023, 91,74 % des lycéens boursiers ont reçu une proposition d'admission d'une formation d'enseignement supérieure (0,5 point de mieux qu'en 2022). Ainsi, plus de 140 851 lycéens boursiers ont reçu au moins une proposition d'admission, soit 91,7 % d'entre eux. 115 531 lycéens boursiers ont accepté une proposition d'admission, soit 82 % d'entre eux. On estime à près de 14 580 le nombre de lycéens boursiers pour lesquels les taux boursiers ont été décisifs dans leur admission en 2023 (12 300 en 2022). Ces lycéens se sont inscrits dans une formation pour laquelle ils n'auraient vraisemblablement pas eu de proposition en phase principale sans l'application des taux minimum de boursiers. En 2023, plus de 12 445 formations étaient concernées par l'application des taux boursiers.

OBJECTIF

2 – Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

INDICATEUR

2.1 – Couverture des besoins en logements pour les étudiants boursiers

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nb	23,4	24,2	23,4	23,6	cible atteinte	24,2

Commentaires techniques

Source de données : CNOUS/CROUS, le calendrier des enquêtes restauration et hébergement a ainsi été aménagé pour permettre l'intégration des résultats dans le rapport annuel de performances du programme 231. Aussi, les enquêtes sont désormais réalisées chaque année à l'automne, afin de pouvoir disposer au plus tard à la fin du mois de janvier des résultats.

Mode de calcul : Comme annoncé au PAP 2021, cet indicateur est désormais remplacé par un autre fondé sur une enquête annuelle menée par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, d'après la base IZLY pour la restauration et la base HEBERG pour le logement. Elle est conduite en début d'année N+1 au titre de l'année N.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2-1 : Répartition de la couverture des besoins en logement

S'agissant de la répartition de la couverture des besoins en logement, le nombre de places pour 100 étudiants boursiers connaît une baisse entre 2022 et 2023, de l'ordre de 0,6 point, et s'établit à 23,6. L'année universitaire 2023-2024 est en effet marquée par une hausse du nombre total d'étudiants boursiers au 31.12.2023 en particulier grâce à la réforme des bourses sur critères sociaux intervenue à compter de septembre 2023.

Cette hausse est supérieure à l'évolution du parc de logements Crous en un an, conduisant de fait à une légère dégradation de cet indicateur.

Il est à noter qu'en parallèle des constructions de nouveaux logements, l'effort se poursuit pour réhabiliter des logements anciens, en mobilisant les crédits de contractualisation alloués par le centre national, le recours à l'emprunt ou des financements sur ressources propres des Crous.

INDICATEUR

2.2 – Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 10	6,4	6,1	>=6,4	6,2	amélioration	Non déterminé
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 10	6,6	6,3	>=7	6,7	amélioration	Non déterminé

Commentaires techniques

Source de données : CNOUS/CROUS, le calendrier des enquêtes restauration et hébergement a ainsi été aménagé pour permettre l'intégration des résultats dans le rapport annuel de performances du programme 231. Aussi, les enquêtes sont désormais réalisées chaque année à l'automne, afin de pouvoir disposer au plus tard à la fin du mois de janvier des résultats.

Mode de calcul : Comme annoncé au PAP 2021, cet indicateur est désormais remplacé par un autre fondé sur une enquête annuelle menée par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, d'après la base IZLY pour la restauration et la base HEBERG pour le logement. Elle est conduite en début d'année N+1 au titre de l'année N.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2-2 : Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres

L'indicateur relatif à la satisfaction des étudiants en matière de logement et de restauration prévu au PAP se fonde désormais sur les enquêtes annuelles de satisfaction réalisées par le réseau des CROUS.

L'enquête restauration 2023, réalisée en novembre et décembre 2023, s'est déroulée dans un contexte particulier marqué à la fois par une très forte hausse de la fréquentation des structures de restauration, dans la continuité de 2022 (+15 % de repas sociaux servis par rapport à l'année 2022) et par des difficultés d'approvisionnement encore nombreuses (grippe aviaire, mauvaises récoltes...).

Malgré ces contraintes opérationnelles fortes, la qualité du service offert aux étudiants s'est maintenue, voire même légèrement améliorée avec une note en progression de 0,1 point. Parmi les items les plus appréciés, citons les tarifs, l'accueil, le confort et l'ambiance, tous supérieurs à 80 % (satisfaits et très satisfaits). Le professionnalisme et l'amabilité des équipes des Crous sont également soulignés. Il convient de noter que 31,9 % des étudiants ont seulement entre 30 et 45 minutes pour déjeuner, temps de trajet compris, ce qui constitue très vraisemblablement un obstacle à la fréquentation des structures de restauration universitaires et engendre de fait des temps d'attente conséquents. Le temps d'attente est d'ailleurs, de très loin, le premier critère de non-fréquentation des structures de restauration Crous.

L'enquête hébergement a, pour sa part, eu lieu en décembre 2023. La note attribuée sur la qualité des logements universitaires à l'occasion de la nouvelle enquête est également orientée à la hausse et ce conformément aux objectifs fixés, progressant de +0,4 point après une baisse observée en 2022. Si les logements Crous sont largement appréciés du fait du faible montant des loyers, la proximité avec le lieu de leurs études reste le premier critère de choix des étudiants (68,5 %). Les étudiants apprécient particulièrement l'accueil (79,7 %), les horaires d'ouverture (75,7 %), l'amabilité du personnel et leur professionnalisme (84 %) ainsi que les services de maintenance dont la qualité est soulignée avec 70,5 % d'avis positifs. La vie en résidence est considérée comme « tranquille » et

« sécurisée » par une grande majorité d'étudiants logés (respectivement 76,3 % et 77,1 %). Les principaux points à améliorer concernent les équipements à disposition dans les résidences : les laveries (50,3 % des étudiants peu ou pas satisfaits), les salles de travail (41,3 % de peu ou pas satisfaits) ou encore les salles de sport (42,9 % de peu ou pas satisfaits) ; l'insonorisation de certaines résidences (plus anciennes) reste aussi un axe de progression pour 58,2 % d'entre eux.

Ces sujets de préoccupation font partie des priorités d'intervention des Crous lors des opérations de maintenance et de réhabilitation de résidences pour les prochaines années. Le plan de réhabilitation des logements étudiants, annoncé dans le cadre du Conseil National de la Refondation Jeunesse, contribuera ainsi à améliorer le niveau de satisfaction des étudiants.

INDICATEUR

2.3 – Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de couverture sur ressources propres des dépenses d'hébergement	%	102,5	99,8	>=102	92	absence amélioration	>=96
Taux de couverture sur ressources propres des dépenses de restauration	%	25,6	35,8	>=30	35,2	cible atteinte	>=30

Commentaires techniques

Source de données : CNOUS/CROUS

Pour l'hébergement :

L'ensemble des recettes correspond aux ressources propres, constituées par le chiffre d'affaires, c'est-à-dire essentiellement les loyers (dont les aides versées en tiers-payant, ALS dé plafonnée et APL), les produits de gestion courante (75), les produits financiers (76), les produits exceptionnels (hors 777), les reprises sur provisions et amortissements (78 hors quote-part reprise au résultat des financements des actifs).

L'ensemble des dépenses correspond à la masse salariale des personnels administratifs et ouvriers y compris les pensions civiles, les locations et les charges, l'énergie, les fluides, l'entretien courant, les charges de gestion courante, les charges financières, les charges exceptionnelles, les dotations aux amortissements et les provisions sur ressources propres.

Pour la restauration :

L'ensemble des recettes correspond aux ressources propres constituées par les repas étudiants, non étudiants et exceptionnels, les produits de gestion courante (75), les produits financiers (76), les produits exceptionnels (hors 777), les reprises sur provisions et amortissements (78 hors quote-part reprise au résultat des financements des actifs).

L'ensemble des dépenses correspond à la masse salariale des personnels administratifs et ouvriers y compris les pensions civiles, les dépenses de denrées, boissons, l'énergie, les fluides, l'entretien courant, les charges de gestion courante, les charges financières, les charges exceptionnelles, les dotations aux amortissements et les provisions sur ressources propres.

Méthode adoptée depuis le PAP 2022

Données issues :

- du logiciel ORION et des comptes financiers des 26 CROUS du réseau ;
- pour les prévisions 2021 et 2022, au-delà des sources précitées, les projections comprennent également des données issues d'indicateurs de gestion produits annuellement par le réseau des œuvres.

Un changement de méthode de calcul intervient à compter du RAP 2021 et du PAP 2022. Trois évolutions sont mises en œuvre :

- Reventilation des dépenses de masse salariale du domaine « administration générale » sur les domaines métiers au prorata des effectifs affectés à chacun de ces métiers (les dépenses de masse salariale du domaine « administration générale » (frais de siège) n'étaient jusqu'à présent pas reventilés de manière homogène selon les Crous) ;
- Prise en compte des dépenses liées au CAS Pensions : les dépenses liées au CAS Pensions des personnels fonctionnaires affectés aux métiers de la restauration et de l'hébergement n'étaient jusqu'à présent pas prises en compte dans le calcul du taux de couverture. L'impact de cette non prise en compte était limité mais est devenu significatif à partir de 2020 sous l'effet de l'augmentation substantielle du nombre de fonctionnaires au sein du réseau en raison de la mise en œuvre de la politique de fonctionnarisation des personnels ouvriers ;
- Exclusion des opérations non budgétaires : les dotations et reprises sur amortissements et provisions, opérations non budgétaires, étaient jusqu'à présent prises en compte dans le calcul du taux de couverture. Ces opérations sont sans impact en trésorerie l'année de leur inscription comptable ; leur évolution est irrégulière et ne reflète pas nécessairement celle de l'activité. Leur exclusion permet de retenir un indicateur simple et opérationnel (dépenses d'exploitation / recettes d'exploitation), plus adapté aux objectifs de pilotage infra et pluriannuel, de comparaison entre Crous et de répartition des moyens budgétaires annuels.

Les deux premières évolutions constituent des facteurs de dégradation du taux de couverture ; la troisième représentait, selon les années, un facteur d'amélioration ou de dégradation qui sera dorénavant neutralisé. Ces évolutions, conjuguées à la baisse conséquente de recettes induites par la crise sanitaire, conduisent mécaniquement à une baisse sensible des taux de couverture des activités d'hébergement et surtout de restauration.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2-3 : Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par les ressources

1. Hébergement

Dans le domaine de l'hébergement, le chiffre d'affaires s'établit à 559,7 M€, en progression de 19 M€ par rapport à 2022 (soit +3,5 %), malgré l'annonce de la prorogation du gel des loyers dans les résidences universitaires à la rentrée 2023, mesure prorogée depuis 2019.

Les charges de l'activité hébergement progressent de 69,4 M€ (soit +12,7 %) alors que les recettes progressent seulement de 20,9 M€ (soit +3,6 %) avec des taux d'occupation de l'année 2023 conformes à ceux d'une activité normale. Les dépenses de masse salariale s'élèvent à 195 M€ et sont en augmentation de 9,1 M€ (soit +4,9 %), en raison notamment des effets des mesures interministérielles (revalorisation de la hausse de la valeur du point fonction publique, hausse indice minimum de la fonction publique, revalorisation de la catégorie C, prime pouvoir d'achat, mesures bas salaires...). Ces mesures ont été intégralement compensées par l'État au réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Les autres charges d'exploitation représentent 422,2 M€ et progressent de 60,3 M€ (soit 16,7 %) en raison principalement de la hausse des fluides énergétiques et de l'application de l'indice de révision des loyers par les bailleurs, ainsi que d'autres coûts en hausse (dépenses de sécurité pour certains Crous [interventions ponctuelles ou récurrentes de gardiennage sur certaines zones sensibles et accompagnement du renforcement du niveau Vigipirate sur les campus universitaires] et offre de service aux résidents [généralisation des référents étudiants en résidence]).

Il en résulte un taux de couverture de 92,0 %, en diminution de 7,8 points par rapport à l'exercice 2022. Cette dégradation s'explique notamment en raison du gel des loyers, qui génère mécaniquement, même s'il est pour partie compensé par l'augmentation de la subvention pour charges de services public, une diminution des ressources propres, dans un contexte où les bailleurs sociaux appliquent au réseau l'augmentation de l'IRL, conformément aux conventions qui les lient, sans que les Crous aient pu augmenter les loyers dus par les étudiants en conséquence.

2. Restauration

L'activité de restauration des Crous tout d'abord, a été confrontée à plusieurs évolutions majeures, dans le prolongement de celles connues en 2022.

La hausse massive de la fréquentation des restaurants universitaires s'est poursuivie en 2023, année record pour l'activité du réseau des Crous. Sur les seules structures Crous, plus de 40 millions de repas sociaux étudiants ont été servis, à 1 € ou 3,30 € contre 35 millions en 2022, soit une hausse de 15 % en un an seulement. Cette hausse concerne tous les types de repas servis par le réseau des Crous, sur les 5 millions de repas servis en plus, 3 millions l'ont été à 1 €, 2 millions à 3,30 €. Le nombre de repas à 1 € augmente au total de 18 %, avec près de 22 millions de repas, 3 millions de repas à 1 € de plus qu'en 2022.

Le nombre de repas boursiers augmente de 11 %. Le nombre de repas non boursiers précaires est lui multiplié par plus de 2 avec près de 2 millions de repas servis, grâce à une démarche simplifiée permettant aux étudiants d'en bénéficier au début de l'année universitaire. Par ailleurs, signe de l'attractivité du repas au tarif social à 3,30 €, le nombre de repas servis à ce tarif progresse lui de +12 % en un an, passant de 16 à 18 millions de repas.

Le chiffre d'affaires 2023 de la restauration s'établit à 186,8 M€, ce qui représente une progression de 18,8 M€ par rapport à 2022 (soit +11,2 %).

Comme l'année dernière, cette progression massive de l'activité, a certes induit une hausse des dépenses de fonctionnement portant essentiellement sur le coût des denrées et des fluides, nécessaires à la production des repas, accentuée par les effets de la loi ÉGALIM et des surcoûts tant sur les achats de produits alimentaires que de fluides induit par le contexte international, pour un montant d'environ 40 M€. De même, les dépenses de personnel ont augmenté de 17,8 M€, soit une progression totale, toutes charges confondues, de 62,7 M€ (+13,2 %), supérieure en pourcentage à la progression des recettes qui s'élèvent en 2023 à 189,5 M€ (169,9 M€ en 2022, soit +11,6 %). Ces évolutions conduisent à une faible dégradation de 0,5 point du taux de couverture 2023 par rapport à 2022. Cependant, l'activité de restauration des Crous, par nature déficitaire, demeure structurellement à un niveau inférieur à celui connu avant la crise sanitaire, en lien avec les mesures tarifaires adoptées (repas à 1 € boursiers mais aussi gel du tarif social depuis 2018) qui limitent la hausse des recettes alors que les dépenses sont dynamiques.

OBJECTIF

3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

INDICATEUR

3.1 – Nombre moyen de consultation en SUMPPS par étudiant inscrit à l'université

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre moyen de consultation en SUMPPS par étudiant inscrit à l'université	Nb	0,32	0,35	>0,35	0,36	cible atteinte	0,37

Commentaires techniques

Source des données : L'enquête est effectuée par la DGESIP auprès des services de santé étudiante. Le champ couvert n'est pas exhaustif puisque ne sont pas pris en compte les étudiants non-inscrits à l'université qui ont accès aux services de santé étudiante par voie de convention.

Mode de calcul : les résultats de l'année n sont calculés par rapport à l'année universitaire dont deux trimestres sur trois correspondent à l'année n.

Nombre moyen de consultation en SSE par étudiant inscrit à l'université

Numérateur : nombre de consultations réalisées en service de santé étudiante qui ont répondu à l'enquête

Dénominateur : nombre d'étudiants inscrits à l'université qui ont répondu à l'enquête (2)

(1) Étudiants de l'université vus au SSE quel que soit le motif : soins, prévention, social.

(2) Étudiants inscrits en inscription principale à l'université hors télé-enseignement et hors conventions.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de consultations réalisées par étudiant inscrit à l'université reflète l'activité d'un réseau de 62 services, dont 31 sont centres de santé.

L'enquête a été réalisée en janvier 2024 et porte sur l'année 2023. 53 services sur 62 ont répondu. Le nombre de consultations par étudiant inscrit à l'université est de 0,36 par étudiant (ou encore plus de 36 consultations réalisées pour 100 étudiants).

Le calcul du nombre total de consultations assurées par les services de santé étudiante prend en compte la globalité de l'activité du service en réponse aux besoins des étudiants sur ces différents champs : la prévention, l'accès aux soins et l'accompagnement social.

L'indicateur prend en compte la réalisation des missions obligatoires des services de santé dont la réalisation de l'examen de santé prévu par le code de l'éducation ainsi que les actions de prévention et de soin sur les thématiques de santé mentale, santé sexuelle, addictions, vaccination... Il prend aussi en compte le soin et les consultations spécialisées proposées aux étudiants (médecine générale, psychiatrie, gynécologie, nutrition...).

L'indicateur traduit l'accroissement de la demande des étudiants en santé mentale et l'augmentation des moyens alloués aux établissements pour assurer leurs missions et notamment des consultations psychologiques. Au cours de l'année 2023, le besoin d'accompagnement en santé mentale a représenté 39 % des motifs de consultation en service de santé étudiante.

En outre, 2023 a été marquée par la publication des décrets et de la circulaire relatifs à la réforme des services de santé étudiante et par l'impulsion de sa mise en œuvre. Des moyens supplémentaires ont été alloués afin de répondre aux objectifs d'accès de l'ensemble des étudiants d'un territoire et d'élargissement des missions autour des trois piliers que sont la veille sanitaire, la prévention et l'accès aux soins de premier recours. Ces résultats ont été possibles grâce au recrutement de 80 personnels supplémentaires (personnels de santé et administration) intervenu au second semestre 2023 qui viennent renforcer l'offre des services. L'observation en 2024 devrait confirmer cette trajectoire.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Aides directes	35 016 514 36 102 076		2 506 564 214 2 391 658 528		2 541 580 728 2 427 760 605	2 541 980 728
02 – Aides indirectes	290 898 690 356 875 545	110 288 706 82 372 514	5 963 756 6 180 290	22 273 370	407 151 152 467 701 718	408 151 152
03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	72 292 704 70 325 975		8 264 472 12 137 458		80 557 176 82 463 434	80 557 176
04 – Pilotage et animation du programme	104 493 928 107 773 535	2 631 461 2 462 929		5 321	107 125 389 110 241 785	107 125 389
Total des AE prévues en LFI	502 701 836	112 920 167	2 520 792 442	0	3 136 414 445	3 137 814 445
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+364 086 (hors titre 2)			+364 086	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-37 155 867 (hors titre 2)			-37 155 867	
Total des AE ouvertes		3 099 622 664 (hors titre 2)			3 099 622 664	
Total des AE consommées	571 077 132	84 835 443	2 409 976 277	22 278 691	3 088 167 542	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Aides directes	35 016 514 36 102 076		2 506 564 214 2 390 596 522		2 541 580 728 2 426 698 599	2 541 980 728
02 – Aides indirectes	290 898 690 356 865 697	104 066 206 83 010 015	5 963 756 6 180 290	16 074 646	400 928 652 462 130 648	401 428 652
03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	72 292 704 70 204 047		8 264 472 12 985 902		80 557 176 83 189 950	80 557 176
04 – Pilotage et animation du programme	104 493 928 107 773 535	2 631 461 2 462 929			107 125 389 110 236 464	107 125 389
Total des CP prévus en LFI	502 701 836	106 697 667	2 520 792 442	0	3 130 191 945	3 131 091 945
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+364 086 (hors titre 2)			+364 086	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-28 730 121 (hors titre 2)			-28 730 121	
Total des CP ouverts		3 101 825 910 (hors titre 2)			3 101 825 910	
Total des CP consommés	570 945 356	85 472 944	2 409 762 715	16 074 646	3 082 255 660	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aides directes	30 667 359 32 218 448		2 504 218 756 2 361 399 718		2 534 886 115	2 535 386 115 2 393 618 166
02 – Aides indirectes	265 774 789 279 241 565	16 600 000 1 722 371	5 963 756 6 180 290	92 588 706 99 895 076	380 927 251	381 427 251 387 039 302
03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	64 022 390 67 502 358		8 264 472 13 577 283		72 286 862	72 286 862 81 079 642
04 – Pilotage et animation du programme	98 256 980 100 795 918			2 631 461 2 447 875	100 888 441	100 888 441 103 243 793
Total des AE prévues en LFI	458 721 518	16 600 000	2 518 446 984	95 220 167	3 088 988 669	3 089 988 669
Total des AE consommées	479 758 289	1 722 371	2 381 157 291	102 342 951		2 964 980 902

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aides directes	30 667 359 32 222 374		2 504 218 756 2 360 022 916		2 534 886 115	2 535 386 115 2 392 245 290
02 – Aides indirectes	265 774 789 279 248 325	15 570 000 2 248 589	5 963 756 6 180 290	84 588 706 92 062 124	371 897 251	372 597 251 379 739 328
03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	64 022 390 67 476 681		8 264 472 12 460 633		72 286 862	72 286 862 79 937 314
04 – Pilotage et animation du programme	98 256 980 100 795 918			2 631 461 2 447 875	100 888 441	100 888 441 103 243 793
Total des CP prévus en LFI	458 721 518	15 570 000	2 518 446 984	87 220 167	3 079 958 669	3 081 158 669
Total des CP consommés	479 743 298	2 248 589	2 378 663 839	94 509 999		2 955 165 726

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	479 758 289	502 701 836	571 077 132	479 743 298	502 701 836	570 945 356
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 530 027	3 385 000	2 173 097	1 523 036	3 385 000	1 776 483
Subventions pour charges de service public	478 228 262	499 316 836	568 904 035	478 220 262	499 316 836	569 168 873
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 722 371	112 920 167	84 835 443	2 248 589	106 697 667	85 472 944
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 722 371	17 700 000	779 083	2 248 589	19 477 500	1 416 584
Subventions pour charges d'investissement	0	95 220 167	84 056 360	0	87 220 167	84 056 360
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 381 157 291	2 520 792 442	2 409 976 277	2 378 663 839	2 520 792 442	2 409 762 715
Transferts aux ménages	2 361 399 718	2 495 304 972	2 385 158 528	2 360 022 916	2 495 304 972	2 384 096 522
Transferts aux entreprises	30 000	11 259 242	6 530 000	30 000	11 259 242	6 530 000
Transferts aux collectivités territoriales	627 886	0	779 901	626 436	0	730 901
Transferts aux autres collectivités	19 099 687	14 228 228	17 507 847	17 984 487	14 228 228	18 405 291
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	102 342 951	0	22 278 691	94 509 999	0	16 074 646
Dotations en fonds propres	102 342 951	0	22 278 691	94 509 999	0	16 074 646
Total hors FdC et AdP		3 136 414 445			3 130 191 945	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-36 791 781			-28 366 035	
Total*	2 964 980 902	3 099 622 664	3 088 167 542	2 955 165 726	3 101 825 910	3 082 255 660

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	525 877	1 400 000	364 086	1 375 877	900 000	364 086
Total	525 877	1 400 000	364 086	1 375 877	900 000	364 086

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		74 244		74 244				
03/2023		21 742		21 742				
04/2023		17 726		17 726				
05/2023		20 638		20 638				
06/2023		34 360		34 360				
07/2023		55 437		55 437				
08/2023		43 417		43 417				
09/2023		21 879		21 879				
10/2023		25 881		25 881				
11/2023		20 142		20 142				
12/2023		20 683		20 683				
01/2024		7 937		7 937				
Total		364 086		364 086				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		1 527 213						
Total		1 527 213						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023				150 000				
Total				150 000				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/03/2023		23 951 151		33 564 392				
Total		23 951 151		33 564 392				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						283 000		283 000
30/10/2023				1 000 000				
20/11/2023						6 514 086		6 514 086
Total				1 000 000		6 797 086		6 797 086

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						5 276 917		5 276 917
Total						5 276 917		5 276 917

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						50 560 228		51 370 510
Total						50 560 228		51 370 510

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		25 842 450		35 078 478		62 634 231		63 444 513

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
120132	Exonération d'impôt sur le revenu (sur option) des salaires perçus par les jeunes au titre d'une activité exercée pendant leurs études secondaires ou supérieures ou leurs congés scolaires ou universitaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-36°</i>	356	367	386
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 1469217 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 quater F</i>	213	215	216
110238	Crédit d'impôt à raison des intérêts des prêts souscrits entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2008 en vue du financement de leurs études par les personnes âgées de vingt-cinq ans au plus Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 2 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2008 - code général des impôts : 200 terdecies</i>	-	-	-
Coût total des dépenses fiscales		569	582	602

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2022	Chiffre initial 2023	Chiffre actualisé 2023
120109	Exonération du salaire des apprentis et des gratifications versées aux stagiaires versées à compter du 12 juillet 2014 Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1977 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 bis</i>	323	327	356
730207	Taux de 10% pour les recettes provenant de la fourniture des repas par les cantines d'entreprises ou d'administrations Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1968 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-a bis</i>	159	382	149
Coût total des dépenses fiscales		482	709	505

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aides directes		2 541 580 728 2 427 760 605	2 541 980 728 2 427 760 605		2 541 580 728 2 426 698 599	2 541 980 728 2 426 698 599
02 – Aides indirectes		407 151 152 467 701 718	408 151 152 467 701 718		400 928 652 462 130 648	401 428 652 462 130 648
03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		80 557 176 82 463 434	80 557 176 82 463 434		80 557 176 83 189 950	80 557 176 83 189 950
04 – Pilotage et animation du programme		107 125 389 110 241 785	107 125 389 110 241 785		107 125 389 110 236 464	107 125 389 110 236 464
Total des crédits prévus en LFI *	0	3 136 414 445	3 136 414 445	0	3 130 191 945	3 130 191 945
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-36 791 781	-36 791 781		-28 366 035	-28 366 035
Total des crédits ouverts	0	3 099 622 664	3 099 622 664	0	3 101 825 910	3 101 825 910
Total des crédits consommés	0	3 088 167 542	3 088 167 542	0	3 082 255 660	3 082 255 660
Crédits ouverts - crédits consommés		+11 455 122	+11 455 122		+19 570 250	+19 570 250

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	3 136 414 445	3 136 414 445	0	3 130 191 945	3 130 191 945
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	3 136 414 445	3 136 414 445	0	3 130 191 945	3 130 191 945

Le montant inscrit en loi de finances initiale (LFI) du programme 231 était de 3 136,4 M€ en AE et 3 130,2 M€ en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Trois arrêtés ont été pris au titre des reports de crédits 2022 ouverts pour la gestion 2023.

Un premier arrêté (1^{er} février 2023) a autorisé le report de crédits de paiement de fonds de concours pour 150 000 euros.

Un deuxième arrêté (1^{er} février 2023) a autorisé le report d'autorisation d'engagement affectées non engagée pour 1,5 M€.

Un troisième arrêté portant report de crédits en date du 1^{er} mars 2023 a ouvert des crédits d'un montant de 23,95 M€ en AE et 33,56 M€ en CP.

Ces reports concernent notamment des crédits CPER demeurés disponibles, des attributions de produits, le financement du prêt étudiant garanti par l'État, le financement en crédits de paiement d'association dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire, les surcoûts énergétiques du réseau des œuvres.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

La prévision inscrite en LFI 2023 au titre des attributions de produits attendues était de 1,4 M€ en AE et 0,9 M€ en CP. En 2023, un montant total de 364 086 € en AE et en CP a été rattaché sur le programme 231 en provenance de remboursements de prêts d'honneur (n° 2-2-00089).

En outre, des crédits de fonds de concours ont été reportés sur 2023 pour un montant de 150 000 € en CP au titre du CPER Logement étudiant (n° 1-2-00060).

TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CRÉDITS

Le programme 231 a fait l'objet de deux décrets de transfert et d'un décret de virement :

- un transfert sortant d'un montant de 0,3 M€ en AE et CP vers le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » pour l'externalisation auprès d'un prestataire de la division du numérique pour l'éducation (0,1 M€) et vers le programme 144 pour le projet de reprise d'une ancienne caserne de Royallieu par le MESR pour la construction de logements (0,15 M€) (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023) ;
- un virement sortant d'un montant de 5,3 M€ en AE et CP au bénéfice du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » pour le financement de la certification en langue et le transfert d'un personnel vers l'université de Strasbourg (Décret n° 2023-510 du 27 juin 2023) ;
- un transfert d'un montant total de 6,5 M€ en AE et en CP (Décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023) comportant :
 - un transfert sortant d'un montant de 6,4 M€ au bénéfice des programmes 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles », 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », 205 « Affaires maritimes » et 159 « Expertise, information géographique et météorologie » pour le financement la réforme des bourses sur critères sociaux de septembre 2023 ;
 - un transfert sortant de 0,1 M€ pour la mise à disposition d'un agent de la division du numérique pour l'éducation ;
- Enfin, 1 M€ en CP en provenance du plan de relance (programme 364) est venu abonder le programme 231 au titre des cordées de la réussite.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	240 545 326	240 545 326	0	240 234 201	240 234 201
Surgels	0	48 109 065	48 109 065	0	48 046 840	48 046 840
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	288 654 391	288 654 391	0	288 281 041	288 281 041

La réserve de précaution sur le hors titre 2 du programme 231 a été majorée de 48,1 M€ en AE et 48 M€ en CP.

En fin de gestion, l'annulation de 50,6 M€ en AE et 51,4 M€ en CP correspond à l'annulation partielle de la réserve de précaution. L'essentiel de la réserve (238,1 M€ en AE et 237 M€ en CP) a été mobilisée pour financer les surcoûts liés à la réforme des bourses sur critères sociaux, ainsi que des mesures de soutien au réseau des œuvres universitaires (ticket U à 1 € et gel des loyers, notamment).

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aides indirectes	98 950 000				4 880 000	97 180 000	97 180 000
Total	98 950 000				4 880 000	97 180 000	97 180 000

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aides indirectes	118 500 000	17 700 000	19 480 000	15 236 800	14 553 635	49 122 733	24 560 727
Total	118 500 000	17 700 000	19 480 000	15 236 800	14 553 635	49 122 733	24 560 727

Génération 2015-2020

Dans les priorités définies par le MESRI pour les CPER 2015-2020, l'une d'entre elles avait pour objectif de répondre aux besoins de logements étudiants afin d'offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels. L'enveloppe contractualisée pour les opérations de logement étudiant est de 98,95 M€ sur le programme 231.

Le montant total des AE mises à disposition sur le programme 231 entre 2015 et 2020 pour cette génération de CPER est de 97,18 M€. Les CP mis en place pour couvrir ces AE entre 2015 et 2023 représentent un montant total de 97,18 M€ (dont 4,88 M€ consommés en 2023), soit un taux de couverture en CP des AE ouvertes de 100 %.

Génération 2021-2027

Pour la génération de CPER pour la période 2021-2027, le MESR s'engage à soutenir une politique d'investissement volontariste pour l'enseignement supérieur, notamment le développement d'une offre de logement social étudiant de qualité.

Au regard des éléments connus à ce jour (contrats signés, protocoles), le montant contractualisé sur le programme 231 est 118,5 M€, soit environ 10 % de l'enveloppe pour l'enseignement supérieur (programmes 150 et 231) d'un montant total de 1 176,5 M€.

Pour le programme 231, le montant total des AE mises à disposition entre 2021 et 2023 pour cette génération de CPER est de 47,01 M€ (**dont 15,24 M€ d'AE en 2023**). Les CP mis en place entre 2021 et 2023 pour couvrir ces AE représentent un montant total de 24,97 M€ (dont **14,53 M€ consommés en 2023**), soit un taux de couverture en CP des AE ouvertes de 53,1 %.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aides indirectes	1 785 553		715 000	1 785 553	460 000	1 785 553	460 000
La Réunion	1 785 553		715 000	1 785 553	460 000	1 785 553	460 000
Total	1 785 553		715 000	1 785 553	460 000	1 785 553	460 000

Dans le cadre des contrats de convergence et de transformation des territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) pour la période 2019-2022, prolongés en 2023, qui se sont substitués aux CPER 2015-2020 clôturés de façon anticipée fin 2018, le volet « logement étudiant » ne concerne que la Réunion pour une enveloppe de 1,79 M€ sur le programme 231.

Les crédits, programmés par redéploiement en gestion des crédits prévus pour le CPER 2021-2027, ont été consommés sur l'exercice 2023 à hauteur de 1,79 M€ en AE et de 0,46 M€ en CP.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 3 099 622 664	CP ouverts en 2023 * (P1) 3 101 825 910
AE engagées en 2023 (E2) 3 088 167 542	CP consommés en 2023 (P2) 3 082 255 660
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 713 031	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 16 449 535
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 10 742 092	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 3 065 806 125

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 36 845 630				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 36 845 630	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 16 449 535	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 20 396 095	
AE engagées en 2023 (E2) 3 088 167 542	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 3 065 806 125	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 22 361 417	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 42 757 512	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 20 255 911
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 22 501 601

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Depuis 2008, seuls les contrats de plan État-Régions sont inscrits pour des montants pour lesquels les autorisations d'engagement (AE) diffèrent des crédits de paiement (CP), selon un échéancier prévisionnel étalé sur trois années : les AE sont couvertes pour 25 % par des CP de l'année n, pour 50 % par des CP n+1 et pour le solde par des CP n+2.

Justification par action

ACTION

01 – Aides directes

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Aides directes		2 541 980 728 2 427 760 605	2 541 980 728 2 427 760 605		2 541 980 728 2 426 698 599	2 541 980 728 2 426 698 599

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	35 016 514	36 102 076	35 016 514	36 102 076
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-63 467		-63 467
Subventions pour charges de service public	35 016 514	36 165 543	35 016 514	36 165 543
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 506 564 214	2 391 658 528	2 506 564 214	2 390 596 522
Transferts aux ménages	2 495 304 972	2 385 158 528	2 495 304 972	2 384 096 522
Transferts aux entreprises	11 259 242	6 500 000	11 259 242	6 500 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	400 000		400 000	
Prêts et avances	400 000		400 000	
Total	2 541 980 728	2 427 760 605	2 541 980 728	2 426 698 599

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

Le montant inscrit au titre de la catégorie « dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel » correspond à une restitution de crédits en AE et en CP de 63 467 € dans le cadre de régularisations au titre des bourses sur critères sociaux et aides au mérite.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits de « subventions pour charges de service public » sont les crédits principalement destinés au réseau des œuvres universitaires pour la couverture de la rémunération des personnels administratifs chargés de la gestion des aides directes dans les CROUS.

La consommation des crédits excède d' 1,1 M€ le montant inscrit en LFI. Cet écart correspond :

- Aux mesures salariales interministérielles intervenues en cours d'année : prime pouvoir d'achat, hausse du point d'indice, mesures salariales, hausse des remboursements de transports et de la GIPA pour un montant de 1,2 M€ ;
- A une dépense de 0,1 M€ euros imputée dans cette catégorie pour le financement d'un dispositif d'aide mis en place au bénéfice des étudiants suivant des formations dispensées au campus franco-sénégalais (CFS) au Sénégal, dans le cadre d'un partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur français. L'institut de recherche pour le développement (IRD) en est l'opérateur ;

- A l'application de la réserve de précaution soit 0,2 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les transferts aux ménages couvrent le dispositif des bourses ainsi que d'autres types d'aides aux étudiants : les aides au mérite, les aides spécifiques, l'aide à la mobilité Parcoursup, les aides à la mobilité master et internationale ainsi que les aides aux apprenants de la grande école du numérique.

Les transferts aux entreprises concernent le dispositif de prêts garantis par l'État, géré par Bpifrance.

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Cette catégorie de dépenses regroupe les crédits destinés aux dispositifs d'aide sociale en faveur des étudiants suivant des études dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au sein de cette catégorie, les dépenses au titre des bourses sur critères sociaux et des aides au mérite s'élèvent à 2 295,9 M€.

Les bourses sur critères sociaux : 2 253,2 M€

Les bourses sur critères sociaux se répartissent en 8 échelons auxquels correspond un montant de bourse.

A la rentrée universitaire 2023, une réforme a été déployée avec les mesures suivantes :

- Augmentation de 6 % des plafonds de ressources permettant de nouveaux entrants et des passages aux échelons supérieurs ;
- Augmentation des montants de bourses de 37 € par mois à tous les échelons ;
- Augmentation supplémentaire des montants de bourse de 30 € par mois pour les boursiers en Outre-Mer ;
- Attribution de 4 points de charge supplémentaires aux étudiants en situation de handicap ou aidants d'un proche en situation de handicap.

La dépense induite par les bourses sur critères sociaux se décompose ainsi :

-1 280,2 M€ pour la période janvier-juillet 2023, y compris les crédits dédiés au complément grandes vacances.

-973 M€ pour la période août-décembre 2023 correspondant au versement de 4 mensualités de bourses.

Pour le premier semestre 2023 (données au 30 juin 2023) l'effectif d'étudiants bénéficiant d'une aide est de 664 269 (dont 4927 dans les COM).

Ces boursiers se répartissent entre les différents échelons comme suit :

- échelon 0 bis = 212 664 (32,01 %)
- échelon 1 = 91 132 (13,72 %)
- échelon 2 = 47 357 (7,13 %)
- échelon 3 = 47 459 (7,14 %)
- échelon 4 = 46 651 (7,02 %)
- échelon 5 = 86 039 (12,95 %)
- échelon 6 = 76 294 (11,49 %)
- échelon 7 = 56 673 (8,53 %)

Il ressort de cette ventilation que les échelons 5 à 7 concentrent à eux seuls environ 33 % de la population boursière.

Pour ce semestre, les taux annuels des bourses et allocations annuelles sont les suivants :

- échelon 0bis1 084 €
- échelon 1 1 793 €
- échelon 2 2 701 €
- échelon 3 3 458 €
- échelon 4 4 217 €
- échelon 5 4 842 €

- échelon 6 5 136 €
- échelon 7 5 965 €

Pour l'année universitaire 2023-2024, les mises en paiement pour le dernier quadrimestre 2023 s'appuient sur un effectif de 692 101 boursiers constatés au 31 décembre 2023 ;

La ventilation s'effectue comme suit :

- échelon 0 bis = 215 174 (31,09 %)
- échelon 1 = 98 209 (14,19 %)
- échelon 2 = 49 278 (7,12 %)
- échelon 3 = 49 554 (7,16 %)
- échelon 4 = 49 001 (7,08 %)
- échelon 5 = 92 188 (13,32 %)
- échelon 6 = 81 806 (11,82 %)
- échelon 7 = 56 891 (8,22 %)

Les montants annuels des bourses et allocations annuelles ayant été revalorisés à hauteur de 37 € à la rentrée 2023-2024, les montants appliqués pour le dernier quadrimestre sont les suivants (ils sont augmentés de 300 € par an pour les boursiers étudiants en outre-mer par rapport au tableau suivant) :

- échelon 0bis 1 454 €
- échelon 1 2 163 €
- échelon 2 3 071 €
- échelon 3 3 828 €
- échelon 4 4 587 €
- échelon 5 5 212 €
- échelon 6 5 506 €
- échelon 7 6 335 €

Les aides au mérite : 42,7 M€

L'aide au mérite est accordée aux étudiants ayant obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat et bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux. Sous réserve de progression dans les études, cette aide est versée pendant une durée de trois ans. Elle s'élève à 900 € annuels.

Un montant de 42,8 M€ était inscrit en LFI 2023, pour un nombre prévisionnel de 47 000 bénéficiaires de cette aide au premier semestre et au dernier quadrimestre 2023.

Le montant de la consommation est inférieur de 0,1 M€ au montant inscrit en LFI. Le nombre d'aides enregistrées a atteint 46 922 (fin juillet 2023 au titre de l'année universitaire 2022-2023) et 46 152 (au 31 décembre 2023 au titre de l'année universitaire 2023-2024) pour une dépense de 42,7 M€.

Les aides à la mobilité internationale : 24 M€

Comme l'aide au mérite, l'aide à la mobilité internationale (AMI) se présente sous la forme d'un complément de bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Son montant mensuel s'élève à 400 €. Elle est accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois. Cette aide est attribuée aux étudiants suivant une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuant un stage international et étant affectés dans un établissement d'enseignement supérieur inscrit dans une démarche de contractualisation avec l'État.

Pendant l'année universitaire 2022-2023, 12 780 étudiants ont bénéficié d'une aide à la mobilité internationale. La reprise des mobilités internationales s'est accélérée notamment avec un financement sur reliquat des années précédentes suite à la crise sanitaire.

Les aides spécifiques : 46,3 M€

Les aides spécifiques, dont la gestion est confiée aux CROUS, permettent de financer notamment :

- des aides ponctuelles en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés. En 2023 le nombre d'attributions d'aides ponctuelles (92 065 aides pour un montant moyen de 293 € pour 68 023 étudiants) reste stable rapport à 2022 (92 213 aides) mais reste supérieur au niveau antérieur à la crise (79 232 aides attribuées en 2019).

Les principaux motifs des aides attribuées concernaient une aide alimentaire (45 %), le logement (31 %) et des difficultés particulières (9 %). La dépense par les CROUS au titre des aides ponctuelles s'élève à 27 M€.

- des allocations annuelles peuvent être attribuées aux étudiants qui doivent faire face à des difficultés spécifiques durables, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. En 2023, 4 183 ont bénéficié de cette aide. La dépense par les CROUS au titre des allocations annuelles s'élève à 23,4 M€.

L'écart entre la dépense par les CROUS et la consommation constatée a été financé par un reliquat de crédits de 2022.

L'aide à la mobilité Parcoursup : 10,5 M€

L'aide à la mobilité Parcoursup est une aide d'accompagnement à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour accompagner le bachelier, bénéficiaire d'une bourse nationale de lycée, qui, dans le cadre de la procédure nationale de préinscription dans une formation d'enseignement supérieur « Parcoursup », a accepté une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de leur académie de résidence. L'aide peut également être accordée, après examen de leur situation par la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur, aux bacheliers bénéficiant d'une bourse nationale de lycée s'engageant dans une mobilité et acceptant une proposition d'admission dans un établissement situé dans leur académie de résidence.

L'aide à la mobilité master : 6,6 M€

L'aide à la mobilité master (AMM) a été créée à la rentrée 2017 pour faciliter la mobilité géographique des étudiants, bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur, ou bénéficiaires d'une allocation annuelle dans le cadre du dispositif des aides spécifiques et inscrits en première année du diplôme national de master dans une région académique différente de celle dans laquelle ils ont obtenu leur diplôme national de licence. Le réseau des œuvres universitaires est chargé de l'instruction des demandes et du paiement de l'aide.

Le montant annuel de l'AMM s'élève à 1000 € par bénéficiaire, faisant l'objet d'un seul versement. En 2023, 7087 étudiants ont bénéficié de l'aide à la mobilité master pour une dépense par les CROUS de 7,1 M€.

L'écart entre la dépense par les CROUS et la consommation constatée a été financé par un reliquat de crédits de 2022.

L'aide pour les personnes inscrites dans les formations labellisées de la Grande école du numérique : 0,7 M€

La Grande école du numérique (GEN) labellise des formations courtes et qualifiantes qui préparent aux métiers du numérique et permettent d'acquérir un socle professionnalisant de compétences numériques susceptibles d'offrir des débouchés aux apprenants. Elles s'adressent à des personnes diplômées en situation de recherche d'emploi ou dépourvues de qualification professionnelle ou de diplôme. Des aides peuvent être accordées aux apprenants de la GEN ne disposant pas par ailleurs d'aides au titre de la formation et de l'insertion professionnelles, selon les mêmes modalités d'attribution que pour les bourses sur critères sociaux. Le réseau des œuvres universitaires est chargé de l'instruction des demandes et du paiement de l'aide.

Un versement mensuel est mis en place à compter du mois suivant celui où le demandeur a produit l'ensemble des documents à fournir.

En 2023, 381 personnes ont bénéficié de cette aide (864 en 2020), dont 63 ont débuté leur formation cette même année, 181 en 2022, 98 en 2021 et 39 en 2020.

L'écart entre la dépense par les CROUS et la consommation constatée a été financé par un reliquat de crédits de 2022.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Prêts garantis par l'État gérés par Bpifrance

Le fonds de garantie « prêts étudiants » a pour vocation d'encourager les organismes financiers qui prennent l'initiative de financer la vie de l'étudiant en leur accordant une garantie partielle des prêts effectués.

Au versement des 4 M€ prévus en loi de finances s'est ajouté un report de 2,5 M€ non consommés en 2022.

Le nombre de bénéficiaires est relativement stable avec 19 472 prêts en 2023 contre 20 026 prêts accordés en 2022. Le montant moyen des prêts s'élève à 13 066 euros (contre 12 652 € en 2022 et 12 100 € en 2021).

Prise en charge du coût de la certification en langue

Une attestation de niveau linguistique peut être proposée par les établissements d'enseignement aux étudiants inscrits dans un cursus à dimension internationale et conduisant à un diplôme national.

Un transfert en gestion a été effectué en 2023 vers le programme 150 afin de permettre le versement d'une compensation aux établissements proposant une certification en langue.

Pour 2024, cette dépense est définitivement transférée au programme 150.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

En LFI 2023 le rattachement par voie d'attribution de produits d'un montant prévisionnel de 0,4 M€ en AE et en CP était prévu au titre des remboursements dans les 10 ans qui suivent la fin des études de prêts d'honneur accordés antérieurement aux étudiants non boursiers.

Le montant total effectivement rattaché au programme au cours de l'année 2023 (0,3 M€), a été intégré à l'enveloppe des crédits pour les bourses sur critères sociaux.

ACTION**02 – Aides indirectes**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Aides indirectes		408 151 152 467 701 718	408 151 152 467 701 718		401 428 652 462 130 648	401 428 652 462 130 648

L'écart de 59,6 M€ en AE et de 60,7 M€ en CP entre le montant des crédits inscrits en LFI et la consommation résulte principalement d'un abondement de la subvention pour charge de service public du réseau des œuvres principalement au titre des surcoûts liés à l'inflation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	290 898 690	356 875 545	290 898 690	356 865 697
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		45 100		35 252
Subventions pour charges de service public	290 898 690	356 830 445	290 898 690	356 830 445
Titre 5 : Dépenses d'investissement	111 288 706	82 372 514	104 566 206	83 010 015
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 700 000	779 083	19 977 500	1 416 584
Subventions pour charges d'investissement	92 588 706	81 593 431	84 588 706	81 593 431
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 963 756	6 180 290	5 963 756	6 180 290
Transferts aux autres collectivités	5 963 756	6 180 290	5 963 756	6 180 290
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		22 273 370		16 074 646
Dotations en fonds propres		22 273 370		16 074 646
Total	408 151 152	467 701 718	401 428 652	462 130 648

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public correspondent, sur cette action, aux crédits versés par l'État au réseau des œuvres universitaires, pour 356,8 M€ en AE et en CP. Ces crédits couvrent les dépenses de fonctionnement du réseau, notamment dans le domaine du logement étudiant, de la restauration, de l'informatique du réseau ainsi que celles de la formation des personnels. Ils couvrent également la rémunération des personnels administratifs et pour partie celle des personnels ouvriers des CROUS.

La consommation des crédits excède de 65,9 M€ le montant inscrit en LFI. Cet écart se répartit comme suit :

- Un premier versement en début d'année de 20 M€ au titre d'une « dotation de soutien aux établissements du réseau rencontrant des difficultés financières du fait de l'inflation » (surcoûts énergétiques) ;
- Un second versement effectué en fin de gestion 2023 en tenant compte des surcoûts énergétiques et des denrées alimentaires réellement constatés. Le CNOUS et les CROUS ont bénéficié de 30 M€ ;
- La compensation du gel des loyers pour la période septembre-décembre 2023 accordés aux résidents pour un montant de 8,3 M€ ;
- La ré imputation de 2,1 M€ de subvention classée en Titre 5 (subvention pour charges d'investissement) en subvention pour charges de service public du CNOUS pour la réalisation d'opérations d'investissement relevant du CNOUS et des CROUS avec la même finalité mais qui ne peuvent être budgétairement et comptablement financées en titre 5 compte tenu de leur nature (fonds de concours et prestations intellectuelles informatiques) ;
- Le financement des mesures salariales interministérielles 2023 (prime pouvoir d'achat, hausse de la valeur du point fonction publique, mesure « bas salaires » y compris leur extension aux DAPOOUS, hausse de l'indice minimum fonction publique, hausse du remboursement transport et du coût de la GIPA) pour un montant 9,4 M€ ;
- L'application de la réserve de précaution pour un montant de 3,9 M€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT

En 2023, sur le montant LFI de 17,7 M€ en AE, 15,7 M€ étaient disponibles au titre des opérations du CPER après déduction de la réserve de précaution, auxquels s'ajoutent des reports généraux à hauteur de 1,4 M€ et un montant d'AE affectées non engagées reportées de 1,5 M€, soit un total de 18,7 M€.

Les crédits prévus en CP en LFI au titre des opérations du CPER s'élevaient à 19,5 M€ dont 17,5 M€ étaient disponibles après déduction de la réserve de précaution. S'y ajoutent un montant de 9,9 M€ de report 2022, portant ainsi le montant total disponible de 27,5 M€.

Le montant de l'exécution au titre des CPER (CPER 2015-2020, CPER 2021-2027 et CCT des DROM s'élève au total à 17,8 M€ en AE et 19,9 M€ en CP.

Cette consommation des crédits se répartit entre les différentes catégories de l'action 02 comme suit :

« Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel » : 0,05 M€ en AE et 0,04 M€ en CP,

« Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État » : 0,8 M€ en AE et 1,4 M€ en CP,

« Subventions pour charges d'investissement » : 2,4 M€ en AE et CP,

« Dotations en fonds propres » : 14,6 M€ en AE et 16,1 M€ en CP.

La faible consommation dans la catégorie « Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État » au regard de la LFI s'explique par le grand nombre de projets de logements étudiants qui ne sont pas réalisés sous maîtrise d'ouvrage État (imputation T5 – catégorie 51 investissement) mais sous maîtrise d'ouvrage des CROUS (imputation T5 – catégorie 53 subventions pour charges d'investissement » ou T7 – dotations en fonds en propres).

A titre d'illustration, les crédits CPER ont permis d'engager en 2023 sont les opérations concernant du logement étudiant suivantes :

- la réhabilitation de la résidence étudiante « le vieux Pozzo et les Malaquais »- CROUS de Versailles,
- la restructuration du site de la Madeleine – CROUS de Lyon,
- la construction de la résidence étudiante Ilot des Poiriers à Villetaneuse - CROUS de Créteil,
- la construction de la résidence étudiante CTC à Créteil - CROUS de Créteil,
- les études pour le développement du logement étudiant à Saint-Denis de la Réunion – CROUS de la Réunion.

SUBVENTION POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT

La prévision LFI concerne les crédits destinés à l'investissement du réseau des œuvres universitaires.

Le montant de la dépense d'investissement du CNOUS prend en compte la subvention pour charge d'investissement et une partie des dépenses d'opérations financières. En effet, dans le cadre du changement de catégorisation des « dotations en fonds propres (Titre 7) » en « subvention pour charges d'investissement (Titre 5) » l'imputation sur « dotation en fonds propres (titre 7) » est transitoire, en attente d'un paramétrage permettant un recours systématique au bon compte et à la bonne catégorie.

Ainsi, la consommation des crédits, est de 89,3 M€ (81,6 M€ du titre 5 + 7,7 M€ du titre 7) en AE et 81,6 M€ (81,6 M€ du titre 5 + 0 M€ du titre 7) en CP. La moindre consommation à hauteur de 3,3 M€ en AE et 3 M€ en CP en correspond principalement à la réserve de précaution appliquée sur la subvention pour charges d'investissement.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les transferts aux autres collectivités correspondent aux crédits mis en place pour la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour un montant de 5,6 M€ en AE et CP, dont un montant de 0,3 M€ au titre de la mise en accessibilité des locaux pour les personnes en situation de handicap et pour le fonctionnement de la Fondation de Santé des Étudiants de France (FSEF) (0,6 M€ en AE et CP).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES DOTATIONS EN FONDS PROPRES

La dépense constatée sur ce titre concerne des opérations CPER pour un montant de 14,6 M€ en AE et de 16,1 M€ en CP au titre des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage des CROUS.

Le reste de la consommation est à mettre en regard de la prévision des dépenses d'investissement. (Cf supra « SUBVENTION POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT »)

ACTION

03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		80 557 176 82 463 434	80 557 176 82 463 434		80 557 176 83 189 950	80 557 176 83 189 950

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	72 292 704	70 325 975	72 292 704	70 204 047
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 385 000	2 191 463	3 385 000	1 804 697
Subventions pour charges de service public	68 907 704	68 134 512	68 907 704	68 399 350
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 264 472	12 137 458	8 264 472	12 985 902
Transferts aux entreprises		30 000		30 000
Transferts aux collectivités territoriales		779 901		730 901
Transferts aux autres collectivités	8 264 472	11 327 557	8 264 472	12 225 001
Total	80 557 176	82 463 434	80 557 176	83 189 950

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

Les crédits inscrits en prévision correspondent aux rentes et cotisations pour les accidents du travail des étudiants (2 M€) et aux cordées de la réussite (0,5 M€). Ils correspondent également, pour 0,9 M€, au financement des prestations offertes par la coordination nationale d'accompagnement des étudiants (CNAE) qui comprend un marché de réponse téléphonique pour tous les étudiants.

La consommation prend en compte les dépenses pour les rentes et cotisations (1,4 M€ en AE et en CP). Les crédits sont destinés aux paiements des cotisations URSSAF et aux rentes versées par l'État pour la réparation des accidents du travail survenus aux étudiants bénéficiant des dispositions du titre IV du code de la sécurité sociale. Les crédits mis en place correspondent aux dépenses effectuées par les académies en fonction du nombre d'étudiant.

La consommation dans cette catégorie est complétée par une dépense de 0,7 M€ en AE et 0,3 M€ en CP relative à la mise en place de la CNAE.

En ce qui concerne les cordées de la réussite, l'exécution s'élève à 2,4 M€ en AE et 2,4 M€ en CP. La dépense relative aux cordées a été répartie sur l'action 3 de la façon suivante :

- « Subventions pour charges de service public » : environ à 0,01 M€ en AE et 0,3 M€ en CP
- « Transferts aux collectivités territoriales » : 0,8 en AE et 0,7 en CP
- « Transferts aux autres collectivités » : 1,6 M€ en AE et 1,4 M€ en CP

En outre, 0,1 M€ en AE et en CP ont été consommés au titre de la communication autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICES PUBLIC

La consommation des crédits en AE et en CP se décompose de la manière suivante :

- les crédits alloués aux établissements d'enseignement supérieur pour financer notamment les actions de vie étudiante (santé, activités sportives et socioculturelles...), les aides à destination des étudiants en situation de handicap et les travaux de mise en accessibilité (52,4 M€) ;
- les crédits réservés au réseau des œuvres universitaires et scolaires dans le cadre des travaux immobiliers d'accessibilité (3,7 M€) ;
- les dépenses pour la rémunération des personnels administratifs du réseau des œuvres rattachés à cette action et le fonctionnement des services culturels (12 M€), dont 0,5 M€ correspondent à un versement supplémentaire au titre de mesures salariales interministérielles.

Un montant d'environ 0,01 M€ en AE et 0,3 M€ en CP correspondant aux cordées de la réussite complète cette consommation.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Des dépenses relatives aux cordées de la réussite ont été exécutées dans la catégorie des transferts aux collectivités territoriales à hauteur de 0,8 M€ en AE et 0,7 M€ et dans les autres collectivités à hauteur de 1,6 M€ en AE et 1,4 M€ en CP.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

30 000 euros ont été versés à France Culture pour le financement du « Prix du livre France Culture-Télérama ».

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Les crédits prévus en LFI sont destinés aux organisations étudiantes représentatives (OER) et à des associations étudiantes pour le financement d'activités associatives, culturelles et sportives.

L'écart entre exécution et prévision s'explique notamment par le financement des projets spécifiques qui ont débuté en 2022 et qui ont impacté 2023 comme la lutte contre la précarité alimentaire étudiante (financement de colis alimentaires par le biais des associations LINKEE-paris et COP1) mais également par la poursuite du projet lié à l'orientation INSPIRE de l'association ARTICLE 1 pour 0,5 M€.

La consommation des crédits pour les associations étudiantes (3,2 M€ en AE et en CP), outre les opérations spécifiques susmentionnées, se décompose ainsi :

- Prise en charge de la formation des élus des organisations étudiantes représentatives conformément à l'article L.811-3 du code de l'éducation, qui prévoit des aides financières pour la formation de leurs élus en fonction des résultats aux élections de leurs représentants au conseil d'administration du Cnous et au Cneser (0,9 M€) ;
- Subvention attribuée par le ministère pour la participation au fonctionnement des organisations étudiantes représentatives (0,6 M€) ;

- Convention pluriannuelle d'objectifs entre le ministère et 6 associations (0,9 M€) : ANIMAFAC, l'association de la fondation étudiante pour la ville (Afev), INACTUS France, 100 % Handinamique (ex FEDEEH), Droit au savoir, la fédération des associations générales étudiantes (FAGE) pour un projet spécifique intitulé « éradiquer la pauvreté, préserver l'environnement, favoriser le vivre-ensemble » ;
- Soutien financier du ministère (0,8 M€) à des projets ponctuels d'associations comme ceux de IASTAR-Radio campus, du RESES (ex REFEDD), Avenir Santé France, ou de l'International Exchange Erasmus Student network France.

Un montant de 5,27 M€ est attribué à la Fédération française du sport universitaire (FFSU) qui organise avec ses comités régionaux du sport universitaire (CRSU) les compétitions sportives regroupant les associations sportives d'établissements adhérentes.

Des crédits à hauteur de 1,6 M€ en AE et 1,4 M€ en CP ont été consommés dans cette catégorie pour les cordées de la réussite et 0,1 M€ en AE CP au titre des rentes et accidents de travail.

ACTION

04 – Pilotage et animation du programme

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Pilotage et animation du programme		107 125 389 110 241 785	107 125 389 110 241 785		107 125 389 110 236 464	107 125 389 110 236 464

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	104 493 928	107 773 535	104 493 928	107 773 535
Subventions pour charges de service public	104 493 928	107 773 535	104 493 928	107 773 535
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 631 461	2 462 929	2 631 461	2 462 929
Subventions pour charges d'investissement	2 631 461	2 462 929	2 631 461	2 462 929
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		5 321		
Dotations en fonds propres		5 321		
Total	107 125 389	110 241 785	107 125 389	110 236 464

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits inscrits dans cette catégorie sont réservés au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). Ils sont destinés à la rémunération des personnels administratifs du CNOUS, ainsi qu'à des actions spécifiques du réseau des œuvres universitaires (informatisation, formation continue, communication, etc.). Ils intègrent également le fonctionnement du CNOUS et de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE).

L'écart de 3,3 M€ entre la consommation réelle et le montant des crédits inscrits en LFI se répartit comme suit :

- le financement de mesures salariales interministérielles (3,2 M€) ;
- le financement de la revalorisation du SMIC (1,2 M€) ;
- la réserve de précaution appliquée sur la subvention pour charges de service public de l'opérateur (-1,1 M€ en AE et CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits inscrits sont destinés à l'investissement du CNOUS en titre 5.

Le montant de la dépense d'investissement du CNOUS prend en compte la subvention pour charge d'investissement et les dépenses d'opérations financières (5321 €). En effet, dans le cadre du changement de catégorisation des « dotations en fonds propres (Titre 7) » en « subvention pour charges d'investissement (Titre 5) », l'imputation sur « dotation en fonds propres (titre 7) » est transitoire, en attente d'un paramétrage permettant un recours systématique au bon compte et à la bonne catégorie.

L'écart constaté entre la prévision LFI et la consommation de -0,2 M€ correspond à la réserve de précaution (-0,1 M€) ainsi qu'un transfert du titre 5 vers le titre 3 (-0,07 M€) en AE et CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

DOTATIONS EN FONDS PROPRES

Cf supra : « DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ».

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	19 025	19 025			24 300	24 300
Subventions pour charges de service public	3 928	3 928			9 200	9 200
Transferts	15 097	15 097			15 100	15 100
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	3 000	3 000			1 500	1 500
Transferts	3 000	3 000			1 500	1 500
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)					5 000	5 000
Transferts					5 000	5 000
X - Ecole polytechnique (P144)	17 300	17 300			4 200	4 200
Subventions pour charges de service public	1 300	1 300			1 000	1 000
Transferts	16 000	16 000			3 200	3 200
Ecoles d'art en Région (P361)	16 500	16 500			10 100	10 100
Transferts	16 500	16 500			10 100	10 100
Ecole de l'air et de l'espace (P178)	1 700	1 700			2 500	2 500
Transferts	1 700	1 700			2 500	2 500
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)	9 200	9 200			9 500	9 500
Subventions pour charges de service public	4 700	4 700			6 000	6 000
Transferts	4 500	4 500			3 500	3 500
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)	6 118	6 118			1 057	1 057
Transferts	6 118	6 118			1 057	1 057
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)					8 000	8 000
Transferts					8 000	8 000
INP - Institut national du patrimoine (P361)	5 000	5 000			28 400	28 400
Transferts	5 000	5 000			28 400	28 400
INSP - Institut national du service public (P148)	3 500	3 500				
Transferts	3 500	3 500				
IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)	9 353	9 353			10 781	10 781
Subventions pour charges de service public	2 000	2 000			2 000	2 000
Transferts	7 353	7 353			8 781	8 781
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)	6 500	6 500			4 500	4 500
Subventions pour charges de service public	6 500	6 500			4 500	4 500
Universités et assimilés (P150)	66 891 168	66 887 168	73 327 986	73 327 986	67 087 212	67 087 212
Subventions pour charges de service public	44 176 574	44 170 574	49 686 986	49 686 986	45 347 880	45 347 880
Transferts	22 714 594	22 716 594	23 641 000	23 641 000	21 739 332	21 739 332
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	4 144 632	4 144 632	4 766 415	4 766 415	4 455 101	4 455 101
Subventions pour charges de service public	1 921 119	1 921 119	2 710 415	2 710 415	2 228 119	2 228 119
Transferts	2 223 513	2 223 513	2 056 000	2 056 000	2 226 982	2 226 982
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	1 611 980	1 611 980	729 862	729 862	2 307 887	2 307 887
Subventions pour charges de service public	710 024	710 024	729 862	729 862	1 252 755	1 252 755
Transferts	901 956	901 956			1 055 132	1 055 132

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	601 415 257	594 030 103	610 409 634	602 409 634	690 666 063	684 103 780
Subventions pour charges de service public	431 161 304	431 161 304	445 903 467	445 903 467	520 085 512	520 085 512
Dotations en fonds propres	101 895 153	94 509 999			22 278 691	15 716 408
Transferts	68 358 800	68 358 800	69 286 000	69 286 000	64 245 500	64 245 500
Subventions d'investissement			95 220 167	87 220 167	84 056 360	84 056 360
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	100 000	100 000	286 106	286 106	100 000	100 000
Subventions pour charges de service public	100 000	100 000	286 106	286 106	100 000	100 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	9 841	9 841			22 740	22 740
Transferts	9 841	9 841			22 740	22 740
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (P192)	4 000	4 000			12 000	12 000
Transferts	4 000	4 000			12 000	12 000
Groupe Mines Télécom (P192)	13 250	13 250			23 164	23 164
Subventions pour charges de service public	1 200	1 200			1 784	1 784
Transferts	12 050	12 050			21 380	21 380
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	15 215	15 215			13 500	13 500
Subventions pour charges de service public	4 000	4 000			4 000	4 000
Transferts	11 215	11 215			9 500	9 500
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	50 343	50 343			87 189	87 189
Subventions pour charges de service public	50 343	50 343			87 189	87 189
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	2 990	2 990			451	451
Transferts	2 990	2 990			451	451
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)					2 000	2 000
Transferts					2 000	2 000
Total	674 355 872	666 966 718	689 520 003	681 520 003	764 887 145	758 324 862
Total des subventions pour charges de service public	478 142 992	478 136 992	499 316 836	499 316 836	569 129 939	569 129 939
Total des dotations en fonds propres	101 895 153	94 509 999			22 278 691	15 716 408
Total des transferts	94 317 727	94 319 727	94 983 000	94 983 000	89 422 155	89 422 155
Total des subventions d'investissement			95 220 167	87 220 167	84 056 360	84 056 360

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
Réseau des œuvres universitaires et scolaires		0	12 392	115	0	115	0
		0	12 724	0	0	0	0
		0	12 379	120	0	120	0
Total		0	12 392	115	0	115	0
		0	12 724	0	0	0	0
		0	12 379	120	0	120	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	12 724	12 379

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	40	32

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
Réseau des œuvres universitaires et scolaires	22 498 582	20 226 245	24 112 161
Total	22 498 582	20 226 245	24 112 161

Opérateurs

OPÉRATEUR

Réseau des œuvres universitaires et scolaires

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le réseau des Crous se compose du centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des 26 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), tous établissements publics administratifs opérateurs de l'État. Il est régi par le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et soumis aux dispositions du décret GBCP (gestion budgétaire et comptable publique).

Sa mission consiste à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants au quotidien et à favoriser leur épanouissement et leur parcours vers l'autonomie, à travers :

- L'accompagnement social et financier des étudiants (bourses sur critères sociaux, aides sociales) ;
- La restauration étudiante ;
- Le logement étudiant ;
- Le développement de la vie de campus, en partenariat avec les universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Le Cnous, établissement tête de réseau, a notamment pour mission de répartir les moyens alloués par l'État aux Crous.

1. L'activité de restauration

L'activité de restauration des Crous a été confrontée à plusieurs évolutions majeures, dans le prolongement de celles connues en 2022. La hausse de la fréquentation des restaurants universitaires s'est poursuivie en 2023, année record pour l'activité du réseau des Crous. Sur les seules structures Crous, plus de 40 millions de repas sociaux étudiants ont été servis à 1 € ou 3,30 € contre 35 millions en 2022, soit une hausse de 14,9 %. Cette hausse concerne tous les types de repas servis par le réseau des Crous : les 5 millions de repas servis en plus se répartissent en 3 millions à 1 € et 2 millions à 3,30 €.

En examinant les structures du réseau des Crous uniquement, on peut noter que :

- Le nombre de repas à 1 € augmente au total de 17,5 %, avec près de 22 millions de repas, soit 3 millions de plus qu'en 2022. Le nombre de repas boursiers augmente de 11,1 % ;
- Le nombre de repas non boursiers précaires est lui multiplié par plus de 2 avec près de 2 millions de repas servis, grâce à une démarche simplifiée permettant aux étudiants d'en bénéficier au début de l'année universitaire ;
- Le nombre de repas servis au tarif social de 3,30 € progresse lui de 11,9 % en un an, passant de 16 à 18 millions de repas signe que ce tarif est également attractif pour les étudiants et contribue à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Alors même que l'activité augmentait fortement (+15 % sur le repas social, +11 % au total en incluant toute l'activité étudiante y compris la restauration rapide), la note de satisfaction des étudiants a légèrement progressé de 0,1 point (passant de 6,1/10 à 6,2/10).

Le gouvernement a annoncé, en mars 2023, la pérennisation de l'existence d'un repas à tarif très social, aux côtés d'un repas à tarif social. Après avoir émis un avis favorable à une tarification inchangée pour l'année universitaire 2023-2024, le conseil d'administration a d'ailleurs adopté lors du BR2 du Cnous l'attribution au réseau des Crous des crédits destinés au financement de la mesure pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire, à hauteur de 20 M€.

Par ailleurs, la loi du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré a été adoptée l'an dernier. Une première étape dans sa mise en œuvre a eu lieu dès l'exercice 2023 avec un soutien renforcé à la politique d'agrèments portée par le réseau des Crous.

2. Les activités liées à l'hébergement et à la vie étudiante

Concernant l'activité d'hébergement, le loyer des résidences universitaires a de nouveau fait l'objet d'un gel pour l'année 2023-2024 et plusieurs dotations complémentaires de l'État sont venues compléter la compensation de cette perte de recette au titre de l'exercice 2023.

Plus largement, le réseau des Crous a assuré la mise en œuvre des mesures de soutien aux étudiants et tout particulièrement la réforme des bourses pour la rentrée universitaire 2023-2024 :

- S'agissant de l'instruction des bourses sur critères sociaux pour la rentrée universitaire écoulée, l'objectif pour le réseau des Crous d'instruire un nombre croissant de dossiers sur une période plus courte, tout en maintenant la qualité de cette instruction a été atteint avec, au 31 août 2023, 35 000 dossiers supplémentaires instruits par rapport à l'année passée et un nombre de notifications supérieur de 12 % à la rentrée 2022. 20 % d'étudiants supplémentaires ont perçu leur bourse de manière anticipée dès la rentrée 2023 ;
- La poursuite de la simplification des procédures de demandes d'aides en particulier s'agissant de la demande de repas à 1 € pour les étudiants non boursiers en situation de précarité, ainsi que le renforcement continu des effectifs des services sociaux ont contribué à poursuivre le renforcement de l'accompagnement social des étudiants.

Parallèlement à ces mesures de soutien à la situation sociale des étudiants, le réseau des Crous a poursuivi l'amélioration de la qualité de ses services aux usagers, avec un effort accru de modernisation de ses modalités de réponses aux usagers :

- Le plan national de réponse aux usagers mis en œuvre depuis 2022 a permis d'aboutir à des résultats notables pour les étudiants. Pour la première fois, le taux de décrochés du réseau des Crous dépasse ainsi l'objectif interministériel de 85 %. Parallèlement, le réseau des Crous a déployé des outils de réponses automatisés (chatbot et callbot) sur tous ses canaux de contacts ;
- Les étudiants ont souligné la qualité des services apportés par le réseau des Crous. Malgré un contexte national particulièrement complexe (comme évoqué supra), la note de satisfaction des étudiants a augmenté, tant en restauration (6,2/10, +0,1 par rapport à 2022) qu'en hébergement (6,7/10, +0,4). En matière d'hébergement, les efforts significatifs entrepris et à venir s'agissant en particulier de la réhabilitation du parc de logement comme des innovations à l'œuvre (travaux de la chaire Cnous-ENSAD) contribueront certainement à prolonger l'amélioration constatée ;
- Enfin le réseau des Crous poursuit ses efforts de simplification et de modernisation de ses démarches numériques au service des étudiants. L'exercice 2023 a ainsi été marqué par une refonte ergonomique totale de la procédure de demande de logement en ligne (TUL) comme du site de paiement de la CVEC. Les nouveaux sites internet des Crous, mis en ligne au début de l'année 2023, ont également pu contribuer à améliorer l'information des étudiants, de même que le nouveau simulateur d'éligibilité aux bourses sur critères sociaux.

Au cours de l'exercice 2023, le Cnous a également fait adopter une stratégie de transition écologique ambitieuse pour l'ensemble du réseau, qui constitue l'aboutissement d'un travail amorcé de longue date par les Crous en matière de transition écologique que ce soit au niveau de la restauration ou des logements. Les objectifs et les indicateurs ont été déterminés à partir du bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisées sur l'ensemble du réseau. Ainsi, les Crous avaient émis, en 2022, 366 314 tonnes d'équivalent CO₂. Le réseau s'engage, sur cette base,

à réduire de 4,7 % par an ses émissions et présentera au conseil d'administration de juillet 2024 le bilan 2023 de cette stratégie, déclinée en cinq axes :

- Axe 1 : Pilotage, organisation et financement de la transition écologique ;
- Axe 2 : Création et exploitation d'un patrimoine responsable. Les Crous ont notamment pour objectif de réduire leur consommation d'énergie de 40 % en 2030 grâce à la réduction de la consommation d'énergie en rénovant le patrimoine existant, au recours aux énergies bas carbone et renouvelables et la construction de bâtiments à énergie passive voir positive ;
- Axe 3 : Réduire l'impact environnemental de la restauration. Objectif majeur pour le réseau, viser un taux de prise de 30 % de repas végétariens en 2025 et 50 % à horizon 2030 ;
- Axe 4 : Engagement des CROUS pour une consommation responsable : marchés publics et du réemploi ;
- Axe 5 : Développement des mobilités décarbonées et du numérique.

3. Des soutiens exceptionnels successifs alloués par l'État au Cnous

Pour soutenir financièrement le réseau des Crous, un soutien exceptionnel à hauteur de 30 M€ a été alloué au réseau en BR4 du Cnous visant à tenir compte des surcoûts constatés sur les fluides et les denrées.

Par ailleurs, comme en 2022, l'exercice 2023 a été caractérisé par de nombreuses réformes et mesures nationales, souvent à portée interministérielle, dans le domaine des ressources humaines, mises en œuvre au bénéfice des agents du réseau des Crous dans les délais impartis pour un montant total de plus de 18 M€ et correspondant aux mesures suivantes : revalorisation indiciaire des grilles des Dapoous, financement de la hausse de l'indice minimum de la fonction publique, prime pouvoir d'achat, hausse de la valeur du point fonction publique, mesure « bas salaires » y compris leur extension aux Dapoous, et enfin hausse du remboursement transport et du coût de la GIPA.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	3 557	105 552				75 654
Dotations en fonds propres	3 557	104 616				75 654
Transferts		937				
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		2				
Transferts		2				
P131 – Création	21	21			20	20
Transferts	21	21			20	20
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	34 223	34 223	41 355	41 355	37 922	37 922
Transferts	34 223	34 223	41 355	41 355	37 922	37 922
P230 – Vie de l'élève	580	580			581	581
Subventions pour charges de service public	580	580			580	580
Transferts	0	0			1	1
P143 – Enseignement technique agricole	22 328	22 328				
Transferts	22 328	22 328				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	8 628	5 040	4 853	4 620	6 625	5 782
Subventions pour charges de service public	92	92	61	61	61	61
Dotations en fonds propres	8 536	4 948	4 792	4 559	5 874	5 031
Subventions d'investissement					690	690

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P231 – Vie étudiante	601 415	594 030	610 410	602 410	690 666	684 104
Subventions pour charges de service public	431 161	431 161	445 903	445 903	520 086	520 086
Dotations en fonds propres	101 895	94 510			22 279	15 716
Transferts	68 359	68 359	69 286	69 286	64 246	64 246
Subventions d'investissement			95 220	87 220	84 056	84 056
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	8 209	8 209	36 834	36 834	29 293	29 293
Transferts	8 209	8 209	36 834	36 834	29 293	29 293
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements		500				
Transferts		500				
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes					78	48
Transferts					78	48
P219 – Sport					3	3
Transferts					3	3
P363 – Compétitivité	852	852				50
Subventions pour charges de service public	425	425				
Dotations en fonds propres	427	427				
Transferts						50
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					50	18
Transferts					50	18
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	4 538	2 203			3 703	
Dotations en fonds propres	4 538	2 203			3 703	
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					4 005	2 964
Dotations en fonds propres					3 521	2 480
Subventions d'investissement					484	484
Total	684 353	773 542	693 453	685 220	772 946	836 439

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	551 812	557 360	Subventions de l'État	419 272	520 086
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>78 426</i>	<i>78 227</i>	– subventions pour charges de service public	419 272	520 086
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	882 577	921 515	Fiscalité affectée	20 226	24 112
Intervention (le cas échéant)	1 267		Autres subventions	22 795	36 997
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	152 010	170 093	Revenus d'activité et autres produits	911 932	919 679
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>152 005</i>	<i>169 678</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>37 137</i>	<i>21 606</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>5</i>	<i>415</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>1 228</i>	<i>1 298</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>82 177</i>	<i>109 430</i>
Total des charges	1 435 656	1 478 875	Total des produits	1 374 226	1 500 874
Résultat : bénéfice		21 999	Résultat : perte	61 430	
Total : équilibre du CR	1 435 656	1 500 874	Total : équilibre du CR	1 435 656	1 500 874

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	29 963		Capacité d'autofinancement		59 757
Investissements	384 073	316 676	Financement de l'actif par l'État	241 585	208 470
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	25 484	19 331
			Autres ressources	2 002	-219
Remboursement des dettes financières	42 397	47 012	Augmentation des dettes financières	77 932	78 716
Total des emplois	456 433	363 688	Total des ressources	347 003	366 055
Augmentation du fonds de roulement		2 368	Diminution du fonds de roulement	109 431	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

LES PRODUITS

1. Les subventions de l'État : 520,1 M€

Elles sont constituées de la subvention pour charge de service public du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, redistribuée dans les Crous à hauteur de 520,1 M€, le solde étant destiné à financer les charges du Cnous, y compris celles réalisées pour le bénéfice du réseau et des subventions allouées aux universités de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française dans le cadre de conventions tripartites avec le MESR.

La subvention pour charges de service public inscrite en loi de finances initiale de 445,9 M€ a été abondée en cours d'exercice afin de financer les mesures interministérielles nouvelles en faveur des personnels, les surcoûts ou les pertes financières du réseau.

Par rapport au montant notifié initialement de 419,3 M€ nets de réserve, les modifications ont été les suivantes :

- Versements complémentaires de 20 et 30 M€ destinés à compenser les effets induits par la hausse du coût des fluides énergétiques et de l'inflation affectant le coût des denrées alimentaires ;
- Versement complémentaire de 20 M€ destinés à compenser les effets induits par la poursuite du dispositif du repas à 1 € en faveur des étudiants boursiers et des étudiants non boursiers précaires à compter de la rentrée universitaire 2023 ;
- Versement complémentaire de 15,7 M€ pour financer les mesures interministérielles nouvelles générales et catégorielles en faveur des personnels du réseau (hausse de la valeur du point fonction publique à compter du 1^{er} juillet, augmentation du revenu minimum de traitement indexé sur le SMIC, mesures « bas salaires », revalorisation indiciaire des grilles des Dapouos, prime pouvoir d'achat, hausse du remboursement transport et du coût de la GIPA) ;
- Versement complémentaire de 8,3 M€ au titre du gel des loyers 2023 ;
- Versement de crédits relatifs aux travaux d'accessibilité : 3,7 M€ ;
- Transfert de crédits du titre 5 vers le titre 3 au titre des opérations d'investissement relevant du titre 3 : 2,099 M€. Ces transferts portent sur des opérations de contractualisations initialement financées en T5 (investissement premiers équipements) notamment ou le financement par fonds de concours impliquent un changement d'imputation ;
- Réduction du taux de mise en réserve visant à apporter un soutien spécifique et direct au Crous de Paris : 1 M€ ;
- Dotation OVE enquête « bien-être et habitudes de soins des étudiants » : 0,064 M€.

2. La fiscalité affectée : 24,1 M€

Ce montant est constitué par la part revenant aux Crous de la contribution de vie étudiante et de campus – CVEC, encaissée au cours de l'année 2023 au titre de l'année universitaire de 2022-2023.

Ces recettes doivent être intégralement affectées à des dépenses destinées à des projets spécifiques. Toutes les ressources non utilisées se trouvent intégrées dans la trésorerie du réseau, ce qui augmente artificiellement son résultat net et son fonds de roulement. Ces recettes non utilisées en année N, qui ne sont pas gérées réglementairement en ressources affectées, abondent le fonds de roulement de 2023 mais ont été en principe ouvertes en budget initial 2024 afin de poursuivre le financement des projets validés par chaque commission de Crous. Le montant unitaire de la CVEC étant en hausse constante du fait des règles d'indexation, les sommes collectées et affectées au réseau des Crous augmentent également en continu depuis la création de cette contribution.

Le taux de consommation des crédits de CVEC par les Crous s'établit au 31 décembre 2023 à 82 % en AE (79 % en 2022) et 72 % en CP (69 % en 2022).

3. Les autres subventions : 37 M€

Elles proviennent des collectivités publiques (collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur, Union Européenne, etc.) qui apportent leur concours au financement du fonctionnement du réseau ou d'autres subventions de l'État.

4. Les autres produits : 919,7 M€

Ces produits s'élèvent à 919,7 M€ et sont pour l'essentiel composés des ressources propres du réseau pour **768,9 M€** dont principalement l'hébergement (567,7 M€) et la restauration (189,5 M€), mais aussi des **opérations pour ordre : 132,3 M€**.

Les opérations pour ordre sont constituées des produits de cession d'actifs (c/756) pour 1,3 M€, de la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs (c/7813) pour 109,4 M€ et des reprises sur amortissements et provisions (c/7815 hors 7813) pour 21,6 M€.

LES CHARGES

1. Les charges de personnel : 557,4 M€

Les charges de personnel concernent toutes les rémunérations, salaires et cotisations des personnels payés par le réseau, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels de droit public (personnels ouvriers régis par les dispositions spécifiques qui leurs sont applicables), à durée indéterminée ou déterminée, en contrats aidés ou d'apprentissage. L'agrégat regroupe les charges de rémunération principale et accessoire d'activité des personnels rémunérés par l'établissement, les cotisations et contributions sociales et allocations diverses (c/64). Les impositions directement assises sur la masse salariale de l'établissement (c/631, 632 et 633) ne sont pas intégrées, mais sont comprises dans les charges de fonctionnement. Cela explique l'écart avec le montant des charges de personnel inscrit dans les tableaux des autorisations budgétaires et de dépenses par destination (**571,6 M€**) qui, lui, les intègre.

2. Les charges de fonctionnement : 921,5 M€

Elles comprennent toutes les autres charges, y compris les charges calculées. Elles sont supérieures de 39 M€ par rapport à la prévision en raison essentiellement de l'augmentation des denrées alimentaires (inflation, hausse de la fréquentation) et des dépenses énergétiques. Les amortissements sur ressources propres (différence entre le montant total de la dotation aux amortissements et la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs) augmentent en 2023 de 8,5 % (+4,7 M€) par rapport à 2022.

Restauration

Le taux de couverture de la restauration s'élève à 35,2 %, ce qui constitue une faible dégradation par rapport à celui de 2022 qui s'établissait à 35,8 %.

Comme l'année dernière, la progression de l'activité a induit une hausse des dépenses de fonctionnement portant essentiellement sur le coût des denrées et des fluides, nécessaires à la production des repas, accentuée par les effets de la loi ÉGALIM et des surcoûts tant sur les achats de produits alimentaires que de fluides induit par le contexte international, pour un montant d'environ 40 M€.

Hébergement

Le taux de couverture de l'hébergement s'élève à 92 %, en diminution de 7,8 points par rapport à l'exercice 2022. Cette dégradation s'explique par une hausse des charges plus importante (impact des mesures interministérielles, surcoûts énergétiques, application de l'indice de révision des loyers par les bailleurs etc.) que celle des recettes (+3,6 %) en raison du gel des loyers, avec des taux d'occupation de l'année 2023 conformes à ceux d'une activité normale.

LE FINANCEMENT DE L'ACTIF

Subvention pour charges d'investissement : 89,3 M€ en AE et 81,6 M€ en CP

Les montants initialement notifiés (**91,4 M€** en AE et **83,7 M€** en CP) ont été modifiés par le transfert de 2,1 M€ à destination du titre 3, en raison de la nature des opérations d'investissement concernées (cf. supra).

LES DÉPENSES SUIVIES EN COMPTE DE TIERS

Dépenses d'intervention (T6) : 64,7 M€ en AE et en CP

Ces transferts vers les ménages se composent de dispositifs financés par le programme 231 et gérés en comptes de classe 4 par le réseau :

- Les aides spécifiques pour un montant de 46,7 M€ en AE et en CP. Ces aides sont soit annuelles, aux motifs principaux que sont la rupture familiale et l'indépendance avérée, soit ponctuelles, accordées au titre d'aide alimentaire ou de logement ou de toute autre difficulté ponctuelle ;
- L'aide à la mobilité Parcoursup, pour un montant de 10,5 M€ ;
- L'aide accordée aux personnes inscrites dans une formation labellisée par la grande école du numérique (GEN) pour un montant de 0,9 M€ ;
- L'aide mobilité master (AMM) pour un montant de 6,6 M€.

Par ailleurs, le réseau a reçu au cours de l'exercice 2023 des crédits également gérés en compte de classe 4 et provenant :

- du ministère de la Culture : 37,5 M€ pour la gestion des bourses sur critères sociaux des étudiants dans ses établissements ;
- de l'Institut Mines Telecom : 6 M€ ;
- du Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique : 0,6 M€.

LE tableau de financement abrégé

Résultat net - capacité d'autofinancement - fonds de roulement

Le résultat net du réseau présente un bénéfice de **22 M€** contre une perte de 61,4 M€ prévue au budget initial 2023. Il est en hausse de +7,2 M€ par rapport au compte financier 2022 (15,8 M€).

La capacité d'autofinancement du réseau s'élève à **59,9 M€** (47,595 M€ en 2022).

Le montant des investissements réalisés est de **316,7 M€**, en hausse de 8,7 % par rapport à l'exercice 2022 (291,3 M€), mais inférieur de 17,5 % par rapport à la programmation initiale (384,1 M€) compte tenu de décalages d'opérations, reprogrammées en 2024.

Enfin, le fonds de roulement comptable total du réseau, incluant le Crous, s'établit à **323,2 M€** (contre 321 M€ à la fin de l'exercice 2022), en baisse du fait de l'ensemble des éléments ayant eu un impact sur l'activité des Crous et malgré le soutien de l'État. Sur les seuls Crous, il est par ailleurs passé de 289,689 à 292,653 entre 2022 et 2023. Ce montant n'est bien entendu pas intégralement mobilisable et le niveau de FDR est variable selon les Crous. Ainsi la part non disponible, constituée de crédits déjà engagés et non libres d'emploi tels que les financements déjà perçus d'opérations d'investissement, de la quote-part allouée aux Crous de crédits de la CVEC, encaissés mais non encore utilisés, de crédits perçus au titre des aides en cours de redistribution au profit des étudiants ou encore de créances douteuses) représente 58 % du fonds de roulement total 2023 des Crous (68,5 % en 2022).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
701 000	411 805	680 216

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	565 903	565 903	571 642	571 642
Fonctionnement	632 083	709 565	714 305	726 294
Intervention	0	0	0	0
Investissement	273 236	385 280	203 561	305 827
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 471 222	1 660 748	1 489 508	1 603 762
dont contributions employeur au CAS pensions	86 041	86 041	79 323	79 323

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	1 238 011	1 335 398
Subvention pour charges de service public	419 272	520 086
Autres financements de l'État	7 042	12 806
Fiscalité affectée	20 226	23 939
Autres financements publics	6 760	7 594
Recettes propres	784 711	770 974
Recettes fléchées	252 553	202 896
Financements de l'État fléchés	225 055	179 479
Autres financements publics fléchés	26 301	22 601
Recettes propres fléchées	1 197	816
Total des recettes (C)	1 490 565	1 538 295
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	170 183	65 468

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Aides directes	40 529	3 257	3 215	0	0	2 030	2 764	45 816	46 508
	41 882	4 949	4 954	0	0	153	584	46 985	47 420
Aides indirectes	406 698	527 030	602 013	0	0	244 948	358 627	1 178 676	1 367 338
	412 373	634 587	649 306	0	0	182 587	291 504	1 229 547	1 353 183
Pilotage et animation du programme	113 057	79 767	80 293	0	0	18 484	16 781	211 309	210 131
	112 221	55 323	53 718	0	0	15 248	10 125	182 792	176 064
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	5 619	22 029	24 044	0	0	7 774	7 107	35 422	36 770
	5 165	19 446	18 317	0	0	5 573	3 613	30 183	27 095
Total	565 903	632 083	709 565	0	0	273 236	385 280	1 471 222	1 660 748
	571 642	714 305	726 294	0	0	203 561	305 827	1 489 508	1 603 762

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	170 183	65 468
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	44 834	41 518
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	423 708	400 295
Autres décaissements non budgétaires	70 860	945 079
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	709 584	1 452 359
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	709 584	1 452 359

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	72 950
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	419 728
Autres encaissements non budgétaires	0	939 029
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 431 707
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	709 584	20 653
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	709 584	20 653
Total des financements	709 584	1 452 359

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	12 507	12 724	12 499
– sous plafond	12 392	12 724	12 379
– hors plafond	115		120
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	115		120
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Au 31 décembre 2023, la consommation du réseau (Crous et Cnous) est de **12 499,6 ETPT** répartis en 12 379,4 ETPT sous plafond et 120,21 ETPT hors plafond, soit une sous-consommation sous plafond de 344,6 ETPT (333 ETPT au 31 décembre 2022).

L'exécution des emplois sous-plafond du réseau présente un écart de 2,8 % avec le plafond. La sous-consommation résulte de plusieurs facteurs :

- Des réelles difficultés de recrutement persistantes sur certains métiers en tension, notamment dans le domaine de la restauration, avec un niveau de rémunération au sein du réseau des Crous sensiblement inférieur à la moyenne du secteur ;
- Des départs d'agents à compter de la rentrée universitaire et dont les remplacements sont prévus en 2024 ;
- Des délais de recrutement plus longs du fait des marchés du travail en tension (5 mois de vacance en moyenne) ;
- Des périodes d'absences de longue durée partiellement couvertes par des CDD de remplacement, suivant les délais de recrutement.

La consommation du réseau en ETPT en 2023 est en très léger recul de – 7 ETPT par rapport à 2022 (12 506,6 ETPT). Pour autant, la consommation est supérieure de 125 ETPT par rapport à 2019, dernière année de référence permettant d'établir des comparaisons pertinentes en termes d'activité, ce qui témoigne de la hausse de l'activité du réseau malgré des difficultés à recruter des profils sur les métiers du réseau des œuvres. Cette évolution est toutefois à prendre avec précaution en raison de l'adoption en 2023 d'une nouvelle méthode de décompte des ETPT, excluant certaines positions d'agents (congrés de longue durée, accidents de travail, congés paternité des agents contractuels) décomptés à tort. Le Cnous estime que ce changement de méthode a permis de sortir environ 200 ETPT auparavant décomptés à tort.

Le taux d'exécution en 2023 est de 97,3 % contre 97,4 % en 2022 (96,3 % en 2019).

PROGRAMME 172
**Recherches scientifiques
et technologiques pluridisciplinaires**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Claire GIRY

Directrice générale de la recherche et de l'innovation

Responsable du programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Le programme 172 de la Mission Interministérielle « Recherche et Enseignement Supérieur » (MIREs) constitue un instrument majeur pour le pilotage du système français de recherche et d'innovation et pour la mise en œuvre des politiques nationales afférentes sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de file de la politique de recherche mise en œuvre par l'intermédiaire de l'ensemble des programmes de la MIREs.

Le programme 172 vise à permettre la production de connaissances et de savoir-faire dans tous les champs disciplinaires, et ce à tous les niveaux de la recherche, de la plus théorique et fondamentale à la plus appliquée, ainsi qu'à favoriser leur diffusion auprès de l'ensemble des acteurs économiques et de la société, dans un contexte international de compétition intense.

Pour ce faire, le programme :

- soutient les organismes publics de recherche placés sous la tutelle ou la co-tutelle du ministère chargé de la recherche, l'activité de leurs personnels et leur coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'avec les partenaires scientifiques publics et privés français, européens et internationaux ;
- finance de la recherche sur projets via l'Agence nationale de la recherche (ANR) ;
- finance les infrastructures et équipements de recherche nécessaires au développement de la recherche d'excellence ;
- favorise l'accroissement de l'effort de recherche et d'innovation des entreprises sur le territoire national.

La Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (promulguée le 24 décembre 2020), dite LPR, et son rapport annexé se sont attachés à répondre au constat d'une tendance à l'érosion continue de la visibilité de la recherche française dans le paysage mondial.

À partir de ce constat, la LPR affiche un choix politique majeur, celui d'investir dans la recherche publique de façon très importante au cours des prochaines années et de replacer la science au cœur du pacte social et du développement économique de notre pays, avec l'ambition d'élever la dépense intérieure de recherche publique à 1 % du PIB et ainsi de constituer l'effet de levier pour porter l'effort national de recherche à 3 % du PIB lors de la décennie suivante.

La LPR porte des mesures fortes, tant en matière de valorisation des carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs et de transfert des résultats de la recherche que de simplification et de moyens renforcés pour faire face à une situation de concurrence internationale exacerbée et avoir un impact fort et durable sur l'ensemble de nos écosystèmes nationaux de recherche et d'innovation, et ce en synergie avec la nouvelle programmation européenne du neuvième programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne « Horizon Europe » pour la période 2021-2027.

Le premier objectif pour la recherche française reste celui de l'excellence scientifique, dans un contexte international de plus en plus concurrentiel. Cette excellence se mesure essentiellement par le nombre, et surtout la qualité, des publications scientifiques, ainsi que par les prix internationaux et le taux de réussite aux appels à projets européens et internationaux.

Dans le cadre de l'Union européenne à 28 jusqu'en 2020, sur l'ensemble de la durée du programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » (2014-2020), la France est le troisième État membre bénéficiaire en montant de subventions, avec au total 7,443 milliards d'euros (Md€), derrière l'Allemagne (1^{er} rang avec 9,851 Md€) et le Royaume-Uni (2^e avec 7,782 Md€). L'Espagne et l'Italie se placent respectivement aux quatrième et cinquième rangs, avec des montants de subventions de respectivement 6,322 et 5,583 Md€. En 2023, le MESR a poursuivi la mise en œuvre de son plan de soutien au renforcement de la participation française aux programmes européens de recherche et d'innovation, structuré en trois axes : l'incitation des chercheurs du public et du privé à participer, l'accompagnement jusqu'à la réalisation des projets et enfin l'établissement d'une stratégie d'influence sur la préparation des textes européens.

Le programme-cadre Horizon Europe, doté de 95,5 Md€ sur la période 2021-2027, s'inscrit dans le prolongement d'Horizon 2020 avec l'identification de challenges globaux et d'enjeux pour la compétitivité de l'industrie européenne que constituent les six grandes thématiques, ou clusters suivants :

- Santé ;
- Culture Créativité et société inclusive ;
- Sécurité civile et société ;
- Numérique, Énergie et espace ;
- Climat, Énergie et Mobilité ;
- Alimentation, Bio-économie, Ressources Naturelles, Agriculture et Environnement.

Au niveau national, l'effort pour soutenir les recherches afférentes aux priorités scientifiques et technologiques se concrétise de plusieurs manières : d'une part par la démarche de contractualisation que porte le ministère, d'autre part par le soutien qu'apporte l'Agence nationale de la recherche (ANR) aux meilleurs projets :

- Le ministère met en œuvre une démarche de contractualisation qui vise à renforcer les dimensions stratégiques avec, d'une part les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (contrats de site), d'autre part les organismes de recherche (contrats d'objectifs, de moyens et de performance - COMP). Cette contractualisation pluriannuelle s'appuie désormais sur la définition de politiques de site renforcées et intégrées, co-construites et portées conjointement par les universités, les écoles supérieures et les organismes de recherche dans un cadre interministériel renforcé. La démarche de contractualisation vise notamment à accroître la contribution des organismes de recherche à la dynamique d'émergence de grandes universités de recherche en France. La politique de site vise également, à l'échelle de chaque site, à simplifier, le cas échéant mutualiser, et rendre plus efficaces les dispositifs de recherche et d'innovation.
- En 2023, troisième année de mise en œuvre de la LPR, l'ANR a bénéficié d'une nouvelle augmentation de son budget d'intervention, qui lui a permis de répondre aux objectifs fixés par la LPR :
 - **l'augmentation des taux de succès aux appels à projets**, en particulier sur l'appel à projets générique (AAPG), principal appel à projets de l'agence dont le montant hors Projets de Recherche Collaborative International (PRCI) s'élève à 707 M€. **Le taux de succès a ainsi atteint 24,3 % en 2023, après 24 % en 2022, 22,7 % en 2021, seulement 17 % en 2020, 16 % en 2019 et 10,6 % en 2014. Ce sont ainsi 1 487 projets qui ont été soutenus dans ce cadre ;**
 - le renforcement du financement des établissements et des laboratoires avec une **nouvelle augmentation du taux du préciput, qui passe de 19 % en 2020 à 25 % en 2021, 28,5 % en 2022 et 30 % en 2023**. Le préciput est un abondement financier directement versé aux établissements pour soutenir les laboratoires et les unités de recherche. Le préciput inclut, outre les frais généraux, des moyens permettant de développer les capacités d'action en matière de politique scientifique ;
 - **le renforcement du soutien à la recherche partenariale** entre les acteurs de la recherche publique et le secteur privé.

L'Agence est parallèlement engagée depuis plusieurs années dans une démarche proactive de simplification de ses procédures pour :

- Rendre plus visible et lisible l'offre globale de financement ;
- Simplifier le dépôt d'un projet de recherche ;
- Alléger les démarches des scientifiques et des établissements gestionnaires, et accélérer le financement des projets de recherche ;

- Accompagner les communautés scientifiques en leur proposant des services simplifiés.

Le programme 172 a également comme objectif fondamental l'amélioration de la valorisation de la recherche publique et de sa contribution à l'innovation dans les entreprises, qu'il s'agisse d'accroître la valorisation et le transfert des résultats des laboratoires publics vers les partenaires économiques ou de favoriser directement la recherche et l'innovation au sein des entreprises. Cette volonté de contribuer à la compétitivité des entreprises et à la croissance est également le fil conducteur du programme d'investissements d'avenir (PIA) dont bénéficient les opérateurs du programme.

Au plan international, la montée en puissance de la recherche dans les grands pays émergents scientifiquement comme la Chine ou le rattrapage scientifique de certains pays européens rendent plus difficiles, pour la France comme pour les autres puissances scientifiques analogues, le maintien de leur part relative dans les revues internationales de référence. La reconnaissance scientifique des travaux de nos chercheurs, mesurée par les citations à deux ans de leurs publications, et l'amélioration de notre position par rapport aux autres pays européens industrialisés comparables (Allemagne, Royaume-Uni) restent cependant des objectifs prioritaires.

Dans ce contexte de vive concurrence scientifique internationale et d'importance croissante de certains pays, il convient de souligner l'impact très positif que la politique de sites a eu sur la reconnaissance et l'attractivité de la recherche française, avec en 2023 la présence de 27 établissements français dans le classement de l'Academic Ranking of World Universities (ARWU) - plus connu sous le nom de Classement de Shanghai. En 2023, la France est quatrième dans le Top 50 derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine, avec Paris-Saclay à la 15^e place, PSL à la 41^e place et Sorbonne Université à la 46^e place. Paris-Saclay est numéro 2 mondial en mathématiques et Sorbonne Université est quatrième.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

OBJECTIF 2 : Promouvoir le transfert et l'innovation

INDICATEUR 2.1 : Part des redevances et des contrats de recherche dans les ressources des opérateurs

INDICATEUR 2.2 : Mesures de l'impact du crédit d'impôt recherche (CIR)

OBJECTIF 3 : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

INDICATEUR 3.1 : Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRI de l'Union européenne

INDICATEUR 3.2 : Part du PCRI attribuée à des équipes françaises

INDICATEUR 3.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

OBJECTIF 4 : Développer le rayonnement international de la recherche française

INDICATEUR 4.1 : Chercheurs étrangers recrutés ou accueillis temporairement dans les laboratoires

INDICATEUR 4.2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

INDICATEUR

1.1 – Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	1,3	1,2 (valeur semi-définitive)	1,3	1,1 (estimation)	absence amélioration	1,2
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	6,1	5,9 (valeur semi-définitive)	6,6	5,7 (estimation)	absence amélioration	6,2
Part de la production scientifique des opérateurs du programme dans l'espace France-Allemagne-Royaume-Uni	%	12,5	12,2 (valeur semi-définitive)	13,1	11,9 (estimation)	absence amélioration	12,4
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme	indice	1,01	0,99 (valeur semi-définitive)	0,8	0,96 (estimation)	cible atteinte	0,9

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Sous-indicateurs « Part des publications ... »

La part de publications des opérateurs du programme est le ratio entre le nombre de publications de ces opérateurs et le nombre de publications du monde (part mondiale), de l'Union européenne - UE 27 (part européenne), ou de l'espace « France-Allemagne-Royaume-Uni ».

Sous-indicateur « Reconnaissance scientifique »

La reconnaissance scientifique est exprimée par l'impact normalisé par domaine (Mean normalised citation score, MNCS) des publications des opérateurs du programme. L'indice pour une année « n » est défini par le nombre moyen de citations des publications de ces opérateurs, normalisé par la moyenne des citations des publications mondiales dans la même catégorie scientifique à un niveau fin, pour le même type de publication et parue la même année. La valeur de l'indicateur pour une discipline est exprimée par la moyenne pondérée des valeurs pour chacune des catégories scientifiques qui composent la discipline. Lorsque l'indice est supérieur (ou, à l'inverse, inférieur) à 1, les publications des opérateurs du programme ont un impact supérieur (ou, à l'inverse, inférieur) à l'impact moyen des publications du monde. Par manque du recul nécessaire, les publications de l'année 2022 font l'objet d'un calcul spécifique. Ce sont les citations constatées au cours de l'année de publication qui sont prises en compte. Même si elle conserve une valeur indicative, la valeur obtenue pour l'indice en 2022 ne pourra pas être rendue pleinement comparable aux années antérieures sans une année de recul supplémentaire.

Sources des données : Base OST, Web of Science, calculs OST-HCERES (Observatoire des sciences et techniques - Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Les revues du « Émerging Sources Citation Index » du WoS (ESCI) sont prises en compte. La part des publications SHS et des publications dans une autre langue que l'anglais y est un peu supérieure que dans les autres index du WoS. L'introduction des publications correspondantes affecte peu les résultats du P172 et de façon plutôt défavorable sur la mesure des parts et à l'inverse plus favorablement sur la mesure de l'impact.

La réalisation 2022 est calculée sur la base de la dernière actualisation 2022 de la base de données du Hcéres-OST de juin 2023 permettant d'assurer la complétude à 95 % des données de publication de l'année 2022. La valeur indiquée est donc quasi-définitive (pour le nombre de publications, mais pas pour les citations comme indiqué ci-dessus, car il est d'usage de disposer d'au moins deux ans de citations).

La réalisation 2023 est calculée en prolongeant une régression linéaire sur les 5 dernières années observées. Ces données ne relèvent donc pas d'une mesure comme celles de la colonne précédente.

Observations méthodologiques :

Chacun des opérateurs du programme identifie les articles produits par ses laboratoires dans la base de données de la production scientifique mondiale. La base OST, version enrichie du Web of Science, est relativement concentrée sur les publications à diffusion internationale et/ou bénéficiant d'un certain niveau de citations. Elle ne vise pas à recenser la totalité de la production scientifique de ces opérateurs.

Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais, ici, seuls sont pris en compte les articles produits dans leurs laboratoires situés en France y compris dans les DROM-COM.

Une fois ce repérage effectué avec l'ensemble des organismes, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs opérateurs du programme) sont éliminés afin de déterminer le périmètre des articles des opérateurs du programme. L'OST calcule les indicateurs à partir de cette consolidation.

Comme les variations des sous-indicateurs au cours du temps sont lentes, c'est leur évolution dans la durée, notamment en comparaison avec celles de pays ou d'ensembles géographiques, qui constitue le signal le plus important.

ANALYSE DES RÉSULTATS*Sous-indicateurs « Part des publications... »**Part mondiale...*

Les réalisations enregistrées sur les sous-indicateurs de l'indicateur 1.1, qui mesurent la part mondiale et la part européenne des publications des opérateurs du programme 172, demeurent en retrait en 2022 par rapport aux réalisations 2021. Cette baisse est constatée dans l'ensemble des bases de données internationales. En particulier, malgré une croissance modérée en valeur absolue du nombre de publications scientifiques françaises, la part mondiale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale est en deçà de la valeur cible proposée initialement, qui était ambitieuse. Cette tendance baissière se poursuit, dans un contexte où la position internationale de la France et de ses organismes de recherche dépend, au premier chef, de la dynamique de ses concurrents et partenaires. Certains pays à forte croissance économique et en émergence scientifique rapide, particulièrement la Chine, ont enregistré ces dernières années une évolution exceptionnelle du nombre et de l'impact de leurs publications scientifiques.

En 2021, la France est en 10^e position des pays comparés. Selon les modalités de calcul (moyenne triennale glissante décentrée ou année individuelle), la position de la France au niveau mondial peut varier d'un rang.

Le tableau suivant correspond aux années de publication individuelles, à partir de la base de publications intégrant les publications dans les revues du « Émerging Sources Citation Index » du WoS (voir les commentaires techniques des indicateurs ci-dessus) :

Part mondiale (%) de publications	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (semi-définitif)	Évolution 2022/2014
France	3,1	3,0	2,9	2,8	2,6	2,4	2,3	2,3	2,1	-35
Allemagne	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1	4,0	3,8	3,8	3,5	-22
Royaume-Uni	4,5	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1	4,0	3,9	3,6	-20
Espagne	2,8	2,7	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,3	-16
Italie	3,1	3,1	3,0	2,9	2,9	2,9	3,0	3,0	2,8	-10
Pologne	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,2	-15
Suède	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	-22
Brésil	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	2,4	2,1	-10
Inde	4,3	4,6	4,7	4,5	4,5	4,4	4,6	4,9	5,3	+24
Chine	15,2	15,7	16,6	17,3	18,1	19,6	20,1	21,0	25,1	+65
Japon	4,2	4,0	3,9	3,8	3,7	3,5	3,4	3,4	3,1	-26
Corée du Sud	2,8	2,8	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6	2,4	-13
États-Unis	19,4	18,7	18,3	17,9	17,4	17,0	16,6	16,2	14,8	-24
Union européenne à 27	24,2	23,9	23,2	22,5	21,9	21,4	20,9	20,7	19,2	-21
Monde	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-

S'agissant de l'espace mondial, on observe depuis plusieurs années la montée en puissance d'acteurs très dynamiques (Chine, Inde, Corée du Sud, etc.). La Chine est ainsi depuis 2018 le premier producteur mondial de publications scientifiques, devant les États-Unis. Cette concurrence exerce une pression sur tous les opérateurs de recherche des grands pays de tradition scientifique (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Japon, etc.) dont la part de publications est, comme celle de la France, en constante diminution depuis plusieurs années. La France se positionne toutefois moins bien que ses grands partenaires scientifiques. Si l'on compare la production scientifique réalisée entre 2013 et 2021, la part mondiale des publications scientifiques de la France diminue de 31 %. En 2021 elle se classe ainsi en 10^e position parmi les pays publiant le plus. Seul le Japon présente une baisse de sa part mondiale de publications scientifiques comparable à celle de la France.

L'Italie et l'Espagne ont entrepris de profondes politiques structurelles suite à la crise de l'euro en 2012. Les réformes de l'Allemagne remontent à l'après crise de 2001. Les réformes ont été entamées avant la crise de 2001 dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni. Un des facteurs explicatifs de la dégradation de la part française est la montée en puissance des pays émergents, visible à partir du début des années 2000 (ici Inde, Brésil, Chine). Il convient également de mentionner le phénomène de rattrapage des pays de l'est de l'Europe, telle que la Pologne. La part mondiale de l'Espagne dépasse désormais celle de la France.

Pour la France, la tendance baissière observée régulièrement depuis 2010 a pu être atténuée par la dynamique du programme d'investissements d'avenir (PIA). Les effets des efforts financiers du programme depuis 2018 vers les opérateurs et l'ANR ne pourront toutefois être observés qu'à un horizon de trois à cinq ans, échelle de temps classique des projets de recherche. Cette tendance et ces délais étaient intégrés dans la cible qui était fixée pour 2023, et qui visait à contenir l'amoindrissement de la part mondiale et de la reconnaissance des publications scientifiques françaises. La réalisation provisoire pour 2022 confirme ainsi les tendances baissières déjà entrevues précédemment.

Les résultats définitifs de 2021 témoignaient d'un retrait par rapport à la cible initiale dans la mesure où les activités des laboratoires ont pu être entravées par la crise sanitaire, conduisant à un allongement de la durée des projets de recherche et à un retard de publications de leurs résultats.

La LPR contribuera certainement à une augmentation de l'intensité de la recherche donc du volume de publications à terme, mais il faudra plusieurs années pour qu'une inversion de tendance puisse être constatée dans un environnement international de concurrence accrue. De même, le choix de renforcer le financement compétitif de la recherche au travers de l'augmentation des moyens de l'ANR devrait contribuer à une augmentation significative de l'impact de ces publications liées aux grands objectifs de la LPR.

Le redressement que permettra la LPR sera lui-même soutenu et renforcé par l'impact de la politique de site, qui invite les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à coordonner leur politique de formation, de recherche et d'innovation sur tous les sites. Ainsi, la politique de site améliore fortement la visibilité et l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français.

Part européenne...

Sur la période 2013-2021, la dégradation de la situation française apparaît parmi les plus marquées au niveau européen. La construction de l'Espace européen de la recherche et son articulation avec le programme-cadre « Horizon 2020 » ont permis un rattrapage scientifique important de certains de ses États membres, favorisant la construction d'infrastructures et la co-signature de publications de travaux de recherche menés conjointement. Ces évolutions, touchant en partie des pays d'Europe de l'Est (particulièrement la Pologne) dont les productions scientifiques sont cependant quantitativement nettement moindres que celles de la France, induisent une image de moindre dynamique de la production française, et ce malgré la progression du nombre absolu de publications françaises. Ce rattrapage scientifique de certains États membres favorisé par la collaboration européenne joue également pleinement pour les pays du Sud de l'Europe, à commencer par l'Italie et l'Espagne. Compte-tenu des différences de dynamiques, la part mondiale des publications scientifiques de l'Italie a ainsi dépassé en 2017 celle de la France.

Part européenne de certains pays et évolution

Comme précédemment, le tableau suivant correspond aux années de publication individuelles, mais en intégrant désormais les publications dans les revues du « Émerging Sources Citation Index » du WoS (ESCI) :

Part européenne (%) de publications	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (semi-définitif)	Évolution 2022/2014
France	12,9	12,7	12,5	12,2	11,9	11,4	11,2	10,9	10,7	-17
Allemagne	18,6	18,5	18,7	18,7	18,7	18,7	18,1	18,5	18,4	-1
Espagne	11,4	11,2	11,1	11,3	11,4	11,6	12,2	12,2	12,0	+5
Italie	12,9	13,1	13,0	13,0	13,1	13,3	14,6	14,5	14,7	+14
Pologne	5,9	6,1	6,6	6,6	7,0	6,7	6,9	6,6	6,3	+7
Suède	4,0	3,9	4,0	4,0	4,0	3,9	3,9	3,8	3,9	-1
Union européenne à 27	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-

Base OST, Web of Science, calculs OST (Hcéres). Tableau actualisé, en années individuelles (non lissées).

Enfin, si on examine l'évolution de la position des opérateurs du programmes 172 en la comparant aux deux grandes nations scientifiques analogues que sont le Royaume-Uni et l'Allemagne (sous-indicateur 3 « Part de la production scientifique des opérateurs du programme dans l'espace France-Allemagne-Royaume-Uni »), leurs contributions, en légère baisse, se maintiennent néanmoins à 12 % environ, soulignant que ces opérateurs sont globalement sur les mêmes dynamiques que leurs partenaires allemands et britanniques.

Sous-indicateur « Reconnaissance scientifique »

Les opérateurs du programme s'insèrent dans un espace international extrêmement concurrentiel marqué par le poids croissant des nouvelles nations scientifiques. Progresser en part relative de production mondiale nécessite le déploiement de moyens extrêmement importants pour faire face aux efforts des pays en fort rattrapage scientifique. Par conséquent, les opérateurs de recherche française du programme s'attachent dans le même temps à faire progresser encore la qualité des publications de leurs équipes de chercheurs, en tirant le meilleur parti des atouts de l'écosystème national de recherche et d'innovation (qualité des infrastructures de recherche, programmes de soutien à l'excellence de la recherche, etc.) avec pour objectif d'améliorer l'impact et le rayonnement international de leur production scientifique.

A nouveau en considérant des années de publication individuelles, mais en intégrant désormais les publications dans les revues du « Émerging Sources Citation Index » du WoS (ESCI) :

Impact normalisé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (provisoire)	Évolution 2022/2014	Évolution 2021/2014
France	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	-11	-6
Allemagne	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	-14	-11
Royaume-Uni	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	-2	-1
Espagne	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	-7	-6
Italie	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	-1	-4
Pologne	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	-9	-13
Suède	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	-9	-8
Brésil	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	+10	+12
Inde	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9	+39	+37
Chine	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	+37	+38
Japon	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	-10	-11
Corée du Sud	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	+8	+11

États-Unis	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	-16	-13
Monde	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-	-

Tableau actualisé, en années individuelles (non lissées), compte fractionnaire.

L'influence scientifique internationale à deux ans des publications des opérateurs du programme confirme l'érosion observée ces dernières années, en retrait par rapport à l'objectif d'amélioration de la reconnaissance internationale de la qualité de la production scientifique française. Entre 2013 et 2021, le recul de la France apparaît moins marqué que pour les parts de publication, même s'il reste important (-10 %). La cible en matière de reconnaissance internationale scientifique est dépassée (indice de 0.96 pour une cible de 0.8), dans un contexte où les pays émergents voient le nombre et la qualité de leurs publications scientifiques augmenter dans de fortes proportions : par exemple, l'indice d'impact de la Chine, qui était de 0,77 en 2013, est de 1,01 en 2021, donc supérieur à celui de la France en 2021 (+32 %). Dans le même intervalle, l'Inde connaît une progression de 29 % de son indice d'impact. Dans ces circonstances, la reconnaissance internationale scientifique des opérateurs du programme 172 s'avère difficile à maintenir au même niveau et justifie une action forte à travers la programmation pluriannuelle prévue par la LPR.

OBJECTIF

2 – Promouvoir le transfert et l'innovation

INDICATEUR

2.1 – Part des redevances et des contrats de recherche dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	%	1,44	1,01	0,95	0,92	absence amélioration	1
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs	%	5,10	4,7	4,8	4,44	absence amélioration	4,9

Commentaires techniques

Mode de calcul :

- pour le sous indicateur « Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle », le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de redevances sur titre de propriété intellectuelle par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) ;
- pour le sous indicateur « Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs », le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de contrats de recherche passés avec une entreprise française ou étrangère, publique ou privée par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budgets des opérateurs.

Observations méthodologiques :

- la variation du sous-indicateur « Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle » peut résulter non seulement de la variation de la recette de propriété intellectuelle (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

L'ensemble des formes de propriété intellectuelle est ici pris en compte en termes de ressources des opérateurs ce qui permet de qualifier globalement l'efficacité de la stratégie d'ensemble des opérateurs en matière de valorisation. Il faut cependant noter les difficultés concernant l'identification de ces ressources : en effet, la valorisation de la propriété intellectuelle peut dans certains cas être incluse dans des accords de partenariats, ne laissant pas apparaître de trace comptable systématique de l'exploitation par la sphère économique des résultats issus de la recherche publique.

- la variation du sous-indicateur « Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs » peut résulter non seulement de la variation de la recette de contrats de recherche passés avec des entreprises (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Les ressources des contrats prises en compte sont celles en provenance de tiers, à l'exclusion de toute subvention publique obtenue sur justification dudit contrat de recherche conclu avec l'entreprise, même si ladite subvention publique transite par le tiers industriel. Toutes les formes juridiques d'entreprises sont prises en compte, y compris les entreprises dont l'État est actionnaire majoritaire ; les contrats passés avec des organisations fédérant des entreprises sont aussi pris en compte dès lors qu'elles agissent pour le compte de leurs mandants et que ce sont ces derniers qui sont les bénéficiaires réels des résultats de la recherche.

L'évolution de ce sous-indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité du lien entre sphère économique et recherche publique, par la capacité de la recherche publique à mobiliser des ressources privées pour son financement.

Limites et biais connus :

- pour le 1^{er} sous-indicateur : l'absence de données détaillées sur l'indicateur lié au montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle ne permet pas de faire une analyse qualitative de la variation observée. En effet, ceci nécessiterait des informations sur la structure des portefeuilles de brevets des organismes. Une baisse peut être due à la fin du monopole lié à certains brevets clés (Taxotère par exemple), à une baisse du nombre de licences ou à celle du niveau d'exploitation de ces brevets par les licenciés (du fait de la crise économique par exemple).
- pour le 2^e sous-indicateur : le montant des contrats de recherche passés avec les entreprises est un indicateur à analyser avec prudence. En effet, de nouvelles règles comptables sont prises en compte par certains organismes et impactent la comptabilisation des ressources de ces contrats. Ainsi, l'INRIA intègre, dans sa comptabilité, les contrats passés avec les EPIC comme relevant de contrats de recherche passés avec les entreprises. Le CNRS, quant à lui, compte comme contrats passés avec les entreprises tout contrat « fonds publics » mais ayant « transité par des entreprises ».

À titre d'information, les montants des redevances sur titre de propriété intellectuelle et des contrats de recherche passés avec des entreprises sont rappelés ci-dessous :

M€	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation
Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle	114,51	81,97	80
Montant des contrats de recherche passés avec des entreprises	405,46	381,99	385,36

INDICATEUR

2.2 – Mesures de l'impact du crédit d'impôt recherche (CIR)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche	ratio	1	1	1	1	cible atteinte	>1
Indice de rotation des entreprises bénéficiant du CIR	%	20,4	19,5	20	18,9	cible atteinte	20

Commentaires techniques

Sous indicateur : Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche

L'estimation du multiplicateur du crédit d'impôt recherche s'établit à 1 en 2023.

Les résultats indiqués émanent des résultats d'études d'impact : de 2013 à 2021. Ils concernent une étude d'impact *ex post* incluant des données pour 2008 et 2009 (Lhuillery S., M. Marino et P. Parrotta, 2013, *Évaluation de l'impact des aides directes et indirectes à la R&D en France*, Rapport pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, (http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/RetD/88/0/2._Rapport_externe_final_CIR_2014_334880.pdf) ; à partir de la prévision actualisée pour 2019, le résultat présenté est le fruit de la synthèse des travaux d'évaluation du CIR menés par la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI). - Premier avis de la CNEPI en mars 2019 (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/limpact-credit-dimpot-recherche>), second avis de la CNEPI en juin 2021 (<https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-credit-dimpot-recherche-rapport-cnepi-2021>).

Mode de calcul : l'indicateur est un ratio d'impact « Dépense de R&D supplémentaire / CIR perçu par les entreprises ». Il est obtenu à partir d'études économétriques qui estiment l'impact effectif de la mesure sur son objectif principal, à savoir les dépenses de R&D des entreprises.

Sources des données :

L'impact du crédit d'impôt recherche, Avis de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, mars 2019 (<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-cnepi-avis-impact-cir-06032019-final-web.pdf>) qui repose sur les trois études suivantes :

- Bozio A, Cottet S. et Py L. (2017), *Impact de la réforme de 2008 du CIR sur la R & D et l'innovation*, rapport pour France Stratégie, février ;
- Lopez J. et Mairesse J. (2018), *Impacts du CIR sur les principaux indicateurs d'innovation des enquêtes CIS et la productivité des entreprises*, rapport final pour France Stratégie, décembre ;
- Mulkay B. et Mairesse J. (2018), *Nouveaux résultats sur l'impact du Crédit d'Impôt Recherche*, étude pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, septembre.

L'impact du crédit d'impôt recherche, Avis de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, juin 2021 (<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-cnepi-cir-juin.pdf>) qui repose sur les deux études suivantes :

- Bach L., Bozio A., Guillouzeou A, Malgouyres C. et Serrano-Velarde N. (2021), *Les impacts du crédit impôt recherche sur la performance économique des entreprises*, mai ;
- Lhuillery S., Menu S., Tellechea M., Thiéry S. (2021), *La R&D des groupes français et le CIR*, mai.

Modalités d'interprétation : un indicateur supérieur à 0 indique que 1 € de CIR se traduit par un accroissement des dépenses de R&D : les entreprises utilisent le financement reçu pour faire des dépenses de R&D. Un indicateur égal à 1 signifie qu'1 € de CIR est complètement utilisé pour de nouvelles dépenses de R&D : il y a un effet d'addition. Un indicateur supérieur à 1 indique que les entreprises ont accru leurs dépenses de R&D au-delà du CIR perçu : il y a alors un effet multiplicateur.

Limites et biais connus : le calcul de cet indicateur nécessite une étude économétrique qui n'est pas conduite tous les ans.

Sous indicateur : Indice de rotation des entreprises bénéficiant du CIR

En 2023, la dernière valeur du taux de roulement disponible concerne le millésime de CIR 2021. L'indice s'établit à 18,9 % entre les millésimes 2020 et 2021.

L'indice de rotation est plus élevé dans les petites et moyennes entreprises que dans les autres catégories, ETI et grandes entreprises (respectivement 21,3 %, 11,2 %). Il est aussi plus élevé dans les services que dans l'industrie. En outre, dans le dispositif CIR, la population des entreprises qui déclarent des dépenses de recherche (indice de rotation : 18,5 %) est plus stable, comparée à celle, moins nombreuse, des entreprises qui déclarent des dépenses d'innovation (indice de rotation : 28,3 %).

Mode de calcul :

L'indice de rotation des entreprises déclarant du CIR se calcule comme un taux de roulement selon la formule :
$$\frac{[(\text{nombre d'entrées dans le dispositif année } N + \text{nombre de sorties année } N)]/2}{[\text{nombre de déclarants CIR en } N-1]}$$

Sources des données : GECIR juin 2023, MESR-DGRI-SITTAR. Données 2020 et 2021 provisoires.

Modalités d'interprétation : l'indice de rotation des entreprises déclarant du CIR s'interprète comme un taux de roulement. Un indicateur égal à 0 indiquerait que les déclarants de CIR sont exactement les mêmes en N-1 et en N, alors qu'un indicateur égal à 1 indiquerait que tous les déclarants du CIR ont été renouvelés d'une année sur l'autre. L'indicateur peut être interprété comme un indicateur de la stabilité des structures de recherche privées.

Limites et biais connus : les données CIR d'un millésime 'N' ne sont stabilisées qu'en 'N+3' voire 'N+4', les entreprises ayant quatre années pour déposer leur Cerfa 2069-A-SD relatif à un millésime du CIR. Cet indicateur étant très sensible au rythme des dépôts des déclarations fiscales, il faut attendre quatre années pour obtenir un résultat significatif.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les organismes de recherche du programme 172 produisent des connaissances qui peuvent se transformer en innovations, ayant des effets positifs sur notre économie. Afin de raccourcir le cycle de l'innovation, la culture de la valorisation, du transfert des savoirs et des technologies et de la création d'entreprises doit continuer de se renforcer au sein de la recherche publique.

Le premier sous-indicateur de l'indicateur 2.1, qui mesure l'impact des politiques publiques en matière de valorisation de la propriété intellectuelle, en suivant l'évolution des retours financiers de contrats de licences des organismes de recherche du programme 172, affiche une baisse comparée à l'année 2022 et 2021. Comme indiqué les années précédentes, des variations importantes peuvent apparaître d'une année à l'autre sur cet indicateur, liées à des événements particuliers (émergence d'un nouveau « blockbuster » ou, a contrario, passage dans le domaine public d'un brevet générant d'importants revenus). L'année 2021 avait ainsi été marquée par des retours financiers exceptionnels de l'Inserm.

Le renforcement des financements dédiés aux structures de valorisation (dans le cadre notamment de l'appel à projets « Accélération » financé par le PIA3 pour renforcer les actions des SATT, du programme maturation – prématuration de France 2030 et du déploiement national des pôles universitaires d'innovation), ainsi que la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle législation concernant le mandataire unique en matière de brevet, devraient permettre d'envisager à terme une progression de ce sous-indicateur.

Le deuxième sous-indicateur de l'indicateur 2.1 complète le suivi de l'impact des politiques publiques en matière de valorisation en mesurant financièrement l'intensité de la recherche contractuelle entre les organismes et les entreprises. Cette recherche contractuelle, essentiellement portée par deux établissements (CEA et CNRS), croît légèrement en 2023 par rapport à 2022.

Il faut toutefois noter que le volume des recettes liées à la recherche contractuelle peut varier d'une année à l'autre, du renouvellement cyclique de signature des contrats-cadre avec les grands industriels français, mais aussi du rythme de l'avancement des projets

Le renforcement en cours, suite à l'adoption de la LPR, des dispositifs de soutien et d'incitation à la recherche partenariale (hausse du financement alloué aux Instituts Carnot, augmentation du nombre de CIFRE, croissance du nombre de LabCom et de Chaires industrielles, mise en œuvre des pôles universitaires d'innovation), ainsi que la mise en œuvre de France 2030, se traduisent par une croissance des recettes issues de la recherche contractuelle.

Les entreprises, de leur côté, sont symétriquement incitées à accroître leurs dépenses de R&D au profit de l'innovation. L'impact du CIR, principal instrument d'incitation à la dépense fiscale rattachée au programme 172, est mesuré par l'indicateur 2.2. Il est positif comme le démontrent les travaux d'évaluation du CIR menés par la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) publiés en 2019 et 2021. Le sous-indicateur « Indice de rotation des entreprises déclarant du CIR » peut être interprété comme un indicateur de la stabilité des structures privées bénéficiant du CIR (tous dispositifs confondus). Entre 2020 et 2021, l'indice de rotation global est de 19 %. Il est plus élevé pour le crédit d'impôt innovation (28,3 %) que pour le CIR-Recherche (18,5 %).

OBJECTIF

3 – Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

INDICATEUR

3.1 – Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRI de l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRI de l'Union européenne	%	2,5	2,2 (valeur provisoire)	2,0	2,1 (valeur provisoire)	cible atteinte	2,2
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRI de l'Union européenne	%	5,6	4,4 (valeur provisoire)	4,1	3,4 (valeur provisoire)	absence amélioration	4,5
Part de candidatures françaises dans l'ensemble des candidatures au PCRI	%	7,6	7,8 (valeur provisoire)	7,7	7,7 (valeur provisoire)	cible atteinte	7,7
Taux de sélection des projets des équipes françaises	%	18,3	20,4 (valeur provisoire)	18,4	24,3 (valeur provisoire)	cible atteinte	24

Commentaires techniques

Mode de calcul

Sous indicateur « Taux de participation » : on observe ici les participations des bénéficiaires et tierces parties français opérateurs du programme, dans les projets sélectionnés et financés par le PCRI (anciennement PCRD). Le taux de participation est calculé en divisant le nombre de bénéficiaires et tierces parties opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'entités bénéficiaires et tierces parties de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée, y compris les actions Marie Curie, les bourses du Conseil européen de la recherche et l'instrument PME ou le pilotage de l'accélérateur de l'EIC. Ce dernier a été largement utilisé par les PME européennes et cet instrument mono bénéficiaire peut introduire un biais.

Sous indicateur « Taux de coordination » : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRI (anciennement PCRD) coordonnés par l'un des bénéficiaires, opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par l'un des bénéficiaires, opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée, y compris les actions Marie Curie et les bourses du Conseil européen de la recherche. Le périmètre des programmes a été élargi à ces dernières dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Le taux de coordination est calculé sur les projets « multi-bénéficiaires » qui sont les projets à plusieurs participants, qu'ils soient bénéficiaires ou tierces parties.

Sous indicateur « Part des candidatures françaises dans l'ensemble des candidatures du PCRI »

La part des candidatures françaises est calculée à partir du nombre de candidats français aux projets proposés par l'ensemble des laboratoires des pays européens et admis au processus de sélection des appels d'offres de la Commission européenne divisé par le nombre total de candidats. Ce dénombrement porte sur les candidatures relatives aux appels clos lors de l'année considérée.

À titre d'information, le **nombre de candidatures françaises est rappelé ci-dessous** :

2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation (prévision)
13 179	10 056	12 249	12 000

Il s'agit du dénombrement du nombre de candidats français aux projets proposés par l'ensemble des laboratoires des pays européens et admis au processus de sélection des appels d'offres de la Commission européenne. Ce dénombrement, annuel, porte sur les candidatures annuelles relatives aux appels clos lors de l'année considérée.

Sous indicateur « Taux de sélection des projets des équipes françaises » : cet indicateur (en %) est le ratio, pour les projets comportant un participant français, entre le nombre de propositions acceptées et le nombre de propositions évaluées, pour les appels à propositions clos lors de l'année considérée. Il reflète la qualité et la pertinence des projets proposés en réponse aux appels d'offres.

Source des données : Base eCORDA des projets (Grants) et des réponses aux appels à propositions (Proposals) de la Commission européenne, indicateurs OST du HCERES. Pour calculer les indicateurs pour 2021, les données H2020 et Horizon Europe ont été systématiquement cumulées, tant au numérateur qu'au dénominateur de chaque ratio. L'extraction de décembre 2023 étant très incomplète en ce qui concerne l'année 2023, les prévisions doivent être regardées avec une prudence particulière.

Observations méthodologiques : les données fournies par les services de la Commission sont validées, enrichies, structurées et agrégées sans double compte par l'OST. Depuis 2015, les indicateurs de taux de participation et de coordination sont calculés avec la base des contrats de H2020 (désormais Horizon Europe). Des indicateurs complémentaires (nombre et part, taux de sélection) sont fournis à partir de la base des propositions. Certains opérateurs du programme 172 peuvent être impliqués dans un projet sans avoir été repérés car ils n'apparaissent pas dans la table des participants de la base. La prise en compte des bénéficiaires et des tierces parties permet de remédier en partie à cela, mais il n'est pas possible d'assigner de façon certaine les projets aux laboratoires impliqués.

INDICATEUR

3.2 – Part du PCRI attribuée à des équipes françaises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part de financement du PCRI attribuée à l'ensemble des équipes françaises	%	10,7	12,0 (valeur provisoire)	11,5	11,7 (valeur provisoire)	cible atteinte	12
Part des entreprises françaises dans le PCRI	%	12,4	15,1 (valeur provisoire)	13,3	17,5 (valeur provisoire)	cible atteinte	14,5

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Sous indicateur « Part de financement du PCRI attribuée à l'ensemble des équipes françaises » : on observe ici le montant total de financement communautaire reçu par les bénéficiaires français dans les projets sélectionnés et financés par le PCRI. La part de financement pour la France est calculée en divisant le financement reçu par tous les bénéficiaires français (et pas seulement ceux qui sont affiliés aux opérateurs du programme) par le montant total de financement reçu par tous les pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée.

Sous indicateur « Part des entreprises françaises dans le PCRI »

On observe ici le ratio entre le montant total de financements PCRI (anciennement PCRD) reçus par les acteurs privés français par rapport au montant total de financements reçus par les acteurs privés du PCRI pour une année donnée.

Dans les deux cas de figure ce sont les montants nets de subventions maximales qui ont été sélectionnés.

Source des données : Base eCORDA des projets (Grants) et des réponses aux appels à propositions (Proposals) de la Commission européenne, calculs OST-HCERES

Observations méthodologiques : l'indicateur est calculé sur la version d'Horizon Europe de décembre 2023. Pour 2021, les résultats obtenus pour les deux programmes ont été pris en compte et cumulés, comme s'il s'agissait du même programme. Ils n'ont pas été recalculés cette année.

INDICATEUR

3.3 – Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme	%	13	12,9 (valeur semi-définitive)	13,3	12,9 (estimation)	absence amélioration	13,1

Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre de co-publications des opérateurs du programme avec uniquement des pays de l'UE 27, à l'exclusion de tout pays extra-européen, divisé par le nombre total de leurs publications. L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications : la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications constatés en n, n-1 et n-2.

Source des données : Base OST, Web of Science, calculs OST-HCERES. Comme pour les indicateurs supra, les revues du « Émerging Sources Citation Index » du WoS (ESCI) sont désormais prises en compte.

Observations méthodologiques : les collaborations scientifiques donnent généralement lieu à des co-publications. Les co-publications sont mesurées en compte de présence (lorsqu'une institution française et une institution d'un autre pays européen co-publient, une publication est comptabilisée pour chacune d'elle).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'espace européen de la recherche (EER) regroupe des politiques communautaires et nationales de recherche. Pour la période 2021-2027, le programme-cadre de recherche et d'innovation constitue le principal instrument financier de ces politiques.

Premières tendances d'Horizon Europe

Les données associées aux premières années du nouveau programme sont à prendre avec réserve puisque nous ne disposons actuellement que de résultats consolidés partiels pour les années 2022 et 2023. En effet il existe un décalage moyen d'un an entre les résultats et la contractualisation avec la Commission européenne dont les projets concernés servent de base à l'analyse.

Indicateur 3.1

Les premières tendances d'Horizon Europe confortent le déficit de participation française, principalement de la recherche académique, tandis que les entreprises restent plutôt bien mobilisées. On observe également une baisse des coordinations françaises. Néanmoins, le taux de succès de la France aux appels à projets européens est bien supérieur à la moyenne européenne et il est en augmentation par rapport à celui de la fin d'Horizon 2020 (24,1 %). Cela peut en partie s'expliquer par le statut du Royaume-Uni. L'accord d'association du Royaume Uni à Horizon Europe n'est entré en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2024.

Indicateur 3.2

La France obtient de très bons résultats sur les premiers appels Horizon Europe du pilier 3 dédié à l'innovation. Les PME sont très mobilisées et la France était en tête sur le volet de l'EIC accélérateur qui est le programme de soutien aux start-ups deep-tech d'Horizon Europe.

Constatant un de taux de retour insuffisant au titre des principales politiques publiques communes de l'Union européenne, le cabinet de la Première Ministre a décidé la création au 1^{er} janvier 2023, d'une cellule pérenne de mobilisation des fonds européens, au sein du SGAE. Elle a notamment comme objectif de parfaire les diagnostics et analyses expliquant les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Un plan d'action a été demandé à l'ensemble des ministères auxquels un fonds en gestion directe ou indirecte a été rattaché.

Le MESR, ministère pilote pour le programme cadre Horizon Europe, a été précurseur. Un plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE) a été mis en place en 2018, reprenant les recommandations du rapport des inspections qui avaient été saisies en 2016. Le PAPFE est organisé autour des trois axes – inciter, accompagner, influencer – regroupant 13 mesures. La mise en œuvre de l'ensemble des mesures requiert du temps afin de pouvoir en mesurer les effets.

L'augmentation de la coordination de projets collaboratifs constitue une des priorités du plan d'action national. Plusieurs actions identifiées dans le PAPFE sont en cours de mise en place ou de mise en œuvre pour inciter les acteurs à se positionner comme coordinateur :

- un appel à projet dédié à l'ANR, qui finance les coûts de montage en coordination de projets collaboratifs européens (MRSEI), un dispositif de soutien pour les entités privées opéré par Bpifrance (Diag'PTI) qui finance une partie des coûts de consultance associés au montage de dossiers en coordination de projets collaboratifs européens ;
- un trophée des Étoiles de l'Europe qui récompense des chercheurs et leurs équipes ayant achevé avec succès la coordination d'un projet collaboratif européen.

L'augmentation de la participation aux appels à projets reste un enjeu majeur. Plusieurs actions sont menées tant au niveau de l'incitation que de l'accompagnement :

- une incitation au renforcement de la participation au PCRI dans le cadre du dialogue contractuel (les contrats d'objectifs, de moyens et de performance) ;
- Les projets ASDESR (appel France 2030). Ils visent à accompagner la diversification des ressources des établissements (en particulier en professionnalisant et renforçant les fonctions supports responsables des affaires européennes) ;
- La mise en place de comités de liaison Europe à l'échelle régionale afin de mobiliser tous les acteurs du territoire (Conseil régional, Rectorat, DRARI, université, opérateurs, pôles de compétitivité, Bpi...) et de définir une feuille de route commune.

OBJECTIF

4 – Développer le rayonnement international de la recherche française

INDICATEUR

4.1 – Chercheurs étrangers recrutés ou accueillis temporairement dans les laboratoires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements	%	19,9	18,3	20	19,7	amélioration	20

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Nombre de chercheurs étrangers recrutés dans l'année divisé par nombre total des recrutements externes de personnels permanents (lauréats externes de concours ou recrutements en CDI), hors promotions par concours.

Les binationaux sont classés en Français et, depuis le PAP 2023, l'indicateur exclut le CNES (les données ont été rétropolées). Il comprend les 6 EPST et 3 EPIC (IFREMER, CEA civil, CIRAD, hors BRGM).

Source des données : EPST et EPIC hors BRGM

Observations méthodologiques : le mode de calcul porte sur le flux, mettant en évidence l'évolution. Le périmètre actuel de l'indicateur inclut tous les organismes sous tutelle du MESR, à l'exception du BRGM.

Le périmètre de la population recrutée exclut les lauréats internes des concours des EPST : les chargés de recherche recrutés comme les directeurs de recherche.

Le critère de la nationalité de la personne recrutée n'est pas entièrement satisfaisant : en 2022, parmi les 198 chercheurs étrangers recrutés sur poste permanent, 92 ont obtenu leur plus haut diplôme en France ; inversement, 65 jeunes chercheurs français recrutés sur concours ou en CDI ont obtenu leur plus haut diplôme à l'étranger.

INDICATEUR

4.2 – Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme	%	11,7	11,6 (valeur semi-définitive)	13,7	11,7 (valeur provisoire)	amélioration	12,6

Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre de co-publications des opérateurs du programme avec uniquement des pays du sud, excluant les co-publications comportant aussi d'autres pays, divisé par le nombre de publications des opérateurs du programme. L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications : la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications constatés en n, n-1 et n-2.

Source des données : Base OST, Web of Science, calculs OST-HCERES. Comme pour les indicateurs supra, les revues du « Émerging Sources Citation Index » du WoS (ESCI) sont désormais prises en compte.

Observations méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part des publications des opérateurs du programme en co-publication avec uniquement des partenaires des pays du Sud.

La liste des pays retenus est la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) définie par le Comité de l'aide au développement de l'OCDE (CAD).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenue un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Onzième puissance scientifique mondiale en 2022 (sur données semi-définitives), située au cœur de réseaux européens dont elle est étroitement partie prenante, la France dispose d'atouts incontestables en termes de rayonnement scientifique et technologique international.

Aussi, l'un des enjeux nationaux est-il d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers pour offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaire ou définitive au sein de notre dispositif de recherche.

Le MESR, conjointement avec le MEAE, met en place des programmes de mobilité destinés à initier de nouvelles coopérations entre laboratoires. Ces programmes de mobilité de chercheurs et de doctorants de type Partenariat Hubert Curien (PHC), ont fait l'objet d'une analyse d'impact menée sur 16 ans d'activités et qui démontre que les 10 000 projets retenus ont permis de financer 100 000 mobilités (soit 6 500 mobilités par an), avec un taux de poursuite de collaboration de 81 % post projet. 61 % des doctorants ayant bénéficié des mobilités ont obtenu des postes pérennes.

Pour l'indicateur 4.1, malgré l'impact de la crise sanitaire, le taux de chercheurs étrangers dans les recrutements est resté globalement stable depuis 2018, oscillant entre 18 et 20 %. Cette stabilité confirme l'attractivité de l'écosystème scientifique français à l'international et l'effet des dispositions de la stratégie Bienvenue en France, qui a permis de maintenir ouvertes les frontières pour les étudiants et les chercheurs, dans le respect des règles sanitaires imposées par la pandémie.

La tendance générale de l'indicateur 4.2 concernant les réalisations avec les partenaires du Sud reste globalement stable. Dans un contexte compétitif, la tendance traduit l'effort des opérateurs pour maintenir leurs activités dans des travaux impliquant les partenaires des pays du Sud, dans des programmes inter-établissements soutenant des équipes des pays du Sud et structurer leurs actions par des dispositifs de partenariat stabilisés dans la durée.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Pilotage et animation	143 070 305 95 962 224	19 089 877	101 158 529 113 166 490	52 518 917 12 817 658	296 747 751 241 036 249	296 747 751
02 – Agence nationale de la recherche	38 000 000 36 957 000		1 187 720 000 1 124 330 000		1 225 720 000 1 161 287 000	1 225 720 000
11 – Recherches interdisciplinaires et transversales	80 730 070 80 868 791				80 730 070 80 868 791	80 730 070
12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	167 660 750 167 104 234				167 660 750 167 104 234	167 660 750
13 – Grandes infrastructures de recherche	241 780 000 245 514 398		15 925 000 15 128 750		257 705 000 260 643 148	257 705 000
14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	1 109 208 185 1 101 066 195	2 700 000			1 109 208 185 1 103 766 195	1 109 208 185
15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 209 899 500 1 202 361 162		109 619 648 106 831 769		1 319 519 148 1 309 192 931	1 319 519 148
16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	1 076 236 870 1 075 861 840		626 000 601 000		1 076 862 870 1 076 462 840	1 076 862 870
17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	410 672 525 409 839 391		467 868 633 420 561 958		878 541 158 830 401 349	878 541 158
18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 143 757 385 1 140 387 167		73 441 719 72 778 579		1 217 199 104 1 213 165 746	1 217 199 104
19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	439 692 715 436 911 852		1 221 000 1 237 771		440 913 715 438 149 623	440 913 715
Total des AE prévues en LFI	6 060 708 305	0	1 957 580 529	52 518 917	8 070 807 751	8 070 807 751
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+59 716 (hors titre 2)			+59 716	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-167 622 241 (hors titre 2)			-167 622 241	
Total des AE ouvertes		7 903 245 226 (hors titre 2)			7 903 245 226	
Total des AE consommées	5 992 834 254	21 789 877	1 854 636 318	12 817 658	7 882 078 107	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Pilotage et animation	142 103 893 97 198 796	19 955 441	101 075 510 110 595 995	41 208 348 13 050 554	284 387 751 240 800 785	284 387 751
02 – Agence nationale de la recherche	38 000 000 36 957 000		922 800 000 872 660 000		960 800 000 909 617 000	960 800 000
11 – Recherches interdisciplinaires et transversales	80 730 070 80 868 791				80 730 070 80 868 791	80 730 070
12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	167 660 750 167 104 234				167 660 750 167 104 234	167 660 750
13 – Grandes infrastructures de recherche	241 780 000 245 514 398		15 925 000 15 128 750	40 000 000 38 396 000	297 705 000 299 039 148	297 705 000
14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	1 109 208 185 1 101 066 195	2 700 000			1 109 208 185 1 103 766 195	1 109 208 185
15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 209 899 500 1 202 361 162		109 619 648 106 831 769		1 319 519 148 1 309 192 931	1 319 519 148
16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	1 076 236 870 1 075 861 840		626 000 601 000		1 076 862 870 1 076 462 840	1 076 862 870
17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	410 672 525 409 839 391		467 868 633 420 561 958		878 541 158 830 401 349	878 541 158
18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 143 757 385 1 140 387 167		73 441 719 72 778 579		1 217 199 104 1 213 165 746	1 217 199 104
19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	439 692 715 436 911 852		1 221 000 1 172 000		440 913 715 438 083 852	440 913 715
Total des CP prévus en LFI	6 059 741 893	0	1 692 577 510	81 208 348	7 833 527 751	7 833 527 751
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+59 716 (hors titre 2)			+59 716	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-143 277 163 (hors titre 2)			-143 277 163	
Total des CP ouverts		7 690 310 304 (hors titre 2)			7 690 310 304	
Total des CP consommés	5 994 070 826	22 655 441	1 600 330 051	51 446 554	7 668 502 871	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage et animation	192 991 359 134 027 790		98 261 947 125 563 437	36 118 916 36 228 319	327 372 222	327 372 222 295 819 547
02 – Agence nationale de la recherche	34 030 000 33 257 000		1 028 176 000 987 049 000		1 062 206 000	1 062 206 000 1 020 306 000
11 – Recherches interdisciplinaires et transversales	77 026 760 76 093 052				77 026 760	77 026 760 76 093 052
12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	159 738 890 157 705 148				159 738 890	159 738 890 157 705 148
13 – Grandes infrastructures de recherche	238 880 000 234 885 639		15 925 000 15 288 000	100 000 000 96 693 000	354 805 000	354 805 000 346 866 639
14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	1 057 818 020 1 085 991 063			3 900 000	1 057 818 020	1 057 818 020 1 089 891 063
15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 153 812 940 1 140 386 558		106 497 000 105 375 139		1 260 309 940	1 260 309 940 1 245 761 697
16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	1 025 979 500 1 014 035 487		626 000 601 000		1 026 605 500	1 026 605 500 1 014 636 487
17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	391 503 070 387 103 024		448 848 000 426 608 234		840 351 070	840 351 070 813 711 258
18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 092 633 260 1 078 232 793		61 366 000 61 782 559		1 153 999 260	1 153 999 260 1 140 015 352
19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	418 793 560 414 449 856		1 221 000 1 172 000		420 014 560	420 014 560 415 621 856
Total des AE prévues en LFI	5 843 207 359	0	1 760 920 947	136 118 916	7 740 247 222	7 740 247 222
Total des AE consommées	5 756 167 410	0	1 723 439 368	136 821 319		7 616 428 098

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage et animation	192 125 524 136 051 829	1 139 542	98 780 924 121 655 894	37 248 916 34 001 520	328 155 364	328 155 364 292 848 785
02 – Agence nationale de la recherche	34 030 000 33 257 000		850 321 000 816 308 000		884 351 000	884 351 000 849 565 000
11 – Recherches interdisciplinaires et transversales	77 026 760 76 093 052				77 026 760	77 026 760 76 093 052
12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	159 738 890 157 705 148				159 738 890	159 738 890 157 705 148
13 – Grandes infrastructures de recherche	238 880 000 234 885 639		15 925 000 15 288 000	40 000 000 38 447 000	294 805 000	294 805 000 288 620 639
14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	1 057 818 020 1 085 991 063			3 900 000	1 057 818 020	1 057 818 020 1 089 891 063
15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 153 812 940 1 140 386 558		106 497 000 105 375 139		1 260 309 940	1 260 309 940 1 245 761 697

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	1 025 979 500 1 014 035 487		626 000 601 000		1 026 605 500	1 026 605 500 1 014 636 487
17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	391 503 070 387 103 024		448 848 000 426 608 234		840 351 070	840 351 070 813 711 258
18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 092 633 260 1 078 232 793		61 366 000 61 782 559		1 153 999 260	1 153 999 260 1 140 015 352
19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	418 793 560 414 449 856		1 221 000 1 172 000		420 014 560	420 014 560 415 621 856
Total des CP prévus en LFI	5 842 341 524	0	1 583 584 924	77 248 916	7 503 175 364	7 503 175 364
Total des CP consommés	5 758 191 449	1 139 542	1 548 790 825	76 348 520		7 384 470 337

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	5 756 167 410	6 060 708 305	5 992 834 254	5 758 191 449	6 059 741 893	5 994 070 826
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 519 592	18 285 277	23 863 297	20 563 948	17 318 865	25 099 869
Subventions pour charges de service public	5 737 647 818	6 042 423 028	5 968 970 957	5 737 627 501	6 042 423 028	5 968 970 957
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	21 789 877	1 139 542	0	22 655 441
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	0	438 869	1 139 542	0	1 304 433
Subventions pour charges d'investissement	0	0	21 351 008	0	0	21 351 008
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 723 439 368	1 957 580 529	1 854 636 318	1 548 790 825	1 692 577 510	1 600 330 051
Transferts aux ménages	449 543	0	458 196	449 543	0	458 196
Transferts aux entreprises	80 160 251	74 288 897	84 055 163	77 080 200	76 386 815	81 703 032
Transferts aux collectivités territoriales	1 151 650	11 286 106	1 654 920	1 111 099	11 217 303	892 150
Transferts aux autres collectivités	1 641 677 924	1 872 005 526	1 768 468 039	1 470 149 982	1 604 973 392	1 517 276 673
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	136 821 319	52 518 917	12 817 658	76 348 520	81 208 348	51 446 554
Dotations en fonds propres	76 251 319	52 518 917	5 817 658	38 168 520	81 208 348	25 056 554
Dépenses de participations financières	60 570 000	0	7 000 000	38 180 000	0	26 390 000
Total hors FdC et AdP		8 070 807 751			7 833 527 751	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-167 562 525			-143 217 447	
Total*	7 616 428 098	7 903 245 226	7 882 078 107	7 384 470 337	7 690 310 304	7 668 502 871

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	300 430		59 716	300 430		59 716
Total	300 430		59 716	300 430		59 716

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2023		15 000		15 000				
07/2023		12 608		12 608				
08/2023		17 108		17 108				
12/2023		15 000		15 000				
Total		59 716		59 716				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2023		155 000		155 000				
Total		155 000		155 000				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/03/2023		55 000 000		64 650 000				
Total		55 000 000		64 650 000				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		236 300		236 300				
Total		236 300		236 300				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						223 013 541		208 318 463
Total						223 013 541		208 318 463

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		55 451 016		65 101 016		223 013 541		208 318 463

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
200302 Crédit d'impôt en faveur de la recherche Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 15693 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 244 quater B, 199 ter B, 220 B, 223 O-1-b</i>	7 193	7 061	7 185
200311 Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2029 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater B bis, 199 ter B bis, et 220 B bis et; 223 O 1 b bis</i>	150	150	140
300208 Exonération des établissements publics de recherche, des établissements publics d'enseignement supérieur, des personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur et des fondations d'utilité publique du secteur de la recherche pour leurs revenus tirés d'activités relevant d'une mission de service public Exonérations <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2006 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-9°, 10° et 11°</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales	7 343	7 211	7 325

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage et animation		296 747 751 241 036 249	296 747 751 241 036 249		284 387 751 240 800 785	284 387 751 240 800 785
02 – Agence nationale de la recherche		1 225 720 000 1 161 287 000	1 225 720 000 1 161 287 000		960 800 000 909 617 000	960 800 000 909 617 000
11 – Recherches interdisciplinaires et transversales		80 730 070 80 868 791	80 730 070 80 868 791		80 730 070 80 868 791	80 730 070 80 868 791
12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		167 660 750 167 104 234	167 660 750 167 104 234		167 660 750 167 104 234	167 660 750 167 104 234
13 – Grandes infrastructures de recherche		257 705 000 260 643 148	257 705 000 260 643 148		297 705 000 299 039 148	297 705 000 299 039 148
14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche		1 109 208 185 1 103 766 195	1 109 208 185 1 103 766 195		1 109 208 185 1 103 766 195	1 109 208 185 1 103 766 195
15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé		1 319 519 148 1 309 192 931	1 319 519 148 1 309 192 931		1 319 519 148 1 309 192 931	1 319 519 148 1 309 192 931
16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information		1 076 862 870 1 076 462 840	1 076 862 870 1 076 462 840		1 076 862 870 1 076 462 840	1 076 862 870 1 076 462 840
17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie		878 541 158 830 401 349	878 541 158 830 401 349		878 541 158 830 401 349	878 541 158 830 401 349
18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement		1 217 199 104 1 213 165 746	1 217 199 104 1 213 165 746		1 217 199 104 1 213 165 746	1 217 199 104 1 213 165 746
19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales		440 913 715 438 149 623	440 913 715 438 149 623		440 913 715 438 083 852	440 913 715 438 083 852
Total des crédits prévus en LFI *	0	8 070 807 751	8 070 807 751	0	7 833 527 751	7 833 527 751
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-167 562 525	-167 562 525		-143 217 447	-143 217 447
Total des crédits ouverts	0	7 903 245 226	7 903 245 226	0	7 690 310 304	7 690 310 304
Total des crédits consommés	0	7 882 078 107	7 882 078 107	0	7 668 502 871	7 668 502 871
Crédits ouverts - crédits consommés		+21 167 119	+21 167 119		+21 807 433	+21 807 433

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	8 070 807 751	8 070 807 751	0	7 833 527 751	7 833 527 751
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	8 070 807 751	8 070 807 751	0	7 833 527 751	7 833 527 751

Les crédits prévus au projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2023 sont de 8 070 807 751 € en autorisations d'engagement (AE) et de 7 833 527 751 € en crédits de paiement (CP).

Aucun amendement parlementaire n'est venu modifier le PLF.

Les crédits inscrits en loi de finances (LFI) pour 2023 pour le P172 s'élèvent donc à 8 070 807 751 € en autorisations d'engagement (AE) et de 7 833 527 751 € en crédits de paiement (CP).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Reports de crédits

Les reports de crédits de 2022 sur 2023 ont été de 55,15 M€ en AE et de 64,81 M€ en CP pour le P172.

- **un arrêté du 1^{er} février 2023 a permis le report de fonds de concours sur 2023 à hauteur de 0,16 M€ en AE et CP.**
- **un arrêté du 1^{er} mars 2023 a permis le report sur 2023 de 55,00 M€ en AE et de 64,65 M€ en CP.** Dans le détail, ont été reportés :
 - 55,00 M€ en AE et CP au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie sur la SCSP des opérateurs du programme dans le cadre du fonds exceptionnel de compensation des surcoûts énergétiques. Pour rappel, un fonds exceptionnel de 275 M€ a été accordé aux opérateurs du MESR, dont 55 M€ destinés aux opérateurs du P172 ;
 - 5,60 M€ en CP au titre des charges à payer des CIFRE, l'appel de fonds de la dernière tranche 2022 des CIFRE n'ayant pas couvert pas l'intégralité de l'exercice 2022 ;
 - 3,50 M€ en CP dans le cadre d'opérations CPER pour lesquelles les AE engagées n'ont pas été couvertes en totalité et génèrent une charge à payer ;
 - 0,55 M€ en CP au titre d'un marché d'étude pluriannuel DATA CENTERS.

Transferts

- **Le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 a procédé à deux transferts pour un montant total de +0,24 M€ en AE et en CP.** Il s'agit d' :
 - un transfert sortant de -0,25 M€ en AE et CP à destination du P162 « Interventions territoriales de l'État » au titre du financement d'une contribution prévue dans le Programme des Interventions Territoriales de l'État (PITE) dans le cadre de la lutte contre la pollution des sols au Chlordécone ;
 - un transfert entrant de +0,48 M€ en AE et en CP en provenance du P134 « Développement des entreprises et régulations » destiné au financement du sommet 2021 du partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA) et du centre d'expertise de Paris.

Loi de finances de fin de gestion

- **La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a annulé 223,01 M€ en AE et 208,32 M€ en CP de crédits mis en réserve du programme et dégelé 0,11 M€ de crédits en AE et en CP.**

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Des fonds de concours ont été rattachés par arrêtés en cours de gestion sur le programme 172 à hauteur de 0,06 M€ en AE et CP au titre de :

- la participation au financement de la fête de la science (1-2-00360) pour 0,03 M€ en AE et en CP ;
- la participation au projet NCP Academy (réseau des Points de Contact Nationaux (PCN) impliqués dans les dispositifs d'accompagnement dans le cadre d'Horizon Europe (1-1-00330) pour 0,03 M€ en AE et en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	185 938 743	185 938 743	0	173 692 845	173 692 845
Surveys	0	37 187 749	37 187 749	0	34 738 569	34 738 569
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	223 126 492	223 126 492	0	208 431 414	208 431 414

Mise en réserve initiale

Un taux de mise en réserve de 0,5 % a été appliqué sur les dispositifs suivants :

- la part de subvention pour charges de service public (SCSP) des opérateurs correspondant à la masse salariale ;
- les crédits CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) ;
- les crédits relatifs aux remboursements de mises à disposition de personnels.

Un taux de mise en réserve de 5 % a été appliqué aux crédits hors titre 2 en application des dispositions figurant dans l'exposé général des motifs du projet de loi de finances pour 2023.

La réserve de précaution initiale du P172 s'est élevée à 185,94 € en AE et en 173,69 € en CP.

Évolution de la mise en réserve en cours de gestion :

- **Surveys sur les crédits hors-titre 2 :**

En mai 2023, un surveys de 37,19 M€ en AE et 34,74 M€ en CP a été appliqué.

- **Fin de gestion :**

En fin de gestion, la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a annulé 223,01 M€ en AE et 208,32 en CP de crédits mis en réserve du programme et dégelé 0,11 M€ de crédits en AE et en CP.

Au total, 0,05 % des crédits de la réserve de précaution ont été dégelés, la quasi-intégralité (223,01 M€ en AE et 208,32 M€ en CP) ayant été annulée par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total Actions	207 813 200				240 653	227 762 626	227 195 321
01 - Pilotage et animation	207 813 200				240 653	227 762 626	227 195 321
Total Opérateurs	172 361 007					164 553 057	145 529 456
IRD - Institut de recherche pour le développement	1 437 000					1 437 000	1 437 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	19 003 000					10 628 950	10 107 450
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement	29 398 000					22 418 309	19 691 034
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	50 358 000					46 286 200	43 506 700
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	10 725 000					10 159 598	7 908 272
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	6 765 000					19 493 000	18 791 000
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	2 601 000					2 187 000	2 087 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	3 452 007					3 321 000	3 168 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	48 622 000					48 622 000	38 833 000
Total	380 174 207				240 653	392 315 683	372 724 777

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total Actions	250 471 179			32 585 518	34 200 640	119 803 193	110 460 622
01 - Pilotage et animation	250 471 179			32 585 518	34 200 640	119 803 193	110 460 622
Total Opérateurs	69 650 000			18 001 000	15 885 000	30 471 700	22 485 300
IRD - Institut de recherche pour le développement				564 000	315 000	1 169 000	590 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	4 150 000			1 348 000	1 360 000	2 203 000	2 175 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement	20 909 000			434 000	98 000	573 000	119 000

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	30 774 000			9 548 000	9 724 000	16 616 700	13 408 300
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	3 860 000			187 000	174 000	187 000	174 000
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	1 929 000			4 730 000	3 660 000	8 047 000	5 088 000
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	2 067 000						
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	4 061 000			505 000		505 000	
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	1 900 000			685 000	554 000	1 171 000	931 000
Total	320 121 179			50 586 518	50 085 640	150 274 893	132 945 922

Les tableaux ci-dessus présentent les crédits CPER portés par l'action 1 (y compris collectivités d'outre-mer pour 2 M€ et contrat de plan interrégional État-régions – CPIER - Vallée de la Seine pour 3 M€, impliquant la région Normandie et l'Île-de-France qui émargent sur cette ligne de crédits). La contribution au CPER apportée par les opérateurs du programme y figure également.

Les investissements réalisés par l'État, les régions, les autres collectivités territoriales et l'Union européenne dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) doivent œuvrer à un rapprochement des trois piliers que sont la formation, la recherche et l'innovation et participer ainsi, au sein d'une société de la connaissance, au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires.

Les projets des CPER 2015-2020

En 2023, au titre des opérations relevant du CPER 2015 - 2020, l'exécution en CP sur l'action 1 est de 0,24 M€. Ce plan est quasiment entièrement réalisé.

Les projets des CPER 2021-2027*Action 1*

Au titre du CPER 2021-2027, le montant contractualisé qui s'établit à 250,47 M€ inclut 3 M€ au titre du CPIER impliquant la Région Normandie et 2,3 M€ au titre du Triennal de Strasbourg.

Il se répartit comme suit : 36,67 M€ pour le financement des structures labellisées de transfert et de diffusion technologique (sous-action 6) et 213,8 M€ pour le financement de programmes de recherche et de développement technologique (sous-action 3).

En 2023, au titre des opérations relevant du CPER 2021 – 2027, 32,59 M€ d'AE ont été engagés et 34,20 M€ de CP ont été payés sur l'action 1 (montants hors CPIER de l'ordre de 0,3 M€).

Opérateurs

Les données présentées dans les tableaux ci-dessus, sont des sommes déclarées par les opérateurs et sont issues d'une enquête menée par les services du MESR.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 7 903 245 226	CP ouverts en 2023 * (P1) 7 690 310 304
AE engagées en 2023 (E2) 7 882 078 107	CP consommés en 2023 (P2) 7 668 502 871
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 967 000 940
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 21 167 119	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 6 701 501 932

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 966 999 235					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 1 705					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 967 000 940	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 967 000 940	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 0
	AE engagées en 2023 (E2) 7 882 078 107	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 6 701 501 932	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 1 180 576 175
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 180 576 175
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 1 157 480 420
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 23 095 755

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Sur le programme 172, les restes à payer fin 2023 (1 157,48 M€) concernent principalement les versements en titre 6 à destination de l'Agence nationale de la recherche (ANR) (1 124,73 M€), les versements de la première vague d'opérations (2022-2024) de la mesure « LPR équipement » des IR* en titre 7 (19,85 M€) ainsi que les CPER et divers marchés pluriannuels (soutien logistique et immobilier, actions de communication et études) (12,90 M€).

Concernant l'évaluation des CP à ouvrir en 2024 et au-delà pour la couverture d'AE engagées à fin 2023 (23,10 M€), le calcul s'appuie sur les décaissements prévus et estimés pour l'ANR et les dispositifs susmentionnés.

Justification par action

ACTION

01 – Pilotage et animation

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Pilotage et animation		296 747 751 241 036 249	296 747 751 241 036 249		284 387 751 240 800 785	284 387 751 240 800 785

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	143 070 305	95 962 224	142 103 893	97 198 796
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 285 277	23 863 267	17 318 865	25 099 839
Subventions pour charges de service public	124 785 028	72 098 957	124 785 028	72 098 957
Titre 5 : Dépenses d'investissement		19 089 877		19 955 441
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		438 869		1 304 433
Subventions pour charges d'investissement		18 651 008		18 651 008
Titre 6 : Dépenses d'intervention	101 158 529	113 166 490	101 075 510	110 595 995
Transferts aux ménages		458 196		458 196
Transferts aux entreprises	74 288 897	68 926 413	76 386 815	66 574 282
Transferts aux collectivités territoriales	11 286 106	1 654 920	11 217 303	892 150
Transferts aux autres collectivités	15 583 526	42 126 961	13 471 392	42 671 367
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	52 518 917	12 817 658	41 208 348	13 050 554
Dotations en fonds propres	52 518 917	5 817 658	41 208 348	6 050 554
Dépenses de participations financières		7 000 000		7 000 000
Total	296 747 751	241 036 249	284 387 751	240 800 785

Les écarts entre la LFI et l'exécution constatée se décomposent comme suit : l'effet de la mise en réserve retenue en 2023 pour -11,3 M€ en AE et -10,7 M€ en CP, les effets des reports et annulations de crédits.

Les écarts constatés par titres entre prévision et exécution résultent des mouvements internes au sein de l'action 01 qui, de par la diversité des actions financées et des bénéficiaires, affectent différemment la catégorie de dépense. Les financements réalisés au titre du CPER, notamment, bénéficient à une grande variété d'organismes, la prévision d'exécution par titres formulée à l'occasion du PLF est avant tout une hypothèse de travail.

S'agissant des écarts sur le T5 et le T7, ils sont principalement liés à la création au 1^{er} janvier 2023 d'une nouvelle catégorie de dépenses destinées à retracer les subventions pour charges d'investissement (SCI) accordées par l'État à ses opérateurs qui relèvent désormais du titre 5. Le T7 n'ayant vocation qu'à solder les SCI antérieures à 2023.

Sur le T6 : on relèvera notamment les dispositifs confiés à l'ANRT (CIFRE), à l'ANR, au Collège de France (PAUSE/Ukraine), au HCERES ou encore à l'AUF. Sur le T7 : l'opération enregistrée en dépenses de participations financières de 7 M€ concerne une subvention attribuée au grand équipement national de calcul intensif (GENCI) au bénéfice du projet Exascale.

SOUS-ACTION N° 1, PROSPECTIVES, ÉTUDES : 3,55 M€ EN AE ET 4,41 M€ EN CP

Observatoire des sciences et des techniques (OST) du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

L'observatoire, intégré au Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) depuis 2015, conçoit et produit des indicateurs sur la recherche et le développement et les met à disposition du système français de recherche et d'innovation.

En 2023, l'OST du HCERES a bénéficié de 1,16 M€ en AE et CP.

Académie des technologies

L'Académie des technologies est un établissement public administratif (EPA) de recherche créé en 2006. Elle éclaire le débat public par des propositions et des recommandations pour une meilleure exploitation des technologies, notamment émergentes.

L'établissement est présenté au sein du volet « Opérateurs » des projets et rapports annuels de performance.

Un montant de 1,32 M€ en AE et en CP lui a été versé en 2023 pour soutenir ses activités.

Études

Cette enveloppe regroupe les crédits d'études et d'enquêtes conduites par la direction générale de la recherche et de l'innovation (analyses des besoins en recherche, identification des opportunités, évaluations des forces et faiblesses du système de recherche et des dispositifs de financement, définition d'ambitions stratégiques, comparaisons internationales, élaboration et calcul d'indicateurs).

La dépense exécutée sur cette ligne s'élève à 1,07 M€ en AE et 1,93 M€ en CP et concerne pour l'essentiel l'opération PariSanté campus.

Dans cette ligne, figurent également des études réalisées par l'Académie des technologies pour 0,4 M€.

SOUS-ACTION N° 2, ACTION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : 5,92 M€ EN AE ET 5,95 M€ EN CP

Les opérations financées au titre de l'action européenne et internationale ont notamment été les suivantes :

- 0,64 M€ au Collège de France ayant permis l'accueil de 180 scientifiques étrangers en exil (programme PAUSE).
- pour 1,66 M€, les actions bilatérales de partenariats scientifiques, de mobilité de chercheurs ou de doctorants ;
- pour 1,8 M€, le soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie, à travers le financement de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) ;
- pour 1,82 M€, le remboursement de la rémunération et des missions de 44 « points de contact nationaux » (PCN) mis à disposition.

SOUS-ACTION N° 3, SOUTIEN À LA RECHERCHE : 104,04 M€ EN AE ET 104,46 M€ EN CP

Soutien aux programmes de recherche (équipement) à travers des CPER

En 2023, 28,21 M€ en AE et 29,63 M€ en CP ont été consacrés au financement de ces projets.

Certains de ces crédits ont été délégués aux DRARI sous l'autorité des recteurs de région académiques (RAA), pour un total de 13,73 M€ en AE et 13,72 M€ en CP.

L'Institut des hautes études scientifiques (IHES)

L'IHES, fondation reconnue d'utilité publique depuis 1981, a pour but de « favoriser et de faire effectuer des recherches scientifiques théoriques dans les domaines suivants : mathématiques, physique théorique, méthodologie des sciences de l'homme, et de toute discipline théorique qui entretient des liens avec elles ».

L'action de la fondation s'exerce principalement par la mise à disposition de la communauté scientifique des professeurs et chercheurs de l'Institut, ainsi que de ressources matérielles permettant de réaliser des recherches.

En 2023, 2,84 M€ en AE et CP ont été versés à l'établissement en soutien à son activité et à son fonctionnement.

Actions communes d'animation : 72,21 M€ en AE et 71,99 M€ en CP

Les moyens d'intervention de l'administration centrale de la recherche sont répartis entre :

- le financement de programmes incitatifs nécessitant un soutien particulier (40,51 M€ en AE et 41,06 M€ en CP) ;
- les subventions de fonctionnement versées à diverses structures (31,7 M€ en AE et 30,93 M€ en CP) représentant des acteurs relais de la politique de recherche du MESR.

Le financement des programmes incitatifs a notamment été consacré :

- à la poursuite de la stratégie nationale du numérique et intelligence artificielle (IA) pour près de 17 M€ sur cette sous-action, qui a permis de financer pour l'essentiel :

- *un appel à projet sur des thématiques émergentes de l'IA (6 M€) ;*
- *le renforcement de l'infrastructure réseau entre les datacenters pour 9,8 M€. Dans le cadre de la politique de rationalisation et de mutualisation des infrastructures numériques de l'ESR portée par le CoSIN, la DGRI a décidé pour l'année de 2023 de dégager un budget spécifique, dit « fonds d'amorçage », permettant d'initier ou d'aider à des projets de renforcement, d'accélération et de diffusion d'actions cohérentes avec la stratégie CoSIN auprès des établissements de l'ESR.*

S'ajoute également un montant de 1,8 M€ destiné aux CIFRE dédiées à l'intelligence artificielle qui relève de la sous-action 7. Le total ainsi financé au titre de ce dispositif est de 18,6 M€.

- au renforcement des moyens aux laboratoires de sciences humaines et sociales : 2,93 M€ ;

- au GIS CPSV (Coordination des plates-formes en sciences du vivant) : 3 M€ ;

- au financement des plans santé dont principalement :

- *la contribution au plan « Maladies neurodégénératives » pour développer et coordonner la recherche dans ce secteur scientifique : 6,3 M€ ;*
- *la recherche fondamentale utile à la lutte contre le cancer pédiatrique via l'INCA : 5 M€ récurrents ;*
- *le programme « PFMG / POPGEN : France médecine génomique » : 1,15 M€ ;*
- *le financement du GIS FC3R pour une expérimentation animale : 0,5 M€ ;*
- *la cohorte relative au plan autisme : 0,43 M€ ;*
- *le soutien au centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès pour son fonctionnement et la refonte de son système d'informations : 1,16 M€ ;*

- aux activités de l'INSU (Institut national des sciences de l'Univers du CNRS) pour le système d'observation et d'expérimentation pour la recherche en environnement (SOERE) et aux recherches sur le devenir des pesticides dans l'environnement aux Antilles : 1,35 M€ ;

- à l'« Enquête sociale européenne et ESS » : 0,74 M€ ;

- à la cohorte en sciences humaines et sociales et sciences de la vie SHARE : 0,29 M€ ;

- au programme « Generations and Gender Program » : 0,06 M€ ;

- au soutien à l'implantation et à la relocalisation de l'association du centre for economic policy research (CEPR) en France : 0,5 M€.

• **Les subventions suivantes ont été versées :**

- les programmes internationaux pour 2,29 M€, notamment sur les changements globaux, dont 0,75 M€ pour la Fondation française pour la recherche sur la biodiversité (FFRB), 0,37 M€ pour les Technical Support Units du GIEC,

- 0,25 M€ pour la Global Biodiversity Information Facility (GBIF), 0,23 M€ pour Future Earth ou encore 0,2 M€ pour l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) ;
- l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée (EPPD) : 2,31 M€ ;
 - la contribution au développement de produits recherche dans les systèmes d'information par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) : 0,46 M€ ;
 - l'Association Bernard Gregory : 0,36 M€ ;
 - le soutien à une coopération franco-allemande renforcée (Centre Marc Bloch, Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine – CIRAC) : 0,12 M€ ;
 - la contribution du ministère chargé de la recherche à l'exposition universelle d'OSAKA 2025 : 1,33 M€ ;
 - l'Institut des Amériques : 0,25 M€ ;
 - le Laboratoire national d'essais (LNE) : 0,2 M€ ;
 - le Centre national de ressources et de résilience (CNRR) : 0,2 M€ ;
 - le soutien au dispositif « égalité parité discrimination » : 0,16 M€ ;
 - une subvention à l'International Science Council (ISC) : 0,1 M€ ;
 - la prise en charge des secrétariats internationaux des IPC/JPI (Initiatives de Programmation Conjointe) dans le cadre de la mise en place du programme cadre Horizon Europe 2021 – 2027 : 0,31 M€ ;
 - en CP seuls, le CIRC : 0,7 M€ ;

S'y sont ajoutés des financements ponctuels et/ou exceptionnels :

- 7 M€ pour GENCI au titre du projet exascale ;
- 6 M€ pour l'IFREMER/FOF pour les surcoûts énergétiques de la campagne 2024 de la Flotte Océanique Française (FOF) ;
- 3 M€ pour l'IPEV pour faire face aux urgences énergétiques sur ses bases ;
- 1 M€ pour le CEA pour le financement de l'avant-projet détaillé « ICONE » ;
- 1,25 M€ consacrés à la poursuite du développement du portail AAP recherche déployé par l'ANR et initié en 2021 ;
- 1,5 M€ pour le CNES en soutien à l'attractivité des carrières ;
- 0,7 M€ pour l'INRAE au titre du projet « Recherche Data Gouv ».

SOUS-ACTION N° 4, SUPPORT DU PROGRAMME : 18,03 M€ EN AE ET 18,60 M€ EN CP

Cette enveloppe intègre les crédits de fonctionnement des services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils financent les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et des délégués régionaux académiques à la recherche et à l'innovation (DRARI) en DOM et COM, les dépenses de communication et les frais de mission.

Fonctionnement du site Descartes

Les crédits de fonctionnement et de communication de l'administration centrale du ministère, pour les services en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont regroupés sur le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (contrairement aux dépenses du personnel qui sont toutes regroupées sur le programme 150). Ils financent les moyens nécessaires au fonctionnement du site Descartes (notamment : fluides, gardiennage, nettoyage, chauffage, électricité, etc.), les frais de bureautique (impression, routage, reprographie), les frais de déplacement des services (direction générale de la recherche et de l'innovation – DGRI –, direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle – DGEIP –, service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche commun à la DGEIP et à la DGRI) et du cabinet de la ministre. Ils ne comprennent pas les dépenses d'investissement, imputées sur le programme 214.

Rapportés à l'effectif qu'accueille le site (soit 846 personnes), les crédits représentent en 2023 en moyenne 8 629 € par agent.

Globalement, la dépense exécutée en 2023 pour le fonctionnement du site de la rue Descartes s'élève à 7,38 M€ en AE et 7,96 M€ en CP.

Communication

Ces dépenses s'élèvent à 1,59 M€ en AE et 1,67 M€ en CP.

Les dépenses de communication ont couvert en 2023 aussi bien les besoins de fonctionnement interne de l'ensemble du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (une partie des abonnements, toujours gérée et prise en charge par le bureau de la communication, des agents et des membres du cabinet aux panoramas et revues de presse, veilles presse instantanée et documentaire, scripts...) que l'exigence d'une communication renforcée vers les publics usagers ou prescripteurs.

Les sujets sensibles et stratégiques, tout particulièrement les questions de précarité étudiante et d'accompagnement social (logement étudiant, aides, repas à un euro...) et psychologique (santépsy.etudiant, Cnaé...), dont leur corollaire, la mise en œuvre de la réforme des bourses, la nouvelle procédure nationale d'admission en master (nouvelle plateforme Mon Master en 2023), ou encore la nécessité de recruter des étudiants dans le cadre de la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, ont nécessité cette année un dispositif renforcé de communication externe, donc des campagnes médias et de sponsorship d'envergure.

Ces dépenses ont aussi, comme chaque année, permis de couvrir les opérations d'ampleur nationale, événementielles et récurrentes (la Fête de la science dont le volet partenariats s'est développé, le prix Irène Joliot-Curie en présence, en 2023, de la Première ministre et autres membres du Gouvernement, les Journées des arts et de la culture, le prix le Goût des sciences, ou le prix Pépite dont l'organisation du dixième anniversaire a été intégralement pris en charge cette année par le bureau de la communication pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, etc.).

Enfin, cette année encore, il convient de mentionner le suivi des mises en production de tous les sites internet rénovés de l'éco-système digital du ministère (esr.gouv.fr, etudiant.gouv.fr, fetedelascience.fr, jaces.fr, horizon-europe.gouv.fr), qui nécessitent des interventions d'ajustement, de maintenance ou d'évolution, ainsi que des mises en conformité, tout particulièrement relatives aux normes RGAA d'accessibilité et à la marque de l'État (DSFR).

Délégués régionaux académiques à la recherche et à l'innovation (DRARI)

Les dépenses dédiées au fonctionnement des DRARI qui permettent de prendre en charge les frais de transport et de déplacement, les fournitures et le petit équipement, les besoins en renouvellement de matériel informatique, se sont élevés à 0,06 M€ en AE et 0,07 M€ en CP. Ces dépenses concernent les seules DRARI de Guyane, Polynésie et Nouvelle-Calédonie, les autres DRARI étant prises en charge par le programme 214 (P214) « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

La sous-action intègre également le remboursement conventionné des opérateurs pour les conseillers scientifiques mis à disposition (MAD) auprès de l'administration centrale pour 9 M€ en AE et 8,90 M€ en CP, soit pour 99 agents (61 venant d'établissements publics de recherche, 2 de fondations de recherche, 33 d'établissements publics d'enseignement supérieur, 1 d'une entreprise, 1 d'une autre administration et 1 d'un centre hospitalier public).

SOUS-ACTION N° 5, ANIMATION SCIENTIFIQUE : 14,57 M€ EN AE ET 14,60 M€ EN CP

Les opérations financées au titre de l'animation scientifique concernent quatre natures de dépenses :

1) Les dépenses dédiées à la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte (PNZO) se sont élevées à 4,37 M€ en AE et 4,40 M€ en CP et ont subventionné des entités publiques et privées, concernant notamment :

- le GIS Fonds national pour la science ouverte ;
- l'actualisation et l'enrichissement du Baromètre de la science ouverte 3^e génération ;
- la déclinaison du Passeport pour la science ouverte ;
- la mise en œuvre d'un partenariat avec l'association Wikimedia France et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour favoriser la diffusion des résultats de la recherche française dans l'encyclopédie Wikipedia et l'acculturation Wikimedia ;
- l'appui au fonctionnement des instances et groupes de travail du Comité pour la science ouverte et la valorisation de leurs actions et de leurs productions aux échelles nationales et internationales ;

- l'approfondissement des données sur le portail Open Alex avec étude sur les images ;
- la mise en place d'un projet commun des scientifiques et porteurs de politiques publiques en science ouverte.

2) Les dépenses d'information scientifique et technique (IST) se sont élevées à 0,99 M€ en AE et CP et ont financé :

- le développement de la plateforme HAL (diffusion d'articles scientifiques pluridisciplinaires) ;
- le fonctionnement de l'Open Édition ;
- le soutien à Mir@bel (agence bibliographique de l'enseignement supérieur) pour la coordination de son réseau documentaire (Institut Études politiques de Lyon) ;
- le soutien de la mission créateur de contenus multimédias du Réseau URFIST (Université Côte d'Azur) ;
- le fonctionnement et le développement de l'infrastructure de recherche Métopes (MRSH de Caen) (Université de Caen).

3) Regroupés sur l'action 1 du programme depuis la LFI2016, les crédits dédiés à couvrir la licence nationale négociée par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) avec l'éditeur académique Élsevier ont représenté 9,18 M€ en AE et CP. Cette dépense correspond à la part mutualisée de la licence, bénéficiant aux opérateurs de recherche.

4) Les colloques : cette dotation, destinée à financer des colloques et séminaires scientifiques sur des thématiques et des sujets de recherche soutenus par le MESRI, s'est élevée en 2023 à 0,03 M€ en AE et CP.

SOUS-ACTION N° 6, SOUTIEN À L'INNOVATION : 17,18 M€ EN AE ET 18,06 M€ EN CP

Transferts de technologie CPER

Les crédits d'intervention concernant le transfert de technologie s'inscrivent dans la génération des contrats de projets État-région (CPER) 2021-2027 et 2015-2020.

Les dépenses couvertes sont principalement des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de la mission de service public (conseil, diagnostic) effectuée par les structures de diffusion technologique, qu'il s'agisse des Centres de ressources technologiques (CRT), des cellules de diffusion technologique, des plates-formes technologiques ou d'autres formes d'organisation permettant de favoriser le transfert entre la recherche publique et les PME.

En 2023, les crédits consacrés à cette action ont été de 4,37 M€ en AE et 4,58 M€ en CP.

Concours de création d'entreprises (iLab)

Organisé dans toute la France, ce concours récompense et accompagne les meilleurs projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes. À compter de 2021, le Concours d'innovation i-Lab est inclus dans le périmètre du Programme d'investissement d'avenir (PIA 4) et les crédits sont portés par le programme 425 « Financement structurel des écosystèmes d'innovation », qui regroupe un ensemble de dispositifs d'aide aux entreprises innovantes, sous l'égide du SGPI.

Le programme 172 continue d'honorer les paiements ayant trait aux éditions antérieures à 2021, jusqu'à extinction des engagements pris. En 2023, le reste à verser sur la convention millésimée 2017 a été de 0,67 M€ en CP.

Soutien aux incubateurs

Initiés en 1999, date de lancement des projets « Incubation et capital amorçage des entreprises technologiques », les 19 incubateurs en activité sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ils sont financés par une subvention destinée à soutenir leur activité.

Les dépenses d'intervention consacrées à ce dispositif se sont élevées en 2023 à 4,26 M€ en AE et CP.

Pôles Universitaires d'Innovation

Cette mesure LPR consacrée aux pôles universitaires d'innovation (PUI) a donné lieu à un soutien à la phase d'expérimentation de 21 PUI en 2023 pour un montant de 2,60 M€ et à un versement à l'ANR de 5,95 M€ selon les termes de la convention de mandat signée le 16 novembre 2023.

SOUS-ACTION N° 7, DISPOSITIFS D'AIDE AUX JEUNES SCIENTIFIQUES : 69,72 M€ EN AE et 66,68 M€ EN CPConventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Pour rappel, une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) a pour objet de cofinancer la formation d'un ou d'une doctorant(e) recruté(e) par une structure du monde économique établie sur le territoire français. Celle-ci embauche le ou la doctorant(e) pour lui confier une mission de recherche s'inscrivant dans sa stratégie de R&D et qui servira de support à la préparation d'une thèse de doctorat. La mission confiée au ou à la doctorant(e) s'inscrit dans le cadre d'une collaboration avec un laboratoire de recherche académique extérieur à l'employeur qui est chargé de l'encadrement scientifique du ou de la doctorant(e).

Le ou la doctorant(e) est recruté(e) en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée de 3 ans avec un salaire brut minimum annuel en 2023 de 24 529 € (2 044 €/mois). La structure employeuse reçoit une subvention de l'État de 14 000 € par an durant trois années. La gestion de ce dispositif est confiée par convention de mandat à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT). Une convention cadre de mandat triennale entre le MESR et l'ANRT signée en 2022 encadre ce dispositif.

Le dispositif CIFRE est de plus en plus plébiscité. Ainsi, le nombre de demandes progresse fortement depuis de nombreuses années et montre ainsi, le grand intérêt, tant des entreprises (y compris associations et collectivités), des opérateurs de recherche publique, que des jeunes diplômés pour cet outil de la recherche partenariale. Depuis 2010, il y a ainsi 25 % de doctorants CIFRE en plus, tous domaines confondus, qui sont financés annuellement.

L'objectif de 1 750 nouvelles CIFRE fixé par la loi de programmation pour la Recherche (LPR) a été dépassé puisque 1 760 nouveaux contrats ont été signés. Pour rappel, dans le cadre de la LPR, et afin de soutenir de manière pérenne la montée en puissance du dispositif, il a été prévu un renforcement sensible du dispositif depuis 2021, avec la perspective d'une augmentation de 50 % du nombre de thèses CIFRE pour atteindre 2 150 CIFRE par an en 2027 soit une augmentation d'environ +100 nouvelles CIFRE par an.

Le budget exécuté en 2023 s'élève à 69,72 M€ en AE et 66,68 M€ en CP.

Il comprend les paiements des conventions et les frais de gestion du 16 novembre 2022 au 15 novembre 2023. Les frais de gestion de l'ANRT regroupent les salaires, les frais généraux, les frais d'animation et de formation, et ont représenté 4,20 % du montant total des conventions. Enfin, il comprend également des CIFRE IA, dont 200 CIFRE IA qui ont été financées par la stratégie nationale du numérique et intelligence artificielle à hauteur de 1,8 M€.

SOUS-ACTION N° 8, RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE SCIENCE ET SOCIETE : 8,02 M€ EN AE et 8,04 M€ EN CPInstitut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)

L'IHEST est un établissement public administratif régi par le décret n° 2007-634 du 27 avril 2007, créé pour refonder le rapport de confiance entre la société et la science.

L'établissement est présenté au sein du volet « Opérateurs » des projets et rapports annuels de performances.

L'IHEST a bénéficié d'une subvention de 1,50 M€ en AE et CP en 2023.

Actions relatives au dialogue entre science, recherche et société

L'enveloppe consacrée au dialogue entre science, recherche et société s'élève globalement (dépenses exécutées aux niveaux central ou déconcentrés) à 6,52 M€ en AE et 6,54 M€ en CP.

En 2023, l'attribution du label « science avec et pour la société (SAPS) » a concerné 20 projets portés par des sites universitaires labellisés, pour un budget total de 4,58 M€. Accordée pour trois ans et assortie d'une dotation budgétaire annuelle, la labellisation SAPS vise à renforcer la structuration du paysage institutionnel à travers la création d'un réseau partenarial adossé aux sites universitaires et à faciliter le déploiement des politiques publiques en faveur du dialogue entre sciences, recherche et société au cœur des territoires.

De plus, le MESR soutient les associations qui partagent la culture scientifique et renouvellent le dialogue entre sciences, recherche et société. Ces partenaires associatifs fédèrent à travers la France des chercheurs, des étudiants, des professionnels de la médiation et de l'information scientifique, des acteurs de l'éducation et de la culture et de nombreux bénévoles. En 2023, l'appel à projets destiné à ces associations a permis de financer 25 associations, à hauteur de 0,58 M€. Ces associations sont variées, certaines étant régionales et d'autres d'envergure nationale, les plus grandes employant de 20 à 30 salariés, certaines mobilisant jusqu'à un millier de bénévoles.

En complément, pour 1,36 M€, un programme d'actions nationales à fort rayonnement territorial a été financé pour la 32^e édition de la Fête de la science (octobre 2023), sur le thème « Sport et science » (en prévision des JOP) :

- Édition et diffusion à 75 000 exemplaires d'une bande dessinée « Sciences en bulles » valorisant les travaux de 10 doctorants ;
- Conception et diffusion d'une série d'émissions de vulgarisation scientifique en partenariat avec 14 opérateurs de recherche ;
- Organisation du lancement national à la grande galerie de l'évolution du MNHN de Paris ;
- Partenariat éditorial avec The Conversation France.

ACTION

02 – Agence nationale de la recherche

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Agence nationale de la recherche		1 225 720 000	1 225 720 000		960 800 000	960 800 000
		1 161 287 000	1 161 287 000		909 617 000	909 617 000

L'action 02 du programme 172 porte les crédits de fonctionnement (titre 3) et d'intervention (titre 6) destinés à l'Agence nationale de la recherche (ANR).

L'ANR oriente son action vers les établissements publics de recherche et les entreprises, dans le cadre d'une double mission : soutenir des projets pour produire de nouvelles connaissances et savoir-faire, en cohérence avec les priorités nationales en matière de recherche ainsi qu'avec la politique européenne et internationale du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprises en développant les collaborations.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 était de 1 225,72 M€ en AE et 960,80 M€ en CP.

L'ANR s'est vu attribué (notifié) au titre de 2023 une subvention de 1 161,3 M€ dont 909,6 M€ effectivement versés en 2023.

L'écart constaté correspond à la mise en réserve (-60,43 M€ en AE et -47,18 M€ en CP) ainsi qu'à un redéploiement de crédits de -4,00 M€ en provenance des dépenses d'intervention de l'ANR au bénéfice des opérateurs et organismes du P172.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	38 000 000	36 957 000	38 000 000	36 957 000
Subventions pour charges de service public	38 000 000	36 957 000	38 000 000	36 957 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 187 720 000	1 124 330 000	922 800 000	872 660 000
Transferts aux autres collectivités	1 187 720 000	1 124 330 000	922 800 000	872 660 000
Total	1 225 720 000	1 161 287 000	960 800 000	909 617 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits votés en LFI 2023 au titre des dépenses de fonctionnement était de 38,00 M€ en AE et CP. Les subventions finalement versées à l'ANR en 2023 à ce titre s'élèvent à 36,96 M€ en AE et CP. L'écart constaté avec la LFI correspond à la mise en réserve.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des crédits votés en LFI 2023 au titre des dépenses d'intervention étaient de 1 187,72 M€ en AE et de 922,80 M€ en CP.

Les crédits versés à l'ANR en 2023 à ce titre s'élèvent à 1 124,33 M€ en AE et 872,66 M€ en CP. Le volet opérateur détaille leur utilisation.

L'écart constaté avec la LFI correspond à la mise en réserve (-59,39 M€ en AE et -46,14 M€ en CP) ainsi qu'à un redéploiement de crédits de -4,00 M€ en provenance des dépenses d'intervention de l'ANR, au bénéfice des opérateurs et organismes du P172.

ACTION

11 – Recherches interdisciplinaires et transversales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Recherches interdisciplinaires et transversales		80 730 070	80 730 070		80 730 070	80 730 070
		80 868 791	80 868 791		80 868 791	80 868 791

La démarche scientifique porte en soi le besoin de croisements et d'interactions entre les connaissances, les méthodes et les outils que les progrès scientifiques ont permis de développer pour l'étude de chaque objet et champ disciplinaire.

S'appuyant sur une expertise approfondie et renouvelée dans chaque domaine, la dynamique interdisciplinaire est ainsi une des grandes caractéristiques de la recherche scientifique du XXI^e siècle. Elle répond à la mobilisation de l'ensemble des compétences et outils scientifiques pour contribuer aux réponses aux grands enjeux auxquels notre société est confrontée.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 sur l'action 11 du programme 172 était de 80,73 M€ en AE et en CP, intégralement positionnés sur du titre 3. Les crédits finalement versés en 2023 au titre de cette action s'élèvent à 80,87 M€ en AE et CP, intégralement versés sur du titre 3.

L'exécution est conforme à la LFI après prise en compte de :

- la mise en réserve (-1,18 M€),
- du report de +0,96 M€ de crédits de 2022 sur 2023 (sur un total de 55 M€ en AE et CP pour le P172) au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour les opérateurs du programme,
- d'ajustements entre actions sur le programme (+0,36 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 730 070	80 868 791	80 730 070	80 868 791
Subventions pour charges de service public	80 730 070	80 868 791	80 730 070	80 868 791
Total	80 730 070	80 868 791	80 730 070	80 868 791

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux opérateurs en 2023 au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 80,87 M€ en AE et CP.

- CNRS : 57,00 M€ ;
- CEA : 23,87 M€.

ACTION

12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		167 660 750 167 104 234	167 660 750 167 104 234		167 660 750 167 104 234	167 660 750 167 104 234

La France mène une politique ambitieuse en matière de science ouverte, formalisée par le deuxième Plan national pour la science ouverte lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en juillet 2021, dans le prolongement du premier plan de 2018 dont un bilan complet a été publié. Ce plan s'organise autour de quatre axes : généraliser l'accès ouvert aux publications ; structurer, partager et ouvrir les données de la recherche ; ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche ; transformer les pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 sur l'action 12 du programme 172 était de 167,66 M€ en AE et en CP, intégralement positionnés sur du titre 3. Les crédits finalement versés en 2023 au titre de cette action s'élèvent à 167,10 M€ en AE et CP, intégralement versés sur du titre 3.

L'exécution est conforme à la LFI après prise en compte de :

- la mise en réserve (-2,42 M€),
- du report de +1,10 M€ de crédits de 2022 sur 2023 (sur un total de 55 M€ en AE et CP pour le P172) au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour les opérateurs du programme,
- de redéploiements entre actions sur le programme (+0,76 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	167 660 750	167 104 234	167 660 750	167 104 234
Subventions pour charges de service public	167 660 750	167 104 234	167 660 750	167 104 234
Total	167 660 750	167 104 234	167 660 750	167 104 234

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux opérateurs en 2023 au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 167,10 M€ en AE et en CP.

Le détail par opérateur est le suivant :

- BRGM : 17,27 M€ ;
- CNRS : 57,00 M€ ;
- CIRAD : 5,37 M€ ;
- IFREMER : 4,44 M€ ;
- INED : 2,26 M€ ;
- INRAE : 16,85 M€ ;
- INRIA : 19,05 M€ ;
- INSERM : 14,05 M€ ;
- IRD : 30,82 M€.

ACTION

13 – Grandes infrastructures de recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
13 – Grandes infrastructures de recherche		257 705 000 260 643 148	257 705 000 260 643 148		297 705 000 299 039 148	297 705 000 299 039 148

Les infrastructures de recherche sont des outils dont le premier objectif est de mener une recherche d'excellence et d'assurer une mission de service pour une ou plusieurs communautés scientifiques. Ces infrastructures constituent des outils de recherche mutualisés à la frontière des connaissances technologiques et scientifiques. Leur coût de construction et d'exploitation est tel qu'il justifie un processus de décision et de financement concerté au niveau national et éventuellement européen ou international. L'édition 2021 de la Feuille de route stratégique nationale des infrastructures de recherche compte 108 objets labellisés.

Les infrastructures de recherche faisant l'objet d'un suivi budgétaire particulier sont dorénavant identifiées sous le label IR*.

La présente action 13 retrace plus particulièrement :

- les IR* financées en titre 3 ;
- la part T6 de l'IR* GENCI ;
- les IR* financées en titre 7.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 sur l'action 13 du programme 172 était de 257,71 M€ en AE et de 297,71 M€ en CP, dont 241,78 M€ positionnés sur le titre 3, 15,93 M€ en AE et CP sur le titre 6 et 40,00 M€ en CP sur le titre 7.

Les subventions finalement versées en 2023 au titre de cette action s'élèvent à 260,64 M€ en AE et à 299,04 M€ en CP, dont 245,51 M€ en AE et CP en titre 3, 15,13 M€ en AE et CP en titre 6 et 96,69 M€ en AE et 38,40 M€ en CP sur le titre 7.

L'exécution est conforme à la LFI après prise en compte de :

- la mise en réserve (-5,74 M€ en AE et -7,36 M€ en CP),
- du report de +9,00 M€ de crédits de 2022 sur 2023 (sur un total de 55 M€ en AE et CP pour le P172) au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour les opérateurs du programme,
- un redéploiement de -0,32 M€ sur le programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	241 780 000	245 514 398	241 780 000	245 514 398
Subventions pour charges de service public	241 780 000	245 514 398	241 780 000	245 514 398
Titre 6 : Dépenses d'intervention	15 925 000	15 128 750	15 925 000	15 128 750
Transferts aux entreprises		15 128 750		15 128 750
Transferts aux autres collectivités	15 925 000		15 925 000	
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			40 000 000	38 396 000
Dotations en fonds propres			40 000 000	19 006 000
Dépenses de participations financières				19 390 000
Total	257 705 000	260 643 148	297 705 000	299 039 148

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux opérateurs en 2023 en titre 3 pour le financement des IR* s'élèvent à 245,5 M€ en AE et en CP.

Le détail par opérateur est le suivant :

- CNRS : 101,52 M€ ;
- CEA : 60,28 M€ ;
- IFREMER : 68,38 M€ ;
- IPEV : 5,44 M€ ;
- GIP RENATER : 9,90 M€.

Les dépenses exécutées en 2023 par les opérateurs pour les IR* de cette action sont indiquées ci-dessous :

Catégories, IR	Descriptif	LFI 2023/dépenses exécutées en 2023 par opérateur pour les IR* (CP)												Total (CP)	
		CNRS		CEA		IPEV		IFREMER		INRIA		RENATER		LFI P172	Exécution opérateur
		LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur		
Astronomie et astrophysique															
CFHT	Télescope Canada-France-Hawaï	3,7	3,7											3,7	3,7
Physique nucléaire et des hautes énergies															
GANIL-SPIRAL 2	Grand accélérateur national d'ions lourds	14,6	16,6	17,2	18,7									31,8	35,3
Upgrade LHC	Large hadron collider du CERN	6,8	4,9	4,3	2,4									11,0	7,3
Sciences de la matière et ingénierie															
CRG ILL	Faisceaux de neutrons français	0,9	0,6	2,1	1,7									3,0	2,3
CRG ESRF	Lignes de lumière françaises			1,3	1,7									1,3	1,7
SOLEIL	Source de rayonnement synchrotron de 3ème génération	45,6	46,5	17,7	19,3									63,3	65,8
APOLLON	Source de rayonnement laser	2,9	3,3											2,9	3,3
Sciences du système Terre et de l'environnement															
IODP/ECORD	Programme international de forage profond en mer	4,6	4,0											4,6	4,0
ICOS	Système intégré d'observation du carbone	1,5	1,6	2,1	2,9									3,6	4,5
Concordia	Base scientifique polaire franco-italienne					5,7	6,6							5,7	6,6
EURO-ARGO	Infrastructure de flotteurs immersibles pour l'observation des océans							1,0	3,3					1,0	3,3
FOF	Flotte océanographique française (FOF)							69,3	84,2					69,3	84,2
Sciences humaines et sociales															
PROGEDO	Production et gestion de données en sciences sociales	1,3	1,6											1,3	1,6
HUMANUM	Corpus numérique en SHS, production, archivage et accès	2,8	2,9											2,8	2,9
E-infrastructures															
GENCI et PRACE	Grand équipement national en calcul intensif	6,5	6,2	6,5	6,2					0,3	0,3			13,3	12,7
TGCC	Très grand centre de calcul du CEA			7,5	9,1									7,5	9,1
IDRIS	Institut du développement et des ressources en informatique scientifique	5,4	6,9											5,4	6,9
RENATER	Réseau national de télécommunication* pour la technologie, l'enseignement et la recherche											10,3	9,9	10,3	9,9
Total LFI P172 2023/dépenses exécutées en 2023 par opérateurs (CP)		96,6	98,8	58,6	62,0	5,7	6,6	70,3	87,5	0,3	0,3	10,3	9,9	241,8	265,0
Pour comparaison :		LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur	LFI P172	Exécution opérateur
Total LFI / SCSP versées par le P172 en 2023 (CP).															
La SCSP versée aux opérateurs par le P172 est globale par opérateurs. Elle n'est pas ventilée par IR*.		96,6	101,5	58,6	60,3	5,7	5,4	70,3	68,4	0,3	-	10,3	9,9	241,8	245,5

Ce tableau intègre la précision méthodologique inscrite pour la première fois en commentaire du RAP 2014 : " Le tableau rend compte des dépenses supportées par les opérateurs du programme au titre des très grandes infrastructures de recherche dont ils ont la charge ; celles-ci peuvent ne pas correspondre à la part de leur subvention pour charges de service public imputée sur l'action 13." Le présent recensement des dépenses inclut donc les charges complémentaires supportées par l'établissement au titre des infrastructures considérées qui peuvent être financées sur subvention d'État ou sur ressources propres.

RENATER : Seules les dépenses exécutées en 2023 en provenance du P172 ont été mentionnées dans le présent tableau. Il convient de préciser que d'autres sources de financement existent pour les dépenses relatives à la TGIR RENATER, notamment le programme 150. Le total des dépenses exécutées en 2023 pour l'IR Renater s'élève à 35,8 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention ont servi à financer la société civile GENCI (Grand Équipement National de Calcul Intensif) qui met à disposition de très gros calculateurs à destination des scientifiques français académiques et industriels afin qu'ils réalisent des travaux de pointe nécessitant l'utilisation de simulation numérique. Les moyens de calcul de GENCI sont répartis dans 3 centres, le Très Grand Centre de Calcul (TGCC) du CEA, l'Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique (IDRIS) du CNRS et le Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES), établissement public à caractère administratif sous tutelle du MESRI. GENCI ne prend en charge que l'investissement et la maintenance associée des supercalculateurs.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 à destination de GENCI au titre des dépenses d'intervention était de 15,93 M€ en AE et en CP. Cette somme correspond à la part que détient l'État dans la société, soit 49 % du budget de la société fixée dans les statuts de GENCI.

La subvention versée directement au GENCI s'élèvent à 15,13 M€ en AE et CP en 2023.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

La LFI 2023 a mis en œuvre la 2^e annuité de la première vague d'opérations (2022-2024) de la mesure « LPR équipement ».

Pour rappel, la LFI 2022 a ouvert 100 M€ en autorisations d'engagement (97 M€ net de mise en réserve) en titre 7 qui ont permis d'engager quatre projets majeurs :

- modernisation et le renouvellement de deux navires pour un montant total de 31 M€ ;
- rénovation de la station polaire Dumont D'Urville pour un montant total de 7 M€ ;
- investissements informatiques en faveur de l'infrastructure HUMA-NUM pour un montant total de 1,4 M€ ;
- préparation de l'acquisition par la France d'une machine Exascale à hauteur de 58 M€.

Ces subventions (pour un total de 97 M€) ont été attribuées en 2022 et ont donc conduit à la consommation de 97 M€ d'AE en 2022. Ces subventions font en outre l'objet de versements échelonnés sur plusieurs années selon l'avancement du projet (typiquement entre 2 et 4 ans).

En 2023, les versements réalisés sont de 38,40 M€ (et ont donc donné lieu à une consommation de CP seulement en titre 7 catégorie 72 pour 19,39 M€ et catégorie 73 pour 19,01 M€) :

- CNRS-HUMA-NUM : 0,48 M€ en CP ;
- IFREMER-FOF : 13,73 M€ en CP ;
- IPEV-Dumont d'Urville : 4,80 M€ en CP ;
- GENCI-Exascale : 19,39 M€ en CP.

ACTION**14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Moyens généraux et d'appui à la recherche		1 109 208 185 1 103 766 195	1 109 208 185 1 103 766 195		1 109 208 185 1 103 766 195	1 109 208 185 1 103 766 195

Cette action concerne les moyens que les organismes de recherche doivent administrer afin de gérer et optimiser leurs processus de production de connaissances et de technologies. Ils viennent en appui à l'activité de recherche et d'innovation pour assurer son efficacité et sa performance, sans se confondre avec elle. Cette action se matérialise par des coûts indirects, a priori non imputables à un domaine de recherche particulier.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 sur l'action 14 du programme 172 était de 1 109,21 M€ en AE et en CP, intégralement positionnés sur du titre 3.

Les crédits finalement versés en 2023 au titre de cette action s'élèvent à 1 103,77 M€ en AE et CP, dont 1 101,07 M€ versés sur du titre 3 et 2,70 M€ versés sur du titre 5.

L'écart constaté entre l'exécution et LFI (M€) s'explique par :

- la mise en réserve à -14,75 M€ ;
- un report de crédits de +7,41 M€ de 2022 sur 2023 (sur un total de 55 M€ en AE et CP pour le P172) au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour les opérateurs du programme,
- d'ajustements entre actions sur le programme (+1,9 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 109 208 185	1 101 066 195	1 109 208 185	1 101 066 195
Subventions pour charges de service public	1 109 208 185	1 101 066 195	1 109 208 185	1 101 066 195
Titre 5 : Dépenses d'investissement		2 700 000		2 700 000
Subventions pour charges d'investissement		2 700 000		2 700 000
Total	1 109 208 185	1 103 766 195	1 109 208 185	1 103 766 195

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux opérateurs en 2023 au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 101,07 M€ en AE et en CP :

- BRGM : 11,14 M€ ;
- CEA : 14,32 M€ ;
- CIRAD : 25,52 M€ ;
- CNRS : 513,00 M€ ;
- IFREMER : 33,28 M€ ;
- INED : 6,97 M€ ;
- IPEV : 0,64 M€ ;

- INRAE : 202,15 M€ ;
- INRIA : 70,47 M€ ;
- INSERM : 168,54 M€ ;
- IRD : 55,04 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les subventions versées au CIRAD en 2023 au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 2,70 M€ en AE et en CP.

2,70 M€ ont été redéployés en provenance de la SCSP du CIRAD vers l'action 14 du CIRAD en titre 5 catégorie 53 (Subventions pour charges d'investissement).

ACTION

15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé		1 319 519 148 1 309 192 931	1 319 519 148 1 309 192 931		1 319 519 148 1 309 192 931	1 319 519 148 1 309 192 931

Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements sociétaux et climatiques sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre d'une modélisation du vivant. L'observation et la démarche expérimentale restent les sources de données et les références scientifiques. Cependant l'approche théorique apparaît aujourd'hui nécessaire pour modéliser les évolutions en cours et anticiper les perturbations qui en résultent.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 sur l'action 15 du programme 172 était de 1 319,52 M€ en AE et en CP, dont :

- 1 209,90 M€ en AE et CP en catégorie 32 ;
- 109,62 M€ en AE et CP en catégorie 64.

Les crédits versés au titre de cette action s'élèvent à 1 309,19 M€, dont :

- 1 202,36 M€ positionnés en catégorie 32 ;
- 106,83 M€ positionnés en catégorie 64.

L'exécution est conforme à la LFI après prise en compte de :

- la mise en réserve (-20,42 M€),
- du report de crédits de +8,87 M€ de 2022 sur 2023 (sur un total 55 M€ en AE et CP pour le P172) au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour les opérateurs du programme,
- de redéploiements interne entre actions du programme (+1,67 M€) ;
- de dépenses non prévues en LFI (-0,44 M€) suite à des appels à contributions des organisations scientifiques internationales, lesquelles sont les LEBM, CEBM, CIRC, HFSPPO, légèrement différents de ceux prévus en LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 209 899 500	1 202 361 162	1 209 899 500	1 202 361 162
Subventions pour charges de service public	1 209 899 500	1 202 361 162	1 209 899 500	1 202 361 162
Titre 6 : Dépenses d'intervention	109 619 648	106 831 769	109 619 648	106 831 769
Transferts aux autres collectivités	109 619 648	106 831 769	109 619 648	106 831 769
Total	1 319 519 148	1 309 192 931	1 319 519 148	1 309 192 931

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux opérateurs en 2023 au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 202,36 M€ en AE et en CP :

- CEA : 109,79 M€ ;
- CNRS : 570,02 M€ ;
- GENOPOLE : 2,89 M€ ;
- INSERM : 519,67 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les subventions et contributions versées aux fondations et organisations internationales de recherche médicale en 2023 s'élèvent à 106,83 M€ en AE et CP :

Fondations :

- CEPH : 1,85 M€ ;
- Institut Curie : 9,13 M€ ;
- Institut Pasteur de Paris et réseau international des instituts Pasteur : 63,34 M€ ;
- Institut Pasteur de Lille : 6,01 M€.

Organisations internationales et assimilées :

- CEBM-OEBM : 3,91 M€ ;
- LEBM : 19,38 M€ ;
- CIRC : 1,17 M€ ;
- HFSP0 : 2,04 M€.

ACTION**16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information		1 076 862 870 1 076 462 840	1 076 862 870 1 076 462 840		1 076 862 870 1 076 462 840	1 076 862 870 1 076 462 840

Cette action a pour but d'intensifier des recherches fondamentales et appliquées en mathématiques, en sciences et techniques de l'information, en développement technologique, jusqu'à leur application et leur transfert par différents acteurs du monde socio-économique, industriel ou opérationnel.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 sur l'action 16 du programme 172 était de 1 076,83 M€ en AE et en CP, dont 1 076,24 M€ en catégorie 32 et 0,63 M€ en catégorie 64.

Les crédits versés en 2023 au titre de cette action s'élèvent à 1 076,46 M€, dont 1 075,86 M€ en catégorie 32 et 0,60 M€ en catégorie 64.

L'exécution est conforme à la LFI après prise en compte de :

- la mise en réserve (-14,88 M€),
- du report de +10,73 M€ de crédits de 2022 sur 2023 (sur un total 55 M€ en AE et CP pour le P172) au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour les opérateurs du programme,
- de redéploiements entre actions sur le programme (+3,75 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 076 236 870	1 075 861 840	1 076 236 870	1 075 861 840
Subventions pour charges de service public	1 076 236 870	1 075 861 840	1 076 236 870	1 075 861 840
Titre 6 : Dépenses d'intervention	626 000	601 000	626 000	601 000
Transferts aux autres collectivités	626 000	601 000	626 000	601 000
Total	1 076 862 870	1 076 462 840	1 076 862 870	1 076 462 840

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux opérateurs en 2023 au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 075,86 M€ en AE et en CP :

- CEA : 233,90 M€ ;
- CNRS : 741,02 M€ ;
- INRIA : 100,94 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les subventions versées aux associations en 2023 s'élèvent à 0,63 M€ en AE et CP :

- Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) : 0,37 M€ ;
- Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) : 0,24 M€.

ACTION**17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie		878 541 158 830 401 349	878 541 158 830 401 349		878 541 158 830 401 349	878 541 158 830 401 349

Cette action a pour objectifs tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière et sur les procédés, que leurs applications dans les domaines des énergies alternatives, des technologies bas-carbone, de l'ingénierie des nouveaux matériaux, des systèmes et des interfaces notamment avec les biotechnologies et la chimie.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 sur l'action 17 du programme 172 était de 878,54 M€ en AE et en CP, dont 410,67 M€ positionnés sur le titre 3, catégorie 32, et, 467,87 M€ en AE et en CP positionnés sur le titre 6, catégorie 64.

Les subventions versées au titre de cette action s'élèvent à 830,40 M€ en AE et en CP, dont 409,84 M€ en AE et en CP positionnés sur le titre 3, catégorie 32, et, 409,84 M€ en AE et en CP, positionnés sur le titre 6, catégorie 64.

L'exécution est conforme à la LFI après prise en compte de :

- la mise en réserve (-53,88 M€),
- du report de crédits de 2022 sur 2023 de +3,67 M€ (sur un total de 55 M€ en AE et CP pour le P172) au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour les opérateurs du programme,
- de dépenses non prévues en LFI (+1,11 M€) du fait d'appels à contributions des organisations scientifiques internationales et des infrastructures de recherche* internationales (CERN, ITER, DUNE, ESRF, ESS, EGO-Virgo, E-XFEL, FAIR, ILL), légèrement différents de ceux prévus en LFI. En particulier, la contribution au CERN est exposée à la volatilité du taux de change €/CHF, la contribution française au CERN étant versée en francs suisse (CHF),
- de redéploiements entre actions sur le programme (+0,96 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	410 672 525	409 839 391	410 672 525	409 839 391
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		30		30
Subventions pour charges de service public	410 672 525	409 839 361	410 672 525	409 839 361
Titre 6 : Dépenses d'intervention	467 868 633	420 561 958	467 868 633	420 561 958
Transferts aux autres collectivités	467 868 633	420 561 958	467 868 633	420 561 958
Total	878 541 158	830 401 349	878 541 158	830 401 349

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux opérateurs en 2023 au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 409,84 M€ en AE et en CP :

- BRGM : 557,24 M€ ;
- CEA : 62,05 M€ ;
- CIRAD : 4,03 M€ ;
- CNRS : 313,51 M€ ;
- IFREMER : 2,22 M€ ;
- INRAE : 25,27 M€ ;
- IRD : 2,20 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les contributions versées directement aux organisations scientifiques internationales et indirectement aux infrastructures de recherche* internationales en 2023 au titre cette action s'élèvent à 420,56 M€ en AE et en CP.

OSI :

- CERN : 173,22 M€.

163,17 M€ ont été versés au titre de la contribution annuelle au CERN, correspondant à un appel à contribution de 161,87 MCHF payé avec un taux de chancellerie de 1,008 €/CHF et 10,00 M€ au titre de la contribution additionnelle pour atténuer l'impact de l'inflation et des prix de l'électricité en 2023 sur le programme scientifique du CERN, correspondant à un appel à contribution de 9,74 MCHF payé avec un taux de chancellerie de 1,032 €/CHF.

- ITER : 120 M€.

Suite à l'apparition de problèmes techniques, le projet ITER prend du retard. Ce ralentissement se traduit par une baisse des besoins financiers d'*ITER Organization* (IO) et de (*Fusion for Energy* (F4E). La réduction de contribution pour la France a été de -35 M€ en 2023 par rapport à la LFI.

IR* internationales :

- DUNE : 4,92 M€ ;
- ESRF : 27,65 M€ ;
- ESS : 35,30 M€ ;
- EGO-Virgo : 4,95 M€ ;
- E-XFEL : 16,59 M€ ;
- FAIR : 11,87 M€ ;
- ILL : 39,74 M€.

Les crédits de DUNE, ESRF, ESS, E-XFEL, FAIR et ILL ont été versés sous forme de subventions fléchées au CNRS et au CEA. Ceux de EGO-Virgo sont versés uniquement au CNRS.

ACTION**18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement		1 217 199 104 1 213 165 746	1 217 199 104 1 213 165 746		1 217 199 104 1 213 165 746	1 217 199 104 1 213 165 746

Cette action soutient les différentes disciplines qui coopèrent pour comprendre le fonctionnement du système Terre et des écosystèmes et s'attachent à répondre aux problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, aux dynamiques des biosphères, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux pollutions et pressions anthropiques croissantes et aux relations avec la santé. Il s'agit globalement de comprendre et de modéliser pour prévoir le fonctionnement des différentes enveloppes solides, liquides et gazeuses, les interactions entre elles, avec le vivant, et en particulier avec les socio-écosystèmes.

Le montant des crédits votés en PLF 2023 sur l'action 18 du programme 172 était de 1 217,20 M€ en AE et en CP, dont 1 143,76 M€ positionnés sur le titre 3, catégorie 32, et 73,44 M€ sur le titre 6, catégorie 64.

Les crédits finalement versés au titre de cette action en 2023 s'élèvent à 1 213,17 M€, dont 1 140,39 M€ positionnés sur le titre 3, catégorie 32, et 72,78 M€ sur le titre 6, catégorie 64.

L'exécution est conforme à la LFI après prise en compte de :

- la mise en réserve (-15,59 M€),
- un report de +10,76 M€ de crédits de 2022 sur 2023 (sur un total de 55 M€ en AE et CP pour le P172) au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour les opérateurs du programme,
- de redéploiements entre actions sur le programme (+1,46 M€),
- de dépenses non prévues en LFI (-0,66 M€) suite à des appels à contributions des organisations scientifiques internationales et des infrastructures de recherche* internationales (CEPMMT, ESO, SKAO, CTA et IRAM) légèrement différents des prévisions LFI. En particulier, la contribution au CEPMMT est exposée à la volatilité du taux de change €/£, la contribution française au CEPMMT étant versée en livres sterling (£).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 143 757 385	1 140 387 167	1 143 757 385	1 140 387 167
Subventions pour charges de service public	1 143 757 385	1 140 387 167	1 143 757 385	1 140 387 167
Titre 6 : Dépenses d'intervention	73 441 719	72 778 579	73 441 719	72 778 579
Transferts aux autres collectivités	73 441 719	72 778 579	73 441 719	72 778 579
Total	1 217 199 104	1 213 165 746	1 217 199 104	1 213 165 746

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux opérateurs en 2023 au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 140,39 M€ en AE et en CP :

- BRGM : 26,75 M€ ;
- CEA : 33,41 M€ ;
- CIRAD : 89,99 M€ ;
- CNRS : 256,51 M€ ;
- IFREMER : 65,46 M€ ;
- INRAE : 547,48 M€ ;
- IRD : 112,28 M€ ;
- IPEV : 8,51 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les contributions versées directement aux organisations scientifiques internationales et indirectement aux infrastructures de recherche* internationales en 2023 au titre cette action s'élèvent à 72,78 M€ en AE et CP :

OSI :

- CEPMMT : 9,48 M€, correspondant à un appel à contribution de 8,33 M€ payé avec un taux de chancellerie de 1,137 €/£ ;
- ESO : 34,43 M€ ;
- SKAO : 6,38 M€. Dans l'attente de la ratification par le Parlement de l'accord d'adhésion de la France à SKAO, la France contribue au budget de SKAO par l'intermédiaire du CNRS qui a conclu un accord de coopération avec SKAO en mars 2022.

IR* internationales :

- CTA : 13,24 M€ ;
- IRAM : 9,26 M€.

Les crédits à destination de CTA sont versés au CNRS et au CEA, ceux de IRAM uniquement au CNRS.

ACTION

19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales		440 913 715 438 149 623	440 913 715 438 149 623		440 913 715 438 083 852	440 913 715 438 083 852

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leur environnement physique et social.

Le montant des crédits votés en LFI 2023 sur l'action 19 du programme 172 était de 440,91 M€ en AE et en CP, dont 439,69 M€ positionnés sur le titre 3, catégorie 32, et 1,22 M€ sur le titre 6, catégorie 64.

Les crédits finalement versés au titre de cette action s'élèvent à 438,15 M€, dont 436,91 M€ positionnés sur le titre 3, catégorie 32 et 1,24 M€ sur le titre 6, catégorie 64.

L'exécution est conforme à la LFI après prise en compte de :

- la mise en réserve (-5,33 M€),
- du report de +2,51 M€ de crédits de 2022 sur 2023 (sur un total de 55 M€ en AE et CP pour le P172) au titre de la compensation de la hausse des coûts de l'énergie pour les opérateurs du programme,
- d'ajustements entre actions sur le programme (+0,06 M€ en AE et -0,01 M€ en CP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	439 692 715	436 911 852	439 692 715	436 911 852
Subventions pour charges de service public	439 692 715	436 911 852	439 692 715	436 911 852
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 221 000	1 237 771	1 221 000	1 172 000
Transferts aux autres collectivités	1 221 000	1 237 771	1 221 000	1 172 000
Total	440 913 715	438 149 623	440 913 715	438 083 852

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux opérateurs en 2023 au titre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 436,91 M€ en AE et en CP :

- CIRAD : 9,40 M€ ;
- CNRS : 342,01 M€ ;
- IFREMER : 5,55 M€ ;
- INRAE : 50,54 M€ ;
- IRD : 19,81 M€ ;
- INED : 9,60 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les subventions versées au CEPREMAP en 2023 s'élèvent à 1,24 M€ en AE et 1,17 M€ en CP.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	439 243	439 243			456 053	456 053
Transferts	439 243	439 243			456 053	456 053
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	113 000	113 000			170 000	170 000
Subventions pour charges de service public	113 000	113 000			170 000	170 000
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)					10 000	10 000
Transferts					10 000	10 000
Musée de l'air et de l'espace (P212)	1 000	1 000				
Transferts	1 000	1 000				
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives (P129)	10 000	10 000			10 000	10 000
Subventions pour charges de service public	10 000	10 000			10 000	10 000
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)	2 500	2 500				
Subventions pour charges de service public	2 500	2 500				
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)	120 000	120 000				
Transferts	120 000	120 000				
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)					29 000	29 000
Subventions pour charges de service public					20 000	20 000
Transferts					9 000	9 000
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	2 312 872	2 312 872			2 313 000	2 313 000
Subventions pour charges de service public	2 312 872	2 312 872			2 313 000	2 313 000
Universités et assimilés (P150)	38 287 427	36 375 036			30 397 089	31 292 596
Subventions pour charges de service public	13 014 508	13 014 508			14 124 073	14 124 073
Dotations en fonds propres	22 159 422	20 104 925			3 341 672	4 174 960
Transferts	3 113 497	3 255 603			2 448 150	2 510 369
Subventions d'investissement					10 483 194	10 483 194
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	4 535 009	4 319 736			1 052 281	1 200 477
Dotations en fonds propres	4 328 817	4 017 597			117 557	171 332
Transferts	206 192	302 139			155 709	250 131
Subventions d'investissement					779 015	779 015
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	4 753 903	4 801 533			2 624 356	2 523 620
Subventions pour charges de service public	951 903	951 903			961 000	961 000
Dotations en fonds propres		50 000			97 136	
Transferts	3 802 000	3 799 630			692 000	688 400
Subventions d'investissement					874 220	874 220
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	20 146 693	20 146 693	10 305 000	10 305 000	23 575 619	23 575 619
Subventions pour charges de service public	20 146 693	20 146 693	10 305 000	10 305 000	23 575 619	23 575 619
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (P150)					96 777	96 777
Subventions pour charges de service public					96 777	96 777

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Académie des technologies (P172)	1 721 000	1 721 000	1 359 000	1 359 000	1 720 000	1 720 000
Subventions pour charges de service public	1 721 000	1 721 000	1 359 000	1 359 000	1 720 000	1 720 000
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	1 044 646 000	873 905 000	1 225 720 000	960 800 000	1 174 189 000	922 519 000
Subventions pour charges de service public	34 217 000	34 217 000	38 000 000	38 000 000	37 912 000	37 912 000
Transferts	1 010 429 000	839 688 000	1 187 720 000	922 800 000	1 136 277 000	884 607 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	2 300 414	2 300 414			1 254 400	1 254 400
Subventions pour charges de service public	2 213 414	2 213 414			1 167 400	1 167 400
Transferts	87 000	87 000			87 000	87 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	53 096 661	53 096 061	53 749 000	53 749 000	56 631 000	56 589 000
Subventions pour charges de service public	51 618 300	51 618 300	53 749 000	53 749 000	56 229 000	56 229 000
Dotations en fonds propres	1 475 000	1 474 400			40 000	
Transferts	3 361	3 361			2 000	
Subventions d'investissement					360 000	360 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	731 920 215	731 950 215	746 232 000	746 232 000	725 451 786	725 471 786
Subventions pour charges de service public	522 652 700	522 652 700	525 347 000	525 347 000	538 748 000	538 748 000
Dotations en fonds propres	194 960	224 960				20 000
Transferts	209 072 555	209 072 555	220 885 000	220 885 000	186 703 786	186 703 786
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	132 497 861	132 527 861	136 288 000	136 288 000	137 033 840	137 033 840
Subventions pour charges de service public	129 782 500	129 782 500	136 288 000	136 288 000	134 313 000	134 313 000
Dotations en fonds propres	2 715 361	2 745 361			2 084	2 084
Subventions d'investissement					2 718 756	2 718 756
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	2 917 886 937	2 916 572 763	3 048 509 000	3 049 009 000	3 057 489 699	3 057 989 970
Subventions pour charges de service public	2 829 529 200	2 829 529 200	2 966 266 000	2 966 266 000	2 960 338 810	2 960 338 810
Dotations en fonds propres	4 753 854	3 704 518		500 000	1 548 138	1 764 767
Transferts	83 603 884	83 339 046	82 243 000	82 243 000	91 470 508	91 754 149
Subventions d'investissement					4 132 243	4 132 243
Géopole (P172)	2 889 000	2 889 000	2 942 000	2 942 000	2 889 000	2 889 000
Subventions pour charges de service public	2 889 000	2 889 000	2 942 000	2 942 000	2 889 000	2 889 000
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	218 966 100	188 935 100	184 309 000	197 889 645	185 324 000	199 050 000
Subventions pour charges de service public	188 040 100	188 040 100	184 309 000	184 309 000	185 324 000	185 324 000
Dotations en fonds propres	30 926 000	895 000		13 580 645		13 726 000
IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie (P172)	1 502 000	1 502 000	1 539 000	1 539 000	1 509 500	1 509 500
Subventions pour charges de service public	1 502 000	1 502 000	1 539 000	1 539 000	1 509 500	1 509 500
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	18 617 600	18 617 600	18 917 000	18 917 000	19 594 000	19 594 000
Subventions pour charges de service public	18 617 600	18 617 600	18 917 000	18 917 000	19 594 000	19 594 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	802 794 742	803 071 258	839 978 000	839 978 000	847 883 368	847 662 918
Subventions pour charges de service public	799 347 220	799 347 220	839 978 000	839 978 000	843 176 278	843 176 278
Dotations en fonds propres	317 556	519 006			583 310	375 910
Transferts	3 129 966	3 205 032			3 161 500	3 148 450
Subventions d'investissement					962 280	962 280
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)					1 500 000	1 500 000
Subventions pour charges de service public					1 500 000	1 500 000
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)	200 000	180 000				
Dotations en fonds propres	200 000	180 000				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	186 433 240	186 421 455	191 689 000	191 689 000	191 576 000	191 565 000
Subventions pour charges de service public	186 053 240	186 053 240	191 689 000	191 689 000	191 466 000	191 466 000
Dotations en fonds propres	380 000	368 215			11 000	
Subventions d'investissement					99 000	99 000
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)					120 000	108 000
Dotations en fonds propres					12 000	
Subventions d'investissement					108 000	108 000
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (P192)					200 000	60 000
Transferts					200 000	60 000
Groupe Mines Télécom (P192)	200 000	180 000				
Dotations en fonds propres	200 000	180 000				
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	681 926 035	681 915 023	710 370 500	710 370 500	708 439 545	708 380 391
Subventions pour charges de service public	681 451 035	681 444 368	710 370 500	710 370 500	707 632 000	707 632 000
Dotations en fonds propres	475 000	452 500			50 000	21 500
Transferts		18 155			307 545	276 891
Subventions d'investissement					450 000	450 000
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		20 000			512 000	460 800
Dotations en fonds propres		20 000			51 200	
Subventions d'investissement					460 800	460 800
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)					200 000	200 000
Transferts					200 000	200 000
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)	24 446 000	19 646 000	15 191 000	20 191 000	17 587 000	22 387 000
Subventions pour charges de service public	17 709 000	17 709 000	15 191 000	15 191 000	17 587 000	17 587 000
Dotations en fonds propres	6 737 000	1 937 000		5 000 000		4 800 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	212 572 281	212 553 688	222 706 500	222 706 500	221 521 000	221 531 617
Subventions pour charges de service public	212 080 200	212 080 200	222 706 500	222 706 500	221 491 000	221 491 000
Dotations en fonds propres	483 850	451 250			3 000	
Transferts	8 231	22 238				13 617
Subventions d'investissement					27 000	27 000
INCa - Institut National du Cancer (P204)	21 500 000	21 500 000			5 000 000	5 000 000
Subventions pour charges de service public	21 500 000	21 500 000			5 000 000	5 000 000
Total	7 126 837 732	6 918 146 050	7 409 804 000	7 163 964 645	7 418 359 313	7 186 153 364
Total des subventions pour charges de service public	5 737 474 985	5 737 468 318	5 918 956 000	5 918 956 000	5 968 867 457	5 968 867 457
Total des dotations en fonds propres	75 346 819	37 324 731		19 080 645	5 857 097	25 056 554
Total des transferts	1 314 015 928	1 143 353 001	1 490 848 000	1 225 928 000	1 422 180 251	1 170 774 846
Total des subventions d'investissement					21 454 508	21 454 508

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions versées sous forme de SCSP (T3) versés par chaque action du P172 à chacun des opérateurs du P172 et réparties par action du programme.

Ce tableau ne comptabilise donc pas :

- les subventions versées en titre 6 ni en titre 7 ;
- les subventions versées en provenance d'autres programmes au profit des opérateurs du P172 ;
- les subventions versées à partir du P172 au profit d'opérateurs rattachés à d'autres programmes.

NB 1 : les versements en provenance de l'action 1 financent des dispositifs particuliers, non nécessairement reductibles d'une année sur l'autre.

NB 2 : ce tableau inclut le financement des infrastructures de recherche (IR*) financées en T3.

NB 3 : ce tableau prend en compte les 55 M€ de « fonds énergie » dégelés en 2022 afin de compenser l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur la SCSP des opérateurs du P172 et ayant fait l'objet d'un report de crédits sur 2023.

Crédits catégorie 32 (SCSP)													CP en M€
Opérateurs	Action 01	Action 02	Action 11	Action 12	Action 13	Action 14	Action 15	Action 16	Action 17	Action 18	Action 19	Total	
Académie des technologies	1,7											1,7	
ANR	1,0	37,0										37,9	
BRGM	0,5			17,3		11,1			0,6	26,7		56,2	
CEA	1,1		23,9		60,3	14,3	109,8	233,9	62,1	33,4		538,7	
CIRAD				5,4		25,5			4,0	90,0	9,4	134,3	
CNRS	8,8		57,0	57,0	101,5	513,0	570,0	741,0	313,5	256,5	342,0	2 960,3	
Génoptole							2,9					2,9	
IFREMER	6,0			4,4	68,4	33,3			2,2	65,5	5,5	185,3	
IHEST	1,5											1,5	
INED	0,8			2,3		7,0					9,6	19,6	
INRAE	1,0			16,8		202,1			25,3	547,5	50,5	843,3	
INRIA	1,0			19,0		70,5		100,9				191,5	
INSERM	5,4			14,0		168,5	519,7					707,6	
IPEV	3,0				5,4	0,6				8,5		17,6	
IRD	1,3			30,8		55,0			2,2	112,3	19,8	221,5	
Renater	2,9				9,9							12,8	
Total	36,0	37,0	80,9	167,1	245,5	1 101,1	1 202,4	1 075,9	409,8	1 140,4	436,9	5 932,8	

Le tableau ci-dessous récapitule les contributions et subventions versées en titre 6 (dépenses d'intervention) par chaque action du P172 aux organisations scientifiques internationales (OSI) et aux infrastructures de recherche (IR*) financées en T6.

(Rappel : certaines IR* sont financées en T3)

Crédits catégorie 64 (OSI et IR*)						CP en M€
OSI/IR*		Action 13	Action 15	Action 17	Action 18	Total
OSI et assimilées	CEBM-OEBM		3,9			3,9
	CERN			173,2		173,2
	CEPMMT				9,5	9,5
	CIRC		1,2			1,2
	ESO				34,4	34,4
	HFSPO		2,0			2,0
	ITER			120,0		120,0
	LEBM		19,4			19,4
	SKAO				6,4	6,4
IR*	CTA				13,2	13,2
	DUNE			4,9		4,9
	EGO VIRGO			5,0		5,0
	ESRF			27,6		27,6
	ESS			35,3		35,3
	FAIR			11,9		11,9

Crédits catégorie 64 (OSI et IR*)					CP en M€
OSI/IR*	Action 13	Action 15	Action 17	Action 18	Total
GENCI	15,1				15,1
			39,7		39,7
IRAM				9,3	9,3
			2,9		2,9
Total	15,1	26,5	420,6	72,8	535,0

Les tableaux ci-dessous récapitulent les différents mouvements intervenus en gestion 2023 au niveau des actions 02 à 19 du P172.

Par action

Actions en CP	Titre	MeR 2023	Reports de crédits 2022 sur 2023	Redéploiements au sein du P172 vers/depuis Opérateurs et Autres organismes	Redéploiements entre OSI-IRI*	Total
2	T3	-1		0		-1
2	T6	-46		-4		-50
11	T3	-1	1	0		0
12	T3	-2	1	1		-1
13	T3	-5	9	0		4
13	T6	-1		0		-1
13	T7	-2		0		-2
14	T3	-15	7	-1		-8
14	T5			3		3
15	T3	-18	9	2		-8
15	T6	-2		0	0	-3
16	T3	-15	11	4		0
16	T6	-0,03		0		0
17	T3	-5	4	1		-1
17	T6	-48		0	1	-47
18	T3	-16	11	1		-3
18	T6			0	-1	-1
19	T3	-5	3	0		-3
19	T6	-0,1		0		0
Total		-183	55	7	0	-121

Par organismes

	En CP	MeR 2023	Reports de crédits 2022 sur 2023	Redéploiements au sein du P172 vers/depuis Opérateurs et Autres organismes	Ajustements entre OSI-IRI*	Total
T3	ANR	-1		0		-1
	CNRS	-35	20	0		-15
	INED	-0,2	0	0		0
	INRAE	-9	11	0		2
	INRIA	-2	1	0		-1
	INSERM	-12	4	0		-8

	En CP	MeR 2023	Reports de crédits 2022 sur 2023	Redéploiements au sein du P172 vers/depuis Opérateurs et Autres organismes	Ajustements entre OSI-IRI*	Total
	IRD	-3	1	0		-3
	CEA	-11	16	7		12
	BRGM	-1	1	2		2
	CIRAD	-3	1	0		-2
	IFREMER	-5		0		-5
	IPEV	-1		0		-1
	Genopole	-0,1		0		0
	Renater	-0,4		0		0
	Non ventilés	-0,04		-2		-2
	TOTAL T3	-84	55	8	0	-21
T5	CIRAD	0	0	3	0	3
T6	ANR	-46	0	-4	0	-50
	Institut Pasteur de Paris et RI	-2		0		-2
	Institut Pasteur de Lille	-0,2		0		0
	Institut Curie	-0,3		0		0
T6	CEPH	-0,1		0		0
	CEPREMAP	-0,1		0		0
	CIMPA	-0,01		0		0
	CIRM	-0,02		0		0
	Total Autres organismes	-2	0	0	0	-2
	IFREMER-FOF	-0,4		1		0
	GENCI-Exascale	-1		0		-2
T7	IPEV-Dumont d'Urville	-0,2		0		0
	CNRS-HUMA-NUM	-0,01		0		0
	Total IR* T7	-2	0	0	0	-2
	GENCI	-1			0	-1
	LEBM				0	0
	CEBM				0	0
	CIRC				0	0
	HFSP0				0	0
	CERN	-28			14	-14
	ESO				0	0
T6	CEPMMT				-1	-1
	SKAO				0	0
	ITER	-20			-15	-35
	ESRF				0	0
	ESS				0	0
	ILL				2	2
	CTA				0	0
	XFEL				0	0
	FAIR				0	0

En CP	MeR 2023	Reports de crédits 2022 sur 2023	Redéploiements au sein du P172 vers/depuis Opérateurs et Autres organismes	Ajustements entre OSI-IRI*	Total
DUNE				0	0
IRAM				0	0
EGO-Virgo				0	0
Total OSI-IRI*	-49	0	0	0	-49
Grand Total	-183	55	7	0	-121

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Académie des technologies	0	9	9	0	0	0	2
	0	9	9	2	0	2	3
	0	9	9	0	0	0	3
ANR - Agence nationale de la recherche	0	316	316	11	0	0	0
	0	338	338	31	0	8	0
	0	336	336	24	0	7	28
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	0	908	908	50	0	24	12
	0	955	955	82	0	26	13
	0	937	937	58	0	27	8
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	1	11 689	11 689	3 340	48	699	0
	1	11 910	11 910	2 941	51	655	0
	1	11 876	11 876	3 674	43	998	0
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	0	1 694	1 694	137	48	0	1
	0	1 779	1 779	106	0	0	4
	0	1 718	1 718	117	0	12	1
CNRS - Centre national de la recherche scientifique	0	24 552	24 552	9 425	0	0	0
	0	28 270	28 270	9 505	0	0	0
	0	24 438	24 438	9 851	0	0	0
Génopele	0	43	43	3	0	1	0
	0	50	50	4	0	2	0
	0	40	40	4	0	2	1
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	0	1 320	1 320	261	0	72	0
	0	1 363	1 363	271	0	55	0
	0	1 308	1 308	231	0	70	0
IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie	0	10	10	0	0	0	0
	0	10	10	0	0	0	0
	0	8	8	0	0	0	0
INED - Institut national d'études démographiques	0	187	187	53	0	2	2
	0	208	208	60	0	2	2
	0	189	189	49	0	3	2
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement	0	8 481	8 481	2 045	0	0	0
	0	10 875	10 875	1 905	0	0	0
	0	8 464	8 464	2 132	0	0	14
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	0	1 554	1 554	1 090	0	0	39
	0	1 793	1 793	2 230	0	0	55
	0	1 686	1 686	1 134	35	0	102
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	0	5 748	5 748	2 476	0	0	0
	0	6 252	6 252	2 631	0	0	0
	0	5 764	5 764	2 608	0	0	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor	0 0 0	48 53 50	4 15 4	0 0 0	0 0 0	0 0 0
IRD - Institut de recherche pour le développement	0 0 0	1 864 2 120 1 918	301 373 300	0 0 0	16 15 17	0 0 19
Total	1 1 1	58 423 65 985 58 741	19 196 20 156 20 186	96 51 78	814 765 1 136	56 77 178

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

L'exécution 2023 est de 58 741 ETPT. Rappel : seuls les emplois du CEA civil (i.e. hors CEA/DAM) sont comptabilisés dans le périmètre du P172, soit une augmentation brute de +318 ETPT.

Retraité des mesures de périmètre, l'exécution 2023 est de 58 732 ETPT.

Les mesures de périmètre suivantes sont à prendre en compte :

- BRGM : +5 ETPT liés à la reprise progressive des missions de l'ANGDM
- CEA : -1 ETPT lié au transfert à l'ASN
- IFREMER : +5 ETPT liés à une convention avec le ministère en charge de la mer

Le schéma d'emplois (à périmètre constant) est donc de +309 ETP.

Cette évolution est à comparer au schéma d'emplois autorisé pour 2023 : +327 ETP dont +237 ETP en application de la LPR auxquels s'ajoutent +90 ETP spécifiquement pour le CEA.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	65 985	58 741

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	327	309

Le schéma d'emplois (à périmètre constant) est donc de +309 ETP.

Cette évolution est à comparer au schéma d'emplois autorisé pour 2023 : +327 ETP dont +237 ETP en application de la LPR auxquels s'ajoutent +90 ETP spécifiquement pour le CEA.

Opérateurs

OPÉRATEUR

Académie des technologies

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

L'Académie des technologies créée en décembre 2000 sous le statut d'association a été transformée en établissement public à caractère administratif par l'article 20 de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 intégrant au code de la recherche les articles L 328-1 à L 328-3 concernant le nouvel établissement. Placée sous la tutelle du ministre chargé de la recherche, elle bénéficie de la protection du Président de la République conférée par l'article 111 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les articles R.328-1 à R.328-20 du code de la recherche déterminent sa composition et ses règles de fonctionnement.

L'article L. 328-2 du code de la recherche confie à l'Académie la mission de conduire des réflexions, formuler des propositions et émettre des avis sur les questions relatives aux technologies et à leur interaction avec la société. Elle mène à cette fin des actions d'expertise, de prospective et d'animation en faisant appel, le cas échéant, aux compétences de personnalités extérieures qualifiées. Elle examine les questions qui lui sont soumises par les membres du Gouvernement et peut se saisir de tout thème relevant de ses missions.

Les grands thèmes 2023

S'affirmer comme tiers de confiance sur les questions liées aux technologies et leur impact sociétal et accroître l'impact des travaux de l'Académie :

Sur le plan France2030, l'Académie a organisé un *workshop* le 13 octobre 2023 à la Maison de la Chimie rassemblant l'ensemble des parties prenantes, à la fois pour faire le bilan des actions (8 avis France2030 mais aussi des pré-études et une note blanche) et structurer, autour de sujets technologiques stratégiques, les axes de travail de l'Académie, au service de France2030 pour 2024.

Le renforcement du positionnement de l'Académie en tant que tiers de confiance se traduit également par son action au niveau international, notamment au travers des travaux qu'elle partage avec d'autres académies sœurs, en particulier les académies britannique et allemande.

Accroître la diversité de l'Académie, la mobilisation des académiciens et les moyens de l'Académie :

En 2023 a été initié le renouvellement de près de l'ensemble des instances de l'Académie (présidence, bureau, conseil, gouvernance des pôles, comités et délégations). Les processus de renouvellement de ces instances, très ouverts et démocratiques, en particulier pour ce qui concerne l'élection du Président, ont permis l'émergence de candidatures nombreuses. Parmi les membres, le processus de recrutement encourage très vivement les candidatures féminines. Le taux de féminisation est de 46 %.

En 2023, a été mis en place un groupe de travail pour structurer une « jeune Académie des technologies » composée de doctorants, post-docs et autres jeunes chercheurs du public ou du privé, élus pour une durée déterminée.

Par ailleurs, la ritualisation de soirées-débat (une par mois) sous forme de *webinaires* a permis une forte mobilisation des académiciens.

L'élaboration de deux nouvelles conventions respectivement avec le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et la Direction générale des Entreprises (DGE) a permis la mise à disposition à titre gratuit de deux agents. Parallèlement, l'Académie a mis en place en décembre 2023 pour une durée de 6 mois une mission pour intervenir en direction des acteurs prépondérants que sont, dans le champ des technologies, les entreprises industrielles et les entreprises de service à contenu. Tenant compte des missions de la Fondation de l'Académie des technologies et d'un précédent (le Cénacle), l'ensemble a pour objectif une proposition de valeur aux entreprises. Les modalités de soutien financiers permettent une augmentation des ressources propres de l'Académie sans obérer son indépendance.

La stratégie 2023

L'année 2023 est la seconde et dernière année de la présidence de M. Denis Ranque et la vice-présidence de M. Yves Bamberger. La stratégie de l'Académie pour 2023 s'est construite dans l'exacte continuité de celle élaborée en 2022 et dont elle conserve les 5 axes :

- **Donner un projet collectif à l'Académie : devenir un tiers de confiance sur les questions liées aux technologies et à leur impact sociétal.**

Autour de sa devise « pour un progrès raisonné, choisi et partagé », elle mobilise en toute indépendance ses compétences. Elle contribue à la démocratie délibérative et représentative par un éclairage rigoureux des sujets les moins bien compris ou les plus controversés. Elle nourrit le débat public en prenant en compte les dimensions technologiques mais aussi sociologiques en prenant en compte les arguments rationnels et émotionnels. Elle communique en organisant des débats ou des conférences, et au travers de media (presse, radio ou réseaux sociaux). Elle est fondée sur un triptyque : indépendance, rigueur et pluridisciplinarité ;

- **Accroître l'impact des travaux de l'Académie :**

Un renforcement du lien entre les pôles thématiques et la gouvernance centrale et la focalisation d'une partie des travaux sur les priorités précédentes doit conduire à optimiser la pertinence des travaux pour nos parties prenantes. L'alliance avec des structures externes (France Stratégie, CESE, Académie des sciences morales et politiques, etc.) permettra de renforcer les aspects plus sociétaux. L'identification de sujets sensibles permet à l'Académie d'être prête à tout moment à réagir aux sollicitations sur tous sujets, de la 5G, aux nouvelles technologies génomiques, du nucléaire à l'Intelligence artificielle, aux ressources naturelles, etc. Sur le plan international une priorité est mise sur la coopération, notamment avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie ou encore les États-Unis pour accroître l'impact en de l'Académie. Un effort important de « faire savoir » : intégration du « marketing » des productions de l'Académie dès les phases initiales des projets, puis la professionnalisation de la communication vers des médias transitionnels et en ligne de qualité. Par ailleurs, l'innovation des séances et des modes de travail continue d'être renforcé.

- **Accroître la mobilisation des académiciens**

L'Académie fonctionne sur la base du bénévolat de ses membres. Il faut susciter l'adhésion au projet de l'Académie, renforcer la communication interne et la communication de personne à personne pour mobiliser les nouveaux académiciens ainsi que les plus anciens. Améliorer l'ensemble du processus de recrutement, puis de mobilisation ou d'acceptation de mise en retrait pour que la contribution à l'Académie fasse l'objet d'un choix éclairé et volontaire. Une adaptation des horaires et durées de certaines rencontres devrait permettre une plus large participation des personnes occupée professionnellement. La mobilisation passe aussi par une présence plus active dans les régions.

- **Accroître les moyens de l'Académie**

Rechercher des marges de manœuvre supplémentaire auprès d'autres acteurs (CEA, DGE, ministères hors tutelle, Écoles d'ingénieurs et universités) sous toutes les formes utiles à l'Académie. Travailler en partenariat avec d'autres (France stratégie, ANRT, etc.). Faire vivre le Cénacle aussi bien que possible.

- **Augmenter la diversité de l'Académie**

Poursuite des efforts de diversité thématiques (en particulier sur les sciences humaines et sociales), de composition et de positionnement (tendre vers la parité, élire des collègues d'autres pays comme membres à part entière ou

comme correspondants, créer une « jeune Académie des technologies » composée de doctorants, post-docs et autres jeunes chercheurs du public ou du privé, élus pour une durée déterminée...).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 721	1 721	1 359	1 359	1 720	1 720
Subventions pour charges de service public	1 721	1 721	1 359	1 359	1 720	1 720
Total	1 721	1 721	1 359	1 359	1 720	1 720

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	710	579	Subventions de l'État	1 321	1 320
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	23	23	– subventions pour charges de service public	1 321	1 320
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 268	1 388	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	250	400
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	115	118	Revenus d'activité et autres produits	25	12
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	115	118	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	1 978	1 967	Total des produits	1 596	1 732
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	382	235
Total : équilibre du CR	1 978	1 967	Total : équilibre du CR	1 978	1 967

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	267	117	Capacité d'autofinancement		
Investissements	65	46	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	332	163	Total des ressources		
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	332	163

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
2 032	1 516	1 852

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	710	710	614	614
Fonctionnement	773	1 153	809	1 231
Intervention	0	0	0	0
Investissement	65	65	51	65
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 548	1 928	1 474	1 910
dont contributions employeur au CAS pensions	23	23	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	1 596	1 732
Subvention pour charges de service public	1 321	1 720
Autres financements de l'État	250	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	25	12
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 596	1 732
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	332	178

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Diffusion de la culture technique et technologique	83	278	278	0	0	40	40	401	401	
	91	283	289	0	0	29	43	403	423	
Fonction support	327	206	585	0	0	25	25	558	937	
	228	191	625	0	0	22	22	441	875	
Production Académique	300	290	290	0	0	0	0	590	590	
	295	335	317	0	0	0	0	630	612	
Total	710	773	1 153	0	0	65	65	1 548	1 928	
	614	809	1 231	0	0	51	65	1 474	1 910	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	332	178
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	5
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	332	183
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	332	183

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	4
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	332	179
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	332	179
Total des financements	332	183

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	9	11	9
– sous plafond	9	9	9
– hors plafond		2	
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		2	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	3	3
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	2	3	3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

ANR - Agence nationale de la recherche

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Depuis 2015, la subvention d'intervention de l'ANR est en augmentation constante. Ces hausses successives ont permis d'améliorer de façon significative le taux de sélection : les AAP 2023 ont affiché un taux de sélection de 25,2 %, en progression de 1,2 point par rapport à 2022, avec 2 120 projets financés en 2023.

L'adoption en décembre 2020 de la Loi de programmation de la recherche (LPR) a conduit l'agence à initier des actions spécifiques prévues dans la loi, telles que :

- les actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique ;
- l'action en faveur de la publication en langue française ;
- les partenariats avec les acteurs de l'audiovisuel ;
- la valorisation des objectifs du développement durable ;

- la mise en place d'un portail unique des appels à projets ;
- ou la science ouverte.

L'année 2023 est marquée par la poursuite du plan « Intelligence Artificielle », du dispositif de financement des chaires professeurs juniors, de nouvelles actions hors appels à projets telles que le financement de la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), l'abondement Carnot de +14,7 M€ et l'évolution du préciput qui est passé de 28,5 % en 2022 à 30 % en 2023.

Les effectifs de l'année 2023 sont de 360 ETPT, dont apprentis, en augmentation de +26 ETPT par rapport à 2022. L'agence a bénéficié en 2023 d'un relèvement d'emplois à hauteur de 20 ETPT portant son plafond à 338 ETPT pour tenir compte des besoins nécessaires en lien avec la croissance du budget d'intervention, le Plan de relance sur les mesures « *renforcement de l'ANR* » et « *préservation de l'emploi* », et la poursuite de France 2030.

Le COP 2021-2025 de l'ANR

Le contrat d'objectifs et de performances (COP) engageant l'Agence nationale de la Recherche et l'État, signé le 26 avril 2021, fixe le cadre des actions et les orientations stratégiques de l'agence jusqu'à 2025.

Le COP 2021-2025 s'inscrit dans le contexte de la *loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur* (LPR) pour les années 2021-2030, qui vient conforter les missions de l'ANR et renforcer de façon significative ses moyens, confirmant ainsi son rôle majeur dans le domaine du financement de la recherche sur projets en France « *pour contribuer à accroître l'apport de la recherche à l'ensemble des politiques publiques portées par l'État et les collectivités territoriales* », comme le précise le rapport annexé de la loi.

Les six axes du COP 2021-2025 sont :

- soutenir la recherche dans toutes ses dimensions – Plan d'action – PIA (investissements d'avenir) - Augmentation des taux de sélection, adaptation des instruments aux besoins des communautés, renforcer l'articulation entre recherche et innovation, capacités de réponses spécifiques
- renforcer les partenariats au niveau national – Autres agences de financements (Ademe, Inca, ANRS...), Agence de l'innovation de défense, BPIFrance, Régions...
- favoriser les coopérations européennes et internationales – Capacité d'influence, soutenir les partenariats stratégiques, renforcer la participation des équipes françaises dans les projets européens
- promouvoir une conduite responsable de la recherche – Intégrité scientifique, science ouverte, égalité femmes-hommes, diffusion de la culture scientifiques, recherches participatives, objectifs du développement durable
- renforcer le suivi des projets et l'évaluation *ex-post* - Animation scientifique, collecte et analyse des données, soutien aux politiques publiques
- optimiser le fonctionnement au service de la recherche et des bénéficiaires - Maîtrise des risques, dématérialisation, simplifications.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					8	8
Transferts					8	8
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	16 222	9 826			24 709	12 742
Transferts	16 222	9 826			24 709	12 742
P129 – Coordination du travail gouvernemental		32			2 016	2 016
Transferts		32			2 016	2 016
P174 – Énergie, climat et après-mines					1 920	1 920
Transferts					1 920	1 920
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 044 646	873 905	1 225 720	960 800	1 174 189	922 519
Subventions pour charges de service public	34 217	34 217	38 000	38 000	37 912	37 912
Transferts	1 010 429	839 688	1 187 720	922 800	1 136 277	884 607
P363 – Compétitivité	38 650	38 650				
Subventions pour charges de service public	192	192				
Transferts	38 459	38 459				
P364 – Cohésion	142 000	142 000				
Transferts	142 000	142 000				
P421 – Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche		215 000		224 000		224 000
Transferts		215 000		224 000		224 000
P422 – Valorisation de la recherche		169 008		8 000		8 000
Transferts		169 008		8 000		8 000
P349 – Transformation publique	3 329	3 329			4 370	4 370
Transferts	3 329	3 329			4 370	4 370
P424 – Financement des investissements stratégiques	1 620 000	665 000		406 000	150 000	459 300
Transferts	1 620 000	665 000		406 000	150 000	459 300
P425 – Financement structurel des écosystèmes d'innovation	1 740 000	160 000			110 000	90 000
Transferts	1 740 000	160 000			110 000	90 000
Total	4 604 847	2 276 750	1 225 720	1 598 800	1 467 212	1 724 876

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Précisions concernant les actions réalisées et financées par les crédits du plan de relance :

En 2021 et 2022, l'ANR a été en charge de deux mesures du plan de relance :

- Mesure « Renforcement de l'ANR », pour un budget de 286 M€ en 2021 et 142 M€ en 2022, en complément de la LPR, pour abonder le budget de l'ANR et lui permettre d'atteindre le niveau de budget prévu par la LPR en 2023, dès 2021 ;
- Mesure « Préservation de l'emploi », avec une dotation de 128 M€ en 2021 et 172 M€ en 2022, afin de soutenir le maintien en emploi de personnels de R&D privés ainsi que les jeunes diplômés ou docteurs dont les embauches seraient, au mieux, retardées par la crise et, au pire, supprimées

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	33 734	27 757	Subventions de l'État	874 575	1 149 069
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	780	789	– subventions pour charges de service public	37 915	37 912
			– crédits d'intervention(transfert)	836 660	1 111 157
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 471	23 176	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	1 122 786	1 077 559	Autres subventions	105 000	34 909
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	17 125	16 585	Revenus d'activité et autres produits	44 176	6 593
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	17 125	16 585	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	4 515	2 409
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	1 183 991	1 128 492	Total des produits	1 023 751	1 190 571
Résultat : bénéfice		62 079	Résultat : perte	160 240	
Total : équilibre du CR	1 183 991	1 190 571	Total : équilibre du CR	1 183 991	1 190 571

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	147 630		Capacité d'autofinancement		76 254
Investissements	3 087	3 073	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	150 717	3 073	Total des ressources		76 255
Augmentation du fonds de roulement		73 182	Diminution du fonds de roulement	150 717	

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
463 036	257 914	317 963

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	33 948	33 948	29 630	29 630
Fonctionnement	21 434	22 603	16 798	17 925
Intervention	1 229 159	995 089	1 192 562	994 424
Investissement	3 216	3 087	2 813	3 069
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 287 757	1 054 727	1 241 803	1 045 048
dont contributions employeur au CAS pensions	780	780	789	789

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	885 380	889 203
Subvention pour charges de service public	37 915	37 912
Autres financements de l'État	836 660	840 509
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	805	142
Recettes propres	10 000	10 639
Recettes fléchées	28 855	15 196
Financements de l'État fléchés	5 944	7 352
Autres financements publics fléchés	22 059	7 418
Recettes propres fléchées	852	427
Total des recettes (C)	914 235	904 399
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	140 492	140 649

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
AAP Générique	8 105	1 826	1 672	778 474	608 394	0	0	788 405	618 171
	6 519	1 815	1 728	757 988	596 886	0	0	766 322	605 133
AAP spécifique - Hors Carnot	1 869	382	350	162 886	127 299	0	0	165 136	129 517
	2 729	364	308	151 884	106 309	0	0	154 977	109 346
DGPIE	5 799	5 991	5 957	0	0	0	0	11 790	11 755
	5 322	1 594	1 792	0	0	0	0	6 916	7 114
Fonctions support	17 291	12 560	11 741	0	0	3 216	3 087	33 066	32 119
	14 037	12 348	13 255	0	0	2 813	3 069	29 199	30 361
Hors AAP - Dont Carnot	885	675	2 884	287 800	259 397	0	0	289 360	263 166
	1 022	677	843	282 690	291 229	0	0	284 389	293 094
Total	33 948	21 434	22 603	1 229 159	995 089	3 216	3 087	1 287 757	1 054 727
	29 630	16 798	17 925	1 192 562	994 424	2 813	3 069	1 241 803	1 045 048

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	140 492	140 649
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	113 864	83 995
Autres décaissements non budgétaires	1 000	494
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	255 355	225 142
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	255 355	225 142

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	53 864	55 074
Autres encaissements non budgétaires	1 000	24 995
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	54 864	80 070
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	200 492	145 073
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	200 492	145 073
Total des financements	255 355	225 142

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	327	369	360
– sous plafond	316	338	336
– hors plafond	11	31	24
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		8	7
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			28
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			28

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2023-2027, le BRGM coordonne les problématiques de recherche avec les besoins exprimés en matière d'appui aux politiques publiques, d'expertise et de développement technologique. Pour cela, il déploie une programmation décloisonnée et interdisciplinaire, en partenariat avec des ministères, agences, organismes de recherche et des entreprises.

Résolument positionnée pour faire face aux défis liés au changement climatique, la stratégie scientifique du BRGM, et par conséquent ses investissements, répond à six enjeux majeurs :

1. la connaissance du sous-sol à l'échelle du territoire national, mais également dans de nombreuses régions de la planète et particulièrement en Afrique ;
2. la gestion de la ressource en eau souterraine notamment face aux bouleversements occasionnés par le changement climatique et la pression exercée par les activités humaines ;
3. l'approvisionnement durable et responsable de la France en ressources minérales primaires et secondaires ;
4. le potentiel du sous-sol en matière de solutions de stockages souterrains et de sources d'énergie pour la transition énergétique ;
5. la résilience des territoires face aux risques naturels, aux risques liés aux usages du sous-sol et aux risques liés à l'héritage des activités minières et industrielles passées ;
6. la gestion des données environnementales et les services associés.

L'année 2023 a été marquée par un fort accroissement d'activité lié à la place croissante de ces enjeux dans les politiques publiques et les transitions à l'œuvre dans les territoires et la société. Plusieurs projets structurants ont démarré tels que l'observatoire français des ressources minérales OFREMI, les programmes nationaux de recherche sur l'eau (*Onewater*), les risques (*Irima*) et les usages du sous-sol (PEPR Sous-sol), les programmes de caractérisation des potentiels géothermiques dans le cadre du plan national, et l'appui apporté tout au long de l'année par le BRGM aux pouvoirs publics pour la gestion de la crise de la sécheresse.

Afin d'asseoir cette ambition scientifique, le BRGM renforce ses partenariats que ce soit à l'échelle européenne comme internationale et met en place une politique volontariste de transfert des résultats de la recherche en appui à l'expertise, notamment publique, et à l'innovation.

Gouvernance et pilotage stratégique

Par décret du 13 juillet 2023, Mme Catherine LAGNEAU a été nommée Présidente du Conseil d'administration du BRGM à compter du 1^{er} septembre 2023.

L'année 2023 marque la première année d'exécution du nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) du BRGM sur la période 2023-2027. Le BRGM est le premier EPIC à élaborer un contrat intégrant un volet « moyens » tel que prévu par la loi de programmation de la recherche. Comprenant 13 objectifs et 30 actions, le COMP se structure autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Mener une politique scientifique ambitieuse pour l'acquisition de connaissances nouvelles en vue de pouvoir répondre plus complètement aux enjeux sociétaux ;
- Axe 2 : Développer l'impact du BRGM sur la société par sa science, son innovation et son expertise ;
- Axe 3 : Un pilotage de l'établissement engagé au service du développement durable, modernisé et simplifié pour renforcer son modèle économique et ses ressources.

La légitimité du BRGM repose sur sa capacité à appréhender les enjeux de manière globale et son excellence scientifique laquelle constitue sa priorité et son ambition. La révision de sa stratégie scientifique sera l'occasion de réaffirmer en 2024 la place de la science au cœur de sa stratégie, de son organisation et de son action, au service de l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Un meilleur alignement entre cette stratégie, déclinée en programmes, et ses projets, sera recherché, pour accroître sa cohérence scientifique et son efficacité. Un effort tout particulier sera porté sur une meilleure capitalisation des connaissances existantes et leur utilisation facilitée par les nouvelles sciences de la donnée (IA...) pour développer un modèle cohérent et unifié du sous-sol national indispensable à un meilleur usage des ressources et une meilleure prévention des risques liés au sous-sol.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence					60	60
Transferts					60	60
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	225	80				
Transferts	225	80				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement					471	752
Transferts					471	752
P175 – Patrimoines		22				
Transferts		22				
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense		12				
Transferts		12				
P203 – Infrastructures et services de transports	7	7				
Transferts	7	7				
P113 – Paysages, eau et biodiversité	2 228	2 089	5 617	6 468	6 721	6 622
Subventions pour charges de service public			3 857	3 857	3 888	3 857
Transferts	2 228	2 089	1 760	2 611	2 832	2 764
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	272	272	236	236	150	150
Subventions pour charges de service public			236	236		
Transferts	272	272			150	150
P181 – Prévention des risques	28 853	28 385	28 146	28 146	32 563	32 405
Subventions pour charges de service public	27 538	27 538	28 146	28 146	31 031	30 923
Transferts	1 315	847			1 532	1 482
P174 – Énergie, climat et après-mines					1 496	596
Transferts					1 496	596
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	5	5			5	5
Subventions pour charges de service public	5	5			5	5
P123 – Conditions de vie outre-mer	122	155			113	214
Subventions pour charges de service public					33	33
Transferts	122	155			80	181
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	53 097	53 096	53 749	53 749	56 631	56 589
Subventions pour charges de service public	51 618	51 618	53 749	53 749	56 229	56 229
Dotations en fonds propres	1 475	1 474			40	
Transferts	3	3			2	
Subventions d'investissement					360	360

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-50					
Transferts	-50					
P161 – Sécurité civile	20	20			102	102
Transferts	20	20			102	102
P363 – Compétitivité	319	319				
Subventions pour charges de service public	134	134				
Transferts	185	185				
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail					10	5
Transferts					10	5
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	5	4				1
Transferts	5	4				1
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	237	251			157	101
Subventions pour charges de service public	0	78				
Transferts	238	173			157	101
P162 – Interventions territoriales de l'État	776	545			256	260
Transferts	776	545			256	260
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					80	50
Dotations en fonds propres					30	
Subventions d'investissement					50	50
Total	86 117	85 264	87 748	88 599	98 814	97 912

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Précisions concernant les actions réalisées et financées par les crédits du plan de relance :

OFREMI
PEPR ONEWATER
PEPR IRIMA
PEPR SOUSSOL
PEPR RECYCLAGE
PEPR REVIWEE

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	74 895	76 346	Subventions de l'État	94 160	95 383
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	305	261	– subventions pour charges de service public	86 900	90 504
			– crédits d'intervention(transfert)	7 260	4 879
Fonctionnement autre que les charges de personnel	76 409	80 267	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 205	13 816	Revenus d'activité et autres produits	58 635	62 986
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	10 205	13 669	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		147	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		418
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 665	2 052
Total des charges	151 304	156 612	Total des produits	152 795	158 369
Résultat : bénéfice	1 491	1 757	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	152 795	158 369	Total : équilibre du CR	152 795	158 369

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	9 031	13 103
Investissements	46 078	40 612	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	4 764	976
			Autres ressources	24 400	26 487
Remboursement des dettes financières		3	Augmentation des dettes financières		4
Total des emplois	46 078	40 615	Total des ressources	38 195	40 569
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	7 884	46

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
72 770	46 258	81 546

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activités de service	6 420 6 577	3 821 3 219	0 0	0 0	10 241 9 796
Appui aux politiques publiques	33 807 34 041	20 125 16 660	0 0	0 0	53 932 50 701
Après-mine	5 500 5 379	24 895 31 718	0 0	633 287	31 028 37 384
Investissements hors après- mine (non répartissables)	0 0	0 0	0 0	45 445 40 325	45 445 40 325
Recherche scientifique	29 168 30 349	17 363 14 853	0 0	0 0	46 531 45 202
Total	74 895 76 346	66 204 66 450	0 0	46 078 40 612	187 177 183 408

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	958	1 037	995
– sous plafond	908	955	937
– hors plafond	50	82	58
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	24	26	27
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	12	13	8
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	12	13	8

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

La R&D du CEA s'appuie sur un socle de connaissances issues de la recherche fondamentale en sciences de la matière et sciences du vivant, et sur une recherche collaborative avec les grands organismes (CNRS, INSERM, INRIA...) et les universités, menée très souvent au sein d'unités mixtes de recherche implantées sur ses centres. Le CEA est un acteur structurant de la stratégie nationale de recherche et des politiques de site, notamment au sein de l'université Paris-Saclay et de l'université Grenoble Alpes en qualité d'organisme partenaire.

Action 13 – Grandes infrastructures de recherche

Les infrastructures de recherche (IR*) sont des installations de grande envergure indispensables aux recherches en sciences fondamentales (physique, chimie, biologie) qui permettent aux scientifiques de répondre à des enjeux sociétaux (énergie, environnement, santé) en fournissant des analyses sur des molécules, des matériaux ou des mesures spécifiques. Les IR* relèvent d'une feuille de route nationale pilotée par la DGRI du MESR, dont la dernière édition date de 2022. Le CEA apporte des contributions aux IR* à travers le développement de technologies avancées (cryotechnologies et accélérateurs, instrumentation, traitement des données, simulation numérique). Il renforce également la compétitivité des industriels français en leur confiant la réalisation technique de ces instruments souvent à la pointe de la technologie au niveau international.

Conjointement avec le CNRS, le CEA opère certaines de ces infrastructures, veille au respect des engagements européens et internationaux et représente la France dans leur gouvernance dans laquelle il intervient, selon les cas, soit comme opérateur, soit comme actionnaire ou contributeur.

ILL est une société civile réunissant trois pays associés (France, Allemagne, Grande-Bretagne) et onze organismes scientifiques. L'ILL exploite un réacteur nucléaire à haut flux à Grenoble qui fournit des neutrons pour conduire des expériences scientifiques de recherche. L'ILL accueille près de 1 500 visiteurs par an. Deux nouveaux instruments CRG (Collaborating Research Group) ont été développés et devraient être ouverts à la communauté scientifique française dès 2025.

GANIL. L'accélérateur supraconducteur Spiral 2 est entré en exploitation en 2022, en particulier la ligne NFS qui utilise des faisceaux secondaires de neutrons. L'aire expérimentale S3 pour la production et la caractérisation de noyaux radioactifs, loin de la vallée de stabilité devrait être opérationnelle en 2025. A plus long terme, le permis de construire pour la salle DESIR, a été obtenu en 2023. Elle permettra d'étudier les noyaux produits dans S3 ou bien ceux accélérés par les cyclotrons de Spiral 1. En 2023, le ministère de la recherche a accordé une enveloppe de 40 M€ au GANIL pour la rénovation de ces cyclotrons.

ICOS est un réseau européen de 168 stations d'observation (16 pays européens réunis dans un ERIC) pour la mesure en temps réel des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre et des flux de carbone des écosystèmes terrestres et marins. Le LSCE (CEA, CNRS, UVSQ) coordonne le centre thématique atmosphère d'ICOS, certifie les outils d'observation équipant les stations et se coordonne avec le réseau européen ACTRIS (aérosols, nuages et traces de gaz).

GENCI contribue à l'équipement et au fonctionnement des supercalculateurs des centres de calculs nationaux comme le supercalculateur *Joliot-Curie*, en exploitation au Très grand centre de calcul du CEA, ouvert à la recherche scientifique et appliquée. En 2023 le consortium Jules Verne conduit par GENCI a été sélectionné par l'entreprise commune européenne EuroHPC pour la co-acquisition de la deuxième machine européenne de classe Exascale qui remplacera à partir de 2025 *Joliot-Curie* et sera opérée par le CEA.

SOLEIL, source nationale de rayonnement synchrotron, complémentaire d'ESRF, exploite 29 lignes de lumière pour des utilisateurs en physique, chimie, biologie ou les matériaux. Un important projet de rénovation de la source pour améliorer ses performances a été finalisé en 2023. D'un montant global de 309 M€, il devrait s'étaler sur une décennie.

ESRF est une source européenne de rayonnement synchrotron. Le CEA exploite conjointement avec le CNRS cinq lignes de lumière CRG dont 70 % du temps d'utilisation est réservé aux utilisateurs français. Le CEA contribue, dans le cadre du projet Equipex+ MAGNIFIX, à la mise à niveau des optiques et des détecteurs de ces lignes.

Eu-XFEL est un nouveau laser à électrons libres pulsé construit à Hambourg en Allemagne dont la France est partenaire. Cette source génère un rayonnement X ultra-brillant pour explorer la matière ou les molécules du vivant à haute résolution spatio-temporelle. Après avoir participé à sa construction, la France, à travers le CNRS et le CEA, contribuera à son fonctionnement opérationnel à partir de 2024.

CTAO est une société de droit allemand devenue ERIC en 2023 dont le CEA et le CNRS sont actionnaires. L'observatoire astrophysique développe un réseau de télescopes pour l'étude de rayons cosmiques de très haute énergie sur les sites de La Palma (Espagne) et de l'ESO (Chili). Le CEA est responsable de l'intégration de la caméra NectarCAM et de la fourniture des miroirs légers pour les télescopes de taille intermédiaire.

ESS est une source européenne pulsée de neutrons produits par spallation **actuellement en cours de construction en Suède, et qui sera la source la plus puissante au monde.** Le CEA réalise des contributions en nature pour la construction de l'accélérateur et de cinq grands instruments (diffractomètre et spectromètres). Les cryomodules de l'accélérateur ont été construits à Saclay puis livrés et testés en Suède, mais la livraison de certains instruments

a été reportée au premier semestre 2024. Le CEA contribue aux deux spectromètres DREAM et BIFROST qui feront partie des tous premiers instruments en phase de tests hors faisceau en 2025.

Jouissance des expériences du LHC. Le CEA accompagne la montée en luminosité du LHC grâce à l'amélioration des détecteurs ATLAS et CMS et au soutien à la R&D accélérateurs et détecteurs au CERN. La prise de données (Run 3) a démarré en juillet 2022 pour une durée de trois ans. Aujourd'hui en phase d'exploitation, le CEA prépare également la seconde phase d'évolution du LHC vers la très haute luminosité (HL-LHC) afin de gagner un facteur 10 sur la statistique des données avec la jouissance des systèmes de détection à l'occasion du prochain arrêt de l'accélérateur en 2026.

FAIR (9 pays plus 2 associés) est un projet de construction d'un nouvel accélérateur au GSI (Allemagne) avec les grands instruments associés. L'engagement de la France dans ce projet est conditionné à un financement allemand croisé pour le GANIL. Cet échange offre une opportunité pour le GANIL de se positionner à l'international en complémentarité de FAIR. Les principales contributions du CEA dans FAIR concernent l'accélérateur linéaire, l'aimant GLAD et les dipôles du Super-FRS.

PIP-II/DUNE est un projet aux États-Unis d'une expérience d'oscillations de neutrinos à longue distance. Il s'agit de construire un nouvel accélérateur de protons PIP-II (à Fermilab) qui génèrera un faisceau intense de neutrinos muoniques en direction d'un détecteur souterrain DUNE situé à une distance de 1 300 km (Dakota du Sud). Le CEA a démarré en 2023 la conception des cryomodules et des cavités spoke de l'accélérateur PIP II. L'objectif visé est la construction, la livraison et l'installation des cavités supraconductrices aux USA en 2027.

Action 15 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé

Les activités du CEA en recherche fondamentale en sciences du vivant ont pour but de préparer les ruptures scientifiques et de mettre au point les méthodologies indispensables au développement d'applications et de technologies dans les domaines de l'énergie, de la santé et de l'environnement. Ces recherches se concentrent, d'une part, dans le domaine de la biologie intégrative de la cellule et l'utilisation des propriétés du vivant pour une ingénierie bio-inspirée et, d'autre part sur l'étude des interactions et de l'adaptation des organismes à leur environnement, afin de comprendre et d'anticiper l'impact sur les écosystèmes et la santé globale des changements environnementaux et climatiques. Les équipes du CEA ont ainsi développé une nouvelle approche thérapeutique contre l'infection par le polyomavirus BK et les maladies associées, mis en évidence un nouveau mécanisme d'action des perturbateurs endocriniens sur la fertilité et déterminé que la présence de protéine favorise la dispersion des microplastiques dans l'eau. Enfin, l'extension de l'UMR du Genoscope permettra de conduire des projets de recherche académique ou partenariale en biologie de synthèse, en génomique au service de la santé ou l'environnement et la mise en place d'un laboratoire de test pour l'injection de microcristaux permettra de réaliser des expériences de cristallographie sérielle résolues en temps à l'ESRF.

Du côté des technologies pour la médecine du futur, le rapprochement avec le milieu clinique est une priorité du CEA qui se concrétisera bientôt avec le projet PASREL, nouveau service hospitalier sur le plateau de Saclay (dépôt du permis de construire mi-2025). Le positionnement technologique du CEA permettra de répondre à deux enjeux majeurs dans le domaine de la santé que sont le développement d'une nouvelle approche de médecine centrée sur le patient, personnalisée et intégrant l'environnement, et le besoin de renforcement des filières industrielles en santé pour davantage d'indépendance sanitaire et de création de valeur. Les premières images *in vivo* avec l'IRM 11,7 T Iseult à haute résolution ont été obtenues, ainsi que l'autorisation de l'ANSM de démarrer les premières acquisitions sur 20 volontaires sains. Un nouveau radiotraceur pour la TEP est produit dans le cadre d'un essai clinique multicentrique, impliquant sept CHU français, sur la maladie de Parkinson. Un essai clinique a permis de commencer à évaluer la faisabilité et la fiabilité de la mesure de la vitesse de l'onde de pouls basé sur l'utilisation de la modalité optique. Des organoïdes d'îlots pancréatiques ont été obtenus par différenciation de cellules souches pluripotentes induites (CSPi) qui expriment les marqueurs caractéristiques d'îlots pancréatiques humains et sécrètent de l'insuline. Ces organoïdes sont étudiés dans des puces microfluidiques. En 2023, pour la première fois, un paraplégique a pu marcher en pilotant ses jambes par la pensée. Le pont digital qui restaure la communication entre le cerveau et la région de la moelle épinière située sous la lésion combine le dispositif Wimage développé par le CEA (captation et numérisation des signaux du cortex cérébral) et un neurostimulateur implanté sur la moelle épinière mis au point par l'EPFL (École polytechnique fédérale de Lausanne).

Action 16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information

Dans le domaine des sciences et techniques de l'information, le CEA est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur – de la microélectronique jusqu'aux applications en passant par l'intégration système – en y incorporant la

cybersécurité à chacun de ces niveaux. En préservant les intérêts stratégiques économiques et de souveraineté de la France dans ces domaines et en répondant aux préoccupations sociétales, le CEA contribue à la transition numérique.

Dans le domaine de la microélectronique, le CEA se positionne en soutien aux industriels français de la filière et en acteur majeur de R&D sur les concepts émergents. L'atteinte prochaine de la taille ultime de la gravure, l'explosion de la consommation électrique des centres de calcul et *data-centers* et les contraintes en matière de développement durable renforcent le besoin de recherche sur des procédés de fabrication, des architectures de calcul en rupture (empilement 3D, processeurs neuromorphiques, calcul quantique). Pionnier sur de nombreuses technologies microélectroniques (CMOS et mémoires notamment), le CEA prépare les futures briques technologiques matérielles et logicielles de ces nouveaux paradigmes de calcul. En 2023, le CEA a poursuivi le déploiement des recommandations issues de la Mission Numérique avec le déploiement de projets de démonstration (*Moonshots*) et l'initiation de projets de rupture (*BlueSky*). Dans le cadre du plan France 2030, le CEA a joué un rôle clé dans la mise en œuvre des Stratégies Nationales du numérique, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de l'électronique, de la 5G et des réseaux du futur. Son engagement s'est manifesté à travers sa participation active dans les projets d'excellence et les partenariats d'innovation, consolidant ainsi sa position en tant qu'acteur majeur dans ces initiatives (responsable de plusieurs PEPR).

La recherche fondamentale concourt à la préparation des nouvelles technologies de l'information et de l'électronique du futur, à travers la maîtrise des technologies quantiques, de la spintronique et de la nanophotonique. Ces avancées ouvrent des perspectives nouvelles pour les mémoires à haute densité ainsi que pour certaines applications exigeantes comme dans l'industrie automobile. Le CEA a franchi des étapes majeures dont la réalisation de nouveaux qubits hybrides supraconducteurs/semi-conducteurs à base de germanium et la fabrication et caractérisation électrique de mémoires MRAM (1T1R) parmi d'autres.

Pour la **microélectronique**, 2023 restera comme l'année de mobilisation des équipes grenobloises à la mise en œuvre des actions liées à l'extension des infrastructures (1 200 m² de salles blanches) et à l'acquisition de nouveaux équipements 300 mm (44 équipements), ainsi qu'aux travaux de développement technologique dans le cadre du projet FD-SOI Next Gen (déclinaison au CEA de l'*European Chip act.*). Une version préliminaire de PDK 10 nm est d'ores et déjà disponible pour les équipes de design de masques. Par ailleurs, en IA embarquée le CEA a complété le circuit ESPERANTO, (véhicule exploratoire sur le cas d'usage de la reconnaissance de gestes), avec l'interfaçage d'un circuit d'extraction de spectrogrammes audio, pour l'adjonction des fonctions de reconnaissance de l'audio et du langage. 2023 a aussi vu le développement au niveau des traitements proches capteurs, d'un système de réveil audio par reconnaissance de mots-clés, intégrant un réseau de neurones.

Dans le domaine des **systèmes numériques**, comprenant l'IA, les systèmes cyberphysiques, l'instrumentation numérique dont le *manufacturing* avancé, l'initiative DEEPGREEN s'est concrétisée en 2023 avec le déploiement d'une plateforme open source d'IA baptisée ECLIPSE AIDGE, dédiée au développement d'applications embarquées. Suite à la preuve de concept de *DeepLab* en 2022, plusieurs cas d'usage exploratoires ont été déployés en 2023 sur la base d'outils et expertises du CEA intégrés dans la plateforme dont un cas d'usage pour ITER : extraction automatique d'information structurée. La plateforme PRISMA intégrant une cellule robotisée a été autorisée pour l'exploitation en juillet 2023. L'enjeu majeur est d'intégrer une chaîne d'instrumentation complète de contrôle *in situ*, tout en exploitant et capitalisant la donnée produite pendant la fabrication additive, afin d'améliorer la maîtrise et la reproductibilité des procédés.

En **cybersécurité**, le CEA a poursuivi ses actions de recherche, dans le cadre de partenariats industriels ou institutionnels, comme les PEPR des stratégies Cybersécurité et Quantique, l'IRT Nanoelec ou le programme Horizon Europe sur la sécurisation du matériel, des logiciels, des données et des réseaux. La nouvelle phase d'exécution du programme PULSE (portant particulièrement sur la cryptographie post-quantique) de l'IRT Nanoelec a officiellement été lancée le premier juillet 2023. Dans le cadre du programme Sécurité globale, les travaux ont porté en 2023 sur les technologies de sécurisation des composants contre les attaques invasives, de nouveaux systèmes avancés de détection d'intrusion réseau basés sur le *machine learning*, et de nouveaux outils de compilation pour la sécurité logicielle en réponse aux besoins de la DGA en cyberprotection.

Action 17 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie

Recherche en physique et instrumentation associée

Le CEA se mobilise sur de grandes questions de physique, en intégrant science et technologie, pour contribuer à mieux comprendre les lois fondamentales de l'Univers et disposer de nouveaux matériaux et de concepts pour les transitions énergétique et numérique. Ces recherches s'appuient sur des collaborations le plus souvent internationales et une instrumentation de pointe qui lui confèrent à la fois une reconnaissance internationale et une très grande visibilité.

Dans le domaine de l'**interaction rayonnement-matière**, les chercheurs étudient les mécanismes fondamentaux des systèmes non linéaires et hors d'équilibre, désordonnés ou complexes. Ces systèmes présentent des propriétés globales qui ne peuvent pas être observées au niveau de leurs constituants. Le CEA explore l'interaction laser-matière et la dynamique ultra-rapide de la matière excitée et ses propriétés magnétiques. L'évènement marquant de 2023 a été l'attribution du prix Nobel de Physique à Anne L'Huillier et Pierre Agostini, pour leurs travaux initiés au CEA sur la génération d'impulsions laser attosecondes concrétisés aujourd'hui par la plateforme ATTOLAB. Par ailleurs, les scientifiques travaillent sur la conception d'une nouvelle source compacte de neutrons pour la diffusion neutronique (projet ICONÉ).

Dans le domaine de la **physique des noyaux et des particules**, le redémarrage du LHC au CERN avec une plus grande luminosité de la machine va permettre de produire le Boson de Higgs en bien plus grand nombre et par conséquent d'étudier plus finement ses propriétés grâce aux détecteurs ATLAS et CMS. Enfin, l'étude des oscillations de neutrinos se fait au Japon (T2K) et se poursuivra au travers d'un nouveau projet en préparation aux USA (PIII/DUNE). En **astrophysique**, le CEA joue un rôle majeur, d'une part, dans la conception, la réalisation et l'exploitation de grands équipements d'observation à différentes longueurs d'ondes au sol et dans l'espace, et d'autre part, dans la compréhension des mécanismes et des structures complexes en jeu dans l'univers aux petites et aux grandes échelles. Ces recherches s'inscrivent pleinement dans les priorités du CNES et de l'ESA. Outre la moisson d'images exceptionnelles en provenance du JWST (*James Webb Space Telescope*), l'évènement de 2023 a été le lancement réussi du satellite EUCLID de l'ESA qui va cartographier la distribution de l'énergie et de la matière noire dans l'univers.

Par ailleurs, le CEA est un acteur reconnu au niveau international dans le domaine des **accélérateurs et des cryotechnologies**. Il mobilise des compétences pluridisciplinaires, des plateformes R&D et des moyens d'essais à Cadarache (mesures pour câbles supraconducteurs), à Grenoble (salles blanches, cryogénérateurs) et à Saclay (Synergium, salles blanches, cryogénie). En 2023, le PEPR exploratoire Suprafusion, co-piloté par le CEA, a été retenu par France 2030 pour le développement de supraconducteurs à haute température critique qui permettront de réaliser des aimants à très fort champ magnétique.

Fusion nucléaire contrôlée

Le CEA est un acteur reconnu de la recherche mondiale sur la fusion par confinement magnétique. Il opère le tokamak WEST et prépare l'exploitation scientifique du projet international ITER en construction à Cadarache. La contribution de la France au projet ITER, ainsi que les moyens de l'agence ITER France chargée du suivi et de la mise en œuvre des engagements pris par la France pour accompagner la construction et l'exploitation du projet, sont consolidés dans le budget du CEA. Une campagne expérimentale de tests concluants sur un *divertor* complet en tungstène a été menée dans WEST pendant 15 semaines (décembre 2022 à avril 2023). Le *divertor* est un composant critique face au plasma qui reçoit un flux de particules et de chaleur extrêmement intenses. De ce fait, l'utilisation du matériau tungstène doit être dûment qualifiée avant une éventuelle réalisation pour ITER.

Économie circulaire du carbone

La stratégie du CEA en termes d'**économie circulaire du carbone** s'inscrit dans les objectifs de l'initiative européenne SUNERGY qui propose une feuille de route pour la production de carburants et de produits de synthèse sans recours aux ressources fossiles. Cette ambition passe par des innovations de rupture et une mobilisation de la recherche fondamentale en chimie, physico-chimie et biologie pour comprendre les mécanismes fondamentaux, optimiser et adapter les procédés et dispositifs, dans la perspective de les intégrer dans des systèmes de production, dans une logique de développement durable (analyse de cycle de vie). Elle vise également à concevoir et exploiter les matériaux et procédés innovants (**recherche fondamentale pour l'énergie**).

Les travaux pour le développement d'une cellule photoélectrique à colorant pour la conversion du CO₂ en gaz de synthèse ont permis en 2023, pour la première fois de démontrer la faisabilité de la réduction photo-électrochimique du CO₂ avec une photocathode à colorant à base de ruthénium et un catalyseur moléculaire au

cobalt. Des performances remarquables ont été atteintes permettant notamment d'obtenir des mélanges de gaz de synthèse riches en CO produits dans un électrolyte aqueux.

Action 18 – Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine des sciences de l'environnement

Le Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement LSCE (CEA, CNRS, UVSQ) a pour missions d'étudier les changements climatiques passés, présents et futurs, et de comprendre les mécanismes de modification du climat aux différentes échelles de temps et d'espace, y compris et surtout ceux d'origine anthropique. La modélisation du système climatique (système Terre) permet de réaliser des prédictions sur les évolutions futures et leurs impacts sur l'environnement et la société. Le LSCE apporte son expertise auprès des pouvoirs publics, notamment en contribuant aux travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). En 2023, un modèle amélioré (IPSLCM7) incluant un couplage océan-atmosphère-surfaces continentales a été validé. Il montre notamment une capacité accrue à mieux simuler les extrêmes climatiques (climats très chauds ou très froids) par rapport aux versions précédentes.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	9 000	25 005			6 000	11 849
Dotations en fonds propres	9 000	25 005			6 000	11 849
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		1				
Transferts		1				
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	9 050	8 859			9 797	8 762
Transferts	9 050	8 859			9 797	8 762
P178 – Préparation et emploi des forces	150	150				
Transferts	150	150				
P212 – Soutien de la politique de la défense	8 100	8 100	5 731	5 731	5 610	5 610
Subventions pour charges de service public	8 100	8 100	5 731	5 731	5 610	5 610
P146 – Équipement des forces	21 499	21 499			24 810	18 718
Transferts	21 499	21 499			24 810	18 718
P129 – Coordination du travail gouvernemental	1 609	1 609			1 021	1 021
Transferts	1 609	1 609			1 021	1 021
P113 – Paysages, eau et biodiversité	200	80				120
Transferts	200	80				120
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	1	1				
Subventions pour charges de service public	1	1				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire		16				
Transferts		16				
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	731 920	731 950	746 232	746 232	725 452	725 472
Subventions pour charges de service public	522 653	522 653	525 347	525 347	538 748	538 748
Dotations en fonds propres	195	225				20
Transferts	209 073	209 073	220 885	220 885	186 704	186 704
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 201 621	1 201 874	1 260 786	1 260 786	1 247 903	1 248 989
Subventions pour charges de service public	1 201 626	1 201 626	1 260 786	1 260 786	1 247 903	1 247 903
Transferts	-5	248				1 086

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	39 232	19 090				73 223
Transferts	39 232	19 090				73 223
P191 – Recherche duale (civile et militaire)			22 318	22 318	22 318	22 318
Subventions pour charges de service public			22 318	22 318	22 318	22 318
P207 – Sécurité et éducation routières		70			156	47
Transferts		70			156	47
P363 – Compétitivité	21 318	21 318				
Subventions pour charges de service public	21 318	21 318				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	1 000					1 204
Transferts	1 000					1 204
P162 – Interventions territoriales de l'État	-1					
Transferts	-1					
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	58					25
Dotations en fonds propres	58					25
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					630	576
Dotations en fonds propres					54	
Subventions d'investissement					576	576
P349 – Transformation publique	600	600				
Transferts	600	600				
Total	2 045 356	2 040 221	2 035 067	2 035 067	2 043 696	2 117 933

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Précisions concernant les actions réalisées et financées par les crédits du plan de relance :

11,8 M€ ont été versés en 2023 dans le cadre du plan de relance comme indiqué ci-dessous : 1,9 M€ pour le projet de multirecyclage en REP et 9,9 M€ pour les projets patrimoniaux de rénovation thermique des bâtiments.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	1 676 813	1 696 402	Subventions de l'État	2 729 907	2 459 192
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>4 700</i>	<i>4 600</i>	– subventions pour charges de service public	2 496 782	2 459 192
			– crédits d'intervention(transfert)	233 125	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 025 212	5 158 404	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		307 631
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	541 000	2 011 418	Revenus d'activité et autres produits	2 834 678	3 875 802
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>541 000</i>	<i>1 936 164</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>1 181 626</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>75 254</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>607</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>541 000</i>	<i>782 059</i>
Total des charges	5 702 025	6 854 806	Total des produits	5 564 585	6 642 626
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	137 440	212 180
Total : équilibre du CR	5 702 025	6 854 806	Total : équilibre du CR	5 702 025	6 854 806

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	137 440	165 054	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 159 585	1 531 317	Financement de l'actif par l'État	949 566	1 223 851
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	210 019	223 771
			Autres ressources		1 777
Remboursement des dettes financières		140	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 297 025	1 696 510	Total des ressources	1 159 585	1 449 399
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	137 440	247 112

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
1 149 834	357 570	824 308

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
CEA Civil - Assainissement-démantelement	114 598 114 303	461 361 459 342	0 0	56 920 41 424	632 879 615 069
CEA Civil - ITER	0 0	155 000 120 000	0 0	0 0	155 000 120 000
CEA Civil - NRBC	4 758 4 651	4 649 4 908	0 0	113 284	9 520 9 843
CEA Civil - Nucléaire civil au profit des programmes de défense	25 456 27 199	-31 979 -35 860	0 0	3 399 5 033	-3 124 -3 628
CEA Civil - Patrimoine	30 295 32 277	125 983 160 732	0 0	77 328 60 020	233 606 253 029
CEA Civil - Socle de recherche fondamentale hors TGIR et TGCC	131 468 138 244	45 550 33 577	0 0	8 460 14 921	185 478 186 742
CEA Civil - Soutien	309 417 325 929	52 447 -20 959	0 0	2 828 24 140	364 692 329 110
CEA Civil - Technologies pour la médecine du futur	71 841 76 135	44 740 38 453	0 0	9 364 7 548	125 945 122 136
CEA Civil - TGIR et TGCC	17 044 15 878	107 621 108 721	0 0	5 224 10 325	129 889 134 924
CEA Civil - Transition énergétique	248 221 257 205	201 534 147 378	0 0	220 175 235 713	669 930 640 296
CEA Civil - Transition numérique	222 217 229 752	165 413 167 478	0 0	144 613 149 297	532 243 546 527
CEA Défense	439 818 425 047	1 567 109 1 602 271	0 0	630 917 712 574	2 637 843 2 739 892
Civil - Enseignement	27 481 28 757	399 869	0 0	244 287	28 124 29 913
Total	1 642 613 1 675 377	2 899 827 2 786 910	0 0	1 159 585 1 261 566	5 702 024 5 723 853

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	19 817	19 719	20 403
– sous plafond	16 477	16 778	16 729
sous plafond du programme 172	11 689	11 910	11 876
sous plafond du programme 146	4 788	4 868	4 853
– hors plafond	3 340	2 941	3 674
dont contrats aidés	48	51	43
dont apprentis	699	655	998
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1	1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Issu de la fusion, réalisée en 1984, de neuf instituts de recherche agricole tropicale, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) est un établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé du développement international dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par les articles R. 334-1 à R.334-17 du code de la recherche.

Missions

Présent sur tous les continents dans une cinquantaine de pays et les collectivités d'outre-mer, le CIRAD a pour mission de contribuer au développement rural des régions chaudes, par des recherches et des réalisations expérimentales, principalement dans les secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires. Il met son expertise au service de tous, des producteurs aux politiques publiques, pour favoriser la protection de la biodiversité, les transitions agroécologiques, la durabilité des systèmes alimentaires durables, la santé (des plantes, des animaux et des écosystèmes) et le développement durable des territoires ruraux. Le CIRAD apporte son concours à des institutions de recherche étrangères dans ces domaines, participe à l'information scientifique et technique des milieux scientifiques, économiques et culturels concernés, et à la formation de Français et d'étrangers.

Faits marquants 2023

L'année 2023 a vu la poursuite du déroulement du quinquennal des unités de recherche démarré en 2021. La production scientifique diversifiée (articles, ouvrages, documents techniques) s'est poursuivie, notamment en co-publication avec les partenaires du Sud.

La dynamique de montage de projets s'est maintenue et s'est concrétisée par l'obtention de financements pour des projets importants auprès de différents bailleurs de fonds, avec un niveau d'activité contractuelle inédit.

Le CIRAD a confirmé en 2023 sa capacité à traiter de sujets complexes et parfois sensibles comme l'interface entre agroécologie et santé intégrée, l'efficacité des systèmes alimentaires, les liens entre climat, biodiversité et gouvernance.

L'établissement a également maintenu une présence forte auprès de ses partenaires, par l'expatriation essentiellement mais également par des missions tout en minimisant l'impact carbone de ses déplacements. En dépit d'une situation difficile au Sahel qui a impliqué des missions plus courtes voire des retours pour plusieurs de ses collaborateurs, le CIRAD a maintenu un niveau d'expatriation élevé. Sa présence en Asie du Sud-Est s'est également renforcée après la décrue notable due à la crise sanitaire (Covid). En Amérique latine, le CIRAD a renforcé sa présence et souhaite poursuivre cette tendance afin de reprendre le niveau de coopération attendu par ses partenaires, en particulier au Brésil. En Afrique enfin, sa présence a globalement été maintenue, notamment en Afrique de l'Ouest malgré un climat politique tendu.

Une attention renouvelée a été portée aux besoins et attentes de tous ses partenaires. A ce titre le CIRAD a accueilli, en novembre 2023, des représentants des collectivités territoriales d'Outre-mer pendant trois jours. L'exercice a également vu la signature d'un premier contrat d'objectifs, de moyens et de performance avec la région de la Réunion qui donnera à l'établissement plus de visibilité sur son activité contractuelle et pourrait s'accompagner d'un engagement dans le financement d'infrastructures de recherche. La signature d'accords de siège pour le CIRAD au Gabon et au Congo est également intervenue, simplifiant le travail et le statut des collaborateurs sur place.

Le 12 décembre 2023, le conseil d'administration du CIRAD a adopté le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) entre l'État et l'établissement. Le contrat est d'une durée de 3 ans (2024-2026) afin d'être synchronisé avec la prochaine vague de contractualisation de l'Université de Montpellier (2027-2031).

Le CIRAD a poursuivi sa politique de modernisation comme institution et établissement, en progressant notamment sur les sujets environnementaux et climatiques, avec des objectifs ambitieux confirmés par son nouveau contrat d'objectifs. La modernisation des laboratoires s'est poursuivie sans attendre le début des travaux autour du grand plan de réaménagement du site de Lavalette à Montpellier (projet Écosite), en mettant notamment l'accent sur la sécurité au travail. Sur le volet RH, l'établissement s'est doté d'un nouveau système de gestion RH, IRHIS. Il a également signé un nouvel accord sur le handicap.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, le CIRAD a poursuivi avec succès une cible de réduction de l'ensemble de ses consommations d'énergie, la cible initiale de -10 % d'ici 2024 ayant été dépassée et atteinte dès 2023, y compris pour les installations de recherche. Cet effort s'inscrit dans une démarche de longue date déjà entamée par le CIRAD depuis plus de dix ans pour réduire l'empreinte de ses bâtiments, et qui se poursuivra au-delà de 2024 notamment par les rénovations immobilières prévues à Montpellier.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		20				17
Transferts		20				17
P362 – Écologie		837				164
Dotations en fonds propres		837				164
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt					300	
Transferts					300	
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 074	1 071	845	845	1 241	1 273
Subventions pour charges de service public	-5					20
Transferts	1 078	1 071	845	845	1 241	1 253
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	1 354	1 702			1 604	2 344
Transferts	1 354	1 702			1 604	2 344
P123 – Conditions de vie outre-mer	30	168			194	181
Transferts	30	168			194	181
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	132 498	132 528	136 288	136 288	137 034	137 034
Subventions pour charges de service public	129 783	129 783	136 288	136 288	134 313	134 313
Dotations en fonds propres	2 715	2 745			2	2
Subventions d'investissement					2 719	2 719
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-3					
Transferts	-3					
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					4	3
Transferts					4	3
P162 – Interventions territoriales de l'État	163	118			215	197
Transferts	163	118			215	197
P380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires						187
Transferts						187

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					1 589	1 450
Dotations en fonds propres					139	
Subventions d'investissement					1 450	1 450
Total	135 116	136 444	137 133	137 133	142 180	142 850

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	145 011	150 165	Subventions de l'État	134 300	134 313
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 191</i>	<i>1 152</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>134 300</i>	<i>134 313</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	88 151	93 891	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	9 186	11 885	Revenus d'activité et autres produits	98 862	105 452
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>9 186</i>	<i>11 885</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>4 539</i>	<i>4 865</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>1 258</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>5 100</i>	<i>4 961</i>
Total des charges	233 162	244 056	Total des produits	233 162	239 765
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		4 291
Total : équilibre du CR	233 162	244 056	Total : équilibre du CR	233 162	244 056

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	453	3 490	Capacité d'autofinancement		
Investissements	5 045	7 130	Financement de l'actif par l'État	2 700	2 700
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		3 315
			Autres ressources	1 300	2 074
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 498	10 619	Total des ressources	4 000	8 089
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 498	2 530

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
63 709	76 661	52 026

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial</i> Compte financier *					
Action 12: diffusion, valorisation et transfert des connaissances et technologies	7 630 7 302	1 955 2 008	0 0	0 19	9 585 9 329
Action 14: moyens généraux et d'appui de la recherche	32 664 38 006	22 351 23 098	0 0	3 345 5 421	58 360 66 526
Action 17: recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	4 590 4 625	2 527 3 955	0 0	79 134	7 196 8 715
Action 19: recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sociales	19 540 19 315	8 982 10 967	0 0	279 100	28 801 30 381
Action 18: recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	80 587 80 917	43 150 41 978	0 0	1 342 1 455	125 079 124 351
Total	145 011 150 165	78 965 82 006	0 0	5 045 7 130	229 021 239 301

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 831	1 885	1 835
– sous plafond	1 694	1 779	1 718
– hors plafond	137	106	117
<i>dont contrats aidés</i>	48		
<i>dont apprentis</i>			12
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	4	1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1	4	1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

CNRS - Centre national de la recherche scientifique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Fondé en 1939, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un établissement public scientifique et technologique placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche et régi par les articles R. 322-1 à R. 322-33 du code de la recherche.

Organisme de recherche à vocation multidisciplinaire, l'activité du CNRS recouvre la quasi-totalité des domaines scientifiques et toutes les actions « Recherche » du programme 172 ; il est implanté sur l'ensemble du territoire national.

Au 31 décembre 2023, le CNRS compte 10 974 chercheurs statutaires, 12 831 ingénieurs et personnels techniques et 10 050 agents non-titulaires de droit public affectés dans les laboratoires de l'une des 930 unités de recherche ou des 211 unités d'appui et de recherche. La très grande majorité de ces unités est constituée et pilotée en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou autres organismes ou institutions nationales ou internationales de recherche.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2023 CNRS – État a été voté en Conseil d'administration le 2 décembre 2019, et signé le 27 janvier 2020. Il est structuré autour de neuf grands axes : orientations prioritaires thématiques ; interdisciplinarité et actions transverses ; partenariat avec les universités et politiques de site ; innovation ; Europe et international ; la science dans la société et la science ouverte ; ressources humaines ; grandes infrastructures de recherche et appui à la recherche. En outre, six défis sociétaux ont été mis en avant dans ce contrat : le changement climatique, les inégalités éducatives, l'intelligence artificielle, la santé et l'environnement, les territoires du futur et la transition énergétique. L'année 2023 marque la dernière année d'exécution du contrat d'objectifs et de performance du CNRS sur la période 2019-2023.

Faits marquants 2023

- Politique européenne et internationale

Au cours de l'année 2023, le CNRS a renforcé ses actions dans le cadre de la stratégie européenne du CNRS, avec notamment l'objectif d'accroître le volume de projets remportés par la France dans le cadre des programmes

européens. Ainsi, après une première vague de recrutements en 2022 de 33 Ingénieurs Projets Européens (IPE), 33 autres IPE ont été recrutés en 2023, cette fois localisés principalement en laboratoire.

Au plan international, la Direction Europe et international (DEI) a poursuivi la mise en place des « Centres Internationaux de Recherche » (IRC) avec des institutions de recherche de tout premier plan au niveau mondial. Après l'Université d'Arizona, l'Imperial College London, l'Université de Tokyo ainsi que l'Université de Chicago, ont été engagés en 2023 des IRC avec les universités de Sao Paulo au Brésil, du *Witwatersrand*, de Toronto et de Sherbrooke. Ces centres appuient la stratégie internationale du CNRS en renforçant ses partenariats stratégiques au niveau institutionnel.

En 2023, le CNRS a financé de premiers projets dans le cadre du plan pluriannuel de développement des collaborations scientifiques avec les pays africains, en particulier avec l'Afrique subsaharienne, où la marge de progression en termes de coopérations est la plus importante. Au total, 35 projets ont été sélectionnés pour un financement en 2023 : 13 programmes de recherche conjoints d'une durée de 4 ans, 12 écoles résidentielles de recherche et 10 échanges de chercheurs sur une période d'un an, pour un montant total de 1,750 M€ pour 2023.

Enfin, le climat, l'océan et l'environnement ont été à nouveau des thèmes phares de l'année. De nombreuses actions ont relayé l'expertise des scientifiques à l'occasion des événements climatiques (canicule, inondations, sécheresse...) qui se sont succédés, avec en particulier la COP 28, ou encore la participation active du CNRS à la préparation de la grande conférence des Nations Unies sur les Océans qui se tiendra à Nice en juin 2025 sous l'égide du Président de la République.

- Politique scientifique, science ouverte et diffusion de la culture scientifique

La Direction des Données Ouvertes de la Recherche (DDOR) a contribué à plusieurs actions marquantes pour le développement de la science ouverte. Un engagement fort du CNRS au niveau européen est celui de la réforme de l'évaluation de la recherche. Le CNRS est engagé au sein de la coalition CoARA (« *Coalition on Advancing Research Assessment* »). Il est un partenaire du projet européen CoARA Boost qui a démarré en octobre 2023. Il pilote un « *Work-Package* » dédié au plan d'actions mis en place par les institutions de recherche à travers le monde. En outre, il a animé durant toute l'année 2023 un groupe de travail du G6 (constitué du CNRS avec les institutions allemandes Helmholtz, Leibniz, Max Planck, le CSIC espagnol et le CNR italien) au sujet de l'évaluation de la recherche.

En 2023 l'accent a été mis sur la future gouvernance de EOSC (*European Open Science Cloud*). Le CNRS a reçu la commission européenne le 26 mai 2023 pour une journée de travail avec les instituts et a réaffirmé à cette occasion son engagement. L'année 2023 a également vu la concrétisation de deux éléments clés pour le partage des données au CNRS : le CNRS a créé son entrepôt des données génériques « *CNRS Research Data* » et propose un Plan de Gestion des Données CNRS pour aider tous les scientifiques de l'établissement à partager leurs données. Une équipe dédiée s'est constituée pour administrer l'entrepôt et aiguiller au mieux les scientifiques (le cas échéant les orienter en priorité vers des entrepôts thématiques).

Le CNRS s'est, en outre, plus que jamais positionné comme acteur majeur de la diffusion de la culture scientifique. Il a su proposer des actions nationales structurantes pour répondre à l'ambition de la loi de programmation de la recherche (LPR) visant à renforcer les relations entre science et société et a donné plus d'ampleur à la « médaille de la médiation scientifique du CNRS ». L'opération « Les Échappées inattendues », lancée en novembre 2022, connaît un succès croissant avec plus de 200 événements organisés sur l'ensemble du territoire. Elle complète l'offre événementielle proposée au public avec les « Visites insolites du CNRS » ou le concours « Ma thèse en 180 secondes ».

Par ailleurs, en 2023, le CNRS a été missionné par l'État pour coordonner une partie de la formation à la transition écologique des 25 000 cadres supérieurs de l'État puis de l'ensemble des agents de la fonction publique.

Enfin, des actions de promotion de la science, comme le lancement de l'année de la physique, ou les communications sur le lancement des Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) ont ponctué l'année. De stratégie d'accélération nationale ou exploratoire, les PEPR ont pour but de consolider la position de *leadership* de la France dans des domaines scientifiques liés à des transformations technologiques, économiques, sociétales, sanitaires ou environnementales jugées prioritaires à l'échelle nationale ou européenne. Le CNRS est aujourd'hui impliqué en tant que pilote ou copilote dans la totalité des PEPR exploratoires et dans les 2/3 de l'ensemble des PEPR, exploratoires ou liés à une stratégie d'accélération.

Compte rendu d'exécution budgétaire

L'arrêté des comptes 2023 présente un montant de recettes encaissées de 4 097,1 M€ (taux de réalisation de 103,3 % des recettes prévues au budget initial) pour un volume de dépenses budgétaires de 3 985,9 M€ de crédits de paiement (taux de consommation des crédits prévus au budget initial de 99,8 %).

En fin d'exercice, l'exécution budgétaire fait apparaître un solde budgétaire positif de +111,2 M€.

La subvention pour charges de service public (SCSP) relevant du programme 172 s'élève à 2 951,6 M€ et représente 72 % des recettes totales. Elle intègre une compensation de 20 M€ pour faire face aux importants surcoûts énergétiques.

En 2023, le CNRS a également bénéficié d'une dotation de 12 M€ dans le cadre du volet thermique du plan de relance.

Outre la SCSP et cette dotation, le volet « recettes » comptabilise 1 133,5 M€ de ressources propres :

- les recettes contractuelles et les soutiens finalisés à l'activité de recherche, pour 917,7 M€ (22,4 % des recettes totales) : dont 227,8 M€ de l'ANR hors programmes « Investissements d'Avenir » (PIA) et hors immobilier, 95,9 M€ au titre des PIA et 166,7 M€ de l'Union européenne ;
- les produits issus de la valorisation de la recherche et des prestations de service, pour 54,5 M€ (1,3 % des recettes totales) : 33,9 M€ de ventes de produits et prestations de services correspondant à des expertises, analyses ou actions de formation, 20,6 M€ de redevances pour l'exploitation de brevets et licences ;
- les autres subventions ou produits divers, pour 161,3 M€ (3,9 % des recettes totales) : 78,7 M€ de produits de gestion courante, 29,7 M€ de subventions diverses, et 51,4 M€ de produits exceptionnels (dont 38,8 M€ de produit de cession de partie du site de Meudon).

Le volet « dépenses » du budget exécuté se répartit :

- par nature de dépenses :

- Dépenses de personnels (AE=CP) : 2 879,2 M€ de masse salariale (72,2 % des dépenses) pour 34 289 ETPT (dont 2 468,1 M€ de masse salariale limitative pour 24 438 ETPT rémunérés « sous plafond » et 411,1 M€ de masse salariale indicative pour 9 851 ETPT rémunérés « hors plafond ») ;
- Dépenses de fonctionnement et d'investissement non programmé : 1 098,9 M€ en AE et 1 063,1 M€ en CP (26,7 % des dépenses budgétaires) ;
- Opérations d'investissement programmé (informatique et immobilier) : 36,0 M€ en AE et 43,6 M€ en CP (1,1 % des dépenses budgétaires).

- par destination de dépenses :

- Agrégat 1 (activités conduites par les unités de recherche) : 3 408,7 M€ en AE et 3 375,6 M€ en CP (84,7 % des CP) ;
- Agrégat 2 (actions communes) : 264,0 M€ en AE et 263,1 M€ en CP (6,6 % des CP) ;
- Agrégat 3 (fonctions support) : 341,5 M€ en AE et 347,2 M€ en CP (8,7 % des CP).

En 2022, le projet de SPSI 2022-2027 a été approuvé par les tutelles et validité par le Conseil d'administration du CNRS dans sa séance de décembre. Cette étape importante permet notamment le lancement des opérations du Plan Pluriannuel d'investissement immobilier (PP2i) pour cette période. Les opérations retenues s'inscrivent dans une politique d'optimisation des conditions d'usage au titre des « prérogatives du propriétaire » en poursuivant l'effort de rénovation avec 4 impératifs majeurs : sécurité – sûreté, rationalité économique, adaptation des locaux d'activités aux évolutions des organisations et des modes de travail et amélioration de la performance environnementale et de la réduction des consommations d'énergie, en ligne avec les ambitions de la transition écologique.

Par ailleurs, le CNRS continue le déploiement de son SI Patrimoine avec pour objectif l'intégration d'un module « environnemental » permettant une gestion pointue des énergies et fluides et la mise en œuvre d'un système de gestion informatique de la maintenance immobilière (GMOA).

Dans le cadre de France relance, 30 opérations immobilières du CNRS ont été sélectionnées en décembre 2020 pour un budget total de 29,50 M€. À fin 2023, les travaux de ces 30 projets financés par France Relance ont été livrés et le CNRS a perçu 23,9 M€ dont 12 M€ au titre de 2023. Le solde des décaissements devrait intervenir en 2024 avec la production des dernières factures.

Après avoir bénéficié du Plan « résilience » à hauteur de 1,6 M€ en 2022 pour la mise en œuvre de 11 opérations, le CNRS a été lauréat en 2023 de 20 projets pour un budget de 4 M€ dans le cadre de l'appel à projets « Résilience 2 » de réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	70	131			70	116
Transferts	70	131			70	116
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	175	175			350	250
Subventions pour charges de service public	175	175			350	250
P362 – Écologie	-509	6 303				12 000
Dotations en fonds propres	-509	6 303				12 000
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		143				
Transferts		143				
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	-1	19				
Transferts	-1	19				
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	-1					
Subventions pour charges de service public	-1					
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	116	116				227
Transferts	116	116				227
P175 – Patrimoines	1 146	1 297			977	1 025
Transferts	1 146	1 297			977	1 025
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 832	1 832			1 912	1 912
Transferts	1 832	1 832			1 912	1 912
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	123	96			107	93
Transferts	123	96			107	93
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	2 648	1 650			3 431	1 694
Transferts	2 648	1 650			3 431	1 694
P129 – Coordination du travail gouvernemental	1	1			1 000	510
Transferts	1	1			1 000	510
P203 – Infrastructures et services de transports	40	40				
Transferts	40	40				
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture					300	
Subventions pour charges de service public					300	
P113 – Paysages, eau et biodiversité	-625	262	1 050	256	267	157
Transferts	-625	262	1 050	256	267	157

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	41	45			62	52
Transferts	41	45			62	52
P181 – Prévention des risques	1 565	804			1 480	517
Transferts	1 565	804			1 480	517
P174 – Énergie, climat et après-mines	44	38			55	191
Transferts	44	38			55	191
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables		13				
Transferts		13				
P107 – Administration pénitentiaire	20	20			28	28
Transferts	20	20			28	28
P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	128	103			103	128
Subventions pour charges de service public	14	14			103	103
Transferts	114	89				25
P334 – Livre et industries culturelles	75	75			97	97
Transferts	75	75			97	97
P123 – Conditions de vie outre-mer	-77	11			239	88
Transferts	-77	11			239	88
P305 – Stratégies économiques					5	5
Transferts					5	5
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	1 395	1 395	1 353	1 353	1 632	1 632
Subventions pour charges de service public	1 395	1 395	1 353	1 353	1 632	1 632
P231 – Vie étudiante	10	10			23	23
Transferts	10	10			23	23
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	2 917 887	2 916 573	3 048 509	3 049 009	3 057 490	3 057 990
Subventions pour charges de service public	2 829 529	2 829 529	2 966 266	2 966 266	2 960 339	2 960 339
Dotations en fonds propres	4 754	3 705		500	1 548	1 765
Transferts	83 604	83 339	82 243	82 243	91 471	91 754
Subventions d'investissement					4 132	4 132
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-235	403				255
Transferts	-235	403				255
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	263	637				654
Transferts	263	637				654
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements		652				236
Transferts		652				236
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	30	30				
Transferts	30	30				
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	15	15			52	52
Subventions pour charges de service public					20	20
Transferts	15	15			32	32
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	217	111				78
Subventions pour charges de service public	217	111				78

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P163 – Jeunesse et vie associative	105	105			130	130
Transferts	105	105			130	130
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	10	8			10	10
Transferts	10	8			10	10
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	-29	57				
Subventions pour charges de service public	-29	57				
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		8				
Transferts		8				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	25				500	420
Transferts	25				500	420
P147 – Politique de la ville					5	5
Transferts					5	5
P162 – Interventions territoriales de l'État	17	21			41	41
Transferts	17	21			41	41
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière		7				
Transferts		7				
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	1 548					1 440
Dotations en fonds propres	1 548					1 440
P380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires					39	23
Transferts					39	23
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					3 986	2 800
Dotations en fonds propres					1 186	
Subventions d'investissement					2 800	2 800
P349 – Transformation publique		1 718				
Dotations en fonds propres		128				
Transferts		1 590				
P148 – Fonction publique	7	7			1 015	240
Transferts	7	7			1 015	240
P424 – Financement des investissements stratégiques		42				
Transferts		42				
Total	2 928 077	2 934 972	3 050 912	3 050 618	3 075 404	3 085 118

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Cf. le paragraphe consacré au SPSP dans les faits marquants de 2023

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EPST

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	2 649 049	2 702 561	Subventions de l'État	2 951 600	3 251 059
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>766 475</i>	<i>782 388</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>2 951 600</i>	<i>3 251 059</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 134 045	1 218 860	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	88 242	81 472	Autres subventions	242 900	402 751
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	202 760	277 172	Revenus d'activité et autres produits	739 454	335 966
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>202 760</i>	<i>263 084</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 000</i>	<i>17 663</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>14 088</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>49 836</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>62 924</i>	<i>62 153</i>
Total des charges	3 871 336	4 002 893	Total des produits	3 933 954	3 989 776
Résultat : bénéfice	62 618		Résultat : perte		13 117
Total : équilibre du CR	3 933 954	4 002 893	Total : équilibre du CR	3 933 954	4 002 893

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	192 454	134 403
Investissements	288 534	246 340	Financement de l'actif par l'État	23 254	17 319
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	43 632	50 252
			Autres ressources		50 378
Remboursement des dettes financières		4 688	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	288 534	251 028	Total des ressources	259 340	252 352
Augmentation du fonds de roulement		1 324	Diminution du fonds de roulement	29 194	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
1 278 006	1 127 313	1 398 797

DÉPENSES ET RECETTES DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 817 700	2 817 700	2 879 166	2 879 166
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	0	0	782 388	782 388
– activités conduites par les unités de recherche	2 607 248	2 607 248	2 669 105	2 669 105
– actions communes	29 463	29 463	29 795	29 795
– fonctions support	180 989	180 989	180 266	180 266
– hors agrégat	0	0	0	0
Fonctionnement et investissement non programmé	1 115 907	1 116 825	1 098 926	1 063 137
– activités conduites par les unités de recherche	774 654	774 654	739 547	706 485
– actions communes	241 773	241 773	234 185	233 335
– fonctions support	99 480	100 398	125 194	123 317
– hors agrégat	0	0	0	0
Investissement programmé et autres opérations d'investissement	87 711	59 585	36 037	43 593
– actions communes	0	0	0	0
– fonctions support	87 711	59 585	36 037	43 593
– hors agrégat	0	0	0	0
Total	4 021 318	3 994 110	4 014 128	3 985 896

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	2 964 249	2 963 585
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	842 737	917 676
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	54 630	54 499
Autres subventions et recettes	103 300	161 349
Total	3 964 916	4 097 109

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	29 194	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	202 704	226 141
Autres décaissements non budgétaires	0	35 644
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	231 898	261 786
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	120 791
Abondement de la trésorerie fléchée	0	187 556
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	231 898	382 577

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	111 213
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	174 991	173 571
Autres encaissements non budgétaires	0	97 793
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	174 991	382 577
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	56 907	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	12 873	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	44 034	66 765
Total des financements	231 898	382 577

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	33 977	37 775	34 289
– sous plafond	24 552	28 270	24 438
– hors plafond	9 425	9 505	9 851
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

Génopole

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le GIP Genopole poursuit le développement de ses activités en s'inscrivant notamment dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé en mars 2021 entre le GIP et la Région Île-de-France, pour une durée de trois ans, avec pour ambition de faire de Genopole un des premiers campus mondiaux pour l'excellence scientifique et la transformation de la recherche en modèle industriel et économique. Ce contrat d'objectifs et de moyens prenant fin au 31 décembre 2023, un travail a été mené courant 2023 avec la Région Île-de-France en vue de son renouvellement pour une nouvelle période de 3 ans, de 2024 à 2026. Le nouveau contrat a été approuvé par les instances délibérantes de Genopole et de la Région respectivement en juin et novembre 2023, permettant de consolider les orientations stratégiques de Genopole et de réaffirmer le soutien financier de la Région.

Genopole a par ailleurs signé en décembre 2023 une convention de partenariat avec l'Université Paris-Saclay, visant à renforcer leur collaboration et à promouvoir l'avancement scientifique et technologique dans les domaines de la santé et de l'environnement. Ce partenariat a pour ambition de faciliter le développement des projets de recherche collaboratifs novateurs, de renforcer les compétences et le savoir-faire en biotechnologies par la création de formations pour les étudiants et chercheurs et de soutenir les entreprises innovantes dans leur développement.

Le GIP a également renforcé son partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCIE), avec laquelle une collaboration a été mise en place depuis plus de 20 ans afin d'encourager la création, l'accueil et le développement d'entreprises dans les champs d'activité couverts par Genopole. Cette collaboration a notamment donné lieu à la création, avec l'aide des collectivités territoriales, de la « Pépinière Genopole Entreprises ». La CCIE est devenue membre associé du GIP en octobre 2023.

En 2023, Genopole a poursuivi le travail engagé sur deux grands projets : Protopia : ce projet de laboratoire destiné au domaine des protéines alternatives, approuvé en 2022, a fait l'objet en 2023 des études de maîtrise d'œuvre et consultation d'entreprises de travaux nécessaires à sa réalisation. Les marchés de travaux ont été approuvés fin 2023, pour un démarrage de chantier début 2024 et une ouverture du laboratoire prévue en septembre 2024. Biofonderie : ce projet, qui s'inscrit dans le projet régional francilien de création de quatre biofonderies au sein du DIM BioConvS (Domaine d'intérêt majeur BioConvergence pour la Santé), a fait l'objet de plusieurs études en 2023 (analyse des marchés potentiels, étude d'équipements et de définition des plateformes, analyse du besoin ressources humaines et du modèle économique associé, interrogation d'experts externes variés et de champs d'applications également variés) et de l'approbation en fin d'année de la mise en œuvre d'une première phase portant sur la reprise et l'extension d'une plateforme de bioproduction en fermenteurs, dont l'ouverture est prévue au second semestre 2024. Dans ce cadre, Genopole a continué son implication dans le domaine d'intérêt majeur financé par la région Île-de-France dans l'optique d'un réseau distribué de Biofonderies en Île-de-France.

Genopole a par ailleurs axé en 2023 ses activités en particulier sur : L'adaptation de l'organisation interne et du fonctionnement du GIP aux enjeux de développement stratégique. Genopole a en particulier créé une nouvelle structuration de son département entreprises avec :

- la mise en évidence du besoin de repositionner une fonction accompagnement de l'émergence (de l'idée à la startup installée) : politique d'appel à candidatures, lien avec Hello Tomorrow, appels internationaux, démarrage du « Green Science Incubator » avec L'Oréal, repositionnement des liens avec les EIT (European Institut of Technology -Health and Food), montage de projets, etc.
- l'introduction d'une nouvelle mission d'accompagnement de la croissance des entreprises, avec la constitution d'une équipe dédiée à cette mission. Genopole a également fait évoluer l'organisation de son département recherche & plateformes afin de mieux répondre aux orientations stratégiques dans ces domaines. La consolidation d'une politique internationale et européenne : - Accompagnement des entreprises vers leurs marchés internationaux, dans le cadre notamment des salons Arab Health, BioUS, Bio Europe et Bio Japan,
- Repositionnement d'une dynamique de dépôt, portage et association à des projets européens,
- Lancement en mars 2023 du projet COBIOE, retenu par l'Europe dans le cadre du programme « European Innovation Ecosystems ». Coordonné par Genopole, ce projet vise à construire une stratégie européenne commune et inclusive pour renforcer la filière de la bioproduction en santé,
- Initiation d'une feuille de route internationale. La poursuite de la dynamique de prospection d'entreprises, notamment internationale (en lien avec la SEM Genopole) L'initialisation d'une contribution du GIP aux missions de formations, d'une part en identifiant un portage interne et d'autre part en organisant avec Grand Paris Sud et l'association Évry-Sénart-Sciences-Innovation le premier forum emploi formation dans le champ Biotechnologies et Santé.
- L'accompagnement de l'excellence scientifique de Genopole, avec :
- La mise en place d'un comité scientifique interne mensuel réunissant les directions des laboratoires publics de recherche, - La poursuite du développement des plateformes technologiques (dispositif SATURNE),
- La finalisation des travaux d'aménagement d'une partie du bâtiment G2, réceptionnés au 1^{er} semestre 2023,
- La poursuite du soutien aux équipes de recherche, tant des laboratoires académiques que des entreprises, par le financement de moyens humains et d'équipements (dispositif ATIGE, projet européen COFUND – ApogeeBio),

- La continuité du soutien à la recherche translationnelle et aux projets structurants avec le CHSF :
 - Soutien du projet de spécialisation dans le traitement de la drépanocytose, avec le financement d'une ressource humaine,
 - Montage d'un projet en réponse à l'appel à projets « tiers lieux d'expérimentation », qui s'inscrit dans le cadre du volet santé « Innovation santé 2030 » de France 2030 et vise à répondre au manque de terrains d'expérimentation pour la filière du numérique en santé,
 - Poursuite du programme d'Appel à Idées Innovantes, qui permet à des équipes médicales de proposer des projets innovants en faveur des soins des patients ou de l'amélioration des diagnostics,
 - Actions de mise en lien - et soutien à des activités - entre le CHSF et les laboratoires de recherche.

Il est à noter également que le projet de réalisation et mise en exploitation d'un restaurant Inter-entreprises-administrations du biocluster, porté par Genopole depuis plusieurs années, a été finalisé. Le restaurant a ouvert en novembre 2023 au bénéfice de toutes les parties prenantes de Genopole (38 entreprises et laboratoires ont conventionné pour 1600 salariés). Enfin, Genopole a participé à la mise en œuvre du projet GenoTher, dont il est membre fondateur aux côtés de Généthon, l'AP-HP, l'Inserm, l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, Spark Therapeutics et Yposkesi, projet labellisé le 16 mai 2023 par l'Agence nationale de la recherche dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Biocluster » du Plan France 2030.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	2 889	2 889	2 942	2 942	2 889	2 889
Subventions pour charges de service public	2 889	2 889	2 942	2 942	2 889	2 889
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements		35				
Transferts		35				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	217	65				
Transferts	217	65				
Total	3 106	2 989	2 942	2 942	2 889	2 889

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	4 607	4 359	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	2 889 2 889	2 889 2 889
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 296	6 235	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	3 803	4 073
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		4 115 3 675 440	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	4 711	8 352 178 169 4 054
Total des charges	11 903	10 594	Total des produits	11 403	15 314
Résultat : bénéfice		4 720	Résultat : perte	500	
Total : équilibre du CR	11 903	15 314	Total : équilibre du CR	11 903	15 314

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	500		Capacité d'autofinancement		4 434
Investissements	5 000	2 442	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	4 600	2 442
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		0
Total des emplois	5 500	2 442	Total des ressources	4 600	6 876
Augmentation du fonds de roulement		4 434	Diminution du fonds de roulement	900	

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
4 163	5 100	7 306

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Administration et direction générale	4 482 4 076	1 034 1 017	0 0	0 184	5 516 5 277
Animation du campus	0 0	155 78	0 0	0 0	155 78
CERFE	245 256	1 965 1 842	0 0	355 146	2 565 2 244
Genopole Communication	0 0	398 288	0 0	0 0	398 288
Genopole Entreprise	0 0	391 447	0 0	0 0	391 447
Genopole Prospection et partenariats	0 0	380 290	0 0	0 0	380 290
Genopole Recherche	0 0	2 171 1 485	0 0	310 502	2 481 1 987
Grandes plates-formes	0 0	172 145	0 0	3 261 1 407	3 434 1 552
Plates-formes de services (dont plate-forme d'extraction et de conservation d'ADN)	0 0	39 37	0 0	0 173	39 210
Services aux entreprises	0 0	400 206	0 0	0 0	400 206
Services mutualisés	26 27	317 462	0 0	440 30	782 519
Total	4 753 4 359	7 421 6 297	0 0	4 365 2 442	16 539 13 098

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	46	54	44
– sous plafond	43	50	40
– hors plafond	3	4	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	2	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Les missions de l'Ifremer ont été codifiées par les articles R. 333-1 et suivants du Code de la recherche avec la publication du décret de codification n° 23-1321 du 27 décembre 2023. Ces articles disposent que l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'environnement et des pêches maritimes et des cultures marines.

Reconnu dans le monde entier comme l'un des tout premiers instituts en sciences et technologies marines, l'Ifremer s'inscrit dans une double perspective de développement durable et de science ouverte. Il mène des recherches, innove, produit des expertises pour protéger et restaurer l'océan, exploiter ses ressources de manière responsable, et partager les connaissances et les données marines afin de créer de nouvelles opportunités pour une croissance économique respectueuse du milieu marin.

Présents sur toutes les façades maritimes de l'hexagone et des outremer, ses laboratoires sont implantés sur une vingtaine de sites dans les trois grands océans : l'océan Indien, l'Atlantique et le Pacifique. Pour le compte de l'État, il opère la Flotte océanographique française au bénéfice de la communauté scientifique nationale. Il conçoit ses propres engins et équipements de pointe pour explorer et observer l'océan, du littoral au grand large et des abysses à l'interface avec l'atmosphère.

Ouverts sur la communauté scientifique européenne et internationale, ses 1500 chercheurs, ingénieurs et techniciens font progresser les connaissances sur l'une des dernières frontières inexplorées de notre planète ; ils contribuent à éclairer les politiques publiques et à l'innovation pour une économie bleue durable. Leur mission consiste aussi à sensibiliser le grand public aux enjeux maritimes.

L'institut est structuré autour des composantes suivantes :

- le volet scientifique et technologique composé de la direction scientifique et de quatre départements qui rassemblent le personnel scientifique et technique : Département des Ressources Biologiques et Environnement, Département des Ressources physiques et Écosystèmes de fond de Mer, Département Océanographie et Dynamique des Écosystèmes et Département Infrastructures de Recherche et Systèmes d'Information ;
- le volet appui à la recherche composé de l'agence comptable et de directions fonctionnelles : Direction des Ressources Humaines, Direction Administrative Juridique et Financière, Direction de la Communication, Direction des Affaires Européennes et Internationales, Direction du Développement, de la Valorisation et des Partenariats Économiques ;
- le volet territorial composé des directions de centres qui accueillent les équipes Ifremer ;
- la direction de la flotte océanographique qui opère la flotte océanographique française (infrastructure de recherche) au bénéfice de l'ensemble des communautés d'utilisateurs français.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le projet de l'Institut à l'horizon 2030 a été présenté en conseil d'administration en juin 2018. Il est structuré autour de quatre ambitions résumées dans les items : « être un acteur en prise avec la société », « comprendre et prévoir l'évolution de l'océan à l'horizon 2100, en consolidant le cercle vertueux entre la recherche, l'expertise en appui aux politiques publiques et l'innovation », « être un moteur de l'innovation », « être un catalyseur pour les sciences et technologies marines ». Sa déclinaison dans un contrat d'objectifs et de performances 2019-2023 a été approuvée par le conseil d'administration en 2019 et signée le 8 juin 2020.

Faits marquants 2023

L'activité 2023 a été marquée, au même titre que l'année 2022, par un contexte extérieur dégradé à la fois d'un point de vue économique (renchérissement des prix des biens et services ainsi que des coûts salariaux dus à l'inflation) et également géopolitique (crise sur les approvisionnements en énergie).

Toutefois, l'activité dans son ensemble est restée plutôt soutenue avec :

- au niveau scientifique, la continuation de projets structurants pour l'institut :
 - les travaux effectués dans le cadre de l'axe 10 « Grands Fonds » du plan d'investissement France 2030 avec lesancements de plusieurs missions et la conclusion du travail sur le document de cadrage du PEPR Grands Fonds Marins ;
 - des campagnes en mer, telle que celle permettant de mieux connaître les mécanismes à l'œuvre dans les champs hydrothermaux et le cycle de vie des organismes qu'ils abritent (Bicose 3) et celles qui accompagnent le déploiement du satellite SWOT qui va permettre d'acquérir des données sans précédent sur la physique de l'océan ;
 - l'implication dans différents appels d'offre des projets « ExcellencES » et « Pôles Universitaire d'Innovation » (PUI) couronnés de succès : ExposUM (Montpellier), AIBSI (Guyane), NARUA (Polynésie française), Ouverture (Nantes), l'EUR IFSEA (Boulogne-sur-mer), mais également avec les projets ExcellR (La Rochelle) et TIÈRED (Sciences Po) qui se positionnent sur des thématiques d'intérêt pour l'Ifremer et qui viennent soutenir la construction de nouveaux partenariats. Une participation active de l'Ifremer, en tant que membre fondateur et membre de la *task force* est prévue dans le Pôle Universitaire de Recherche (PUI) *Blue-box* ;
 - la poursuite de la mise en place d'un observatoire sous-marin câblé à proximité de Mayotte (PIA Marmor) afin de suivre les évolutions des phénomènes sismiques et volcaniques ;
 - le début de la modernisation du super-calculateur Datarmor, conçu pour compiler les données scientifiques en provenance de différents instruments de mesure existants ;
 - la réalisation de missions et activités en appui aux politiques publiques pour garantir l'application de directives de lutte contre les polluants et contaminants (DCE/DCSMM) ou encore dans le domaine de l'halieutique ;
 - les premiers enseignements du projet DELMOGES sur les captures accidentelles de dauphins dans le golfe de Gascogne qui a utilisé dans un contexte scientifique des navires de surface autonomes (Drix de la société Exail).
- concernant les navires et engins sous-marins :
 - la poursuite du plan de modernisation de la flotte (plusieurs grands projets et grands travaux de remplacement, dont la construction d'un nouveau navire semi-hauturier qui sera livré courant 2025) ;
 - la réalisation des essais techniques en mer permettant de progresser très effectivement vers le transfert à Genavir du drone sous-marin Ulyx en 2024.
- l'élaboration du contrat d'objectifs, de moyen et de performance (COMP) 2024-2028 de l'Ifremer, qui sera signé par les ministères de tutelle et approuvé par le conseil d'administration de l'établissement en 2024 ;
- la finalisation de projets bâtiminaire d'envergure sur les sites de Nantes (projet Batimer) et de Sète (Celimer) et le renforcement de la politique RSE et du plan de sobriété élaboré fin 2022 ;
- le renforcement de partenariats et collaborations au niveau international :
 - un partenariat qui a permis de mettre en œuvre un observatoire franco-japonais d'étude des fonds marins en Nouvelle-Calédonie (JAMSTEC) ;
 - le renouvellement et la signature de nouvelles coopérations avec les instituts américains NOAA et *Woods Hole Oceanographic Institution*, et néo-zélandais *Cawthron* ;

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						20
Transferts						20
P362 – Écologie		4 497				
Dotations en fonds propres		4 497				
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 455	2 141				
Subventions pour charges de service public	-12					
Transferts	3 467	2 141				
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 614	2 251	3 085	3 085	2 541	2 627
Subventions pour charges de service public	-940					
Transferts	2 555	2 251	3 085	3 085	2 541	2 627
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense						18
Transferts						18
P178 – Préparation et emploi des forces					1 367	1 367
Transferts					1 367	1 367
P129 – Coordination du travail gouvernemental	125	125				
Transferts	125	125				
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	150		4 140	3 050	2 717	2 735
Subventions pour charges de service public			400	400	995	995
Transferts	150		3 740	2 650	1 722	1 741
P113 – Paysages, eau et biodiversité	2 545	2 508	2 500	2 500	2 627	2 624
Transferts	2 545	2 508	2 500	2 500	2 627	2 624
P181 – Prévention des risques	878	439			1 081	804
Transferts	878	439			1 081	804
P174 – Énergie, climat et après-mines		95			2 804	1 405
Transferts		95			2 804	1 405
P123 – Conditions de vie outre-mer	180	232			130	103
Transferts	180	232			130	103
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	218 966	188 938	184 309	197 890	185 324	199 050
Subventions pour charges de service public	188 040	188 040	184 309	184 309	185 324	185 324
Dotations en fonds propres	30 926	895		13 581		13 726
Transferts		3				
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-26					
Transferts	-26					
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	-73					
Transferts	-73					
P363 – Compétitivité	306	306				
Transferts	306	306				
P162 – Interventions territoriales de l'État	56	51				21
Transferts	56	51				21
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					675	570
Dotations en fonds propres					105	

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions d'investissement					570	570
Total	228 177	201 582	194 034	206 525	199 265	211 345

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	120 072	105 271	Subventions de l'État	186 320	186 324
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>676</i>	<i>736</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>186 320</i>	<i>186 324</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	156 248	158 283	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	60 539	37 393
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	27 182	34 030	Revenus d'activité et autres produits	21 052	36 174
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>27 132</i>	<i>33 855</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>220</i>	<i>6 260</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>50</i>	<i>175</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>50</i>	<i>67</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>14 379</i>	<i>13 649</i>
Total des charges	276 320	263 555	Total des produits	267 911	259 891
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	8 409	3 663
Total : équilibre du CR	276 320	263 555	Total : équilibre du CR	276 320	263 555

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 124	10 391
Investissements	56 709	31 658	Financement de l'actif par l'État	8 789	15 261
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	23 475	2 455
			Autres ressources		38
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	56 709	31 658	Total des ressources	36 388	28 145
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	20 321	3 513

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
153 834	93 510	159 769

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	121 112	121 112	116 378	116 378
Fonctionnement	138 656	130 950	118 219	112 326
Intervention	0	0	0	0
Investissement	87 378	57 037	68 269	33 583
Total des dépenses AE (A) CP (B)	347 146	309 099	302 866	262 287
dont contributions employeur au CAS pensions	676	676	736	736

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	244 931	236 529
Subvention pour charges de service public	186 320	185 324
Autres financements de l'État	17 262	16 114
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	36 182	29 142
Recettes propres	5 167	5 949
Recettes fléchées	35 263	33 856
Financements de l'État fléchés	19 184	18 253
Autres financements publics fléchés	16 080	15 604
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	280 195	270 386
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	8 098
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	28 904	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D01 SCIENCES	88 545	40 105	31 627	0	0	22 169	35 746	150 820	155 919
	86 143	26 751	22 919	0	0	11 101	11 438	123 995	120 500
D02 SUPPORT	24 748	26 106	25 661	0	0	5 147	8 396	56 001	58 804
	22 952	21 924	21 185	0	0	4 576	7 626	49 452	51 764
D04 FLOTTE	7 819	72 445	73 662	0	0	60 062	12 895	140 325	94 376
	7 283	69 544	68 222	0	0	52 592	14 519	129 419	90 024
Total	121 112	138 656	130 950	0	0	87 378	57 037	347 146	309 099
	116 378	118 219	112 326	0	0	68 269	33 583	302 866	262 287

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	28 904	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	39 464	28 476
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	68 368	28 476
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	5 935
Abondement de la trésorerie fléchée	0	13 221
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	68 368	34 412

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	8 098
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	37 200	29 324
Autres encaissements non budgétaires	0	-3 011
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	37 200	34 412
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	31 168	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	11 600	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	19 568	7 286
Total des financements	68 368	34 412

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 581	1 634	1 539
– sous plafond	1 320	1 363	1 308
– hors plafond	261	271	231
dont contrats aidés			
dont apprentis	72	55	70
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Créé par décret n° 2007-634 du 27 avril 2007 sous la forme d'un établissement public à caractère administratif sous tutelle des ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) a vu sa forme évoluer en service à compétence nationale (SCN) rattaché à la Direction générale de la recherche et de l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à compter du 1^{er} janvier 2024, par arrêté du 27 décembre 2023. L'article 4 du décret n° 2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche a tiré les conséquences de cette évolution statutaire et abrogé le décret du 27 avril 2007 précité portant création de l'institut sous sa forme d'établissement public administratif.

Les moyens dédiés au fonctionnement de l'IHEST ont été redéployés en LFI 2024, vers l'action 1 du programme 172 pour le fonctionnement courant, et vers le titre 2 du programme 150, au moyen d'un transfert, pour assurer la rémunération de ses collaborateurs.

Les missions de l'IHEST sont restées identiques. L'IHEST assure une mission de formation, de diffusion de la culture scientifique dans la société et d'animation du débat public autour des enjeux sociétaux posés par les évolutions de la science et de la technologie et de leur impact pour la société et contribue à éclairer la décision publique.

Outre la préparation de la transformation statutaire de l'institut, l'année 2023 a notamment été consacrée à la poursuite des travaux de l'IHEST notamment la mise en œuvre de ses orientations stratégiques et de ses axes prioritaires de développement et de fonctionnement définis dans son plan stratégique pour la période 2020-2024 ainsi que dans son contrat d'objectifs et de performance conclu pour la période 2020-2024.

Dans ce cadre, 2023 a été la première année de refonte de l'organisation du cycle national de formation des auditeurs de l'IHEST. Sur la thématique « Individus, entreprises, territoires : habitabilité de la Terre et nouveaux modèles de société », l'institut a fait évoluer l'économie générale de ce cycle. Le planning des sessions a été allégé et resserré sur le premier semestre, de janvier à juillet. Le travail personnel a été pris en compte dans le décompte de jours de formation. Un séminaire de bilan a été inséré six mois après la fin du cycle, soit en décembre 2023. Enfin, le cycle a été complété par une évaluation des employeurs six mois après la fin du cycle. Les auditeurs et auditrices qui le souhaitaient ont, en outre, eu la possibilité d'obtenir la certification de la compétence « Utiliser la démarche scientifique dans la prise de décision », reconnue par France Compétences, le cycle étant éligible à la mobilisation, pour les auditeurs, de leur compte personnel de formation (CPF). Un bilan de cette nouvelle organisation du cycle a permis de constater le succès de ce format.

En juin 2023, l'IHEST et la Banque des Territoire ont en outre organisé un séminaire thématique, sur la question des territoires face à la pénurie d'eau. Lors de ce séminaire, des scientifiques, des industriels, des professionnels de la gestion de l'eau ou encore des agriculteurs, ont pu apporter un éclairage pour réfléchir, ensemble, à une gestion durable et sobre de l'eau. Désormais accessible en podcast, ce séminaire enrichit les nombreuses ressources que l'institut met à disposition de tous les publics sur son site Internet.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 502	1 502	1 539	1 539	1 510	1 510
Subventions pour charges de service public	1 502	1 502	1 539	1 539	1 510	1 510
Total	1 502	1 502	1 539	1 539	1 510	1 510

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	956	904	Subventions de l'État	1 502	1 501
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	0		– subventions pour charges de service public	1 502	1 501
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 095	1 273	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	109	163
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	17	15	Revenus d'activité et autres produits	400	334
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	17	13	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		8
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		2	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	2 051	2 177	Total des produits	2 011	1 998
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	40	179
Total : équilibre du CR	2 051	2 177	Total : équilibre du CR	2 051	2 177

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	23	172	Capacité d'autofinancement		
Investissements	10	3	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	33	175	Total des ressources		
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	33	175

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
395	295	353

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 033	1 033	981	981
Fonctionnement	1 018	1 053	1 117	1 155
Intervention	0	0	0	0
Investissement	10	10	3	3
Total des dépenses AE (A) CP (B)	2 061	2 096	2 101	2 140
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	1 902	1 937
Subvention pour charges de service public	1 502	1 501
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	400	436
Recettes fléchées	109	163
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	163
Recettes propres fléchées	109	0
Total des recettes (C)	2 011	2 100
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	85	40

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Cycle national	529	550	568	0	0	0	0	1 079	1 096	
	480	526	540	0	0	0	0	1 006	1 020	
Fonctionnement général	456	408	426	0	0	10	10	873	891	
	412	443	473	0	0	3	3	859	889	
Séminaire et rencontres	49	60	60	0	0	0	0	109	109	
	89	147	142	0	0	0	0	236	231	
Total	1 033	1 018	1 053	0	0	10	10	2 061	2 096	
	981	1 117	1 155	0	0	3	3	2 101	2 140	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	85	40
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	85	40
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	85	40

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-2
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	-2
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	85	42
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	85	42
Total des financements	85	40

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10	10	8
– sous plafond	10	10	8
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

INED - Institut national d'études démographiques

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Fondé en 1945, l'Institut National d'Études Démographiques (INED) est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ayant pour missions l'étude des populations sous tous leurs aspects, la diffusion des connaissances produites dans ces domaines et la formation à la recherche par la recherche. Régi par les articles R.327-1 à R. 327-18 du code de la recherche, l'INED, placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé des affaires sociales et du ministre chargé de la recherche (MESR), est un acteur majeur de la recherche en sciences de la population, tant au niveau national qu'international.

L'appartenance disciplinaire des chercheur·e·s de l'Ined est variée : démographie bien sûr mais aussi sociologie, économie, histoire, géographie, statistique ou épidémiologie. Les travaux menés visent en particulier à décrire et à comprendre les changements à l'œuvre au sein des populations en termes de fécondité, d'unions (formation et dissolution), de mobilités, de migrations et de mortalité. Ils étudient notamment les questions ayant trait aux rapports de genre, aux équilibres entre les générations, aux inégalités sociales ou géographiques ou encore aux liens entre population et environnement. Une part importante de la recherche porte sur la France mais le recours à la comparaison internationale est très fréquent. De nombreux travaux s'intéressent par ailleurs à d'autres aires géographiques. L'INED a ainsi une longue tradition de recherches sur les Suds.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le conseil d'administration de l'INED a approuvé le 10 décembre 2020 les orientations stratégiques 2021-2025 de l'établissement. Celles-ci s'articulent autour :

- d'un projet scientifique centré autour de cinq axes : crises et populations : « ruptures, continuités et transformations » ; « observations et mesures, perspectives critiques et historiques » ; « faire sa vie : choix, opportunités et contraintes, aux différents âges de la vie » ; « santé des populations : des progrès également partagés » ; « espace, mobilités et migrations : parcours individuels et politiques publiques » ;
- d'une stratégie nationale et internationale déclinée en cinq orientations : positionnement institutionnel et politique de site de l'INED ; place et attractivité sur le plan international ; pour une science de la population partagée ; développer le lien « science et société » ; accompagner la recherche.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement 2021-2025 a été conclu en décembre 2021.

Les activités scientifiques de l'INED s'organisent autour de dix unités thématiques de recherche, deux unités mixtes de service, trois pôles méthodologiques (approche biographique et multi-niveaux, perspectives internationales, vieillesse et vieillissements) et six services d'appui à la recherche (enquêtes et sondages, méthodes statistiques, informatique et systèmes d'information, éditions, relations internationales et partenariales, communication). L'activité des unités de recherche est structurée en axes (trois ou quatre par unité) qui font l'objet d'un examen et d'une validation par le conseil scientifique de l'INED. Les unités de recherche de même que l'établissement dans son ensemble sont évalués par l'HCERES.

L'INED joue un rôle de premier plan dans la conception de grandes enquêtes auprès des ménages comme instrument de connaissance. Pour ce faire, il peut s'appuyer sur son service des enquêtes et sondages, qui pilote les opérations de collecte de données impulsées par des chercheurs de l'INED. En 2023, le terrain de plusieurs enquêtes s'est achevé : l'enquête « AMP sans frontières » sur le recours à l'aide médicale à la procréation à l'étranger, l'enquête « Envie » sur la vie affective des jeunes adultes et l'enquête « Le Lycée et après » auprès des lycéens polynésiens. Plusieurs autres enquêtes étaient dans la dernière phase de leur préparation. Il s'agit notamment des enquêtes ERFI 2 (déclinaison française des enquêtes du programme international Générations et Genre - GGP) et Familles et Employeurs (FamEmp2), et de l'enquête ExPRESS sur la réinsertion sociale des sortants de 4 maisons d'arrêt pour hommes de la région parisienne. Le pilote de l'enquête GUIDE-Eurocohort sur le bien-être des enfants également en 2023. Enfin, l'enquête ANRS-Trust-PrEP, visant à interroger en milieu hospitalier des jeunes hommes homosexuels ayant des comportements sexuels à risque VIH, a repris en 2023 après l'adoption d'un nouveau protocole.

L'INED dispose de deux infrastructures d'enquêtes pluridisciplinaires et est partenaire de deux infrastructures européennes inscrites sur la feuille de route du *European Strategy Forum on research infrastructure* (ESFRI). Il s'agit du Programme *Generations and Gender Programme* (GGP) qui vise à mieux comprendre comment les rapports de genre et les relations entre les générations interagissent avec les parcours familiaux et de la première cohorte d'enfants européenne GUIDE (*Growing Up in Digital Europe*) -Eurocohort. Le projet *LifeObs* (Observatoire français des parcours de vie), lauréat du programme « Équipements structurants pour la recherche » (Équipex+) du PIA3, est financé pour 8 ans depuis février 2021. Cette infrastructure de recherche permettra de développer un programme d'enquêtes longitudinales innovantes sur les comportements familiaux. Sept grandes enquêtes nationales représentatives, qui couvrent toutes les étapes du cycle de vie, de l'enfance à la vieillesse, sont concernées. Le projet associe des équipes des universités, du CNRS et de la statistique publique (Insee). Enfin, l'INED héberge depuis 2011 une infrastructure d'enquêtes pluridisciplinaires, en association avec l'INSERM et l'Établissement français du sang

(EFS) : l'étude longitudinale française depuis l'enfance (Élfe) consacrée au suivi des enfants. Il s'agit de la première cohorte française en la matière, elle est constituée de 18 000 enfants nés en France métropolitaine en 2011, soit 1 enfant sur 50 nés cette année-là, et aborde les multiples aspects de leur vie sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de l'environnement

L'INED contribue aussi à la constitution de grandes bases de données internationales telles que, pour n'en citer que quelques-unes, la *Human Mortality Database* (HMD) et la *Human Cause-of-Death Database* (HCD), l'*International Database on Longevity*, ou la base de données contextuelle du Programme international Générations et Genre. La « *Human Multiple Births Database* » (HMBD) a remporté le prix de la science ouverte dans la catégorie « créer les conditions de la réutilisation ». Ces activités de production de données conduisent naturellement à des travaux de valorisation méthodologique et scientifique, avec notamment le développement d'une activité de mise à disposition de données par le DataLab de l'INED, confortant ainsi l'action de l'Institut dans la politique nationale de Science ouverte.

L'INED participe à plus de 150 projets ou réseaux de recherche en France et dans le monde, en partenariat avec des universités, des centres de recherche et des instituts de statistiques. Certaines de ces relations sont formalisées par des accords-cadres (une trentaine) ou des conventions (une centaine). Un programme d'accueil de chercheurs étrangers (plus d'une trentaine par an) permet de renforcer ces partenariats internationaux. L'INED contribue chaque année aux travaux des Nations unies (ONU) et de ses agences ainsi qu'à ceux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La stratégie internationale de l'INED se perçoit notamment dans le recrutement des doctorants, post-doctorants et chargés de recherche, qui s'est davantage internationalisé ces dernières années. Depuis l'automne 2023 et pour trois ans, l'INED héberge et organise l'École doctorale européenne de démographie (EDSD), formation de haut niveau de onze mois qui réunit quinze étudiants provenant d'autant de pays, dans le cadre d'un partenariat entre douze institutions européennes. L'INED joue aussi un rôle d'animation dans la structuration du champ des sciences de la population au niveau national. Le réseau d'accueil doctoral et post-doctoral qui s'est mis en place dans le cadre du laboratoire d'excellence iPOPs « Individus, POPulations, sociétés » illustre cette politique. L'Institut est également co-porteur de deux écoles universitaires de recherche (EUR) : l'une l'école des hautes études démographiques (HED) avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'autre, « Sciences sociales du genre et de la sexualité » avec l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Enfin, l'INED est partenaire de l'Institut Convergences Migrations qui repose sur un important réseau national et européen de recherche sur les migrations. L'ouverture de l'INED est également illustrée par sa forte présence dans les programmes d'investissement d'avenir. En 2023, l'INED a ainsi été retenu pour participer à trois des onze projets de recherche lauréats du programme prioritaire de recherche (PPR) « Autonomie, vieillissement et handicap ». L'Institut est coordinateur de deux d'entre eux. Ces trois projets s'étaleront sur les années 2024 à 2029.

L'INED se distingue par une production éditoriale riche. Les Éditions de l'INED possèdent un catalogue à l'héritage important de par son ancienneté, une gamme de supports diversifiée et une politique de traduction pionnière. Le service des éditions développe également une politique dynamique pour la Science ouverte. La revue trimestrielle bilingue *Population*, renommée internationalement, est diffusée en accès libre sans frais pour les auteurs. Le bulletin mensuel *Population et sociétés* est un outil de valorisation des connaissances bien identifié et disponible en ligne, en anglais et en français. Les collections, au nombre de six, ont chacune une identité claire en termes de ligne éditoriale.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	10	10				
Transferts	10	10				
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	30	30				13
Transferts	30	30				13

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P129 – Coordination du travail gouvernemental	-5	42			34	34
Transferts	-5	42			34	34
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire					47	47
Subventions pour charges de service public					47	47
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	18 618	18 618	18 917	18 917	19 594	19 594
Subventions pour charges de service public	18 618	18 618	18 917	18 917	19 594	19 594
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	100	75				25
Subventions pour charges de service public	100	75				25
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	50	50			10	10
Subventions pour charges de service public	50	50			10	10
P163 – Jeunesse et vie associative	50	50				
Transferts	50	50				
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat					35	25
Transferts					35	25
Total	18 853	18 875	18 917	18 917	19 720	19 747

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EPST

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	18 404	17 807	Subventions de l'État	18 873	20 665
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	4 333	4 378	– subventions pour charges de service public	18 873	20 665
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 371	9 446	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	5 029	2 311
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 200	1 863	Revenus d'activité et autres produits	3 067	4 497
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 200	1 863	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	700	1 039
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	29 775	27 252	Total des produits	26 969	27 473
Résultat : bénéfice		220	Résultat : perte	2 806	
Total : équilibre du CR	29 775	27 473	Total : équilibre du CR	29 775	27 473

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	2 306		Capacité d'autofinancement		1 044
Investissements	3 079	3 524	Financement de l'actif par l'État	600	1 289
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 328	
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 385	3 524	Total des ressources	2 928	2 334
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 456	1 190

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le budget initial 2023 présentait une programmation avec une perte de 2 806 k€. Le compte financier 2023 présente un solde bénéficiaire de 220 k€. L'écart entre le budget initial s'explique par des produits plus élevés (+504 k€) et par une moindre exécution des charges de fonctionnement (-2 523 k€ entre le BI et le CF). La moindre exécution budgétaire en dépense s'explique par des vacances d'emploi non anticipées qui ont réduit l'enveloppe de la masse salariale 597 k€ et par une sous exécution de l'enveloppe de fonctionnement pour 1 925 k€.

Il convient de préciser que les dialogues de gestion du dernier trimestre ont conduit à l'adoption d'un BR qui a actualisé les prévisions en charges comme en produits.

La capacité d'autofinancement de 1 044 k€ ne permet pas de couvrir l'intégralité des investissements de l'exercice, ce qui conduit à un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 190 k€. Le compte financier présente toutefois une exécution plus contenue de ce prélèvement initialement estimé à 2 459 k€ dans le budget initial. L'écart s'explique par une exécution générant un bénéfice comptable permettant de créer une CAF positive. De plus, lors de l'évaluation au BI, les dépenses d'investissement ont été surestimées.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
14 236	11 779	15 014

La trésorerie de l'établissement est en progression de +777 k€. Elle est principalement alimentée par des encaissements de recettes fléchées (+1 721 k€ de trésorerie fléchée ; -943 k€ de trésorerie non fléchée). L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par l'écart d'évaluation du résultat comptable, déficitaire en prévision et finalement bénéficiaire en exécution.

DÉPENSES ET RECETTES DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 579	19 579	18 971	18 971
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	4 352	4 352	0	0
– activités conduites par les unités de recherche	13 138	13 138	12 818	12 818
– actions communes	2 392	2 392	2 385	2 385
– fonctions support	4 049	4 049	3 768	3 768
– hors agrégat	0	0	0	0
Fonctionnement et investissement non programmé	11 142	9 283	9 902	7 172
– activités conduites par les unités de recherche	7 947	5 977	6 745	4 113
– actions communes	843	866	805	771
– fonctions support	2 353	2 440	2 352	2 288
– hors agrégat	0	0	0	0
Investissement programmé et autres opérations d'investissement	0	0	0	0
– actions communes	0	0	0	0
– fonctions support	0	0	0	0
– hors agrégat	0	0	0	0
Total	30 721	28 861	28 873	26 143

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	18 873	19 600
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	6 708	6 762
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	70	47
Autres subventions et recettes	187	173
Total	25 838	26 581

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

Par rapport au BI, le taux de réalisation des AE et des CP est respectivement de 94 % et de 91 %.

Le dernier BR avait conduit au retrait d'AE et de CP pour constater les reports de certaines opérations sur 2024 ou les retards d'exécutions des dépenses de certains services identifiés lors des dialogues de gestion du 3eme trimestre 2023.

Après BR, le taux d'exécution global en AE et en CP est respectivement de 98 % et 96 %.

Concernant 2023, et la différence AE/CP constatée au niveau des activités conduites par les unités de recherche, il convient d'indiquer que celle-ci est essentiellement liée aux engagements dans le cadre des enquêtes en lien avec le projet LifeObs, ERFI2 et Familles Employeurs dont le budget global et engagé pour ces deux enquêtes en 2023 est de 2 548 k€. Engagement compensé par le paiement du solde de l'enquête ENVIE toujours dans le cadre du projet LifeObs pour 841 k€.

La baisse des AE comme des CP par rapport aux prévisions initiales s'explique essentiellement par une revue des projections des dépenses sur les recettes fléchées.

Le niveau des recettes 2023 (26 581 k€) est en hausse par rapport à la prévision du budget initial 2023 avec un taux d'exécution à 103 %. Cette augmentation provient pour l'essentiel de versements ANR au titre de nouvelles conventions signées en cours d'année 2023 pour 803 k€.

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 023	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 049	1 417
Autres décaissements non budgétaires	320	860
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 392	2 277
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	778
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 721
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	4 392	3 055

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	439
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 200	2 014
Autres encaissements non budgétaires	750	602
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 950	3 055
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 441	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 002	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 439	943
Total des financements	4 392	3 055

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'exécution budgétaire est nettement meilleure que la prévision en BI sur le résultat budgétaire pour passer d'un solde budgétaire déficitaire prévisionnel de -3 023 k€ à +439 k€. Cette amélioration est dû principalement à une moindre exécution sur les frais de fonctionnement du fait d'une reprogrammation des dépenses et, comme expliqué au point précédent, une amélioration des recettes du fait de plusieurs versements dans le cadre de projet ANR.

Enfin, les opérations pour compte de tiers impact favorablement l'établissement cette année certains décaissements ayant été reprogrammés sur 2024.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	240	268	238
– sous plafond	187	208	189
– hors plafond	53	60	49
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2	2	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	2	2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	2	2	2

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Pour mémoire, depuis le PLF 2015, le nombre prévisionnel des emplois rémunérés par l'opérateur (sous plafond) auparavant exprimé en ETP, l'est en ETPT pour le même montant (208). L'écart constaté (-30) n'est donc qu'apparent et provient donc du changement de l'unité de décompte de l'emploi (ETP en ETPT).

Il conviendrait d'afficher un montant d'ETPT conforme au budget initial (256,4 ETPT) pour que l'écart soit calculé avec la même unité de décompte.

Concernant les ETPT sous et hors plafond

Pour les sous plafonds, si l'on compare la réalisation 2023 (189,2) et le plafond d'emplois inscrit au BI 2023 (196,7 ETPT), l'écart pour l'emploi sous plafond est donc de - 7,5 ETPT. Cet écart est dû au flux d'entrées/sorties (notamment : détachements sortants non prévus, sorties définitives non programmées, décalage des dates de nominations, recrutements ajournés, démissions, positions d'activité à temps partiel).

Quant à l'emploi hors plafond, l'écart de - 10,8 ETPT (59,7 inscrits au BI pour 48,9 exécutés) est lié la nature même des contrats de recherche, dont l'exécution peut parfois s'éloigner de la programmation initiale.

Concernant les ETPT mis à disposition par d'autres programmes ou d'autres collectivités ou organismes

Ces emplois concernent essentiellement des personnels enseignants-chercheurs accueillis en délégation, des personnels accueillis dans le cadre d'une mise à disposition contre remboursement.

OPÉRATEUR

INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) est un établissement public national à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de l'agriculture. Il est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2020 de l'INRA et d'IRSTEA, et ses missions sont définies par le décret n° 2019-1046 du 10 octobre 2019.

L'institut a pour missions de réaliser, d'organiser et de coordonner, à son initiative ou à la demande de l'État, tous travaux de recherche scientifique et technologique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité, de la bioéconomie, de l'économie circulaire, de la gestion durable des territoires et des risques dans les champs de compétence précités.

Gouvernance et pilotage stratégique

Leader mondial de la recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, INRAE produit des connaissances pour relever les défis mondiaux, à savoir le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la perte de biodiversité. Pour réaliser les transitions agroécologiques, nutritionnelles et énergétiques indispensables pour surmonter ces défis, INRAE se caractérise par un solide ancrage territorial, favorisant les transferts vers le monde économique et le développement territorial. Grâce à son approche intégrée, INRAE est en mesure de développer des solutions aux applications multiples.

Avec 75 % de ses effectifs implantés en province sur plus de 110 sites, rattachés à 18 centres de recherche, l'institut est présent dans la quasi-totalité des régions françaises, y compris Outre-mer.

Organisées en 10 méta-programmes, 14 départements scientifiques et 272 unités de recherche, de service et expérimentales, les équipes d'INRAE sont impliquées dans des projets de recherche sur des enjeux européens ou internationaux tels que la sécurité alimentaire, l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, la biodiversité et la gestion adaptative des ressources dans les territoires. L'institut s'appuie sur un dispositif d'infrastructures de recherche et d'unités expérimentales unique en Europe.

Fort de 12 000 collaborateurs, et de 1,2 milliard d'euros de budget, INRAE souhaite renforcer ses engagements en s'appuyant toujours plus sur une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE). INRAE a obtenu le label « *HR Excellence in Research* » de la Commission européenne et a été le premier organisme de recherche à obtenir, en 2020, la double labellisation Égalité et Diversité de l'AFNOR.

INRAE se mobilise fortement dans le champ de l'appui aux politiques publiques, sur des sujets majeurs et adaptés aux attentes de la société, comme les alternatives aux pesticides, le bien-être animal, les risques naturels, sanitaires et environnementaux, et plus globalement sur l'évolution vers des systèmes agricoles et alimentaires durables en partenariat avec les acteurs des filières agricoles et alimentaires. L'établissement collabore avec le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire avec trois plateformes d'épidémio-surveillance (animale, végétale et de la chaîne alimentaire), Infosol, ou encore le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GIP GEVES) et le ministère de la transition écologique avec un accord-cadre signé en 2020 pour 5 ans.

Doté d'un plan ambitieux pour l'innovation, INRAE comporte cinq Instituts Carnot. Les dispositifs communs de recherche avec ces partenaires se développent : 5 LabCom, 4 démonstrateurs pré-industriels, et 9 Laboratoires Partenariaux Associés (LPA).

Avec plus de 450 partenaires socioéconomiques, entreprises, collectivités territoriales et associations, et un montant annuel de recettes (contrats de recherche et licences) de près de 32 M€, INRAE est un acteur majeur de l'innovation pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

L'institut a renforcé son partenariat avec l'enseignement supérieur et est aujourd'hui partenaire de 33 sites universitaires, il est notamment membre fondateur de l'Université Paris Saclay.

Afin de valoriser les acquis de l'ancienne alliance Agreenium, notamment sur le plan international ou de l'e-formation, INRAE a accepté de devenir l'hébergeur de la structure de coopération et d'animation de l'enseignement supérieur agronomique qui a succédé à cette alliance.

INRAE est un acteur moteur dans la recherche européenne. Il coordonne et participe à de nombreux projets européens, à des infrastructures de recherche partagées et développe ses partenariats sous la forme de laboratoires internationaux associés (LIA), de réseaux de recherche et de projets prioritaires internationaux.

INRAE s'est investi, dans le cadre des programmes France 2030, dans la conception et la promotion de l'ensemble des Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) présentant des enjeux globaux et stratégiques dans son secteur d'activité. Une synthèse régulière aux tutelles permet de dessiner l'évolution du paysage et des diverses actions lancées. INRAE est pilote ou co-pilote de 10 PPR/PEPR, dont 8 en tant que responsable de programme. Ces PEPR sont reliés à des Grands Défis qui orientent la recherche vers l'innovation, tel celui de Ferments du Futur piloté par INRAE avec l'ANIA.

INRAE s'impliquera aussi de manière significative pour soutenir l'innovation via 2 consortiums de maturation et de prématuration entre la filiale INRAE Transfert, des SATT et des universités. INRAE s'implique en tant que partenaire dans 19 projets de PUI (pôles universitaires d'innovation).

L'ensemble de ces ambitions est décliné au sein du contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP) pour la période 2022-2026 structuré autour de quatre axes, comportant chacun des indicateurs, des livrables et des moyens associés :

- Axe 1 : piloter et animer une politique scientifique ambitieuse pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux auxquels font face les systèmes agricoles, alimentaires et forestiers et les écosystèmes naturels ;
- Axe 2 : renforcer l'impact en plaçant la science, l'innovation et l'expertise au cœur des relations avec la société ;

- Axe 3 : affirmer le lien enseignement supérieur / recherche / innovation au niveau national et dans les sites universitaires en France, et être un leader dans les partenariats européens et internationaux ;
- Axe 4 : promouvoir une stratégie volontariste de Responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

Faits marquants 2023

Le budget 2023 d'INRAE s'inscrivait dans la dynamique majeure impulsée par la loi de programmation de la recherche (LPR) pour la période 2021-2030 notamment via :

- des mesures salariales importantes en faveur de l'amélioration des rémunérations des personnels, chercheurs et ITA (ingénieurs, techniciens et personnels administratifs) ;
- une campagne de recrutement sur concours en forte hausse permettant la poursuite de la politique engagée en 2021 visant le maintien de l'emploi titulaire, à laquelle s'ajoute des recrutements supplémentaires d'emplois scientifiques contractuels (doctorants, chaires de professeur junior) ;
- la poursuite d'actions portées dans le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2022-2026, notamment en faveur de la responsabilité sociétale de l'institut, de ses dispositifs expérimentaux, des projets de pré-maturation et d'actions conjointes avec d'autres EPST sur des grands enjeux sociétaux ;
- une hausse sensible des ressources propres contractuelles (via les programmes France 2030 en particulier).

L'exercice 2023 a également été marqué par :

- l'annonce du président de la république, en décembre 2023, qu'INRAE sera chargé de piloter l'agence de programmes « agriculture, alimentation durable, forêts, ressources naturelles associées ». Elle sera dotée d'un budget d'un million d'euros pour son fonctionnement ;
- la prise en compte des nouvelles mesures salariales annoncées en juin 2023 par le gouvernement (hausse de 1,5 % du point d'indice, prime « pouvoir d'achat », revalorisation des grilles des agents de catégorie B et C et hausse du remboursement du transport à hauteur de 75 %) ;
- les conséquences de l'inflation particulièrement sensible dans le domaine de l'énergie ;
- l'engagement de l'établissement de mettre en place un cercle vertueux de réduction des consommations énergétiques, via la mise en œuvre d'actions concrètes et rapides afin de réduire l'empreinte environnementale de l'Institut, conformément à sa politique RSE.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		43				5
Transferts		43				5
P362 – Écologie	-605	3 846				2 523
Dotations en fonds propres	-763	3 706				2 523
Transferts	158	141				
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1 051	1 632			1 579	1 653
Subventions pour charges de service public	11	203				75
Dotations en fonds propres		499				208
Transferts	1 039	930			1 579	1 371
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	348	585	865	870	1 016	888
Subventions pour charges de service public	-24	48				188
Transferts	372	537	865	870	1 016	700

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	-3				63	25
Subventions pour charges de service public					63	25
Transferts	-3					
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		29				
Transferts		29				
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	180					45
Transferts	180					45
P129 – Coordination du travail gouvernemental						14
Transferts						14
P113 – Paysages, eau et biodiversité	253	176		147	682	685
Transferts	253	176		147	682	685
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	384	336			300	300
Transferts	384	336			300	300
P181 – Prévention des risques	2 042	2 065	2 131	2 131	2 155	2 155
Subventions pour charges de service public	2 042	2 042	2 131	2 131	2 155	2 155
Transferts		23				
P123 – Conditions de vie outre-mer	700				385	
Transferts	700				385	
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	802 795	803 071	839 978	839 978	847 883	847 663
Subventions pour charges de service public	799 347	799 347	839 978	839 978	843 176	843 176
Dotations en fonds propres	318	519			583	376
Transferts	3 130	3 205			3 162	3 148
Subventions d'investissement					962	962
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-30					
Transferts	-30					
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	25 737	25 737	27 404	27 404	26 937	26 937
Subventions pour charges de service public	25 737	25 737	27 404	27 404	25 737	25 737
Transferts					1 200	1 200
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		13				50
Transferts		13				50
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	126	69			195	252
Subventions pour charges de service public	126	69			195	252
P219 – Sport	10	10				
Transferts	10	10				
P363 – Compétitivité	80	80				
Subventions pour charges de service public	80	80				
P163 – Jeunesse et vie associative	30	30				
Transferts	30	30				
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail						0
Transferts						0
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail					123	37
Subventions pour charges de service public					123	37

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat					70	134
Transferts					70	134
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	343	559			527	308
Transferts	343	559			527	308
P162 – Interventions territoriales de l'État	71	87			70	32
Subventions pour charges de service public		9				
Transferts	71	78			70	32
P775 – Développement et transfert en agriculture						19
Subventions pour charges de service public						19
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	-59	334			65	60
Subventions pour charges de service public	-24	270				
Transferts	-35	64			65	60
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	152					140
Dotations en fonds propres	152					140
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs					4 375	1 600
Dotations en fonds propres					2 775	
Subventions d'investissement					1 600	1 600
P148 – Fonction publique	49	49				
Subventions pour charges de service public	49	49				
Total	833 652	838 751	870 377	870 530	886 427	885 526

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Précisions concernant les actions réalisées et financées par les crédits du plan de relance :

Dans le cadre du plan de relance « Préservation de l'emploi R&D » visant à renforcer les liens entre la recherche publique et les entreprises tout en préservant les compétences en R&D, INRAE a signé avec l'ANR en juin 2021 une convention de financement à hauteur de 2,9 M€, sur la base d'un potentiel de 50 emplois. L'établissement a perçu 834 k€ en 2023, soit au total 2 354 k€ depuis la mise en œuvre de cette mesure.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EPST

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	752 769	781 384	Subventions de l'État	869 261	945 492
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>218 726</i>	<i>227 266</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>869 261</i>	<i>945 492</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	363 981	378 332	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	104 700	83 656
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	70 900	71 599	Revenus d'activité et autres produits	133 000	94 590
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>70 200</i>	<i>67 195</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>600</i>	<i>2 830</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>700</i>	<i>4 404</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>1 500</i>	<i>702</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>20 000</i>	<i>13 372</i>
Total des charges	1 116 750	1 159 716	Total des produits	1 106 961	1 123 738
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	9 789	35 978
Total : équilibre du CR	1 116 750	1 159 716	Total : équilibre du CR	1 116 750	1 159 716

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	39 011	18 717
Investissements	68 257	61 260	Financement de l'actif par l'État	5 000	14 288
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	17 000	26 677
			Autres ressources	1 500	1 092
Remboursement des dettes financières	25	346	Augmentation des dettes financières	100	5
Total des emplois	68 282	61 606	Total des ressources	62 611	60 779
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 671	827

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
237 637	220 617	256 315

DÉPENSES ET RECETTES DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	800 665	800 665	817 471	817 471
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	0	0	227 266	227 266
– activités conduites par les unités de recherche	677 969	677 969	689 892	689 892
– actions communes	23 678	23 678	21 674	21 674
– fonctions support	99 018	99 018	105 906	105 906
– hors agrégat	0	0	0	0
Fonctionnement et investissement non programmé	289 600	282 607	296 491	287 069
– activités conduites par les unités de recherche	193 464	190 336	189 906	181 144
– actions communes	25 416	25 416	27 794	26 338
– fonctions support	70 720	66 855	78 792	79 587
– hors agrégat	0	0	0	0
Investissement programmé et autres opérations d'investissement	33 735	30 735	21 380	28 102
– actions communes	0	0	0	0
– fonctions support	0	0	21 380	28 102
– hors agrégat	33 735	30 735	0	0
Total	1 124 000	1 114 007	1 135 342	1 132 642

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	869 261	868 795
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	202 690	208 170
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	41 752	41 132
Autres subventions et recettes	12 139	20 165
Total	1 125 843	1 138 263

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	125	415
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	92 322	134 168
Autres décaissements non budgétaires	450	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	92 897	134 583
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	9 608	18 679
Abondement de la trésorerie fléchée	17 400	31 728
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	102 505	153 262

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	11 836	5 621
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	110	81
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	90 142	145 744
Autres encaissements non budgétaires	417	1 816
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	102 505	153 262
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	7 792	13 049
Total des financements	102 505	153 262

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 526	12 780	10 596
– sous plafond	8 481	10 875	8 464
– hors plafond	2 045	1 905	2 132
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			14
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			14

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Régi par les articles R 326-1 à R 326-18 du code de la recherche (dont la partie réglementaire est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 entraînant l'abrogation du précédent décret n° 85 831 du 2 août 1985 modifié par le décret n° 2014 801 du 16 juillet 2014), Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'industrie. Inria agit dans les domaines des sciences et technologies du numérique et de leurs usages, comme par exemple la santé numérique.

La caractéristique d'Inria est de reposer sur un modèle organisationnel agile, bien adapté à la dynamique du numérique : le projet. Parmi les projets qu'opère Inria, on peut distinguer les équipes-projets de recherche (près de 230), les projets de créations de startup (une quarantaine), les projets-pilotes conjoints avec des partenaires publics et les projets d'infrastructures technologiques (une vingtaine). En particulier, une équipe-projet de recherche

rassemble classiquement de 10 à 30 personnes autour de quelques scientifiques permanents et d'une feuille de route de recherche et d'innovation. Elle est créée pour une durée courte (quatre ans, renouvelée en moyenne une fois) et évaluée tous les quatre ans dans le cadre d'une évaluation nationale de son domaine de recherche. Ce modèle, éprouvé depuis plus de 50 ans, favorise la prise de risque scientifique, notamment à travers l'interdisciplinarité, et privilégie l'impact, que ce soit à travers le développement de technologies, qui sont souvent au cœur de l'activité scientifique, les partenariats industriels ou les démarches entrepreneuriales.

Inria peut être vu comme une infrastructure de recherche et d'innovation dans le numérique, opérant un « portefeuille » de 300 projets dédiés à l'impact de la recherche publique, dont 220 équipes-projets (pour l'essentiel communes avec les grandes universités, souvent avec d'autres organismes de recherche, parfois avec des entreprises du tissu industriel national). Les activités sont menées au sein des neuf Centres Inria (Centre Inria de Paris, Centre Inria de Saclay, Centre Inria de l'Université de Lille, Centre Inria de l'Université de Rennes, Centre Inria de l'Université de Bordeaux, Centre Inria de l'Université Grenoble Alpes, Centre Inria de l'Université de Lorraine, Centre Inria de Lyon) auxquels s'ajoute l'Antenne Inria de l'Université de Montpellier.

2023 a été l'année de la fin du cycle de création des « Centres Inria de l'Université » et de la montée en puissance des organes de gouvernance associés, parachevant le rapprochement avec les universités entamé en 2021. 10 accords de création de « Centre Inria de l'Université » structurent les interactions entre Inria et ses universités partenaires.

Gouvernance

M. Bruno Sportisse a été nommé Président-directeur général le 27 juin 2018 par décret du Président de la République. Son mandat a été renouvelé le 11 août 2023 pour une durée de cinq ans.

Stratégie et mise en œuvre

L'année 2023 qui marque la dernière année d'exécution du contrat d'objectifs et de performance d'Inria sur la période 2019-2023 a été caractérisée par la poursuite du dynamisme global de l'institut, dans la diversité de ses missions et de ses activités. L'ambition stratégique d'Inria est d'accélérer la construction d'un *leadership* français en matières scientifique, technologique et industriel, dans et par le numérique dans une dynamique européenne. **L'activité d'Inria a suivi une dynamique de croissance liée au COP 2019-2023, cohérente avec la place du numérique dans France 2030.**

L'organisation en programmes s'est poursuivie et renforcée. Le **Comité des programmes Inria**, qui rassemble, aux côtés de ministères de tutelle d'Inria les représentants des principaux ministères et agences « donneurs d'ordre » de l'institut, préfigure la gouvernance de l'Agence de programmes dans le numérique, dont la responsabilité a été confiée à Inria par le Président de la République à l'occasion de son discours du 7 décembre 2023 sur « l'avenir de la recherche française ».

Le soutien à la prise de risque scientifique a également été augmenté, avec le lancement en 2023 de 23 nouvelles Actions Exploratoires. Depuis le début du COP, ce sont donc 90 actions exploratoires de recherche qui ont été lancées, contre un flux annuel de 1 ou 2 avant 2019. Ce dispositif va être étendu à l'ensemble de la recherche publique, en 2024, à travers le Programme Inria Quadrant (PIQ), que va opérer l'Agence de programmes portée par Inria

La dynamique de la politique en faveur de l'innovation a été confortée en 2023, avec des résultats relatifs à la qualité des projets de création de startups (9 projets accompagnés par Inria Startup Studio ont été lauréats du concours national i-PhD 2023 organisé par BPIFrance, plaçant Inria comme première organisation accompagnant les projets, avec 20 % des lauréats), aux partenariats stratégiques avec des entreprises françaises (une vingtaine) et au programme Inria Academy, focalisé sur la formation continue dédiée aux technologies logicielles issues de la recherche publique, qui s'est déployé à destination du tissu de PME-ETI françaises comme cible principale.

L'appui aux politiques publiques s'est amplifié et sa structuration à l'échelle de l'établissement s'est accentuée avec la première année de mise en œuvre de la Direction générale déléguée dédiée créée fin 2022, qui a permis la structuration de l'appui aux politiques publiques au sein d'Inria. La Mission Inria Défense a par ailleurs continué à renforcer l'appui d'Inria au Ministère des Armées, une priorité de l'institut depuis 2018.

Enfin, le Contrat d'objectif et de performance d'Inria prenant fin en 2023, **2024 sera marquée par le démarrage d'un nouveau cycle stratégique, et l'établissement d'un nouveau contrat (contrat d'objectifs de moyens et de performance) avec l'État pour les années 2024 à 2028, sur la base de l'évaluation menée par le HCERES.**

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	917	917			322	373
Transferts	917	917			322	373
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	52	52			214	214
Transferts	52	52			214	214
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	1 363	1 093			2 445	747
Transferts	1 363	1 093			2 445	747
P129 – Coordination du travail gouvernemental		146				
Transferts		146				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	10	10			75	75
Subventions pour charges de service public	10	10			75	75
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	186 433	186 435	191 689	191 689	191 576	191 565
Subventions pour charges de service public	186 053	186 053	191 689	191 689	191 466	191 466
Dotations en fonds propres	380	368			11	
Transferts		14				
Subventions d'investissement					99	99
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		44				97
Transferts		44				97
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	-18					
Transferts	-18					
P363 – Compétitivité		700				
Transferts		700				
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	60	30			1 116	200
Subventions pour charges de service public	60	30			1 116	200
Total	188 817	189 427	191 689	191 689	195 748	193 271

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EPST

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	265 792	207 028	Subventions de l'État	207 062	218 302
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	42 335	42 283	– subventions pour charges de service public	207 062	218 302
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	69 801	114 078	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	97 775	24 291
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	29 679	34 554	Revenus d'activité et autres produits	21 395	42 866
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	29 179	34 533	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	15 988	18 021
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	500	21	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	20	36
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	5 000	5 308
Total des charges	335 593	321 106	Total des produits	326 232	285 458
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	9 361	35 648
Total : équilibre du CR	335 593	321 106	Total : équilibre du CR	335 593	321 106

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	689	24 458	Capacité d'autofinancement		
Investissements	27 661	9 622	Financement de l'actif par l'État		1 106
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		1 031
			Autres ressources	694	1 846
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	28 350	34 080	Total des ressources	694	3 983
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	27 656	30 097

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
125 333	67 730	110 902

DÉPENSES ET RECETTES DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	250 792	250 792	217 834	217 834
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	0	0	0	0
– activités conduites par les unités de recherche	191 534	191 534	163 018	163 018
– actions communes	15 704	15 704	17 048	17 048
– fonctions support	43 554	43 554	37 768	37 768
– hors agrégat	0	0	0	0
Fonctionnement et investissement non programmé	66 352	64 420	56 961	61 625
– activités conduites par les unités de recherche	30 471	28 886	29 012	27 439
– actions communes	13 976	12 905	11 939	13 007
– fonctions support	21 905	22 630	16 010	21 179
– hors agrégat	0	0	0	0
Investissement programmé et autres opérations d'investissement	31 983	18 862	12 970	9 999
– actions communes	2 258	2 035	1 877	1 222
– fonctions support	29 725	16 828	11 093	8 777
– hors agrégat	0	0	0	0
Total	349 128	334 075	287 764	289 457

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	192 062	191 621
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	112 024	70 851
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	1 793	4 637
Autres subventions et recettes	1 182	1 223
Total	307 061	268 332

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	27 014	21 125
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	11 488	28 852
Autres décaissements non budgétaires	10 116	86 614
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	48 617	136 590
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	19 660	10 094
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	48 617	136 590

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	11 488	28 735
Autres encaissements non budgétaires	13 925	93 424
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	25 413	122 159
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	23 205	14 431
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	42 864	24 525
Total des financements	48 617	136 590

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 644	4 023	2 820
– sous plafond	1 554	1 793	1 686
– hors plafond	1 090	2 230	1 134
<i>dont contrats aidés</i>			35
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	39	55	102
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	39	55	102

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Créé en 1964, l'Inserm est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), placé sous la double tutelle des ministères chargés de la recherche et de la santé et régi par le décret du 10 novembre 1983 modifié.

L'Inserm est entièrement dédié à la recherche biologique, médicale et à la santé humaine. Ses recherches ont ainsi pour vocation l'étude de toutes les maladies, des plus fréquentes aux plus rares, à travers ses travaux de recherches biologiques, médicales et en santé des populations, en partenariat étroit avec les autres établissements de recherche publics ou privés et les hôpitaux.

La mission première de l'Inserm est ainsi de faciliter les échanges entre la recherche fondamentale, la recherche clinique, la recherche thérapeutique ou diagnostique et la recherche en santé publique.

L'Inserm joue également un rôle stratégique dans le progrès des connaissances sur le vivant et les maladies ainsi que leur diffusion agissant de ce fait, pour et avec la société.

L'année 2022 avait été principalement consacrée à la mise en œuvre des premières actions inscrites dans le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP 2021-2025) et le déploiement du PariSanté Campus. L'année 2022 a également été marquée par la modification de l'article D178-1 du code de la sécurité sociale qui inclut désormais l'Inserm parmi les bénéficiaires des dotations intégrées dans le sous-objectif « autres prises en charge » de l'ONDAM permettant ainsi le financement d'une trentaine d'équipes dans le cadre de l'appel à projet MESSIDORE du programme stratégique de recherche collaborative en santé.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2023 a débuté avec la nomination d'un nouveau Président Directeur Général, le docteur Didier SAMUEL, qui a marqué sa volonté d'accélérer le déploiement d'actions visant à renforcer les capacités de pilotage scientifique de l'Institut. Parmi les initiatives prises en 2023 on peut citer les 4 appels à candidatures lancés pour les nouveaux programmes d'Impulsion avec la sélection de 48 équipes pour mettre en œuvre des projets de recherche autour de l'exposome, du changement climatique et de la santé, la chirurgie du futur et des neuro-technologies.

Ce sont également une cinquantaine d'instruments de partenariats internationaux qui ont été labélisés au travers des projets tremplin internationaux (IRP - exploratoire), les projets de recherche internationaux (PRI – amorçage), les partenariats internationaux clés (PI – structuration) et les programmes de coordination thématique (PCT – intégration).

La démarche de transition écologique et sociétale prévue dans le COMP a aussi concrètement débuté en 2023 avec l'installation d'une gouvernance dédiée, le lancement d'un réseau des référents transition écologique, le lancement d'un audit Responsabilité sociétale de l'organisme avec un échantillon de 15 sites pour établir le plan d'action RSE pour l'Inserm.

Dans le cadre de la trajectoire financière du COMP, qui est liée aux financements inscrits dans la loi de programmation de la recherche, l'Inserm a perçu 39,4 M€ de subvention d'État supplémentaire en 2023, par rapport à 2020 (+13,1 M€ par rapport à 2022), notamment en accompagnement des mesures destinées à revaloriser les métiers de la recherche.

L'année 2023 a également été marquée par la participation active de l'Inserm aux réflexions engagées autour du rapport de la mission Gillet sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation : simplification de la gestion des laboratoires, création d'agences de programmes, dispositif de financement de recherches à risques. Ainsi l'Inserm a été désigné comme responsable de la future agence de programmes pour la recherche en santé qui se mettra en place en 2024, et pilote d'un financement de 30 M€ pour lancer une première vague de projets « recherche à risque ».

L'Inserm a également été retenu pour coordonner 4 Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) rattachés à des stratégies d'accélération : le PEPR « Maladies infectieuses (re)émergentes et Menaces NRBC » (confié à l'ANRS-MIE), « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes » (avec le CEA), « Santé Numérique » (avec l'INRIA) et « Systèmes alimentaires, microbiome et santé » (avec l'INRAE). Ces PEPR ont été complétés d'un PEPR portant sur la « Santé des femmes, santé des couples » et d'un PEPR exploratoire, le « Projet-Programme en Psychiatrie de précision – ProPsy » (avec le CNRS). Au 31 décembre 2023, 44 projets ciblés étaient déjà signés et les projets débutés. Enfin, dans le cadre de la 3^e vague de l'appel à programmes PEPR en 2023, 2 nouveaux PEPR exploratoires ont été acceptés : « Organes et organoïdes sur puces » MED-OOC (copiloté avec le CEA et CNRS), et « Identité et destins Cellulaires : de la cellule unique aux organismes entiers pour l'Interception de malaDies « Cell-ID » (copiloté avec le CNRS).

L'effet du renforcement du dispositif d'accompagnement des équipes de recherche pour déposer aux appels à projets de la Commission européenne s'est par ailleurs fortement fait sentir en 2023 avec une progression de +34 % du nombre de contrats signés et le doublement des financements acquis (70 M€ signés en 2023 contre 36 M€ en 2022).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		28				13
Transferts		28				13
P362 – Écologie	-239	3 089				1 364
Dotations en fonds propres	-239	3 089				1 364
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	89	50			90	54
Subventions pour charges de service public	-1					
Transferts	90	50			90	54
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	248	250			129	190
Transferts	248	250			129	190
P129 – Coordination du travail gouvernemental	285	305			105	52
Transferts	285	305			105	52
P181 – Prévention des risques						8
Transferts						8
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	5	5			5	5
Subventions pour charges de service public	5	5			5	5
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire						36
Transferts						36
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	681 926	681 915	710 371	710 371	708 440	708 380
Subventions pour charges de service public	681 451	681 444	710 371	710 371	707 632	707 632
Dotations en fonds propres	475	453			50	22
Transferts		18			308	277
Subventions d'investissement					450	450
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-60					
Transferts	-60					
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	1 621	6 556			1 489	1 184
Subventions pour charges de service public	1 391	6 326			1 489	1 184
Transferts	230	230				
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	25	143			298	203
Subventions pour charges de service public	25	143			298	203
P363 – Compétitivité	636	481				155
Subventions pour charges de service public	636	481				155
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					1 000	
Transferts					1 000	
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	187					187
Dotations en fonds propres	187					187
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs					601	470
Dotations en fonds propres					131	
Subventions d'investissement					470	470

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P148 – Fonction publique	66	66				
Subventions pour charges de service public	66	66				
Total	684 789	692 887	710 371	710 371	712 157	712 301

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EPST

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	607 190	604 997	Subventions de l'État	835 829	779 653
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>152 098</i>	<i>152 216</i>	– subventions pour charges de service public	707 413	779 653
			– crédits d'intervention(transfert)	128 416	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	617 340	503 225	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	265 103	165 269
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	65 030	72 643	Revenus d'activité et autres produits	104 450	124 444
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>65 000</i>	<i>72 517</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>13 000</i>	<i>18 398</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>30</i>	<i>126</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>150</i>	<i>62</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>12 000</i>	<i>11 106</i>
Total des charges	1 224 530	1 108 221	Total des produits	1 205 382	1 069 366
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	19 148	38 855
Total : équilibre du CR	1 224 530	1 108 221	Total : équilibre du CR	1 224 530	1 108 221

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	20 732	4 222
Investissements	43 855	51 937	Financement de l'actif par l'État	913	4 457
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	4 500	11 420
			Autres ressources	115	62
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières	100	
Total des emplois	43 855	51 937	Total des ressources	26 360	20 161
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	17 495	31 776

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
569 381	446 697	631 929

DÉPENSES ET RECETTES DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	640 052	640 052	642 737	642 737
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>152 098</i>	<i>152 098</i>	<i>152 216</i>	<i>152 216</i>
– activités conduites par les unités de recherche	522 268	522 268	526 534	526 534
– actions communes	60 407	60 407	59 376	59 376
– fonctions support	57 377	57 377	56 828	56 828
– hors agrégat	0	0	0	0
Fonctionnement et investissement non programmé	541 224	534 310	455 746	435 299
– activités conduites par les unités de recherche	359 839	359 839	287 890	277 034
– actions communes	118 970	118 970	102 255	102 199
– fonctions support	62 415	55 500	65 601	56 067
– hors agrégat	0	0	0	0
Investissement programmé et autres opérations d'investissement	8 153	14 284	1 766	6 590
– actions communes	0	0	0	0
– fonctions support	8 153	14 284	1 766	6 590
– hors agrégat	0	0	0	0
Total	1 189 429	1 188 646	1 100 250	1 084 627

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	707 413	707 597
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	367 980	351 192
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	57 200	51 795
Autres subventions et recettes	17 100	8 649
Total	1 149 693	1 119 233

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	38 953	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	67 956	76 760
Autres décaissements non budgétaires	65 831	53 153
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	172 740	129 913
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	62 548
Abondement de la trésorerie fléchée	4 920	31 955
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	30 593
Total des besoins	172 740	192 461

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	34 606
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	48 258	114 947
Autres encaissements non budgétaires	53 074	42 908
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	101 332	192 461
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	71 409	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	76 328	0
Total des financements	172 740	192 461

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	8 224	8 883	8 372
– sous plafond	5 748	6 252	5 764
– hors plafond	2 476	2 631	2 608
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

L'Institut polaire français est l'agence de moyens et de compétences au service des laboratoires de recherche nationaux, offrant les moyens humains, logistiques, techniques et financiers nécessaires au développement de la recherche française dans les régions polaires et subpolaires.

L'Institut est un groupement d'intérêt public (GIP) composé de 7 membres : l'État représenté par le Ministère chargé de la recherche et le Ministère des affaires étrangères, le CNRS, l'IFREMER, Météo-France, le CNES et les Terres australes et antarctiques françaises. Il ne dispose pas de contrat d'objectifs et de performance.

Pour répondre à ses missions, l'Institut s'appuie sur six stations de recherche permettant d'offrir les conditions de travail indispensables aux équipes de recherche (une en Arctique partagée avec l'Allemagne, trois dans les îles subantarctiques françaises et deux en Antarctique dont l'infrastructure de recherche IR* Concordia partagée avec l'Italie) ainsi que du navire-ravitailleur brise-glace *L'Astrolabe* mis à sa disposition 120 jours/an pour la mission de soutien à la logistique antarctique.

Faits marquants 2023

L'année 2023 a permis d'observer une reprise des projets scientifiques à un niveau normal pré-pandémie et le déploiement des programmes ce qui se traduit par une hausse des dépenses de recherches scientifiques. Le contexte géopolitique international et l'inflation maintiennent des augmentations des coûts de matières premières impactant les achats de l'institut, des augmentations sensibles sont également perceptibles avec certains prestataires incontournables (assurances, services et bail en Arctique).

L'année 2023 a également été marquée par le renforcement des équipes des effectifs du siège, avec une vague de recrutements et leur impact conséquent en termes de masse salariale. Le recrutement de ces experts explique également l'augmentation des dépenses par destinations sur tous les postes hormis le support scientifique.

La dégradation de la situation budgétaire prévisible et observée fin 2023 (-452 274 € au BR1) a enjoint l'institut à étudier des pistes d'économies et un travail sur des scénarios d'économies budgétaires. Fin décembre 2023, une dotation exceptionnelle de 3 M€ du MESR est venue rétablir le compte financier qui se soldait au BR2 à 501 226 €.

En Septembre 2023, le gouvernement Italien a annoncé son intention de financer la rénovation de la station franco-italienne de 15 M€ et aurait dévolu 7 M€ de crédits à ce plan co-signé par les deux pays en 2020. La France devrait doter le budget de l'institut de 15 M€ pour honorer la réciprocité d'investissement en 2024.

À l'occasion de la réunion de « l'appel de Paris pour les glaciers et les pôles », en clôture du *One Planet-Polar Summit*, le 10 novembre 2023, le Président de la République a annoncé que la France investira 1 milliard d'euros jusqu'en 2030. Les stations de recherche Dumont d'Urville et Concordia seront respectivement reconstruites ou rénovées en tenant compte des meilleurs standards environnementaux.

Perspectives 2024

L'Institut Polaire Français continuera les travaux de rapprochement avec l'IFREMER, tout en maintenant l'intégralité de ses missions et ses collaborations au niveau national comme international pour la mise en œuvre de la recherche polaire.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	70	70			70	70
Transferts	70	70			70	70
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	24 446	19 646	15 191	20 191	17 587	22 387
Subventions pour charges de service public	17 709	17 709	15 191	15 191	17 587	17 587
Dotations en fonds propres	6 737	1 937		5 000		4 800
Total	24 516	19 716	15 191	20 191	17 657	22 457

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	4 901	5 428	Subventions de l'État	14 590	17 587
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>410</i>	<i>332</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>14 590</i>	<i>17 587</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	18 680	17 170	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 387	2 360
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 300	2 714	Revenus d'activité et autres produits	2 020	1 268
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>2 300</i>	<i>2 714</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>313</i>	<i>22</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>575</i>
Total des charges	23 581	22 598	Total des produits	18 997	21 214
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 584	1 384
Total : équilibre du CR	23 581	22 598	Total : équilibre du CR	23 581	22 598

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement	2 597		Capacité d'autofinancement		732
Investissements	4 481	2 311	Financement de l'actif par l'État	4 800	4 800
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	7 078	2 311	Total des ressources	4 800	5 532
Augmentation du fonds de roulement		3 221	Diminution du fonds de roulement	2 278	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
9 968	4 865	14 244

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 311	5 311	5 742	5 742
Fonctionnement	12 470	13 970	28 048	11 405
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 556	4 481	1 436	2 142
Total des dépenses AE (A) CP (B)	22 337	23 762	35 226	19 289
dont contributions employeur au CAS pensions	410	410	332	332

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	20 304	23 363
Subvention pour charges de service public	14 590	17 587
Autres financements de l'État	4 870	4 870
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	317	317
Recettes propres	527	589
Recettes fléchées	1 180	180
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 180	180
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	21 484	23 543
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	4 254
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 278	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Moyens généraux et d'appui à la recherche	1 527 1 761	1 180 1 201	1 180 1 168	0 0	0 0	325 125	325 175	3 032 3 087	3 032 3 104	
Support logistique et technique	1 605 1 835	6 140 5 341	6 140 5 182	0 0	0 0	2 529 789	1 729 850	10 274 7 965	9 474 7 866	
Support scientifique	670 494	1 150 1 090	1 150 1 067	0 0	0 0	252 187	252 196	2 072 1 771	2 072 1 757	
TGIR Concordia	1 509 1 652	4 000 20 415	5 500 3 987	0 0	0 0	1 450 336	2 175 922	6 959 22 404	9 184 6 561	
Total	5 311 5 742	12 470 28 048	13 970 11 405	0 0	0 0	4 556 1 436	4 481 2 142	22 337 35 226	23 762 19 289	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 278	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	327
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 278	327
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	4 276
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	5 096
Total des besoins	2 278	4 604

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	4 254
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	350
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 604
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 278	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	60	820
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 218	0
Total des financements	2 278	4 604

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	52	68	54
– sous plafond	48	53	50
– hors plafond	4	15	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

IRD - Institut de recherche pour le développement

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Régi par les articles R. 325-1 à R. 325-26 du code de la recherche (dont la partie réglementaire est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la double tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (MESR) et de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Organisme pluridisciplinaire reconnu internationalement, l'IRD travaille principalement en partenariat avec les pays méditerranéens et intertropicaux. Il porte, par sa présence dans une cinquantaine de pays, une démarche originale de recherche, d'expertise, de formation et de partage des savoirs au bénéfice des territoires et pays qui font de la science et de l'innovation un des premiers leviers de leur développement.

Gouvernance et pilotage stratégique

Pour conduire son action, l'IRD est structuré en trois pôles (science, développement et appui). Son dispositif de recherche est constitué d'unités de recherche (79 au 31 décembre 2023). Afin d'organiser ses collaborations, l'IRD s'appuie également sur un réseau de représentations outre-mer, à l'étranger et auprès d'organisations internationales et européennes. L'IRD dispose de délégations régionales métropolitaines, niveau déconcentré de son administration, ainsi que des référents scientifiques de site.

Sur les sites universitaires métropolitains, l'Institut s'est investi dans la dynamique de structuration régionale portée les Programmes d'investissements d'avenir (PIA) et le Plan France Relance tant à l'échelle des établissements qu'à celle des structures de recherche et formation.

Dans le cadre de France 2030, il s'est notamment impliqué dans les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) aux côtés de ses partenaires, organismes nationaux de recherche. Ainsi, l'IRD pilote le Programme prioritaire de recherche (PPR) « Outre-mer » portant sur les enjeux environnementaux.

Faits marquants en 2023

En 2023, l'IRD s'est mobilisé dans les grands événements internationaux.

A titre d'illustration, il a contribué de manière significative au jalon important qu'a constitué la 6^e édition du *One Planet Summit* dédiée aux forêts tropicales, organisé en mars 2023 à Libreville, le *One Forest Summit* (OFS) et dans les suites données à cet événement.

Également à titre d'illustration, lors de la COP 28, organisée en fin d'année 2023, des scientifiques de l'Institut associés à leurs partenaires sénégalais, équatoriens, tchadiens, ivoiriens sont intervenus sur trois thématiques en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) : la santé des sols, les crédits de carbone bleu et l'extraction minière.

L'IRD a été consulté dans le cadre de la mission Gillet, lancée en décembre 2022 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la Recherche sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation. L'IRD se positionne dans les agences de programmes en cours de mise en place. En outre, l'IRD s'est engagé dans les réflexions conduites par les universités pilotes sur les mesures de simplification, là où il est présent par ses unités de recherche (soit 7 sites sur les 17 universités identifiées).

L'année 2023 a, parallèlement, été marquée par la mise à jour de son Plan d'orientation stratégique (POS) 2016-2031, approuvée dans ses différentes instances de gouvernance. Il s'agit de la première action signalée du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'IRD signé en 2022.

Nommée Présidente-directrice générale de l'IRD par décret en Conseil des ministres du 12 février 2020, Mme Valérie Verdier a vu son mandat reconduit par décret en conseil des ministres du 12 février 2024, à l'issue d'un processus de nomination engagé en 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		35			22	137
Transferts		35			22	137
P362 – Écologie		2 000				3 000
Dotations en fonds propres		2 000				3 000
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	-3	11				
Transferts	-3	11				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	1 240	2 519			5 249	2 547
Transferts	1 240	2 519			5 249	2 547
P175 – Patrimoines					3	3
Transferts					3	3
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	1 000	500			154	116
Transferts	1 000	500			154	116
P113 – Paysages, eau et biodiversité	120	86			51	48
Transferts	120	86			51	48
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	12	12				
Transferts	12	12				
P181 – Prévention des risques		35				
Transferts		35				
P123 – Conditions de vie outre-mer	164	237			106	131
Transferts	164	237			106	131
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire						
Subventions pour charges de service public						
P231 – Vie étudiante	50	50			87	87
Subventions pour charges de service public	50	50			87	87
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	212 572	212 554	222 707	222 707	221 521	221 532
Subventions pour charges de service public	212 080	212 080	222 707	222 707	221 491	221 491
Dotations en fonds propres	484	451			3	
Transferts	8	22				14
Subventions d'investissement					27	27
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins		30			10	10
Subventions pour charges de service public		30			10	10
P363 – Compétitivité	238	238				
Subventions pour charges de service public	238	238				
P162 – Interventions territoriales de l'État	60	37				12
Subventions pour charges de service public	0					
Transferts	60	37				12
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	5					5
Dotations en fonds propres	5					5
Total	215 458	218 343	222 707	222 707	227 203	227 628

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Précisions concernant les actions réalisées et financées par les crédits du plan de relance :

L'IRD bénéficie d'un financement issu du Plan France Relance pour la rénovation énergétique des bâtiments en Nouvelle-Calédonie. Initiée fin 2021 pour un montant de 9,540 M€, l'opération atteint, fin 2023, un niveau d'exécution à 9,322 M€ en AE, 6,424 M€ en CP et 5,742 M€ en recettes. Pour l'année 2023, uniquement, l'exécution est de 0,521 M€ en AE, 3,179 M€ en CP et 3 M€ en recettes.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EPST

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	185 842 44 223	183 298 45 628	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	220 200 220 200	232 211 232 211
Fonctionnement autre que les charges de personnel	98 072	91 161	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	59 003	28 585
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	8 000 8 000	9 303 9 290 12	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 573	5 545 1 145 60
Total des charges	283 913	274 459	Total des produits	280 776	266 342
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	3 137	8 118
Total : équilibre du CR	283 913	274 459	Total : équilibre du CR	283 913	274 459

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement		20	Capacité d'autofinancement	4 863	
Investissements	14 447	14 817	Financement de l'actif par l'État	3 749	5 060
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	310	1 610
			Autres ressources		-2 007
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	14 447	14 836	Total des ressources	8 922	4 663
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 525	10 173

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
94 281	56 681	93 671

DÉPENSES ET RECETTES DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	195 842	195 842	195 944	195 944
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	44 223	44 223	45 628	45 628
– activités conduites par les unités de recherche	146 198	146 198	146 380	146 380
– actions communes	25 124	25 124	24 003	24 003
– fonctions support	24 319	24 319	25 561	25 561
– hors agrégat	200	200	0	0
Fonctionnement et investissement non programmé	89 521	86 160	76 527	73 430
– activités conduites par les unités de recherche	51 104	50 982	41 669	44 037
– actions communes	21 272	20 924	17 583	16 902
– fonctions support	17 144	14 254	17 276	12 491
– hors agrégat	0	0	0	0
Investissement programmé et autres opérations d'investissement	7 714	10 399	5 071	8 003
– actions communes	850	850	1 012	407
– fonctions support	6 864	9 549	4 059	7 596
– hors agrégat	0	0	0	0
Total	293 077	292 401	277 542	277 376

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	220 200	220 159
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	57 712	52 742
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	115	260
Autres subventions et recettes	708	2 010
Total	278 735	275 171

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	13 666	2 205
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	18
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	10 098	14 174
Autres décaissements non budgétaires	0	225
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	23 764	16 622
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 163
Total des besoins	23 764	16 622

* Etape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	18
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	10 098	15 994
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	10 098	16 013
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	13 666	610
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	6 223	4 773
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	7 443	0
Total des financements	23 764	16 622

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 165	2 493	2 218
– sous plafond	1 864	2 120	1 918
– hors plafond	301	373	300
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	16	15	17
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			19
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			19

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

PROGRAMME 193
Recherche spatiale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas COURBE

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 193 : Recherche spatiale

La France poursuit une politique ambitieuse qui en fait une puissance spatiale de premier rang. Le programme 193 « Recherche spatiale » est le principal vecteur de financement de la politique spatiale française. Il a pour finalité d'assurer à la France et à l'Europe la maîtrise des technologies et des systèmes spatiaux nécessaires pour faire face aux enjeux d'autonomie stratégique et de sécurité, de développement économique, de recherche, d'environnement ou encore d'aménagement du territoire qui se posent ou sont susceptibles de se poser à elles. Notre société et notre économie sont en effet de plus en plus dépendantes des services rendus par des systèmes spatiaux, qu'il s'agisse de nous déplacer, de communiquer, d'observer ou de comprendre les évolutions du climat.

Le programme 193 « Recherche spatiale » s'inscrit dans la loi de programmation de la recherche (LPR) : il finance d'une part le programme multilatéral du Centre national d'études spatiales (CNES), et d'autre part les contributions françaises à l'Agence spatiale européenne (ESA) et à l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (Eumetsat).

L'année 2023 a été marquée par la poursuite et la consolidation des actions engagées ces dernières années. Sur le plan européen, le sommet de Séville a permis aux États membres de l'ESA de donner une impulsion nouvelle sur trois piliers essentiels : le climat, l'exploration et les lanceurs. Afin de sécuriser la politique européenne d'accès à l'espace, cet accord a notamment permis de sécuriser l'équilibre économique d'Ariane 6 avec un financement des États participants au programme de 340 millions d'euros par an à partir de 2026. Il a également confirmé le rôle central du Centre spatial guyanais comme principal port spatial européen. Enfin, il prend acte d'une évolution majeure de la politique de développement des futurs lanceurs européens d'introduire un modèle plus concurrentiel. Une ambition en matière d'exploration robotique et humaine est également ressortie, en commençant par l'orbite basse et la recherche auprès de l'industrie d'une offre de service de fret. Ces changements s'inscrivent dans une réorientation globale qui doit conduire les États européens à promouvoir des modèles innovants d'achats de services, ainsi qu'accompagner la place croissante de l'Union européenne sur les politiques spatiales.

Dans le domaine des télécommunications spatiales, l'année 2023 a été marquée par l'adoption du Programme de connectivité sécurisée de l'Union et le lancement par la Commission des appels d'offres associés. Côté France, l'État s'est organisé avec la création d'un poste de coordinateur interministériel IRIS² et Govsatcom rattaché au Premier ministre.

Dans le domaine de l'observation de la Terre, l'accord avec le Royaume-Uni pour sa réintégration au sein du programme européen Copernicus a permis de lever les difficultés financières apparues avec le Brexit. Le financement de l'ensemble des missions est ainsi assuré jusqu'en 2027.

Par ailleurs, l'année 2023 a permis la finalisation des travaux de mise à jour des textes réglementaires associés à la loi sur les opérations spatiales (LOS) et de poursuivre ainsi l'évolution du cadre juridique des activités spatiales en France. L'adoption de la loi de programmation militaire (LPM) au 1^{er} août 2023 a permis d'introduire dans le champ d'application de la LOS les constellations de satellites et les cas de retours d'étages contrôlés. Cette évolution réglementaire a été l'opportunité d'intégrer dans le champ de la LOS des activités nouvelles apparues avec le développement du *New Space* maintenant l'attractivité du cadre juridique français. Elle intègre en particulier les activités de service en orbite, la possibilité d'extension de mission, des exigences en termes de cybersécurité et actualise les contraintes imposées en matière de durabilité des activités spatiales.

Le CNES, principal opérateur, continue de jouer un rôle décisif dans la mise en œuvre de la politique spatiale en s'appuyant sur la sécurité budgétaire établie par la loi de programmation de la recherche et les objectifs fixés par le contrat d'objectif et de performance (COP) établi pour la période 2022/2025. Dans ce cadre, il participe activement à la mise en œuvre du plan France 2030 et a déjà lancé dix appels d'offres pour des solutions spatiales répondant efficacement aux besoins des utilisateurs publics civils et militaires. Le COSPACE, comité de concertation État- Industrie a été relancé et fédère l'ensemble de l'écosystème national des acteurs de la recherche à l'aval. ConnectbyCNES continue par ailleurs de dynamiser les usages du spatial et de servir de relai auprès des nouveaux entrants. En lien avec l'Agenda 2030 de l'ONU et les priorités des ministères de tutelle, le CNES a élaboré une stratégie RSE pour répondre de manière globale et cohérente aux enjeux du développement durable. Il s'agit d'une démarche volontariste qui met l'accent sur des objectifs ciblés et concrets : insertion de clauses environnementales dans les contrats d'achats, création d'une commission de durabilité ou politique de réduction de l'empreinte carbone.

Enfin, la France via le CNES soutient et participe à une coopération scientifique ambitieuse qui s'est notamment traduite en 2023 par le succès du lancement de la sonde spatiale JUICE en route pour étudier Jupiter et ses trois grandes lunes glacées, les premières images du télescope Euclid, la connaissance de Mars toujours meilleure grâce à SuperCam sur le rover Perseverance ou la livraison du rover Idefix de la sonde MMX de la JAXA, développé avec l'agence allemande DLR. ATHENA, mission majeure en science de l'univers du programme obligatoire de l'ESA, a été redéfinie puis relancée en développement grâce au concours du CNES et des scientifiques français. Dans le domaine du climat, 2023 a vu la fourniture des premières données à la qualité remarquable de la mission franco-américaine SWOT, l'engagement de la mission C3IEL d'étude des nuages, le développement du Space for climate observatory (SCO) avec une dizaine de nouveaux signataires et plus de 70 projets mis en œuvre dans 28 pays, couvrant des domaines thématiques variés tels que l'agriculture, la gestion de l'eau, la biodiversité, l'adaptation urbaine, etc.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Intensifier le rayonnement international et parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

INDICATEUR 1.2 : Taux de présence des projets européens dans les projets avec une participation financière française

OBJECTIF 2 : Garantir à la France la maîtrise des technologies spatiales et un accès à l'espace autonome, compétitif et fiable

INDICATEUR 2.1 : Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES

INDICATEUR 2.2 : Adéquation de l'offre de lancement européenne avec les besoins européens

INDICATEUR 2.3 : Chiffre d'affaires à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années

OBJECTIF 3 : Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société

INDICATEUR 3.1 : Financement de la préparation du futur

INDICATEUR 3.2 : Accompagnement des start-up

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Intensifier le rayonnement international et parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française

INDICATEUR

1.1 – Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production mondiale	%	3,1 (valeur estimée) (+/- 0,1)	2,8 (valeur estimée)	2,6	2,5	absence amélioration	2,7 (+/- 0,3)
Part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production de l'Union européenne (UE 28)	%	13 (valeur estimée)	14,2 (valeur estimée)	12,5	13,4	cible atteinte	14,1 (+/- 0,6)
Part de la production scientifique des opérateurs du programme dans l'espace France-Allemagne-Royaume-Uni	%	29,1 (valeur estimée) (+/- 1,3)	29,1 (valeur estimée)	28,7	28,8	cible atteinte	28,7 (+/- 1,4)
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme	indice	1,49 (valeur estimée) (+/- 0,14)	1,2 (valeur estimée)	1,5	1,12	absence amélioration	1,27 (+/- 0,19)

Commentaires techniques

Sources des données : Base OST Web of Science, calculs OST-HCERES

Mode de calcul :

Sous-indicateurs « Part française des publications... »

La part française des publications des opérateurs du programme de référence internationale liées à la recherche spatiale se calcule en divisant le « nombre de publications françaises de référence internationale des opérateurs du programme liées à la recherche spatiale » par le « nombre de publications de référence internationale de l'UE 27 » (part européenne), « du monde » (part mondiale) ou de l'espace « France-Allemagne-Royaume-Uni » liées à la recherche spatiale.

Sous-indicateur « Reconnaissance scientifique »

La reconnaissance scientifique est mesurée par l'impact (MNCS) des publications françaises liées à la recherche spatiale des opérateurs du programme. Les citations des publications faites par d'autres publications sont considérées comme une indication fiable de l'impact des publications françaises à l'international. L'indicateur complète la mesure de la production (cf. indicateur précédent).

À la différence de ce qui était fait pour le calcul de l'impact les années précédentes (où la fenêtre observée était de 2 ans), l'indicateur d'impact MNCS est calculé sans fenêtre, c'est-à-dire que l'information sur toutes les citations reçues jusqu'en 2021 est utilisée. L'indice d'impact est normalisé pour tenir compte du comportement de citation d'un domaine. Le principe consiste à calculer les citations normalisées de chaque article, le score de citations de l'article, puis à calculer l'impact d'une entité comme la moyenne des scores de ses articles. La normalisation prend en compte un ensemble homogène de documents : elle est faite par domaine, par type de document et par année de publication. L'indice d'impact est donc la moyenne des scores normalisés des publications liées à la recherche spatiale des opérateurs du programme. Un indice d'impact de 1 signifie que l'impact moyen des publications est égal à celui obtenu en moyenne par les publications mondiales dans la recherche spatiale. Lorsque l'indice est supérieur à 1, les publications ont un impact supérieur à la moyenne mondiale.

Tous les indicateurs sont calculés en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre d'adresses d'affiliation figurant sur chaque publication. Par exemple, une publication qui a trois adresses différentes, deux en France et une en Allemagne, contribuera à la production française à hauteur de 2/3 et à la production allemande à hauteur de 1/3.

Afin de lisser les variations liées à l'évolution des supports de publications référencés dans chaque discipline, l'indicateur est calculé en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Limites et biais connus : calculé sur un périmètre relativement étroit, comportant un nombre limité de publications et à partir d'un corpus reposant sur l'identification de missions spatiales, l'indicateur apparaît assez instable. Les évolutions d'une année à l'autre doivent donc être interprétées avec prudence. De même l'établissement de cibles est un exercice délicat. Par ailleurs, le sous-indicateur 1.1 est calculé sur la base d'une UE à 27, contrairement aux années précédentes. Le périmètre étant différent, la comparaison reste délicate pour cette année.

Les indicateurs fournis pour les réalisations sont construits sur 95 % de la production de l'année, en raison des mises à jour annuelles de la base.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La production scientifique française constatée par l'OST (Observatoire des Sciences et Techniques), avec des chiffres quasi-définitifs pour 2022 et encore estimés pour 2023, fait état de bons résultats qui sont conformes aux cibles compte tenu des incertitudes tolérées mais qui continuent de montrer un tassement de la production scientifique française depuis 2021.

Parmi les motifs de satisfaction, la mission européenne GAIA détient le record de publications annuelles pour une mission spatiale, détenu auparavant par le Hubble Space Telescope de la NASA. Cette mission a été étendue jusqu'à fin 2025, avec la sortie du catalogue DR4.

Si les missions comme INSIGHT ou MEGHATROPIQUES s'arrêtent, leurs exploitations peuvent se poursuivre et de nouvelles missions très attendues, comme SWOT dont la recette s'est achevée en 2023, vont pouvoir commencer à produire des résultats scientifiques.

Par ailleurs, l'indicateur de « reconnaissance scientifique », qui est le reflet de la qualité des publications, se maintient encore à un très bon niveau.

La communauté scientifique française, et au-delà européenne, a par exemple contribué à de nombreux résultats scientifiques de premier plan à l'aide des données du Webb Space Telescope ou encore de GAIA en science de l'univers.

En parallèle, le travail de fond sur la mise à disposition à la communauté scientifique des données spatiales avec les pôles de données au sein de l'IR Data Terra contribue à maintenir une position enviable de la production scientifique française.

INDICATEUR

1.2 – Taux de présence des projets européens dans les projets avec une participation financière française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Proportion du budget du CNES consacré à des programmes en coopération européenne	%	78	77	76	70	absence amélioration	73
Participations françaises dans les équipes scientifiques dans les projets "Science de l'Univers" du programme scientifique obligatoire de l'ESA	ETP	165	≥ 155	≥ 160	215	cible atteinte	≥ 160
Taux de retour sur les programmes GALILEO, EGNOS, COPERNICUS et le volet spatial d'Horizon Europe	%	22,4 (valeur provisoire)	31,1% * valeur provisoire hors Galileo+EGNOS	28	31,8	cible atteinte	28

Commentaires techniques

Sources des données : CNES

La base des données est le plan à moyen terme (PMT) multilatéral du CNES. On entend par projets européens les projets auxquels contribuent des organisations européennes (ESA, EUMETSAT, Union européenne, etc.) ou des États européens (Italie, Allemagne, Belgique, Suède, etc.). Les prévisions sont basées sur la programmation du CNES et sur une extrapolation pour les budgets de l'ESA, de l'UE et des États membres.

Mode de calcul :

Proportion du budget du CNES consacré à des programmes en coopération européenne : ratio (budgets des programmes 193 et 191 alloués aux programmes menés en coopération avec un pays ou une organisation européenne) / (subvention programmes 193 et 191 du CNES).

Part du CNES dans le financement de ces programmes en coopération : ratio (budget CNES de ces programmes en coopération) / (budget total de ces programmes en coopération).

Taux de retour français sur la composante Espace du programme cadre européen de recherche : ratio : budget recherche et développement (R&D) du programme cadre de recherche et d'innovation (PCRI) Espace capté par des entités françaises / budget européen total du PCRI Espace distribué dans l'année. Ce sous-indicateur bénéficie de données bien documentées, fournies annuellement par la communauté européenne. Une moyenne sur 2 ans a été réalisée (sur les années N-1 et N) car les thèmes d'appels à proposition sont très variables chaque année (avec une alternance biannuelle entre les thèmes applicatifs et les thèmes techniques) ainsi que la dotation budgétaire rattachée, impliquant une forte disparité sur le profil des participants de l'industrie et de la recherche.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.2a

Ce sous-indicateur traduit la stratégie spatiale nationale, qui consiste à accorder une forte priorité aux partenariats, et plus particulièrement européens, dans les programmes conduits par le CNES. Il continue de refléter un engagement constant de la France dans le développement de la coopération européenne et l'entraînement de nos partenaires, alors même que d'autres coopérations très ambitieuses sont par ailleurs mises en place dans le cadre de projets internationaux (Chine, Inde, États-Unis, Japon) et un soutien renforcé à l'innovation et la compétitivité de l'écosystème spatial national tendent à diminuer ce ratio. Tout en restant à un très haut niveau, la baisse de la valeur de ce sous-indicateur, qui était envisagée en termes de cible, se confirme bien en passant de 77 % en 2022 à près de 70 % en 2023. Au-delà des sous-jacents ci-dessus en termes de stratégie d'action, cette baisse est également due à la fin de l'apurement de la dette contractée par l'État français sur le programme Ariane 6 qui avait porté la contribution française à l'ESA jusqu'à 1401 M€ en 2020. Cette dette ayant été remboursée, cette contribution a été ramenée de 1 174 M€ en 2022 à 1 092 M€ en 2023 et est à mettre en regard d'une dotation sur le budget multilatéral du CNES passant de 729 M€ à 835 M€).

Indicateur 1.2b

La participation française aux équipes scientifiques des missions du programme obligatoire de l'ESA, représentée par le nombre d'équivalents temps plein (ETP) impliqués par an, traduit l'excellence de la recherche scientifique française, qui est fortement sollicitée au niveau européen comme au niveau de coopérations internationales. L'augmentation du nombre de participations françaises en 2023 dans ce programme obligatoire de l'ESA s'explique en particulier par la montée en puissance sur la préparation active de plusieurs missions ambitieuses telles que LISA pour laquelle la communauté française est très impliquée dans le traitement de données, BepiColombo qui va bientôt rentrer dans sa phase d'exploitation ou encore ATHENA qui a été redimensionnée grâce à un accompagnement important des scientifiques français et grâce à l'expertise technique du CNES. Ces ETP correspondent à environ 500 chercheurs, doctorants et post-docs contribuant à ces missions spatiales du programme obligatoire de l'ESA. La participation à ce programme cadre Cosmic Vision, faisant partie des très hautes priorités exprimées par la communauté scientifique française lors des séminaires de prospective scientifique, milite en faveur d'une cible renouvelant cet effort de contribution à une hauteur significative dans les prochaines années.

Indicateur 1.2c

Le résultat du troisième sous-indicateur en 2023 est calculé en intégrant les données disponibles depuis le début du MFF en 2021. La valeur 2022 a ainsi été corrigée des dernières informations obtenues mi-2023 de la part de la Commission européenne, alors que la valeur reste provisoire sur 2023, s'entendant pour l'instant hors taux de retour pour les acteurs français sur GALILEO et hors opérations EGNOS. La performance sur les trois premières années est à nouveau excellente avec près de 32 % de retour en France. La stabilité de ce sous-indicateur entre 2022 et 2023 cache toutefois un excellent résultat sur le programme Horizon Europe avec près de 28 % des appels d'offre sur 2023, contre un taux de retour d'environ 20 % sur le MFF 2014-2020, plaçant à nouveau la France en tête des bénéficiaires de ce programme de recherche. Les résultats sur les programmes COPERNICUS et GALILEO sont quasiment similaires et permettent d'obtenir cette excellente moyenne tous programmes spatiaux européens confondu. Ces résultats reflètent la compétence et la compétitivité de l'écosystème spatial français, qui lui permettent de saisir les opportunités au niveau européen et plus généralement à l'export.

OBJECTIF

2 – Garantir à la France la maîtrise des technologies spatiales et un accès à l'espace autonome, compétitif et fiable

INDICATEUR**2.1 – Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Moyenne des écarts des coûts	%	4,8	3,1	≤ 5	2,9	cible atteinte	≤ 5
Ecart moyen des délais	mois	5,9	2,6	≤ 6	3,7	cible atteinte	≤ 6

Commentaires techniques

Sources des données : CNES.

Mode de calcul : pour chacun des sous-indicateurs est mesurée la moyenne des pourcentages d'écarts en coûts à partir des ratios entre le coût final estimé et le coût présenté dans le dossier de réalisation du programme soumise au conseil d'administration.

Les projets choisis sont les plus importants, en termes techniques et budgétaires, dans chaque domaine. Ils sont représentatifs des principales coopérations du CNES avec l'Agence spatiale européenne, la NASA, les États européens, ainsi que d'autres acteurs. Ils comprennent des projets en fin de développement et des projets dont le développement est prévu sur la période du contrat. Au fur et à mesure de l'avancement du contrat, les projets déjà développés seront remplacés par de nouveaux projets, en respectant le poids de chaque domaine.

Les commentaires pourront préciser les raisons de glissement de certains projets lorsqu'ils ont un impact sur l'indicateur global.

Coûts : prévision du coût à achèvement estimé de l'ensemble des projets concernés, rapporté à la somme des coûts nominaux des projets lorsqu'ils ont été respectivement proposés pour décision au Conseil d'administration du CNES. Le coût d'achèvement correspond au montant des dépenses réalisées depuis le début du projet augmenté du montant des prévisions de dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet.

Le calcul du sous-indicateur normalise les écarts (moyenne des écarts en pourcentage au lieu de l'écart moyen en euros) afin d'éviter que les gros projets n'écrasent les autres et pour introduire une liste actualisée de projets.

Délais : écart constaté entre prévisions et réalisations d'événements clefs de projets. On calcule la moyenne des écarts (en nombres de mois) entre les prévisions (dites « dates prévues »), effectuées lors de la décision du projet pour la survenue d'événements majeurs (liés aux projets), et les « dates constatées » de réalisation (ou de nouvelle prévision) de ces mêmes événements.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les données considérées sont celles présentées au Conseil d'Administration du CNES de décembre 2023.

Concernant la tenue des coûts et des délais en développement, les 10 projets pris en compte sont :

- lanceur : CALLISTO (en remplacement du pas de tir Ariane 6 (ÉLA4), inauguré fin sept 2021) ;
- observation de la Terre : TRISHNA, MICROCARB, IASI-NG (sachant que SWOT, précédemment considéré, a été lancé fin 2022) ;
- défense : CSO-Musis, CO3D ;
- sciences de l'univers et exploration : SVOM, EUCLID, JUICE ;
- télécoms : ARGOS / SARSAT.

Les performances de coûts et délais des principaux projets en développement continuent de revenir à une situation plus habituelle, après la dégradation vécue en 2021 en particulier suite aux impacts de la crise COVID. Ces résultats sont mêmes excellents, avec des projets novateurs en fin de développement comme JUICE ou EUCLID (tous deux lancés en 2023) qui tiennent leurs coûts à achèvement et leurs jalons calendaires ou font même mieux.

Certaines évolutions de calendrier de réalisation ne sont pas dues au management de projet du CNES mais à une recherche de créneau de lancement européen, étant donné les difficultés actuellement vécues sur Ariane 6 et Vega-C, ou aux coopérateurs comme sur CALLISTO avec un accord avec DLR et JAXA qui a tardé à se remettre en place.

Comme l'année dernière, les principaux contributeurs pénalisant ces résultats, au demeurant excellents en termes de programmation des activités, sont les projets d'avant-garde Microcarb et IASI-NG, qui ont connu des difficultés techniques. Le satellite Microcarb est à présent prêt au lancement et un premier modèle de vol du sondeur Atmosphérique a été livré à EUMETSAT pour intégration sur le satellite de météorologie opérationnelle METOP-SG1. Malgré un contexte économique compliqué, la tenue des performances en coûts et délais des projets opérés par le CNES confirme la bonne adéquation de la méthodologie de chiffrage des programmes de développement, qui tient compte d'aléas inhérents à des projets innovants, de type développement de prototypes, et autorise une programmation d'activités robuste pour l'établissement.

INDICATEUR

2.2 – Adéquation de l'offre de lancement européenne avec les besoins européens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de prise en charge des satellites européens par des lanceurs européens	%	15	Non déterminé	Non déterminé	17	donnée non renseignée	Non déterminé
Coût moyen du lancement de satellites par les lanceurs institutionnels Ariane 5, Ariane 6 et Vega C	€/kg	16 400	Non déterminé	Non déterminé	27700	donnée non renseignée	Non déterminé

Commentaires techniques

Sources des données : CNES.

Mode de calcul :

- *Taux de prise en charge des satellites européens par des lanceurs européens* : Sur les marchés ouverts, part des satellites européens et/ou produits en Europe qui sont lancés par des lanceurs européens

- *Coût moyen du lancement de satellites par les lanceurs institutionnels Ariane 5, Ariane 6 et Vega C* : L'indicateur s'obtient en divisant le chiffre d'affaires d'Arianespace (y compris le financement annuel de l'exploitation d'Ariane 5 via le programme « European guaranteed Access to space » - EGAS s'il y a lieu) par la masse totale (équivalent GTO – Geostationary Transfert Orbit) des satellites lancés.

Limites et biais connus :

Pour des raisons de confidentialité commerciale liée aux contrats en cours de négociation, les prévisions n et n+1 ne peuvent être diffusées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Trois lancements ont été réalisés avec succès sur l'exercice 2023 d'Arianespace :

- les deux derniers lancements Ariane 5, VA260 en avril 2023 avec le satellite scientifique de l'ESA JUICE et VA261 en juillet 2023 avec les satellites de télécommunications de défense respectivement français et allemand, Syracuse IV B et H2SAT ;
- un lancement Vega, VV23, en octobre 2023.

Encore en période transition vers l'exploitation de nouveaux lanceurs, l'exercice 2024 d'Arianespace sera réduit avec le lancement d'un Vega en fin d'année et peut-être d'une autre Ariane 6 après le vol inaugural prévu entre mi-juin et fin juillet 2024. Le retour en vol de Vega C après l'échec du premier vol commercial VV22 est prévu au quatrième trimestre 2024. Le vol inaugural d'Ariane 6 et le retour en vol de Vega C n'entrent pas dans le résultat d'Arianespace.

Le coût du kilogramme lancé (indicateur 2.2) est supérieur à celui de 2022. Il s'explique par des missions institutionnelles dont la mission non standard JUICE et l'effet du support à l'exploitation sur une cadence plus faible.

La contribution française sur le programme Ariane 6 et les décaissements réalisés par année depuis 2015 sont retracés dans le tableau ci-dessous :

Montants A6 et plan de décaissement - Etat du 9 février 2024

Programme	Enveloppe en M€	Contribution France en M€ (c.c. historique)	Planification financière annuelle (en termes de décaissements) des montants France : Jusqu'en 2022 il s'agit du réalisé ; Montants prévisionnels à partir de 2023 (nous n'avons pas encore le résultat des décaissements définitifs 2023). Les hypothèses d'inflation sont : 0,9% en 2022 - 4,9% en 2023 - 10,10% en 2024 - 5,40% en 2025 - 3% en 2026.													
			Réalisé							Prévisionnel						
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	
Programme de développement Ariane et Vega (AVD)	Sous élément Ariane 6 (c.c. 2014)	3 058,00	1 692,15	93,72	311,34	332,21	303,71	282,59	217,19	84,44	55,77	43,63	57,69	9,81	10,16	1 802,27
Programme de développement Ariane et Vega (AVD)	Sous élément Achèvement Ariane 6 (c.c. 2020)	280,41	2 26,41						1,51	82,11	38,32	54,78	39,72	25,70	0,38	2 42,52
Programme de développement Ariane et Vega (AVD)	P120 C (commun à Ariane 6 et Vega C) (c.c. 2014)	626,47	2 67,06	9,69	3 6,47	3 5,68	6 9,34	6 2,03	30,87	14,93	9,20	2,66	2,42	8,87		2 76,83
Programme de transition Ariane 6 et P120 C (A6TP)	Etape 1 (c.c. 2017)	68,30	34,70						14,86	6,30	6,84	1,50	6,01	2,43		37,94
Programme de transition Ariane 6 et P120 C (A6TP)	Etape 2 (c.c. 2019)	490,70	2 08,13						34,92	48,21	21,70	32,32	23,35	42,33	22,50	2 25,34
Programme de transition Ariane 6 et P120 C (A6TP)	Etape 3 (c.c. 2022)	209,55	47,00								0,58	4,17	8,27	11,23	12,68	36,93
Programme d'accompagnement de l'exploitation des lanceurs (LEAP)	Accompagnement de l'exploitation d'Ariane 6 (c.c. 2019)	160,87	53,87						3,57	17,46	10,67	7,75	11,45	4,95	3,18	59,03
Programme d'accompagnement de l'exploitation des lanceurs (LEAP)	Accompagnement de l'exploitation d'Ariane 6 (c.c. 2022)	318,33	1 78,33								3,30	13,45	48,96	80,96	59,62	2 06,29
Programme d'amélioration de la compétitivité d'Ariane 6 et de Vega C	Amélioration de la compétitivité d'Ariane 6	284,61	1 18,47						9,71	36,33	26,49	10,64	20,85	19,69	14,10	1 37,79
Programme pour les adaptations des produits Ariane 6, Vega et P120 C	Éléments Adaptations du produit Ariane 6 (c.c. 2022)	405	223								18,71	41,40	60,00	75,20	46,59	2 41,90
Programme pour les adaptations des produits Ariane 6, Vega et P120 C	Éléments Adaptations du produit P120 C (c.c. 2022)	202	91								14,91	32,76	28,99	22,50	6,49	1 05,65

NB : « ce 2014 » signifie « conditions économiques de l'année 2014 ».

INDICATEUR

2.3 – Chiffre d'affaires à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Chiffre d'affaires à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.	%	130	120	130	120	absence amélioration	120

Commentaires techniques

Sources des données :

Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), Eurospace et CNES. Pour une année n, l'enquête Eurospace – GIFAS utilisée dans le calcul de cet indicateur est généralement disponible à l'été de l'année n+1.

Mode de calcul :

Chiffre d'affaires limité aux ventes finales sur le marché commercial et institutionnel hors de France en Europe et dans le monde pour l'année n rapporté à la moyenne annuelle de la subvention publique attribuée au CNES au cours des cinq années précédentes (n-5 à n-1) hors PIA et hors variation de la dette de la France auprès de l'ESA qui sera par ailleurs remboursée en 2020.

Limites et biais connus :

L'indicateur mesure la compétitivité de l'offre spatiale française, mais ses fluctuations reflètent également celles du volume de l'activité spatiale en Europe et dans le monde.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats estimés pour cette année, dans l'attente de la publication des chiffres 2023 (* étude EUROSPACE pour le GIFAS publiée à l'été), devraient être stables ou en légère baisse par rapport à ceux de 2022.

Sur le marché des lancements, en période de transition entre Ariane 5 et Ariane 6 ainsi qu'entre Vega et Vega-C, Arianespace a été durement touché par les conséquences de la guerre en Ukraine et l'arrêt des lancements de Soyouz depuis le Centre spatial guyanais (CSG). En 2023, on ne compte que 3 lancements depuis le CSG. Il est attendu que l'année 2024 voit le vol inaugural d'Ariane 6 à l'été 2024 et le retour en vol de Vega-C fin 2024. Sur la période, le CSG poursuit sa transformation pour accueillir les futurs micro et mini-lanceurs.

Dans le domaine de l'observation de la terre, le développement du programme CO3D et de la constellation Pleiades-Néo d'Airbus et des services de géo-intelligence associés sont retardés du fait en particulier de l'échec au lancement de Vega-C qui emportait deux satellites Pléiades Néo et de l'incendie de l'usine de production d'un sous-traitant pour cartes électroniques.

En télécommunications par satellite, les perspectives de l'année 2023 restent faibles avec à mi-octobre 5 satellites commandés dont 3 remportés par ADS et un par TAS, le dernier ayant été remporté par Maxar dont on note le retour sur le marché des satellites géostationnaires (contrat ECOSTAR 25). Dans ce contexte atone, l'industrie française confirme néanmoins son leadership sur le segment des SatComs géostationnaires. Cependant, le domaine continue sa mutation avec des usages et des technologies en évolution extrêmement rapide (flexibilité d'usage, très haut débit, 5G...). Il convient également de noter le développement d'une filière de satellites de télécommunications « mini GEO » et l'arrivée de Swissto12, avec sa filière Hummingsat, en tant que maître d'œuvre. Après avoir signé un premier contrat avec Intelsat en 2022, Swissto12 a engrangé cette année 3 nouvelles commandes auprès d'Inmarsat. Cette filière Hummingsat, qui offre des capacités limitées mais pour un coût d'acquisition bien moindre que celui d'un satellite de télécommunication conventionnel, ainsi que la filière « micro-GEO » d'Astranis, contribuent à affaiblir encore un peu plus le segment de marché des SatComs géostationnaires de grande capacité, déjà fortement concurrencé par l'arrivée des constellations Internet.

OBJECTIF

3 – Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société

INDICATEUR

3.1 – Financement de la préparation du futur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Volume de financements portés par le CNES contribuant à l'innovation bottom-up (R&D-R&T) et plus généralement à la préparation du futur en y incluant les démonstrateurs, PoC et projets expérimentaux.	€	260	370	370	427	cible atteinte	370

Commentaires techniques

Sources des données : CNES

Mode de calcul :

Base de calcul : PMT multilatéral en coûts complets présenté au Conseil d'Administration de décembre de l'année (n) considérée pour le rapport d'exécution du COP.

Somme des montants en coût complet de l'année (n) des lignes du PMT sus-mentionné, concernant :

- la R&T, les phases 0, les composants stratégiques, les APR, le soutien aux applications, les démonstrateurs, PoC et projets expérimentaux se trouvant dans le thème 'Innovation / Préparation du futur'
- ainsi que les programmes de R&D en soutien à la compétitivité se trouvant dans les différents thèmes.

Limites et biais connus :

Valeur estimée ne pouvant être affirmée que l'année suivante, avec les dépenses effectivement réalisées après arrêté des comptes et qui sont synthétisées dans le PMT de décembre de l'année (n+1).

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant de l'indicateur 3.1, ce montant est calculé à partir du PMT en coûts complets présenté au conseil d'administration de décembre 2023, en intégrant la même typologie d'activités indépendamment de l'évolution de la structure du PMT multilatéral du CNES.

Les activités comptabilisées dans cet indicateur reprennent l'ensemble de l'ancien thème innovation du PMT multilatéral ainsi que certaines de recherche et développement dans les domaines des télécommunications, de l'observation de la Terre et de la défense qui contribuent à la préparation du futur pour les projets et en soutien aux industriels.

L'augmentation des financements sur l'année écoulée par rapport à 2022 s'explique en particulier par l'accroissement de 25 M€ des paiements sur le plan de relance spatial ainsi que sur le volet spatial France 2030. Il a été également intégré des sujets financés grâce au fléchage de crédits complémentaires sur le PMT MLTL suite aux décisions fin 2022, comme concernant le moteur forte poussée et la réutilisation du 1^{er} étage lanceur.

Il prend en compte encore près de 130 M€ de recettes pour des activités d'innovation et des programmes préparatoires tels que des avant-projets pour la défense comme IRIS, CELESTE ou des programmes de R&D comme OTOS, CASTOR...

INDICATEUR

3.2 – Accompagnement des start-up

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de start-ups, ayant des activités en France, accompagnées par le CNES au travers de différents outils	Nb	46	40	≥ 40	78	cible atteinte	≥ 40

Commentaires techniques

Sources des données : CNES, ESA, UE.

Mode de calcul :

Nombre de start-up / sociétés émergentes, ayant des activités en France, accompagnées par le CNES durant l'année considérée au travers d'expertise, d'apport de fonds (en direct via par exemple SpaceFounders, ConnectbyCNES ou indirectement via participation du CNES à des fonds comme CosmiCapital ou son action dans le SpaceTicket, vers des VC nationaux et européens ou vis-à-vis des fonds UE), de contrats (CNES et ESA) ce qui inclut notamment les ESA BIC, de subventions (notamment accompagnement / projets communs pour financements nationaux et européens) et les transferts de technologies (brevets, logiciels...).

Limites et biais connus :

Indicateur ne fournissant pas d'indication sur la santé de ces entreprises et l'ampleur de l'aide fournie. En revanche, avec le résultat annuel de cet indicateur, une synthèse explicitera les outils employés et le type de support fourni (expertise, contrat, licences CNES, accès aux PF technos...).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'excellent résultat de l'indicateur 3.2 avec 78 sociétés différentes accompagnées en 2023 s'inscrit dans la même très forte dynamique que celle initiée les années passées. Les différents outils d'accompagnement mis en place par le CNES arrivent à maturité et répondent à une vraie demande de l'écosystème national.

Le comité des nouveaux entrants du CNES a validé l'accompagnement de 22 sociétés (dont 19 ont bénéficié d'accompagnement technique), ainsi que les transferts de technologie (brevet, logiciel, savoir-faire) pour 14 autres entités.

9 sociétés ont été bénéficiaires d'un contrat du CNES dans le cadre des « challenges innovation » du jumeau numérique santé et Copernicus. A la suite de la finale d'ActInSpace 2022 qui a eu lieu en février 2023, le gagnant de l'édition française a été accompagné dans la création de sa startup. Le CNES a également procédé à 10 interventions directes et indirectes en capital (Space ticket, Cosmi-capital et Space-founders) - sans compter des due diligences

de fonds. On dénombre par ailleurs 3 essaimages CNES et 5 start-ups incubées dans le cadre du dispositif Tech The Moon.

Par ailleurs, le CNES participe à la sélection des dossiers ESA-BIC et à l'accompagnement dans le cadre des incubateurs ESA-BIC Sud et Nord avec 21 sociétés émergentes retenues sur l'année écoulée.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023			
01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science	78 914 125 84 513 978	163 842 827 152 711 723		242 756 952 237 225 701	242 756 952
02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	196 616 549 197 279 153	163 842 827 152 711 723		360 459 376 349 990 876	360 459 376
03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	33 438 189 38 408 316	117 185 598 109 224 279		150 623 787 147 632 594	150 623 787
04 – Maîtrise de l'accès à l'espace	148 597 884 170 448 640	516 499 387 493 812 892		665 097 271 664 261 532	665 097 271
05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	131 077 700 133 840 378	151 907 257 141 587 028		282 984 957 275 427 406	282 984 957
06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	52 905 553 55 124 344	44 831 487 41 785 739		97 737 040 96 910 082	97 737 040
07 – Développement des satellites de météorologie		66 024 442 63 748 487		66 024 442 63 748 487	66 024 442
Total des AE prévues en LFI	641 550 000	1 224 133 825		1 865 683 825	1 865 683 825
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-30 487 146 (hors titre 2)		-30 487 146	
Total des AE ouvertes		1 835 196 679 (hors titre 2)		1 835 196 679	
Total des AE consommées	679 614 809	1 155 581 870		1 835 196 679	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023			
01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science	78 914 125 84 513 978	163 842 827 152 711 723		242 756 952 237 225 701	242 756 952
02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	196 616 549 197 279 153	163 842 827 152 711 723		360 459 376 349 990 876	360 459 376
03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	33 438 189 38 408 316	117 185 598 109 224 279		150 623 787 147 632 594	150 623 787
04 – Maîtrise de l'accès à l'espace	148 597 884 170 448 640	516 499 387 493 812 892		665 097 271 664 261 532	665 097 271
05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	131 077 700 133 840 378	151 907 257 141 587 028		282 984 957 275 427 406	282 984 957
06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	52 905 553 55 124 344	44 831 487 41 785 739		97 737 040 96 910 082	97 737 040
07 – Développement des satellites de météorologie		66 024 442 63 748 487		66 024 442 63 748 487	66 024 442
Total des CP prévus en LFI	641 550 000	1 224 133 825		1 865 683 825	1 865 683 825

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023				
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-30 487 146 (hors titre 2)		-30 487 146	
Total des CP ouverts	1 835 196 679 (hors titre 2)		1 835 196 679	
Total des CP consommés	679 614 809	1 155 581 870	1 835 196 679	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022				
01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science	58 003 204 56 406 362	156 928 510 156 928 510	214 931 714	214 931 714 213 334 872
02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	144 516 458 140 537 885	156 928 510 156 928 510	301 444 968	301 444 968 297 466 395
03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	24 577 629 23 901 001	112 240 259 112 240 259	136 817 888	136 817 888 136 141 260
04 – Maîtrise de l'accès à l'espace	109 221 935 108 215 029	494 702 641 494 702 641	603 924 576	603 924 576 602 917 670
05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	96 344 306 93 691 924	145 496 632 145 496 632	241 840 938	241 840 938 239 188 556
06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	38 886 468 37 815 914	42 939 557 42 939 557	81 826 025	81 826 025 80 755 471
07 – Développement des satellites de météorologie		61 500 000 62 350 000	61 500 000	61 500 000 62 350 000
Total des AE prévues en LFI	471 550 000	1 170 736 109	1 642 286 109	1 642 286 109
Total des AE consommées	460 568 115	1 171 586 109		1 632 154 224

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2022</i>			
	<i>Consommation 2022</i>			
01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science	58 003 204 56 406 362	156 928 510 156 928 510	214 931 714 213 334 872	214 931 714 213 334 872
02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre	144 516 458 140 537 885	156 928 510 156 928 510	301 444 968 297 466 395	301 444 968 297 466 395
03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication	24 577 629 23 901 001	112 240 259 112 240 259	136 817 888 136 141 260	136 817 888 136 141 260
04 – Maîtrise de l'accès à l'espace	109 221 935 108 215 029	494 702 641 494 702 641	603 924 576 602 917 670	603 924 576 602 917 670
05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique	96 344 306 93 691 924	145 496 632 145 496 632	241 840 938 239 188 556	241 840 938 239 188 556
06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche	38 886 468 37 815 914	42 939 557 42 939 557	81 826 025 80 755 471	81 826 025 80 755 471
07 – Développement des satellites de météorologie		61 500 000 62 350 000	61 500 000 62 350 000	61 500 000 62 350 000
Total des CP prévus en LFI	471 550 000	1 170 736 109	1 642 286 109	1 642 286 109
Total des CP consommés	460 568 115	1 171 586 109		1 632 154 224

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	460 568 115	641 550 000	679 614 809	460 568 115	641 550 000	679 614 809
Subventions pour charges de service public	460 568 115	641 550 000	679 614 809	460 568 115	641 550 000	679 614 809
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 171 586 109	1 224 133 825	1 155 581 870	1 171 586 109	1 224 133 825	1 155 581 870
Transferts aux autres collectivités	1 171 586 109	1 224 133 825	1 155 581 870	1 171 586 109	1 224 133 825	1 155 581 870
Total hors FdC et AdP		1 865 683 825			1 865 683 825	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-30 487 146			-30 487 146	
Total*	1 632 154 224	1 835 196 679	1 835 196 679	1 632 154 224	1 835 196 679	1 835 196 679

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						30 487 146		30 487 146
Total						30 487 146		30 487 146

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						30 487 146		30 487 146

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science		242 756 952 237 225 701	242 756 952 237 225 701		242 756 952 237 225 701	242 756 952 237 225 701
02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre		360 459 376 349 990 876	360 459 376 349 990 876		360 459 376 349 990 876	360 459 376 349 990 876
03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication		150 623 787 147 632 594	150 623 787 147 632 594		150 623 787 147 632 594	150 623 787 147 632 594
04 – Maîtrise de l'accès à l'espace		665 097 271 664 261 532	665 097 271 664 261 532		665 097 271 664 261 532	665 097 271 664 261 532
05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique		282 984 957 275 427 406	282 984 957 275 427 406		282 984 957 275 427 406	282 984 957 275 427 406
06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche		97 737 040 96 910 082	97 737 040 96 910 082		97 737 040 96 910 082	97 737 040 96 910 082
07 – Développement des satellites de météorologie		66 024 442 63 748 487	66 024 442 63 748 487		66 024 442 63 748 487	66 024 442 63 748 487
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 865 683 825	1 865 683 825	0	1 865 683 825	1 865 683 825
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-30 487 146	-30 487 146		-30 487 146	-30 487 146
Total des crédits ouverts	0	1 835 196 679	1 835 196 679	0	1 835 196 679	1 835 196 679
Total des crédits consommés	0	1 835 196 679	1 835 196 679	0	1 835 196 679	1 835 196 679
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 865 683 825	1 865 683 825	0	1 865 683 825	1 865 683 825
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 865 683 825	1 865 683 825	0	1 865 683 825	1 865 683 825

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	87 484 132	87 484 132	0	87 484 132	87 484 132
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-54 996 986	-54 996 986	0	-54 996 986	-54 996 986
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	32 487 146	32 487 146	0	32 487 146	32 487 146

Trois dégels de la réserve de précaution, d'un montant total de 55 M€ sont intervenus en cours d'année :

- le 25 juillet 2023, 1 025 267 € ont été dégelés en AE=CP sur la ligne Eumetsat afin de couvrir la contribution française à l'organisation européenne ;
- le 2 novembre 2023, 53 971 719 € ont été dégelés en AE=CP sur la ligne ESA afin de couvrir les engagements français envers l'Agence spatiale européenne ;
- le 15 novembre 2023, 2 000 000 € ont été dégelés en AE=CP sur la ligne CNES au titre de la compensation des effets d'inflation sur la masse salariale de l'opérateur.

Enfin, 30,5 M€ de crédits ont été annulés dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion du 1^{er} décembre 2023.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 1 835 196 679	CP ouverts en 2023 * (P1) 1 835 196 679
AE engagées en 2023 (E2) 1 835 196 679	CP consommés en 2023 (P2) 1 835 196 679
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 1 835 196 679
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 1 835 196 679	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) -1 835 196 679	
AE engagées en 2023 (E2) 1 835 196 679	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 1 835 196 679	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Développement de la technologie spatiale au service de la science		242 756 952 237 225 701	242 756 952 237 225 701		242 756 952 237 225 701	242 756 952 237 225 701

Cette action concerne les programmes spatiaux d'étude et d'exploration de l'univers, ceux de la physique fondamentale et des sciences de la vie et de la matière, ainsi que des activités relevant des sciences humaines et sociales. Elle a pour but de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et de permettre de développer et de tester des technologies spatiales innovantes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	78 914 125	84 513 978	78 914 125	84 513 978
Subventions pour charges de service public	78 914 125	84 513 978	78 914 125	84 513 978
Titre 6 : Dépenses d'intervention	163 842 827	152 711 723	163 842 827	152 711 723
Transferts aux autres collectivités	163 842 827	152 711 723	163 842 827	152 711 723
Total	242 756 952	237 225 701	242 756 952	237 225 701

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - Subvention pour charges de service public au Centre national d'études spatiales (CNES)

Le montant des crédits votés en LFI était de 78,9 M€ en AE et CP sur l'action n° 01, à destination exclusive du CNES. Les crédits finalement versés s'élèvent à 84,5 M€, après application de la réserve de précaution correspondant à l'action et après redéploiement des crédits ESA vers le CNES acté lors de la CMIN 22 d'un montant total de 78,7 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION - Contribution française à l'agence spatiale européenne (ESA)

La contribution française à l'ESA a été budgétée à hauteur de 1 079,4 M€ en LFI 2023. Sur l'action n° 01, le montant des crédits versés au CNES, représentant la France au Conseil exécutif de l'Agence et portant la contribution auprès de celle-ci, s'élève à ce titre à 163,8 M€ en AE et CP. Le montant des crédits de paiement versé est, quant à lui, de 152,7 M€.

ACTION**02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre		360 459 376 349 990 876	360 459 376 349 990 876		360 459 376 349 990 876	360 459 376 349 990 876

L'objet de cette action est de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et de préparer, développer et tester des outils spatiaux destinés à des utilisations au service des politiques nationales et européennes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	196 616 549	197 279 153	196 616 549	197 279 153
Subventions pour charges de service public	196 616 549	197 279 153	196 616 549	197 279 153
Titre 6 : Dépenses d'intervention	163 842 827	152 711 723	163 842 827	152 711 723
Transferts aux autres collectivités	163 842 827	152 711 723	163 842 827	152 711 723
Total	360 459 376	349 990 876	360 459 376	349 990 876

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - Subvention pour charges de service public au Centre national d'études spatiales (CNES)

Le montant des crédits votés en LFI était de 196,6 M€ en AE et CP sur l'action n° 02, à destination exclusive du CNES. Les crédits finalement versés s'élèvent à 197,3 M€, après application de la réserve de précaution correspondant à l'action et après redéploiement des crédits ESA vers le CNES acté lors de la CMIN 22 d'un montant total de 78,7 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION - Contribution française à l'agence spatiale européenne (ESA)

La contribution française à l'ESA a été budgétée à hauteur de 1 079,4 M€ en LFI 2023. Sur l'action n° 02, le montant des crédits versés au CNES, représentant la France au Conseil exécutif de l'Agence et portant la contribution auprès de celle-ci, s'élève à ce titre à 163,8 M€ en AE et CP. Le montant des crédits de paiement versé est, quant à lui, de 152,7 M€.

ACTION**03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Développement de la technologie spatiale au service de la recherche en sciences de l'information et de la communication		150 623 787 147 632 594	150 623 787 147 632 594		150 623 787 147 632 594	150 623 787 147 632 594

Cette action concerne les programmes spatiaux de télécommunications et de navigation-localisation-synchronisation. Elle permet de préparer, développer et tester des technologies et des systèmes spatiaux destinés à des utilisations opérationnelles. Les domaines en question possèdent un caractère dual très affirmé, c'est-à-dire que les travaux de recherche menés dans ce cadre peuvent trouver des applications tant civiles que militaires. Ces projets sont également suivis par le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	33 438 189	38 408 316	33 438 189	38 408 316
Subventions pour charges de service public	33 438 189	38 408 316	33 438 189	38 408 316
Titre 6 : Dépenses d'intervention	117 185 598	109 224 279	117 185 598	109 224 279
Transferts aux autres collectivités	117 185 598	109 224 279	117 185 598	109 224 279
Total	150 623 787	147 632 594	150 623 787	147 632 594

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - Subvention pour charges de service public au Centre national d'études spatiales (CNES)

Le montant des crédits votés en LFI était de 33,4 M€ en AE et CP sur l'action n° 03, à destination exclusive du CNES. Les crédits finalement versés s'élèvent à 38,4 M€, après application de la réserve de précaution correspondant à l'action et après redéploiement des crédits ESA vers le CNES acté lors de la CMIN 22 d'un montant total de 78,7 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION - Contribution française à l'agence spatiale européenne (ESA)

La contribution française à l'ESA a été budgétée à hauteur de 1 079,4 M€ en LFI 2023. Sur l'action n° 03, le montant des crédits versés au CNES, représentant la France au Conseil exécutif de l'Agence et portant la contribution auprès de celle-ci, s'élève à ce titre à 117,2 M€ en AE et CP. Le montant des crédits de paiement versé est, quant à lui, de 109,2 M€.

ACTION**04 – Maîtrise de l'accès à l'espace**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Maîtrise de l'accès à l'espace		665 097 271 664 261 532	665 097 271 664 261 532		665 097 271 664 261 532	665 097 271 664 261 532

Cette action a pour but de préparer, de développer et de qualifier les systèmes de lancement assurant à l'Europe l'autonomie d'accès à l'espace au meilleur coût pour les puissances publiques. La commercialisation des services de lancement est assurée par Ariespace. Les développements et les qualifications des lanceurs « Ariane » et « Vega » ont été ou sont menés sous l'égide de l'ESA, en équipe intégrée avec celles du CNES.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	148 597 884	170 448 640	148 597 884	170 448 640
Subventions pour charges de service public	148 597 884	170 448 640	148 597 884	170 448 640
Titre 6 : Dépenses d'intervention	516 499 387	493 812 892	516 499 387	493 812 892
Transferts aux autres collectivités	516 499 387	493 812 892	516 499 387	493 812 892
Total	665 097 271	664 261 532	665 097 271	664 261 532

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Subvention pour charges de service public au Centre national d'études spatiales (CNES)

Le montant des crédits votés en LFI était de 148,6 M€ en AE et CP sur l'action n° 04, à destination exclusive du CNES. Les crédits finalement versés s'élèvent à 170,4 M€, après application de la réserve de précaution correspondant à l'action, après redéploiement des crédits ESA vers le CNES acté lors de la CMIN 22 d'un montant total de 78,7 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION - Contribution française à l'agence spatiale européenne (ESA)

La contribution française à l'ESA a été budgétée à hauteur de 1 079,4 M€ en LFI 2023. Sur l'action n° 04, le montant des crédits versés au CNES, représentant la France au Conseil exécutif de l'Agence et portant la contribution auprès de celle-ci, s'élève à ce titre à 516,5 M€ en AE et CP. Le montant des crédits de paiement versé est, quant à lui, de 493,8 M€.

ACTION**05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Maîtrise des technologies orbitales et de l'innovation technologique		282 984 957 275 427 406	282 984 957 275 427 406		282 984 957 275 427 406	282 984 957 275 427 406

Cette action concerne :

- la station spatiale internationale (ISS) ;
- la conception, le développement de plates-formes de mini et de micro-satellites jusqu'aux nanosatellites utilisés en particulier pour des démonstrateurs en vol ;
- la conception, le développement et la mise en œuvre de ballons atmosphériques destinés à emporter des expériences d'astrophysique ou d'observation du système Terre-atmosphère ;
- les activités de recherche concernant les technologies génériques qui doivent permettre d'améliorer les performances des satellites en termes de fiabilité, de puissance disponible, de masse embarquée, de contrôle d'altitude et d'orbite, de stockage et de transmission de données ou de capacités de calcul, sans oublier les performances des charges utiles.

Hormis la station spatiale internationale, qui est un programme international auquel la France contribue principalement au travers de l'ESA, les travaux sont menés essentiellement dans un cadre national.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	131 077 700	133 840 378	131 077 700	133 840 378
Subventions pour charges de service public	131 077 700	133 840 378	131 077 700	133 840 378
Titre 6 : Dépenses d'intervention	151 907 257	141 587 028	151 907 257	141 587 028
Transferts aux autres collectivités	151 907 257	141 587 028	151 907 257	141 587 028
Total	282 984 957	275 427 406	282 984 957	275 427 406

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Subvention pour charges de service public au Centre national d'études spatiales (CNES)

Le montant des crédits votés en LFI était de 131,1 M€ en AE et CP sur l'action n° 05, à destination exclusive du CNES. Les crédits finalement versés s'élèvent à 133,8 M€, après application de la réserve de précaution correspondant à l'action et après redéploiement des crédits ESA vers le CNES acté lors de la CMIN 22 d'un montant total de 78,7 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION - Contribution française à l'agence spatiale européenne (ESA)

La contribution française à l'ESA a été budgétée à hauteur de 1 079,4 M€ en LFI 2023. Sur l'action n° 05, le montant des crédits versés au CNES, représentant la France au Conseil exécutif de l'Agence et portant la contribution auprès de celle-ci, s'élève à ce titre à 151,9 M€ en AE et CP. Le montant des crédits de paiement versé est, quant à lui, de 141,6 M€.

ACTION**06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Moyens généraux et d'appui à la recherche		97 737 040 96 910 082	97 737 040 96 910 082		97 737 040 96 910 082	97 737 040 96 910 082

Cette action porte sur le fonctionnement général et les investissements associés du CNES et de l'ESA.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	52 905 553	55 124 344	52 905 553	55 124 344
Subventions pour charges de service public	52 905 553	55 124 344	52 905 553	55 124 344
Titre 6 : Dépenses d'intervention	44 831 487	41 785 739	44 831 487	41 785 739
Transferts aux autres collectivités	44 831 487	41 785 739	44 831 487	41 785 739
Total	97 737 040	96 910 082	97 737 040	96 910 082

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Subvention pour charges de service public au Centre national d'études spatiales (CNES)

Le montant des crédits votés en LFI était de 52,9 M€ en AE et CP sur l'action n° 06, à destination exclusive du CNES. Les crédits finalement versés s'élèvent à 55,1 M€, après application de la réserve de précaution correspondant à l'action et après redéploiement des crédits ESA vers le CNES acté lors de la CMIN 22 d'un montant total de 78,7 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION - Contribution française à l'agence spatiale européenne (ESA)

La contribution française à l'ESA a été budgétée à hauteur de 1 079,4 M€ en LFI 2023. Sur l'action n° 06, le montant des crédits versés au CNES, représentant la France au Conseil exécutif de l'Agence et portant la contribution auprès de celle-ci, s'élève à ce titre à 44,8 M€ en AE et CP. Le montant des crédits de paiement versé est, quant à lui, de 41,8 M€.

ACTION**07 – Développement des satellites de météorologie**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Développement des satellites de météorologie		66 024 442 63 748 487	66 024 442 63 748 487		66 024 442 63 748 487	66 024 442 63 748 487

Cette action concerne la contribution française aux programmes de satellites météorologiques développés par l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (EUMETSAT). Ces opérations d'investissement lourds sont ainsi partagées entre les 30 États membres, dont la France qui est représentée au Conseil par Météo-France. Les moyens mis en place sont coordonnés à l'échelle mondiale, principalement avec nos partenaires américains et japonais, ce qui permet d'avoir accès aux données recueillies par leurs satellites.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	66 024 442	63 748 487	66 024 442	63 748 487
Transferts aux autres collectivités	66 024 442	63 748 487	66 024 442	63 748 487
Total	66 024 442	63 748 487	66 024 442	63 748 487

DÉPENSES D'INTERVENTION**Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (EUMETSAT)**

La contribution française appelée par EUMETSAT en 2023 s'élevait à 67,57 M€ :

- 67,40 M€ pour les programmes obligatoires ;
- 0,17 M€ pour les programmes facultatifs.

L'appel à contribution française a été couvert par un transfert de 67,57 M€ du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » de Météo-France, en charge du versement de la contribution française à EUMETSAT, constitué de :

- 63,75 M€ à la charge du programme 193 (action n° 7), incluant 1,03 M€ de crédits dégelés sur la réserve de précaution ;
- 2,80 M€ à la charge de Météo-France ;
- un prélèvement sur le fonds de roulement détenu par la France auprès d'EUMETSAT à hauteur de 1,02 M€.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Météo-France (P159)	62 350 000	62 350 000	66 024 442	66 024 442	63 748 487	63 748 487
Transferts	62 350 000	62 350 000	66 024 442	66 024 442	63 748 487	63 748 487
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)	1 569 804 224	1 569 804 224	1 799 659 383	1 799 659 383	1 771 448 192	1 771 448 192
Subventions pour charges de service public	460 568 115	460 568 115	641 550 000	641 550 000	679 614 809	679 614 809
Transferts	1 109 236 109	1 109 236 109	1 158 109 383	1 158 109 383	1 091 833 383	1 091 833 383
Total	1 632 154 224	1 632 154 224	1 865 683 825	1 865 683 825	1 835 196 679	1 835 196 679
Total des subventions pour charges de service public	460 568 115	460 568 115	641 550 000	641 550 000	679 614 809	679 614 809
Total des transferts	1 171 586 109	1 171 586 109	1 224 133 825	1 224 133 825	1 155 581 870	1 155 581 870

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CNES - Centre national d'études spatiales	1	2 289	247	0	45	0
	2	2 417	240	0	25	0
	1	2 281	255	0	54	0
Total	1	2 289	247	0	45	0
	2	2 417	240	0	25	0
	1	2 281	255	0	54	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	2 417	2 281

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

CNES - Centre national d'études spatiales

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Le Centre national d'études spatiales (CNES) est un établissement public à caractère industriel et commercial sous la tutelle conjointe du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Armées. Créé le 19 décembre 1961, par la loi n° 61-1382, le CNES est le principal vecteur de mise en œuvre de la politique spatiale définie par le Gouvernement. Il contribue aux politiques publiques, en lien avec les administrations et opérateurs compétents, qui dans leur diversité, requièrent l'appui du secteur spatial.

Le CNES est implanté sur quatre centres : deux sites sur Paris avec l'agence de programmes au siège et la direction des lanceurs en co-localisation avec les équipes lanceurs de l'Agence spatiale européenne (développement du lanceur « Ariane » pour le compte de l'Agence spatiale européenne (ESA, *European Space Agency*), missions de prospective et de R&D sur les nouveaux concepts de lanceurs et les systèmes avancés de propulsion) ; le Centre spatial de Toulouse (conduite des projets de systèmes orbitaux et développement des systèmes spatiaux complets) et le Centre spatial guyanais (CSG) de Kourou (port spatial de l'Europe). Le CNES assure la responsabilité du CSG pour le compte de la France et représente la France au sein de l'exécutif de l'ESA.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2023 a été principalement marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan France 2030 et la mise en œuvre de la deuxième année du nouveau COP du CNES intitulé « Nouveaux Espaces », signé en octobre 2022 et couvrant la période 2022-2025. Ce COP traduit l'inflexion de la politique spatiale dans les objectifs de l'agence spatiale française. À la suite de travaux menés en bonne concertation entre le CNES et ses tutelles, il renforce le rôle du CNES, bras armé de la politique spatiale de l'État, mais exige également l'adaptation de ses modes d'intervention pour s'ouvrir aux nouveaux acteurs du spatial. Ces principes directeurs se traduisent par quatre piliers pour la conduite de l'établissement :

- Utiliser toutes les potentialités du secteur spatial comme vecteur de croissance économique, de compétitivité industrielle et de développement d'un nouvel écosystème ;
- Maintenir et développer l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe ;
- Maintenir l'excellence scientifique du secteur spatial français et amplifier son rayonnement ;
- Être à l'avant-garde du développement durable du spatial.

L'excellence scientifique du CNES est reconnue et son rôle dans les programmes de défense spatiale est amené à s'amplifier. Afin de recentrer le CNES sur les activités à plus forte valeur ajoutée, une évolution des modes d'interventions est nécessaire. Cette évolution répond à trois principes résultant de la revue des missions du CNES de l'été 2021 : subsidiarité, diversification et agilité.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie		6 025				2 210
Dotations en fonds propres		6 025				2 210
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	200	200				
Transferts	200	200				
P175 – Patrimoines	217	150			97	128
Transferts	217	150			97	128
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	478	239				176
Transferts	478	239				176
P146 – Équipement des forces	150 000	153 347				
Subventions pour charges de service public	150 000	153 347				
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					1 500	1 500
Subventions pour charges de service public					1 500	1 500
P193 – Recherche spatiale	1 569 804	1 569 804	1 799 659	1 799 659	1 771 448	1 771 448
Subventions pour charges de service public	460 568	460 568	641 550	641 550	679 615	679 615
Transferts	1 109 236	1 109 236	1 158 109	1 158 109	1 091 833	1 091 833
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	-59					
Transferts	-59					
P191 – Recherche duale (civile et militaire)			127 701	127 701	127 701	127 701
Subventions pour charges de service public			38 310	38 310	38 310	38 310
Dotations en fonds propres					89 391	89 391
Subventions d'investissement			89 391	89 391		
P363 – Compétitivité	199 001	234 001				15 600
Subventions pour charges de service public	35 610	35 610				
Dotations en fonds propres	83 091	83 091				
Transferts	80 300	115 300				15 600
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs					45	45
Subventions d'investissement					45	45
Total	1 919 641	1 963 765	1 927 361	1 927 361	1 900 791	1 918 808

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Précisions concernant les actions réalisées et financées par les crédits du plan de relance :

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a déployé un volet spatial dont le CNES est l'opérateur unique. Il se décompose en trois parties :

- Un volet « Lanceurs ESA », destiné à faire face aux surcoûts du programme Ariane 6 développé au sein de l'Agence spatiale européenne (ESA) ;
- Un volet « Innovation France », dédié à la relance des entreprises impactées par la crise avec différents investissements, appels d'offres et appels à projets ;
- Un volet « Financement de la recherche duale en matière spatiale ».

Depuis 2021, au titre de la mise en œuvre des volets « Lanceurs ESA » et « Innovation France », le CNES a bénéficié de 330,6 M€ de transferts de crédits de paiement issus du programme 363 « Compétitivité ».

CP en M€				
Encaissements	2021	2022	2023	Total
Volet « Innovation France »	100,00	50,00	15,60	165,60
Volet « Lanceurs ESA »	100,00	65,00		165,00
Total	200,00	115,00	15,60	330,60

Depuis fin août 2022, tous les projets du volet « Innovation France » ont été décidés et tous les contrats correspondants ont été notifiés par le CNES (95 contrats notifiés dans le cadre de 84 projets) pour une enveloppe de 199,9 M€. Les décaissements des crédits de paiement associés à la mise en œuvre de ce volet se poursuivent à mesure de l'avancement des projets soutenus, avec 45,9 M€ décaissés par le CNES en 2023.

Concernant le volet « Lanceurs ESA », les crédits de paiement ont été intégralement décaissés en 2021 et 2022.

CP en M€				
Décaissements	2021	2022	2023	Total
Volet « Innovation France »	30,54	41,64	45,86	118,05
Volet « Lanceurs ESA »	100,00	65,00		165,00
Total	130,54	106,64	45,86	283,05

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	258 687	265 000	Subventions de l'État	719 272	719 425
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>760</i>	<i>743</i>	– subventions pour charges de service public	719 272	719 425
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 329 974	1 115 723	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	195 464	168 575
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	143 845	199 672	Revenus d'activité et autres produits	703 584	547 200
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>143 845</i>	<i>199 433</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>3 234</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>238</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>850</i>	<i>654</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>108 687</i>	<i>163 347</i>
Total des charges	1 588 661	1 380 723	Total des produits	1 618 320	1 435 201
Résultat : bénéfice	29 659	54 478	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 618 320	1 435 201	Total : équilibre du CR	1 618 320	1 435 201

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	63 967	86 914
Investissements	235 746	149 787	Financement de l'actif par l'État	84 921	89 436
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	76 825	28 875
			Autres ressources	850	1 379
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	235 746	149 787	Total des ressources	226 563	206 604
Augmentation du fonds de roulement		56 817	Diminution du fonds de roulement	9 183	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
520 554	293 043	533 689

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	262 548	262 548	261 641	261 641
Fonctionnement	1 718 593	1 328 862	1 356 047	922 071
Intervention	0	0	0	0
Investissement	51 039	46 816	44 225	40 964
Total des dépenses AE (A) CP (B)	2 032 180	1 638 226	1 661 913	1 224 676
dont contributions employeur au CAS pensions	760	760	743	743

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	1 405 433	1 220 662
Subvention pour charges de service public	727 244	719 425
Autres financements de l'État	84 921	89 436
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	174 457	3 854
Recettes propres	418 811	407 948
Recettes fléchées	85 460	17 810
Financements de l'État fléchés	85 460	17 810
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 490 893	1 238 473
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	13 797
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	147 333	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Ariane	50 298 49 951	825 795 576 106	347 556 283 909	0 0	0 0	20 545 11 360	18 637 11 539	896 638 637 417	416 491 345 399	
Défense	19 314 14 098	121 530 115 789	145 298 68 220	0 0	0 0	0 420	80 414	140 843 130 307	164 692 82 732	
Innovation	90 076 87 143	210 826 162 735	279 565 166 285	0 0	0 0	2 024 3 202	2 025 2 682	302 926 253 080	371 665 256 110	
Observation	22 644 24 689	120 398 93 647	121 538 97 420	0 0	0 0	0 1 913	389 2 064	143 042 120 250	144 571 124 173	
Projets et investissements mutualisés	11 931 24 409	60 891 36 740	56 607 35 369	0 0	0 0	24 204 23 679	21 792 21 430	97 026 84 829	90 330 81 208	
Sciences	12 465 12 843	57 729 66 450	57 352 49 763	0 0	0 0	74 603	647 346	70 268 79 896	70 464 62 951	
Support indirect aux missions	48 480 42 828	219 670 266 260	217 652 180 885	0 0	0 0	4 163 2 750	3 220 2 397	272 313 311 837	269 352 226 111	
Télécommunications	7 341 5 680	101 754 38 321	103 294 40 220	0 0	0 0	28 297	26 92	109 123 44 297	110 661 45 991	
Total	262 548 261 641	1 718 593 1 356 047	1 328 862 922 071	0 0	0 0	51 039 44 225	46 816 40 964	2 032 180 1 661 913	1 638 226 1 224 676	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	147 333	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	615
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 149 434	1 091 833
Autres décaissements non budgétaires	0	96 500
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 296 767	1 188 948
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	13 135
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 296 767	1 202 083

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	13 797
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1 329
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 149 434	1 091 833
Autres encaissements non budgétaires	0	95 124
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 149 434	1 202 083
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	147 333	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	-81 537	-56 194
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	228 870	43 059
Total des financements	1 296 767	1 202 083

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 536	2 657	2 536
– sous plafond	2 289	2 417	2 281
– hors plafond	247	240	255
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	45	25	54
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	2	1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	2	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

PROGRAMME 190
**Recherche dans les domaines de l'énergie,
du développement et de la mobilité durables**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas LESUEUR

Commissaire général au développement durable

Responsable du programme n° 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

Le programme 190 couvre la recherche dans les domaines du développement durable, de l'énergie, des risques, des transports, de la construction et de l'aménagement. Le caractère transversal du programme lui confère un rôle stratégique pour le développement de la recherche et de l'innovation au service des politiques de développement durable, ainsi que pour le développement des synergies nécessaires. Le programme 190 s'étend donc sur un large panel de domaines de recherche que sont les nouvelles technologies de l'énergie, le nucléaire, les risques nucléaires et radiologiques, les risques environnementaux et notamment sur la santé, les transports, la construction, l'aménagement, les réseaux et l'aéronautique.

Pour la recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (NTE), le programme s'appuie sur les compétences du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et d'Institut français du pétrole - Énergies nouvelles (IFPEN).

En 2023, l'**IFPEN** a poursuivi et accéléré les transformations engagées au niveau de ses programmes de recherche et innovation vers les NTE et l'économie circulaire.

Ses travaux sont axés sur la réduction de l'impact des activités humaines et industrielles sur le climat et l'environnement, la production d'énergie, de carburants et d'intermédiaires pour la chimie à partir de sources renouvelables, et le développement de solutions pour des transports efficaces et à faible impact environnemental. L'IFPEN s'appuie sur les possibilités offertes par le numérique, avec en particulier un recours accru à l'intelligence artificielle, au calcul intensif et à la valorisation des données massives.

De manière transverse, l'IFPEN accompagne également l'essor de la filière hydrogène sur les segments de la chaîne de valeur par sa participation aux groupes de travail Économie et Hydrogène de la future stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) et par le fait qu'il soit co-leader d'une Technology Collaboration Platform sur l'hydrogène naturel de l'Agence internationale de l'énergie. Ses innovations prennent la forme de procédés, d'équipements, de logiciels ou encore de services. Les travaux sont menés en partenariat étroit avec les milieux industriels et académiques, notamment dans le cadre de deux instituts Carnot et au travers de son implication dans les stratégies nationales d'accélération pour l'innovation.

Le **CEA** (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) concentre ses efforts de recherche technologique sur un nombre limité de filières (photovoltaïque, batteries et hydrogène) pour lesquelles il apporte une valeur ajoutée significative dans un objectif de reconquête industrielle et de souveraineté nationale. Ses activités visent à lever les verrous technologiques d'un système énergétique décarboné, du matériau au composant, jusqu'à son intégration dans un système. Ces travaux sont complétés d'une part, par des activités liées à l'optimisation et au pilotage des réseaux et systèmes énergétiques préparant notamment les conditions d'insertion massive de sources d'énergie intermittentes et, d'autre part, par des recherches sur des solutions énergétiques totalement neutres en carbone et économiquement soutenables à l'horizon 2050 dans une logique d'économie circulaire du carbone et des matières.

En matière de nucléaire civil, les programmes du CEA visent prioritairement à soutenir, d'une part, l'exploitation des réacteurs du parc existant pendant au moins 60 ans et des usines du cycle et, d'autre part, à accompagner le développement des petits réacteurs modulaires (SMR) et autres réacteurs innovants ainsi que les nouveaux usages

qui leur seront associés, en tenant compte de la complexité croissante du mix énergétique. Dans le cadre de l'émergence de nouveaux acteurs du nucléaire, le CEA pourra également apporter son soutien aux start-ups lauréates de l'appel à projets France 2030 sur les « réacteurs nucléaires innovants » (RNI). Le CEA poursuit par ailleurs des études sur la fusion thermonucléaire, en particulier via le projet international ITER. En appui de ses activités historiques dans le domaine nucléaire, le CEA a également développé une expertise en radiobiologie et toxicologie nucléaire et assure l'assainissement et le démantèlement de ses installations historiques.

Dans le domaine des risques, le programme porte les crédits de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

La recherche de l'**INERIS** se développe en synergie avec ses activités d'appui et de services aux entreprises. Ses équipes mènent des travaux de recherche appliquée (moyens expérimentaux uniques, modélisations, expertise de terrain) au service de l'évaluation et de la maîtrise des risques technologiques. Ils concernent la compréhension, la simulation, l'anticipation des phénomènes dangereux et de l'impact environnemental et sanitaire des polluants chimiques, et le développement d'outils et de méthodes pour maîtriser et prévenir les risques pour protéger.

Le COP 2021-2025 de l'INERIS identifie trois thématiques structurantes pour la recherche de l'institut :

- maîtriser les risques liés à la transition énergétique et l'économie circulaire ;
- comprendre et maîtriser les risques à l'échelle d'un site industriel et d'un territoire ;
- caractériser les dangers des substances et leurs impacts sur l'homme et la biodiversité.

L'action de l'**IRSN** se déploie dans le domaine de l'évaluation des risques nucléaires et radiologiques selon deux axes complémentaires : la recherche et l'expertise en appui aux pouvoirs publics et autorités compétentes, dans les secteurs civils et de défense. À cela s'ajoute une implication renforcée aux cotés des autorités et des pouvoirs publics dans le domaine de la préparation et de la réponse aux situations de crise ainsi que la mise en œuvre d'une politique de transparence et d'ouverture à la société.

L'année 2023, dernier exercice du contrat d'objectif et de performance 2019 - 2023, aura été marquée par une continuité d'action de l'Institut dans l'ensemble des champs d'intervention et des missions qu'il s'agisse, en matière d'expertise, de l'examen des dossiers des futurs réacteurs de type EPR2, de la mise en service de nouvelles installations de recherche ou dédiées à la gestion de crise comme un laboratoire de traitement et analyse d'échantillons environnementaux en situation post-accidentelle, le laboratoire de traitement et analyse d'échantillons environnementaux en situation post-accidentelle (LATAC). L'IRSN a également poursuivi la consolidation de ses relations partenariales dans le domaine de la recherche avec la signature d'un accord-cadre avec l'INERIS.

Le rapport d'évaluation du haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) produit en 2023 a souligné le bon couplage expertise-recherche et l'équilibre des actions de l'établissement entre le besoin immédiat de connaissances et anticipation.

En matière de mesure des impacts de l'environnement sur la santé, l'**ANSES** affecte la totalité de sa subvention au financement d'appels à projet de recherche dans le périmètre du programme national de recherche environnement-santé-travail (PNREST).

Dans les domaines des transports, de la construction, de l'aménagement et des réseaux, le programme finance deux opérateurs de recherche : l'Université Gustave EIFFEL (UGE) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Pluridisciplinaire, l'**UGE** forme des étudiants dans des domaines de compétences variés et mène des recherches pluridisciplinaires permettant de progresser, entre autres, sur les trois ambitions phares du projet scientifique sur la ville de demain I-Site FUTURE. Avec un **axe fort autour des thématiques de la ville durable**, l'offre de formation de l'UGE en porte l'écho, tout en maintenant son engagement dans les domaines que ses établissements investissaient déjà. Elle comprend également l'architecture et les domaines associés.

Le **CSTB** est un établissement public industriel et commercial qui reçoit pour mission de l'État de procéder ou faire procéder à des recherches scientifiques et techniques directement liées à la préparation ou à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de construction et d'habitat. Les recherches prévues contribuent à la transition écologique et énergétique, à la transition numérique et à la compétitivité du secteur.

En 2023, l'actualité du CSTB a été marquée par : la montée en puissance de l'évaluation environnementale de la circularité (Écoscale), la présentation de la base de données nationale des bâtiments (BDNB). La BDNB établit une fiche d'identité personnalisée pour chacun des bâtiments résidentiels et non-résidentiels avec plus de 250 informations disponibles. Elle sera actualisée à intervalles réguliers, permettant ainsi de suivre l'évolution du parc. Enfin, la feuille de route de décarbonation du bâtiment et la plan bâtiment durable ont été remis en 2023.

Dans le domaine de l'aéronautique civile, le programme soutient des recherches à long terme, déterminantes pour les performances et la compétitivité de l'ensemble de la filière aéronautique française. En effet, l'industrie aéronautique se caractérisant par la longueur de ses cycles et l'intensité capitalistique des projets, le marché seul ne peut répondre aux besoins de financement des industriels pour les phases de recherche technologique et de développement. Les soutiens sont accordés sous forme soit de subvention à la recherche, soit d'avance récupérable.

L'action de soutien à la R&D aéronautique du plan de relance a été dotée d'une enveloppe d'autorisations d'engagement de 1,5 Md€ sur la période 2020-2022, à laquelle s'ajoutent 300 M€ de crédits complémentaires au titre de l'action aéronautique de France 2030, soit un total de 1,8 Md€ sur cette période. En 2023, hormis 0,1 M€ d'AE, l'exécution au titre du plan de relance a consisté principalement en une consommation des CP : sur le P190, les 418,9 M€ de CP ont été consommés sur des engagements antérieurs à octobre 2022. Les CP issus du plan de relance et transférés au programme en cours de gestion représentent 307,2 M€ des 418,9 M€ consommés. Sur la mission « Investir pour la France de 2030 », l'action aéronautique du plan a contribué à hauteur de 100 % à l'engagement des dossiers en 2023 avec une dotation de 435 M€ d'AE.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Développer l'excellence des instituts de recherche au niveau européen et international

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des instituts de recherche du programme

INDICATEUR 1.2 : Part des financements européens dans les ressources totales de recherche des instituts de recherche

OBJECTIF 2 : Développer les recherches partenariales entre acteurs publics et entre acteurs publics et privés et valoriser les résultats de la recherche

INDICATEUR 2.1 : Part des contrats passés avec les industriels et les partenaires dans les ressources des instituts de recherche

INDICATEUR 2.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

OBJECTIF 3 : Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle

INDICATEUR 3.1 : Maîtrise du déroulement de certains grands projets du CEA

OBJECTIF 4 : Soutenir par la recherche, le développement des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et de l'efficacité énergétique

INDICATEUR 4.1 : Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP EN

OBJECTIF 5 : Produire les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques

INDICATEUR 5.1 : Taux de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'État et autorités de sûreté)

OBJECTIF 6 : Soutenir l'effort de R&D de la filière aéronautique civile et orienter prioritairement cet effort vers la transition écologique de l'aviation

INDICATEUR 6.1 : Part des crédits dédiés à la préparation technologique et au développement des avions de transport zéro émission ou ultra sobres

INDICATEUR 6.2 : Nombre de brevets déposés dans le cadre des projets de R&D soutenus

INDICATEUR 6.3 : Montant d'autofinancement des dépenses de R&T de la filière aéronautique civile

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Développer l'excellence des instituts de recherche au niveau européen et international

INDICATEUR

1.1 – Production scientifique des instituts de recherche du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur	Nb	1,14	0,98	0,99	1	cible atteinte	1,04
Reconnaissance scientifique des instituts de recherche du programme par l'indice de citations à 2 ans des articles des instituts de recherche du programme	indice	0,8	0,8	0,8	Sans objet	donnée non renseignée	2,24

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1.1.1

Source des données :

- pour le nombre de publications : indicateurs de l'Observatoire des sciences et techniques (OST), base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information (ISI) ;

- pour le nombre de chercheurs : données fournies par les établissements (CSTB, IFSTTAR, INERIS, IRSN et IFPEN).

Mode de calcul :

Nombre de chercheurs : nombre de chercheurs du CSTB, de l'IFSTTAR, de l'INERIS, de l'IRSN et d'IFPEN

Unité : ETP dédiés à l'activité de recherche

Nombre de publications d'après l'OST – année N-2

Le calcul est en compte de présence sur les instituts de recherche du programme pour assurer la robustesse de l'indicateur au niveau du programme (compte de présence : dès qu'un article comporte une adresse des opérateurs du P190, il compte pour une publication pour le programme).

Sous-indicateur 1.1.2

Source des données :

Indicateurs de l'Observatoire des sciences et techniques (OST), base de données Thomson Reuters-Institute for Scientific Information (ISI)

Mode de calcul :

L'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la « part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme » par « la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme ».

Ce calcul est en compte fractionnaire : il tient compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, on adopte l'usage habituel en bibliométrie de calcul de l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Les établissements de recherche suivants sont pris en compte dans cet indicateur : CSTB, IFSTTAR, INERIS, IRSN et IFPEN.

Observations méthodologiques :

Cet indicateur est harmonisé avec les autres programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Il permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations des publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'impact des publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'« utilité scientifique », au niveau international, des connaissances produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche, et est utilisé comme tel dans les classements académiques internationaux. En effet la mesure d'une part de la production (cf. indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur plus qualitatif afin de prendre en compte un éventuel biais « productiviste » de la part des chercheurs.

NB : Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus :

- Toutes les citations n'ont pas la même valeur ;
- Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utile notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps ;
- La base de données utilisée, le Web of Science® de Thomson Reuters, est l'une des bases faisant référence au niveau international pour la bibliométrie. C'est une base qui recense en priorité les journaux scientifiques les plus influents au niveau international. Cependant, elle est plutôt orientée vers l'activité scientifique académique et représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est moins bonne dans les disciplines appliquées, de « terrain », à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. Elle est également limitée dans les disciplines (comme l'informatique ou l'ingénierie) où une part importante des informations passe par d'autres canaux que les journaux scientifiques internationaux, où des journaux à orientation nationale et les livres peuvent jouer un rôle important dans l'avancée des connaissances.

Disponibilité :

Il convient de noter que la mesure de cet indicateur impose un délai de deux années supplémentaires par rapport aux indicateurs de production. D'une manière générale, la mesure d'un impact, quel qu'il soit, nécessite un délai minimal d'observation. Ici, par construction (citations recueillies à 2 ans), la valeur définitive de l'indicateur n'est disponible pour l'année n qu'au RAP de l'année n+2.

ANALYSE DES RÉSULTATSCentre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

Pour 2023, le nombre de publications du CSTB est au-dessus de la cible. Entre 2015 et 2018 la capacité du CSTB avait été réduite à la suite d'une refonte de son modèle économique. Cette réorientation imposait aux chercheurs CSTB de valoriser davantage leurs résultats de recherche par la production d'expertises au service du secteur de la construction. Dans les premières années, cette reconversion s'est faite au détriment de la production de littérature scientifique. Un équilibre a été retrouvé avec une croissance depuis 2018 et une cible atteinte chaque année depuis 2019.

Institut français du pétrole - Énergies nouvelles (IFPEN)

Les équipes de recherche de l'IFPEN maintiennent une activité de publication qualitative, aussi bien dans des revues référencées par le *Web of Science* (WOS) que dans des revues métiers s'adressant plus directement à des acteurs industriels.

En 2023, les efforts de publications ont été particulièrement soutenus, avec un nombre de publications en hausse par rapport à 2022 malgré le fait que la cible prévisionnelle pour 2023 ne soit atteinte. Toutefois, le nombre de chercheurs étant en baisse, cela induit mécaniquement à augmenter le nombre de publications par tête.

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

En 2023, l'INERIS a atteint à 95 % la cible fixée au PAP 2023 de publications d'articles scientifiques internationaux dans des revues à comité de lecture et suivies par l'*Institute for Scientific Information* (ISI), puisque 90 publications ont été recensées pour une cible à 95.

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

La production scientifique de l'IRSN, pour 2023, s'inscrit en conformité avec les objectifs et engagements pris dans son contrat d'objectifs et de performance.

Université Gustave Eiffel (UGE)

L'indicateur relatif au nombre de publications par chercheur est en baisse, à 1,13 pour une cible fixée à 1,87 en PAP 2023. Les bases de calcul sont différentes puisque ces données sont désormais relatives à l'ensemble du périmètre de l'Université Gustave Eiffel, pour laquelle on compte 1244 chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés dans ces effectifs (avec des enseignants-chercheurs ne consacrant notamment qu'une partie de leur temps à la recherche), et 1410 publications, conduisant à un ratio de 1,13 publications par chercheur et par an.

INDICATEUR

1.2 – Part des financements européens dans les ressources totales de recherche des instituts de recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des contrats européens sur les recettes totales de recherche des organismes	%	1,98	2,30	2,43	2,12	absence amélioration	

Commentaires techniques

Source des données :

Cet indicateur concerne les cinq établissements suivants : le CSTB, l'INERIS, l'IRSN, l'IFSTTAR et IFPEN. Il s'agit du montant annuel des contrats de recherche européens détenus rapporté aux recettes totales de recherche des établissements concernés. Seuls les contrats de recherche européens détenus dans le cadre des 7^e et 8^e Programmes cadre de recherche et développement (PCRD) sont comptabilisés, les autres contrats de recherche européens ne sont pas pris en compte ici.

Mode de calcul :

Numérateur : Produits totaux des contrats de recherche européens détenus par les établissements pour l'année N (subventions de recherche + part annuelle des contrats de recherche hors investissements). Dénominateur : recettes totales de recherche des établissements concernés hors investissements. Le mode de calcul de cet indicateur a été modifié en 2011. Il ne prend plus en compte la totalité des recettes des instituts de recherche, mais uniquement le total des recettes de recherche (contrats de recherche + subvention pour charges de service public). Les résultats des années antérieures ont été recalculés conformément à cette nouvelle définition.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

La part des contrats de recherche européens progresse à nouveau en 2023 sans atteindre la cible pour le CSTB, qui a néanmoins déposé onze projets aux différents programmes européens.

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

Le montant des contrats de recherche européens en 2023 est en progression de +17,7 points % = par rapport à 2022, soit 12,4 % des financements totaux associés à la recherche. Les projets européens sont un élément indispensable de l'activité de recherche de l'INERIS. L'Institut a fait du nombre de projets européens obtenus une cible de son contrat d'objectifs et de performance 2021 - 2025. Celle-ci est ainsi fixée à 8 par an. En 2023, elle n'a pas été atteinte puisque l'institut n'a vu que 7 de ses projets acceptés avec un taux de succès inférieur qui s'établit à 39 %.

Institut français du pétrole - Énergies nouvelles (IFPEN)

En 2023, l'IFPEN a participé à un total de 24 propositions de projets à financement européen dans le cadre d'Horizon Europe. Sur ces 24 propositions, 4 projets n'ont pas été retenus, 7 projets ont déjà été retenus, et 13 projets sont encore en évaluation. Le taux de succès provisoire pour ce guichet européen est donc de 29,1 %.

En moyenne, sur la période 2021-2022, le taux de succès des propositions de l'IFPEN est de 31 %, largement supérieur au taux de succès moyen européen de 15,9 % (en nombre de propositions). En termes de financements captés, le taux de succès de l'établissement est de 33 % sur la même période (rapport entre les subventions obtenues au travers des projets acceptés et le total des subventions demandées pour l'ensemble des propositions déposées).

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

Les résultats 2023 de l'IRSN s'inscrivent dans un contexte de clôtures de certains projets et de décalage de recettes, marquant à cette occasion la variabilité annuelle des financements. Au-delà de cette situation conjoncturelle, l'Institut poursuit, notamment dans le cadre du dispositif Euratom, son implication dans une recherche partenariale à l'échelle européenne, dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la gestion des déchets et de la radioprotection.

Université Gustave Eiffel (UGE)

Les données indiquées concernent l'ensemble du périmètre de l'établissement, elles ne portent donc pas exclusivement sur le périmètre ex-IFSTAR. Pour l'Université Gustave Eiffel, concernant les projets européens de recherche relevant du programme Horizon Europe, en 2023, 38 projets ont été déposés, dont 3 ont été acceptés (23 sont encore en cours d'évaluation).

Sur le plan des projets de formation dans le cadre du programme ERASMUS, l'Université a été impliquée dans le dépôt d'un projet KA203 - Partenariat de coopération obtenu coordonné par Universidad Politécnica de Madrid. Enfin l'Université a assuré la coordination d'un projet d'université européenne qui a été déposé en janvier 2024.

Les recettes encaissées sur projets européens sont en hausse constante depuis 2021. Cela traduit l'implication des chercheurs sur les programmes européens avec l'aide de la *taskforce* UGE qui facilite les démarches au moment du dépôt et qui se traduit par des succès.

L'Université dispose d'un portefeuille de 43 projets européens actifs financièrement pour atteindre les objectifs prévus.

OBJECTIF

2 – Développer les recherches partenariales entre acteurs publics et entre acteurs publics et privés et valoriser les résultats de la recherche

INDICATEUR

2.1 – Part des contrats passés avec les industriels et les partenaires dans les ressources des instituts de recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des contrats de recherche sur les recettes totales de recherche des organismes (CSTB, INERIS, IRSN, IFSTTAR)	%	21,61	18,49	18,91	18,58	amélioration	20,69
Part des contrats des partenaires économiques dans les recettes totales de recherche des organismes (CSTB, INERIS, IRSN, IFSTTAR)	%	8,53	7,86	7,21	5,02	absence amélioration	7,81
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement de la recherche en matière nucléaire (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).	%	42	48	32	23	absence amélioration	21
Taux de participation des industriels au financement des recherches sur les nouvelles technologies de l'énergie (CEA)	%	34	29	30	31	cible atteinte	30
Taux de participation des industriels et des partenaires au financement des recherches sur les nouvelles technologies de l'énergie (IFP EN)	%	10,5	9,9	10	7,8	absence amélioration	10

Commentaires techniques

Sources des données : UGE, IRSN, INERIS et CSTB

Mode de calcul : Il s'agit du montant annuel des contrats de recherche détenus (dont contrat ANR, contrats européens, contrats avec des agences), rapporté aux recettes totales de recherche de ces organismes (contrats de recherche financés par des partenaires publics et privés + subvention pour charges de service public).

À ce sous-indicateur est associé un autre sous-indicateur à un niveau plus fin : part des contrats de recherche avec les partenaires « économiques ». Les recettes totales des contrats de recherche, objet de l'indicateur 2.1.1, incluent les recettes issues des partenaires économiques, objet de l'indicateur 2.1.2.

Sous-indicateurs 2.1.3 concernant le CEA dans le nucléaire

Sources des données : CEA

Mode de calcul : Le sous-indicateur a été établi sur la base de la nouvelle nomenclature applicable au CEA à partir du 1^{er} janvier 2016. Le montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences) est rapporté au coût des programmes (coûts directs uniquement).

Sous-indicateur 2.1.4 concernant le CEA dans les NTE

Sources des données : CEA

Mode de calcul : Le sous-indicateur a été établi sur la base de la nouvelle nomenclature applicable au CEA depuis le 1^{er} janvier 2016. L'indicateur couvre l'ensemble des activités relatives aux nouvelles technologies de l'énergie (NTE) du CEA : solaire, hydrogène et piles à combustibles, batteries, biomasse. Le montant des recettes provenant des industriels concernés (contrats de collaboration, redevances sur licences) est rapporté au coût des programmes (coûts directs uniquement).

Sources des données : IFPEN

Mode de calcul : Montant du financement des industriels dans le domaine des NTE divisé par la dotation budgétaire et les prestations réalisées dans ce domaine.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateurs 2.1.1 et 2.1.2

Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

La part de l'activité de recherche sur contrats du CSTB est stable depuis 2021. La valeur de l'indicateur 2.1.1. s'établit à 40,1 % et est conforme à la cible affichée au PAP 2023. Elle est en progression de +0,9 point par rapport à 2022 (39,2 %). L'activité de recherche avec les partenaires économiques stagne. Les années 2020 à 2023 ont été marquées par une hausse globale de l'activité de recherche et expertise avec une priorité donnée à l'expertise, grâce notamment au programme pluriannuel de certificats d'économie d'énergie (CEE) PROFEEL et de ses quatre projets pilotés ou animés par le CSTB. À effectif constant, le corollaire de cette progression globale, qui a été suivi d'une stagnation, est une baisse de la recherche privée et de la recherche collaborative publique qui régresse par rapport à 2019 et 2020 et ne progresse que très faiblement par rapport à 2022. Les chercheurs mobilisés sur les gros contrats d'expertise, dont PROFEEL, n'ont pu dégager du temps pour la recherche.

Institut français du pétrole - Énergies nouvelles (IFPEN)

On note une diminution de l'indicateur en 2023 par rapport à 2022 consécutive à la baisse des prestations pour Axens et à l'arrêt de la collaboration avec le partenaire Cargill dans le domaine des matériaux biosourcés.

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

L'INERIS a dépassé les cibles fixées sur les sous-indicateurs 2.1.1. et 2.1.2. avec respectivement 45,5 % pour la part des contrats de recherche sur ses recettes totales de recherche pour une cible 2023 à 41,9 % ; et 23,3 % pour la part des contrats des partenaires économiques dans ses recettes totales de recherche pour une cible 2023 à 16,6 %.

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

L'IRSN vise à déployer en matière de recherche une stratégie partenariale en recourant à des coopérations programmatiques ou thématiques aussi étendues que possible avec les universités et les organismes de recherche nationaux, avec les organismes homologues dans d'autres pays et, lorsque cela paraît utile, avec des industriels. Le déploiement de cette stratégie, dans le champ technique de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, reste toutefois conditionné à la nature des thématiques et sujets abordés. Les résultats obtenus pour l'exercice 2023 se situent en légère hausse par rapport à l'exercice 2022 notamment du fait d'une augmentation des recettes associées aux contrats avec les partenaires économiques. D'une manière générale, les résultats pour l'exercice 2023 marquent un respect des engagements pris dans le contrat d'objectifs 2019-2023.

Université Gustave Eiffel (UGE)

Les données indiquées concernent l'ensemble du périmètre de l'établissement, elles ne portent donc pas exclusivement sur le périmètre ex-IFSTAR. L'activité contractuelle de l'Université Gustave Eiffel témoigne d'une bonne dynamique autour de la recherche partenariale. Elle est fortement ciblée en direction des agences de financement nationales telles que l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Agence de l'environnement et de

la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la Banque publique d'investissement (BPIFrance) et des dispositifs européens (Horizon Europe). On observe également l'impact de quelques projets remarquables tant sur le plan scientifique que financier. Le cumul de quelques projets dépassant 1,5 M€ d'aide (COFUND ClearDoc, Plan de relance PRRD, MADATLAS, ENA) s'ajoute au volume récurrent des projets lauréats des appels à projets génériques (AAPG).

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)

Sous-indicateur 2.1.3.

Le résultat obtenu en 2023 est supérieur à la cible 2023 de +2 points à 23 %.

Les recettes externes ont diminué en 2023 par rapport à 2022 (106,9 M€ en 2023 contre 186,5 M€ en 2022) principalement du fait du peu de recettes externes sur le projet de construction du réacteur de recherche Jules Horowitz (RJH), qui s'établissent à 0,9 M€ en 2023 contre 84,5 M€ en 2022. Le montant des dépenses est resté globalement stable ce qui conduit à une baisse significative du taux de participation. En dehors du projet RJH, le taux de participation des industriels au soutien des grandes installations est en baisse du fait d'un niveau de recettes quasiment constant (32,5 M€ en 2023 et 33,7 M€ en 2022) et d'une hausse des dépenses (99,4 M€ en 2023 pour 92,8 M€ en 2022). Pour les activités liées au nucléaire actuel et au nucléaire de demain, les taux de participation sont en légère hausse (32 % pour le nucléaire de demain contre 30 % en 2022 et 70 % pour le nucléaire actuel contre 67 % en 2022).

Sous-indicateur 2.1.4.

Le taux de participation des industriels au financement des recherches du CEA dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) en 2023 est de 31 % soit +1 point par rapport à la cible 2023.

Cela s'explique à la fois par une hausse des recettes industrielles qui passent de 36 M€ en 2022 à 39,1 M€ en 2023 accompagnée d'une hausse des dépenses qui passent de 122 € en 2022 à 127 M€ en 2023, celles-ci sont pour partie financées par des recettes externes institutionnelles en forte hausse en raison des crédits France 2030.

INDICATEUR

2.2 – Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Produit des redevances et licences sur brevets de l'IFP EN / charges directes de l'IFP EN	%	19	18,9	23	21,9	amélioration	21,2

Commentaires techniques

Source des données : IFPEN

Mode de calcul :

Numérateur : le chiffre d'affaires réalisé par l'IFPEN au titre de l'ensemble des redevances qu'il perçoit.

Dénominateur : les charges directes retenues sont constituées par le budget total des activités de recherche et développement d'IFPEN valorisées à leur coût complet.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur est en hausse en 2023 par rapport à 2022 en raison de l'augmentation des redevances Axens. Les redevances atteignent 52,8 M€ en 2023.

OBJECTIF

3 – Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle

INDICATEUR**3.1 – Maîtrise du déroulement de certains grands projets du CEA**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de grands projets d'investissement n'ayant pas dépassé de plus de 10 % le coût à terminaison incluant la marge pour aléas sur responsabilité CEA	%	100	100	80	69	absence amélioration	75
Taux de dépenses de SENEX dans l'assainissement et le démantèlement	%	Non déterminé	42	43	44,9	cible atteinte	45

Commentaires techniques

Source des données : CEA

Mode de calcul :

L'indicateur 3.1 mesure l'écart entre les prévisions de coûts des grands projets d'investissement du CEA validés par le comité des engagements et l'actualisation de leurs coûts. On ne retient ici que les projets relevant du programme 190.

ANALYSE DES RÉSULTATS*Sous-indicateur 3.1.1.*

Jusqu'en 2021, l'indicateur 3.1.1. correspondait à la part des grands projets d'investissement n'ayant pas dépassé de plus de 10 % le coût à terminaison incluant la marge pour aléas sur responsabilité CEA. À compter de 2022, l'indicateur correspond à la part des projets d'assainissement démantèlement du CEA ayant atteint leur cible annuelle en termes d'avancement physique, en vue d'illustrer les progrès concrètement réalisés sur les chantiers.

Afin de renforcer la maîtrise des coûts, délais et performance des projets, le CEA poursuit ses actions pour expertiser le coût à terminaison en amont du lancement des grands projets d'investissements, en particulier sur les volets risques et planning en prenant en compte le retour d'expériences des projets terminés.

Sur les 26 indicateurs d'avancement physique mesurés en 2023, 18 sont conformes à l'attendu et montrent une évolution normale ou quasi-normale du projet, soit un taux de 69 %. Les huit autres montrent un avancement plus faible qu'attendu et se manifestent par des retards, pour des raisons de nature différente. Plusieurs projets ont rencontré des problèmes de contractualisation ou de relations avec les titulaires de marché. Des difficultés techniques ou des aléas majeurs non prévisible ont également été à l'origine de retards dans la réalisation des marchés.

Sous-indicateur 3.1.2.

En 2022, un nouveau sous-indicateur 3.1.2 a été introduit afin de mesurer la part des coûts de SENEX (surveillance, entretien, exploitation) dans les dépenses relatives aux projets d'assainissement et de démantèlement du CEA. Ces coûts correspondent aux dépenses relatives à la surveillance, l'entretien et l'exploitation des installations d'assainissement et de démantèlement. Il permet de mesurer la capacité du CEA à piloter ses projets en maîtrisant ses coûts fixes.

Le taux de dépenses de SENEX dans l'assainissement et le démantèlement s'établit à 44,9 % en 2023, au niveau de la cible de 45 %. Le CEA a poursuivi en 2023 les actions d'optimisation visant à réduire la part des coûts de SENEX dans l'assainissement-démantèlement.

OBJECTIF

4 – Soutenir par la recherche, le développement des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et de l'efficacité énergétique

INDICATEUR

4.1 – Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP EN

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de brevets CEA déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nb	212	200	200	193	absence amélioration	200
Nombre de brevets IFP EN déposés dans l'année dans le domaine des NTE	Nb	93	102	95	125	cible atteinte	95
Ressources propres tirées de la valorisation de la recherche dans le domaine des NTE par le CEA	M€	37,4	36,1	40	39,1	amélioration	40,5
Ressources propres tirées de la valorisation de la recherche dans le domaine des NTE par l'IFP EN	M€	17	17	16,3	15,2	absence amélioration	19,7

Commentaires techniques

Source des données : CEA et IFPEN

Mode de calcul :

- Sous-indicateurs 4.1.1 et 4.1.2 : nombre de brevets en premier dépôt, dits « prioritaires », sans considération de leurs éventuelles extensions ultérieures à d'autres pays pour le CEA. Tous les brevets en propriété du CEA pleine ou partielle et issus d'un financement au titre du programme 190 sont pris en compte, de même que tous les brevets en propriété d'IFPEN pleine ou partielle dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (NTE).
- Sous-indicateur 4.1.3 : depuis 2013, le périmètre de ce sous-indicateur évolue pour être en phase avec celui du sous-indicateur 4.1.4 relatif à IFPEN.
- Sous-indicateur 4.1.4 : sur l'année écoulée, somme des produits de prestations et de recherche collaborative réalisés dans le domaine des NTE avec des industriels et des redevances sur procédés et logiciels dans le domaine des NTE reçues des industriels.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)****Sous-indicateur 4.1.1.**

Le nombre de brevets déposés par le CEA dans le domaine des NTE en 2023 est de 193. Cette valeur résulte d'une part de fluctuations statistiques résultant des cycles dans les programmes de recherche conduisant à une production de brevets non constante dans le temps, et d'autre part d'une volonté de maîtrise des dépenses de propriété intellectuelle. Les principales thématiques contribuant à cet effort de valorisation sont, cette année, le stockage de l'énergie avec notamment les batteries, l'énergie solaire, l'efficacité énergétique (échangeurs thermiques, bâtiment, etc.) et le vecteur hydrogène.

Sous-indicateur 4.1.3.

Les ressources tirées de la valorisation de la recherche du CEA dans le domaine des NTE sont en très légère hausse en 2023 (39,1 M€) par rapport à 2022 (36,1 M€). Le niveau de recettes externes semble donc être stabilisé à un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire (36,8 M€ en 2019), ce qui confirmerait les effets des différentes actions des plans de relance et France 2030.

Institut français du pétrole - Énergies nouvelles (IFEPN)

Sous-indicateurs 4.1.2.

L'IFPEN conduit une politique volontariste de dépôt de brevets sur l'ensemble des sujets traités.

Le nombre de demandes de brevets déposées en 2023 dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) était de 125, il a fortement augmenté pour dépasser la cible fixée en PAP 2023 0 95.

La majeure partie des brevets NTE concerne les domaines de la mobilité durable (comme le développement de technologies et applications pour les véhicules électrifiés et connectés), de la transformation de la biomasse non alimentaire en biocarburants et bioproduits, du recyclage des plastiques, du CCUS (captage, stockage et utilisation du CO₂) et des énergies renouvelables.

Sous-indicateur 4.1.4.

Les ressources propres tirées par l'IFPEN de la valorisation de la recherche dans le domaine des NTE sont légèrement en baisse en 2023 par rapport à 2022 en raison de la baisse des prestations pour Axens et à l'arrêt de la collaboration avec le partenaire Cargill dans le domaine des matériaux biosourcés.

OBJECTIF

5 – Produire les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques

INDICATEUR

5.1 – Taux de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'État et autorités de sûreté)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'Etat et autorités de sûreté)	%	96,9	Non connu	>90	Non connu	donnée non renseignée	>90

Commentaires techniques

La mesure de satisfaction est établie à l'issue des réunions des comités de suivi bilatéraux auprès des directions ministérielles et de l'ASN, qui sollicitent l'expertise de l'IRSN. Même si l'un de ces commanditaires n'a pas pu être auditionné, le volume de livrables concernés (4) n'est pas assez substantiel pour faire varier le résultat constaté (qui confirme le bon niveau de satisfaction qu'apporte l'IRSN à ses cocontractants).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats de la satisfaction des bénéficiaires institutionnels de l'appui technique de l'IRSN, pour l'exercice 2023, seront disponibles en avril 2024.

OBJECTIF

6 – Soutenir l'effort de R&D de la filière aéronautique civile et orienter prioritairement cet effort vers la transition écologique de l'aviation

INDICATEUR

6.1 – Part des crédits dédiés à la préparation technologique et au développement des avions de transport zéro émission ou ultra sobres

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des crédits dédiés à la préparation technologique des futures générations d'avions de transport zéro émission ou ultra sobres ainsi que de leurs systèmes et équipements	%	84	75	75	85	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Sources des données : Les données sont issues des outils de suivi de la programmation annuelle de soutien entretenus par la DGAC.

Mode de calcul : Montant annuel des soutiens octroyés à des projets de R&D ciblant prioritairement le segment des avions de transport (régionaux et commerciaux) rapporté au montant annuel total des soutiens. Au numérateur, 100 % du soutien au projet est comptabilisé dès lors que les avions de transport constituent l'application principale du projet. Dans le cas contraire, 0 % du soutien au projet est comptabilisé, y compris si les avions de transport constituent une application secondaire du projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le principe d'un effort orienté à 75 % vers les avions de transport « bas carbone » avait été validé par le ministre en charge des Transports lors de la réunion ministérielle du Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC) du 8 février 2021. Cet objectif a été atteint sur l'ensemble du volet R&D aéronautique du plan France Relance, qui a mobilisé une enveloppe de 1,5 Md€ sur la période 2020-2022. Cet objectif a ensuite évolué pour le volet CORAC de l'action « Avion bas carbone » du plan France 2030, doté d'une enveloppe de 800 M€ sur la période 2022-2024, cette nouvelle action étant fortement focalisée sur la décarbonation de l'aviation commerciale. Pour l'année 2023, l'objectif de 75 % a ainsi de nouveau été atteint sur le plan France 2030, avec une part de 85 % dédiée à l'aviation de transport.

INDICATEUR

6.2 – Nombre de brevets déposés dans le cadre des projets de R&D soutenus

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de brevets déposés dans le cadre des projets de R&D soutenus	Nb	104	220	100	159	cible atteinte	150

Commentaires techniques

Sources des données : Nombre de brevets enregistrés auprès de l'INPI ou autre organisme (OEB, OMPI...) tels que déclarés chaque année par chacun des partenaires des projets faisant l'objet d'une convention de soutien. Pour les PME, les dépôts d'enveloppes Soleau sont également pris en compte dès lors que l'information du dépôt est portée à la connaissance de la DGAC.

Mode de calcul : Les valeurs déclarées au titre de l'année n par les partenaires des projets soutenus sont sommées pour tous les projets en cours d'exécution cette même année (ces projets ont donc été conventionnés sur les années n, n-1, n-2, ...). Un brevet co-déposé par plusieurs bénéficiaires n'est comptabilisé qu'une seule fois.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La filière fait état, depuis le lancement du plan de Relance en 2020, d'une très forte dynamique. Un recul de l'indicateur était néanmoins attendu en 2023 compte tenu de la baisse en volume des soutiens à la R&D entre 2021 (1 Md€) et 2022 (486 M€, y compris la première tranche du plan France 2030), l'indicateur suivant l'évolution en volume des soutiens avec un an de décalage, soit le délai moyen entre le démarrage d'un projet de R&D et les premiers dépôts de brevets. La réalisation est toutefois meilleure que la cible, la dynamique de la filière se confirmant.

INDICATEUR

6.3 – Montant d'autofinancement des dépenses de R&T de la filière aéronautique civile

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Montant d'autofinancement des dépenses de R&T de la filière aéronautique civile	M€	300	1270	850	1309	cible atteinte	1370

Commentaires techniques

Sources des données : Données déclarées par les principaux industriels de la filière dans le cadre d'une enquête annuelle menée par le Groupement des industriels français de l'aéronautique et du spatial (GIFAS).

Mode de calcul : Montant des dépenses de R&T exécutées annuellement duquel est déduit le montant de subventions reçues de la part des financeurs nationaux et européens au titre desdites dépenses.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Selon les données récentes issues des plans de moyen terme (PMT) des principaux industriels de la filière, leur effort d'autofinancement s'est intensifié depuis 2022 et va rester très important sur les 5 prochaines années, en cohérence avec le rétablissement progressif des capacités propres des industriels et les fortes ambitions de la filière sur la préparation technologique des prochaines générations d'aéronefs « bas carbone ». Compte tenu de cette dynamique plus forte que prévu et d'une baisse du taux de soutien global à la R&T à la sortie du plan de relance, les cibles de l'indicateur pour les années 2022 et 2023 avaient été significativement revues à la hausse, et cette hausse d'activité devrait se maintenir jusqu'en 2026. La réalisation 2023 de 1 309 M€ d'autofinancement des dépenses de R&T dépasse l'objectif de 850 M€ communiqué par la DGAC en 2022 lors de la mise à jour du PAP 2023.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2023</i>				
	<i>Consommation 2023</i>				
11 – Recherche dans le domaine des risques	185 790 704 181 392 703			185 790 704 181 392 703	185 790 704
11.01 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	6 373 110 6 257 513			6 373 110 6 257 513	6 373 110
11.02 – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	179 417 594 175 135 190			179 417 594 175 135 190	179 417 594
12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	85 143 686 85 398 191		16 223 403 19 188 831	101 367 089 104 587 022	101 367 089
12.01 – Université Gustave Eiffel	85 143 686 85 398 191			85 143 686 85 398 191	85 143 686
12.03 – Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)			16 223 403 19 188 831	16 223 403 19 188 831	16 223 403
13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	1 551 198 1 521 749	286 112		1 551 198 1 807 861	1 551 198
13.01 – Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	1 551 198 1 521 749			1 551 198 1 521 749	1 551 198
13.02 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)				0 0	0
13.04 – Recherche en matière de transport (PREDIT)				0 0	0
13.05 – Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)				0 0	0
13.06 – Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)				0 0	0
13.07 – Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)				0 0	0
13.08 – Risque, santé, environnement		286 112		0 286 112	0
13.09 – Biodiversité				0 0	0
13.10 – Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable				0 0	0
14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		-1 214 281	-83 776	0 -1 298 058	0
14.01 – Recherches en amont		-1 316 572		0 -1 316 572	0
14.02 – Subventions à des organismes de recherche		102 291		0 102 291	0
14.03 – Equipementier				0 0	0
14.04 – Avions			-83 776	0 -83 776	0
14.05 – Moteurs				0 0	0
14.06 – Hélicoptères				0 0	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA	780 000 000 780 000 000			780 000 000 780 000 000	780 000 000
16 – Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire	419 785 791 406 903 222			419 785 791 406 903 222	419 785 791
16.01 – Soutien aux activités nucléaires du CEA	419 785 791 406 903 222			419 785 791 406 903 222	419 785 791
17 – Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie	187 335 096 185 063 033			187 335 096 185 063 033	187 335 096
17.01 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (CEA)	61 000 000 61 000 000			61 000 000 61 000 000	61 000 000
17.02 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (IFPEN)	126 335 096 124 063 033			126 335 096 124 063 033	126 335 096
Total des AE prévues en LFI	1 659 606 475	0	16 223 403	1 675 829 878	1 675 829 878
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+4 550 (hors titre 2)		+4 550	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-15 970 962 (hors titre 2)		-15 970 962	
Total des AE ouvertes		1 659 863 466 (hors titre 2)		1 659 863 466	
Total des AE consommées	1 640 278 898	-928 169	19 105 055	1 658 455 783	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Recherche dans le domaine des risques	185 790 704 181 392 703			185 790 704 181 392 703	185 790 704
11.01 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	6 373 110 6 257 513			6 373 110 6 257 513	6 373 110
11.02 – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	179 417 594 175 135 190			179 417 594 175 135 190	179 417 594
12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	85 143 686 85 398 191		16 223 403 19 188 831	101 367 089 104 587 022	101 367 089
12.01 – Université Gustave Eiffel	85 143 686 85 398 191			85 143 686 85 398 191	85 143 686
12.03 – Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)			16 223 403 19 188 831	16 223 403 19 188 831	16 223 403
13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	1 551 198 1 521 749	286 112		1 551 198 1 807 861	1 551 198
13.01 – Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	1 551 198 1 521 749			1 551 198 1 521 749	1 551 198
13.02 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)				0 0	0
13.04 – Recherche en matière de transport (PREDIT)				0 0	0
13.05 – Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)				0 0	0
13.06 – Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)				0 0	0
13.07 – Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)				0 0	0
13.08 – Risque, santé, environnement		286 112		0 286 112	0
13.09 – Biodiversité				0 0	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
13.10 – Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable				0 0	0
14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	102 439	109 000 000 408 058 026	16 000 000 10 747 304	125 000 000 418 907 769	125 000 000
14.01 – Recherches en amont	102 439	109 000 000 407 955 735		109 000 000 408 058 174	109 000 000
14.02 – Subventions à des organismes de recherche		102 291		0 102 291	0
14.03 – Equipementier			16 000 000 6 979 770	16 000 000 6 979 770	16 000 000
14.04 – Avions			3 767 535	0 3 767 535	0
14.05 – Moteurs				0 0	0
14.06 – Hélicoptères				0 0	0
15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA	780 000 000 780 000 000			780 000 000 780 000 000	780 000 000
16 – Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire	419 785 791 406 903 222			419 785 791 406 903 222	419 785 791
16.01 – Soutien aux activités nucléaires du CEA	419 785 791 406 903 222			419 785 791 406 903 222	419 785 791
17 – Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie	187 335 096 185 063 033			187 335 096 185 063 033	187 335 096
17.01 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (CEA)	61 000 000 61 000 000			61 000 000 61 000 000	61 000 000
17.02 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (IFPEN)	126 335 096 124 063 033			126 335 096 124 063 033	126 335 096
Total des CP prévus en LFI	1 659 606 475	109 000 000	32 223 403	1 800 829 878	1 800 829 878
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+4 550 (hors titre 2)		+4 550	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+313 053 877 (hors titre 2)		+313 053 877	
Total des CP ouverts		2 113 888 305 (hors titre 2)		2 113 888 305	
Total des CP consommés	1 640 381 337	408 344 138	29 936 135	2 078 661 610	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2022 Consommation 2022	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Recherche dans le domaine des risques	177 125 704 173 670 349			177 125 704	177 125 704 173 670 349
11.01 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	6 373 110 6 274 346			6 373 110	6 373 110 6 274 346
11.02 – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	170 752 594 167 396 003			170 752 594	170 752 594 167 396 003
12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	85 701 182 84 558 790		16 223 403 15 574 467	101 924 585	101 924 585 100 133 257
12.01 – Université Gustave Eiffel	85 701 182 84 558 790			85 701 182	85 701 182 84 558 790
12.03 – Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)			16 223 403 15 574 467	16 223 403	16 223 403 15 574 467
13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	1 551 198 1 413 461	-1 124 927		1 551 198	1 551 198 288 533
13.01 – Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	1 551 198 1 527 175			1 551 198	1 551 198 1 527 175
13.02 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)				0	0 0
13.04 – Recherche en matière de transport (PREDIT)	-75 670	-385 426		0	0 -461 096
13.05 – Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)	-4 500			0	0 -4 500
13.06 – Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)		-202 068		0	0 -202 068
13.07 – Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)	-2 284	-52 437		0	0 -54 722
13.08 – Risque, santé, environnement		-309 637		0	0 -309 637
13.09 – Biodiversité	-20 011	-48 752		0	0 -68 763
13.10 – Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable	-11 249	-126 608		0	0 -137 856
14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	512 337	183 338 000	2 128 400	0	0 185 978 737
14.01 – Recherches en amont	512 337	183 338 000		0	0 183 850 337
14.02 – Subventions à des organismes de recherche				0	0 0
14.03 – Equipementier			2 128 400	0	0 2 128 400
14.04 – Avions				0	0 0
14.05 – Moteurs				0	0 0
14.06 – Hélicoptères				0	0 0
15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA	740 000 000 740 000 000			740 000 000	740 000 000 740 000 000
16 – Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire	419 185 791 410 626 019			419 185 791	419 185 791 410 626 019
16.01 – Soutien aux activités nucléaires du CEA	419 185 791 410 626 019			419 185 791	419 185 791 410 626 019

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022					
17 – Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie	174 335 096 172 199 039			174 335 096	174 335 096 172 199 039
17.01 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (CEA)	51 000 000 51 000 000			51 000 000	51 000 000 51 000 000
17.02 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (IFPEN)	123 335 096 121 199 039			123 335 096	123 335 096 121 199 039
Total des AE prévues en LFI	1 597 898 971	0	16 223 403	1 614 122 374	1 614 122 374
Total des AE consommées	1 582 979 995	182 213 073	17 702 867		1 782 895 935

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022					
11 – Recherche dans le domaine des risques	177 125 704 173 670 349			177 125 704	177 125 704 173 670 349
11.01 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	6 373 110 6 274 346			6 373 110	6 373 110 6 274 346
11.02 – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	170 752 594 167 396 003			170 752 594	170 752 594 167 396 003
12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement	85 701 182 84 558 790		16 223 403 15 574 467	101 924 585	101 924 585 100 133 257
12.01 – Université Gustave Eiffel	85 701 182 84 558 790			85 701 182	85 701 182 84 558 790
12.03 – Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)			16 223 403 15 574 467	16 223 403	16 223 403 15 574 467
13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable	1 551 198 1 527 175			1 551 198	1 551 198 1 527 175
13.01 – Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	1 551 198 1 527 175			1 551 198	1 551 198 1 527 175
13.02 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)				0	0 0
13.04 – Recherche en matière de transport (PREDIT)				0	0 0
13.05 – Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)				0	0 0
13.06 – Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)				0	0 0
13.07 – Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)				0	0 0
13.08 – Risque, santé, environnement				0	0 0
13.09 – Biodiversité				0	0 0
13.10 – Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable				0	0 0
14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile	102 582	101 025 600 428 504 862	13 972 801 16 790 782	114 998 401	114 998 401 445 398 227
14.01 – Recherches en amont	102 582	101 025 600 428 504 862		101 025 600	101 025 600 428 607 445
14.02 – Subventions à des organismes de recherche				0	0 0
14.03 – Equipementier			13 972 801 10 619 492	13 972 801	13 972 801 10 619 492

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2022 Consommation 2022			Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		
14.04 – Avions			6 171 291	0	0
14.05 – Moteurs				0	0
14.06 – Hélicoptères				0	0
15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA	740 000 000 740 000 000			740 000 000	740 000 000 740 000 000
16 – Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire	419 185 791 410 626 019			419 185 791	419 185 791 410 626 019
16.01 – Soutien aux activités nucléaires du CEA	419 185 791 410 626 019			419 185 791	419 185 791 410 626 019
17 – Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie	174 335 096 172 199 039			174 335 096	174 335 096 172 199 039
17.01 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (CEA)	51 000 000 51 000 000			51 000 000	51 000 000 51 000 000
17.02 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (IFPEN)	123 335 096 121 199 039			123 335 096	123 335 096 121 199 039
Total des CP prévus en LFI	1 597 898 971	101 025 600	30 196 204	1 729 120 775	1 729 120 775
Total des CP consommés	1 582 683 954	428 504 862	32 365 249		2 043 554 066

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 582 979 995	1 659 606 475	1 640 278 898	1 582 683 954	1 659 606 475	1 640 381 337
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	418 634	0	0	102 582	0	102 439
Subventions pour charges de service public	1 582 561 361	1 659 606 475	1 640 278 898	1 582 581 372	1 659 606 475	1 640 278 898
Titre 6 – Dépenses d'intervention	182 213 073	0	-928 169	428 504 862	109 000 000	408 344 138
Transferts aux ménages	-205 073 062	0	0	-205 073 062	0	0
Transferts aux entreprises	386 249 482	0	-1 021 577	631 590 623	109 000 000	404 110 878
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	0	0	0	160 500
Transferts aux autres collectivités	1 036 654	0	93 407	1 987 302	0	4 072 760
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	17 702 867	16 223 403	19 105 055	32 365 249	32 223 403	29 936 135
Prêts et avances	2 128 400	0	-83 776	16 790 782	16 000 000	10 747 304
Dotations en fonds propres	15 574 467	16 223 403	19 188 831	15 574 467	16 223 403	19 188 831
Total hors FdC et AdP		1 675 829 878			1 800 829 878	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-15 966 412			+313 058 427	
Total*	1 782 895 935	1 659 863 466	1 658 455 783	2 043 554 066	2 113 888 305	2 078 661 610

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses			4 550			4 550
Total			4 550			4 550

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2023		1 750		1 750				
08/2023		1 540		1 540				
10/2023		1 260		1 260				
Total		4 550		4 550				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/03/2023		105 075		5 729 914				
Total		105 075		5 729 914				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2023				251 600 000				
30/10/2023				71 800 000				
20/11/2023		1 867 242		1 867 242				
Total		1 867 242		325 267 242				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						17 943 279		17 943 279
Total						17 943 279		17 943 279

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 976 867		331 001 706		17 943 279		17 943 279

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Recherche dans le domaine des risques		185 790 704 181 392 703	185 790 704 181 392 703		185 790 704 181 392 703	185 790 704 181 392 703
11.01 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)		6 373 110 6 257 513	6 373 110 6 257 513		6 373 110 6 257 513	6 373 110 6 257 513
11.02 – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)		179 417 594 175 135 190	179 417 594 175 135 190		179 417 594 175 135 190	179 417 594 175 135 190
12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement		101 367 089 104 587 022	101 367 089 104 587 022		101 367 089 104 587 022	101 367 089 104 587 022
12.01 – Université Gustave Eiffel		85 143 686 85 398 191	85 143 686 85 398 191		85 143 686 85 398 191	85 143 686 85 398 191
12.03 – Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)		16 223 403 19 188 831	16 223 403 19 188 831		16 223 403 19 188 831	16 223 403 19 188 831
13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable		1 551 198 1 807 861	1 551 198 1 807 861		1 551 198 1 807 861	1 551 198 1 807 861
13.01 – Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)		1 551 198 1 521 749	1 551 198 1 521 749		1 551 198 1 521 749	1 551 198 1 521 749
13.02 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)			0 0			0 0
13.04 – Recherche en matière de transport (PREDIT)			0 0			0 0
13.05 – Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)			0 0			0 0
13.06 – Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)			0 0			0 0
13.07 – Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)			0 0			0 0
13.08 – Risque, santé, environnement		286 112	286 112		286 112	286 112
13.09 – Biodiversité			0 0			0 0
13.10 – Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable			0 0			0 0
14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		-1 298 058	-1 298 058		125 000 000 418 907 769	125 000 000 418 907 769
14.01 – Recherches en amont		-1 316 572	-1 316 572		109 000 000 408 058 174	109 000 000 408 058 174
14.02 – Subventions à des organismes de recherche		102 291	102 291		102 291	102 291
14.03 – Equipementier			0 0		16 000 000 6 979 770	16 000 000 6 979 770

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
14.04 – Avions		-83 776	0 -83 776		3 767 535	0 3 767 535
14.05 – Moteurs			0 0			0 0
14.06 – Hélicoptères			0 0			0 0
15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA		780 000 000 780 000 000	780 000 000 780 000 000		780 000 000 780 000 000	780 000 000 780 000 000
16 – Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire		419 785 791 406 903 222	419 785 791 406 903 222		419 785 791 406 903 222	419 785 791 406 903 222
16.01 – Soutien aux activités nucléaires du CEA		419 785 791 406 903 222	419 785 791 406 903 222		419 785 791 406 903 222	419 785 791 406 903 222
17 – Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie		187 335 096 185 063 033	187 335 096 185 063 033		187 335 096 185 063 033	187 335 096 185 063 033
17.01 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (CEA)		61 000 000 61 000 000	61 000 000 61 000 000		61 000 000 61 000 000	61 000 000 61 000 000
17.02 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (IFPEN)		126 335 096 124 063 033	126 335 096 124 063 033		126 335 096 124 063 033	126 335 096 124 063 033
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 675 829 878	1 675 829 878	0	1 800 829 878	1 800 829 878
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-15 966 412	-15 966 412		+313 058 427	+313 058 427
Total des crédits ouverts	0	1 659 863 466	1 659 863 466	0	2 113 888 305	2 113 888 305
Total des crédits consommés	0	1 658 455 783	1 658 455 783	0	2 078 661 610	2 078 661 610
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 407 683	+1 407 683		+35 226 695	+35 226 695

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 675 829 878	1 675 829 878	0	1 800 829 878	1 800 829 878
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 675 829 878	1 675 829 878	0	1 800 829 878	1 800 829 878

Aucun amendement n'a modifié le montant des crédits inscrits en PLF 2023.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires et législatifs intervenus en 2023 se sont élevés à -15 966 412 € en AE et 313 058 427 € en CP et sont détaillés comme suit :

Rattachement d'attribution de produits : 4 550 € en AE=CP.

Des rattachements de crédits sont intervenus au titre de l'attribution de produits n° 2-2-00410 « recettes provenant de la publication, de documents divers, d'espaces publicitaires et de l'organisation ou la participation à des colloques, conférences, séminaires, salons et locations de salles ou d'espaces » pour 4 550 € en AE=CP :

- Arrêté de rattachement d'attribution de produits du 17 juillet 2023 pour 1 750 € ;
- Arrêté de rattachement d'attribution de produits du 8 août 2023 pour 1 540 € ;

- Arrêté de rattachement d'attribution de produits du 23 octobre 2023 pour 1 260 €.

Reports de crédits : 105 075 € en AE et 5 729 914 € en CP.

Des reports de crédits généraux ont été effectués pour un montant de 105 075 € en AE et 5 729 914 € en CP par arrêté de reports de crédits généraux du 2 mars 2023.

Ces crédits ont été répartis comme suit :

- 105 075 € en AE et 5 518 305 € en CP sur l'action 14 « recherche dans le domaine de l'aéronautique civile » ;
- 211 609 € en CP sur l'action 12 « recherche partenariale dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement.

Transferts de crédits : 1 867 242 € en AE et 325 267 242 € en CP.

Des transferts de crédits sont intervenus à hauteur de 1 867 242 € en AE et 325 267 242 € en CP :

- Décret du 28 mars 2023 portant transfert de crédits pour 251 600 000 € en CP du programme 362 « Écologie » de la mission « plan de relance » vers le programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIRES) au bénéfice de l'action 14 « recherche dans le domaine de l'aéronautique civile » ;
- Décret du 30 octobre 2023 portant transfert de crédits pour 71 800 000 € en CP du programme 362 vers le programme 190 au bénéfice de l'action 14 ;
- Décret du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la MIRES vers le programme 190 pour 1 867 242 € en AE=CP au bénéfice de l'Université Gustave Eiffel afin de compenser la revalorisation de +3,5 % du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022.

Loi de finances de fin de gestion : -17 943 279 € en AE=CP.

La loi du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a annulé 17 943 279 € en AE=CP sur le programme 190.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	19 599 871	19 599 871	0	25 849 871	25 849 871
Surgels	0	3 919 974	3 919 974	0	5 169 974	5 169 974
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	23 519 845	23 519 845	0	31 019 845	31 019 845

Les crédits initialement mis en réserve s'élèvent à 19 599 871 € en AE et 25 849 871 € en CP.

Un surgel de +1 % des crédits ouverts en LFI 2023 est intervenu en cours de gestion à hauteur de 3 919 974 € en AE et 5 169 974 € en CP.

Deux dégelés de crédits mis en réserve sont intervenus en cours de gestion :

- un premier dégel d'un montant de 1 799 969 € en AE=CP au bénéfice à parts égales de l'Institut français du pétrole – Énergies nouvelles (IFPEN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ;
- un second dégel consécutif à la promulgation de la loi de finances de fin de gestion pour 2023 à hauteur de 3 776 598 € en AE et 11 276 598 € en CP au bénéfice du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) pour 3 776 598 € en AE=CP et pour 7 500 000 € en CP à l'action 14 « recherche dans le domaine de l'aéronautique civile ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 1 659 863 466	CP ouverts en 2023 * (P1) 2 113 888 305
AE engagées en 2023 (E2) 1 658 455 783	CP consommés en 2023 (P2) 2 078 661 610
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 420 205 827
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 1 407 683	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 1 658 455 783

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 779 794 989					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 779 794 989	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 420 205 827	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 359 589 162	
AE engagées en 2023 (E2) 1 658 455 783	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 1 658 455 783	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 359 589 162	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 217 900 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 141 689 162

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Pour l'essentiel, les engagements non couverts au 31 décembre 2023 sont adossés à des crédits de soutien à la R&D aéronautique ouverts au titre du plan de relance et intégralement portés par le programme 190, après transfert des crédits du programme 362 « Écologie » de la mission « plan de relance ».

Justification par action

ACTION

11 – Recherche dans le domaine des risques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Recherche dans le domaine des risques		185 790 704 181 392 703	185 790 704 181 392 703		185 790 704 181 392 703	185 790 704 181 392 703
11.01 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)		6 373 110 6 257 513	6 373 110 6 257 513		6 373 110 6 257 513	6 373 110 6 257 513
11.02 – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)		179 417 594 175 135 190	179 417 594 175 135 190		179 417 594 175 135 190	179 417 594 175 135 190

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	185 790 704	181 392 703	185 790 704	181 392 703
Subventions pour charges de service public	185 790 704	181 392 703	185 790 704	181 392 703
11.01 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	6 373 110	6 257 513	6 373 110	6 257 513
11.02 – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	179 417 594	175 135 190	179 417 594	175 135 190
Total	185 790 704	181 392 703	185 790 704	181 392 703

SOUS-ACTION

11.01 – Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)

En LFI 2023, le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versé à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) sur le programme 190 était de **6,4 M€ en AE=CP**.

Le montant exécuté s'élève à **6,3 M€ en AE=CP**. Ce montant est net de la réserve de précaution.

La part d'activité consacrée à la recherche de l'institut a été de plus de 25 %, pour une cible du contrat d'objectifs et de performance (COP) fixée à 20 %. L'atteinte de cette cible en dépit du contexte marqué par l'inflation et par la stabilité des subventions pour charge de service public en euros courants, traduit la dynamique maintenue en 2023 autour des projets de recherche auprès des tiers industriels (recherche partenariale) et des projets subventionnés par des guichets nationaux et européens.

Sur ces derniers, sept projets européens soumis par l'Institut ont été retenus. Ce résultat est inférieur à la cible annuelle fixée à huit, inscrite au COP, après une année 2022 exceptionnelle avec 13 projets acceptés.

Néanmoins, le taux de succès des propositions de l'INERIS sur ces guichets se maintient à un taux élevé à 39 %.

Sur le plan national, l'Institut a activement participé à la mise en place de programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) exploratoires : le PEPR IRIMA « risque sur la maîtrise des risques naturels et technologiques » et le PEPR « sous-sol bien commun » sur les risques liés à l'exploitation du sous-sol. Dans le cadre du premier PEPR, l'établissement coordonne le projet ciblé « *Urban Natech* » qui vise à développer des méthodes innovantes pour évaluer les risques technologiques induits par des événements naturels extrêmes sur trois territoires exposés. Au total, 90 articles ont été publiés dans des revues référencées dans la base ISI *Web of Science* (objectif annuel atteint) dont 46 % de co-publications internationales. Toutes les publications dont l'INERIS est premier auteur sont désormais accessibles via les archives ouvertes HAL-Ineris3.

SOUS-ACTION

11.02 – Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

En LFI 2023, le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versé à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) sur le programme 190 était de **179,4 M€ en AE=CP**.

Le montant exécuté s'élève à **175,1 M€ en AE=CP**. Ce montant est net de la réserve de précaution, il comprend la quote-part appliquée à l'établissement au titre de la participation française à l'exposition universelle d'OSAKA en 2025 et un dégel de +0,9 M€ en AE=CP en fin de gestion 2023.

L'IRSN dispose également du produit de la contribution, acquittée par les exploitants d'installations nucléaires de base (INB) dont le montant perçu en 2023 est de 61,1 M€. Ces moyens contribuent, à hauteur de 41,7 M€, au financement des activités d'appui technique que l'IRSN apporte à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en complément du financement relevant de l'axe « Appui à l'Autorité de sûreté nucléaire », et, à hauteur de 19,4 M€, au financement des actions d'études et recherche en soutien à l'expertise, en complément des moyens portés par l'axe « Recherche et missions de service public ».

Les crédits au titre de l'exécution 2023 ont participé au financement des actions suivantes :

1) Recherche et missions de service public : 109,2 M€

Les programmes de recherche mis en œuvre par l'IRSN visent principalement la sûreté des installations nucléaires, l'évaluation des conséquences pour l'environnement d'un éventuel accident et les risques pour les personnes et l'environnement associés à l'usage des rayonnements ionisants dans les domaines industriel, médicaux ou du fait de la radioactivité naturelle. Ces programmes mobilisent de nombreuses disciplines scientifiques pour la compréhension et la modélisation des phénomènes en œuvre.

Dans le domaine de la recherche en sûreté nucléaire, l'année 2023 a été marquée par l'achèvement de deux projets pilotés par l'IRSN :

- le projet PERFROI visant à mieux caractériser les conséquences d'un accident de perte du réfrigérant primaire (APRP) susceptible d'affecter un réacteur électronucléaire. Ce projet d'une durée de 10 ans a été engagé en 2013 dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA) déployée à la suite de l'accident de Fukushima (action « Recherche en sûreté nucléaire et radioprotection »). L'année 2023 a été marquée en particulier par la production de la synthèse du programme expérimental COAL, menée en collaboration avec STERN Lab au Canada, destinée à vérifier les possibilités de refroidissement des crayons de combustible qui auraient été déformés consécutivement à un accident de perte d'eau dans le circuit primaire afin de s'assurer de l'absence d'endommagement grave du cœur du réacteur ;
- le projet européen R2CA initié en 2020. Ce projet avait pour objectif de proposer, en complément de l'approche conservatrice en vigueur, une nouvelle méthodologie et des outils de calculs associés afin d'évaluer de manière réaliste et si possible diminuer les conséquences radiologiques des situations accidentelles de référence susceptibles d'affecter un réacteur électronucléaire.

Le cinquième essai du programme international CIP (essai CIP3-3) a été réalisée en 2023, il étudie le comportement thermomécanique de crayons de combustible du parc électronucléaire (différents combustibles, différents matériaux de gainage) lors d'un transitoire de puissance représentatif d'un accident d'insertion de réactivité susceptible de se produire lorsque le réacteur est en fonctionnement. Ce programme, placé sous l'égide de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), est piloté par l'IRSN et réalisé dans le réacteur CABRI exploité par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). L'année 2023 a aussi été marquée par le démarrage des travaux d'analyse et d'interprétation du quatrième essai CIP1-2B réalisé en 2022 et par la réalisation des actions préparatoires et des pré-calculs pour les deux essais prévus en 2024, à savoir CIP4-1P et CIP-Z.

Les travaux en support à l'évaluation du maintien dans le temps de la capacité de confinement des ouvrages en génie civil des centrales nucléaires ont été poursuivis. Ainsi, l'IRSN poursuit ses études sur le vieillissement du béton des enceintes de confinement des réacteurs électronucléaires dans le cadre du programme expérimental mené à Cadarache dans l'installation ODE (plateforme pour le vieillissement accéléré de blocs de béton de grandes dimensions). En complément, l'établissement a réalisé sur la plateforme MACUMBA sur le site de Saclay les premières mesures de taux de fuite sous chargement en pression d'une maquette représentative d'une enceinte de confinement en béton de réacteurs de 1300 MWe.

L'IRSN a également engagé en juin 2023 un nouveau programme de recherche d'une durée de cinq ans sur le risque incendie dans les installations nucléaires. Ce programme, intitulé FAIR, a été conclu sous l'égide de l'OCDE entre 15 partenaires représentant 10 pays ainsi que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). Il traitera, dans le cadre d'expérimentations menées dans les installations expérimentales de l'IRSN sur le site de Cadarache, de sujets variés tels que la propagation du feu le long de chemins de câbles, la combustion en milieu confiné et peu ventilé et les scénarios de propagation d'incendie dans des configurations complexes et multi-compartiments.

Les premiers engagements des principaux marchés pour l'approvisionnement des grands composants du projet PASTIS ont été réalisés en 2023. Le projet vise à installer sur le site de Cadarache une capacité expérimentale opérationnelle dès 2026 pour étudier les phénomènes thermohydrauliques susceptibles de participer à la sûreté « passive » des *small modular reactors* (SMR) refroidis par de l'eau pressurisée. Le projet PASTIS est financé pour la période 2022-2026 par l'action « Maturation de technologies, R&D partenariale, valorisation de la recherche et transferts des technologies » des PIA.

Dans le domaine des déchets radioactifs, les recherches sont largement structurées autour des enjeux d'expertise relatifs au projet Cigéo dédié au stockage géologique de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue. Les principaux travaux expérimentaux à grande échelle sont réalisés au laboratoire de recherche souterrain de l'IRSN situé à Tournemire (Aveyron). L'année 2023 a été caractérisée par :

- la finalisation de la mise en place de la deuxième expérimentation du projet VSEAL (Vertical Sealing) qui s'intéresse à la tenue dans le temps des scellements utilisant la bentonite, une argile gonflante retenue pour « fermer » les galeries d'accès, les puits et les descenderies de l'installation Cigéo. Il s'agit d'observer, sur une quinzaine d'années, les effets sur l'étanchéité du scellement, de l'eau de ruissellement et de l'hydrogène qui serait produit par les déchets stockés ;
- le démarrage du projet PALLAS financé par le plan d'investissement France 2030, avec la réalisation d'une extension du laboratoire de Tournemire pour installer des expérimentations visant à évaluer une technologie de surveillance à distance des colis de déchets en conditions représentatives d'un stockage.

Dans le domaine de l'environnement, les travaux menés en 2023 ont concerné l'effet d'une exposition chronique à des rayonnements ionisants sur les écosystèmes en situation post accidentelle, ainsi que les approches méthodologiques à mettre en œuvre pour définir les stratégies de remédiation des territoires contaminés.

Dans le cadre du projet BEERAD, cofinancé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Institut étudie les effets de l'exposition chronique aux rayonnements ionisants des abeilles sur le territoire de Fukushima, à l'échelle des individus et des populations (effets physiologiques, capacité de reproduction, troubles cognitifs, etc.), ainsi qu'à l'échelle des fonctions écologiques assurées à travers la pollinisation (la pollinisation est impliquée dans différents services écosystémiques de régulation, d'approvisionnement et contribue à faire de l'abeille une espèce importante dans la dimension culturelle du patrimoine naturel).

Sur la question de la gestion des territoires contaminés, les travaux s'inscrivent principalement dans le cadre du projet DEMETERRES-MOUSSE financé par BpiFrance. Plusieurs stratégies de remédiation des territoires contaminés

résultant de ce scénario d'accident ont été définis en 2023 pour tester deux approches méthodologiques d'aide à la décision.

Dans le domaine des aléas naturels, les travaux menés portent sur le séisme et les aléas hydro-météorologiques. Pour ce qui concerne les risques sismiques, l'établissement a poursuivi les actions de caractérisation du système de failles sur lequel s'est produit le séisme du Teil en novembre 2019, dont les résultats permettront une réévaluation de l'aléa sismique dans cette région qui accueille les centrales de Cruas et du Tricastin. Concernant le site du Tricastin (bassin sédimentaire propice à l'amplification des mouvements sismiques), les actions menées depuis 2020, dans le cadre du projet DARE financé pour partie par l'ANR, sur des méthodes alternatives pour l'estimation de l'effet de site, ont fourni une caractérisation inédite du milieu géologique de la zone étudiée. Les résultats du projet seront utilisés dans les futures études d'aléa sismique réalisées dans la zone.

Pour ce qui concerne les aléas hydro-météorologiques, les travaux ont principalement porté en 2023 d'une part sur le développement d'une approche probabiliste d'évaluation de l'aléa d'inondation, d'autre part sur la définition d'événements extrêmes de type « température maximale » et « pluie de courte durée » sur la base de modèles météorologique et climatique, et d'extrapolation statistique.

Dans le domaine de la recherche sur les effets sur l'homme des rayonnements ionisants, les principaux travaux ont porté sur l'évaluation du risque dans le cadre d'études épidémiologiques, ainsi que sur la prévention, la détection et le traitement des effets secondaires associés aux actes médicaux utilisant les rayonnements ionisants.

S'agissant des études épidémiologiques :

- les travaux concernant les expositions de la « vie courante » avec une étude spécifique au sein de la cohorte « généraliste » Constances pilotée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Cette étude consiste à évaluer, parmi un échantillon de la population française (75 000 participants) le risque d'apparition de cancers et d'autres pathologies chroniques liées à une exposition radiologique. En 2023, le travail s'est concentré sur la reconstitution, sur la base d'un questionnaire, de l'exposition radiologique des participants ;
- les travaux visant une estimation des risques sanitaires dus à l'exposition au radon dans le cadre du projet européen RadoNorm. En 2023, une campagne de mesure de radon a été lancée dans 1000 foyers avec l'envoi des dosimètres, ainsi que la préparation des questionnaires concernant les habitudes de vie après sélection des habitats concernés ;
- les travaux concernant le risque de cancer lié à l'exposition chronique aux rayonnements ionisants aux faibles doses à laquelle sont soumis les travailleurs de l'industrie nucléaire, dans le cadre de l'étude internationale INWORKS. L'année 2023 a été marquée par la publication d'un article scientifique confirmant l'existence de ce risque dans *British Medical Journal* ;
- les travaux concernant les risques associés aux expositions médicales diagnostiques chez des enfants. En 2023, l'IRSN a publié deux articles, respectivement dans *The Lancet* et dans *Nature Medecine*, mettant en avant le risque de développement de tumeur maligne du cerveau chez l'enfant et le jeune adulte après des examens scanners de la tête, ainsi que le développement de tumeurs malignes lymphoïdes et myéloïdes.

S'agissant des travaux visant l'utilisation sûre des rayonnements ionisants :

- le développement, en collaboration avec Gustave Roussy, d'une méthode personnalisée d'estimation de la dose aux lésions et aux organes à risque pour les actes de radiothérapie interne vectorisée (RIV) avec le ¹⁷⁷Lu-PSMA-617 dans le cadre du traitement du cancer métastatique de la prostate.

S'agissant des travaux visant la détection au plus tôt des effets secondaires des radiothérapies :

- les travaux visant à détecter les toxicités neurologiques associées à un traitement par radiothérapie dans le cadre du projet RADIO-AIDE, cofinancé par l'ANR. L'année 2023 a été marquée par la collecte et structuration d'images cérébrales par imagerie par résonance magnétique (IRM) de 200 patients, qui permettront de mettre au point un modèle d'intelligence artificielle en appui à la détection et l'identification de lésions radio-induites ;
- les travaux concernant l'apparition d'arythmie cardiaque après radiothérapie du sein. L'IRSN a lancé en 2023 un projet exploratoire afin de dépister et évaluer le risque d'arythmie cardiaque grâce à l'utilisation d'une montre connectée en complément du suivi régulier dont bénéficie les patientes.

S'agissant des travaux visant le traitement des effets secondaires des radiothérapies :

- le traitement des lésions colorectales radio-induites, avec le développement d'un patch applicable par coloscopie, combinant cellules souches et bio matériaux innovants, dans le cadre du projet OPENN cofinancé par l'ANR ;
- le traitement des lésions osseuses de type ostéoradionécrose par l'utilisation de la thérapie cellulaire dans le cadre du projet iXBone cofinancé par l'ANR ;
- le traitement par thérapie cellulaire des séquelles chroniques sévères des radiothérapies de la zone abdominopelvienne, l'IRSN étant associé à un essai clinique de phase 2.

L'IRSN a poursuivi en 2023 les actions de recherche visant à améliorer la prise en charge thérapeutique du syndrome aigu d'irradiation (urgence radiologique, en lien avec les actes de malveillance) :

- pour la prise en charge thérapeutique de la forme hématologique du syndrome aigu d'irradiation (destruction des cellules souches hématopoïétique et des lymphocytes) : le développement d'une technologie permettant de greffer un tissu hématopoïétique humain fonctionnel à partir d'iPS (cellules souches induites à la pluripotence) dans le cadre du projet RESCUE, financé par le programme ASTRID Maturation de la DGA et en partenariat avec l'établissement français du sang (EFS) et l'entreprise Treefrog Therapeutics afin d'industrialiser le processus de production des greffons. Ces travaux ont été fait l'objet d'un article scientifique à fort impact dans *Cell Stem Cell* ; ils permettront à moyen terme de traiter un grand nombre de victimes du syndrome aigu d'irradiation ;
- pour la forme cutanée du syndrome aigu d'irradiation : les travaux d'identification de biomarqueurs de pronostic et diagnostic de la brûlure radiologique dans le cadre du projet CAESAR, financé par le programme ASTRID de la DGA.

Dans le domaine de la surveillance radiologique de l'environnement, le déploiement de la première série de balises automatiques de spectrométrie gamma à proximité des installations nucléaires (SpectroTéléray) a été finalisé. Ces balises sont intégrées dans le réseau Téléray, il s'agit d'un réseau de balises de mesure de la radioactivité gamma ambiant transmises à un système de supervision centralisé afin de surveiller la radioactivité émise sur le territoire national, métropole et départements et régions d'outre-mer. Ces balises permettent de caractériser les élévations de débit de dose gamma ambiant dans l'air et de disposer d'informations plus précises sur la nature des radionucléides qui en sont l'origine.

Dans le cadre de la rénovation des outils numériques supports à la surveillance radiologique, la refonte de l'application SPARTE a démarré en 2023. Cette refonte permettra d'améliorer les performances de l'application, avec l'intégration automatique des spectres provenant des balises SpectroTéléray et d'algorithmes d'analyse automatique des données pour détecter d'éventuelles incohérences ou anomalies.

2) Appui aux pouvoirs publics : 5,3 M€

L'appui aux pouvoirs publics s'inscrit dans le cadre de conventions pluriannuelles et de protocoles annuels liant l'IRSN aux ministères concernés. Les actions répondant aux grands objectifs prioritaires ont été réalisées, en particulier le suivi dosimétrique de l'exposition des travailleurs, la gestion de l'inventaire des anciens sites miniers d'uranium ou bien encore la surveillance des denrées alimentaires sur le territoire.

Dans le cadre de son appui technique au ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) en matière d'organisation et de méthodologie de la surveillance radiologique des denrées du territoire, l'IRSN en tant que laboratoire national de référence des radionucléides, a organisé en 2023 un essai inter-laboratoires d'aptitude portant sur la mesure de radionucléides émetteurs gamma artificiels et du Potassium 40 dans un échantillon végétal. L'analyse des résultats de cet essai a fait l'objet d'un rapport fourni au Ministère sur les performances des laboratoires.

Dans le cadre de l'appui technique au ministère du Travail, de la santé et des solidarités (MTSS), le nouveau « Système d'information et de surveillance de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants » (SISERI) a été mis en service. Ce nouveau portail national du MTSS donne un accès à l'ensemble des acteurs (travailleurs, employeurs, services de médecine du travail, organismes et laboratoires de mesures, inspection du travail, IRSN) pour le renseignement et la consultation des données. Il s'interface avec les bases de données existantes (référentiel entreprise SIRENE, SI des laboratoires, AMELI, Annuaire en Santé) pour automatiser et fiabiliser la collecte des données.

En lien avec le MTSS, l'Institut a également été mobilisé dans la mise en œuvre du plan national d'actions radon (PNAR), avec la production d'un rapport sur la faisabilité de la mise à disposition des données de mesure du radon au grand public (action 8 du PNAR) et d'un rapport d'étape concernant la présence de radon en zone karstique (action 9 du PNAR).

Dans le domaine de la gestion de crise, l'IRSN a contribué aux travaux de révision du plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur pilotés par les services du secrétariat général de la défense et la sécurité nationale (SGDSN).

3) Appui à l'Autorité de sûreté nucléaire : 42,8 M€

L'IRSN apporte un appui technique à l'ASN concernant la sûreté des installations nucléaires (les 56 réacteurs de puissance en fonctionnement, le réacteur EPR de Flamanville, les usines du cycle du combustible, les laboratoires et installations de recherche, les installations en démantèlement), la radioprotection associée aux activités mettant en œuvre des rayonnements ionisants, ainsi que la préparation à la gestion des situations d'urgence radiologique ou nucléaire et post accidentelles.

Parmi ces actions d'appui :

- le quatrième réexamen de sûreté des réacteurs de 1300 MWe ;
- les réexamens de sûreté des installations du cycle du combustible, la mise en service du réacteur EPR de Flamanville ;
- la préparation des autorisations de construction des réacteurs EPR2 ;
- l'installation Cigéo de stockage géologique profond de déchets radioactifs.

Au total, l'IRSN a produit en 2023, 398 avis et rapports techniques au bénéfice de l'ASN.

Concernant l'expertise de la phase générique du quatrième réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe, l'IRSN a produit en 2023 des avis techniques relatifs aux principes retenus par Électricité de France (EDF) pour la conception et la conduite du noyau dur post-Fukushima avant son déploiement pérenne sur les réacteurs, ainsi qu'au système de confinement des réacteurs vis-à-vis de l'environnement (performances d'étanchéité des revêtements des enceintes internes, système de ventilation et de rejets inter-enceintes, etc.).

Concernant les réexamens de sûreté des installations du cycle du combustible, l'IRSN a produit en 2023 les résultats de sa première expertise (parmi les quatre prévues) relative au réexamen de sûreté de l'usine UP3A (traitement des combustibles usés à la Hague), consacrée à l'atelier T0, dédié à la réception des assemblages combustibles, et aux piscines D et E d'entreposage. L'année 2023 a également vu le démarrage de l'instruction relative au réexamen de sûreté de l'installation MELOX (dédiée à la fabrication de combustibles à partir de mélange d'oxyde d'uranium et de plutonium issus de combustibles usés).

Dans la perspective du démarrage et de la mise en service de l'EPR de Flamanville en 2024, l'IRSN a finalisé en 2023 l'expertise de dossiers majeurs et poursuivi l'analyse des essais d'ensemble du réacteur :

- la réalisation d'avis dont trois concernent des dispositions de sûreté majeures : le système de contrôle-commande de protection du réacteur, les soupapes de sûreté du pressuriseur et le système de filtration de l'eau borée utilisée en situation accidentelle ;
- l'examen des dispositions prises par EDF pour assurer la maîtrise du risque de corrosion sous contraintes dans les tuyauteries du circuit primaire principal ;
- l'expertise des résultats d'essais de démarrage du réacteur, avec un avis sur les résultats des essais de démarrage des groupes électrogènes de secours et d'ultime secours.

Dans le cadre de l'expertise anticipée en vue d'une demande d'autorisation de création d'une paire de réacteurs de type EPR2, l'IRSN a rendu des avis concernant le dossier d'options des soupapes de sûreté du pressuriseur, les choix technologiques et les processus de développement retenus pour la réalisation de l'Interface Homme-Machine principale, la prise en compte des risques d'incendie et d'explosion d'origine interne et la prise en compte des agressions externes en considérant le site du Tricastin.

L'année 2023 a également vu le démarrage de l'instruction relative au dossier de demande d'autorisation de création du projet Cigéo de stockage profond de déchets radioactifs déposé par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

L'IRSN a également présenté aux membres du groupe permanent d'experts pour le démantèlement (GPDEM) les conclusions de son expertise du dossier de démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim présenté par EDF.

4) Sûreté nucléaire et radioprotection des activités de défense, contrôle des matières nucléaires, protection contre la malveillance : 17,8 M€

L'établissement fournit un appui et un concours techniques au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND), aux hauts fonctionnaires de défense et de sécurité des ministères de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) ainsi qu'au comité technique euratom (CTE).

L'appui technique fourni au DSND concerne l'évaluation de la sûreté des systèmes nucléaires militaires et des installations nucléaires de base secrètes (INBS), de la conception au démantèlement des installations, intégrant de fait des projets de défense majeurs pour l'État. En 2023, l'IRSN a particulièrement été mobilisé sur les programmes nucléaires liés à la défense – comme le développement de la nouvelle génération de sous-marins lanceurs d'engins et du porte-avions nucléaire, ou la rénovation des installations de la dissuasion nucléaire – et sur le retour d'expérience de l'exploitation des installations existantes. Au total, l'IRSN a produit en 2023 quarante avis et rapports techniques au bénéfice du DSND.

Parmi les actions réalisées par l'IRSN dans le cadre de son appui au ministère chargé de l'énergie :

- l'organisation de la première conférence internationale dédiée à la cybersécurité, CYBERCON23, qui s'est tenue à Vienne en juin 2023 à l'initiative de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ;
- l'instruction technique de l'établissement Orano du Tricastin ;
- développement d'un système d'imagerie rapide développé en collaboration avec l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis.

Pour ce qui concerne les missions de concours et d'appui techniques au CTE et au MEFSIN pour l'application des traités internationaux de non-prolifération nucléaire (traité Euratom, accord de garanties AIEA et protocole additionnel, accords bilatéraux), l'IRSN a participé au mois de mai 2023 au congrès commun INMM (Institute of nuclear materials management) / ESARDA (European safeguards research and development association) sur les garanties et la sécurité nucléaires qui s'est tenu à Vienne et qui a réuni plus de 700 participants issus des associations américaine et européenne.

Au titre de son appui technique au MEFSIN pour les questions liées à l'application de la convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), l'IRSN a contribué à préparer la cinquième conférence de réexamen qui s'est tenue au mois de mai 2023 au siège de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à la Haye (Pays-Bas).

ACTION

12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement		101 367 089 104 587 022	101 367 089 104 587 022		101 367 089 104 587 022	101 367 089 104 587 022
12.01 – Université Gustave Eiffel		85 143 686 85 398 191	85 143 686 85 398 191		85 143 686 85 398 191	85 143 686 85 398 191
12.03 – Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)		16 223 403 19 188 831	16 223 403 19 188 831		16 223 403 19 188 831	16 223 403 19 188 831

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	85 143 686	85 398 191	85 143 686	85 398 191
Subventions pour charges de service public	85 143 686	85 398 191	85 143 686	85 398 191
12.01 – Université Gustave Eiffel	85 143 686	85 398 191	85 143 686	85 398 191
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	16 223 403	19 188 831	16 223 403	19 188 831
Dotations en fonds propres	16 223 403	19 188 831	16 223 403	19 188 831
12.03 – Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)	16 223 403	19 188 831	16 223 403	19 188 831
Total	101 367 089	104 587 022	101 367 089	104 587 022

SOUS-ACTION

12.01 – Université Gustave Eiffel

En LFI 2023, le montant de la subvention pour charges de service public de l'Université Gustave Eiffel sur le programme 190 était de **85,1 M€ en AE=CP**.

Le montant exécuté s'élève à **85,4 M€ en AE=CP**. Ce montant comprend la mise en réserve de précaution, le surgel de +1 %, la compensation de l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice de +3,5 % intervenue le 1^{er} juillet 2022 à hauteur de 1,8 M€ et la quote-part appliquée à l'établissement au titre de la participation française à l'exposition universelle d'OSAKA en 2025.

Les projections pour les résultats de l'exercice financier 2023 et le budget 2024 montrent que la situation de l'université reste saine et permet l'exercice de ses missions.

La situation de l'établissement est contrainte en termes d'effectifs et de hausse des charges de fonctionnement.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2023-2025 a été finalisé en 2023.

Depuis sa construction, notre université a de plus remporté plusieurs appels à projets dits « transformants » à l'échelle de l'établissement dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA) et de France 2030. Les deux derniers projets pour lesquels l'Université Gustave Eiffel a été lauréate mettent l'accent sur la formation aux enjeux des transitions vers des villes et territoires durables, et sur l'innovation.

Ainsi, le projet « Formation Continue pour la ville Durable – FORCOVD » vise à proposer une offre de formation continue sur les enjeux de transition. Il vient en complément du projet « Apprendre pour des Villes Durables – AVID » lauréat fin 2022 de l'appel « Compétences et Métiers d'Avenir » de France 2030, qui se concentre quant à lui sur la formation initiale et qui a commencé à être déployé en 2023.

Pour ce qui concerne le projet « Sci-Ty, la Deep tech pour les Villes et Mobilités de demain », cherche à soutenir des projets d'innovation pour favoriser leur transfert vers le monde socio-économique en créant une communauté d'experts et d'innovateurs au niveau national et à l'échelle des territoires avec nos partenaires des campus.

L'UGE est également co-pilote de deux programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) :

- aux côtés du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le PEPR « Villes Durables & Bâtiments Innovants » (PEPR VDBI), qui a été lancé en mai 2023 et a déjà donné lieu à plusieurs journées scientifiques et à son premier appel à projets ;
- aux côtés de l'Institut français du pétrole - Énergies nouvelles (IFPEN), le PEPR « Digitalisation et Décarbonation des Mobilités » (PEPR MOBIDEC), qui a été lancé en décembre 2023 et donnera lieu à un premier appel à projets en 2024.

Ces PEPR ont pour ambition de structurer une communauté scientifique nationale.

L'année 2023 a aussi été celle de la création officielle du club des partenaires (255 entreprises et collectivités membres) avec une dizaine d'événements, suite à la soirée de lancement en mars 2023. Ce club donne notamment l'occasion à nos partenaires les plus investis de bénéficier d'une offre dédiée (visites, événements, etc.). Du côté de la fondation partenariale, l'UGE a mis en place de nouvelles actions telles que des bourses de stage de recherche à destination des laboratoires et des étudiantes et étudiants de l'université, la chaire partenariale de recherche transition foncière (initiée par la Fondation Université Gustave Eiffel et l'Institut de la Transition Foncière) qui se veut un lieu de rencontre et de mise en commun autour de la recherche sur la question foncière, axée sur la gestion durable des sols.

Enfin, l'établissement s'est engagé en 2023 dans une période importante d'évaluation conduite sous la responsabilité du haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

SOUS-ACTION

12.03 – Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

En LFI 2023, le montant de la dotation en fonds propres versé au centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) sur le programme 190 était de **16,2 M€ en AE=CP**.

Le montant exécuté s'élève à **19,2 M€ en AE=CP**. Ce montant comprend 3,7 M€ en AE=CP de crédits dégelés à la suite de la loi de finances de fin de gestion pour 2023.

La dépense de ces crédits versés en fin de gestion 2023 est planifiée sur une année (2024 – 2025) afin de financer des projets majeurs pour le CSTB, la mise à disposition des connaissances et moyens de l'établissement dans des projets issus du secteur de la construction : le projet de *Knowledge Management*, la mise à niveau de notre plateforme essais aux feux sur le site de Marne-la-Vallée et des projets utilisant les opportunités de l'IA symbolique, connexionniste et hybride pour le secteur de la construction, ainsi que les impacts dans les métiers du CSTB.

Le CSTB est un établissement public industriel et commercial qui reçoit pour mission de l'État de procéder ou faire procéder à des recherches scientifiques et techniques directement liées à la préparation ou à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de construction et d'habitat. Les recherches prévues contribuent à la transition écologique et énergétique, à la transition numérique et à la compétitivité du secteur.

Afin de répondre à ces grands enjeux, l'activité du CSTB se structure autour de quatre domaines d'action stratégiques : bâtiments et quartiers pour bien vivre ensemble ; bâtiments et villes face au changement climatique ; innovation, fiabilisation de l'acte de construire et Rénovation ; économie circulaire et ressources pour le bâtiment. Il s'agit notamment de réaliser de nouvelles avancées vers une démarche globale de performance environnementale ou de proposer une approche au niveau du quartier et de l'îlot urbain, avec mutualisation des consommations et productions. Il convient de travailler sur une adaptation des bâtiments aux enjeux du changement climatique et de faire émerger de nouveaux modes constructifs permettant une meilleure qualité ou une baisse des coûts de construction, ainsi qu'une montée en compétence des professionnels. Par exemple, le CSTB contribue significativement à la transition numérique de l'ensemble de la filière, en particulier au travers du développement du projet de maquette numérique.

Le CSTB développe des activités de recherche et d'expertise à destination de l'ensemble des acteurs du secteur de la construction et de la ville durable. Il répond ainsi aux questions posées à la recherche par les ministères, les collectivités territoriales et répond aux appels à projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), et du programme européen de recherche et d'innovation, ainsi qu'aux besoins de travaux scientifiques des entreprises privées. Il active de nombreux partenariats avec d'autres laboratoires publics et universités.

La dotation a été utilisée très majoritairement pour financer des projets de recherche, projets qui constituent des actifs de recherche par l'immobilisation des coûts, hors frais généraux. Ainsi le développement de 28 actifs de recherche (dite 100 % ou collaborative) a été financé avec la subvention d'investissement pour 14,4 M€. Le reliquat a financé de l'investissement matériel.

ACTION

13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durable		1 551 198 1 807 861	1 551 198 1 807 861		1 551 198 1 807 861	1 551 198 1 807 861
13.01 – Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)		1 551 198 1 521 749	1 551 198 1 521 749		1 551 198 1 521 749	1 551 198 1 521 749
13.02 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)			0 0			0 0
13.04 – Recherche en matière de transport (PREDIT)			0 0			0 0
13.05 – Construction (PREBAT, C2D2, RGCU)			0 0			0 0
13.06 – Urbanisme et territoire (PUCA, MUTS)			0 0			0 0
13.07 – Changement global (GMES, adaptation au changement climatique)			0 0			0 0
13.08 – Risque, santé, environnement		286 112	0 286 112		286 112	0 286 112
13.09 – Biodiversité			0 0			0 0
13.10 – Innovation et prospective dans le domaine du développement et de l'aménagement durable			0 0			0 0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 551 198	1 521 749	1 551 198	1 521 749
Subventions pour charges de service public	1 551 198	1 521 749	1 551 198	1 521 749
13.01 – Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	1 551 198	1 521 749	1 551 198	1 521 749
Titre 6 : Dépenses d'intervention		286 112		286 112
Transferts aux entreprises		286 112		286 112
13.08 – Risque, santé, environnement		286 112		286 112
Total	1 551 198	1 807 861	1 551 198	1 807 861

SOUS-ACTION

13.01 – Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

En LFI 2023, le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versé à l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur le programme 190 était de **1,5 M€ en AE=CP**.

Le montant exécuté s'élève à **1,5 M€ en AE=CP**.

Cette subvention vise à contribuer au financement du programme national de recherche en environnement-santé-travail (PNR EST), dont la gestion est assurée par l'ANSES.

Le millésime 2023 des appels à projets de recherche du PNR EST a été lancé à la fin de l'année 2022. Ce programme vise à permettre à la communauté scientifique de développer les connaissances scientifiques dans des domaines relatifs à la santé environnementale, qui sont d'intérêt pour l'évaluation de risque sanitaire. Le PNR EST repose sur plusieurs appels à projets de recherche (APR), dont un APR général (auquel contribue le P 190) et des APR thématiques (qui bénéficient de financements dédiés).

L'APR général porte sur l'évaluation et l'analyse des risques environnementaux pour la santé humaine, en population générale ou au travail. Il soutient également des projets relatifs aux risques pour les écosystèmes et à la qualité des milieux. Il vise à financer des travaux de recherche sur des enjeux sanitaires actuels en lien avec les multiples expositions environnementales pour documenter l'exposome et incluant dans leur approche le concept « *One health* - une Seule Santé ».

Les questions à la recherche de l'APR général 2023 tenaient compte des enjeux et priorités des politiques publiques avec comme sujets d'intérêts les effets des agents chimiques, avec un accent sur les perturbateurs endocriniens, les effets du changement climatique, les facteurs favorisant les cancers, la pollution atmosphérique, les risques liés aux microplastiques ou encore au bruit et à la pollution lumineuse, etc.

À ce titre, 45 nouveaux projets ont été retenus dans le cadre des appels à projets 2023 du PNR EST, dont 9 sur la thématique santé-environnement au titre du programme 190.

SOUS-ACTION

13.08 – Risque, santé, environnement

L'exécution d'un montant de **286 112 € en AE=CP** en 2023 correspond à la quote-part du programme 190 à la participation française à l'exposition universelle d'OSAKA prévue en 2025.

ACTION**14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile		-1 298 058	0 -1 298 058		125 000 000 418 907 769	125 000 000 418 907 769
14.01 – Recherches en amont			0 -1 316 572		109 000 000 408 058 174	109 000 000 408 058 174
14.02 – Subventions à des organismes de recherche		102 291	0 102 291		102 291	0 102 291
14.03 – Equipementier			0 0		16 000 000 6 979 770	16 000 000 6 979 770
14.04 – Avions			0 0			0 0
14.05 – Moteurs		-83 776	0 -83 776		3 767 535	0 3 767 535
14.06 – Hélicoptères			0 0			0 0

L'action 14 s'inscrit en totalité dans le volet « verdissement » du plan de relance.

Les crédits ouverts en LFI 2023 sur l'action 14 étaient de 125 M€ de CP.

Cette dotation a été abondée de 323,4 M€ de CP par transferts de crédits du programme 362 « Écologie » de la mission « plan de relance » en cours de gestion, comme prévu dans la convention de gestion des crédits signée entre le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), le ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) et la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et d'un report de crédits à hauteur de 0,105 M€ en AE et de 5,5 M€ en CP.

Les AE ont été consommées à hauteur de 97,4 % (0,102 M€).

Pour mémoire, à fin octobre 2022, sur le périmètre complet du volet R&D aéronautique du plan de relance incluant l'action aéronautique du PIA, l'intégralité de l'enveloppe disponible (près de 1,6 Md€) a été engagée en soutien à près de 230 projets de recherche représentant au total plus de 3 Md€ d'investissements. Ces projets associent largement la filière : 254 entités différentes dont près de 210 équipementiers, ETI et PME et 37 organismes de recherche partenaires ou leaders de projets. Les ETI et PME ont reçu directement 12 % des soutiens engagés au total. Les organismes de recherche ont perçu 7 % en volume financier. En tenant compte de la redistribution *via* la sous-traitance (plus de 25 % de la valeur des travaux soutenus), il ressort qu'environ 40 % des soutiens engagés bénéficie *in fine* aux partenaires des grands intégrateurs. Pour les PME-ETI en particulier, cet investissement représente un effort considérable au vu de leur chiffre d'affaires, d'autant plus dans le contexte économique actuel. Cette association large aux travaux de préparation technologique des futurs programmes d'aéronefs est essentielle pour ces entreprises : elle leur offrira une très grande longueur d'avance d'ici 5 à 10 ans, lorsqu'il s'agira pour les grands intégrateurs de sélectionner les partenaires industriels de leurs nouveaux programmes basés sur les acquis de ces travaux de recherche technologique.

La dotation en CP, abondée des mouvements réglementaires et de gestion, était de 446,4 M€ après mise en réserve. La dotation a été consommée à hauteur de 418,9 M€, soit 94 % des crédits ouverts.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation

L'action 14 s'inscrit dans le volet « verdissement » du plan de relance.

La dotation en CP de 323,4 M€ obtenue par transfert de crédits du programme 362 a été consommée à hauteur de 307,2 M€, soit 95 %.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				102 439
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				102 439
14.01 – Recherches en amont				102 439
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-1 214 281	109 000 000	408 058 026
Transferts aux entreprises		-1 307 689	109 000 000	403 824 766
14.01 – Recherches en amont		-1 307 689	109 000 000	403 824 766
Transferts aux collectivités territoriales				160 500
14.01 – Recherches en amont				160 500
Transferts aux autres collectivités		93 407		4 072 760
14.01 – Recherches en amont		-8 884		3 970 469
14.02 – Subventions à des organismes de recherche		102 291		102 291
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-83 776	16 000 000	10 747 304
Prêts et avances		-83 776	16 000 000	10 747 304
14.03 – Equipementier			16 000 000	6 979 770
14.04 – Avions		-83 776		3 767 535
Total		-1 298 058	125 000 000	418 907 769

SOUS-ACTION

14.01 – Recherches en amont

Subventions à des projets de recherche dans le domaine de l'aéronautique civile : -1,3 M€ en AE et 418,9 M€ en CP

En 2023, la dotation d'AE de 105 075 € a été affectée à la sous-action « subventions à des organismes de recherche » et a été consommée à hauteur de 102 291 € pour l'engagement d'un dossier sur la normalisation aéronautique.

L'action de soutien à la R&D aéronautique du plan de relance a été dotée d'une enveloppe de 1,5 Md€ sur la période 2020-2022, à laquelle s'ajoutent 300 M€ d'AE complémentaires au titre de l'action aéronautique du plan France 2030 en 2022. L'intégralité de cette enveloppe a été engagée dès octobre 2022. Cette action, pilotée par la DGAC, vise à mettre en œuvre la feuille de route que l'État a définie en concertation avec les industriels français dans le cadre du conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC) lors de la préparation du plan de soutien aéronautique. Cette feuille de route est structurée autour d'une vingtaine de grandes thématiques, qui couvrent

l'intégralité des grands domaines d'excellence de la filière nationale. Elle présente une forte continuité avec les axes de soutien des années 2018-2019 définis dans le cadre du Grand Plan d'Investissement, avec cependant une ambition plus importante tant du point de vue du calendrier que du niveau de rupture technologique visés. Cette action est incluse, pour 1,4 Md€, dans le plan de relance et de résilience qui fait l'objet d'un remboursement dans le cadre du Plan européen « Next Generation UE ». L'action faisait intégralement partie de la deuxième demande de paiement française, qui a abouti au versement des 10 Md€ attendus fin 2023. La poursuite de cette action de soutien à la préparation technologique des futur aéronefs décarbonés s'est effectuée via des engagements du programme 424 « Financement des investissements stratégiques » de la mission « Investir pour la France de 2030 » en 2023.

La dotation en CP du P190 a été abondée par la mission Relance qui l'a portée à 446,4 M€. Cette dotation a été consommée à hauteur de 408,2 M€ sur la sous-action Recherche amont.

La dotation de 0,105 M€ en AE a été affectée à la sous-action « subventions à des organismes de recherche » et a été consommée à hauteur de 102 291 € pour l'engagement d'un dossier sur la normalisation aéronautique.

Le montant de -1,3 M€ en AE correspond à des retraits d'engagements juridiques antérieurs (REJB).

SOUS-ACTION

14.03 – Equipementier

Près de 7 M€ de crédits de paiement ont été consommés, sur des engagements antérieurs à octobre 2022, dont 745 045 € de crédits du plan de relance.

SOUS-ACTION

14.04 – Avions

En 2023, 3,8 M€ de CP ont été mobilisés au titre de cette sous-action, sur des engagements antérieurs à octobre 2022

ACTION

15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
15 – Charges nucléaires de long terme des installations du CEA		780 000 000 780 000 000	780 000 000 780 000 000		780 000 000 780 000 000	780 000 000 780 000 000

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 20 de la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, une convention cadre entre l'État et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), signée le 19 octobre 2010, permet de couvrir les charges nucléaires de long terme du CEA pour les installations en exploitation ou à l'arrêt au 31 décembre 2009.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	780 000 000	780 000 000	780 000 000	780 000 000
Subventions pour charges de service public	780 000 000	780 000 000	780 000 000	780 000 000
Total	780 000 000	780 000 000	780 000 000	780 000 000

Le CEA a défini, fin 2016, les éléments d'une nouvelle stratégie portant sur les activités d'assainissement et de démantèlement (A&D). Cette stratégie répond à la demande des autorités de sûreté nucléaire de juillet 2015 portant sur le réexamen de la stratégie globale de démantèlement, de gestion des matières et des déchets radioactifs, de priorisation des opérations, de renforcement de l'organisation et des équipes et, enfin de mise en cohérence de la programmation pluriannuelle des activités d'A&D avec les moyens disponibles.

La stratégie proposée par le CEA repose sur la mise en sécurité des installations en réduisant prioritairement le terme source mobilisable (TSM), en cohérence avec les demandes des autorités de sûreté nucléaire civile et de défense. Le CEA privilégie ainsi un démantèlement en deux temps comprenant en premier lieu un retrait immédiat du TSM puis, après une phase d'attente, le démantèlement des équipements et l'assainissement des sols et des structures.

Les projets A&D peuvent se classer en cinq grandes catégories :

- les opérations de retrait des combustibles, des matières, des déchets ;
- la construction d'installations nouvelles pour les activités de reprise ;
- les opérations de démantèlement et d'assainissement dans certains cas exceptionnels ;
- la gestion des déchets comme la définition des exutoires et filières avec l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), les études pour améliorer la connaissance des déchets ;
- les études pour préparer la seconde phase des chantiers de démantèlement, ainsi que les projets de R&D en soutien à l'ensemble des opérations.

À ces cinq catégories, il convient d'ajouter l'exploitation des installations de service.

Les crédits ouverts en LFI 2023 s'élevaient à **780 M€ en AE=CP**. Les crédits versés au CEA s'élèvent à **780 M€ en AE=CP**. Les dépenses réalisées par le CEA sur les fonds dédiés en 2023 au titre de l'action 15 « Charges nucléaires de long terme » représentent un montant de **733,8 M€**. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Les dépenses de démantèlement (355,7 M€) et de reprise et conditionnement des déchets (RCD), effluents, matières, combustibles et sources (139,1 M€), qui comprennent :
 - l'évacuation de plus de 75 fûts de la zone des 40 puits de la zone de gestion de déchets solides radioactifs (installation nucléaire de base - INB 72) ;
 - Le rapatriement des combustibles d'étuis Pégase entreposés dans la piscine d'entreposage de combustibles (canal civil) du réacteur d'essais dédié aux travaux sur la propulsion nucléaire (RES) vers l'installation Pégase, qui contribue à la demande de vacuité de ce canal ;
 - la fin du chantier de prélèvement et de carottage qui a eu lieu sur le cœur du réacteur G1 afin d'emmagasiner des données pour le futur démantèlement de ce réacteur ;
 - la fin des opérations d'épuration de l'eau lourde des réacteurs Célestin ;
 - des études d'ingénierie visant à permettre la réalisation des installations de reprise et conditionnement de déchets qui seront nécessaires dans le futur ;
 - les coûts liés à la surveillance de la sûreté des installations en démantèlement ainsi que les taxes ;
 - la réalisation d'une première évacuation vers l'installation ISAI de combustible usée OSIRIS (oxydes non retraitables) pour conditionnement avant entreposage dans la future installation CASCAD.

- La quote-part de financement des coûts d'exploitation (79,3 M€), d'investissement et de rénovation pour les opérations de démantèlement, RCD et installations de service et de transports et emballages (91,3 M€) des installations de service du CEA, qui comprennent :
 - la fin des travaux de rénovation de la ventilation, en vue du redémarrage de l'atelier de conditionnement de déchets solides (CDS) de Marcoule ;
 - les installations d'analyse ;
 - la consolidation de la stratégie de traitement des déchets de faible et moyenne activité à vie courte du CEA au travers de la construction, dans un premier temps, d'un entreposage amont nécessaire aux activités du CDS afin de pérenniser les fonctions de conditionnement ;
 - les essais de phase 2 de l'installation DIADEM se sont poursuivis et les premiers essais de chute des prototypes de conteneurs ont été réalisés en fin d'année ;
 - le lancement de la conception d'un nouvel emballage d'entreposage à sec de combustibles irradiés ;
 - la revue de conception en vue du développement de la future citerne blindée pour le transport d'effluents radioactifs (LR168).

- Les dépenses liées à la gestion des déchets (59,5 M€), qui comprennent :
 - des coûts d'évacuation vers les centres de stockage des déchets de ANDRA ;
 - du financement de la surveillance et des travaux de pérennisation de la couverture du centre de stockage de la Manche (CSM) de l'ANDRA ;
 - des coûts relatifs aux exutoires futurs dont la dotation annuelle au fonds dit « de conception » de l'installation Cigéo pour l'ANDRA.

- Les dépenses de R&D (8,9 M€) pour les études prioritaires, en particulier pour la caractérisation non destructive de colis de déchets au plus près de leurs installations par imagerie 3D.

Ainsi les dépenses constatées sont relativement stables par rapport au réalisé 2022 (-0,8 M€) mais en retrait par rapport à la prévision d'exécution 2023 de -19,2 M€. Cette sous-exécution s'explique en partie par l'absence de versement d'une soulte par le CEA à la société Orano, initialement prévue à hauteur de 30 M€, correspondant au montant des travaux à réaliser sur l'ancien site d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte afin de permettre son transfert en vue d'une potentielle réutilisation. Cette absence de versement est compensée par un niveau de dépenses (hors soulte) plus élevé que prévu. Les dépenses du fonds dédié se sont élevées à 733,8 M€ en 2023, conduisant à une sous-exécution de 97,6 M€ pour cette année par rapport aux ressources prévues sur l'exercice (831,3 M€ correspondant à un montant de 780 M€ de subvention augmentée du report de gestion de 2022 de 51,3 M€).

ACTION

16 – Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
16 – Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire		419 785 791	419 785 791		419 785 791	419 785 791
		406 903 222	406 903 222		406 903 222	406 903 222
16.01 – Soutien aux activités nucléaires du CEA		419 785 791	419 785 791		419 785 791	419 785 791
		406 903 222	406 903 222		406 903 222	406 903 222

Cette action a pour principal objectif de financer les activités de recherche du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) dans le domaine de l'énergie nucléaire. Elles portent essentiellement sur le nucléaire civil et sur l'alerte aux tsunamis.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	419 785 791	406 903 222	419 785 791	406 903 222
Subventions pour charges de service public	419 785 791	406 903 222	419 785 791	406 903 222
16.01 – Soutien aux activités nucléaires du CEA	419 785 791	406 903 222	419 785 791	406 903 222
Total	419 785 791	406 903 222	419 785 791	406 903 222

Le CEA fait l'objet d'un descriptif détaillé dans la partie « Opérateurs » du rapport annuel de performance du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Son nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a été signé le 23 juillet 2021 pour la période 2021-2025. Aussi, le *reporting* présenté ici suit la programmation associée.

Les activités de recherche du CEA dans le domaine du nucléaire civil visent à développer et à apporter des solutions technologiques innovantes à l'industrie nucléaire, afin qu'elle assure le service de production d'électricité au bénéfice du pays, et qu'elle maintienne sa place au premier rang mondial. Elles visent :

- à concevoir et à évaluer de nouvelles générations de systèmes (réacteurs et combustibles avancés dits de « 4^e génération » ou réacteurs modulaires – SMR pour *Small Modular Reactors* et AMR pour *Advanced Modular Reactors*) ;
- à progresser dans le domaine de la sûreté des réacteurs et du cycle, en particulier dans le contexte « post-Fukushima » ;
- à apporter des éléments de réponse aux préoccupations du Gouvernement et du public, en particulier sur le plan environnemental.

Le CEA conduit également un programme important de modernisation de ses installations nucléaires, support à ses activités de recherche.

Dans le cadre de la construction de nouvelles installations nucléaires, le financement d'actifs dédiés pour ces installations est assuré par l'action 16 du programme 190, tandis que le financement des opérations de démantèlement et d'assainissement des installations arrêtées, ou en exploitation avant le 31 décembre 2009, relève de l'action 15. Les activités de recherche et de développement (R&D) du nucléaire civil couvrent les programmes suivants :

- réacteur Jules-Horowitz ;
- nucléaire actuel ;
- nucléaire de demain ;
- socle commun qui comprend les installations, les travaux de simulation et les études technico-économiques.

Les domaines nucléaires actuel et de demain comprennent des activités portant sur les réacteurs et sur le cycle du combustible.

Les crédits ouverts en LFI 2023 s'élevaient à **419,8 M€ en AE=CP**. Les montants exécutés s'élèvent à **401,6 M€ en AE=CP**. L'écart s'explique par des crédits mis en réserve, l'application du surgel de +1 %, de la quote-part au financement de la participation française à l'exposition universelle d'OSAKA et à des crédits redéployés vers l'action 17 à hauteur de 5,3 M€ en AE=CP.

Les crédits au titre de l'exécution 2023 ont participé au financement des activités suivantes :

Réacteur Jules Horowitz(RJH) : 104 M€

En s'appuyant sur les conclusions de la revue effectuée en 2023 du projet de réacteur de recherche Jules Horowitz , le Conseil de politique nucléaire (CPN) du 19 juillet 2023 a acté la poursuite de sa construction, afin de disposer de cette nouvelle installation opérationnelle à l'horizon 2032-2034. Les jalons clefs pour la construction du RJH en 2023 ont été les suivants :

- la mise en place avec les titulaires de la salle de pilotage du chantier le 29 mars ;
- la livraison du simulateur (en configuration 3.2) pour le contrôle-commande le 6 avril ;
- la fin de montage du bâtiment des auxiliaires nucléaire le 25 juillet ;
- le franchissement des revues de l'avant-projet détaillé (APD) du bâtiment noyau dur, destiné à accueillir les moyens qui seront mobilisés en situation d'agression extrême, le 26 septembre ;
- l'envoi de la demande de prolongation du décret d'autorisation de création (DAC) le 29 septembre.

Plusieurs adaptations du calendrier ont induit une baisse des dépenses en 2023 au regard de la chronique de dépenses présentée par le CEA, en particulier :

- la revue des équipements onduleur et chargeur du lot « Électricité » ne s'est pas tenue du fait de sujets techniques restant à solder,
- le rythme de fabrication par le titulaire du lot « Circuits fluides » est inférieur aux attendus.

Nucléaire actuel : 19,2 M€

Les activités de recherches du CEA sont conduites pour le compte des industriels du nucléaire. Elles participent aussi à l'entretien d'une large expertise du CEA, au service de l'État, sur les réacteurs de 2^e et 3^e générations et sur le cycle du combustible. Elles portent principalement sur le maintien de la disponibilité du parc national de réacteurs et de la compétitivité de l'industrie nucléaire française au plan mondial, en répondant aux besoins de R&D pour le bon fonctionnement du parc et l'amélioration des performances (durée de fonctionnement, taux de combustion, sûreté, etc.), ainsi que pour la mise en exploitation du réacteur à eau pressurisée (REP).

Sur le cycle du combustible, le CEA apporte notamment un soutien pour :

- l'optimisation de procédés de l'amont du cycle ;
- le maintien en conditions opérationnelles et l'optimisation des procédés mis en œuvre dans les usines de La Hague en particulier sur les phénomènes de corrosion et d'encrassement qui sont observés ;
- la caractérisation et le comportement à long terme des déchets ultimes ;
- le développement du projet de stockage des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue dans le projet de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo), ainsi que pour le projet de stockage de faible activité à vie longue ;
- l'entreposage des combustibles usés et le démantèlement des réacteurs uranium naturel graphite gaz.

Pour les activités en amont du cycle, le CEA apporte son appui sur des enjeux de compétitivité et d'impact environnemental, depuis l'extraction jusqu'à l'enrichissement de l'uranium, en passant par sa purification et sa conversion en fluorure. En 2023, dans un contexte d'augmentation de la demande en uranium et de prévision à moyen terme d'accroissement du parc nucléaire mondial, les études sur l'amont du cycle ont majoritairement porté sur le développement de systèmes de mesure permettant de fiabiliser les évaluations des ressources et réserves des gisements. De même, dans l'objectif de faciliter la poursuite de l'exploitation de la mine de McClean au Canada, le CEA a défini un procédé permettant de diminuer le volume des boues générées par le traitement du minerai.

Pour contribuer au maintien en conditions opérationnelles de l'usine de retraitement des combustibles usés d'Orano située à La Hague, le CEA a réalisé en 2023 un bilan de l'ensemble des travaux réalisés concernant l'impact des contraintes mécaniques sur la corrosion des aciers inox massifs qui y sont utilisés. Dans les conditions étudiées, les travaux n'ont fait ressortir aucun phénomène spécifique de corrosion et ont conclu, au premier ordre, que la contrainte mécanique ne modifie pas de manière importante la cinétique de corrosion de ces aciers.

En 2023, le CEA a poursuivi les études sur la chimie du circuit secondaire des réacteurs à eau pressurisée, avec pour objectif d'améliorer la connaissance des phénomènes à l'origine de l'encrassement des générateurs de vapeur et du colmatage de leurs plaques entretoises. Cette recherche s'inscrit en soutien à l'optimisation de l'exploitation des réacteurs.

Dans le domaine de la sûreté, la R&D du CEA vise aussi à l'amélioration de la compréhension et la simulation du comportement des structures de génie civil et des équipements importants pour la sûreté en cas de séisme, à évaluer la pertinence des méthodes classiques utilisées et à proposer, si nécessaire, de nouvelles méthodes moins conservatives. Des travaux engagés depuis 2019 pour mieux maîtriser le transfert des spectres depuis le sol vers les équipements, dans le cas d'une structure en béton armé présentant des non-linéarités modérées, ont ainsi abouti en 2023. Ils ont permis au CEA et à ses partenaires de rédiger des recommandations communes visant à renforcer la robustesse et la fiabilité des pratiques de modélisation avancées pour l'évaluation des spectres de plancher pour les structures en béton armé.

Nucléaire de demain : 66,5 M€

Dans ce domaine les travaux du CEA relèvent de deux perspectives : la gestion du cycle de l'uranium et l'intégration du nucléaire dans un système énergétique décarboné et compétitif. Cela se décline en trois actions :

- les réacteurs de 4^e génération dont le programme est concentré sur les verrous du réacteur à neutrons rapides refroidis au sodium et dont l'objectif est la préservation des compétences du CEA relatives à cette filière de réacteurs ;
- l'aval du cycle du combustible, dont l'objectif est de dimensionner les futures installations de retraitement et de fabrication, dans une perspective de moyen long terme, en tenant compte des études de scénarios ;
- les petits réacteurs modulaires (SMR).

En parallèle de ces axes de R&D, le CEA a mis en place l'agence de programme nucléaire innovant (APNI), en vue d'apporter un soutien à l'ensemble de l'écosystème des start-ups du domaine pour accompagner la mise en œuvre de l'appel projet « réacteurs nucléaires innovants » du plan France 2030. L'APNI du CEA apporte un accompagnement et un soutien scientifique et technique aux start-ups (SU) lauréates qui le souhaitent, afin de leur faire bénéficier, dans leurs différentes phases de développement, des compétences techniques ou scientifique du CEA.

Dans le cadre du plan France relance, le CEA développe, avec ses partenaires industriels, un programme visant à évaluer l'intérêt des réacteurs à neutrons rapides à sels fondus, en particulier dans l'objectif de gérer les inventaires de plutonium et de transmuter les actinides mineurs produits par les réacteurs à eau pressurisée. Dans le cadre de ce projet ISAC, qui a bénéficié d'un soutien au titre de l'appel à projets intitulé « Solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs, et la recherche d'alternatives au stockage géologique profond », le CEA a défini, dans le cadre des études du cœur, une première configuration de référence vis-à-vis des performances de transmutation attendues.

Les études de R&D pour le multirecyclage en REP ont été initiées en 2019, en cohérence avec le contrat stratégique de la filière nucléaire. Elles se sont amplifiées en 2020 dans le cadre de l'accord quadripartite sur le cycle. Le programme quadripartite sur le multirecyclage en REP a conduit à une notification de subvention spécifique de 6 M€ pour les travaux menés par le CEA. En 2023, les concepts se sont stabilisés et les simulations des scénarios de multirecyclage en REP ont permis d'obtenir des résultats majeurs, parmi lesquels la perspective que le multirecyclage en REP permette, par rapport au monorecyclage, une stabilisation de l'inventaire de plutonium total associée à une maîtrise de l'inventaire des combustibles usés plutonifère et un gain d'environ 20 % sur la ressource en uranium naturel.

Dans le cadre de sa participation au projet Nuward^[1], les études du CEA ont porté en particulier sur la mise en service en décembre 2023 de la boucle expérimentale EVEREST, destinée à tester le fonctionnement et les performances du système de refroidissement passif de Nuward. En parallèle, le CEA a apporté un soutien à l'industriel Naval Group, qui est chargé de l'industrialisation de la fabrication des Générateurs de Vapeur à Plaque (GVP). Outre ces études, le CEA est impliqué dans les études de sûreté visant en particulier à démontrer la stratégie de rétention du corium en cuve en cas d'accident grave.

Au-delà de sa participation au projet Nuward, le CEA mène des projets plus prospectifs sur des concepts de SMR pour des usages tel que la production d'hydrogène ou de carburants de synthèse, des applications calogènes industrielles ou pour le chauffage urbain, qui pourraient être combinés à une production électrique.

Socle commun aux nucléaires actuel et du futur : 142,8 M€

Le CEA dispose d'installations et d'outils expérimentaux (réacteurs, laboratoires, plateformes technologiques) lui permettant d'appuyer ses programmes de recherche sur des expérimentations. Elles sont essentielles pour, d'une part, acquérir des connaissances afin d'améliorer les modèles et leurs capacités prédictives et d'autre part, valider ou infirmer les résultats prédictifs issus de travaux théoriques pour définir un domaine de qualification des codes de simulation numérique.

Le CEA exploite des réacteurs de recherche pour le besoin de ses missions, comme le réacteur Cabri dédié aux essais de sûreté pour les besoins de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Le CEA mène également des activités de R&D sur l'instrumentation nucléaire pour l'expérimentation en réacteur. Pour étudier le comportement sous irradiation des combustibles nucléaires et des matériaux, en conditions normales et en situations accidentelles, il est nécessaire de les caractériser dans des laboratoires chauds[2] (Atalante, LECA-STAR et LECI), dotés d'équipements dédiés, qui constituent un atout différenciant du CEA. Des études complémentaires sont réalisées sur des installations non nucléaires.

Les travaux de mise en conformité du laboratoire LECA à Cadarache au séisme maximum historique vraisemblable (SMHV) ont été terminés en 2023. Ces travaux de renforcement du génie civil viennent compléter la réalisation des engagements pris afin de poursuivre l'exploitation de l'installation.

L'exploitation du réacteur CABRI, destiné à la réalisation d'essais de sûreté sur les combustibles des REP, dans les conditions de température et de pression de ces derniers, s'est poursuivie en 2023 avec la réalisation d'un essai.

En neutronique, l'amélioration de la précision des calculs et la réduction des biais de modélisation reposent, d'une part, sur le code de référence statistique TRIPOLI-4, d'autre part, sur le nouveau code déterministe multifilière APOLLO3. L'évolution des supercalculateurs vers des architectures hétérogènes et la nécessité de réaliser des calculs de plus en plus précis imposent de faire évoluer le code TRIPOLI-4 vers une nouvelle structure interne massivement parallèle. En 2023, les développements d'APOLLO3 ont abouti à l'édition de la version majeure 3.0. Cette version constitue une étape importante vers l'objectif industriel de l'institut tripartite CEA/EDF/Framatome (I3P) et la participation du CEA aux calculs de démarrage de l'EPR de Flamanville prévu en 2024.

Concernant la mécanique, parmi les applications cibles du plan de développement du code de mécanique unifié de nouvelle génération MANTA, la simulation du combustible à l'échelle de la microstructure a constitué le franchissement d'une étape importante en 2023. Un calcul de démonstration sur un volume élémentaire représentatif d'une microstructure type combustible MOX à l'aide de MANTA sur un très grand nombre de degrés de liberté a été réalisé. Les enjeux sont l'amélioration de la compréhension du comportement des matériaux et des combustibles nucléaires via la simulation numérique haute performance.

Assainissement-démantèlement : 68,1 M€

La subvention pour charges de services public participe au financement des coûts de support nécessaires à l'activité d'assainissement-démantèlement des installations nucléaires du CEA et à la R&D associée.

Centre d'alerte aux tsunamis (CENALT) : 1 M€

Le CEA héberge un centre d'alerte (CENALT), à Bruyères-le-Châtel, qui surveille les séismes et analyse les risques de tsunamis en Méditerranée occidentale et dans l'Atlantique Nord-Est, afin d'alerter la Sécurité civile en cas d'évènement critique.

[1]NUWARD® (abréviation de « Nuclear forWARD ») est un projet de petit réacteur nucléaire modulaire (SMR en anglais pour « Small Modular Reactor ») en cours de développement par un consortium composé d'EDF, de TechnicAtome, de Naval Group, de Framatome, de Tractebel et du CEA.

[2]Laboratoire équipé pour la manipulation ou le traitement de substances fortement radioactives.

ACTION

17 – Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
17 – Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie		187 335 096	187 335 096		187 335 096	187 335 096
		185 063 033	185 063 033		185 063 033	185 063 033
17.01 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (CEA)		61 000 000	61 000 000		61 000 000	61 000 000
		61 000 000	61 000 000		61 000 000	61 000 000
17.02 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (IFPEN)		126 335 096	126 335 096		126 335 096	126 335 096
		124 063 033	124 063 033		124 063 033	124 063 033

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	187 335 096	185 063 033	187 335 096	185 063 033
Subventions pour charges de service public	187 335 096	185 063 033	187 335 096	185 063 033
17.01 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (CEA)	61 000 000	61 000 000	61 000 000	61 000 000
17.02 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (IFPEN)	126 335 096	124 063 033	126 335 096	124 063 033
Total	187 335 096	185 063 033	187 335 096	185 063 033

SOUS-ACTION

17.01 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (CEA)

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) se positionne comme un accélérateur de la transition énergétique et soutient une approche intégrée du système énergétique de demain qui s'appuie sur les modes de production (énergie nucléaire et énergies renouvelables) et leurs interactions au sein du réseau (stockage, pilotage, conversion). Il développe des briques technologiques du système énergétique, en concentrant ses efforts sur des composants clés, pour les besoins nationaux et européens, à court et moyen terme, tout en explorant certaines pistes de plus long terme.

Le CEA apporte une valeur ajoutée à la fois en matière de production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque, de stockage de l'électricité, de composantes du mix énergétique comme le vecteur hydrogène. Les travaux sur les réseaux et l'efficacité énergétique sont développés dans un objectif d'optimisation globale de systèmes énergétiques via une approche multi-vecteurs « électricité, gaz, chaleur ».

Les crédits ouverts en LFI 2023 s'élevaient à **61 M€ en AE=CP**. Les montants exécutés s'élèvent à **66,3 M€ en AE=CP**. L'écart s'explique par des crédits redéployés depuis l'action 6 à hauteur de 5,3 M€ en AE=CP.

Les crédits au titre de l'exécution 2023 ont participé au financement des activités suivantes :

Production solaire photovoltaïque : 17,4 M€

Le CEA se positionne sur l'ensemble de la chaîne de la valeur, du matériau à l'intégration dans les systèmes, en préparant les nouveaux systèmes de production photovoltaïque, à très haute performance, offrant des capacités d'intégration accrue et de service au réseau.

En 2023, le CEA a poursuivi sa collaboration avec Enel Green Power pour accompagner l'entreprise dans l'augmentation de sa capacité de production de cellules et modules hétérojonction à 3 GW/an. L'effort de recherche et développement (R&D) du CEA a notamment porté sur la réduction des matériaux critiques argent et indium et a contribué à obtenir des gains significatifs dans les deux cas. En parallèle, les travaux sur le développement de la technologie de la cellule tandem en pérovskite sur silicium se poursuivent et ont conduit à des records de rendement, passés en un an de 25,8 % à 28,4 % sur une surface de 9 cm², très supérieure à la surface des cellules de tests conventionnelles de 1 cm². Des modules pour différentes applications spécifiques ont également été développés dans le cadre de partenariats industriels sur des projets tels qu'un capot de véhicule solaire avec la société Stellantis ou un module léger pour pylônes de télécommunications avec la société Tetradis.

Stockage : 15,9 M€

Le CEA contribue au développement de technologies de stockage d'énergie pour le transport, la mobilité et le stationnaire, afin d'augmenter la densité d'énergie embarquée tout en réduisant la quantité de matériaux critiques sans compromis sur la fiabilité et la sécurité. Ces travaux s'appuient sur la chimie des matériaux, la modélisation multi-physique et multi-échelle, la réalisation des composants et leur intégration dans des systèmes fonctionnels. Ils visent à faire émerger des technologies de rupture, permettant d'aller au-delà des performances des dispositifs actuels, en répondant aux enjeux de réduction ou de substitution de métaux critiques ou nocifs pour l'environnement et la santé.

En lien avec les laboratoires académiques travaillant dans le domaine des batteries, des études se sont poursuivies en 2023 principalement dans le cadre du programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) sur les batteries qui s'articule autour des trois axes :

- nouvelles chimies de batteries ;
- nouvelles générations de *Battery Management System* (BMS) ;
- et nouveaux outils et méthodologies adaptés aux nouvelles technologies.

Les travaux pour l'année 2023 ont porté sur la poursuite de l'évaluation de nouveaux équipements de fabrication d'électrodes nécessitant moins de solvant et reposant sur des procédés d'extrusion. Concernant les batteries de 4^e génération tout solide, le CEA poursuit ses actions sur l'évaluation des futurs électrolytes solides, en particulier dans la famille des sulfures, la compréhension des phénomènes apparaissant aux interfaces électrodes/électrolyte ainsi que sur les procédés de fabrication de cellules associés.

En complément de ces actions de développement sur la technologie des batteries, le CEA renforce depuis quelques années ses actions de recherche en matière de recyclage, dans une logique d'optimisation du cycle de vie des composants.

Vecteur hydrogène : 20,6 M€

Les principales activités de R&D du CEA dans le domaine de l'hydrogène concernent : les composants et les systèmes pour la production d'hydrogène par électrolyse à haute température (EHT), le stockage de l'hydrogène dans des réservoirs haute pression et plus récemment sous forme liquide (*Liquid organic hydrogen carrier* - LOHC[1] cryogénique) et la conversion avec les piles à combustible de type *Proton Exchange Membrane Fuel Cells* (PEMFC)[2],

à basse température, ou les piles de type *Solid oxide fuel cells* (SOFC)[3], à haute température. Ces activités s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la Stratégie nationale Hydrogène portée par l'État.

En 2023, l'accompagnement de la société Genvia s'est poursuivi, notamment pour la réalisation et la validation d'un premier prototype industriel de 200 kg/jour de capacité de production d'hydrogène. Cette étape passe par la réalisation des premiers empilements (*stacks*) de puissance (~20 kW) et leur transfert en production chez Genvia sur son site de Béziers. Ces *stacks* servent d'éléments de base aux différents modules de puissance.

Dans l'objectif de développer des cellules de pile PEMFC imprimées, les travaux de R&D réalisés par le CEA ont permis de développer et d'optimiser les différents circuits de gaz et de refroidissement imprimés sur des feuillards carbonés de 25 microns. Les tests ont mis en évidence des performances équivalentes ou supérieures à celles obtenues avec des cellules de la technologie de référence réalisées avec des feuillards de 75 microns emboutis revêtus d'un film carboné conducteur. C'est une voie prometteuse pour augmenter la performance des *stacks* à coûts compétitifs, ouvrant la voie à une industrialisation massive des PEMFC pour la mobilité.

Efficacité énergétique des réseaux et systèmes complexes : 12,4 M€

Pour ce qui concerne la diminution de la consommation énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le CEA a identifié deux domaines d'études génériques et différenciant la maîtrise de l'efficacité énergétique de l'ensemble des chaînes énergétiques (production-conversion-stockage) et la valorisation des énergies perdues d'une part, et le développement d'outils numériques permettant l'élaboration et/ou l'optimisation de systèmes et de réseaux énergétiques, multi-vecteurs (électricité, gaz bas-carbone et chaleur), sous contrainte (coûts, énergie grise, impacts environnementaux) d'autre part. Ce second axe est adossé à des plateformes expérimentales pour la validation des modèles qui le composent.

Concernant l'accroissement de l'efficacité énergétique, le CEA s'intéresse plus particulièrement aux secteurs de l'industrie et du bâtiment. Dans le secteur de l'industrie, le CEA travaille à la limitation des pertes thermiques, en particulier en améliorant les rendements de conversion des cycles thermodynamiques (cycles combinés, optimisation des points froids) et en valorisant les rejets thermiques sous forme de stockage thermique ou par conversion.

Les activités du CEA dans le second domaine s'articulent autour :

- du développement d'outils numériques permettant de dimensionner et d'optimiser le pilotage de systèmes (véhicule, bâtiment, parcs industriels, etc.) et réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur, froid) et leur couplage ;
- du développement d'outils de gestion de données avancés et de la mise en œuvre de capteurs distribués permettant de transformer les réseaux énergétiques en réseaux « intelligents », de mesurer en temps réel l'état du réseau, les prévisions de production et consommation ;
- du développement de convertisseurs de puissance et de stratégies de pilotage pour les systèmes et les réseaux multivecteurs, en tirant parti des nouvelles générations de composants électroniques pour lequel une nouvelle plateforme permettant de concevoir et tester de nouveaux types de convertisseurs basés sur les technologies les plus récentes de semi-conducteurs, à des échelles de puissance allant de la centaine de watts jusqu'à plusieurs mégawatts a été installée en 2023 ;
- de la création d'une plateforme nationale co-portée par le CEA et Réseau transport d'électricité (RTE) avec l'objectif d'étudier des systèmes énergétiques multivecteurs (prioritairement l'électricité et la chaleur puis les gaz décarbonés), couplant des composants réels et des émulateurs de source d'énergie, de systèmes de stockage ou d'usages.

[1] Liquid organic hydrogen carrier (LOHC).

[2] Proton Exchange Membrane Fuel Cells (PEMFC).

[3] Solid oxide fuel cells (SOFC).

SOUS-ACTION

17.02 – Soutien aux nouvelles technologies de l'énergie (IFPEN)

Les actions de l'Institut français du pétrole – Énergies nouvelles (IFPEN) dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie s'articulent autour des axes de son contrat d'objectif et de performance (COP) 2021-2023 : la recherche et innovation, selon les trois priorités stratégiques (Climat, Environnement et Économie circulaire, Énergies renouvelables, Mobilité durable), auxquelles s'ajoute la recherche fondamentale transverse, la formation diplômante, et la valorisation des innovations pour le soutien à la compétitivité des entreprises. L'IFPEN est labellisé institut Carnot pour ses activités Transports Énergie et Ressources Énergétiques.

Les crédits ouverts en LFI 2023 s'élevaient à **126,3 M€ en AE=CP**. Les montants exécutés s'élèvent à **124,1 M€ en AE=CP**. L'écart s'explique par des crédits mis en réserve, la quote-part appliquée à l'établissement au titre de la participation française à l'exposition universelle d'OSAKA en 2025 et par un dégel de +0,9 M€ en fin de gestion 2023.

Les crédits ont participé au financement des activités suivantes :

- **Recherche et innovation Climat, Environnement et Économie circulaire**

Captage, stockage et utilisation du CO₂ (CCUS)

L'IFPEN joue un rôle clé dans le développement de technologies innovantes de captage du CO₂ avec en 2023 le démarrage de l'unité de démonstration du procédé de captage du CO₂ DMX™ sur le site d'ArcelorMittal à Dunkerque. Les premiers tests ont démontré la viabilité de la technologie, le procédé affichant les performances attendues. Par ailleurs, la construction du plus grand pilote de démonstration du procédé *Chemical looping combustion* (CLC) du monde, situé en Chine, a été finalisée avec une mise en opération de l'unité. Enfin, des procédés de captage en rupture sont également à l'étude, concernant par exemple la capture directe dans l'air ou DAC (Direct Air Capture).

Les travaux se poursuivent concernant les aspects transport du CO₂, intégrité des puits et stockage en sous-sol. Des outils d'appréciation rapide des puits et réservoirs vont être développés avec Beicip-Franlab.

Concernant la conversion et l'utilisation du CO₂, l'IFPEN a instruit et initié des actions visant à développer un portefeuille plus général de solutions de décarbonation des procédés et des complexes de raffinage, notamment dans les domaines des e-carburants et du transport de l'hydrogène. Un des objectifs est de développer, à très court terme, une offre complète de production de e-carburants ciblés vers le secteur aéronautique. Dans ce domaine, on notera en 2023 la signature de différents accords de collaboration, dont un avec EDF pour le développement d'une filière française.

Qualité de l'air

L'IFPEN a développé le capteur ÉLÉMENTS de polluants gazeux basé sur la spectrométrie UV. Cette innovation a été intégré à l'analyseur REAL-e, qui mesure les polluants automobiles, et à la Flair Box. Un contrat de transfert concernant la technologie ÉLÉMENTS a été signé en 2023 avec l'ETI française ENVEA. La gamme des composés mesurés sera élargie et le premier marché visé est celui des cheminées industrielles. Concernant Flair, l'année 2023 marque la consolidation du positionnement de la technologie dans la surveillance industrielle et environnementale des gaz avec le déploiement sur le site de stockage de gaz de TEREKA, dans le sud-ouest de la France, de 8 Flair Box, qui permettent d'analyser une large gamme de molécules à de très faibles teneurs. De plus, en partenariat avec Tidav, start-up ayant mis au point un drone capable de résister à de fortes rafales de vent, et l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), l'établissement développe une solution aéroportée du monitoring multi-gaz. Une extension de son utilisation devrait également permettre la surveillance du trafic maritime.

L'Institut réalise des études d'impact des transports sur les émissions, des analyses de cycle de vie, et développe des outils de modélisation. Ainsi, en 2023, une étude a été conduite pour le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) concernant les motorisations deux roues alimentées en bioéthanol et une autre a débuté sur les émissions des véhicules lourds en usage réel. Par ailleurs, le comparateur interactif de l'empreinte environnementale des véhicules hybrides rechargeables (PHEV), développé de 2021 à 2022 pour le Concawe, a été étendu en 2023 aux poids lourds.

Afin de guider les régions en matière de qualité de l'air et d'émissions polluantes liés à la mobilité, l'IFPEN a développé l'outil R-TAMS qui fournit en temps réel et avec précision les émissions de polluants du trafic routier, ainsi que les niveaux sonores afférents, offrant ainsi une vision globale de l'impact de la mobilité sur un territoire. Dans le cadre du projet Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) Île-de-France « Construire au futur, habiter au futur », l'établissement, Paris Ouest La Défense et l'université Paris Nanterre ont collaboré pour comprendre les données de mobilité sur le territoire. Le site web « otsmob » a été créé pour mettre en avant le schéma directeur du plan vélo sur ce territoire.

Recyclage des matériaux

L'Institut est présent sur les différentes boucles de recyclage chimique des plastiques via le développement de solutions technologiques durables destinées à transformer les déchets plastiques en matières polymères recyclées d'excellente qualité. L'année 2023 a été marquée par la mise en service du démonstrateur industriel de recyclage chimique du PET et le soufflage pilote de bouteille en PET recyclé, couronnant dix ans d'efforts en matière de R&D sur le sujet. Par ailleurs, des avancées majeures ont été enregistrées pour la technologie Rewind® Mix, permettant le traitement direct des huiles de pyrolyse de plastiques dans les usines pétrochimiques existantes pour la production de plastique recyclé. Les essais sur de nouvelles charges plus difficiles ont démontré la bonne adaptabilité du procédé.

Le recyclage des métaux critiques utilisés dans la préparation des catalyseurs et des matériaux de cathode pour batteries (CAM) est un enjeu stratégique de l'économie circulaire. L'IFPEN développe des procédés de transformation de la matière, des matériaux et solvants pour proposer des solutions performantes sur les plans technique et économique. Depuis 2022, Eurecat, Axens et l'Institut ont lancé un projet dédié au recyclage des métaux des catalyseurs destiné à développer un procédé d'extraction des métaux de catalyseurs d'hydrotraitement, afin de les valoriser en boucle fermée à travers la préparation de catalyseurs neufs. L'année 2023 marque le début de la mise en œuvre de la feuille de route élaborée avec Axens et Eurecat concernant le déploiement sur le sol français d'unités industrielles de recyclage de CAM des batteries lithium-ion et de leur re-synthèse.

Interactions climat, carbone, sols et eau

Concernant les sols, le projet ADEME Gesipol qui vise à refunctionaliser les sols a démarré. Le projet France Relance avec Valorhiz pour étudier le potentiel des sols à faible teneur en carbone se poursuit. Enfin, les travaux concernant l'étude du devenir des microplastiques dans les sols continuent.

Dans le domaine de l'eau, les travaux sur la gestion de la ressource et le traitement des eaux se poursuivent. Sur les aquifères complexes, en particulier les aquifères karstiques, on notera le démarrage du projet ERC Synergy KARST et l'acceptation d'un nouveau projet au sein du programme exploratoire et prioritaire de recherche (PEPR) OneWater. Ce dernier est conduit en collaboration avec le bureau de recherche géologique et minérale (BRGM) et Hydrosience Montpellier. Enfin, une collaboration avec plusieurs laboratoires de l'Institut nationale de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) dans le cadre d'une nouvelle chaire industrielle sur la thématique des aquifères est en cours.

- **Recherche et innovation Énergies renouvelables**

Biocarburants et bioproduits

Dans le domaine de la production de biocarburants avancés pour les transports routier et aérien, l'année 2023 a été marquée d'une part par la décision d'implantation de la première unité industrielle basé sur le procédé BioTfuel® sur le bassin de Lacq (64), d'autre part, par le démarrage du projet industriel NACRE basé sur le procédé Futurol pour la production d'une unité de 30 kilotonnes par an d'éthanol dans le sud-ouest de la France. Par ailleurs, un projet de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a été accepté, qui étudiera l'utilisation de papier et carton en entrée du procédé Futurol.

Concernant la chimie biosourcée, l'année 2023 a été marqué en particulier par le démarrage de l'expérimentateur pré-industriel Biobutterfly à Bassens, suivi de la production de lots de butadiène pour la fabrication d'élastomère entrant dans la composition des pneus par Michelin. Cette année a vu la finalisation du dossier de base procédé du projet Cerisea et la réalisation des études d'ingénierie de la première unité industrielle. Ce procédé permet la

transformation de sucre en une molécule biosourcée utilisée dans la fabrication de résines non-toxiques et durables pour le collage du bois.

Production d'énergie en milieu marin et stockage d'énergie

GreenWITS, filiale de l'IFPEN, a été créée en 2023, elle offre des services numériques avancés aux développeurs et exploitants de projets sur quatre secteurs d'activité : la conception de parcs éoliens, la conception des éoliennes flottantes, le monitoring digital et le contrôle des parcs éoliens. GreenWITS est le fruit plus de dix années de recherche sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'évaluation des ressources à la maintenance des éoliennes.

La mise à l'eau des trois éoliennes conçues en partenariat avec SBM Offshore est intervenue dans le cadre du projet Provence Grand Large d'EDF Renouvelables. Par ailleurs, le JIP FAME a démarré, il étudie l'impact de l'éolien flottant sur la production d'électricité.

Systèmes de stockage et gestion de l'énergie

L'IFPEN continue de répondre aux besoins accrus de flexibilité et de stabilité des réseaux électriques et des réseaux de chaleur avec des technologies de stockage massif d'électricité et des solutions numériques de gestion de l'énergie (EMS). En 2023, a été définie une offre commerciale en partenariat avec Soalis, installateur de panneaux photovoltaïques, visant à maximiser l'autoconsommation individuelle via l'usage d'une batterie et un pilotage EMS d'IFPEN. Par ailleurs, la collaboration a été renforcée avec la start-up industrielle Stolect qui propose une technologie de type « batterie de Carnot ».

Usage du sous-sol pour la transition énergétique

Concernant la géothermie, l'année a été marquée par les travaux du projet de l'Agence nationale de la recherche (ANR) GLITER qui vise à évaluer les ressources en lithium des eaux géothermales du fossé rhénan. Il permettra d'effectuer des recommandations sur le positionnement des puits et sur les acquisitions à réaliser pour réduire les incertitudes et mieux appréhender le caractère économique de la production.

Dans le domaine de l'hydrogène naturel, les travaux visent à répondre aux questions d'origine et de mécanismes de formation de l'hydrogène et à développer les outils d'exploration géologique, afin d'être en mesure de proposer aux industriels des méthodes de quantification des ressources et des réserves potentielles. Ces travaux sont menés dans le cadre de la chaire ORHYON démarrée en 2022, et plus récemment dans le cadre du projet ANR HyStorEn, démarré en 2023, qui vise à étudier le comportement de l'hydrogène dans le sous-sol. On notera également la montée en puissance des travaux avec le Carnot ISIFoR ainsi que le fait que l'établissement est devenu co-leader d'une *technology collaboration platform* de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

L'adaptation des logiciels de modélisation du sous-sol à la transition énergétique s'est poursuivie. Ils permettront d'offrir un ensemble de solutions numériques pour la gestion du sous-sol dans la transition énergétique.

L'IFPEN a consolidé son positionnement comme accompagnateur technologique pour les acteurs de la géodiversité, du géopatrimoine et de la médiation scientifique sur les géosciences. Les travaux associés à TELLUS se sont également poursuivis et, à travers ces derniers, l'exploration des applications des technologies numériques émergentes (science des données, intelligence artificielle, réalité virtuelle, etc.) dans le domaine des géosciences et du sous-sol.

- **Recherche et innovation Mobilité durable**

Décarbonation de la mobilité

Dans le domaine des motorisations électriques, des projets de développement de moteurs et d'électroniques de puissance intégrant des solutions de l'IFPEN ont été menés en partenariat avec des sociétés françaises comme GCK et sa filiale Solution F, EREM ou Punch Powertrain France. Deux motorisations ont été validées, l'une en basse tension et forte densité de puissance pour la mobilité légère, et l'autre à forte tension et puissance continue supérieure à 300 kW pour une application off-road. Le projet Melchior, mené avec le CEA-Liten s'est achevé. Il a permis de prototyper une machine électrique innovante plus sobre en terme d'ACV, à base d'aimant recyclable. En 2024, cette action se poursuivra dans le cadre du projet européen Magellan coordonné par ORANO. Enfin, l'IFPEN a rejoint

le projet européen Archimedes qui vise à augmenter l'efficacité et la durée de vie des électroniques de puissance à base de composants à grand gap dans l'automobile, l'aviation et les infrastructures.

Concernant les batteries, le développement de méthodologies et des outils numériques se poursuit et sont intégrés dans le logiciel Simcenter Amesim de la société SIEMENS. Ces travaux visent à rendre les systèmes batteries plus performants, à mettre au point les nouvelles générations et à en améliorer le recyclage. Un effort particulier est consacré à l'étude et la modélisation de l'emballage thermique des cellules de batteries. En 2023, le projet européen MODALIS² s'est terminé, offrant d'excellents résultats de simulation des batteries Gen 3b (alliages avec du silicium pour les électrodes négatives) et Gen 4b (électrolytes solides). Plusieurs projets européens ont été lancés (HELENA, BATCAT, BATSS, HYLIS), afin de poursuivre les travaux sur cette thématique.

Pour le système pile à combustible (PàC) dans l'environnement véhicule, les travaux s'appuient sur les nombreux projets collaboratifs démarrés en 2022, qui visent à optimiser l'usage, le coût et la durée de vie de ces systèmes. Un partenariat stratégique a été conclu avec INOCEL, start-up spécialisée dans le développement de PàC de forte puissance, où l'IFPEN apporte son savoir-faire en caractérisation et optimisation. Enfin une expérimentation en exploitation sur plusieurs années dans la région lyonnaise est en cours pour SYTRAL afin de valider la solution PàC H2 sur des autobus.

Concernant les motorisations à hydrogène, les travaux se poursuivent tant sur les aspects de la combustion de l'hydrogène et de la compatibilité avec les matériaux que sur le design des systèmes de combustion suivant les applications (véhicules utilitaires légers, poids lourds et engins) au travers particulièrement de projets collaboratifs. Ainsi le projet PL-H2 avec Renault Trucks a démontré le potentiel en termes de rendement et de très faibles émissions de NOx en l'absence d'émissions de CO₂, pour application poids lourd, dont le coût est comparable à celui de leurs analogues diesel. De même, le moteur du projet HYMOT (avec un système de combustion conçu par l'IFPEN) pour un utilitaire Renault, est en cours de mise au point. Enfin le projet européen PHOENICE s'est achevé en 2023 ; le moteur pour véhicule hybride rechargeable efficient et à très faibles niveaux d'émissions polluantes a montré des performances similaires à celles des moteurs thermiques hybridés.

Digitalisation de la mobilité

Le développement de briques logicielles pour aider à la conception des motorisations continue. En 2023, la plateforme Simcenter Amesim de simulation système à deux nouvelles thématiques a ouvert : la modélisation de la pile à combustible et l'intégration du volet « Real-Driving Émissions » dans la simulation. Par ailleurs, l'enrichissement de la librairie des systèmes de stockage d'énergie avec des données batteries s'est poursuivi et une importante évolution de la version commerciale aura lieu en 2024.

Les derniers développements en modélisation CFD 3D sont intégrés dans le code CONVERGE dans le cadre d'un partenariat avec la société CSI. L'IFPEN développe également des webservices énergétiques alimentant les sites web des partenaires au travers d'outils de compréhension et d'analyse de l'empreinte environnementale du transport individuel et collectif. Ces outils sont conçus en partenariat avec l'ADEME, la Fabrique de la logistique et l'Union des entreprises transport et logistique de France.

Enfin, les études d'analyse de cycle de vie (ACV) prenant en compte les trois dimensions énergétique, environnementale et économique se sont généralisées. Les différents acteurs de la mobilité ont en effet besoin d'être éclairés sur l'impact des choix de technologies et de vecteurs énergétiques pour répondre aux évolutions des réglementations environnementales. Ces études ont conduit à l'élaboration d'outils novateurs, basés sur une approche scientifique et multicritères. La page « FAQ » élaborée par l'Institut et dédiée à la décarbonation du secteur des transports (<https://faq-decarbonation-transports.mobicloud.fr/>) met à disposition les études accessibles publiquement.

- **Recherche fondamentale transverse**

Pour anticiper les besoins d'innovation à long terme et pour préparer le développement de nouveaux produits et procédés, l'IFPEN oriente en permanence ses questionnements scientifiques de façon à acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

Depuis la compréhension des mécanismes à l'échelle atomique jusqu'à l'évaluation de l'impact économique et environnemental des procédés et produits, les neuf verrous scientifiques structurent l'ensemble du cheminement de la recherche et innovation de l'établissement.

L'IFPEN est copilote de trois PEPR dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération Hydrogène : Spleen (décarbonation de l'industrie) avec le CNRS, Mobidec (digitalisation et décarbonation des mobilités) avec l'Université Gustave Eiffel et B-Best (produits biosourcés et carburants durables) avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), et des PEPR Recyclage, Batteries, H2 et TASE, ainsi que dans les PEPR exploratoires Sous-sol bien commun, Maths-vives, FairCarboN, OneWater, NumPEX et DIADEM.

L'IFPEN est impliqué dans six projets issus des AAP 2023 de l'ANR. Le taux de succès constaté de 26 % est supérieur à la moyenne nationale (24 %). Ces projets visent à lever des verrous scientifiques dans des domaines aussi variés que la caractérisation et la simulation de films liquides, l'utilisation de la biomasse lignocellulosique pour la production de biocarburants et de produits chimiques avancés, la gestion des sols en milieu urbain, le stockage souterrain d'eau, les matériaux adaptés au transport et au stockage de l'hydrogène ou encore les aspects géopolitiques et économiques des technologies de production d'hydrogène. L'IFPEN a déjà activement participé à l'édition 2024 de cet appel à projets générique avec vingt pré-propositions déposées et en cours d'examen.

L'Institut est fortement impliqué dans le programme cadre européen pour la recherche et l'innovation Horizon Europe, avec huit projets déjà sélectionnés dans les thématiques des batteries, de l'hydrogène, du sol, du calcul numérique, ou encore de l'électronique de puissance pour véhicules électriques. Douze projets sont encore en évaluation.

- **Formation des acteurs de la transition écologique**

La formation est assurée par IFP School, l'école de l'innovation énergétique et de la mobilité durable. Ses programmes couvrent quatre domaines : Motorisations et mobilité durable, Économie et management de l'énergie, Procédés pour l'énergie et la chimie ainsi que Géoressources et énergie.

Afin de répondre à l'évolution des besoins de l'industrie et des attentes des étudiants, IFP School adapte en permanence ses méthodes pédagogiques et ses modules d'enseignement, et entretient une dynamique multiculturelle forte au sein de ses promotions.

L'année 2023 a été marquée essentiellement par :

- l'obtention du label 4Digital niveau « Grande École », permettant de délivrer les mastères spécialisés comportant entre 20 % et 60 % d'enseignement à distance ;
- la poursuite de l'introduction dans les programmes de thématiques liées à la transition écologique, à la gestion de données et à la digitalisation. En 2023, 31 % des enseignements étaient dédiés aux NTE ;
- l'obtention du renouvellement de l'accréditation par la Conférence des grandes écoles (CGE) du master spécialisé « Geo Data Management for Energy Mix - GDM » pour six ans ;
- la poursuite de la montée en puissance du laboratoire des cultures digitales Lab e-Nov ;
- l'ouverture du master « Geosciences for the Energy System Transition » en partenariat avec l'Université de Strasbourg ;
- l'accréditation par la CGE d'un nouveau master spécialisé dédié à la gestion de projet hydrogène « Hydrogen Project & Engineering », qui sera lancé en 2024.

- **Soutien à la compétitivité des entreprises innovantes**

L'IFPEN mène une politique de soutien aux PME, ETI et start-up dans les domaines de la mobilité, de l'énergie et des éco-industries, avec l'objectif d'accélérer les projets d'innovation et de codévelopper de nouveaux produits et services.

Pour identifier des opportunités de collaboration avec des PME ou jeunes entreprises innovantes et améliorer la veille sur de nouveaux domaines, l'établissement s'appuie sur un riche réseau de partenaires : incubateurs ciblés, réseaux de soutien à l'innovation ou encore le réseau des Instituts Carnot. L'Institut compte aujourd'hui une dizaine

de partenaires parmi les incubateurs et accélérateurs ayant une dimension nationale ou plus locale. En 2023, l'IFPEN a débuté sa participation à l'EIC Scaling Club, réseau européen de financeurs en présidant le groupe de travail énergies renouvelables.

Des réflexions sont également en cours sur la potentielle création d'entreprises autour d'innovations issues de ses travaux de recherche et développement. L'année 2023 a ainsi été marqué par la création de GreenWITS.

Enfin, grâce à un dispositif d'essaimage, l'IFPEN accompagne également ses salariés dans leur projet d'entreprise. Après avoir soutenu en 2022, une salariée dans la création de SO SPONGE, une entreprise qui propose une solution de régulation de l'humidité dans les serres agricoles sans consommation d'énergie, IFP Investissement a contribué en 2023 au financement de la société en entrant au capital de celle-ci de manière minoritaire.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	-4 603					
Transferts	-4 603					
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)	1 527 175	1 527 175	1 551 198	1 551 198	1 521 749	1 521 749
Subventions pour charges de service public	1 527 175	1 527 175	1 551 198	1 551 198	1 521 749	1 521 749
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)						160 500
Transferts						160 500
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)		7 932				129 198
Transferts		7 932				129 198
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	5 198 500	17 712 498				24 966 724
Transferts	5 198 500	17 712 498				24 966 724
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	6 274 346	6 274 346	6 373 110	6 373 110	6 257 513	6 257 513
Subventions pour charges de service public	6 274 346	6 274 346	6 373 110	6 373 110	6 257 513	6 257 513
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	-15 000					
Transferts	-15 000					
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)	-20 384					
Transferts	-20 384					
Universités et assimilés (P150)	84 460 465	85 027 818	85 143 686	85 143 686	85 398 191	86 424 204
Subventions pour charges de service public	84 550 346	84 558 790	85 143 686	85 143 686	85 398 191	85 398 191
Transferts	-89 882	469 028				1 026 013
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		275 609				627 749
Transferts		275 609				627 749
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	-2 488	43 375				
Transferts	-2 488	43 375				
Communautés d'universités et d'établissements (P150)		2 977				82 898
Transferts		2 977				82 898
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	-50 000					
Transferts	-50 000					
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	1 201 621 005	1 201 873 952	1 260 785 791	1 260 785 791	1 247 903 222	1 248 989 349
Subventions pour charges de service public	1 201 626 019	1 201 626 019	1 260 785 791	1 260 785 791	1 247 903 222	1 247 903 222
Transferts	-5 014	247 933				1 086 127
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	-2 994					
Transferts	-2 994					

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	-234 795	403 132				255 318
Transferts	-234 795	403 132				255 318
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	-25 558					
Transferts	-25 558					
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	-30 112					
Transferts	-30 112					
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)	121 199 039	121 199 039	126 335 096	126 335 096	124 063 033	124 063 033
Subventions pour charges de service public	121 199 039	121 199 039	126 335 096	126 335 096	124 063 033	124 063 033
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)		44 000				96 800
Transferts		44 000				96 800
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	167 396 003	167 396 003	179 417 594	179 417 594	175 135 190	175 135 190
Subventions pour charges de service public	167 396 003	167 396 003	179 417 594	179 417 594	175 135 190	175 135 190
Groupe Mines Télécom (P192)		32 569				77 431
Transferts		32 569				77 431
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	-59 611					
Transferts	-59 611					
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	-14 236					
Subventions pour charges de service public	-11 567					
Transferts	-2 668					
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)		196 820				
Transferts		196 820				
Total	1 587 216 753	1 602 017 244	1 659 606 475	1 659 606 475	1 640 278 898	1 668 787 657
Total des subventions pour charges de service public	1 582 561 361	1 582 581 372	1 659 606 475	1 659 606 475	1 640 278 898	1 640 278 898
Total des transferts	4 655 392	19 435 872				28 508 759

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Les crédits versés par le programme aux autres établissements hors programme 190 l'ont été en grande partie dans le cadre de la recherche aéronautique civile.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
IFPEN - IFP Energies Nouvelles	0	1 612	91	0	30	11
	0	1 706	92	6	30	7
	0	1 646	100	5	35	11
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	0	1 581	80	0	21	0
	0	1 652	105	0	46	0
	0	1 599	100	0	38	0
Total	0	3 193	171	0	51	11
	0	3 358	197	6	76	7
	0	3 245	200	5	73	11

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

Institut français du pétrole - Énergies nouvelles (IFPEN)

En raison d'un marché de l'emploi sous tension, le volume de démissions a sensiblement augmenté en 2022 et les délais de recrutement se sont allongés, retardant significativement le retour à un effectif en adéquation avec les besoins identifiés de l'établissement pour réaliser ses missions.

Dans ce contexte durablement altéré, une progression de l'effectif global est constatée, en particulier de l'effectif sous plafond, en lien avec les efforts de recrutement mis en place couplés à un reflux des démissions.

Cette progression de +43 ETPT sur 2023 se traduit par une hausse de l'effectif sous-plafond de +34 ETPT portée par l'ensemble des contrats (CDI/CDD, doctorants et post-doctorants) et une hausse de l'effectif hors-plafond de +9 ETPT en lien avec l'augmentation des recrutements d'apprentis.

L'IFPEN a entamé progressivement la reconstitution de son effectif.

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

La réalisation de 1 699 ETPT est en retrait de 58 ETPT par rapport au niveau des autorisations d'emplois de 1 757 ETPT.

S'agissant des emplois sous-plafond, la réalisation passe de 1 581 ETPT (soit -60 par rapport à l'autorisation 2022) à 1599 ETPT (soit -53 par rapport à l'autorisation 2023). L'évolution de +18 ETPT entre les réalisations des deux exercices tient donc compte de l'évolution de l'autorisation d'emplois (+11) et d'un rattrapage partiel par rapport à 2022 (+7).

Concernant les emplois hors-plafond, les évolutions en réalisation sont principalement liées au volume d'apprentis : compte tenu d'un volume d'apprentis trop important en 2020, il n'a pas été possible d'engager une promotion d'apprentis en 2021 (impact sur le 4^e trimestre 2021 et 2022). Une campagne a été relancée fin 2022. En conséquence, le volume d'apprentis est en baisse entre 2021 et 2022 (-24 ETPT) avant d'être partiellement reconstitué entre 2022 et 2023 (+17 ETPT). Par ailleurs, le périmètre hors plafond prend en compte un nombre limité de prolongations de thèses, autorisées exceptionnellement à la suite de la crise COVID (+5 ETPT).

L'évolution du schéma d'emploi de l'IRSN (périmètre sous-plafond) est la suivante :

- la prévision correspond à l'évolution de +11 ETPT entre les autorisations 2022 (1 641 ETPT) et 2024 (1 652 ETPT), liée à l'évolution de la trajectoire (+12) et à un transfert vers l'ASN (-1) ;

- l'évolution en réalisation prend en compte l'évolution des ETP entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023, dont +35,6 ETP CDI. L'évolution est principalement liée aux CDI.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	3 358	3 245

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	12	54

Ce schéma reflète +18 ETP pour l'IFPEN en raison de sa politique de reconstitution des effectifs sous-plafond et +35,6 pour l'IRSN.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
IFPEN - IFP Energies Nouvelles	0	0	0
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	61 088 000	60 652 000	61 142 750
Total	61 088 000	60 652 000	61 142 750

Opérateurs

OPÉRATEUR

IFPEN - IFP Energies Nouvelles

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'Institut français du pétrole - Énergies nouvelles (IFPEN) est un acteur majeur de la recherche et de la formation dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de l'environnement. Depuis les concepts scientifiques en recherche fondamentale jusqu'aux solutions technologiques en recherche appliquée, l'innovation est au cœur de son action.

Dans le cadre de la mission d'intérêt général confiée par les pouvoirs publics, l'IFPEN concentre ses efforts sur l'apport de solutions aux défis sociétaux et industriels de l'énergie et du climat, au service de la triple transition écologique, énergétique et numérique. Les programmes de recherche et innovation de l'Institut ont pour objectif de lever des verrous scientifiques et technologiques afin de déboucher sur des innovations valorisables par l'industrie.

Les domaines d'activité relatifs aux nouvelles technologies de l'énergie (NTE) sont structurés autour de trois orientations stratégiques, conformément au contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2023 :

- climat, environnement et économie circulaire : réduire l'impact des activités humaines et industrielles sur le climat et l'environnement ;
- énergies renouvelables : produire, à partir de sources renouvelables, de l'énergie, des carburants et des intermédiaires chimiques ;
- mobilité durable : développer des solutions pour des transports efficaces et à faible impact environnemental.

Face à une large gamme de questionnements scientifiques ouverts, la recherche fondamentale vise à produire un socle transverse de connaissances nouvelles, de concepts et méthodologies, support au développement des innovations de demain.

L'IFPEN a déposé en 2023 près de 125 nouveaux brevets dans le domaine des NTE, il se place parmi les trois premiers organismes de recherche français selon le classement de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

De nombreux partenariats sont noués avec les milieux industriels et académiques nationaux, européens et internationaux. L'IFPEN contribue à la création de richesse et d'emplois, en soutenant la compétitivité des acteurs industriels et en favorisant le développement économique des filières liées aux secteurs de la mobilité, de l'énergie et des éco-industries. La mise sur le marché de ses innovations se fait au travers de collaborations étroites avec des industriels et via les filiales de son groupe. L'IFPEN accompagne le développement de start-up et PME dans le cadre d'accords leur permettant de bénéficier de son savoir-faire technique et juridique.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie		567				5 543
Dotations en fonds propres		567				5 543
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières					203	203
Subventions d'investissement					203	203
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	200	180				
Dotations en fonds propres	200	180				
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	121 198	121 199	126 335	126 335	124 063	124 063
Subventions pour charges de service public	121 199	121 199	126 335	126 335	124 063	124 063
Transferts	-1					
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					1 034	
Dotations en fonds propres					1 034	
Total	121 398	121 946	126 335	126 335	125 300	129 809

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à l'IFPEN au titre du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » s'élève à 126,3 M€ en AE=CP en LFI 2023, pour un montant exécuté de 124,1 M€ en AE=CP. Ce montant comprend la réserve de précaution, le surgel de +1 % et une part de la taxation interministérielle au profit de l'exposition universelle d'OSAKA, ainsi qu'un dégel en fin de gestion pour 0,9 M€ en AE=CP.

Les financements liés au programme 362 « Écologie » de la mission « plan de relance » correspondent à des acomptes sur subventions apportés dans le cadre du plan de relance pour des rénovations énergétiques des bâtiments publics. Ces subventions visent à financer des travaux sur trois bâtiments du site de Solaize :

- installation de panneaux solaires ;
- rénovation de la ventilation et des éclairages ;
- isolation et rénovation des ventilations.

Les financements liés aux autres programmes (P218 et P348 pour 2023) s'expliquent par le développement de programmes de recherche communs avec d'autres établissements.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	155 000	155 084	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	137 000 124 100 12 900	124 063 124 063
Fonctionnement autre que les charges de personnel	138 000	136 146	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		14 215
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	28 900 28 900	30 761 30 678 83	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	143 300	147 572 1 496
Total des charges	293 000	291 230	Total des produits	280 300	285 850
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	12 700	5 380
Total : équilibre du CR	293 000	291 230	Total : équilibre du CR	293 000	291 230

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	16 200	23 885
Investissements	24 300	28 352	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 600	4 357
			Autres ressources	3 600	18
Remboursement des dettes financières	1 100	1 061	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	25 400	29 413	Total des ressources	21 400	28 260
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 000	1 153

* Voté

Le compte de résultat peut être décomposé selon les éléments suivants :

- une subvention pour charges de service public (SCSP) de 124,1 M€ ;
- les autres subventions (14,2 M€) sont issues principalement de l'Union européenne (2,6 M€), de l'ANR CARNOT (3 M€), de l'ANR dont préservation des emplois et PEPR (1,65 M€), de l'ADEME (1,7 M€) et d'une subvention ponctuelle liée au surcoût énergétique (aide ENERGO 1,1 M€) ;
- les autres produits sont constitués à hauteur de 143 M€ par des ressources propres, en particulier par des redevances (52,9 M€), prestations et recherches collaboratives (38,2 M€), dividendes (43,2 M€), production immobilisée (6,5 M€), quote-part de subvention d'investissement (1,5 M€) et produits exceptionnels (1,1 M€) ;

- les dépenses de personnel correspondent à la masse salariale, charges sociales incluses, pour un montant de 155,1 M€. Le nombre d'ETPT rémunérés en 2023 est de 1 746.

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement aux frais de fonctionnement directement imputés sur projets, aux frais de personnel détaché, au plan d'épargne groupe, à la taxe sur les salaires et à la contribution économique territoriale, aux charges externes à immobiliser, aux dotations nettes aux provisions et aux amortissements. Elles intègrent également dans le compte de résultat ci-dessus les autres charges (financières, exceptionnelles, d'intéressement, d'impôt sur les sociétés et de moins-value de cessions d'actifs). Au global, les charges de fonctionnement sont de 136,1 M€.

En clôture 2023, le montant total des charges est de 291,2 M€ et celui des produits de 285,8 M€ : le compte de résultat fait ainsi apparaître une perte de -5,3 M€.

Sous la demande des tutelles et du Conseil d'administration, l'IFPEN a su piloter sa structure de coûts pour limiter la perte en 2023 qui s'établissait à 12,7 M€ dans le BI 2023.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
19 730	15 530	32 033

L'amélioration de la trésorerie en fin d'année 2023 par rapport au BI 2023 résulte de divers facteurs, tels que le versement en fin d'exercice d'acomptes importants en lien avec la montée en puissance des financements sur appels à projets (PEPR) ou le décalage de paiements sur début 2024 de facturation de dépenses significatives comptabilisées fin 2023 (énergies, chantiers de travaux, etc.). La trésorerie non fléchée de l'établissement demeure proche des résultats des précédentes années.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
1 - Mobilité durable	16 489 18 700	13 602 12 263	0 0	0 0	30 091 30 963
2 - Energies nouvelles	27 989 28 592	18 521 19 052	0 0	0 0	46 510 47 644
3 - Recherche fondamentale transverse	27 882 32 970	19 970 17 338	0 0	0 0	47 852 50 308
4 - Climat, Environnement, Economie circulaire	20 970 26 239	19 583 15 627	0 0	0 0	40 553 41 866
5 - Activités filiales - Incubateur et PME-PMI	3 296 3 365	3 331 1 622	0 0	0 0	6 627 4 987
6 - Formation (CRF)	8 201 8 858	7 342 7 120	0 0	0 0	15 543 15 978
7 - Activités hydrocarbures	34 417 31 009	21 160 21 537	0 0	0 0	55 577 52 546
8 - Transverses et autres charges	2 626 2 317	14 778 17 021	25 238 0	0 27 947	42 642 47 285
Total	141 870 152 050	118 287 111 580	25 238 0	0 27 947	285 395 291 577

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 703	1 798	1 746
– sous plafond	1 612	1 706	1 646
– hors plafond	91	92	100
<i>dont contrats aidés</i>		6	5
<i>dont apprentis</i>	30	30	35
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	11	7	11
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	11	7	11

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En raison d'un marché de l'emploi sous tension, le volume de démissions a sensiblement augmenté en 2022 et les délais de recrutement se sont allongés, retardant significativement le retour à un effectif en adéquation avec les besoins identifiés de l'établissement pour réaliser ses missions.

Dans ce contexte durablement altéré, une progression de l'effectif global est constatée, en particulier de l'effectif sous plafond, en lien avec les efforts de recrutement mis en place couplés à un reflux des démissions. Cette progression reste inférieure au plafond fixé à l'établissement.

OPÉRATEUR

IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le gouvernement a déposé un projet de loi relatif à une évolution de l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, dont la mise en œuvre est prévue à ce stade au 01/01/2025 et qui comprend les trois volets suivants :

- La création d'une nouvelle autorité administrative indépendante, résultant de la fusion de l'actuelle Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ;
- Le transfert au CEA des contrats de travail des salariés de l'IRSN qui exercent des missions relatives à la fourniture et à l'exploitation de dosimètres à lecture différée ;
- Le transfert des personnels de la direction de l'expertise nucléaire de défense vers le CEA pour une mise à disposition du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense.

Indépendamment des futures structures d'accueil des activités menées jusqu'en 2024 par l'IRSN, la mise en œuvre des missions de l'IRSN s'inscrit, depuis plusieurs années, dans un contexte présentant des enjeux et des défis majeurs, à la fois du fait de l'évolution du paysage électronucléaire en lien avec la transition énergétique, de l'usage croissant et diversifiés des rayonnements ionisants que ce soit dans le monde de la recherche ou du secteur médical, des attentes sociétales croissantes sur la compréhension des risques et d'accès à l'expertise.

En réponse à ces attentes et à ces enjeux, l'action de l'IRSN s'organise autour des quatre axes stratégiques suivants :

- Maintenir une expertise de qualité, en apportant un appui aux pouvoirs publics, en contribuant à l'élaboration et au déploiement des politiques publiques ainsi qu'à la promotion des approches françaises de sûreté et de radioprotection auprès des homologues étrangers et notamment au sein du réseau ETSO ;
- Déployer la stratégie scientifique et conduire une recherche de haut niveau, en favorisant l'émergence de partenariats, en valorisant les plateformes expérimentales de l'Institut, en renforçant les liens avec le secteur académique ;
- Inscrire dans la durée et développer la politique de transparence et d'ouverture à la société, en accompagnant la montée en compétence de la société civile, en contribuant à un dialogue régulier avec les parties prenantes et en considérant leurs attentes dans les orientations des travaux de recherche ;
- Adapter l'appui aux services de l'État pour faire face à l'évolution de la nature des situations de crise nucléaire ou radiologique, en développant une capacité de réponse vis-à-vis de situations d'urgence de type NRBC et en renforçant l'action menée dans le domaine du post-accidentel.

Par ailleurs, l'importance de la disponibilité opérationnelle du réacteur Cabri fait partie des défis de taille, ce qui présente des enjeux de nature technologique mais aussi de maîtrise des coûts et d'optimisation des relations contractuelles avec le CEA afin de l'inciter, en tant qu'exploitant de CABRI, à une maîtrise renforcée du pilotage des travaux à conduire sur le réacteur.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie						10 000
Dotations en fonds propres						10 000
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	-130	26			390	338
Transferts	-130	26			390	338
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	59	15				
Transferts	59	15				
P212 – Soutien de la politique de la défense	4 200	4 200	4 300	4 300	4 199	4 199
Subventions pour charges de service public	4 200	4 200	4 300	4 300	4 199	4 199
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	20	20			120	108
Subventions pour charges de service public	20	20				
Dotations en fonds propres					12	
Subventions d'investissement					108	108
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	167 396	167 396	179 418	179 418	175 135	175 135
Subventions pour charges de service public	167 396	167 396	179 418	179 418	175 135	175 135
P363 – Compétitivité	446	446				
Subventions pour charges de service public	225	225				
Transferts	221	221				
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail					240	240
Subventions pour charges de service public					240	240
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					78	
Dotations en fonds propres					78	

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P349 – Transformation publique		695				
Transferts		695				
Total	171 991	172 798	183 718	183 718	180 162	190 020

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention pour charge de service public allouée à l'IRSN au titre du programme 190 s'élève à 175,1 M€ en 2023, en augmentation de +7,7 M€ par rapport à 2022, à la suite des différents constats posés concernant la soutenabilité financière de l'Institut.

La subvention pour charges de service public inscrite au programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « défense » participe au financement des activités de l'Institut en matière de sûreté et de radioprotection des activités et installations de défense. Le montant alloué à l'IRSN en 2023 est de 4,2 M€, identique au montant alloué en 2022.

L'IRSN bénéficie par ailleurs d'une taxe affectée versée par les exploitants d'installations nucléaires de base, plafonnée à 61,1 M€ en 2023.

Les projets immobiliers retenus dans le cadre du plan France relance, pour un financement global de 21,6 M€, ont été financés à hauteur de 7,9 M€ au cours de l'exercice 2021 via le programme 362 « Écologie » de la mission « plan de relance ». Un versement de 10 M€ est réalisé en 2023.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	152 795	154 839	Subventions de l'État	165 869	179 334
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>495</i>	<i>453</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>165 869</i>	<i>179 334</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	167 083	173 341	Fiscalité affectée	60 652	61 143
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	8 154	5 559
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	48 000	51 938	Revenus d'activité et autres produits	53 255	53 607
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>48 000</i>	<i>51 898</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>12 000</i>	<i>14 205</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>40</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>8</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>5 800</i>	<i>8 008</i>
Total des charges	319 878	328 180	Total des produits	287 930	299 643
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	31 948	28 537
Total : équilibre du CR	319 878	328 180	Total : équilibre du CR	319 878	328 180

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 748		Capacité d'autofinancement		1 180
Investissements	24 649	19 450	Financement de l'actif par l'État	25 780	10 261
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		-11
			Autres ressources	100	183
Remboursement des dettes financières	2 260	2 256	Augmentation des dettes financières		-3
Total des emplois	28 657	21 706	Total des ressources	25 880	11 610
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 777	10 095

* Voté

Les données d'exécution correspondent au compte financier provisoire soumis au commissaire aux comptes et adressé au conseil d'administration de l'IRSN.

Le compte de résultat présente un déficit de -28,5 M€ au compte financier 2023, pour un déficit prévu en budget initial 2023 de -31,9 M€, soit un écart de +3,4 M€.

Charges

Le niveau des charges de l'exercice augmente de +8,3 M€ entre le BI et l'exécution :

L'enveloppe de personnel, prévue à hauteur de 152,8 M€, s'élève à 154,8 M€, soit un écart de +2 M€, notamment lié aux revalorisations salariales réalisées en cours d'exercice, dans le contexte inflationniste.

Le montant des charges décaissables de l'enveloppe de fonctionnement, budgété à 119,1 M€, est réalisé à hauteur de 121,4 M€, soit un écart de +2,3 M€. L'écart s'explique principalement par l'augmentation des frais de mission (+1,2 M€) et des frais d'entretien et réparation (+1,2 M€).

Les opérations non décaissables de l'exercice progressent de +3,9 M€ par rapport au BI, principalement en raison de l'évolution des dotations aux amortissements (+3 M€).

Produits

Le niveau des produits de l'exercice augmente de +11,7 M€ entre le BI et l'exécution. Les principaux écarts sont synthétisés ci-dessous :

Les subventions pour charges de service public augmentent de +13,4 M€ entre le BI et l'exécution, à la suite du reclassement de 13,5 M€ initialement prévus en subvention pour charge d'investissement. Les autres subventions baissent de -2,6 M€.

Les autres produits encaissables baissent de -4,1 M€ (notamment contrats de recherche) par rapport au BI. Les produits non encaissables (reprises de provisions) sont en excédent de +4,4 M€.

Capacité d'autofinancement

L'insuffisance d'autofinancement, prévue lors du BI 2023 à -1,7 M€, s'exécute en capacité d'autofinancement de 1,2 M€, soit une variation +2,9 M€. Cette évolution résulte principalement du reclassement de subvention et des augmentations de charges évoquées ci-dessus.

Ressources

L'écart entre BI et exécution en ressources est de -14,3 M€, dont +1,2 liés à la CAF, -13,5 M€ lié au reclassement de subvention, et -2 M€ sur financements d'investissement (12,2 M€ prévus en BI au titre du plan de relance, exécutés à hauteur de 10,3 M€).

Emplois

Les emplois sont exécutés pour 21,7 M€, contre 28,6 M€ prévus au budget initial. L'écart de -6,9 M€, se compose :

- de -5,2 M€ concernant les acquisitions d'immobilisations, exécutées pour 19,4 M€ au lieu de 24,6 M€, (décalage de réalisation du projet Pastis, du bâtiment tertiaire à Cadarache, de projet financés par les ressources « soutenabilité ») ;
- de l'écart de 1,7 M€ lié à la CAF.

L'ensemble fait varier le fonds de roulement de -10,1 M€, à comparer à -2,8 M€ au BI.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
32 238	25 208	38 315

La trésorerie s'améliore de 6,1 M€ par rapport à fin 2022, et de 13,1 M€ par rapport au budget initial 2023.

L'évolution significative du niveau de trésorerie par rapport au niveau prévu en BI (+13,1 M€) est principalement liée à l'évolution du BFR : -12,8 M€ prévus en BI 2023, à comparer à -27,9 M€ en exécution 2023, soit -15,1 M€, correspondant principalement à une augmentation des dettes non financières (+14 M€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	160 194	160 194	161 571	161 571
Fonctionnement	110 729	111 683	103 341	106 946
Intervention	0	0	0	0
Investissement	29 584	26 148	19 534	19 415
Total des dépenses AE (A) CP (B)	300 507	298 025	284 446	287 933
dont contributions employeur au CAS pensions	495	495	453	453

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	277 807	277 274
Subvention pour charges de service public	165 869	179 344
Autres financements de l'État	13 660	472
Fiscalité affectée	60 652	61 143
Autres financements publics	3 671	1 961
Recettes propres	33 955	34 355
Recettes fléchées	16 604	16 325
Financements de l'État fléchés	14 969	14 362
Autres financements publics fléchés	1 635	1 963
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	294 411	293 600
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	5 667
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 614	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
001 - Sûreté radioprotection des installations	64 636 61 539	21 958 19 089	29 921 29 087	0 0	0 0	10 544 4 814	4 541 3 860	97 138 85 442	99 098 94 486
002 - Sécurité, non- prolifération	7 791 7 326	2 385 2 822	2 406 2 062	0 0	0 0	864 393	933 609	11 040 10 540	11 130 9 997
003 - Radioprotection homme environnement	36 903 37 103	20 628 21 016	20 476 19 235	0 0	0 0	9 537 5 088	7 658 4 378	67 068 63 206	65 037 60 716
004 - Crise et post- accidentel	5 176 5 200	2 937 3 327	2 988 2 964	0 0	0 0	2 896 1 522	2 464 1 957	11 009 10 049	10 628 10 121
005 - Transparence, ouv société, culture sûreté	3 962 4 054	3 192 2 638	3 098 2 083	0 0	0 0	96 0	96 25	7 250 6 691	7 156 6 162
006 - Stratégie, excellence scientif. et tech.	3 521 3 924	2 163 1 209	1 803 1 450	0 0	0 0	0 0	0 1	5 684 5 133	5 324 5 375
007 - Mises à disposition	4 139 3 429	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	4 139 3 429	4 139 3 429
CDC - Autre immobilier	2 786 2 613	24 310 21 917	22 753 21 775	0 0	0 0	3 089 795	1 544 530	30 185 25 326	27 083 24 919
CDC - Feusmétal	0 0	450 1 235	1 193 953	0 0	0 0	0 0	0 0	450 1 235	1 193 953
CDC - Fonctionnement et support	28 223 33 228	14 498 14 779	12 911 12 701	0 0	0 0	247 491	247 330	42 968 48 498	41 381 46 259
CDC - Informatique	2 740 2 799	17 708 15 055	12 642 13 227	0 0	0 0	1 500 2 163	1 600 2 568	21 948 20 017	16 982 18 594
CDC - Schéma directeur immobilier	317 357	500 255	1 492 1 411	0 0	0 0	811 4 268	7 065 5 156	1 628 4 880	8 874 6 923
Total	160 194 161 572	110 729 103 341	111 683 106 946	0 0	0 0	29 584 19 534	26 148 19 415	300 507 284 446	298 025 287 933

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 614	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	760	660
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	28 636	22 407
Autres décaissements non budgétaires	0	23 843
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	33 010	46 911
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	6 087
Abondement de la trésorerie fléchée	5 836	9 202
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	33 010	52 998

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	5 667
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	100	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	28 636	21 383
Autres encaissements non budgétaires	0	25 948
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	28 736	52 998
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 274	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	10 110	3 115
Total des financements	33 010	52 998

* Voté

Dépenses

L'exécution de 287,9 M€ est en retrait de 10,1 M€ par rapport au niveau du budget initial, dont +1,4 M€ sur l'enveloppe de personnel, -4,7 M€ sur l'enveloppe de fonctionnement, -6,7 M€ sur l'enveloppe d'investissement.

L'évolution de l'enveloppe de personnel (+1,4 M€) est liée d'une part aux revalorisations salariales réalisées en cours d'exercice, dans le contexte d'inflation cumulée depuis 2022 (RMPP de +4,1 % au lieu de +3,2 %, rachat de RTT, etc.), et d'autre part au sous-effectif de 58 ETPT.

En fonctionnement, l'exécution des CP, de -4,7 M€ par rapport au BI, comprend une baisse de -4,2 M€ prévue en BR, visant à absorber une part de revalorisation salariale (0,9 M€), le surgel de la subvention du programme 190 (1 M€), et des baisses de recettes de 0,8 M€. Le BR intègre aussi une reprévision à la baisse des dépenses de fluides (-0,6 M€). L'exécution est proche du BR (-0,5 M€).

En investissement, la sous-exécution des CP, de -6,7 M€ est notamment liée aux décalages des paiements concernant les projets de recherche en sûreté des systèmes passifs, pour -2,1 M€, du bâtiment tertiaire de Cadarache pour -1,9 M€, et de projets financés dans le cadre des constats posés au titre de la soutenabilité (-3,2 M€ vers 2024 décalés dès le budget rectificatif 2023).

Recettes

L'exécution est en retrait de -0,8 M€ par rapport au budget initial, soit 293,6 M€ au lieu de 294,4 M€. Cet écart comprend notamment un décalage de versement de financements de -1,1 M€ concernant le projet de recherche en sûreté des systèmes passifs, et un écart favorable de 0,5 M€ au titre de la contribution versée par les exploitants en lien avec le décalage de l'impact financier de la sortie de deux installations nucléaires de base - INB du périmètre assujetti.

Par rapport au budget initial 2023, le solde budgétaire s'améliore de 9,3 M€, +5,7 M€ au lieu de -3,6 M€, et l'évolution de la trésorerie s'améliore de 10,4 M€, +6,1 M€ au lieu de -4,3 M€, principalement sous l'effet de la limitation des dépenses de fonctionnement et du décalage des dépenses d'investissement, évoqués ci-dessus.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 661	1 757	1 699
– sous plafond	1 581	1 652	1 599
– hors plafond	80	105	100
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	21	46	38
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La réalisation de 1 599 ETPT sous plafond est en retrait de 53 ETPT par rapport au niveau des autorisations d'emplois de 1 652 ETPT.

Pour mémoire l'évolution des effectifs hors plafond reflète, essentiellement, celles des apprentis.

PROGRAMME 192
Recherche et enseignement supérieur
en matière économique et industrielle

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas COURBE

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, le soutien public à la recherche et à l'innovation constitue l'un des principaux leviers de la compétitivité des entreprises et de l'emploi ainsi que du renforcement de la souveraineté.

Le soutien public à la recherche se traduit, dans le cadre du programme 192, en premier lieu par les cinq dépenses fiscales qui y sont rattachées et dont le nombre a été réduit depuis 2022 (elles étaient encore 9 en 2019).

Parmi elles, les deux plus emblématiques sont :

- Le **crédit d'impôt innovation (CII)**, réservé aux PME, et dont le coût est évalué à 303 M€ en 2022[1] et prévu à 320 M€ pour 2023, est la principale dépense fiscale rattachée au programme 192 contribuant à l'objectif 2 : « Favoriser l'innovation par les entreprises ». Les entreprises concernées peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau. L'assiette des dépenses éligibles est plafonnée à 400 000 euros par an et par entreprise.

Une étude menée par l'INSEE en 2019[2] établit que les PME qui bénéficient du CII connaissent un développement plus dynamique que celles n'en disposant pas. En 2013, date d'introduction du CII, l'écart en termes d'emploi entre les PME bénéficiaires et celles non bénéficiaires était d'1,8 point, et a atteint 5 points en 2015. Leur chiffre d'affaires est également plus élevé : en 2015, il était de 2,5 % supérieur à celui des non bénéficiaires, puis supérieur à 5 % en 2016. Enfin, l'étude démontre que les PME bénéficiaires du CII dans le secteur industriel créent en moyenne davantage de nouveaux produits que les autres.

- Le dispositif d'exonération fiscale et sociale des **jeunes entreprises innovantes (JEI)** confirme son attractivité : le nombre de bénéficiaires du dispositif a plus que triplé depuis sa création, passant de 1 300 en 2004 à 4 324 en 2022 pour une dépense budgétaire en 2023 de 326,2 M€ (compensation de l'exonération de cotisation à la sécurité sociale, y compris en 2023 un effet report d'exécutions passées). Les objectifs du dispositif JEI sont les suivants : inciter les jeunes entreprises à engager des dépenses de R&D, augmenter l'emploi des chercheurs et du personnel salarié associé à ces activités. L'indicateur de performance du programme montre que les entreprises bénéficiaires du statut de JEI connaissent une dynamique d'emploi très supérieure aux entreprises comparables qui ne touchent pas ces aides. En 2021, l'écart entre la dynamique d'emploi des JEI sur les 4 premières années d'existence et celle d'entreprises similaires est estimé à +78 % (+137 % en 2020). Par ailleurs, la Commission européenne a réalisé en 2014 un comparatif des dispositifs d'incitation fiscaux à la R&D et a classé la JEI en première position au niveau européen. En juin 2022, un rapport du Gouvernement[3] confirme cet effet positif du dispositif sur l'activité économique, la JEI favorisant chez les entreprises bénéficiaires un accroissement de l'emploi, du salaire par tête et des dépenses de R&D. Le rapport souligne également que le dispositif entraîne un recours plus fort des entreprises aux aides à l'innovation de Bpifrance et au crédit d'impôt recherche (CIR). Il conduit les entreprises bénéficiaires à accroître globalement leur effort de R&D d'un montant supérieur au coût du régime pour les finances publiques.

Considérant ces évaluations positives, et conformément aux recommandations du rapport remis au Gouvernement par le député Paul Midy en juin 2023, le dispositif JEI a été renforcé par la loi de finances pour 2024. Les avantages sont étendus à une nouvelle catégorie « Jeunes entreprises de croissance » (JEC), et les particuliers investissant dans des JEI/JEC sont désormais éligibles à des réductions d'impôt. Parallèlement, l'exonération totale ou partielle des bénéfices a été supprimée pour les JEI créées à partir du 1^{er} janvier 2024. Les exonérations de cotisations sociales et d'impôts locaux restent maintenues.

La réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), l'amortissement exceptionnel sur cinq ans des investissements réalisés dans les petites et moyennes entreprises innovantes, et l'imputation sur le revenu global du déficit provenant des frais de prise de brevet et de maintenance représentent, en cumulé, 57 M€ de dépenses fiscales.

La politique d'innovation incitative s'est traduite également par le financement de programmes d'innovation, via le fonds de compétitivité des entreprises, tel que le plan de politique industrielle Nano 2022 (2018-2022) qui décline et prolonge en France le projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) microélectronique.

Au-delà de ces actions de soutien à l'innovation, le programme porte une partie des moyens de plusieurs écoles d'enseignement supérieur :

- Le **Groupe Mines Télécom (GMT)** regroupe l'École nationale supérieure des mines de Paris et l'Institut Mines-Télécom (IMT). L'IMT a adopté sa nouvelle stratégie 2023-2027, axée sur la croissance de ses formations (notamment d'ingénieurs) et de sa recherche partenariale, son positionnement sur quatre thématiques (souveraineté numérique, industrie du futur, énergie et économie circulaire, ingénierie pour la santé) et le renforcement de son engagement pour la transition écologique. Sur cette base, un nouveau contrat d'objectifs et de performance 2023-2027 a été signé fin 2023, avec comme ambition principale la croissance de 20 % des effectifs dans les formations d'ingénieurs, accompagné d'un objectif de féminisation des promotions, cet objectif étant également la priorité du COP de Mines Paris. Les écoles du Groupe ont réussi à maintenir un haut niveau de financement sur ressources propres (soit 159,5 M€ au global, ce qui représente une progression de près de 8,6 % par rapport à l'exécuté 2022). Les effectifs d'élèves en formation ont également augmenté de 1,4 % en 2023. La progression depuis 2017 s'établit à plus de 12 %, s'inscrivant dans la ligne globale des objectifs du COP 2018-2022 ;
- Le **Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES)** prévoit une croissance de 50 % du flux annuel de ses diplômés entre 2023 et 2028 pour répondre aux besoins de l'économie dans le domaine de la statistique appliquée, tout en soutenant le développement de sa recherche grâce aux succès rencontrés dans des appels à projets en intelligence artificielle et en science des données ;
- La participation active au développement de l'**Institut polytechnique de Paris (IP Paris)**, qui a adopté une stratégie très ambitieuse pour 2030 afin de se positionner parmi les grands instituts technologiques mondiaux, avec l'objectif de passer de 8000 à 10 000 étudiants, d'amener le centre de recherche au niveau mondial en créant des centres interdisciplinaires et de lever 50 M€ / an supplémentaires, pour moitié apportés par des entreprises. Le Gouvernement a décidé fin 2023 de faire évoluer la gouvernance de l'Institut et souhaite accélérer sa montée en puissance, notamment en matière de visibilité internationale et de recherche ;
- La **Grande école du numérique (GEN)** a poursuivi la réalisation de la feuille de route qui lui a été assignée en mai 2021. Le portail des formations au numérique recense actuellement 19 000 formations, avec plus de 2 millions de recherche effectuées. GEN-SCAN, l'observatoire de l'offre de formation et de compétences numériques, associé à un moteur de recherche intelligent s'est enrichi au niveau de l'infographie et de sa carte interactive. Dans le cadre de l'appel à projets innovation, 3,145 M€ de subventions ont été accordés à 87 projets ; le rapport d'impact des 50 projets finalisés est disponible. Enfin, 69 nouvelles formations ont obtenu le label GEN et 4 159 apprenants ont été formés en 2023 ;
- Le nouveau décret constitutif de l'**École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI)** est paru au Journal officiel le 21 novembre 2023, actant notamment le passage de la tutelle de la DGE au Conseil général de l'économie (CGE) ainsi que la création d'un conseil scientifique et d'un conseil d'administration resserré. L'ENSCI a été évaluée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en octobre 2023, dont le rapport doit être communiqué au printemps 2024 pour la phase contradictoire. La recherche de l'école se structure progressivement pour s'intégrer dans le paysage de la recherche de l'enseignement supérieur. Un accord stratégique avec l'université Paris-Saclay a été signé le 1^{er} septembre 2023. Les effectifs en formation initiale (création industrielle et design textile) restent stables. Les effectifs en mastère spécialisé ont augmenté à partir de 2021 avec la création d'un troisième mastère spécialisé ;

Enfin, par le biais des dotations versées au **Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)**, le programme promeut des actions de transfert de connaissances du LNE vers l'industrie et participe à la compétitivité des entreprises en ayant un rôle majeur dans la définition de standards internationaux en matière de mesure. Le LNE a poursuivi ses travaux sur les thématiques ciblées dans le contrat d'objectifs : technologies quantiques, intelligence artificielle, nanométrie, fabrication additive, métrologie chimique pour la santé et l'environnement. Dans le domaine de la métrologie scientifique, le LNE a achevé des projets dans le domaine de la transition écologique (environnement, qualité de l'air et énergie) et de la métrologie électrique.

Enfin, le LNE a contribué activement à l'adoption par l'ITU (Union Internationale des Télécommunications) du Temps universel coordonné (UTC) « continu » comme l'échelle de temps de référence recommandée au niveau international. Cette avancée majeure permettra de supprimer les secondes dites intercalaires pour ainsi éviter les risques de dysfonctionnement d'infrastructures numériques. C'est le fruit d'un travail de plus de 23 années pour lequel la France a joué un rôle majeur.

[1] Chiffres issus du tome 2 du « Voies et moyens » annexé au PLF 2024.

[2] BUNEL et *alii*, Évaluation du crédit d'impôt innovation, 2019, INSEE 3 Notamment QUANTIN et al., Plan d'évaluation des aides à la RDI (régime cadre aide d'État n° 40391), octobre 2020.

[3] DGE, Rapport du Gouvernement au Parlement, juin 2022.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la valorisation de la recherche et développer l'efficacité des formations des écoles du programme

INDICATEUR 1.1 : Part du montant des contrats de recherche et des partenariats rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche

INDICATEUR 1.2 : Bibliométrie des écoles

INDICATEUR 1.3 : Coût unitaire de formation par étudiant

INDICATEUR 1.4 : Taux d'insertion des diplômés dans les 6 mois suivant l'obtention du diplôme

OBJECTIF 2 : Favoriser l'innovation par les entreprises

INDICATEUR 2.1 : Impact des exonérations sociales octroyées aux JEI sur leur développement : écart entre la dynamique d'emploi des JEI sur les 4 premières années d'existence et celle d'entreprises similaires

INDICATEUR 2.2 : Nombre de brevets déposés par an par les chefs de file bénéficiaires du Plan Nano2022

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la valorisation de la recherche et développer l'efficacité des formations des écoles du programme

INDICATEUR

1.1 – Part du montant des contrats de recherche et des partenariats rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part du montant des contrats de recherche et des partenariats rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche	%	38,9	39,4	38	42	cible atteinte	40

Commentaires techniques

Source des données : Consolidation des informations apportées par les établissements concernés (Groupe Mines Télécom et GENES ; le Groupe Mines Télécom est constitué de l'Institut Mines-Télécom et sa filiale sous forme de GIE Eurécom, de l'école des mines de Paris, d'Armines pour la partie de ses activités en lien avec les écoles des mines).

Mode de calcul : L'ensemble des ressources consacrées à la recherche comprend, d'une part, la partie de la subvention pour charges de service public du programme 192 qui sont affectées aux activités de recherche des écoles, estimées à partir de la comptabilité analytique des écoles, et d'autre part les ressources propres en recherche.

Les ressources propres en recherche comprennent les ressources en recherche sur financement privé et les ressources propres en recherche sur financement public (financement public des projets de recherche retenus après appel à projets par l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'État ou les collectivités locales dans les pôles de compétitivité, par l'Union européenne, abondement Institut Carnot, etc.). Les ressources propres sur financement privé comprennent principalement des contrats de recherche avec les entreprises, des recettes de valorisation de la recherche, les dotations apportées aux écoles par des fondations et le financement de chaires de recherche par les entreprises.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif 1 est associé à l'action « Organismes de formation supérieure et de recherche ». Les indicateurs associés concernent le Groupe Mines Télécom, constitué de l'Institut Mines-Télécom avec ses huit écoles : Télécom Paris, Télécom SudParis, IMT Business School (Télécom École de Management), Mines Saint-Étienne, IMT Mines Ales, IMT Mines Albi, IMT Atlantique, IMT Nord Europe (IMT LilleDouai), de l'École des mines de Paris ainsi que des écoles relevant du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (École nationale de la statistique et de l'administration économique - ENSAE et École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information – ENSAI) et enfin de l'école de création industrielle ENSCI. Pour le groupe Mines Télécom, les activités de recherche de l'association Armines réalisées dans le cadre de son partenariat stratégique avec les écoles de ce groupe sont prises en compte dans les indicateurs, ainsi que les activités du GIE EURECOM.

L'activité de recherche des écoles placées sous tutelle du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est largement orientée vers les préoccupations des entreprises, auxquelles elles entendent répondre par une démarche scientifique de haut niveau, se traduisant notamment par la production de résultats donnant lieu à des publications de premier rang international. Ce modèle de recherche partenariale vise à

développer dans les laboratoires des écoles des actions de recherche menées en étroite collaboration avec les entreprises dans un souci de transfert technologique, et permet ainsi d'allier la production de connaissances académiques et leur valorisation industrielle.

Le financement de la recherche est ainsi assuré à quasi parité par la partie de la subvention pour charges de service public et les salaires d'agents de l'État affectés à la recherche, et par des ressources propres, constituées des financements des entreprises, les apports des collectivités locales et les financements publics nationaux et européens sur projets. La crise sanitaire de 2020 et 2021 a rendu incertaines les prévisions.

En temps normal, l'évaluation des partenariats et des retombées industrielles fournit une mesure pertinente des actions engagées et permet d'apprécier les contributions effectuées à ce titre à la croissance et à la compétitivité technologique. L'enseignement supérieur est de plus en plus compétitif au niveau international, il convient donc d'offrir des formations attractives, susceptibles de fournir à l'économie nationale des cadres du plus haut niveau, et d'attirer les meilleurs enseignants chercheurs et étudiants étrangers, ces deux dimensions étant liées.

L'évolution du coût par étudiant des formations dispensées par les écoles rattachées au programme (et plus encore de la part de la subvention consacrée à la formation rapportée au nombre d'étudiants) constitue une exigence importante au regard de la dépense publique : c'est l'objet de l'indicateur 1.3.

La qualité de la réponse aux besoins des entreprises peut s'évaluer par le taux d'insertion des élèves récemment diplômés, révélateur de la qualité des relations avec les acteurs économiques locaux, nationaux ou internationaux, et du niveau de confiance que ces acteurs accordent aux formations mises en place.

Le fléchissement, un temps envisagé, lié à la crise sanitaire n'a pas été majeur et les interactions en recherche avec les parties prenantes sont reparties sur de bonnes bases. L'activité directe avec les entreprises a bénéficié du caractère pluriannuel des contrats et des relations écoles-entreprises toujours très riches pour les écoles du programme. Les financements publics exceptionnels de la période (plan de relance, France 2030...) ont contribué à l'accroissement des ressources propres en recherche.

INDICATEUR

1.2 – Bibliométrie des écoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre moyen de publications scientifiques de rang "A" rapporté au nombre de chercheurs (ETP)	Nb	3,9	4,0	3,9	Non connu	donnée non renseignée	4,0

Commentaires techniques

Sources des données : consolidation des informations apportées par les établissements concernés (même périmètre que l'indicateur 1.1). Les sources internationales de comptabilisation bibliométrique sont multiples. À l'occasion de la mise au point du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP), l'Institut Mines-télécom a fait évoluer sa référence sur la base SCOPUS, reconnue comme étant plus fiable. La consolidation des entrées de cette base est plus tardive et n'est pas disponible pour le rapport annuel de performance 2023.

Mode de calcul : Publications scientifiques de rang « A » annuelles, rapportées au nombre de chercheurs compté en ETP (NB : un enseignant chercheur est compté comme 0,5 ETP recherche).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat ne peut pas être estimé au moment de la rédaction du rapport annuel de performances.

INDICATEUR

1.3 – Coût unitaire de formation par étudiant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coût unitaire de formation par étudiant	indice	83,9	87	84	87,1	absence amélioration	84

Commentaires techniques

Source des données : ensemble des écoles du programme sur la base du nombre d'élèves diplômés et d'une comptabilité analytique des coûts de l'établissement.

Mode de calcul : L'année 2010 est prise comme année de référence (indicateur 100).

Le coût unitaire en euros par étudiant est établi en divisant l'ensemble des ressources consacrées par les écoles à la formation (obtenues à partir de la comptabilité analytique) par le nombre total d'étudiants en formation (ingénieur, master, mastère spécialisé, doctorat, etc., hors auditeurs libres et stagiaires en formation continue non diplômante).

L'indicateur de l'année N est obtenu à partir de celui en année N-1 en le multipliant par le rapport du coût par étudiant en année N (corrige de l'inflation sur la base de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages) au coût par étudiant en année N-1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La cible 2023 n'est pas atteinte. Les résultats 2020 et 2021 (respectivement 84,8 et 83,9) avaient atteint des niveaux particulièrement bas en raison de la crise sanitaire, qui avait eu pour effet de réduire les coûts de formation. Le coût unitaire a connu une hausse de 3 points entre 2022 et 2023, et s'est stabilisé entre 2022 et 2023. Sur une plus longue durée, l'indicateur reste en légère baisse, puisqu'il était de 89,9 en 2018 et 88,8 en 2019.

INDICATEUR

1.4 – Taux d'insertion des diplômés dans les 6 mois suivant l'obtention du diplôme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'insertion des diplômés dans les 6 mois suivant l'obtention du diplôme	%	90,3	94,6	90	95	cible atteinte	95

Commentaires techniques

Source des données : enquêtes « premier emploi » réalisées par les écoles.

Mode de calcul : cet indicateur est calculé sur la base de réponses obtenues aux enquêtes « premier emploi » des écoles en année N, auprès des diplômés des années N-1. L'enquête est réalisée en moyenne 6 mois après l'obtention du diplôme. Le taux d'insertion est calculé comme le rapport du nombre de diplômés ayant un emploi au nombre de diplômés disponibles pour un emploi (diplômés ayant un emploi + diplômés en recherche d'emploi).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'excellent taux d'emploi à 6 mois des ingénieurs et managers confirme la forte attractivité des métiers d'ingénieurs et de managers des entreprises et atteint un niveau légèrement supérieur au taux global des écoles de la Conférence des grandes écoles. Il faut noter que le taux de recrutement des diplômés des écoles du programme à 18 mois est encore supérieur (97 %).

OBJECTIF**2 – Favoriser l'innovation par les entreprises****INDICATEUR****2.1 – Impact des exonérations sociales octroyées aux JEI sur leur développement : écart entre la dynamique d'emploi des JEI sur les 4 premières années d'existence et celle d'entreprises similaires**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Écart entre la dynamique d'emploi des JEI sur les 4 premières années d'existence et celle d'entreprises similaires	%	+117	+93	+ 50	Non connu	donnée non renseignée	+ 60

Commentaires techniques

L'indicateur mesure l'écart relatif moyen entre l'augmentation de l'effectif total d'une JEI depuis sa création et l'augmentation de l'effectif total d'une entreprise similaire ne bénéficiant pas du dispositif JEI. Les entreprises considérées sont des sociétés commerciales indépendantes créées au cours de l'année N-4 et employant au moins un salarié en année N.

L'indicateur est exprimé en points de pourcentage

Source des données : Liste des entreprises bénéficiant d'exonérations de cotisations sociales patronales au titre du statut de JEI, fournie par l'Acoss, et base de données Esane (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises) de l'Insee.

Les données d'emploi et sur la participation au dispositif JEI ne sont disponibles qu'avec retard : l'indicateur pour l'année N peut être calculé à l'été N+2.

Mode de calcul : L'indicateur se calcule en plusieurs étapes comme suit :

1. Calcul de la dynamique d'emploi par entreprise : la dynamique d'emploi est mesurée par l'augmentation de l'effectif entre la création de l'entreprise au cours de l'année N-4 et son effectif au 31/12 de l'année N ;
2. Calcul de la dynamique moyenne d'emploi par secteur d'activité pour les JEI et les non JEI ;
3. Calcul de l'écart relatif entre la dynamique d'emploi des JEI et celle des non JEI par secteur ;
4. Pondération des résultats obtenus selon le poids de chaque secteur d'activité parmi les JEI.

Il est à noter que l'échantillon considéré est restreint aux secteurs d'activité comprenant au moins 10 JEI afin d'augmenter la robustesse de l'indicateur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif 2 porte sur l'innovation et l'intégration de nouvelles technologies dans les produits et les services délivrés par les entreprises qui constituent des garants de leur compétitivité dans un monde fortement concurrentiel. L'indicateur retenu valorise l'impact du régime d'exonération sociale des Jeunes Entreprises Innovantes sur la dynamique d'emploi des entreprises bénéficiaires.

Pour rappel, les données nécessaires au calcul de cet indicateur, à savoir la liste des entreprises bénéficiant d'exonérations de cotisations sociales patronales au titre du statut de JEI fournie par l'Acoss, et la base de données Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) de l'Insee ne sont disponibles qu'avec un délai important : l'indicateur pour l'année N peut être calculé à l'été N+2. L'analyse porte donc sur les résultats de l'indicateur pour les années 2021 et 2022.

Pour l'année 2021, le résultat définitif (+117 %) s'établit nettement au-dessus du résultat provisoire communiqué dans le projet annuel de performances (PAP) pour 2024 (+78 %), ce qui s'explique par les différentes sources de données d'emploi. On observe également que le niveau de l'indicateur est proche de celui de 2020 (+137 %) bien que moins élevé. Ceci conduit à la même conclusion qu'en 2020 : les JEI semblent avoir été plus résilientes face à la crise sanitaire que leurs homologues non-JEI.

INDICATEUR**2.2 – Nombre de brevets déposés par an par les chefs de file bénéficiaires du Plan Nano2022**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de brevets déposés par an par les chefs de file bénéficiaires du Plan Nano2022	Nb	349	343	225	Non connu	donnée non renseignée	Non déterminé

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour 2022, le chiffre s'établit à 343, après consolidation des données mi-2023, le temps que les dépôts aient bien été pris en compte par l'INPI. La cible pour les cinq ans du programme 2018-2022 s'établissait à 2 000 brevets. Bien que le résultat final soit d'environ 1 700, le résultat est satisfaisant, en tenant compte de l'impact de la crise COVID-19. Il est notable que pour des thématiques aussi précises d'innovation dans un domaine – la microélectronique – déjà très breveté, le nombre de dépôts par an se maintienne et se stabilise à ce niveau.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Organismes de formation supérieure et de recherche	327 658 329 321 561 891		7 582 143 7 600 025	4 000 000 3 760 000	339 240 472 332 921 916	339 240 472
02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique	16 944 671 16 772 255	2 161 131	322 568 548 330 737 785	2 476 908	341 990 127 349 671 171	341 990 127
03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique	29 092		368 581 -104 389 245		368 581 -104 360 153	368 581
Total des AE prévues en LFI	344 603 000	0	330 519 272	6 476 908	681 599 180	681 599 180
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+2 631 193 (hors titre 2)			+2 631 193	
Total des AE ouvertes		684 230 373 (hors titre 2)			684 230 373	
Total des AE consommées	338 363 238	2 161 131	233 948 565	3 760 000	578 232 934	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Organismes de formation supérieure et de recherche	327 658 329 321 561 891		7 582 143 7 600 025		335 240 472 329 161 916	335 240 472
02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique	16 944 671 16 772 255	2 161 131	322 568 548 330 737 785	2 476 908	341 990 127 349 671 171	341 990 127
03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique	29 092		16 505 639 151 448 587		16 505 639 151 477 680	16 505 639
Total des CP prévus en LFI	344 603 000	0	346 656 330	2 476 908	693 736 238	693 736 238
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+196 042 726 (hors titre 2)			+196 042 726	
Total des CP ouverts		889 778 964 (hors titre 2)			889 778 964	
Total des CP consommés	338 363 238	2 161 131	489 786 397	0	830 310 767	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022					
01 – Organismes de formation supérieure et de recherche	320 389 283 314 959 407	7 171 691 7 027 900	4 000 000 3 840 000	331 560 974	331 560 974 325 827 307
02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique	16 944 671 16 373 240	268 207 709 267 879 488	2 476 908 2 196 974	287 629 288	287 629 288 286 449 702
03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique	364 750	390 000 118 895 540		390 000	168 200 523 119 260 290
Total des AE prévues en LFI	337 333 954	275 769 400	6 476 908	619 580 262	787 390 785
Total des AE consommées	331 697 397	393 802 928	6 036 974		731 537 299

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022					
01 – Organismes de formation supérieure et de recherche	320 389 283 314 959 407	7 171 691 7 027 900		327 560 974	327 560 974 321 987 307
02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique	16 944 671 16 373 240	268 207 709 267 879 488	2 476 908 2 196 974	287 629 288	287 629 288 286 449 702
03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique	477 205	77 295 143 109 907 018		77 295 143	245 105 666 110 384 223
Total des CP prévus en LFI	337 333 954	352 674 543	2 476 908	692 485 405	860 295 928
Total des CP consommés	331 809 852	384 814 406	2 196 974		718 821 232

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	331 697 397	344 603 000	338 363 238	331 809 852	344 603 000	338 363 238
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	364 750	0	29 092	477 205	0	29 092
Subventions pour charges de service public	331 332 647	344 603 000	338 334 146	331 332 647	344 603 000	338 334 146
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	2 161 131	0	0	2 161 131
Subventions pour charges d'investissement	0	0	2 161 131	0	0	2 161 131
Titre 6 – Dépenses d'intervention	393 802 928	330 519 272	233 948 565	384 814 406	346 656 330	489 786 397
Transferts aux ménages	6 827 900	7 365 460	7 400 025	6 827 900	7 365 460	7 400 025
Transferts aux entreprises	387 055 401	317 684 496	231 306 445	375 410 404	330 962 723	480 527 104
Transferts aux autres collectivités	-80 373	5 469 316	-4 757 905	2 576 102	8 328 147	1 859 269
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	6 036 974	6 476 908	3 760 000	2 196 974	2 476 908	0
Dotations en fonds propres	6 036 974	6 476 908	3 760 000	2 196 974	2 476 908	0
Total hors FdC et AdP		681 599 180			693 736 238	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+2 631 193			+196 042 726	
Total*	731 537 299	684 230 373	578 232 934	718 821 232	889 778 964	830 310 767

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	167 809 122			167 809 122		
Total	167 809 122			167 809 122		

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		1 530 417		174 499 227				
Total		1 530 417		174 499 227				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		73 609		5 725 306				
Total		73 609		5 725 306				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023				15 519 250				
20/11/2023		1 027 167		1 027 167				
Total		1 027 167		16 546 417				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023								728 224
Total								728 224

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		2 631 193		196 770 950				728 224

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
200310	Crédit d'impôt en faveur de l'innovation Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 10070 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2012 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 244 quater B-II-k, 199 ter B, 220 B, 223 O-1-b</i>	303	320	320
110218	Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 31753 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1996 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A, VI</i>	57	58	56
230604	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires (existantes au 1er janvier 2004 ou créées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2022) Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 480 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2033 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 44 sexies A, 44 sexies-0 A</i>	13	14	12
310206	Amortissement exceptionnel sur cinq ans des investissements réalisés dans les petites et moyennes entreprises innovantes Provisions et amortissements <i>Bénéficiaires 2021 : 47 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2031 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 217 octies</i>	1	1	1
160103	Imputation sur le revenu global du déficit provenant des frais de prise de brevet et de maintenance Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1979 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2029 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 156-I bis</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		374	393	389

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Organismes de formation supérieure et de recherche		339 240 472 332 921 916	339 240 472 332 921 916		335 240 472 329 161 916	335 240 472 329 161 916
02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique		341 990 127 349 671 171	341 990 127 349 671 171		341 990 127 349 671 171	341 990 127 349 671 171
03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique		368 581 -104 360 153	368 581 -104 360 153		16 505 639 151 477 680	16 505 639 151 477 680
Total des crédits prévus en LFI *	0	681 599 180	681 599 180	0	693 736 238	693 736 238
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+2 631 193	+2 631 193		+196 042 726	+196 042 726
Total des crédits ouverts	0	684 230 373	684 230 373	0	889 778 964	889 778 964
Total des crédits consommés	0	578 232 934	578 232 934	0	830 310 767	830 310 767
Crédits ouverts - crédits consommés		+105 997 439	+105 997 439		+59 468 197	+59 468 197

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	681 599 180	681 599 180	0	693 736 238	693 736 238
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	681 599 180	681 599 180	0	693 736 238	693 736 238

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	7 080 102	7 080 102	0	7 686 955	7 686 955
Surgels	0	1 416 020	1 416 020	0	1 537 391	1 537 391
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	8 496 122	8 496 122	0	9 224 346	9 224 346

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractué	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Groupe Mines Télécom	24 844 000				405 000	18 048 996	18 048 996
Total	24 844 000				405 000	18 048 996	18 048 996

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractué	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Groupe Mines Télécom	55 261 000			2 903 281	3 308 559	18 638 576	11 994 731
Total	55 261 000			2 903 281	3 308 559	18 638 576	11 994 731

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 684 230 373	CP ouverts en 2023 * (P1) 889 778 964
AE engagées en 2023 (E2) 578 232 934	CP consommés en 2023 (P2) 830 310 767
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 830 310 767
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 105 997 439	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 359 941 023				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 359 941 023	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 830 310 767	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) -470 369 743	
AE engagées en 2023 (E2) 578 232 934	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 578 232 934	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 107 863 191	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 107 863 191

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Organismes de formation supérieure et de recherche

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Organismes de formation supérieure et de recherche		339 240 472 332 921 916	339 240 472 332 921 916		335 240 472 329 161 916	335 240 472 329 161 916

L'action n° 1 « Organismes de formation supérieure et de recherche » regroupe l'ensemble des financements apportés aux différentes écoles de formation supérieure placées sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique :

- Groupe Mines Télécom (GMT), composé de l'Institut Mines-Télécom (avec ses 8 écoles intégrées) et de l'École nationale supérieure des mines de Paris ;
- École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI-Les Ateliers) ;
- Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES) ;
- CentraleSupélec ;
- Institut polytechnique de Paris (IP Paris).

Ces établissements sont présentés de façon détaillée dans la partie « opérateurs », à l'exception de l'ENSCI, rattachée au programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au sein de la mission « Culture » de CentraleSupélec, rattachée au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la présente mission « Recherche et enseignement supérieur », et de l'Institut polytechnique de Paris, rattaché au programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » au sein de la mission « Défense ».

L'action n° 1 représente 4 152 ETPT rémunérés par les établissements (184 ETPT sous plafond pour le GENES et 2 805 ETPT pour le GMT, ainsi que 36 ETPT hors plafond pour le GENES et 1 125 ETPT pour le GMT).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	327 658 329	321 561 891	327 658 329	321 561 891
Subventions pour charges de service public	327 658 329	321 561 891	327 658 329	321 561 891
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 582 143	7 600 025	7 582 143	7 600 025
Transferts aux ménages	7 365 460	7 400 025	7 365 460	7 400 025
Transferts aux autres collectivités	216 683	200 000	216 683	200 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	4 000 000	3 760 000		
Dotations en fonds propres	4 000 000	3 760 000		
Total	339 240 472	332 921 916	335 240 472	329 161 916

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement regroupent des subventions pour charges de service public (SCSP) pour les écoles, opérateurs du programme.

Les SCSP versées aux opérateurs s'élèvent à 321 561 891 € en AE et CP en 2023.

Elles sont réparties comme suit :

	AE	CP
Groupe Mines Télécom	283 709 531	283 709 531
CentraleSupélec	9 272 923	9 272 923
GENES	23 338 693	23 338 693
ENSCI	1 714 785	1 714 785
Institut Polytechnique de Paris	3 525 959	3 525 959
TOTAL	321 561 891	321 561 891

Les écarts constatés entre la LFI et l'exécution sont principalement liés à l'application de la réserve de précaution, celle-ci n'ayant pas été réallouée aux opérateurs en fin de gestion.

Pour le Groupe Mines Télécom, la subvention pour charges de service public contribue aux dépenses de personnel pour les fonctionnaires et une partie des contractuels de l'établissement (2 805 ETPT sous plafond) ainsi qu'au financement des dépenses de fonctionnement.

Le GENES a bénéficié d'une subvention pour charges de service public de 23,3 M€ en AE et en CP, utilisée en partie pour la rémunération du personnel (184 ETPT sous plafond) et des dépenses de fonctionnement, ainsi que 500 k€ pour l'IP Paris.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de la catégorie 61 (transferts aux ménages) correspondent aux bourses sur critères sociaux versées aux élèves du Groupe Mines Télécom et du GENES, selon des critères similaires à ceux du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Les dépenses destinées aux bourses sociales du Groupe Mines-Télécom se sont élevées à 6 579 881 €, dont 413 986 € par transfert du P231 au titre de la revalorisation des taux et barèmes des bourses. Le taux de boursiers reste globalement stable (32 %). Cet indicateur ne permet pas à lui seul de mesurer l'ouverture sociale des écoles du Groupe Mines Télécom. Le développement des formations par apprentissage constitue également un levier important contribuant à une plus grande diversité des publics accueillis.

S'agissant du GENES, les dépenses destinées aux bourses sociales des élèves de l'ENSAE et de l'ENSAI se sont élevées à 0,82 M€ au total, soit 0,77 M€ versés par le programme 192 et 0,046 M€ transférés depuis le programme 231 au titre de la revalorisation des taux et barèmes des bourses. Sur l'année universitaire 2022-2023, le nombre d'élèves boursiers s'élève à 221 élèves, soit 20,7 % des élèves en formation hors fonctionnaires stagiaires et doctorants.

Enfin, une subvention de 200 000 € a été versée au GIP « Grande école du numérique » (GEN). Par arrêté du 21 octobre 2021, le GIP GEN est actuellement à durée indéterminée. Il a pour objectif de répondre aux besoins d'emplois dans le secteur du numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et de la formation, en particulier des jeunes, des femmes et des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour son fonctionnement, la GEN bénéficie d'une subvention de trois ministères (trois fois 200 000 €), le ministère chargé de l'emploi, le ministère chargé de l'éducation et de la jeunesse et le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. En 2023, la GEN a continué la réalisation de sa feuille de route : appel à projets innovation, appel à labellisation de formations, mise en place d'un observatoire des métiers du numérique (GEN-SCAN).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les dépenses d'opérations financières de la catégorie 72 (dotations en fonds propres) soit 3 840 000 € en AE, correspondent à la contribution financière de l'État aux dépenses d'investissement, et concernent en 2022 uniquement le GMT. Il s'agit d'une dotation d'un montant de 3 840 000 € pour contribuer au financement des contrats de plan État-Région (CPER) 2021-2027. Cette dotation est complétée par un report de 2021 sur 2022 d'un montant de 30 000 € en CP dédiés au paiement du solde de la première étape de l'opération complexe sportif de Corbeville (conception des terrains extérieurs) réalisée sur le plateau de Saclay.

ACTION

02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Soutien et diffusion de l'innovation technologique		341 990 127 349 671 171	341 990 127 349 671 171		341 990 127 349 671 171	341 990 127 349 671 171

L'action 2 « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » vise à accroître les capacités d'innovation et de croissance des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Entreprises de taille intermédiaire (ETI), en accompagnant financièrement leurs projets et en facilitant la diffusion large des technologies et des process innovants dans le tissu économique. Les dépenses fiscales rattachées au programme 192 qui contribuent principalement à l'objectif 2 (« favoriser l'innovation par les entreprises ») mis en avant par cette action sont :

- Le crédit impôt innovation (CII). Le CII est un crédit d'impôt réservé aux PME qui soutient les dépenses d'innovation des entreprises, c'est-à-dire les coûts engagés pour concrétiser sous forme de produit les résultats de travaux de recherche (dépenses de prototypage et d'installation pilote). Le taux de droit commun du CII est de 30 % et son assiette de dépense est plafonnée à 400 000 € par an. Certaines activités des entreprises concernées par le CII sont également éligibles, pour ce qui concerne les dépenses de personnel, aux exonérations sociales prévues par le dispositif « jeunes entreprises innovantes » porté par le programme 192. Le coût du CII est évalué à 320 M€ pour 2023 (dépense fiscale n° 200 310, donnée prévisionnelle en PLF 2024).
- La réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI). Le coût de la mesure est évalué à 58 M€ pour 2023 (dépense fiscale n° 110 218, donnée prévisionnelle).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 944 671	16 772 255	16 944 671	16 772 255
Subventions pour charges de service public	16 944 671	16 772 255	16 944 671	16 772 255
Titre 5 : Dépenses d'investissement		2 161 131		2 161 131
Subventions pour charges d'investissement		2 161 131		2 161 131

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	322 568 548	330 737 785	322 568 548	330 737 785
Transferts aux entreprises	317 684 496	330 737 785	317 684 496	330 737 785
Transferts aux autres collectivités	4 884 052		4 884 052	
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 476 908		2 476 908	
Dotations en fonds propres	2 476 908		2 476 908	
Total	341 990 127	349 671 171	341 990 127	349 671 171

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une subvention pour charge de service public (SCSP) de 16 772 255 € a été versée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE). L'écart avec la LFI 2023 (-172 416 €) résulte de la réserve de précaution et du surgel appliqué en cours d'année. Une légère modification de la répartition des enveloppes de crédits a également été opérée en gestion, au profit de la SCSP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

1. Une dotation de 326 180 618 € en AE et CP au titre du dispositif « Jeunes entreprises innovantes » (JEI)

Depuis la création du dispositif en 2004, le nombre de bénéficiaires du dispositif a plus que triplé, passant de 1 300 en 2004 à 4 324 en 2022 (le chiffre définitif de 2023 sera connu au printemps 2024). Ce dynamisme explique la complexité d'une évaluation *ex ante* du coût du dispositif. Pour la première fois en 2023, l'exécution des dépenses a été inférieure aux prévisions de la loi de finances initiale, permettant ainsi de rembourser une grande partie de la dette de l'État auprès de l'ACOSS. Le coût du dispositif serait ainsi de 269,7 M€ en 2023 (prévisions ACOSS de février 2024).

2. Une dotation de 4 557 167 € en AE et CP pour le réseau de la métrologie française (RNMF)

Ces crédits sont versés au laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et redistribués au réseau national de la métrologie selon une répartition proposée par le comité de la métrologie et validée annuellement par le conseil d'administration du LNE. En 2023, ces dotations ont concerné les 10 laboratoires du réseau (dont le LNE, le CEA, le CNAM et l'Observatoire de Paris - les quatre bénéficiaires les plus importants).

Des projets dans le domaine de la transition écologique ont porté sur la caractérisation de particules et des gaz polluants émis par des véhicules, à des fins de surveillance de la qualité de l'air et d'amélioration de la mesure pour le suivi du changement climatique. Des travaux ont aussi été menés dans le domaine des rayonnements ionisants, en lien avec le démantèlement des centrales nucléaires ou des accélérateurs médicaux. En métrologie optique, des projets portant sur la caractérisation de panneaux photovoltaïques et ou de nouveaux luminaires à LED (light-emitting diode) ont également abouti en 2023.

Dans le secteur énergétique, des projets ont permis de développer de nouveaux bancs en métrologie électrique haute tension. Par ailleurs, des travaux plus fondamentaux sur la mesure du courant devraient permettre la mise en œuvre de nouvelles références pour les mesures de courant et de résistances à partir du graphène, plus simple et plus facile à utiliser par les entreprises.

Enfin, le RNMF a contribué activement, en 2023, à l'adoption par l'ITU (Union Internationale des Télécommunications) du Temps universel coordonné (UTC) « continu » comme l'échelle de temps de référence recommandée au niveau international. Cette avancée majeure permettra de supprimer les secondes dites intercalaires pour ainsi éviter les risques de dysfonctionnement d'infrastructures numériques. C'est le fruit d'un travail de plus de 23 années pour lequel la France a joué un rôle majeur.

L'écart entre la LFI 2023 (4 884 052 €) et l'exécution (4 557 167 €), de -326 885 €, est lié à la réserve de précaution et à l'application d'un surgel, d'une part, et à un redéploiement entre les trois enveloppes de crédits disponibles du LNE, d'autre part, les crédits d'intervention (T6) et de la dotation en fonds propres (T7) ayant été légèrement diminués au profit de la SCSP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les dépenses d'investissement, soit 2 161 131 € en AE et CP, correspondent à la subvention pour charges d'investissement de la catégorie 5 du Laboratoire national d'essais (LNE), chef de file de la métrologie française. L'écart avec la LFI (-315 777 €) est lié à la réserve de précaution et à l'application d'un surgel, d'une part, et à un redéploiement entre les trois enveloppes de crédits disponibles du LNE, les crédits d'intervention (T6) et la subvention pour charges d'investissement ayant été légèrement diminués au profit de la SCSP, d'autre part.

ACTION

03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Soutien de la recherche industrielle stratégique		368 581 -104 360 153	368 581 -104 360 153		16 505 639 151 477 680	16 505 639 151 477 680

L'écart entre la LFI 2023 (0,37 M€ en AE et 16,5 M€ en CP) et l'exécution (-104,4 M€ en AE et 151,5 M€ en CP) au titre de l'action 3 résulte notamment des mouvements suivants sur la ressource disponible (ainsi que de demandes de reports sortants vers la gestion 2024) :

- application de la réserve de précaution (18 429 € en AE et 825 282 € en CP) ainsi que d'un surgel de 3 686 € en AE et 165 057 € en CP ;
- arrêté du 6 février 2023 reportant, de 2022 vers 2023, 1 530 417 € en AE et 174 499 227 € en CP au titre de Nano 2022, sur le fonds de concours n° 1-2-00339 « Financement des plans Nano 2017 et Nano 2022 par le PIA et le fonds pour l'innovation et l'industrie (EPIC BPI) » ;
- arrêté du 10 mars 2023 reportant, de la gestion 2022 vers la gestion 2023, 5 621 697 € en CP sur l'action 3, dont 3 822 618 € au titre du FUI, 1 550 853 € au titre des dispositifs en extinction du FCE et 248 226 € au titre du dispositif RAPID ;
- redéploiement de 317 374 € en AE et en CP prélevé sur les marges du FUI et redistribué aux SCSP des opérateurs du programme ;
- transfert de 15 519 250 € en CP pour le financement du plan Nano 2022, en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », à la suite du décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits ;

L'action 3 porte les dépenses des dispositifs du FCE (fonds de compétitivité des entreprises), dont le programme Nano 2022 couvrant la période 2018 - 2022, RAPID (financé par des crédits transférés du ministère des armées jusqu'à 2020, date de sa mise en extinction sur le programme) et du FUI (fonds unique interministériel des pôles de compétitivité), dispositif mis en extinction depuis 2019 sur le programme.

L'action 3 (dépenses cumulées d'intervention et de fonctionnement) fait apparaître une consommation d'autorisations d'engagement de 10 918 160 € (une fois neutralisés 115 278 313 € de retraits d'AE engagées les années antérieures à 2023) et de crédits de paiements de 151 477 6780 €. L'écart entre les crédits ouverts sur l'action 3 en LFI et les crédits consommés est lié à la réserve de précaution, à un surgel de crédits, à un redéploiement interne au programme, aux reports et à un transfert entrant de crédits dont le détail figure ci-dessus. En autorisations

d'engagement (données nettes CHORUS), ce montant est inférieur de 115 278 313 € au montant effectif des engagements de l'État réalisés au cours de l'exercice 2023. Cet écart s'explique par des mouvements sur des engagements juridiques des années antérieures (retraits d'AE) qui viennent minorer la consommation CHORUS.

Pour déterminer la consommation effective, il convient d'effectuer les retraitements suivants :

- pour le FUI : -112 454 219 € ;
- pour les Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) hors FUI et hors NANO 2022 : -104 992 € ;
- pour le dispositif « NANO 2022 » (fonds de concours inclus) : -2 719 102 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		29 092		29 092
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		29 092		29 092
Titre 6 : Dépenses d'intervention	368 581	-104 389 245	16 505 639	151 448 587
Transferts aux entreprises		-99 431 340	13 278 227	149 789 319
Transferts aux autres collectivités	368 581	-4 957 905	3 227 412	1 659 269
Total	368 581	-104 360 153	16 505 639	151 477 680

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses correspondent aux frais de gestion de Bpifrance pour les appels à projets du FUI qui lui sont confiés (29 k€ en AE et CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

En AE, la consommation est négative (-104,4 M€) et correspond à des retraits sur engagements des années antérieures et des recouvrements de crédits.

En CP, l'action 3 porte les dépenses des dispositifs suivants :

- Le FUI, placé en extinction sur le programme 192 à compter de 2019. La seule dépense d'intervention est de 6 309 € et correspond au versement d'un solde d'appel à projet de plate-forme d'innovation.
- Le FCE, dont la consommation est de 151,4 M€, principalement au titre de Nano 2022 :
 - -122,5 M€ sur le fonds de concours ;
 - -25,5 M€ hors fonds de concours ;

D'autres projets du FCE ont fait l'objet de paiements de restes à payer en 2023, pour un montant total de 3,5 M€ :

- L'appel à projets « régime d'appui aux PME pour l'innovation duale – RAPID » a conduit à une consommation de 359 k€. Ce dispositif spécifiquement consacré au financement des projets de recherche industrielle ou de développement expérimental à fort potentiel technologique sur les marchés militaire et civil a été rattaché en totalité au ministère des armées en 2021. La consommation correspond aux restes à payer restés à la DGE.
- Les paiements réalisés au titre des clusters Eurêka (hors Nano) se sont élevés à 728 k€ ;
- Les paiements réalisés au titre des projets de recherche et développement stratégique se sont élevés à 2,4 M€.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)						106 381
Transferts						106 381
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	-49 671					
Transferts	-49 671					
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)						20 632
Transferts						20 632
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	3 380 762	3 380 762	3 700 000	3 700 000	3 525 959	3 525 959
Subventions pour charges de service public	3 380 762	3 380 762	3 700 000	3 700 000	3 525 959	3 525 959
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)	1 678 906	1 678 906	1 962 883	1 962 883	1 714 785	1 714 785
Subventions pour charges de service public	1 678 906	1 678 906	1 746 200	1 746 200	1 714 785	1 714 785
Transferts			216 683	216 683		
Universités et assimilés (P150)	38 160	452 387				457 082
Transferts	38 160	452 387				457 082
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	9 034 811	9 467 741	9 469 324	9 469 324	9 272 923	9 338 936
Subventions pour charges de service public	9 085 122	9 085 122	9 469 324	9 469 324	9 272 923	9 272 923
Transferts	-50 311	382 619				66 013
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	-3 487					
Transferts	-3 487					
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	39 231 580	19 089 928				73 223 344
Transferts	39 231 580	19 089 928				73 223 344
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	262 768	637 487				654 217
Transferts	262 768	637 487				654 217
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	-72 609					
Transferts	-72 609					
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)	-59 142					
Transferts	-59 142					
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	-18 234					
Transferts	-18 234					
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (P192)	23 513 317	23 513 317	24 585 911	24 585 911	24 158 837	24 158 837
Subventions pour charges de service public	22 729 405	22 729 405	23 764 311	23 764 311	23 338 693	23 338 693
Transferts	783 912	783 912	821 600	821 600	820 144	820 144
Groupe Mines Télécom (P192)	287 932 179	284 720 319	299 522 354	295 522 354	294 049 412	290 555 715
Subventions pour charges de service public	278 085 212	278 085 212	288 978 494	288 978 494	283 709 531	283 709 531
Dotations en fonds propres	3 840 000		4 000 000		3 760 000	
Transferts	6 006 967	6 635 107	6 543 860	6 543 860	6 579 881	6 846 184

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)	23 126 045	23 126 045	24 305 631	24 305 631	23 490 553	23 490 553
Subventions pour charges de service public	16 373 240	16 373 240	16 944 671	16 944 671	16 772 255	16 772 255
Dotations en fonds propres	2 196 974	2 196 974	2 476 908	2 476 908		
Transferts	4 555 831	4 555 831	4 884 052	4 884 052	4 557 167	4 557 167
Subventions d'investissement					2 161 131	2 161 131
Total	387 995 384	366 066 892	363 546 103	359 546 103	356 212 469	427 246 442
Total des subventions pour charges de service public	331 332 647	331 332 647	344 603 000	344 603 000	338 334 146	338 334 146
Total des dotations en fonds propres	6 036 974	2 196 974	6 476 908	2 476 908	3 760 000	
Total des transferts	50 625 763	32 537 271	12 466 195	12 466 195	11 957 192	86 751 165
Total des subventions d'investissement					2 161 131	2 161 131

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique	0	0	183	36	0	0	0
	0	0	190	47	0	0	0
	0	0	184	38	0	0	0
Groupe Mines Télécom	0	0	2 815	1 024	0	44	0
	0	0	2 855	1 091	0	41	0
	0	0	2 805	1 125	0	55	0
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais	0	0	282	324	14	15	0
	0	0	282	338	20	0	0
	0	0	282	304	14	15	0
Total	0	0	3 280	1 384	14	59	0
	0	0	3 327	1 476	20	41	0
	0	0	3 271	1 467	14	70	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	3 327	3 271

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	8	7

Le schéma d'emplois (+7 ETP) comprend la réalisation de +2 EPT sur le GENES et de +5 ETP au GMT.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique	26 586	35 100	40 936
Groupe Mines Télécom	449 591	284 373	539 474
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais	0	0	0
Total	476 177	319 473	580 410

Opérateurs

OPÉRATEUR

GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) depuis 2011, le groupe GENES rassemble plusieurs établissements assurant des activités de formation initiale, de recherche et de formation continue. Il est ainsi constitué de deux écoles, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), située sur le campus de Paris-Saclay, et l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), située à Bruz, du Centre de recherche en économie et statistique (CREST), désormais Unité Mixte de Recherche dont le GENES assure l'hébergement et la tutelle avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'École polytechnique, et d'un centre de formation continue, ENSAE – ENSAI Formation continue (anciennement Centre d'études des programmes économiques - CEPE). Le GENES bénéficie des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines depuis 2020.

Formation initiale

Près de 1 300 étudiants sont formés chaque année par l'ENSAE et l'ENSAI, tandis que le CREST accueille entre 40 et 45 doctorants GENES, ainsi que des doctorants du département d'économie de Polytechnique. Ces grandes écoles, au recrutement à la fois sélectif et divers, offrent des formations de très haut niveau, axées sur la statistique, l'économie, la sociologie, la finance et l'assurance. Elles délivrent des diplômes d'établissement (diplômes d'ingénieurs, masters spécialisés) et, en association avec d'autres grandes écoles ou universités, des diplômes de masters.

L'ENSAE et l'ENSAI assurent notamment la formation initiale des administrateurs et des attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui occupent ensuite des positions d'expertise et d'encadrement à l'INSEE, au sein des services statistiques ministériels et dans l'administration économique française (notamment la direction générale du Trésor, la Banque de France et les autorités de régulation).

Recherche et innovation

Le CREST est un centre de recherche pluridisciplinaire, structuré autour de quatre pôles : économie, statistique, finance et assurance, sociologie quantitative. Le point commun entre ces quatre pôles est le caractère quantitatif des travaux de recherche. Il s'agit d'un centre d'excellence reconnu.

Le CREST en sa forme actuelle résulte de la fusion des équipes du CREST et du centre d'économie de l'École polytechnique, sous la forme d'une unité mixte de recherche (CNRS-X-GENES) depuis le 1^{er} janvier 2015. Cette structure a pour ambition de mener une activité de recherche généraliste en sciences économiques. Dans le domaine de l'économie, les études scientométriques placent le CREST entre le 3^e et le 5^e rang en France, selon les critères retenus. Le CREST développe des partenariats académiques avec d'autres institutions académiques, parfois avec des soutiens d'entreprises. Le GENES, par l'intermédiaire du CREST, assure, en outre, le pilotage du LABEX ECODEC et de l'école universitaire de recherche Data-EFM en partenariat avec HEC et l'École polytechnique.

Formation continue

L'ENSAE – ENSAI Formation Continue forme près de 1 200 stagiaires par an dans les domaines des statistiques, de l'économie et de la finance. ENSAE – ENSAI Formation Continue développe notamment une offre de formations longues aboutissant sur une certification reconnue par la commission nationale de la certification professionnelle, en inter ou en intra-entreprises. Ses formations s'adressent également à un public international (statisticiens européens). Enfin, il contribue à la création de « MOOCs »[1] avec Openclassroom.

[1] « massive open online course » en anglais = formation en ligne ouverte à tous

Principaux axes stratégiques de développement

- l'implantation, de l'ENSAE Paris et du CREST sur le campus de Paris Saclay permet de renforcer les synergies en matière d'enseignement et de recherche avec d'autres établissements présents sur le plateau de Saclay et notamment ceux de l'Institut Polytechnique de Paris avec par exemple la création du centre interdisciplinaire de recherche et d'enseignement consacré à l'IA et aux Sciences des données (Hi ! Paris) ;
- la poursuite du développement de l'ENSAI en développant les partenariats avec les grandes écoles et les universités de la métropole rennaise (co-accréditation de mastères ; conventions de partenariat), jusqu'au niveau international, en développant les coopérations avec les écoles et les universités étrangères, notamment africaines ;
- pour le centre de formation continue du GENES, le développement des certificats, des partenariats opérationnels avec d'autres acteurs intervenant dans le domaine, le renforcement des investissements dans les technologies de la formation (classes virtuelles, « MOOCs ») et la diffusion d'une offre de formation inter-entreprises en Europe, notamment au travers du programme « European Statistical Training Program » (ESTP) ;
- la croissance des ressources propres du GENES afin de financer partiellement les dépenses de fonctionnement supplémentaires liées à l'installation sur le campus de Paris Saclay, et de poursuivre sa stratégie de développement de ses activités de recherche, d'enseignement et de formation continue.

L'ENSAE est membre de l'établissement expérimental « Institut polytechnique de Paris » comprenant aussi l'École polytechnique, l'École nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA), Télécom Paris et Télécom SudParis. Cet établissement expérimental est placé sous la tutelle conjointe du ministère des armées et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P231 – Vie étudiante	4	4			12	12
Transferts	4	4			12	12
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					200	60
Transferts					200	60
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	23 513	23 513	24 586	24 586	24 159	24 159
Subventions pour charges de service public	22 729	22 729	23 764	23 764	23 339	23 339
Transferts	784	784	822	822	820	820
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	40	12			17	36
Subventions pour charges de service public	40	12			17	36
P147 – Politique de la ville	4	4			4	4
Transferts	4	4			4	4
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	50	50				
Subventions pour charges de service public	50	50				
Total	23 611	23 583	24 586	24 586	24 392	24 271

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	22 112	20 766	Subventions de l'État	24 192	24 159
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	3 317	3 005	– subventions pour charges de service public	23 404	23 339
			– crédits d'intervention(transfert)	789	820
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 030	12 202	Fiscalité affectée	35	41
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 669	3 065
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	3 025	3 096	Revenus d'activité et autres produits	7 579	6 735
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 025	3 091	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 020	251
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		5	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		2 213
Total des charges	34 143	32 967	Total des produits	33 475	34 001
Résultat : bénéfice		1 033	Résultat : perte	668	
Total : équilibre du CR	34 143	34 001	Total : équilibre du CR	34 143	34 001

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	337	1 665
Investissements	1 673	1 517	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	474	13
			Autres ressources		36
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 673	1 517	Total des ressources	811	1 715
Augmentation du fonds de roulement		198	Diminution du fonds de roulement	862	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
20 603	17 889	22 055

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	22 112	22 112	21 085	21 085
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	10 191	9 005	11 429	8 659
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	1 707	1 673	1 370	1 424
Dont enveloppe recherche	0	0	6 477	6 396
- Personnel enveloppe recherche	0	0	5 509	5 509
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	886	840
- Investissement enveloppe recherche	0	0	82	47
Total des dépenses AE (A) CP (B)	34 010	32 790	33 884	31 168
dont contributions employeur au CAS pensions	3 317	3 317	3 005	3 005

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	29 869	29 344
Subvention pour charges de service public	23 404	23 339
Autres financements de l'État	789	820
Fiscalité affectée	35	41
Autres financements publics	83	850
Recettes propres	5 559	4 295
Recettes fléchées	2 060	3 417
Financements de l'État fléchés	5	109
Autres financements publics fléchés	1 747	3 175
Recettes propres fléchées	308	132
Total des recettes (C)	31 929	32 761
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 593
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	862	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ENSEIGNEMENT	9 932	2 572	2 404	0	0	0	0	12 503	12 336
	9 247	2 392	2 436	0	0	0	0	11 639	11 683
FONCTION SUPPORT	5 547	3 242	3 118	0	0	1 051	1 017	9 840	9 682
	5 389	4 276	3 535	0	0	548	672	10 213	9 596
FORMATION CONTINUE	994	118	103	0	0	0	0	1 112	1 098
	941	81	100	0	0	0	0	1 021	1 040
IMMOBILIER	0	3 111	2 294	0	0	549	549	3 660	2 843
	0	3 794	1 748	0	0	740	705	4 534	2 453
RECHERCHE	5 639	1 148	1 087	0	0	107	107	6 895	6 833
	5 509	886	840	0	0	82	47	6 477	6 396
Total	22 112 21 085	10 191 11 429	9 005 8 659	0 0	0 0	1 707 1 370	1 673 1 424	34 010 33 884	32 790 31 168

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	862	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	152
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	671	914
Autres décaissements non budgétaires	0	83
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 533	1 148
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 452
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 397
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	55
Total des besoins	1 533	2 600

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 593
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	884	996
Autres encaissements non budgétaires	0	11
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	884	2 600
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	649	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	649	0
Total des financements	1 533	2 600

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Comme en 2022, l'établissement termine l'année avec un excédent budgétaire malgré un budget initial en déficit.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	219	237	222
– sous plafond	183	190	184
– hors plafond	36	47	38
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

Groupe Mines Télécom

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le groupe Mines Télécom est constitué de deux établissements publics :

1 / L'Institut Mines-Télécom (IMT), est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au statut de grand établissement, créé par le décret n° 2012-279 du 28 février 2012. L'Institut est constitué de sept écoles d'ingénieurs : Télécom Paris, Télécom SudParis, Mines Saint-Étienne, IMT Mines Alès, IMT Mines Albi-Carmaux, IMT Atlantique et IMT Nord Europe, et d'une école de management, Institut Mines-Télécom Business School.

L'Institut Mines-Télécom possède une filiale, le GIE Eurécom, implanté à Sophia Antipolis, qui regroupe différents partenaires académiques principalement européens (Politecnico de Turin, Université technologique de Munich, etc.) et des entreprises (Orange, STMicroelectronics, SAP, BMW, etc.).

L'Institut Mines-Télécom est membre de l'Institut polytechnique de Paris, créé le 31 mai 2019, composé de cinq écoles (École polytechnique, École nationale supérieure des techniques avancées, École nationale de la statistique et de l'administration économique, Télécom Paris et Télécom SudParis). Cet établissement expérimental est placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'économie et du ministère de la défense. Il est rattaché au programme 144.

2 / L'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris), école d'ingénieurs régie par le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991, dispose depuis 2020 du même statut d'EPSCP grand établissement. Mines Paris est un établissement-composante de l'Université Paris sciences et lettres (PSL) créée le 5 novembre 2019, qui comprend 10 établissements, 2 membres-associés (Collège de France et Institut Curie) et 3 organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA). L'Université PSL, dont les statuts ont été pérennisés par le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022, est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et rattachée au programme 150.

Positionné sur les enjeux majeurs des transitions numérique, énergétique et écologique et de l'industrie du futur, le Groupe Mines Télécom constitue un des principaux acteurs en matière de :

Formation

En 2023, les écoles du groupe comptaient 14 912 élèves, dont 10 417 élèves ingénieurs et 963 élèves managers (répartis entre 806 de niveau master et 157 de niveau Bachelor) et 1 583 doctorants. Elles ont délivré 5 289 diplômes, dont 3 024 diplômes d'ingénieur et 337 masters de gestion, 460 autres diplômes de master (hors double diplôme Ingénieur + Master), 1008 Mastères Spécialisés® et 388 doctorats.

Les écoles forment des ingénieurs dotés d'une culture scientifique et technologique orientée vers l'innovation et de compétences managériales ainsi que des docteurs aptes à contribuer au développement technologique des entreprises. Les diplômes d'ingénieur et de management sont enregistrés de droit au répertoire national des compétences professionnelles (RNCP) et décrit individuellement par des fiches publiquement accessibles sur le site de France compétences.

L'implication des écoles dans l'enseignement des problématiques de responsabilité sociétale et environnementale a été développé de façon très ambitieuse afin d'impliquer les ingénieurs et managers formés dans les dynamiques de développement durable, d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique dans les domaines industriels et des services.

Les écoles du Groupe assurent également la formation initiale de deux corps de fonctionnaires : les ingénieurs du corps des mines (à Mines Paris et à Télécom Paris) et les ingénieurs de l'industrie et des mines (à l'IMT Nord Europe).

Elles proposent des formations au diplôme national de master, le plus souvent en collaboration avec les universités et écoles de leur région et des Mastères Spécialisés® avec des programmes de « *master of science* » spécifiquement conçus pour des élèves non francophones, conduisant, pour la plupart, au diplôme national de master.

La dimension internationale des écoles est très importante, tant par le nombre d'élèves étrangers en formation diplômante ou en séjour long, que par la durée des périodes passées à l'étranger. De nombreux partenariats avec des universités et instituts prestigieux ont été développés dans tous les continents.

Les écoles sont par ailleurs pionnières dans le développement de la formation en alternance. Elles proposent de nombreuses formations d'ingénieur sous statut salarié (20 spécialités en apprentissage, 19 en formation continue diplômante et 2 formations sous statut de fonctionnaire). Plus de 33 % des ingénieurs et managers diplômés par les écoles en sont issus.

L'ouverture sociale constitue un axe important grâce à la variété des formations proposées : en 2023, 32 % des étudiants de formation initiale sont boursiers sur critères sociaux et chaque école participe activement aux actions de promotion des études scientifiques et, en particulier, auprès de populations qui pourraient s'en croire exclues. Le développement des formations par apprentissage constitue également un levier important contribuant à une plus grande mixité des publics accueillis.

Enfin, les écoles proposent une offre de formation continue à destination des salariés d'entreprises, avec des formations diplômantes ou qualifiantes, des dispositifs d'enseignement à distance et de validation des acquis de l'expérience. Elles sont très impliquées dans le développement de MOOCS (« *Massive Open Online Course* », formations en ligne ouvertes à tous), diffusés par des plates-formes d'audience internationale comme FUN, Coursera ou EDX et sont des membres actifs du GIP France Université Numérique.

Recherche et innovation

L'activité de recherche et de valorisation scientifique et technologique, majoritairement conduite en partenariat avec des entreprises, a permis de dégager des ressources propres autour de 90 M€, et a donné lieu à plus de 2 500 publications dans des revues et des conférences internationales à comité de lecture. Cette activité fait l'objet de prises de brevets (35 en 2023) et de licences d'utilisation de logiciels, en particulier dans le domaine du logiciel scientifique.

Le Groupe Mines-Télécom est un des tout premiers acteurs académiques français dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, de l'énergie, des matériaux, de l'environnement, des sciences de gestion, notamment pour la recherche partenariale avec les entreprises. L'Institut Mines-Télécom est l'un des deux partenaires académiques (avec l'école nationale supérieure des arts et métiers) de l'Alliance « Industrie du futur » qui coordonne la mise en œuvre du plan « Industrie du futur » et travaille activement avec la *Technische Universität München* dans le cadre de l'académie franco-allemande dans ce domaine.

Le Groupe Mines Télécom s'est impliqué également dans plusieurs consortiums nationaux de recherche sur l'Intelligence artificielle. Il contribue également à la diffusion du numérique dans le secteur de la santé.

L'excellence de sa recherche lui a permis de tisser des liens étroits avec les autres organismes de recherche (Centre national de la recherche scientifique, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut national de recherche en informatique et en automatique, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, etc.) et de nombreuses universités et grandes écoles, françaises et étrangères.

Depuis mars 2006, deux regroupements des écoles du Groupe sont labellisés Carnot par le ministère chargé de la recherche, eu égard au niveau et à la qualité de leur recherche partenariale. Ces deux labels : « Télécom et Société

numérique » et « M.I.N.E.S » (Méthodes Innovantes pour l'entreprise et la Société) ont été renouvelés en 2020 pour des périodes de 5 ans.

Les écoles du groupe participent à de nombreux pôles de compétitivité à vocation mondiale. Elles sont également très impliquées dans le programme cadre de recherche et de développement technologique Horizon Europe de l'Union européenne. Il faut noter quelques succès remportés dans l'obtention des très sélectives bourses ERC (conseil européen de recherche).

Soutien à la création d'entreprise

L'engagement particulièrement fort des écoles du Groupe Mines Télécom dans la promotion de l'entrepreneuriat a permis de créer plus de 1 158 entreprises entre 2010 et 2023 dont 108 en 2023.

Les écoles proposent un dispositif complet, comprenant la sensibilisation de tous les étudiants, des cursus spécialisés et le soutien aux projets de création d'entreprise, chaque école disposant de son propre incubateur. L'Institut Mines-Télécom a mis en place un système de bourses à la création d'entreprises pour soutenir les meilleurs projets accueillis dans ses incubateurs.

Contrat d'objectifs et de performance 2023-2027

Après l'adoption d'une stratégie renforçant son positionnement sur quatre thématiques : industrie du futur - souveraineté numérique et sobriété – énergie et économie circulaire - ingénierie santé, l'Institut Mines-Télécom a signé fin 2023 son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2027 dont le premier objectif est d'accroître de 20 % les effectifs en formations d'ingénieurs, avec un renforcement de la féminisation des promotions. Les autres objectifs principaux sont de développer la recherche pour mieux répondre aux attentes des filières stratégiques, d'améliorer l'accompagnement des entreprises dans les territoires et le soutien à la création d'entreprises, renforcer l'engagement de l'institut en faveur de la transition écologique et enfin améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'institut. Le COP également signé par Mines Paris fin 2023 comporte des engagements similaires sur la croissance de 20 % des formations d'ingénieurs, le développement de la recherche, l'engagement sur la transition écologique, etc.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		2				66
Transferts		2				66
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		26				
Subventions pour charges de service public		26				
P362 – Écologie		15 117				4 838
Dotations en fonds propres		15 117				4 838
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						3
Transferts						3
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	338	279			418	460
Transferts	338	279			418	460
P129 – Coordination du travail gouvernemental						5
Transferts						5

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P203 – Infrastructures et services de transports					557	557
Transferts					557	557
P113 – Paysages, eau et biodiversité						26
Transferts						26
P181 – Prévention des risques	17	27			50	42
Transferts	17	27			50	42
P174 – Énergie, climat et après-mines	1 186	1 186			1 550	1 550
Dotations en fonds propres	68	68			443	443
Transferts	1 118	1 118			1 107	1 107
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	6	6			5	5
Transferts	6	6			5	5
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	25	32			25	25
Subventions pour charges de service public	25	25			25	25
Transferts		7				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	479	479	301	301	469	469
Subventions pour charges de service public	479	479	301	301	469	469
P231 – Vie étudiante	13	13			23	23
Subventions pour charges de service public	1	1			2	2
Transferts	12	12			21	21
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	200	180				
Dotations en fonds propres	200	180				
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		33				77
Transferts		33				77
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	287 932	284 720	299 522	295 522	294 049	290 556
Subventions pour charges de service public	278 085	278 085	288 978	288 978	283 710	283 710
Dotations en fonds propres	3 840		4 000		3 760	
Transferts	6 007	6 635	6 544	6 544	6 580	6 846
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	146					32
Transferts	146					32
P363 – Compétitivité	109	149				50
Transferts	109	149				50
P147 – Politique de la ville	41	41			44	44
Transferts	41	41			44	44
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					1 963	1 963
Subventions d'investissement					1 963	1 963
Total	290 490	302 290	299 824	295 824	299 153	300 789

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	316 960 30 682	295 507 19 441	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	289 551 283 269 6 282	290 292 283 720 6 572
Fonctionnement autre que les charges de personnel	163 753	203 707	Fiscalité affectée	284	539
Intervention (le cas échéant)	6 282	6 705	Autres subventions	41 116	47 871
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	55 261 55 261	78 287 78 287	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	146 439 16 050 -3 11 170	154 587 36 263 40 12 407
Total des charges	486 995	505 920	Total des produits	477 391	493 290
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	9 604	12 630
Total : équilibre du CR	486 995	505 920	Total : équilibre du CR	486 995	505 920

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	18 441	16 948
Investissements	56 012	50 170	Financement de l'actif par l'État	5 624	8 020
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	6 625	2 411
			Autres ressources		1 860
Remboursement des dettes financières	433	327	Augmentation des dettes financières	190	506
Total des emplois	56 445	50 497	Total des ressources	30 879	29 745
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	25 566	20 752

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
171 218	136 534	161 942

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	310 287	310 287	300 910	300 910
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	121 645	118 260	121 542	119 518
Intervention	6 282	6 282	6 174	6 174
Investissement (yc enveloppe recherche)	45 772	54 866	46 643	48 656
Dont enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	483 986	489 695	475 269	475 258
dont contributions employeur au CAS pensions	30 682	30 682	31	31

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	455 196	449 249
Subvention pour charges de service public	283 269	283 721
Autres financements de l'État	13 541	17 074
Fiscalité affectée	284	539
Autres financements publics	57 755	56 942
Recettes propres	100 347	90 973
Recettes fléchées	4 706	4 497
Financements de l'État fléchés	1 818	201
Autres financements publics fléchés	1 747	2 861
Recettes propres fléchées	1 141	1 434
Total des recettes (C)	459 902	453 746
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	29 793	21 512

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation	100 661	26 432	25 135	0	0	1 054	1 011	128 147	126 808
	103 787	28 800	28 649	0	0	821	830	133 408	133 265
Recherche et innovation	159 124	31 904	33 371	0	0	12 634	11 582	203 662	204 077
	148 341	27 803	32 841	0	0	12 105	12 418	188 249	193 600
Support	48 518	56 110	52 881	0	0	31 740	40 302	136 368	141 701
	46 267	56 826	49 637	0	0	31 861	32 070	134 954	127 975
Vie étudiante	1 984	7 198	6 872	6 282	6 282	345	1 971	15 810	17 109
	2 515	8 112	8 391	6 174	6 174	1 856	3 337	18 658	20 418
Total	310 287	121 645	118 260	6 282	6 282	45 772	54 866	483 986	489 695
	300 910	121 542	119 518	6 174	6 174	46 643	48 656	475 269	475 258

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	29 793	21 512
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	433	327
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	10 392	10 499
Autres décaissements non budgétaires	0	483
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	40 618	32 822
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	40 618	32 822

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	190	506
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	10 040	22 837
Autres encaissements non budgétaires	113	1 041
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	10 343	24 384
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	30 275	8 438
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 571	312
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	25 703	8 126
Total des financements	40 618	32 822

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	3 839	3 946	3 930
– sous plafond	2 815	2 855	2 805
– hors plafond	1 024	1 091	1 125
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	44	41	55
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie qui y nomme un commissaire du gouvernement. Il est à la fois un laboratoire de référence pour la mise au point de méthodes de mesures, d'analyses et d'essais pour les autorités publiques et un prestataire de services agissant dans un cadre commercial et concurrentiel.

Bilan de l'année 2023

En 2023, le LNE a poursuivi ses travaux sur les thématiques ciblées dans le contrat d'objectifs, à la fois en recherche fondamentale et en matière de transfert de connaissances à l'industrie : technologies quantiques, intelligence artificielle, nanométrie, fabrication additive, métrologie chimique pour la santé et l'environnement.

Son implication dans les instances de normalisation à titre d'expert s'est poursuivie, mais toujours en légère baisse pour réduire les coûts de fonctionnement, en raison de la forte augmentation des coûts de l'énergie (quadruplement du coût de l'électricité par rapport à 2021).

Le LNE a maintenu son engagement dans les politiques publiques liées à l'intelligence artificielle, achevant en particulier la réalisation d'une plate-forme française d'évaluation de l'intelligence artificielle, partiellement financée par France Relance.

Dans le domaine de la **métrologie scientifique**, le LNE a achevé des projets dans le domaine de la transition écologique (environnement, qualité de l'air et énergie), et de la métrologie électrique :

- Le LNE est très investi depuis de nombreuses années dans les mesures de la qualité de l'air. Des projets ont porté sur la caractérisation de particules et des gaz polluants émis par des véhicules, à des fins de surveillance de la qualité de l'air et d'amélioration de la mesure pour le suivi du changement climatique. Des travaux ont été menés aussi dans le domaine des rayonnements ionisants en lien avec le démantèlement des centrales nucléaires ou des accélérateurs médicaux. Des projets en métrologie optique sur la caractérisation de panneaux photovoltaïques et ou de nouveaux luminaires à LED (light-emitting diode) ont également abouti en 2023.
- Dans le secteur énergétique, des projets ont permis de développer de nouveaux bancs en métrologie électrique haute tension. Par ailleurs, le LNE a mené des travaux plus fondamentaux sur la mesure du courant. Ils devraient permettre la mise en œuvre de nouvelles références pour les mesures de courant et de résistances à partir du graphène, plus simple et plus facile à utiliser par les entreprises.
- Enfin, le LNE a contribué activement à l'adoption par l'ITU (Union Internationale des Télécommunications) du Temps universel coordonné (UTC) « continu » comme l'échelle de temps de référence recommandée au niveau international. Cette avancée majeure permettra de supprimer les secondes dites intercalaires pour ainsi éviter les risques de dysfonctionnement d'infrastructures numériques. C'est le fruit d'un travail de plus de 23 années pour lequel la France a joué un rôle majeur.

Les investissements engagés dans la performance énergétique ont été moindres qu'en 2022 afin de préserver la situation financière de l'établissement, dans un contexte de très forte croissance des coûts de l'énergie. La mise en œuvre du schéma prévisionnel de stratégie immobilière a ainsi légèrement marqué le pas en 2023.

Les investissements de laboratoire ont en revanche sensiblement progressé. L'essentiel de ces investissements a en effet été financé (4 M€ sur 6,6 M€) par le Plan national quantique.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P174 – Énergie, climat et après-mines	1 026	1 026			1 050	1 050
Dotations en fonds propres	170	170			202	202
Transferts	856	856			849	849
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	200	200			200	200
Subventions pour charges de service public	200	200				
Transferts					200	200
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	23 126	23 126	24 306	24 306	23 491	23 491
Subventions pour charges de service public	16 373	16 373	16 945	16 945	16 772	16 772
Dotations en fonds propres	2 197	2 197	2 477	2 477		
Transferts	4 556	4 556	4 884	4 884	4 557	4 557
Subventions d'investissement					2 161	2 161
P363 – Compétitivité		50				
Transferts		50				
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière		298				217
Transferts		298				217
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					80	80
Subventions d'investissement					80	80
Total	24 352	24 700	24 306	24 306	24 821	25 038

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par la réserve de précaution, le surgel et une légère modification de la répartition initiale, effectuée en gestion. Au titre du P348, le LNE a bénéficié en cours d'année de crédits du plan de résilience de l'État, à hauteur de 80 k€.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	42 694	44 005	Subventions de l'État	17 002	17 345
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	180	189	– subventions pour charges de service public	17 002	17 345
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	30 160	30 288	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	6 243	5 983	Revenus d'activité et autres produits	55 874	58 162
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	6 243	5 983	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	4 844	3 959
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		20
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	72 854	74 293	Total des produits	72 876	75 507
Résultat : bénéfice	22	1 214	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	72 876	75 507	Total : équilibre du CR	72 876	75 507

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 421	3 218
Investissements	10 100	8 030	Financement de l'actif par l'État	6 990	5 996
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	700	
			Autres ressources		20
Remboursement des dettes financières	130		Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	10 230	8 030	Total des ressources	9 111	9 234
Augmentation du fonds de roulement		1 204	Diminution du fonds de roulement	1 119	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat net prévisionnel est de 1,2 M€. Ce résultat, meilleur que prévu, s'explique par la croissance des activités concurrentielles (+5,5 % par rapport à 2022) supérieure à celle prévue au budget initial, et par les efforts soutenus consentis par l'établissement sur les charges, afin de compenser partiellement la forte hausse des tarifs de l'énergie (les consommations de gaz et d'électricité ont été réduites de respectivement – 14 % et – 11 %). Les charges de fonctionnement sont légèrement supérieures à la prévision, en lien avec l'activité. Les dépenses de personnel sont également supérieures aux prévisions en dépit de la baisse des effectifs, en raison des augmentations salariales accordées en milieu d'année et du versement d'un intéressement non anticipé dans le budget (le budget, contraint par les perspectives en matière de prix de l'énergie, prévoyait d'atteindre simplement l'équilibre).

La subvention de l'État est supérieure au niveau intégré au budget initial, bien que la réserve de précaution ait été supérieure à celle anticipée par le LNE dans ce cadre (le taux de mise en réserve a été rehaussé en cours d'année). La subvention versée par le programme 192 a été à ce titre diminuée de 75 k€, la subvention versée par ACTIA (réseau des instituts techniques de l'agro-alimentaire) également de 1 k€, mais la subvention versée par le ministère chargé de la recherche (+50 k€) n'était pas intégrée au budget, tout comme l'aide énergie dont le LNE a bénéficié en 2023 (+369 k€).

Le financement de l'actif par l'État est légèrement inférieur au budget car la subvention pour charges d'investissement a été inférieure à celle prévue au budget, en raison du surgel et de la légère modification de la répartition des crédits en gestion entre les 3 titres budgétaires. A cela s'ajoute le fait que la subvention perçue par le LNE dans le cadre du réseau de la métrologie française étant enregistrée en compte de tiers, seule la part engagée par le LNE pour investir dans l'année apparaît sur la ligne « financement de l'actif par l'État » ; celle-ci a été légèrement inférieure aux prévisions.

Les investissements réalisés sont inférieurs au budget, l'établissement ayant dû reporter en 2024 l'engagement d'une partie des crédits.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
10 917	6 168	16 294

La trésorerie très excédentaire s'explique à la fois par la croissance des activités concurrentielles supérieure aux prévisions et par le retard pris dans les reversements aux autres laboratoires de métrologie. La notification de crédits, intervenue en juin, a en effet conduit le LNE à différer les reversements, dont certains n'ont pu être effectués en 2023. Le solde élevé de trésorerie fin 2023 s'explique ainsi par le report de décaissements sur 2024.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Total	42 694 44 005	23 917 24 304	4 556 3 905	10 100 7 952	81 267 80 166
Total	42 694 44 005	23 917 24 304	4 556 3 905	10 100 7 952	81 267 80 166

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	606	620	586
– sous plafond	282	282	282
– hors plafond	324	338	304
<i>dont contrats aidés</i>	14	20	14
<i>dont apprentis</i>	15		15

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Les effectifs sous plafond sont stables. Les effectifs hors plafond sont en retrait par rapport à la prévision, en raison du gel des recrutements opéré au cours du 1^{er} semestre 2023. L'anticipation d'une forte augmentation de la facture énergétique a en effet conduit le LNE à geler les recrutements dès le début de l'année. A cela s'ajoute le flux de départs en retraite (une quinzaine par an) et de démissions.

Le nombre de contrats aidés (contrats de recherche financés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche – contrats CIFRE) et d'apprentis est légèrement supérieur à la prévision. A noter que dans le PAP 2023, les données de prévision relatives aux apprentis avaient été incluses dans les contrats aidés.

PROGRAMME 191
Recherche duale (civile et militaire)

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel CHIVA

Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 191 : Recherche duale (civile et militaire)

Le programme finance des actions d'intérêt pour la défense, menées par les opérateurs que sont :

- le centre national d'études spatiales (CNES) pour l'action « recherche duale dans le domaine aérospatial » qui prend en compte les priorités défense que sont l'observation optique haute résolution, les télécommunications duales, l'écoute électromagnétique et l'action dans l'espace ;
- le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), pour les actions « recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E », « recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication » et « autres recherches et développement technologiques duaux ».

En 2023, l'orientation et le suivi d'exécution de la part du programme 191 confié au CNES se sont déroulés dans le cadre de l'accord de gouvernance des relations CNES-MINARM.

Le satellite NESS, qui vise à démontrer la pertinence du concept de capacité en orbite pour la surveillance du spectre électromagnétique a été lancé avec succès le 8 novembre 2023.

L'année 2023 a vu le lancement de nouveaux projets, notamment BSM (ballon stratosphérique manœuvrant) et DORIS NEO (capacité de détermination précise d'orbite sans GNSS).

Les principaux projets financés sont :

- le développement d'une constellation de mini-satellites optiques (CO3D) dont le calendrier a été décalé en raison de la réduction des capacités de lancement ;
- le projet CASTOR (capacité stratégique spatiale télécom mobile résilient) qui contribue au pilotage de la R&D duale de nouvelle génération des télécommunications spatiales pour la future génération des milsatcoms (Syracuse IV C et post Syracuse IV) ;
- les travaux sur les démonstrateurs technologiques OTOS (observation de la Terre en optique super-résolue) pour l'observation, avec des développements technologiques visant notamment la préparation du futur programme d'observation IRIS ;
- les travaux relatifs à la capacité de collecte et d'analyse des signaux AIS (*Automatic Identification System*) en orbite offrant une forte revisite et une haute performance de détection.

En ce qui concerne le CEA, la gouvernance du P191 a été formalisée dans un accord conclu entre le CEA et le MINARM le 19 décembre 2023. Les orientations ont été globalement maintenues et les recherches ont porté sur la cybersécurité, les sciences du vivant, les technologies quantiques, les composants, la photonique et les systèmes énergétiques embarqués (batteries, hydrogène et carburants). Une partie des crédits attribués au CEA contribue au programme de recherche interministériel de lutte contre le terrorisme pour les menaces NRBC-E.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer la qualité et l'orientation des programmes de recherche civile répondant à des besoins de la défense

INDICATEUR 1.1 : Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer la qualité et l'orientation des programmes de recherche civile répondant à des besoins de la défense

INDICATEUR

1.1 – Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.	%	Sans objet	Sans objet	83	73	absence amélioration	83

Commentaires techniques

L'indicateur est fondé sur les recensements annuels des projets conduits en commun et de leurs montants.

Source des données : les organismes bénéficiaires (CNES, CEA).

Mode de calcul : L'ensemble des projets soutenus par le CEA (dont ceux hors NRBC-E) sont considérés d'intérêt pour la défense, dans la mesure où les financements sont un apport financier partiel à un ensemble de projets d'intérêt dual. Les prévisions du CEA restent inchangées sur la période.

Pour le CNES, l'indicateur est évalué en conformité avec le protocole DGA-CNES relatif au suivi de l'exécution du programme 191, incluant notamment les comptes rendus d'activité établis dans ce cadre et sur la base des documents de suivi budgétaire présentés en conseil d'administration.

Numérateur : somme des montants des parts financées par le programme 191 des projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées

Dénominateur : montant du programme 191

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ce résultat s'explique majoritairement par le fait que les industriels titulaires des marchés du CNES ont pris du retard par rapport aux échéances, et dans une moindre mesure par la levée tardive de la réserve de précaution en toute fin d'année et qui n'a pu être utilisée par le CNES en 2023.

Concernant le CNES, l'indicateur est calculé sur la base des crédits de paiements consacrés aux projets ayant des retombées avérées pour la défense. Une part importante de ces projets est contractualisée auprès des industriels du secteur spatial, qui n'ont pu tenir les échéances prévues en fin d'année 2023, entraînant ainsi un report des paiements en 2024, principalement sur les projets CASTOR et Constellation Optique 3D (CO3D).

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E	13 500 000 13 500 000			13 500 000 13 500 000	13 500 000
02 – Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 400 000 5 400 000			5 400 000 5 400 000	5 400 000
03 – Recherche duale dans le domaine aérospatial	38 310 341 38 310 341	89 390 795	89 390 795	127 701 136 127 701 136	127 701 136
04 – Autres recherches et développements technologiques duaux	3 418 031 3 418 031			3 418 031 3 418 031	3 418 031
Total des AE prévues en LFI	60 628 372	89 390 795	0	150 019 167	150 019 167
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP					
Total des AE ouvertes		150 019 167 (hors titre 2)		150 019 167	
Total des AE consommées	60 628 372	0	89 390 795	150 019 167	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E	13 500 000 13 500 000			13 500 000 13 500 000	13 500 000
02 – Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 400 000 5 400 000			5 400 000 5 400 000	5 400 000
03 – Recherche duale dans le domaine aérospatial	38 310 341 38 310 341	89 390 795	89 390 795	127 701 136 127 701 136	127 701 136
04 – Autres recherches et développements technologiques duaux	3 418 031 3 418 031			3 418 031 3 418 031	3 418 031
Total des CP prévus en LFI	60 628 372	89 390 795	0	150 019 167	150 019 167
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP					
Total des CP ouverts		150 019 167 (hors titre 2)		150 019 167	
Total des CP consommés	60 628 372	0	89 390 795	150 019 167	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2022	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Consommation 2022		
01 – Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E		0	0
02 – Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		0	0
03 – Recherche duale dans le domaine aérospatial		0	0
04 – Autres recherches et développements technologiques duaux		0	0
Total des AE prévues en LFI		0	0
Total des AE consommées			0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2022	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Consommation 2022		
01 – Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E		0	0
02 – Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		0	0
03 – Recherche duale dans le domaine aérospatial		0	0
04 – Autres recherches et développements technologiques duaux		0	0
Total des CP prévus en LFI		0	0
Total des CP consommés			0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	60 628 372	60 628 372	0	60 628 372	60 628 372
Subventions pour charges de service public	0	60 628 372	60 628 372	0	60 628 372	60 628 372
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	89 390 795	0	0	89 390 795	0
Subventions pour charges d'investissement	0	89 390 795	0	0	89 390 795	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	89 390 795	0	0	89 390 795
Dotations en fonds propres	0	0	89 390 795	0	0	89 390 795
Total hors FdC et AdP		150 019 167			150 019 167	
Total*	0	150 019 167	150 019 167	0	150 019 167	150 019 167

* y.c. FdC et AdP

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	150 019 167	150 019 167	0	150 019 167	150 019 167
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	150 019 167	150 019 167	0	150 019 167	150 019 167

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	6 550 608	6 550 608	0	6 550 608	6 550 608
Surgels	0	1 310 122	1 310 122	0	1 310 122	1 310 122
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	7 860 729	7 860 729	0	7 860 729	7 860 729

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 150 019 167	CP ouverts en 2023 * (P1) 150 019 167
AE engagées en 2023 (E2) 150 019 167	CP consommés en 2023 (P2) 150 019 167
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 150 019 167

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 0		
AE engagées en 2023 (E2) 150 019 167	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 150 019 167	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 0		
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0		
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E		13 500 000 13 500 000	13 500 000 13 500 000		13 500 000 13 500 000	13 500 000 13 500 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECHERCHE DUALE

Cette action en recherche duale concerne les programmes réalisés par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) dédiés au programme de recherche interministériel de lutte contre la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique – explosif (NRBC-E), et aux sciences du vivant.

La feuille de route du CEA pour le volet NRBC-E du programme 191 s'articule autour de 6 axes d'effort scientifique :

- la détection des agents biologiques (avec en particulier les tests bandelettes et enzymatiques, et les méthodes d'identification) ;
- la détection des agents chimiques (dont le contrôle de contamination et la préparation d'échantillons) ;
- la détection des agents radiologiques ;
- la détection des agents explosifs ;
- le diagnostic et la thérapie d'urgence face aux agents biologiques de la menace ;
- la décontamination et la protection individuelle et collective.

Les travaux en sciences du vivant mobilisent en tant que de besoin des avancées en compréhension des mécanismes moléculaires et cellulaires du vivant. Ils se concentrent actuellement sur 2 axes de recherche principaux, à savoir l'antibiorésistance et le sens olfactif.

En 2023, 51 projets ont été menés dans le cadre du volet NRBC-E, avec des résultats notables. Parmi ces résultats obtenus, peuvent être cités :

- l'avancement du développement de molécules et d'anticorps thérapeutiques contre les toxines et virus d'intérêt ;
- les propriétés de décontamination et de confinement radiologique, biologique et chimique d'une mousse (« Confoam ») ;
- la conduite de premiers essais de détection chimique par fluorescence ;
- l'avancement du développement de nouveaux traitements de surfaces hydrofuges et oléofuges pour les tenues de protection NRBC.

En ce qui concerne les sciences du vivant en 2023, cinq projets pluriannuels sont en cours sur l'antibiorésistance, et un sur le sens olfactif. Ces projets portent notamment sur :

- la compréhension de processus infectieux bactériens en vue du développement de nouvelles antibiothérapies ;
- l'étude des bactériophages (virus infectant les bactéries) en tant qu'alternative aux antibiotiques dans la lutte contre les bactéries multirésistantes ;
- l'élaboration de nouvelles solutions techniques pour la détection et l'identification de résistances aux antibiotiques ;
- le développement et l'optimisation d'un nez optoélectronique pour l'analyse des odeurs et des composés organiques volatiles.

Niveau	Description	AE			CP		
		LFI	Utilisation	Écart Utilisation / LFI	LFI	Utilisation	Écart Utilisation / LFI
ACT	Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E	13 500 000	13 500 000	0	13 500 000	13 500 000	0
	Total	13 500 000	13 500 000	0	13 500 000	13 500 000	0

SYNTHESE ACTION 01

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT ANNÉE 2023 (EN €)

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
ACT	Recherche duale en sciences du vivant et NRBC-E	13 500 000	0	0	13 500 000	0	13 500 000	0	13 500 000	0
	Total	13 500 000	0	0	13 500 000	0	13 500 000	0	13 500 000	0

ENGAGEMENTS ET ÉCHÉANCIERS DE PAIEMENT (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements			Paiements			
			Eng restant à payer à fin 2022	Eng 2023 TF	2023 TF	2024	2025	2026 et postérieurs	Total
OS	Recherche duale	PLF	0	13,5	13,5	0	0	0	13,5
		PLR	0	13,5	13,5	0	0	0	13,5
Écarts (PLR-PLF)			0	0	0	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000
Subventions pour charges de service public	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000
Total	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000

ACTION**02 – Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication		5 400 000 5 400 000	5 400 000 5 400 000		5 400 000 5 400 000	5 400 000 5 400 000

OPÉRATION STRATEGIQUE : RECHERCHE DUALE

Cette action recouvre des travaux réalisés par le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) dans les domaines des composants et technologies quantiques, de la photonique et de la cybersécurité.

Dans le domaine de la cybersécurité, la feuille de route pluriannuelle du CEA est orientée selon trois axes d'effort scientifique :

- les architectures sécurisées pour les systèmes industriels ;
- les technologies pour la sécurité logicielle ;
- les technologies de cybersécurité *hardware* pour les composants de sécurité.

Les principaux résultats et faits marquants obtenus en 2023 dans ce domaine sont :

- le lancement du développement de nouvelles techniques de caractérisation de la sécurité de System-On-Chip (SOC) ;
- le développement de « frameworks » pour la construction de logiciels systèmes sécurisés (XanthOS) ;
- le franchissement d'un jalon emblématique concernant la première caractérisation sécuritaire de l'ASIC (*Application Specific Integrated Circuit*) VT2 (Véhicule de Test).

Les principaux résultats dans le domaine des technologies quantiques sont :

- sur les sources et détecteurs de photons uniques : amélioration des sources de paires de photons intriqués avec un taux élevé de génération ;
- concernant les technologies silicium pour le calcul quantique : amélioration du contrôle du couplage tunnel entre boîtes quantiques.

Les principaux résultats obtenus dans le domaine des composants et de la photonique sont :

- sur les composants pour la 6G : poursuite des travaux technologiques en vue de réaliser des émetteurs / récepteurs innovants en bandes télécom 5G/6G ;
- sur les écrans et microécrans : poursuite des travaux technologiques en vue de l'élaboration d'un démonstrateur de microécran à base de microLEDs ;
- sur le sujet de la puissance pour les applications énergies : validation des tenues en tension de diodes SiC (carbure de silicium) et amélioration des procédés technologiques, ouvrant la voie vers la réalisation de composants SiC innovants complets ;
- concernant le *packaging* : études sur les méthodes de *packaging* pour des capteurs haute performance, en environnement thermique et mécanique exigeant.

Le bon avancement des travaux dans les trois domaines couverts par l'action 02 justifie du bien-fondé des investissements réalisés en 2023.

Niveau	Description	AE			CP		
		LFI	Utilisation	Écart Utilisation / LFI	LFI	Utilisation	Écart Utilisation / LFI
ACT	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 400 000	5 400 000	0	5 400 000	5 400 000	0
Total		5 400 000	5 400 000	0	5 400 000	5 400 000	0

SYNTHESE ACTION 02

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT ANNÉE 2023 (EN €)

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
ACT	Recherche duale en sciences et techniques de l'information et de la communication	5 400 000	0	0	5 400 000	0	5 400 000	0	5 400 000	0
Total		5 400 000	0	0	5 400 000	0	5 400 000	0	5 400 000	0

ENGAGEMENTS ET ECHEANCIERS DE PAIEMENT (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2022	Eng 2023	2023	2024	2025	2026 et postérieurs	
OS	Recherche duale (RD)	PLF	0	5,4	5,4	0	0	0	5,4
		PLR	0	5,4	5,4	0	0	0	5,4
Écarts (PLR-PLF)			0	0	0	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
Subventions pour charges de service public	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
Total	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000

ACTION**03 – Recherche duale dans le domaine aérospatial**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Recherche duale dans le domaine aérospatial		127 701 136	127 701 136		127 701 136	127 701 136

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECHERCHE DUALE

Cette action en recherche duale concerne les études menées par le Centre national d'études spatiales (CNES) dans le domaine spatial.

En 2023, la participation de l'État dans le cadre de cette action a permis notamment de lancer ou de poursuivre les actions de recherche duale des projets suivants :

- **NESS** : ce projet vise à démontrer la pertinence du concept de capacité en orbite pour la surveillance du spectre électromagnétique, à partir d'un nanosatellite. Il a pour but d'expérimenter et de valider, depuis l'orbite basse, de nouvelles technologies de mesures destinées à la détection et à la localisation de sources radiofréquence. Ses résultats seront déterminants pour la conception de la prochaine génération de satellites de ROEM (renseignement d'origine électromagnétique). Le satellite NESS a été lancé avec succès le 8 novembre 2023 par Vega et les premiers résultats obtenus sont très satisfaisants.
- **CASTOR (Capacité strAtégique Spatiale Télécom mOBile Résiliente)** : ce projet vise à préparer les futures technologies de satellites de télécommunications (SATCOM) en exploitant les synergies entre les mondes civil et militaire pour répondre aux enjeux de la prochaine génération de SATCOM (flexibilité, mobilité, débit, et niveau de résistance). La revue de conception du modèle d'ingénierie d'un élément de module de réception en bande Ka et la revue d'aptitude aux tests (TRR) de l'Engineering Model du processeur numérique transparent de 6^e génération (PNT6G) ont été franchies en fin d'année 2023.
- **CO3D (Constellation Optique en 3D)** : il s'agit de l'étude d'une constellation de mini-satellites optiques répondant aux besoins d'une mission de modèle numérique de terrain et modèle de 3D mondial (pour des besoins civils et militaires). Ces deux objectifs reposent sur un même concept de petit satellite à coût récurrent compétitif et sur une architecture système conçue pour un déploiement incrémental permettant d'enrichir progressivement la capacité vis-à-vis des deux besoins de mission exprimés. Le lancement du satellite a été retardé par un incendie important chez un fournisseur de cartes électroniques de nombreux équipements du satellite, puis de l'échec du lancement de VEGA C, le 20 décembre 2022, qui a provoqué une modification significative du calendrier des lancements d'Arianespace. La nouvelle date de tir est planifiée au second semestre 2025, décalant le début d'exploitation probatoire du programme en 2026. Le CNES et la DGA bénéficieront d'un contrat de licence spécifique durant la phase d'exploitation commerciale dite E2C qui suivra, sous pilotage Airbus.
- **OTOS (Observation de la Terre en Optique Super-résolue)** est un démonstrateur de technologies innovantes, dans le domaine du renseignement d'origine image (ROIM). OTOS utilise notamment des miroirs semi rigides avec correction active des déformations résiduelles. Un sous-ensemble du système de pointage antenne a été qualifié en durée de vie en 2023.
- **KINEIS/SATAIS** : il est prévu une participation au financement de la démonstration en orbite d'une mission AIS (*Automatic Identification System*) haute performance à l'aide d'une constellation de nanosatellites. La société KINEIS a été créée fin 2018 pour porter ce projet ambitieux de constellation d'une vingtaine de nanosatellites en LEO (*Low Earth Orbit*), afin de couvrir l'évolution des besoins dans le domaine de la collecte de données et de développer de nouveaux marchés institutionnels et commerciaux autour de l'Internet des Objets. Le point clé de démarrage du projet a eu lieu fin 2019. Un accord entre le CNES, le ministère des armées et la société KINEIS a été conclu en avril 2020 sur le périmètre des bénéficiaires pour la diffusion des données AIS au ministère. Une extension des capacités de l'AIS haute performance a été décidée mi-2023 et la mise à poste est prévue en 2024.

- Dans le domaine de l'exploitation des données spatiales, deux programmes sont en cours : les « services *analytics* duaux (SAND) » qui visent à enrichir les outils et services d'analyse des données spatiales pour répondre à la fois à des besoins défense et civils et les « services 3D duaux (S3D2) », qui ont pour objectif de proposer des applications utilisant des données de la mission CO3D ou des capteurs optiques disponibles. Deux projets de cas d'usage en rupture applicative ont été contractualisés (Cartographie des dégâts post-tempêtes et Planification de vol de drone) avec un démarrage en janvier 2024 et un appel d'offres a été lancé sur trois autres thématiques à l'été 2023.
- Le projet BSM (ballon stratosphérique manœuvrant) a été lancé en 2023 : il s'agit de développer un véhicule persistant stratosphérique de type pseudo-satellite. Le principe est de se déplacer en utilisant les vents stratifiés de différentes directions selon l'altitude, en gonflant plus ou moins un ballast d'air pour changer d'altitude. Un premier vol est prévu au second semestre 2024.
- En outre, la fin de l'année 2023 a été marquée par l'arrêt du projet de démonstrateur en orbite de système hyper-spectral en raison de son coût trop élevé et de son effet d'éviction sur d'autres projets. Cette opportunité permet notamment de poursuivre les activités sur la capacité de détermination précise d'orbite sans GNSS (DORIS NEO), lancée en 2023, et de soutenir le développement d'une solution industrielle de propulsion orbitale à forte poussée, avec un niveau de dépendance maîtrisé et un coût récurrent compétitif.

Niveau	Description	AE			CP		
		LFI	Utilisation	Écart Utilisation / LFI	LFI	Utilisation	Écart Utilisation / LFI
ACT	Recherche duale dans le domaine aérospatial	127 701 136	127 701 136	0	127 701 136	127 701 136	0
Total		127 701 136	127 701 136	0	127 701 136	127 701 136	0

SYNTHESE ACTION 03

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT ANNÉE 2023 (EN €)

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
ACT	Recherche duale dans le domaine aérospatial	127 701 136	0	0	127 701 136	0	127 701 136	0	127 701 136	0
Total		127 701 136	0	0	127 701 136	0	127 701 136	0	127 701 136	0

ENGAGEMENTS ET ÉCHÉANCIERS DE PAIEMENT (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				
			Eng restant à payer à fin 2022	Eng 2023	2023	2024	2025	2026 et postérieurs	Total
OS	Recherche duale (RD)	PLF	0	127,7	127,7	0	0	0	127,7
		PLR	0	127,7	127,7	0	0	0	127,7
Écarts (PLR-PLF)			0	0	0	0	0	0	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	38 310 341	38 310 341	38 310 341	38 310 341
Subventions pour charges de service public	38 310 341	38 310 341	38 310 341	38 310 341
Titre 5 : Dépenses d'investissement	89 390 795		89 390 795	
Subventions pour charges d'investissement	89 390 795		89 390 795	
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		89 390 795		89 390 795
Dotations en fonds propres		89 390 795		89 390 795
Total	127 701 136	127 701 136	127 701 136	127 701 136

ACTION

04 – Autres recherches et développements technologiques duaux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Autres recherches et développements technologiques duaux		3 418 031 3 418 031	3 418 031 3 418 031		3 418 031 3 418 031	3 418 031 3 418 031

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECHERCHE DUALE

Cette action correspond à des travaux de recherche réalisés par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Elle recouvre les actions menées par le CEA dans le domaine de l'énergie.

Dans le domaine des systèmes énergétiques embarqués, les recherches sont orientées selon trois axes : les batteries, l'hydrogène et les carburants.

Les principaux résultats obtenus en 2023 dans ce domaine sont très prometteurs ; ils portent sur les sujets suivants :

- sur les batteries :
 - réalisation d'un prototype de batterie organique en configuration Li-ion ;
 - étude de la faisabilité d'un refroidissement de packs batteries par immersion dans un fluide diélectrique en ébullition.
- concernant l'hydrogène :
 - travaux d'amélioration des performances de piles à combustible (PEMFC) : impact d'un solvant de fabrication, validation de l'incorporation d'un convertisseur...
- sur les carburants :
 - étude de la production d'hydrogène et de méthane par gazéification hydrothermale catalytique ;
 - validation du passage à l'échelle d'une nouvelle technologie de réacteur pour la synthèse catalytique de méthane ;
 - contribution à l'émergence d'une filière française de production de biogaz compétitive par gazéification hydrothermale.

Niveau	Description	AE			CP		
		LFI	Utilisation	Écart Utilisation / LFI	LFI	Utilisation	Écart Utilisation / LFI
ACT	Autres recherches et développements duaux	3 418 031	3 418 031	0	3 418 031	3 418 031	0
Total		3 418 031	3 418 031	0	3 418 031	3 418 031	0

SYNTHESE ACTION 04

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT ANNÉE 2023 (EN €)

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
ACT	Autres recherches et développements technologiques duaux	3 418 031	0	0	3 418 031	0	3 418 031	0	3 418 031	0
Total		3 418 031	0	0	3 418 031	0	3 418 031	0	3 418 031	0

ENGAGEMENTS ET ÉCHÉANCIERS DE PAIEMENT (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements			Paiements			
			Eng restant à payer à fin 2022	Eng 2023	2023 au	2024	2025	2026 et postérieurs	Total
OS	Recherche duale (RD)	PLF	0	3,42	3,42	0	0	0	3,42
		PLR	0	3,42	3,42	0	0	0	3,42
Écarts (PLR-PLF)			0	0	0	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 418 031	3 418 031	3 418 031	3 418 031
Subventions pour charges de service public	3 418 031	3 418 031	3 418 031	3 418 031
Total	3 418 031	3 418 031	3 418 031	3 418 031

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)			22 318 031	22 318 031	22 318 031	22 318 031
Subventions pour charges de service public			22 318 031	22 318 031	22 318 031	22 318 031
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)			127 701 136	127 701 136	127 701 136	127 701 136
Subventions pour charges de service public			38 310 341	38 310 341	38 310 341	38 310 341
Dotations en fonds propres					89 390 795	89 390 795
Subventions d'investissement			89 390 795	89 390 795		
Total			150 019 167	150 019 167	150 019 167	150 019 167
Total des subventions pour charges de service public			60 628 372	60 628 372	60 628 372	60 628 372
Total des dotations en fonds propres					89 390 795	89 390 795
Total des subventions d'investissement			89 390 795	89 390 795		

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

PROGRAMME 142
**Enseignement supérieur
et recherche agricoles**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Benoît BONAIME

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

Le programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) au sein du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, regroupe :

- les moyens destinés à assurer la formation d'ingénieurs, de paysagistes, de vétérinaires, de cadres spécialisés, ainsi que celle d'enseignants et de chercheurs,
- les moyens visant à soutenir la cohérence et la valorisation de la recherche, le développement d'outils et le transfert de connaissances et de technologies dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural.

La conduite du programme s'articule autour de trois grands axes stratégiques : la qualité des formations, la valorisation de la recherche et l'efficacité de l'organisation des écoles.

L'enseignement supérieur agricole est au service des enjeux de société dans les domaines du développement durable, de l'agronomie, de l'alimentation, de l'environnement, du paysage, de la médecine vétérinaire, de la santé publique vétérinaire et de l'aménagement du territoire.

Il est constitué en 2023 d'un réseau de seize établissements (dix établissements publics et six établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent, dans le cadre des cursus de référence, des formations d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes et qui proposent également d'une offre de formation en licences, masters et doctorats.

L'institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM), un des quatre instituts du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, contribue également à cet enseignement.

L'offre de formation de l'enseignement supérieur agricole, diversifiée et de haut niveau, est adossée à une activité de recherche de qualité, menée par les enseignants-chercheurs au sein d'unités de recherche dont beaucoup sont des unités mixtes de recherche (UMR) avec des organismes de recherche et les universités. Le ministère appuie par ailleurs la mise en place d'unités mixtes technologiques (UMT), qui favorisent les partenariats entre l'enseignement technique, la recherche, l'enseignement supérieur et les professionnels.

L'enseignement supérieur agricole connaît une augmentation de 2 % de ses effectifs à la rentrée 2023, avec plus de 18 000 étudiants dont près de 16 700 en cursus de référence. Ces effectifs, présents pour plus de 55 % dans les établissements publics, sont en ligne avec les objectifs d'augmentation pluriannuelle visés.

Concernant les écoles nationales vétérinaires (ENV), les effectifs étudiants ont augmenté de 35 % ces huit dernières années. Malgré cette augmentation, les besoins croissants du marché du travail vétérinaire, en pleine expansion, ne sont pas totalement couverts par la formation offerte par les ENV dont la capacité est contrainte par les exigences en matière de ratios d'encadrement requises pour l'accréditation européenne. C'est pourquoi le Gouvernement a poursuivi son plan de renforcement de l'enseignement vétérinaire en 2023.

La priorité est donnée à la réussite des élèves et étudiants, à leur insertion professionnelle, à la promotion sociale, ainsi qu'à l'appui à l'enseignement technique agricole, notamment par la formation initiale et continue de ses personnels et par le transfert des résultats de la recherche. Le recrutement post-bac des ENV a atteint ses objectifs en matière de diversification sociale avec 35 % de boursiers sur critères sociaux et un recrutement qui permet une plus grande diversité géographique des lauréats.

L'enseignement supérieur agricole a connu des évolutions importantes en 2023 dont le transfert des bourses de l'enseignement supérieur agricole court (BTS agricoles) du programme 143 vers le programme 142 au 1^{er} janvier 2023 dans le but de simplifier et fluidifier les relations avec les CROUS qui n'ont plus qu'un seul interlocuteur au MASA.

Par ailleurs, en 2023, l'accent a été mis sur les systèmes d'informations. D'une part, les efforts ont porté sur l'amélioration de leur sécurité face aux attaques informatiques, avec des crédits dédiés et des actions de sensibilisation et de formation de l'ensemble des acteurs en coordination avec les services de la Haute fonctionnaire à la défense et la sécurité (HFDS) ministérielle. D'autre part, le renforcement de la fiabilité et la robustesse des systèmes d'information des établissements ont été visés avec la mise en service du nouveau système commun aux quatre des centres hospitaliers universitaires vétérinaires (SIRIUS) et la préfiguration du changement du système d'information financier de 9 établissements en deux vagues au 1^e janvier 2024 ou 2025.

La coopération européenne et internationale demeure une priorité de l'enseignement agricole, bien que la dynamique de mobilités ait été impactée par la pandémie ces dernières années et n'ait pas encore retrouvé son niveau de référence de près de 25 000 mobilités par an. Les élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole renouent cependant avec les mobilités en 2023 puisque plus de 15 500 d'entre eux en ont bénéficié.

Le contexte actuel rend d'autant plus prégnants les enjeux de transformation et de résilience des systèmes agricoles et alimentaires. Les enjeux mondiaux de sécurité alimentaire et d'approvisionnement en eau, le réchauffement climatique et les exigences sanitaires et environnementales croissantes rendent nécessaires l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires et le soutien au développement durable des territoires ruraux. L'ensemble du réseau des établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de développement agricoles est mobilisé pour contribuer à la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. Il s'agit notamment de développer un nouveau modèle agricole performant sur les plans économique, sanitaire, écologique et social, tout en continuant d'assurer et de renforcer les missions d'innovation et de transfert des établissements publics de l'enseignement technique agricole.

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et de l'environnement (INRAE) et les instituts techniques agricoles et agro-industriels, sous la coordination de l'association de coordination technique agricole (ACTA) et de l'association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA), se sont mobilisés tout au long de l'année 2023 avec leurs partenaires afin de proposer de manière réactive des innovations pour adapter l'activité des filières agricoles et agro-industrielles au contexte de crise sanitaire et travailler sur leur résilience. L'ensemble de ces efforts se traduit, encore une fois, par des indicateurs globalement satisfaisants avec notamment un taux d'insertion des diplômés qui se maintient à un excellent niveau et la valorisation de l'expertise scientifique de l'INRAE en appui aux politiques publiques.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion des diplômés

OBJECTIF 2 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR 2.1 : Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence)

OBJECTIF 3 : Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'opérations collectives portées par INRAE mobilisant une expertise scientifique en appui aux politiques publiques par an

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

INDICATEUR

1.1 – Taux d'insertion des diplômés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'insertion des diplômés dans les 24 mois suivant l'obtention du diplôme	%	94	95,9	93	95,5	cible atteinte	94
Taux d'insertion des hommes diplômés dans les 24 mois suivant l'obtention du diplôme	%	95	96,9	93	95,4	cible atteinte	94
Taux d'insertion des femmes diplômées dans les 24 mois suivant l'obtention du diplôme	%	93	95,3	93	95,6	cible atteinte	94
Taux d'insertion des diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme	%	93	94	92	95,2	cible atteinte	93
Taux d'insertion des hommes diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme	%	93	94,5	92	95,6	cible atteinte	93
Taux d'insertion des femmes diplômées dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme	%	92	93,7	92	95	cible atteinte	93

Commentaires techniques

Source des données : enquête annuelle adaptée de l'enquête « Conférence des Grandes Écoles », effectuée au sein des écoles de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage relevant du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Traitement national réalisé par l'unité Éduiter Ingénierie de l'Institut Agro Dijon.

Mode de calcul :

- numérateur : nombre de diplômés en activité professionnelle (y compris en volontariat) au moment de l'enquête ;
 - dénominateur : population totale des diplômés de la même année qui sont en emploi ou en recherche d'emploi.
- Les élèves-fonctionnaires sont exclus du calcul.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, le taux d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage s'élève à 95,2 % un an après l'obtention de leur diplôme et à 95,5 % deux ans après cette obtention.

Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur agricole s'insèrent en effet dans des métiers particulièrement attractifs.

Outre la qualité reconnue des formations, de tels résultats s'expliquent par la politique développée par les écoles, consistant à donner une place importante aux stages en entreprises et à l'organisation de sessions de préparation à l'emploi en dernière année.

OBJECTIF**2 – Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service****INDICATEUR****2.1 – Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence)	€	Non déterminé	16944	14900	17 425	absence amélioration	15 600

Commentaires techniques

Source des données : Délégations de crédits du P142 aux établissements, comptabilité analytique des établissements et enquête de rentrée de la DGER pour les effectifs.

Mode de calcul :

- numérateur : ETP valorisés au coût moyen de salaire chargé par catégorie NNE (méthode normalisée sous la tutelle du ministère) + crédits dédiés ;
- dénominateur : effectifs étudiants en formation de référence (ingénieur, vétérinaire ou paysagiste).

Le résultat 2023 de l'indicateur correspond aux ratios issus des comptabilités analytiques produites par les établissements en 2023 sur la base des comptes financiers 2022 appliqués par cohérence à l'exécution 2022 du programme 142.

L'indicateur évalue la dépense du programme en subventions aux écoles de l'enseignement supérieur public et en rémunération des personnels consacrée à la formation. Il s'agit du coût de formation pour l'État au sens strict : les dépenses consacrées à la recherche ne sont pas comptabilisées. Les cursus concernent les ingénieurs (3 ans d'études après un Bac+2), les vétérinaires (5 ans d'études après un Bac+2) et les paysagistes (4 ans d'études après un Bac+2). Le périmètre comprend une école pour le paysage, quatre écoles pour les vétérinaires et six écoles pour les ingénieurs (dont 2 écoles hybrides ingénieurs/vétérinaires).

Des clés de ventilation s'appliquent pour répartir les ETP et les crédits par activités.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le CUFÉ augmente de 2,8 % entre 2022 et 2023 dans un contexte d'inflation soutenue et d'explosion des coûts de l'énergie. Il est formé pour 75 % par les dépenses de masse salariale (titre 2) du programme 142, 19 % par des subventions de fonctionnement et 6 % par des subventions pour charges d'investissement.

Les hausses d'effectifs ont par conséquent été financées par une légère majoration du soutien de l'État par étudiant mais aussi essentiellement par d'importants gains d'efficacité des établissements. En effet, les établissements ont été contraints d'internaliser la hausse des coûts, soit en comprimant les dépenses, soit en développant les ressources propres.

Le coût unitaire de formation pour les vétérinaires ressort à 16 609 € contre 17 767 € pour les formations d'ingénieurs. Cet écart s'explique, bien que la formation vétérinaire demande un investissement technologique plus important, par le plan de renforcement des ENV qui a eu pour effet d'augmenter significativement les promotions d'étudiants (+15 % entre 2019 et 2022) tout en étant financé pour partie par une augmentation des ressources propres des établissements liés au développement de l'activité des centres hospitaliers universitaires vétérinaires (hors du champ de calcul de l'indicateur).

OBJECTIF

3 – Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques

INDICATEUR

3.1 – Nombre d'opérations collectives portées par INRAE mobilisant une expertise scientifique en appui aux politiques publiques par an

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'expertises scientifiques collectives, de prospectives et d'études publiées	Nb	1	3	0	1	cible atteinte	3
Nombre de dispositifs pérennes en appui aux politiques publiques	Nb	10	11	12	12	cible atteinte	13

Commentaires techniques

Source des données : base de données de production de l'INRAE et rapport d'activité appui aux politiques publiques (Direction de l'appui aux politiques publiques).

Modes de calcul :

- Sous-indicateur 1 : nombre d'expertises scientifiques collectives (ESCo), de prospectives ou d'études publiées en appui aux politiques publiques coordonnées par la direction d'INRAE (Direction de l'expertise, de la prospective et des études (DEPE) ou Directeurs scientifiques) ayant fait l'objet d'un rapport. Il s'agit de documents publiés au niveau de la direction générale INRAE.
- Sous-indicateur 2 : nombre de dispositifs pérennes en appui aux politiques publiques (DPAPP) contractualisés et faisant l'objet d'une fiche de suivi.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les cibles des indicateurs relatifs à l'appui aux politiques publiques par INRAE sont atteintes en 2023.

Le résultat du premier sous-indicateur, relatif au nombre d'expertises scientifiques collectives, de prospectives et d'études publiées, est supérieur au prévisionnel car il ne devait pas y avoir d'expertise scientifique en 2023 mais la publication de la prospective « Agriculture européenne sans pesticides chimiques en 2050 » prévue fin 2022 a été publiée au 1^{er} trimestre 2023.

Le résultat du second sous-indicateur relatif aux dispositifs pérennes en appui aux politiques publiques, est conforme à l'objectif, avec la formalisation d'un douzième dispositif, Agrosyst. Ce dispositif a pour objectif de capitaliser les données permettant de caractériser les systèmes de culture innovants des fermes du réseau Démonstration, Expérimentation et Production des références sur des systèmes de culture économes en produits PHYtosanitaires (DEPHY) qui a pour finalité d'éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires tout en promouvant des techniques économiques, environnementales et sociales performantes.

Les travaux se poursuivent sur d'autres missions candidates à des dispositifs pérennes, comme la thématique de gestion des ressources génétiques forestières, la conservation des ressources génétiques végétales, la lutte contre les incendies de forêts, la surveillance des tiques, le système d'information sur les avalanches, la sécurité des ouvrages hydrauliques, etc.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Enseignement supérieur	248 478 837 241 359 512	45 790 498 47 746 570	20 464 041 12 393 270	72 338 288 62 784 463	6 048 892	387 071 664 370 332 707	387 071 664
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 014 157 1 598 680	32 167 332 30 413 252		4 235 523 6 470 651		39 417 012 38 482 583	39 417 012
Total des AE prévues en LFI	251 492 994	77 957 830	20 464 041	76 573 811	0	426 488 676	426 488 676
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-767 757		+79 422 321 (hors titre 2)			+78 654 564	
Total des AE ouvertes	250 725 237		254 418 003 (hors titre 2)			505 143 240	
Total des AE consommées	242 958 192	78 159 822	12 393 270	69 255 114	6 048 892	408 815 290	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Enseignement supérieur	248 478 837 241 359 512	45 790 498 47 747 470	18 371 827 12 393 270	72 338 288 62 784 463	4 415 227	384 979 450 368 699 942	384 979 450
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 014 157 1 598 680	32 167 332 30 413 252		4 235 523 6 470 651		39 417 012 38 482 583	39 417 012
Total des CP prévus en LFI	251 492 994	77 957 830	18 371 827	76 573 811	0	424 396 462	424 396 462
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-767 757		-8 679 130 (hors titre 2)			-9 446 887	
Total des CP ouverts	250 725 237		164 224 338 (hors titre 2)			414 949 575	
Total des CP consommés	242 958 192	78 160 722	12 393 270	69 255 114	4 415 227	407 182 525	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Enseignement supérieur	234 939 988 228 673 562	41 744 776 45 616 403	44 902 763 41 447 425	21 384 305 22 454 925	342 971 832	342 971 832 338 192 316
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 151 250 1 415 530	32 140 029 30 420 895	4 235 523 3 938 048		39 526 802	39 526 802 35 774 473
Total des AE prévues en LFI	238 091 238	73 884 805	49 138 286	21 384 305	382 498 634	382 498 634
Total des AE consommées	230 089 092	76 037 298	45 385 473	22 454 925		373 966 789

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Enseignement supérieur	234 939 988 228 673 562	41 744 776 45 656 403	44 902 763 41 447 425	16 864 644 17 935 262	338 452 171	338 452 171 333 712 653
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 151 250 1 415 530	32 140 029 30 420 895	4 235 523 3 938 048		39 526 802	39 526 802 35 774 473
Total des CP prévus en LFI	238 091 238	73 884 805	49 138 286	16 864 644	377 978 973	377 978 973
Total des CP consommés	230 089 092	76 077 298	45 385 473	17 935 262		369 487 126

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	230 089 092	251 492 994	242 958 192	230 089 092	251 492 994	242 958 192
Rémunérations d'activité	134 111 350	147 144 210	143 254 027	134 111 350	147 144 210	143 254 027
Cotisations et contributions sociales	94 507 668	103 012 811	97 522 486	94 507 668	103 012 811	97 522 486
Prestations sociales et allocations diverses	1 470 074	1 335 973	2 181 680	1 470 074	1 335 973	2 181 680
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	76 037 298	77 957 830	78 159 822	76 077 298	77 957 830	78 160 722
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	557 293	150 000	443 479	557 293	150 000	444 379
Subventions pour charges de service public	75 480 005	77 807 830	77 716 343	75 520 005	77 807 830	77 716 343
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	20 464 041	12 393 270	0	18 371 827	12 393 270
Subventions pour charges d'investissement	0	20 464 041	12 393 270	0	18 371 827	12 393 270
Titre 6 – Dépenses d'intervention	45 385 473	76 573 811	69 255 114	45 385 473	76 573 811	69 255 114
Transferts aux ménages	14 244 041	38 065 514	35 288 424	14 244 041	38 065 514	35 288 424
Transferts aux autres collectivités	31 141 432	38 508 297	33 966 690	31 141 432	38 508 297	33 966 690
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	22 454 925	0	6 048 892	17 935 262	0	4 415 227
Dotations en fonds propres	22 454 925	0	6 048 892	17 935 262	0	4 415 227
Total hors FdC et AdP		426 488 676			424 396 462	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-767 757			-767 757	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+79 422 321			-8 679 130	
Total*	373 966 789	505 143 240	408 815 290	369 487 126	414 949 575	407 182 525

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2023		88 560 000						
Total		88 560 000						

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023		2 989 902		2 989 902				
Total		2 989 902		2 989 902				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023					767 757	5 127 581	767 757	5 069 032
Total					767 757	5 127 581	767 757	5 069 032

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						7 000 000		6 600 000
Total						7 000 000		6 600 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		91 549 902		2 989 902	767 757	12 127 581	767 757	11 669 032

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
300201	Exonération des revenus patrimoniaux des établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance pour leurs revenus fonciers agricoles et mobiliers Exonérations <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1948 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 206-5</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
110242	Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 1469217 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 quater F</i>	213	215	216
Coût total des dépenses fiscales		213	215	216

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Enseignement supérieur	248 478 837 241 359 512	138 592 827 128 973 195	387 071 664 370 332 707	248 478 837 241 359 512	136 500 613 127 340 430	384 979 450 368 699 942
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 014 157 1 598 680	36 402 855 36 883 903	39 417 012 38 482 583	3 014 157 1 598 680	36 402 855 36 883 903	39 417 012 38 482 583
Total des crédits prévus en LFI *	251 492 994	174 995 682	426 488 676	251 492 994	172 903 468	424 396 462
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-767 757	+79 422 321	+78 654 564	-767 757	-8 679 130	-9 446 887
Total des crédits ouverts	250 725 237	254 418 003	505 143 240	250 725 237	164 224 338	414 949 575
Total des crédits consommés	242 958 192	165 857 098	408 815 290	242 958 192	164 224 333	407 182 525
Crédits ouverts - crédits consommés	+7 767 045	+88 560 905	+96 327 950	+7 767 045	+5	+7 767 050

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	251 492 994	174 995 682	426 488 676	251 492 994	172 903 468	424 396 462
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	251 492 994	174 995 682	426 488 676	251 492 994	172 903 468	424 396 462

Aucun amendement relatif au PLF 2023 n'a été adopté lors des débats parlementaires pour le programme 142.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion sont les suivants :

- 1) **Crédits de titre 2**

Le décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits a autorisé le virement de +105 448 € en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission " Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » destiné au financement de certaines dépenses de masse salariale.

Le même décret a autorisé le virement de -873 205 € à destination du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » destinés au financement du redéploiement des crédits entre les différents programmes du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

- 2) Crédits hors titre 2

Le décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits a autorisé un virement de crédits d'un montant de 50 000 € en AE et CP en provenance du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » destiné au financement de la formation statutaire et diplômante de VetAgro Sup, École Nationale des Services Vétérinaires de Lyon, via la subvention pour charges de service public portée par le programme.

Le même décret a autorisé un virement de crédits d'un montant de 5 177 581 € en AE et 5 119 032 € CP vers le programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » destiné au financement des dépenses de l'Influenza aviaire hautement pathogène, permettant un redéploiement des crédits entre les différents programmes du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire dans une perspective d'auto-assurance ministérielle.

De plus, dans le cadre de la réforme des bourses sur critères sociaux, le décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits a autorisé le transfert de 2 989 902 € en provenance du programme 231 « vie étudiante » destinés au financement des bourses sur critères sociaux des étudiants inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 257 465	9 695 047	10 952 512	1 257 465	9 263 396	10 520 861
Surgels	0	1 939 009	1 939 009	0	1 852 679	1 852 679
Dégels	-873 205	-5 177 581	-6 050 786	-873 205	-5 119 032	-5 992 237
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	384 260	6 456 475	6 840 735	384 260	5 997 043	6 381 303

Les crédits de titre 2 de la réserve de précaution ont été dégelés en intégralité, conformément aux arbitrages de fin de gestion.

Les crédits de hors titre 2 de la réserve de précaution ont été en partie dégelés, à hauteur de 5 177 581 € en AE et 5 119 032 € en CP afin de participer au financement du redéploiement des crédits entre les différents programmes du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	LFI + LFR 2023	Transferts de gestion 2023	Réalisation 2023	(en ETPT)
						Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1013 – Enseignants	0,00	1 185,07	1 093,00	0,00	1 207,52	+114,52
1014 – A - Administratifs et Techniques	0,00	752,49	779,00	0,00	762,04	-16,96
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	0,00	851,44	960,00	0,00	843,44	-116,56
Total	0,00	2 789,00	2 832,00	0,00	2 813,00	-19,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1013 – Enseignants	0,00	0,00	+9,33	+13,12	+0,65	+12,47
1014 – A - Administratifs et Techniques	0,00	+2,00	+0,88	+6,67	+20,00	-13,33
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	0,00	0,00	-4,88	-3,12	-12,00	+8,88
Total	0,00	+2,00	+5,33	+16,67	+8,65	+8,02

Le plafond d'emplois du programme 142 « Enseignement supérieur et recherches agricoles » a été exécuté à hauteur de 99,32 %, avec une consommation de 2 813 équivalents temps plein travaillés (ETPT) pour un plafond fixé à 2 832 ETPT en LFI 2023 qui inclut des corrections techniques, à hauteur de 5,33 ETPT, intégrant notamment des promotions internes.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1013 – Enseignants	44,00	16,00	7,11	56,00	18,00	5,70	+12,00	0,00
1014 – A - Administratifs et Techniques	129,00	26,00	6,42	123,00	11,00	7,40	-6,00	+8,00
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	117,00	30,00	5,80	130,00	11,00	5,70	+13,00	0,00
Total	290,00	72,00		309,00	40,00		+19,00	+8,00

Le programme 142 réalise un schéma d'emplois de +19 ETP en dépassement de +11 ETP par rapport à la programmation en raison notamment des mesures prises pour rationaliser la vacance frictionnelle.

Les créations d'emplois sont destinées principalement à renforcer les moyens pédagogiques (enseignants-chercheurs, chargés d'enseignement, ingénieurs de recherche et ingénieurs d'études) au sein des écoles nationales vétérinaires.

Les sorties réalisées en 2023 (289 pour 307 prévues en LFI) et les entrées constatées (309 effectives contre 315 prévues) sont inférieures aux prévisions.

Les primo-recrutements concernent les seules entrées par concours.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Opérateurs	2 778,00	2 772,00	+2,00	0,00	+5,25	+16,65	+8,53	+8,12
Autres	54,00	41,00	0,00	0,00	+0,08	+0,02	+0,12	-0,10
Total	2 832,00	2 813,00	+2,00	0,00	+5,33	+16,67	+8,65	+8,02

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Opérateurs	+8,00	2 804,35
Autres	0,00	42,00
Total	+8,00	2 846,35

La catégorie « Opérateurs » correspond aux établissements d'enseignement supérieur, ainsi que ceux consacrés à l'« Alliance Agreenium », un réseau d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche pour rassembler au meilleur niveau international l'expertise française en matière de formation et de recherche pour l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et la santé globale. Ce réseau est soutenu par les ministères chargés de l'agriculture, de l'alimentation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La catégorie « Autres » correspond également à des personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur agricole et de recherche mais qui ne sont pas imputés dans leurs dotations. Il s'agit notamment des chefs de projets et des doctorants en « formation complémentaire par la recherche » (FCPR).

Les effectifs en ETP au 31/12/2023 correspondent aux seuls moyens permanents.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Enseignement supérieur	2 788,00	2 772,00
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	44,00	41,00
Total	2 832,00	2 813,00
Transferts en gestion		0,00

L'action 02 comprend les chefs de projet et les doctorants en « Formation complémentaire par la recherche » (FCPR).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
22,00	0,33	0,00

Les dépenses du titre 2 au titre des apprentis sont calculées pour l'année 2023.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs du programme sont gérés par des agents rattachés au programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ». Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont donc retracés au niveau ministériel sur ce programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	134 111 350	147 144 210	143 254 027
Cotisations et contributions sociales	94 507 668	103 012 811	97 522 486
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	72 366 364	76 851 960	74 383 388
– Civils (y.c. ATI)	72 148 016	76 628 989	74 159 194
– Militaires	218 348	222 971	224 193
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	10 978		11 390
Autres cotisations	22 130 326	26 160 851	23 127 708
Prestations sociales et allocations diverses	1 470 074	1 335 973	2 181 680
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	230 089 092	251 492 994	242 958 192
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	157 722 729	174 641 034	168 574 804
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 123 agents pour un montant de 0,75 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	157,18
Exécution 2022 hors CAS Pensions	157,72
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,54
– GIPA	-0,13
– Indemnisation des jours de CET	-0,41
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	0,74
EAP schéma d'emplois 2022	0,81
Schéma d'emplois 2023	-0,07
Mesures catégorielles	0,53
Mesures générales	3,77
Rebasage de la GIPA	0,42
Variation du point de la fonction publique	3,34
Mesures bas salaires	0,01
GVT solde	2,92
GVT positif	2,95
GVT négatif	-0,03
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,85
Indemnisation des jours de CET	0,47
Mesures de restructurations	1,38
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	1,59
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,59
Autres variations	
Total	168,57

En 2023, le montant total des dépenses de personnel (hors CAS pensions) est de 168,57 M€, soit une augmentation de +7,2 % par rapport à l'exécution 2022 retraitée.

La glissement vieillesse-technicité (GVT) « solde » sur les dépenses de masse salariale (hors CAS pensions) est constaté à 2 916 191,50 € (arrondi à 2,92 M€ dans le tableau ci-dessus), soit 1,61 % de la masse salariale, contre 1,1 % en 2022. Le GVT positif s'établit à 2,95 M€. L'économie générée par l'écart entre le coût des départs et le coût des arrivées (GVT négatif) est évaluée à -0,03 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1013 – Enseignants	39 782	65 447	56 341	39 073	57 478	54 368
1014 – A - Administratifs et Techniques	56 416	81 954	69 468	39 010	56 889	47 602
1015 – B et C - Administratifs et Techniques	32 399	47 800	56 341	24 333	34 736	25 737

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						17 656	35 312
Plan de requalification de B en A	8	B	Tous	07-2022	6	11 245	22 490
Plan de requalification de C en B	20	C	Tous	07-2022	6	6 411	12 822
Mesures statutaires						440 066	861 397
Revalorisation des agents de catégorie B en début de carrière		B	Tous	01-2023	12	18 735	18 735
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels aux fins d'alignement avec la rémunération des agents titulaires	202	Contractuels	Tous	07-2023	6	421 331	842 662
Mesures indemnitaires						76 586	229 758
Revalorisation de prime d'enseignement supérieur (PES)	84	A	Tous	09-2023	4	76 586	229 758
Total						534 308	1 126 467

En 2023, les mesures catégorielles représentent pour le programme 142 une dépense de 0,53 M€. Elles correspondent à :

- des orientations ministérielles communes pour l'ensemble des programmes portant des dépenses de personnel, notamment l'accompagnement des parcours professionnels via deux plans de requalification (catégorie C vers catégorie B et catégorie B vers catégorie A) et la revalorisation des agents de catégorie B (début de carrière) ;
- la revalorisation de la prime d'enseignement supérieur par alignement sur les personnels de l'enseignement supérieur du ministère de la recherche ;
- l'impact sur 2023 de la revalorisation de la rémunération des agents contractuels aux fins d'alignement avec la rémunération des agents titulaires.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractuelisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Enseignement supérieur	49 537 200		722 698		722 698		
02 - Recherche, développement et transfert de technologie	2 344 000						
Total	51 881 200		722 698		722 698		

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractuelisé	Prévision 2023		Consommation 2023		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Enseignement supérieur	67 172 000	11 248 046	9 034 841	10 668 762	10 376 390	24 770 625	24 278 373
02 - Recherche, développement et transfert de technologie	1 519 000	221 000	221 000	221 000	221 000		
Total	68 691 000	11 469 046	9 255 841	10 889 762	10 597 390	24 770 625	24 278 373

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 254 418 003	CP ouverts en 2023 * (P1) 164 224 338
AE engagées en 2023 (E2) 165 857 098	CP consommés en 2023 (P2) 164 224 333
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 153 354 355
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 88 560 905	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 10 869 978

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 10 869 978				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 10 869 978	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 153 354 355	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) -142 484 377	
AE engagées en 2023 (E2) 165 857 098	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 10 869 978	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 154 987 120	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 12 502 743	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 12 502 743
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant de 12 502 743 € d'AE non couverts par des CP au 31 décembre 2023 correspond à la gestion pluriannuelle des investissements de mise en sécurité et d'accessibilité ainsi que de mise à niveau des outils numériques pour assurer la continuité pédagogique dont 3,8 M€ pour l'Institut Agro pour la rénovation de ses sites d'Angers, Clermont, Dijon, Florac, Montpellier et Rennes.

Justification par action

ACTION

01 – Enseignement supérieur

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Enseignement supérieur	248 478 837 241 359 512	138 592 827 128 973 195	387 071 664 370 332 707	248 478 837 241 359 512	136 500 613 127 340 430	384 979 450 368 699 942

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	248 478 837	241 359 512	248 478 837	241 359 512
Rémunérations d'activité	145 287 790	142 265 791	145 287 790	142 265 791
Cotisations et contributions sociales	101 858 379	96 923 714	101 858 379	96 923 714
Prestations sociales et allocations diverses	1 332 668	2 170 007	1 332 668	2 170 007
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	45 790 498	47 746 570	45 790 498	47 747 470
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000	443 479	150 000	444 379
Subventions pour charges de service public	45 640 498	47 303 091	45 640 498	47 303 091
Titre 5 : Dépenses d'investissement	20 464 041	12 393 270	18 371 827	12 393 270
Subventions pour charges d'investissement	20 464 041	12 393 270	18 371 827	12 393 270
Titre 6 : Dépenses d'intervention	72 338 288	62 784 463	72 338 288	62 784 463
Transferts aux ménages	38 065 514	35 288 424	38 065 514	35 288 424
Transferts aux autres collectivités	34 272 774	27 496 039	34 272 774	27 496 039
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		6 048 892		4 415 227
Dotations en fonds propres		6 048 892		4 415 227
Total	387 071 664	370 332 707	384 979 450	368 699 942

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : 443 479 € en AE et en 444 379 € en CP

Frais de gestion des bourses sur critères sociaux : 196 859 € en AE et en CP

Ces crédits correspondent aux frais de gestion versés aux CROUS dans le cadre de la gestion des bourses sur critères sociaux et aides au mérite pour l'année universitaire 2022/2023. Les travaux de reddition pour les CROUS restant ont été conclus début 2024.

À noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur agricole (court et long) est porté par le programme 142.

Autres dépenses de fonctionnement : 246 620 € en AE et 247 520 € en CP

Ces dépenses concernent principalement le paiement de la licence nationale d'abonnement aux revues de l'éditeur Elsevier à l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) pour le compte de 5 établissements pour un montant de 237 k€. Elle a pour objet de permettre, dans le cadre d'une licence nationale, l'accès aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche français à certaines revues scientifiques. Ces dépenses concernent également les frais de gestion des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi pour les agents contractuels rémunérés par le titre 2 du programme pour un montant de 8,5 k€.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 45 782 434 € en AE et en CP

Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur publics : 45 560 459 € en AE et en CP

Ces crédits ont été versés pour le fonctionnement des dix établissements d'enseignement supérieur agricole publics, qui ont accueilli plus de 12 000 étudiants à la rentrée 2023, dont plus de 9 400 étudiants en cursus de référence, soit une augmentation de 4 % en un an et 25 % depuis 2015.

Organisation des concours de recrutement des étudiants : 997 420 € AE et en CP

Les dépenses afférentes à l'organisation des concours de recrutement des étudiants correspondent au coût d'organisation du concours commun piloté par le service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV) pour 0,88 M€ et ceux spécifiques de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) et de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) pour 0,12 M€.

Prévention, santé des étudiants et accompagnement des étudiants en situation de handicap :**309 396 € en AE et en CP**

Ces crédits ont été exécutés au titre de la médecine préventive dans les établissements pour des actions passées sous convention avec les Services inter-universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS).

Pour favoriser l'insertion des étudiants en situation de handicap, le programme 142 accompagne les établissements en leur versant une aide pour l'adaptation des postes ou l'assistance spécifique.

Gestion des élèves fonctionnaires : 325 250 € en AE et en CP

Les établissements supportant des charges particulières dues au recrutement d'élèves fonctionnaires en formation initiale (AgroParisTech, Institut Agro Dijon, École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg et VetAgro Sup) bénéficient d'un financement spécifique qui intègre, notamment, le remboursement des droits de scolarité et les frais de déplacement en stage.

CAS pensions des emplois gagés du supérieur : 110 566 € en AE et en CP

Les agents recrutés en qualité « d'emplois gagés », correspondant aux postes de fonctionnaires titularisés suite aux mesures de déprécarisation, dont la rémunération est assurée par les établissements. En 2023, trois établissements disposaient d'emplois « gagés ». Le ministère chargé de l'agriculture leur a versé une subvention visant à compenser partiellement la part employeur de la contribution aux pensions civiles.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(y compris les dotations en fonds propres issues d'erreur d'imputation)

SUBVENTIONS POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT 18 442 162 € en AE et 16 808 497 € en CP

Investissements des établissements d'enseignement supérieur publics (hors CPER) : 7 773 400 € en AE et 5 709 409 € en CP

Ces crédits ont principalement permis d'engager des travaux de mise en sécurité (sécurisation des campus, réhabilitation de bâtiments, électricité, alarmes incendie), de mise aux normes sanitaires (réseaux d'assainissement notamment), d'accessibilité dans les établissements ou d'infrastructure numérique afin d'assurer la continuité des enseignements.

Investissements des établissements d'enseignement supérieur publics CPER : 10 668 762 € en AE et 11 099 088 € en CP

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre des contrats de plan État-Région.

Au titre de la programmation 2015/2020 152 698 € en CP ont été alloués à l'ENVT et 570 000 € à l'Institut Agro.

Les écoles ont reçu les sommes suivantes dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 :

- L'ENSP a reçu 0,5 M€.
- L'Institut Agro a reçu 4 M€.
- ONIRIS a reçu 0,5 M€
- L'École nationale vétérinaire de Toulouse a reçu 5,4 M€ en AE et en CP pour la restructuration de son campus dans le cadre du plan de renforcement des écoles nationales vétérinaires.

Par ailleurs, 88 560 000 € d'AE ont été reportés de 2022 sur 2023 pour le projet d'installation de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) dans le cadre de l'opération de Saclay. Ces AE n'ont pas été consommées. Ce sont des crédits destinés à la sécurisation de l'ensemble du projet de regroupement des sites franciliens d'AgroParisTech et des laboratoires associés de l'INRAE, sur le campus de Paris-Saclay. Ils ont été ouverts sur le programme par la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 et sont reportés lors de chaque exercice budgétaire successif.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX MÉNAGES : 35 288 424 € en AE et en CP

Aides aux étudiants : 34 611 662 € en AE et en CP

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole ont bénéficié de deux catégories de bourses :

1. Les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur court et long : 34 508 325 € en AE et en CP

Les bourses dont peuvent bénéficier, sous condition de ressource, les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur ou technique agricoles (BTSA ou classes préparatoires aux grandes écoles des lycées agricoles) agricoles, sont définies notamment par le code de l'éducation et gérées par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). A compter du 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur agricole (court et long) est porté par le P142. En effet, jusqu'en 2022 les bourses versées aux étudiants inscrits en BTSA étaient financées par le P143. Le transfert de fin de gestion en provenance du programme 231 a permis d'assurer le financement de la réforme des bourses sur critères sociaux mise en œuvre à la rentrée 2023.

Le ministère chargé de l'agriculture, tout comme celui en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, effectue une compensation aux établissements des exonérations de frais d'inscription découlant de l'attribution de bourses sur critères sociaux.

Le nombre de bénéficiaires des bourses sur critères sociaux et des aides d'urgence, pour l'année universitaire 2022/2023, s'élève à 3 459 étudiants dans l'enseignement supérieur agricole long et 6 791 dans l'enseignement supérieur agricole court. Pour l'année 2023/2024, les prévisions des différents CROUS tablent sur un effectif boursier supérieur à 3 700 étudiants dans le supérieur long et stable dans le supérieur court. Plus de 40 % d'entre eux sont à l'échelon 0bis (exonération de frais d'inscription, de sécurité sociale et versement de 1 032 € de bourse) et plus de 25 % ont touché plus de 3 900 € (échelons 4 à 7).

2. Les bourses de coopération internationale : 676 762 € en AE et en CP

Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole peuvent bénéficier de bourses pour des stages professionnalisants ou pour des mobilités académiques en Europe ou à l'étranger. Les mobilités tous pays doivent avoir une durée minimale de six semaines. D'autre part, il existe deux programmes de coopération bilatérale avec le Brésil (Brafagri) et l'Argentine (Arfagri) grâce auxquels les étudiants réalisent des mobilités académiques d'un ou deux semestres.

La subvention attribuée aux aides à la mobilité « tous pays » a été de 586 762 € et de 90 000 € pour les mobilités au titre des programmes Brafagri (Brésil) et Arfagri (Argentine).

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS 27 496 039 € en AE et en CP

Financement des établissements supérieurs sous contrat : 24 738 190 € en AE et en CP

En application des articles R. 813-63 à R. 813-66 du code rural et de la pêche maritime, les établissements d'enseignement supérieur agricole privés peuvent passer avec l'État un contrat quadriennal destiné à financer une partie des filières de formation d'ingénieurs qu'ils mettent en œuvre.

L'aide financière de l'État versée au titre des contrats, prévue par le décret n° 2009-791 du 23 juin 2009 relatif aux contrats entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur agricole privés, se compose d'une part fixe, correspondant à un nombre d'heures d'enseignement pris en compte par le contrat, multiplié par un coût théorique horaire, et d'une part variable, correspondant à la réalisation d'objectifs dans les domaines de l'enseignement, la recherche, le transfert, la valorisation et le développement international. Le coût théorique horaire a été majoré en 2023 de 3,9 % pour tenir compte de la hausse des effectifs étudiants et également de la hausse générale des coûts. L'aide financière versée a permis de couvrir la part fixe et la part variable fixées au contrat.

Depuis 2021, les contrats intègrent la possibilité d'accompagnement des établissements pour les dépenses relatives à l'accueil d'étudiants en situation de handicap, soit 59 k€ en 2023.

Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) : 2 757 849 € en AE et en CP

Par traité international, la France s'est engagée à doter annuellement le secrétariat général du CIHEAM pour participer à son fonctionnement et doit contribuer au financement de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

L'exécution sur ce titre est une erreur d'imputation et relève des dépenses d'investissement.

ACTION

02 – Recherche, développement et transfert de technologie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Recherche, développement et transfert de technologie	3 014 157	36 402 855	39 417 012	3 014 157	36 402 855	39 417 012
	1 598 680	36 883 903	38 482 583	1 598 680	36 883 903	38 482 583

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 014 157	1 598 680	3 014 157	1 598 680
Rémunérations d'activité	1 856 420	988 235	1 856 420	988 235
Cotisations et contributions sociales	1 154 432	598 772	1 154 432	598 772
Prestations sociales et allocations diverses	3 305	11 672	3 305	11 672

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	32 167 332	30 413 252	32 167 332	30 413 252
Subventions pour charges de service public	32 167 332	30 413 252	32 167 332	30 413 252
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 235 523	6 470 651	4 235 523	6 470 651
Transferts aux autres collectivités	4 235 523	6 470 651	4 235 523	6 470 651
Total	39 417 012	38 482 583	39 417 012	38 482 583

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 30 413 252 € en AE et en CP

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) : 25 737 081 € en AE et en CP

Ces crédits ont servi au soutien des activités de recherche et aux programmes d'appui à la décision publique des services chargés de l'agriculture et au transfert et à la diffusion de connaissances vers les milieux professionnels et les établissements d'enseignement technique et supérieur agricole. La direction générale déléguée à l'expertise et à l'appui aux politiques publiques à l'INRAE permet de suivre spécifiquement ces activités. Les crédits permettent notamment des missions dans les domaines de l'environnement, de la génétique animale, de la sélection végétale ainsi que de la cartographie des sols.

Formation par la recherche : 3 462 188 € en AE et en CP

Ces crédits ont été versés pour soutenir et renforcer le lien formation-recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole. Quelques données démontrent la forte implication des établissements dans cette démarche : plus de 585 étudiants inscrits en formation par la recherche ; 107 unités de recherche labellisées ; 942 cadres scientifiques.

Organismes de développement (têtes de réseaux) : 773 023 € en AE et en CP

Cette subvention permet à l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et l'Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA) de remplir leur rôle de têtes de réseau des organismes de développement (instituts et centres techniques agricoles et agroalimentaires).

Bourses de thèses : 440 960 € en AE et en CP

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation entre l'État et les régions pour la période 2021-2027, 26 bourses de thèses ont été cofinancées en 2023.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Organismes de développement (ITAI, UMT, RMT) : 5 270 651 € en AE et en CP

Afin de stimuler l'innovation, en application de la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, le ministère chargé de l'agriculture met en œuvre une procédure de qualification des instituts et centres techniques qui s'impliquent de manière pérenne dans des démarches collaboratives, en synergie avec des établissements de recherche ou d'enseignement agricole.

La dotation versée en 2023 a permis :

- le financement, pour 2,8 M€ en AE et en CP, des différents dispositifs en lien avec la qualification des instituts techniques que sont les unités mixtes technologiques (UMT) relevant du réseau ACTA et du réseau ACTIA et les réseaux mixtes technologiques (RMT) relevant du réseau ACTIA ;
- la réalisation des missions d'intérêt général assignées aux instituts techniques agro-industriels (ITAI) pour 1,85 M€ en AE et en CP;

- la réalisation d'actions liées aux missions de contrôle préalable du plan gouvernemental « Réduction de l'utilisation des additifs nitrites/nitrates dans les aliments » par le réseau ACTIA et l'INRAE pour 1,3 M€ en AE et en CP.

Des éléments complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » (ACTA/ACTIA) de ce rapport annuel de performance.

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) : 1 200 000 € en AE et en CP

Ces crédits ont contribué à la réalisation d'actions liées aux missions de contrôle préalable du plan gouvernemental « Réduction de l'utilisation des additifs nitrites/nitrates dans les aliments ».

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	99 562	99 562			90 000	90 000
Transferts	99 562	99 562			90 000	90 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	8 209 298	8 209 298	36 834 421	36 834 421	29 293 000	29 293 000
Transferts	8 209 298	8 209 298	36 834 421	36 834 421	29 293 000	29 293 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	25 737 081	25 737 081	27 403 569	27 403 569	26 937 081	26 937 081
Subventions pour charges de service public	25 737 081	25 737 081	27 403 569	27 403 569	25 737 081	25 737 081
Transferts					1 200 000	1 200 000
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	4 743 674	4 743 674	4 939 894	4 939 894	6 043 674	6 043 674
Subventions pour charges de service public	805 626	805 626	704 371	704 371	773 023	773 023
Transferts	3 938 048	3 938 048	4 235 523	4 235 523	5 270 651	5 270 651
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	77 074 122	72 594 459	75 394 354	73 302 140	75 196 161	73 562 496
Subventions pour charges de service public	48 937 298	48 977 298	48 231 759	48 231 759	51 206 239	51 206 239
Dotations en fonds propres	22 454 925	17 935 262			6 048 892	4 415 227
Transferts	5 681 899	5 681 899	6 698 554	6 698 554	5 547 760	5 547 760
Subventions d'investissement			20 464 041	18 371 827	12 393 270	12 393 270
Total	115 863 737	111 384 074	144 572 238	142 480 024	137 559 916	135 926 251
Total des subventions pour charges de service public	75 480 005	75 520 005	76 339 699	76 339 699	77 716 343	77 716 343
Total des dotations en fonds propres	22 454 925	17 935 262			6 048 892	4 415 227
Total des transferts	17 928 807	17 928 807	47 768 498	47 768 498	41 401 411	41 401 411
Total des subventions d'investissement			20 464 041	18 371 827	12 393 270	12 393 270

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	2 745 2 778 2 772	1 051 1 215 1 085	343 314 428	12 14 0	0 0 0	0 0 0
Total	2 745 2 778 2 772	1 051 1 215 1 085	343 314 428	12 14 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	1 215	1 085

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	13	13

À défaut de données consolidées à date sur les schémas d'emplois des opérateurs du programme 142, la réalisation a été renseignée à hauteur de la prévision LFI.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	0	0	0
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	330 407	296 520	460 148
Total	330 407	296 520	460 148

Opérateurs

OPÉRATEUR

Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'Association de coordination technique agricole (ACTA) et l'Association de coordination technique des industries agroalimentaires (ACTIA), associations loi 1901, sont les « structures nationales de coordination » des réseaux d'instituts et de centres techniques, agricoles pour la première et agroalimentaires pour la seconde. Elles jouent un rôle fondamental d'interface entre la recherche publique académique et les professionnels (agriculteurs et industriels), indispensable pour l'innovation. Elles sélectionnent, soutiennent et évaluent des projets de recherche appliquée. Elles assurent la cohérence des projets financés et leur adéquation avec les orientations stratégiques pluriannuelles retenues. Le ministère souhaite renforcer le rôle d'animation de ces structures.

L'ACTA et l'ACTIA sont rattachées à l'action « Recherche, développement et transfert de technologies » qui regroupe le financement d'opérations venant d'une part en appui aux politiques publiques du ministère (formation à et par la recherche, aide à la décision publique, appui aux secteurs économiques), et visant d'autre part à renforcer les interactions et les échanges entre la formation, la recherche et le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement des territoires ruraux.

Des contrôleurs généraux économiques et financiers sont nommés par le ministre en charge de l'économie et du budget auprès de l'ACTIA et de l'ACTA. Ils assistent aux conseils d'administration des deux organisations. Un représentant de l'État, nommé par le ministre chargé de l'agriculture, participe également aux conseils d'administration de l'ACTA. L'ACTA et l'ACTIA sont dotées de conseils scientifiques et techniques auxquels assistent le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de la recherche, ainsi que le ministère chargé de l'environnement pour le conseil d'orientation scientifique et technique (COST) de l'ACTA. Ces conseils peuvent être saisis par le ministère pour expertiser des questions relatives aux Instituts techniques agricoles (ITA) et Instituts techniques agro-industriels (ITAI).

Les deux associations bénéficient chacune d'un nouveau contrat d'objectif pour la période 2022-2027 signé avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le ministère souhaite rationaliser les réseaux existants, renforcer l'excellence de la recherche effectuée dans les instituts et centres techniques et développer leurs liens avec la recherche et la formation. À cet effet, en application de la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, le ministère a élaboré une procédure de qualification des instituts et centres techniques (la qualification de l'ACTA et de l'ACTIA, renouvelée en 2018 pour une période de 5 ans est en cours de renouvellement) et promeut de nouvelles formes de partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur (unités mixtes technologiques et réseaux mixtes technologiques).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	130	76			62	175
Transferts	130	76			62	175
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		155				91
Subventions pour charges de service public		57				
Transferts		98				91
P143 – Enseignement technique agricole						44
Transferts						44
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	4 744	4 744	4 940	4 940	6 044	6 044
Subventions pour charges de service public	806	806	704	704	773	773
Transferts	3 938	3 938	4 236	4 236	5 271	5 271
P775 – Développement et transfert en agriculture	-2	24			7	3
Transferts	-2	24			7	3
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	5 086	7 252	5 057	5 057	5 104	5 317
Transferts	5 086	7 252	5 057	5 057	5 104	5 317
Total	9 957	12 250	9 997	9 997	11 217	11 675

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

S'agissant des transferts en provenance du P776, ils ont financé les projets de la programmation 2022-2027 du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) avec l'émergence, en 2022, de programmes pluriannuels inter-instituts et l'animation des réseaux mixtes technologiques, pour un montant total de 5 292 524 € en AE avant déduction du REJB de 188 045 € et de 5 317 321 € en CP :

- la « mobilisation du levier numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants » ;
- les " synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production bio et non bio ».

Le financement de ces dispositifs 2023 ainsi que les seconds versements et les soldes de programmes et projets engagés les années antérieures s'est élevé à 4 482 498 € en AE et à 5 029 313 € en CP. Au titre de la prolongation de l'animation des réseaux mixtes technologiques, l'ACTA, en tant que chef de file de 2 projets agréés, a reçu une subvention de 240 000 € en AE et de 72 000 € en CP.

Par ailleurs, les actions suivantes ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 570 026 € en AE et de 216 008 € en CP :

- travaux de la cellule Recherche-Innovation-Transfert ;
- maintenance et à l'animation de la plateforme R&D AGRI.

Concernant le transfert en provenance du P143, il correspond au paiement partiel de la convention ACTA pour la mise en œuvre du dispositif de délivrance du certificat individuel produits phytopharmaceutiques (Certiphyto). Cette certification répond à une obligation de formation inscrite dans la directive européenne 2009/128/CE du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et les articles R.4412-11 et suivants du code du travail.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	4 322		Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	5 294 743 4 551	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 721		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	165	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	45 45		Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 584	
Total des charges	7 043		Total des produits	7 043	
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	7 043		Total : équilibre du CR	7 043	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	45	
Investissements	20		Financement de l'actif par l'État Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	20		Total des ressources	45	
Augmentation du fonds de roulement	25		Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les données issues du compte financier ne sont pas disponibles à date.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
4 475	4 464	

Les données issues du compte financier ne sont pas disponibles à date.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Total	0	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :			
– sous plafond			
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

OPÉRATEUR

Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Les dix établissements publics d'enseignement supérieur agricole placés sous la tutelle du ministère chargé de l'Agriculture sont des établissements d'enseignement supérieur au sens des articles L. 123-1 et suivants du code de l'éducation. Ils exercent des missions d'enseignement et de recherche dans les domaines de la formation d'ingénieurs en sciences et techniques agronomiques, environnementales, agroalimentaires, horticoles et forestières, de vétérinaires, de paysagistes, de cadres spécialisés, d'enseignants, de chercheurs prévues à l'article L.812-1 du code rural et de la pêche maritime.

En 2022-2023, les effectifs d'étudiants dans les cursus de référence des établissements d'enseignement supérieur agricole publics étaient de 5 507 ingénieurs, 3 484 vétérinaires et 233 paysagistes, soit 9 124 étudiants, alternants et élèves fonctionnaires (ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, IAE). Ces établissements publics accueillent d'ores et déjà plus d'étudiants que la cible 2025 qui était fixée à 8 900 pour tenir compte de la démographie de la population étudiante.

Ces établissements assurent par ailleurs d'autres cursus de formation (licences pro, masters, doctorat, mastères spécialisés, diplôme national d'œnologie, etc.) suivis par 2 000 personnes au cours de la même année scolaire.

Ils constituent une catégorie particulière d'établissements publics créés en application de l'article L.812-3 du code rural et de la pêche maritime. Six d'entre eux revêtent la forme d'établissement public à caractère administratif (EPA) régis par les articles R.812-3 à R.812-24 du code rural et de la pêche maritime.

Les quatre établissements issus de regroupements d'écoles ont pris la forme d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Ces établissements sont constitués sous la forme de « grand établissement », au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation. Leurs règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par un décret en Conseil d'État.

Les établissements d'enseignement supérieur agricole publics, énumérés à l'article D. 812-1 du code rural et de la pêche maritime, se répartissent comme suit :

- Quatre EPSCP « grands établissements » :
 - L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro),
 - L'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech),
 - L'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgroSup),
 - L'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS).
- Six établissements régis par le code rural et de la pêche maritime :
 - L'École nationale vétérinaire d'Alfort,
 - L'École nationale vétérinaire de Toulouse,
 - L'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP),
 - L'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA),
 - L'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro),
 - L'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES).

Les établissements publics d'enseignement supérieur sont principalement financés par l'action 01 « Enseignement supérieur » du programme 142. Cette action permet de soutenir leur fonctionnement ainsi que leurs investissements. Par ailleurs, les établissements bénéficient de subventions destinées à favoriser la formation des étudiants par la recherche : ces financements sont attribués à des unités de recherche, soit relevant en propre des établissements, soit associées à des organismes de recherche, formant ainsi des unités mixtes de recherche (UMR) ; ces subventions sont inscrites sur l'action 2, « Développement et transfert de technologie ».

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		5				10
Transferts		5				10
P362 – Écologie	9	9				
Dotations en fonds propres	9	9				
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	34	9			240	224
Transferts	34	9			240	224
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	2 787	2 326	2 285	2 215	1 994	2 084
Subventions pour charges de service public	-14	80				135
Transferts	2 802	2 246	2 285	2 215	1 994	1 949

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	805	805			1 092	1 092
Transferts	805	805			1 092	1 092
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	310	310			496	496
Transferts	310	310			496	496
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6	6			18	18
Transferts	6	6			18	18
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	152					46
Transferts	152					46
P129 – Coordination du travail gouvernemental	150	150				
Transferts	150	150				
P203 – Infrastructures et services de transports		1				
Transferts		1				
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	6	6			8	4
Transferts	6	6			8	4
P113 – Paysages, eau et biodiversité	322	274			249	326
Transferts	322	274			249	326
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					3	3
Transferts					3	3
P143 – Enseignement technique agricole	3 344	3 344	2 200	2 200	5 154	5 154
Transferts	3 344	3 344	2 200	2 200	5 154	5 154
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	1 094	1 094	1 027	1 027	1 165	1 165
Subventions pour charges de service public	1 094	1 094	1 027	1 027	1 165	1 165
P231 – Vie étudiante	15	15			14	14
Subventions pour charges de service public	4	4			4	4
Transferts	11	11			10	10
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		20			512	461
Dotations en fonds propres		20			51	
Subventions d'investissement					461	461
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-14					
Subventions pour charges de service public	-12					
Transferts	-3					
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	77 074	72 594	75 394	73 302	75 196	73 562
Subventions pour charges de service public	48 937	48 977	48 232	48 232	51 206	51 206
Dotations en fonds propres	22 455	17 935			6 049	4 415
Transferts	5 682	5 682	6 699	6 699	5 548	5 548
Subventions d'investissement			20 464	18 372	12 393	12 393
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)		29				1
Transferts		29				1
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	25	25			25	25
Subventions pour charges de service public	25	25			25	25
P363 – Compétitivité	180	80				100
Transferts	180	80				100

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	39	26				47
Transferts	39	26				47
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	106	72			101	52
Transferts	106	72			101	52
P147 – Politique de la ville	85	85			78	78
Transferts	85	85			78	78
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	-20	75				
Transferts	-20	75				
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	225	225				
Dotations en fonds propres	225	225				
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs					2 118	2 118
Subventions d'investissement					2 118	2 118
Total	86 736	81 586	80 906	78 744	88 461	87 078

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	79 755	72 928	Subventions de l'État	61 800	72 569
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>50</i>	<i>105</i>	– subventions pour charges de service public	61 800	72 569
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	161 979	148 719	Fiscalité affectée	297	460
Intervention (le cas échéant)		254	Autres subventions	31 221	18 538
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	28 703	30 249	Revenus d'activité et autres produits	138 612	128 454
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>28 703</i>	<i>30 235</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>8 957</i>	<i>5 579</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>15</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>104</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>8 242</i>	<i>12 477</i>
Total des charges	241 734	221 901	Total des produits	231 930	220 021
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	9 804	1 880
Total : équilibre du CR	241 734	221 901	Total : équilibre du CR	241 734	221 901

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources		
			Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 700	10 209
Investissements	67 112	41 173	Financement de l'actif par l'État	25 616	24 634
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	11 589	7 336
			Autres ressources	511	343
Remboursement des dettes financières	2 382	2 530	Augmentation des dettes financières	667	3 457
Total des emplois	69 494	43 703	Total des ressources	40 083	45 980
Augmentation du fonds de roulement		2 277	Diminution du fonds de roulement	29 410	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
157 017	98 899	172 198

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	80 099	80 099	74 105	74 105
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	129 514	132 521	115 442	115 697
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	55 018	67 112	38 439	40 423
Dont enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	264 630	279 732	227 986	230 226
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	189 394	187 531
Subvention pour charges de service public	49 077	51 331
Autres financements de l'État	14 743	16 311
Fiscalité affectée	347	522
Autres financements publics	11 203	14 174
Recettes propres	114 025	105 193
Recettes fléchées	52 568	50 441
Financements de l'État fléchés	24 834	25 563
Autres financements publics fléchés	19 608	16 801
Recettes propres fléchées	8 125	8 077
Total des recettes (C)	241 962	237 972
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	7 746
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	37 769	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation continue		3 975	6 186	6 087	0	0	293	278	10 453	10 340
		3 276	4 751	4 724	0	0	153	111	8 180	8 110
Formation initiale		15 942	13 722	13 685	0	0	2 432	2 371	32 097	31 997
		14 881	13 287	13 354	0	0	1 375	1 265	29 543	29 499
Gouvernance		12 411	17 442	20 121	0	0	3 692	5 202	33 544	37 733
		12 697	19 081	18 845	0	0	6 460	4 927	38 238	36 468
Immobilier		1 744	33 679	37 252	0	0	37 141	46 406	72 565	85 403
		1 815	33 271	34 371	0	0	23 655	27 386	58 741	63 573
Plateau technique		15 095	15 527	15 384	0	0	5 074	6 305	35 697	36 784
		14 578	14 878	14 414	0	0	2 427	3 332	31 883	32 323
Prestations de service		11 610	24 908	21 733	0	0	3 059	3 109	39 577	36 451
		10 259	17 228	17 170	0	0	1 508	1 465	28 995	28 894
Recherche		18 983	16 394	16 643	0	0	3 324	3 440	38 701	39 066
		16 466	11 257	11 177	0	0	2 838	1 911	30 561	29 554
Vie étudiante		339	1 655	1 615	0	0	3	3	1 997	1 957
		134	1 689	1 644	0	0	24	27	1 846	1 805
Total		80 099	129 514	132 521	0	0	55 018	67 112	264 630	279 732
		74 105	115 442	115 697	0	0	38 439	40 423	227 986	230 226

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	37 769	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 427	2 424
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	10 718	25 809
Autres décaissements non budgétaires	3 537	-5 097
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	54 451	23 136
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	5 231
Abondement de la trésorerie fléchée	0	13 297
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	54 451	28 367

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	7 746
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	392	638
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	9 420	20 022
Autres encaissements non budgétaires	15	-39
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	9 827	28 367
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	44 625	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	34 710	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	9 915	8 066
Total des financements	54 451	28 367

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 394	1 529	1 513
– sous plafond	1 051	1 215	1 085
– hors plafond	343	314	428
<i>dont contrats aidés</i>	12	14	
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2 745	2 778	2 772
– rémunérés par l'État par ce programme	2 745	2 778	2 772
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.